



La domesticité dans la région lyonnaise et stéphanoise : vers la constitution d'un prolétariat de service (1848-1940)

Margot Beal

Volume 2

Thèse soumise au jury pour approbation en vue de l'obtention du grade de Docteur en Histoire et Civilisation de l'European University Institute.

Florence, le 14 novembre 2016.

European University Institute
Département d'Histoire et Civilisation

La domesticité dans la région lyonnaise et stéphanoise : vers la
constitution d'un prolétariat de service (1848-1940)

Margot Beal

Thèse soumise au jury pour approbation en vue de
l'obtention du grade de Docteur en Histoire et Civilisation
de l'European University Institute

Membres du jury

Prof. Laura Downs, EUI (Directrice de thèse EUI)

Prof. Lucy Riall, EUI

Prof. Raffaella Sarti, Università degli Studi di Urbino « Carlo Bò »

Prof. Anne Verjus, Ecole Normale Supérieure de Lyon

© Margot Beal 2016

Aucune partie de cette thèse ne peut être copiée, reproduite ou distribuée sans la
permission de l'auteure.

**Researcher declaration to accompany the submission of written work
Department of History and Civilization - Doctoral Programme**

I Margot Beal certify that I am the author of the work "La domesticité dans la région lyonnaise et stéphanoise : vers la constitution d'un prolétariat de service (1848-1940)". I have presented for examination for the Ph.D. at the European University Institute. I also certify that this is solely my own original work, other than where I have clearly indicated, in this declaration and in the thesis, that it is the work of others.

I warrant that I have obtained all the permissions required for using any material from other copyrighted publications.

I certify that this work complies with the Code of Ethics in Academic Research issued by the European University Institute (IUE 332/2/10 (CA 297)).

The copyright of this work rests with its author. Quotation from it is permitted. This authorisation does not, to the best of my knowledge, infringe the rights of any third party.

I declare that this work consists of 330,000 words.

Table des matières du volume 2

Table des matières du volume 2.....	6
Troisième partie. La domesticité du premier XX ^e siècle : guerre, départs massifs et affirmation professionnelle (1914-1940).....	9
Chapitre 7 : Les domestiques et la Grande Guerre (1914-1919).....	12
I. Une expérience masculine nouvelle : la virilité guerrière (1914-1919).....	14
II. A l'arrière, réorganisation de la production domestique et nouveaux rapports de pouvoir.	40
III. Fin de guerre et trajectoires professionnelles : vers la sortie de la domesticité (1914-Années 1920)?.....	70
Chapitre 8 : Personnel de service français et domesticité étrangère ? Transformations domestiques et nouvelles segmentations du marché du travail dans l'entre-deux-guerres.....	97
I. La main-d'œuvre domestique dans l'entre-deux-guerres : une profession de relégation ?	100
II. L'État et le patronat domestique : entre revalorisation et exigences de production.....	133
III. Sortir de la domesticité ? Pour une typologie des parcours professionnels domestiques de l'entre-deux-guerres.....	162
Conclusion générale : la naissance d'un prolétariat des services.....	191
Sources et bibliographie.....	209
Sources.....	209
Sources imprimées.....	215
Bibliographie.....	217
Annexes.....	257
Annexe 1. Portraits statistiques des domestiques de la Loire et du Rhône (1851-1936)...	259
Annexe n°2. Les employeur.e.s de domestiques dans le Rhône et dans la Loire (1851-1936)	274
Annexe n°3. Les femmes domestiques et la justice.....	284
Annexe n°4. Jeanne Cersot (1873-?), pupille de l'Assistance publique et domestique « insubordonnée ».....	288
Annexe n°5. Un exemple de construction de la suspicion patronale : Michel Dulac à propos de Marie Bruyère (Saint-Etienne, 1869).....	290
Annexe n°6. Les Comtes et Marquis de Chaponay à la Flachère.....	292
Annexe n°7. La famille Duport (Fonds 193J, ADR).....	295
Annexe n°8. Des exemples de grands domaines à la domesticité nombreuse : La Pérolrière (Saint-Pierre-la-Palud, Rhône) et Sourcieux (Nervieux, Loire).....	300
Annexe n°9. Bureaux de placement.....	301
Annexe n°10. Le réseau de ressources des domestiques en matière contraceptive : l'exemple de Maria Sartre et Marie Valentini.....	306
Annexe n°11. Marie Thévenet, une domestique infanticide soutenue par son père (1916).	309
Annexe n°12. La production domestique en temps de guerre.....	313

Annexe n°13. Un exemple de conflits domestiques et rapports raciaux en métropole.....	315
Annexe n°14. La correspondance amoureuse de Marie Baud, domestique (1930).....	317
Annexe n°15. Deux exemples de contrats de placement dans les années 1930.....	320
Annexe n°16. Fiche de « résidente étrangère » de Wanda Aranovoski, domestique polonaise à Saint-Etienne (1939).....	326
Annexe n°17. Dispositions légales concernant les domestiques et leur travail (France)...	327
Annexe n°18. Portraits de poilus anciens domestiques interrogés par Lucien Barou (Lucien Barou).....	329

Troisième partie.

La domesticité du premier XX^e siècle : guerre, départs massifs et affirmation professionnelle (1914-1940)

Troisième partie. La domesticité du premier XX^e siècle : guerre, départs massifs et affirmation professionnelle (1914-1940).

Dans un article de 2007, Raffaella Sarti met en lumière la validité du concept de « dépendances » en histoire¹. Concernant la domesticité française, cette question de la dépendance des un.e.s envers les autres se pose en permanence, et de manière particulièrement vive pendant le premier XX^e siècle. Nous avons vu que sur les plans juridique et institutionnel, les domestiques demeurent encore en position d'infériorité par rapport à leurs patron.ne.s et par rapport aux autres membres des classes populaires (chapitre 6). Sont-ils et elles pour autant plus « dépendant.e.s » de leurs employeur.e.s que les tisseuses à domicile ou les mineurs de la Loire et du Rhône ? Au contraire, est-ce le patronat qui est dépendant de ses employé.e.s pour faire réaliser sa production domestique ? La réponse à ces questions varie dans le temps et l'espace, et suivant la personnalité des employeur.e.s comme des domestiques. Comment évoluent les rapports de pouvoir alors que les effectifs de la domesticité connaissent une baisse inédite dans les années 1910 à 1940 ? Derrière l'étude des « dépendances » émerge celle des relations sociales entre classes et genres antagonistes. L'organisation sociale et économique de la France, et plus spécifiquement du Rhône et de la Loire, se modifie dans cette période complexe. Ces transformations majeures affectent les rapports de domesticité.

D'abord, l'urbanisation, déjà fortement entamée dans le Rhône et dans la Loire par rapport au reste du territoire français, se poursuit. Les classes populaires rurales, ou d'origines étrangères, se déplacent vers les grandes villes et leurs banlieues². Dans le Rhône, la part de population rurale commence à diminuer dès 1872³ : elle n'atteint pas 25 % en 1911⁴. Lyon compte autour de 500 000 habitant.e.s dans les années 1920 (contre moins de 450 000 à la fin du XIX^e siècle)⁵. Environ 191 000 personnes vivent à Saint-Etienne en 1931⁶, dans un département qui compte 54,6 % d'urbain.e.s en 1911⁷. Les villes moyennes comme Villefranche-sur-Saône ou Roanne gagnent aussi des habitants à la veille de la Première

1 Raffaella Sarti, « Variations sur le thème de la dépendance », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, n°40, 2007, pp. 2-10.

2 Jean Bienfait, « La population de Lyon... », op. cit., p. 70 pour les banlieues lyonnaises.

3 Gilbert Garrier, *Les paysans de l'Ouest lyonnais. t. I...*, op. cit., p. 463.

4 Yves Lequin, *La formation de la classe ouvrière...*, op. cit., p. 409.

5 Estimations de Jean Bienfait. Jean Bienfait, « La population de Lyon... », op. cit., p. 91.

6 1F47-1F50, AMSE.

7 Yves Lequin, *La formation de la classe ouvrière...*, op. cit., p. 409.

Guerre mondiale et après : Villefranche passe ainsi de 16 388 habitant.e.s en 1911 et 18 188 en 1931⁸. Roanne compte plus de 40 000 habitant.e.s en 1936, contre 36 089 en 1921⁹. Des industries nouvelles prennent une plus grande importance, surtout autour de Lyon : l'automobile, la chimie sont des secteurs en pleine expansion, qui regroupent des milliers de travailleurs et de travailleuses dans de grandes usines¹⁰. Les salaires ouvriers élevés attirent, de même que de meilleures conditions de travail. Les effectifs de la domesticité pâttissent de cet intérêt croissant pour la ville et le dynamique secteur industriel, surtout dans le Rhône. Les industries de la Loire, si elles embauchent toujours des ruraux et des migrant.e.s, sont elles confrontées à une concurrence accrue de nouveaux producteurs miniers et métallurgiques¹¹. Au sein du prolétariat, la région continue donc d'être peuplée d'ouvriers, d'ouvrières et de très petit.e.s propriétaires qui exploitent quelques parcelles agricoles au côté d'une activité textile, surtout dans la Loire¹². A la campagne, les structures de la propriété n'ont pas fondamentalement changé avec la Première Guerre mondiale : deux-tiers de faire-valoir direct, un tiers de fermage, quelques rares terres en métayage¹³. Du côté patronal, les industriels et les ingénieurs prospèrent jusqu'à la fin des années 1920. Ce sont eux qui tirent les plus grands bénéfices de la nouvelle « organisation scientifique du travail » mise en place dans leurs établissements. Leurs idées de rationalisation du travail et des méthodes scientifiques de production deviennent très populaires : touchent-elles la domesticité ? Qu'en est-il des domestiques des élites traditionnelles de la province, notables, médecins et de juristes ? Et quelles évolutions politiques sont à noter pour les domestiques et leurs employeur.e.s ? La Troisième République, désormais installée de longue date, intègre-t-elle enfin les domestiques dans le corps social du salariat ? Seule la période du Front Populaire paraît marquer, sur ce plan, de timides avancées.

L'histoire de la domesticité du premier XX^e siècle est surtout fortement caractérisée par la Grande Guerre, qui bouleverse les structures démographiques, économiques, sociales et culturelles du pays. Or, la plupart des ouvrages sur la domesticité en France arrête leur analyse en 1914 (Martin-Fugier, 1979 ; Guiral et Thuillier, 1978) ou juste après l'armistice du 11 novembre 1918 (McBride, 1976). La Première Guerre mondiale paraît avoir provoqué de

8 6MP554 (1911) et 6MP689 (1931), ADR.

9 6M401 (1921) et 6M408-4M409 (1936), ADL.

10 Sylvie Schweitzer, « Urbanisation et industrialisation. Lyon XIX^e-XX^e siècle », *Bulletin du centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale*, n°1-2, 1996, pp. 3-6.

11 Monique Luirard, *La région stéphanoise...*, op. cit., pp. 28-29.

12 Ibid., p. 36.

13 Ibid., p. 36.

telles mutations qu'il ne paraît pas réellement possible de tracer une continuité entre le long XIX^e siècle (1815-1914) et le XX^e siècle. Plusieurs millions d'hommes mobilisés en quelques jours, une dizaine de départements occupés, plus de 1,3 millions de morts et plusieurs centaines de milliers de soldats blessés ou gazés, la grande majorité des familles endeuillées : le bilan sommaire de la Grande Guerre pour la seule France explique cette rupture fondamentale entre la Belle Epoque et les années 1920. En ce qui concerne la domesticité, si elle ne disparaît pas après l'armistice, elle connaît, tout autant que les autres secteurs économiques, des transformations majeures et durables pendant et après le premier conflit mondial avec une baisse considérable de ses effectifs. Ce sont ces bouleversements que nous étudions dans cette dernière partie, en montrant comment les jeunes hommes et femmes qui restent domestiques essayent, progressivement, et encore partiellement, d'affirmer une identité professionnelle spécifique. L'action des pouvoirs publics et du patronat domestique font également l'objet d'une étude approfondie, tant leurs politiques en matière de recrutement de main-d'œuvre, mais aussi d'institutionnalisation¹⁴ et d'externalisation¹⁵ de la production domestique pèsent sur les structures du travail domestique entre 1914 et le début des années 1940. Nous examinons d'abord la situation des domestiques pendant la Première Guerre mondiale et ses conséquences immédiates (chapitre 7) avant d'analyser les transformations de l'entre-deux-guerres et les conditions de vie et de travail des domestiques des années 1920 à 1940 dans la Loire et dans le Rhône (chapitre 8).

14 Par institutionnalisation de la production domestique, nous entendons l'essor de l'État en tant que fournisseur de biens et de services traditionnellement produits par les domestiques. Ainsi, le développement du secteur hospitalier rend moins nécessaires les services à la personne pour les malades et les mourants. Voir par exemple Nancy Christie, « Strangers in the Family... », op. cit., et Evelyn Nakano-Glenn, « From Servitude to Service Work... », op. cit.

15 Par externalisation de la production domestique, nous entendons le recours croissant, par le patronat domestique, à des prestataires de services indépendants vivant dans des résidences séparées : blanchisseuses, traiteurs et restauratrices... (chapitre 8).

Chapitre 7 : Les domestiques et la Grande Guerre (1914-1919)

Depuis les années 2000, plusieurs historien.ne.s se sont penché.e.s sur la manière dont les deux guerres mondiales ont considérablement bouleversé les identités de genre et le vécu sexuel des Français.e.s (Le Naour, 2002 ; Capdevila, Rousset, Virgili, Voldman, 2010). D'autres, dans une même démarche combinant histoire sociale et histoire culturelle, se sont attaché.e.s à comprendre la manière dont l'un ou l'autre conflit avait reconfiguré les appartenances politiques, syndicales et professionnelles des individus (Bouloc, Cazals, Loez (dir.), 2011). Si ces chercheurs et chercheuses ne s'interrogent pas toujours les rapports sociaux dans leurs analyses, ces questions autour de l'identité, de l'expérience vécue des personnes se rapprochent de nos propres sujets d'investigation. Autour de la domesticité, la réduction des effectifs ne doit pas masquer la spécificité des expériences de la guerre pour les domestiques, notamment dans ces dimensions transformatrices. Comme toutes les catégories socio-professionnelles, les domestiques ne se comportent pas de manière unilatérale durant les années de guerre. Entre 1914 et 1918, le genre des personnes a un impact considérable : les hommes de moins de 48 ans sont pour l'essentiel mobilisés, ce qui n'est pas le cas des femmes. Plutôt que de dresser un portrait exhaustif de la situation et des positionnements des domestiques dans la France en guerre, ce chapitre a pour objectif de montrer comment se sont transformées à la fois la production domestique et les conditions de travail de la domesticité. Nous montrons ici que l'expérience de la guerre et les bouleversements entraînés convergent vers une féminisation presque totale de la production domestique, causée à la fois par la désaffection des hommes de ce secteur, le peu d'alternatives professionnelles pour les femmes et par un raffermissement des normes de genre concernant le foyer.

Nos sources concernant ce chapitre et les expériences de la domesticité en temps de guerre sont limitées et de qualité inégale. Comme pour les chapitres précédents, nous nous appuyons sur les archives judiciaires des assises dans le Rhône et la Loire. Nous avons dépouillé l'intégralité des dossiers pour les années 1915 à 1918 (39 affaires). Les archives des recensements ne sont utilisables que pour les années 1911 et 1921, rendant invisibles toutes les évolutions de main d'oeuvre précisément liées au conflit de 1914-1918. En effet, les recensements n'ont pas eu lieu en 1916. Les sources privées sont heureusement un peu plus riches : les écrits d'Yvonne Cretté-Breton, permettent d'en savoir un peu plus, même s'ils ne concernent pas la région qui nous intéressent. Dans ses mémoires publiées en 1966, Yvonne raconte en effet ses onze années de domesticité, entre 1908 et 1919, dans le bassin parisien. A

propos de la Loire enfin, l'essentiel de nos sources provient des entretiens menés par Lucien Barou, chercheur et linguiste spécialiste du patois forézien et du français local, qui a collecté les souvenirs de presque 200 « Poilus » ligériens entre les années 1970 et 1990. Parmi ces anciens soldats, 36 ont été domestiques avant et/ou après leur incorporation (31 dans des exploitations agricoles, 5 « à la personne »). Les cinq tomes de son ouvrage font la part belle aux citations de ces témoins, le plus souvent rencontrés individuellement et à leurs domiciles, ainsi qu'à leurs correspondances et carnets de guerre entre les années 1970 et 2000. Ce travail est cité à de très nombreuses reprises au cours de ce chapitre : outre les extraits d'entretiens, l'ouvrage *Mémoires de la Grande Guerre* propose une analyse du vécu de la Grande Guerre d'un intérêt certain. Ayant reconstitué la biographie personnelle et professionnelle des 187 personnes interrogées, Lucien Barou donne accès à leurs points de vue individuels sur la guerre plusieurs décennies après l'armistice. Ces témoignages doivent donc être pris avec certaines précautions : silences sur les actions peu glorieuses, reconstructions de la mémoire... Pourtant, ils nous ont paru incontournables pour comprendre certaines réalités du premier conflit mondial. Nous reposons principalement sur ces documents pour la première partie de ce chapitre, qui traite d'une expérience masculine nouvelle pour les domestiques, celles du front entre 1914 et 1918 (I). Nous analysons ensuite quelle nouvelle organisation domestique se met en place pendant la Première Guerre mondiale, principalement sous l'angle des rapports sociaux de genre (II). Enfin, nous examinons comment les expériences de la guerre conduisent à une sortie accélérée de la domesticité, particulièrement pour les hommes (III).

I. Une expérience masculine nouvelle : la virilité guerrière (1914-1919)

Notre chapitre précédent a souligné à quel point l'identité virile des domestiques de ville –et dans une moindre mesure des domestiques agricoles– paraît menacée au début du XX^e siècle. Comment ces domestiques ayant participé à la lutte armée ont-ils investi le conflit ? Dans quelle mesure leurs anciennes professions a-t-elle pesé dans leurs affectations militaires, dans leurs ressentis, bref dans leurs expériences du conflit ?

1^o) Vivre l'entrée en guerre et la mobilisation générale (été 1914).

A l'été 1914, les débuts de la guerre bouleversent le quotidien des domestiques et de leurs employeur.e.s. Le passage devant les conseils de révisions et la mémoire conservée d'une journée exceptionnelle (à l'annonce de la mobilisation) sont l'occasion d'établir un portrait des domestiques hommes avant leur passage à l'armée, et de mettre en lumière les préoccupations des femmes domestiques.

a) Surpris aux champs, des domestiques masculins patriotes souvent petits et malingres.

La sonnerie lugubre du tocsin et le départ rapide des hommes pour le bourg le plus proche est un souvenir partagé par l'ensemble des témoins ruraux de Lucien Barou. Résolues, parfois même enthousiastes, les classes mobilisables répondent massivement à l'appel : en 1914, comme en 1939, la part d'insoumis ou de déserteurs n'atteint pas 1%¹⁶. Les hommes domestiques âgés de 20 à 50 ans sont, comme les autres, appelés et obéissent, désireux même de servir la patrie. Ainsi Jean-Baptiste Biosset, chauffeur pour un député, se souvient de l'esprit patriotique et revancharde transmis à l'école : « *Il y avait un patriotisme formidable à ce moment-là. On nous apprenait à l'école la défaite de 70 avec la perte de l'Alsace et de la Lorraine. On lisait le livre qui s'appelait 'Le Tour de France par deux enfants', je sais pas si vous l'avez connu ce livre... On était élevé dans un esprit de revanche* »¹⁷. Même si les prolétaires agricoles comme Biosset, mis au travail parfois très jeune (dès 8-9 ans) ne fréquentent l'école que quelques mois par an et souvent de manière discontinue, le

16 Nicolas Beaupré, *Les Grandes Guerres. 1914-1945*, Paris, Belin, 2012, p. 780.

17 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre, t. 1 1914*, Saint-Etienne, Conseil Général de la Loire, 2014, p. 56.

nationalisme des années précédant la Première Guerre mondiale est intégré, véhiculé, entre autres, par l'institution scolaire. La sociabilité familiale et la notabilité locale alimentent militarisme et patriotisme : le même Biosset se souvient par exemple des récits d'un oncle engagé dans l'armée coloniale. Dans la Loire toujours, l'association des jeunes domestiques du Forez, sous le patronage d'un abbé et des grands propriétaires locaux, s'assure qu'un salut au drapeau soit inclus dans les fêtes organisées¹⁸. Ces sentiments sont partagés par les domestiques de ville, comme Etienne Poyet, employé par un cafetier de Roanne, et qui confirme : « *Attention ! On avait un patriotisme qui était...remarquable !* »¹⁹. Dans les grandes villes où travaillent la plupart des chauffeurs, valets et autres domestiques « à la personne », la mobilisation, semble-t-il, surprend moins et ne donne lieu à aucune contestation conséquente. La bourgeoisie accuse le choc alors que les foyers s'appêtent à se vider de leurs occupants masculins : « *Si l'on part, quel bouleversement ! Les trois fils de ma mère, trois des gendres et trois des fils de ma belle-mère ! A la maison, mon valet de chambre, mon chauffeur et moi partons dans les 24 heures* » écrit Henry Morel-Journal fin juillet 1914²⁰. Des manifestations ont lieu à Lyon, des réunions à Saint-Etienne fin juillet 1914 sans enrayer le processus de mobilisation²¹. Durant le conflit, les jeunes hommes des classes 1917 et 1918 anticipent parfois l'appel : certains rejoignent l'armée comme engagés volontaires, pour pouvoir choisir les corps un peu moins exposés (l'artillerie) et par patriotisme. Jean-Baptiste Biosset, déjà mentionné plus haut, est né en 1898 et il s'engage dès décembre 1916 : « *Mais je voulais être soldat !* » déclare-t-il à Lucien Barou²².

Le 1^{er} août 1914, les domestiques de ferme sont surpris.e.s en pleine moisson. Les témoignages recueillis par Lucien Barou soulignent cette intense activité agricole qui caractérise chaque été dans le Rhône et la Loire, comme ailleurs en France. Né en 1894 dans l'Allier, Jean Auroy, domestique, raconte :

« (...) on moissonnait sous des arbres, avec mon patron naturellement. (...) les cloches sonnaient, le clairon sonnait ! Y'avait un tintamarre formidable ! On était pas loin de la ville, à 1km pas plus (...). Mon patron s'est coupé le doigt ! Il a dit : 'Je peux plus moissonner comme ça, il faut que j'aïlle y faire empatter. Et j'avais un oncle qui avait un morceau de terre qui était à 4-500 mètres. J'ai vu mon oncle qui était dans sa terre. (...). Alors je suis allé chez mon oncle ! On a causé tout le soir ! (...). Ce jour-là je n'avais plus le

18 Henri Gerest, *Les populations rurales du Montbrisonnais...*, op. cit., p. 59.

19 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. I...*, op. cit., p. 78.

20 Journal d'Henry Morel-Journal, 27 juillet 1914, Tome 1, p. 25, 1 II 78, AML.

21 Jean-Jacques Becker, *1914 : Comment les Français sont entrés dans la guerre. Contribution à l'étude de l'opinion publique, printemps-été 1914*, Paris, Fondation Nationale des sciences politiques, 1977, p. 149 et p. 174.

22 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre, t. 2 1915*, Saint-Etienne, Conseil Général de la Loire, 2014, p. 131.

*cœur à travailler ! Parce que j'étais à la veille d'y aller, moi, à la guerre ! J'avais vingt ans ! Hé, hé ! J'avais vingt ans ! »*²³.

En plein travail, Jean Auroy est préoccupé par la mobilisation, dont l'annonce justifie son départ. Pas plus que les autres, ce jeune homme ne songe pas à désertier, mais il a bien conscience de la gravité de la situation en ces premiers jours d'août 1914. Il se présente très rapidement aux autorités militaires, et, son poids étant inférieur à 50 kg, il est d'abord ajourné avant d'être finalement envoyé au front en novembre. Les premiers combats extrêmement meurtriers d'août et de septembre 1914 (plusieurs milliers de morts par jour avant la bataille de la Marne²⁴), semblent avoir eu facilement raison des précautions des conseils de révision et d'ajournement. Ces examens militaires et médicaux soulignent la faiblesse générale des conscrits de la petite paysannerie. Parmi eux, les domestiques de ferme sont souvent petits, malingres –n'atteignant pas les 50 kilogrammes jugés minimum– et aux corps meurtris par un labeur exigeant et permanent du lever au coucher du soleil²⁵. La taille moyenne du soldat forézien de la classe 14 est 1m65²⁶. En 1911, seuls 4 % des membres des professions libérales font moins d'1m60 : la part des domestiques (à la personne) parmi ces conscrits les plus petits est quatre fois supérieure²⁷. Notons que les ouvriers sont également un peu plus grands en moyenne : 27,34 % d'entre-eux font plus d'1m70, ce qui n'est le cas que de 22,67 % des domestiques²⁸.

Avec les journaliers, les domestiques agricoles sont les plus mal nourris dans les plaines du Roannais et du Montbrisonnais. En dehors des quelques morceaux des salaisons du porc de la ferme, les domestiques ne connaissent la viande de boucherie qu'une à deux fois par an avant guerre²⁹. L'enquête agricole de 1907, dépouillée par Henri Gerest³⁰, révèle qu'ils dorment encore dans les granges ou les écuries au début du XX^e siècle. Le cas de Jean Auroy n'est pas isolé : Félix Barrier, né en 1894 et domestique depuis ses 7 ans jusqu'à son incorporation (en 1915), est lui aussi ajourné parce que trop maigre une première fois (48 kg en 1914)³¹. En 1918, sur 18 conscrits de Belmont (au nord de la Loire), seuls 9 ont été recrutés directement au conseil de révision, les autres étant trop maigres ou trop faibles pour partir

23 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 1...*, op. cit., p. 74.

24 Nicolas Beaupré, *Les Grandes Guerres...*, op. cit., p. 62.

25 Henri Gerest, *Les populations rurales du Montbrisonnais...*, op. cit., pp. 56-57.

26 Ibid., p. 114.

27 Yves Lequin, *La formation de la classe ouvrière régionale...*, op. cit., p. 434.

28 Ibid., p. 434.

29 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 2...*, op. cit., p. 55.

30 Henri Gerest, *Les populations rurales du Montbrisonnais...*, op. cit., p. 58.

31 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre, t. 5 1919 1919*, Saint-Etienne, Conseil Général de la Loire, 2014, p. 286.

immédiatement. Les critères sont pourtant peu stricts : Etienne Poyet, domestique de café né en 1897, part alors qu'il ne pèse que 53 kg, et Antoine Gacon (domestique de ferme de la Pacaudière), ne mesure qu'1m60 pour 50kg³². Pour essayer de compenser sa faiblesse (1m59, 49kg), le jeune engagé volontaire Biosset choisit l'aviation lorsqu'il quitte le député pour lequel il est chauffeur fin 1916. Il est cependant recalé en raison « *d'une tare au cœur* », puis ne parvient pas non plus à rejoindre l'artillerie lourde « *au-dessus de mes moyens physiques* »³³. Il finit tout de même par rejoindre ce corps d'armée, mais comme chauffeur. Ces cas ligériens trouvent leurs équivalents dans la moitié nord de la France étudiée par Ivan Jablonka : les enfants de l'Assistance publique, qui sont presque systématiquement placés comme domestiques à leurs 13 ans, sont à 20 ans, « *plus petits que les enfants de famille et plus souvent exemptés* »³⁴. L'historien attribue à la domesticité plus qu'aux structures de l'assistance ces faiblesses, causées, explique-t-il par « *l'omniprésence de la faim (que traduit l'importance des vols alimentaires), l'insuffisance de la garde-robe et donc de la protection thermique, les mauvaises conditions de travail et de couchage (...)* »³⁵.

b) Peurs, chômage et patriotisme : les domestiques qui ne partent pas.

Malgré les pertes intenses des premières semaines de guerre et la mobilisation qui s'étend aux classes 15 à 18 au fil de la guerre, toutes et tous les domestiques ne sont pas mobilisés.e.s. L'état-major français n'envisage pas plus que les autres belligérants des troupes féminines. Comment ces domestiques, trop jeunes, trop vieux, trop femmes, vivent-ils et elles l'élan patriotique de l'été 1914 et les premiers mois de guerre ?

Les premières inquiétudes sont, comme pour l'ensemble des populations, pour les proches mobilisés. A Paris, Yvonne Cretté-Breton est tiraillée entre son patriotisme et l'inquiétude face aux dangers encourus par Albert, jeune homme mobilisé qu'elle aime passionnément (malgré l'indifférence de celui-ci), bien que celui-ci soit Autrichien³⁶. Lasse de son travail, emportée par l'élan national de soutien aux armées, elle écrit même qu'elle aurait souhaité alors être un homme pour rejoindre le front, un engagement guerrier qu'elle conçoit donc principalement dans sa dimension militaire et qui est fermé aux femmes. Dès l'année

32 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 2...*, op. cit., pp. 120-121.

33 Ibid., p. 131.

34 Ivan Jablonka, *Ni père ni mère...*, op. cit., p. 166.

35 Ibid., p. 162.

36 Yvonne Cretté-Breton, *Mémoires d'une bonne...*, op. cit., p. 166 et p. 172.

1915, plusieurs de ses oncles et cousins, mobilisés, sont blessés ou tués³⁷. Yvonne n'a pas de nouvelles d'Albert, ce qui la plonge périodiquement dans l'angoisse.

Formulée de manière moins évidente, la peur de perdre leurs proches touche aussi les adolescents non-encore mobilisables. Le jeune Jean-Marie Chossy, 15 ans, domestique de ferme dans la Loire, court au domicile parental à plusieurs kilomètres de la ferme qui l'emploie pour voir son frère. Il sait son aîné sur le départ et lui faire part de son inquiétude : « *En partant je lui ai dit : "Dis donc..." "Oh il y en a pour huit jours !" Je lui ai dit : "Méfie-toi que je ne te remplace pas !" Il m'a foutu une gifle, mon frère !* »³⁸. La gifle pour avoir osé évoquer la peur de la mort est restée gravée dans la mémoire de l'adolescent, qui ne tarde pas à rejoindre son frère au front. Le dimanche 2 août, lendemain de l'annonce de la mobilisation générale, est mis à profit pour saluer les conscrits qui ne partent que le lundi. Les patron.ne.s ne peuvent que difficilement s'opposer, surtout un dimanche, à quelques heures de départ pour saluer un frère, un voisin, un cousin dans telles circonstances. Pour l'ensemble des civils des pays engagés dans le conflit, les premiers mois sont aussi ceux de l'angoisse et des nouvelles tragiques au vu des milliers des morts quotidiens. Deuils et peurs frappent les domestiques autant que les autres travailleurs et travailleuses, et leur spécificité professionnelle ne les accable ni les épargne particulièrement. Comme les autres, ils et elles sont suspendu.e.s aux lettres de leurs proches, mais la guerre et les spécificités du travail domestique pèsent sur leur intimité. Ainsi, la domiciliation chez les employeur.e.s et le célibat rendent plus difficiles (mais pas impossibles) les rapports amoureux et la sexualité entre domestiques et leurs fiancés des tranchées revenus lors des brèves permissions accordées à partir de 1915. La surveillance patronale exercée (chapitre 4) complexifie la correspondance de domestiques avec des Poilus, surtout pour ceux qui ne seraient pas « légitimement » liés aux employé.e.s (frères, cousins...). Peu à peu, la généralisation de la morale patriote, la nécessité de soutenir les vaillants soldats du front, le développement du « marrainage » jouent en faveur des échanges épistolaires, fussent-ils a priori considérés comme illégitimes³⁹.

Rapidement après les départs, les préoccupations des personnes restantes –et surtout des femmes des classes populaires– sont économiques, en milieu urbain comme en milieu rural. Il s'agit, et particulièrement alors que les hommes rejoignent l'armée, d'assurer ses

37 Ibid., p. 177.

38 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. I...*, op. cit., p. 82.

39 Jean-Yves Le Naour, « Epouses, marraines et prostituées : le repos du guerrier entre service social et condamnation morale », in Evelyne Morin-Rotureau (dir.), *Combats de femmes 1914-1918. Les Françaises, pilier de l'effort de guerre*, Paris, Autrement, 2014, p. 66.

revenus ou d'en trouver d'autres pour sa propre subsistance. En 1939 aussi, la mobilisation « *place les familles dans l'embarras* » explique, pour la Loire, Monique Luirard : des allocations sont bien prévues, mais elles ne suffisent pas toujours ou n'arrivent pas aussi vite que nécessaire⁴⁰. En effet, un grand nombre des 5 millions d'hommes mobilisés en septembre 1939⁴¹ sont les principaux contributeurs financiers de leur foyer du fait de l'organisation hétérosexuée de l'économie des familles. Dans les Monts du Lyonnais de 1914, Francis Ferret décrit les réactions des femmes des environs de Coise où lui-même moissonne : « *J'entends de mon village de Coise qui sonnait le tocsin (...). Après y en a qui partaient, alors les femmes pleuraient ben ! La voisine, elle disait à mon patron -elle pleurait par sa fenêtre : "Vous nous aiderez ben ? Je suis toute seule !" "oui oui, on vous aidera !"* »⁴². Très vite, les femmes prennent conscience des difficultés à venir liées au départ de la main-d'œuvre masculine.

Ces préoccupations d'ordre économique ne concernent pas que le monde agricole. Le départ en quelques jours de 3,7 millions d'hommes pour le front provoque une désorganisation brutale de l'économie, d'autant plus qu'ils sont pour la plupart en activité⁴³. Les fermetures de commerces et d'usines entraînent le chômage pour près de 2 millions de personnes, dont une large majorité de femmes en août 1914 selon Duroselle⁴⁴. Assurer son gagne-pain devient de plus en plus difficile. A Lyon, la municipalité crée des ouvroirs, dont le maximum des effectifs est atteint en septembre 1914 avec 9200 « chômeuses » qui réalisent des travaux de couture contre un paiement modique et leur nourriture⁴⁵. Combien de domestiques parmi elles ? Il est impossible de le déterminer. Celles qui travaillent pour un homme mobilisé vivant seul se retrouvent du jour au lendemain congédié.e.s, même si elles ne représentent qu'une minorité de travailleuses domestiques⁴⁶. A Paris dès l'automne 1914, beaucoup perdent leur place ou voient leurs gages considérablement amoindris raconte Yvonne Cretté-Breton. Très rapidement, les jeunes femmes réalisent que c'est à elles prioritairement que l'on demande des « sacrifices » pour l'effort de guerre. Comme Yvonne, plusieurs collègues parisiennes voient les primes promises pour fidélité s'envoler, et leurs payes réduites : le gage d'Yvonne perd 20

40 Monique Luirard, *Le Forez et la Révolution Nationale*, Saint-Etienne, Centre d'Etudes Foréziennes, 1972, p. 42.

41 Luc Capdevila, François Rousset, Fabrice Virgili, Danièle Voldman, *Sexes, genre et guerres (France, 1914-1945)*, Paris, Payot, 2010 [2003], p. 48.

42 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. I...*, op. cit., p. 72.

43 Luc Capdevila, François Rousset, Fabrice Virgili, Danièle Voldman, *Sexes, genre et guerres...*, op. cit., p. 46.

44 Jean-Baptiste Duroselle, *La France et les Français, 1914-1920*, Paris, Editions Richelieu, 1972, p. 217.

45 Françoise Thébaud, *Les femmes au temps de la guerre de 14*, Paris, Payot, 2013 [1986], pp. 159-160.

46 A Lyon en 1911, seul.e.s 7 domestiques sur 496 de notre échantillon pour lesquels nous connaissons les employeur.e.s travaillent pour un homme vivant seul et âgé entre 20 et 50 ans.

francs mensuels sur les 40 francs habituels⁴⁷. Une collègue de la jeune femme lui explique ainsi que sa patronne lui a tout simplement déclaré : « *en temps de guerre, on ne paye pas les domestiques* »⁴⁸. Ces exemples parisiens ont-ils cours en province ? L'absence totale de paiement semble très rare, même s'il apparaît bien que les femmes travaillant pour la bourgeoisie urbaine soient plutôt mal payées : Pauline Manière, 26 ans, ne gagne que 35 francs mensuels à Lyon en 1915⁴⁹.

Assez vite pourtant, les domestiques de ferme comprennent de leur côté qu'ils et elles sont rares et font chèrement payer leurs services. Ivan Jablonka évoque des gages en nette augmentation à partir des années 1915-1916 par rapport aux 200 à 250 francs annuels pour la Belle Époque⁵⁰, ce qui signifie effectivement qu'une forte hausse est à noter en une quinzaine d'années : les gages atteignent de 450 à 600 francs annuels pour 1915. Ces augmentations concernent surtout la province. Dans la Loire par exemple, Jules Favre, 28 ans en 1916, se fait payer 4 francs par jour (nourri et logé) pendant les pics d'activité, et reçoit 40 francs mensuels l'hiver pour les années 1915-1916⁵¹. Son expérience de domestique agricole est certes importante (au moins 6 ans d'exercice en Suisse et dans la région qui nous intéresse) mais c'est bien la rareté de la main-d'œuvre qui lui permet de toucher de telles sommes, environ 15 à 20% supérieures aux gages féminins.

La suite des mémoires d'Yvonne Cretté-Breton ne mentionne plus de considérations patriotiques. Pour elle, comme pour la plupart de ses consœurs, la défense nationale devient une préoccupation de second rang après l'élan de l'été 14, les difficultés économiques prenant le pas. Le chômage fait rage pour les domestiques de ville à Paris, et dans une moindre mesure dans les centres urbains de la région (Lyon, Saint-Etienne, Roanne). En effet, une partie de leurs employeurs mobilisés ne les font plus travailler. Yvonne Cretté-Breton décrit des bureaux de placement pleins, des places dont elle n'ose partir, malgré des mauvais traitements continus, par peur du chômage⁵². Contrairement aux femmes qui peuvent compter sur les (maigres) allocations militaires car leurs maris (ou soutiens de famille) sont au front, les domestiques parce qu'elles sont (presque toutes) célibataires ne peuvent, plus que jamais, que compter sur elles-mêmes. La situation de Pauline Manière à Lyon est à ce titre

47 Yvonne Cretté-Breton, *Mémoires d'une bonne...*, op. cit., p. 167.

48 Ibid.

49 Interrogatoire de Pauline Manière du 5 février 1916, Affaire Cécile Bergère, Pauline Manière et Léa Blache femme Collomb, 2U778, ADR.

50 Ivan Jablonka, *Ni père ni mère...*, op. cit., p. 219.

51 Interrogatoire de Jules Favre du 23 mars 1916, Affaire Jules Favre, 4U430, ADL.

52 Yvonne Cretté-Breton, *Mémoires d'une bonne...*, op. cit., p. 170.

représentative : mère de deux filles de 4 et 6 ans (l'une en nourrice, l'autre dans un internat), la jeune femme doit payer seule les frais qui totalisent la presque totalité de son gage (à partir de 3 ans, l'Assistance publique arrête de verser des subsides aux nourrices). Sur les 35 francs mensuels que gagne la jeune domestique, elle paye tous les mois 20 francs de nourrice et 10 francs de pension pour l'internat⁵³. Les aides publiques et la charité se concentrent sur les nouvelles héroïnes de l'effort de guerre, les munitionnettes, ou sur les « anges blancs », ces infirmières des classes moyennes et de la bourgeoisie qui soignent les valeureux soldats⁵⁴. A Lyon par exemple, une cantine financée par des fonds municipaux fournit des repas chauds aux ouvrières, leur économisant temps et argent. Des crèches d'entreprise apparaissent pour leurs enfants dans l'industrie d'armement⁵⁵. Comme avant-guerre, les domestiques restent à l'écart de ces dispositifs. Certes elles peuvent s'orienter vers les ouvroirs de Lyon et Saint-Etienne⁵⁶, mais aucune aide n'est mise en place pour maintenir dans l'emploi les cuisinières, femmes de chambre et gouvernantes qui ont perdu leur poste pendant le conflit. La situation à Paris reste tendue pendant l'intégralité du conflit, mais s'améliore nettement dès 1915. Yvonne récupère entre juin 1915 et mars 1916 son gage habituel et elle-même ne connaît pas de longue période de chômage, tout en changeant plusieurs fois d'employeur.e.s. Elle doit cependant accepter à plusieurs reprises une rémunération plus basse (35 francs mensuels) entre mars 1916 et fin 1917 et des conditions de travail dégradées qu'elle n'accepterait pas si ce n'était pas la guerre⁵⁷. En mars 1916, sa nouvelle patronne Madame Béfort, lui explique même : « *en temps de guerre, les domestiques doivent, comme tout le monde, faire des sacrifices... Ainsi je ne donne jamais de dessert à mes bonnes.* »⁵⁸. A la même période, Yvonne assiste également à une scène poignante au bureau de placement lorsqu'une femme de chambre proteste à la lecture d'une proposition de placement sans rémunération :

« Alors, insista bravement la femme de chambre, les domestiques qui travaillent des seize à dix-huit heures par jour et qui ne gagnent rien vont bientôt marcher nu-pieds, nu-pattes ! Et comment pourront-ils acheter un timbre ? J'ai deux enfants en nourrice, en Beauce. Mon mari est au front. Il faut que je gagne. - Les serviteurs sont nourris ! Fulmina la directrice. Vous osez me tenir tête ? Si vous continuez comme ça, je vous mets à la porte ! Ma bonne qui est une perle, ne boit que de l'eau depuis la guerre. Elle travaille beaucoup, mange peu et ne touche pas de gages. Elle vit tout de même... Mais je la récompenserai. »⁵⁹.

53 Déposition de Marie Françoise Butti (nourrice) du 16 février 1916 et lettre du 26 février 1916 de la mère supérieure de l'internat de Thérèse Manière au juge de paix, Affaire Cécile Bergère, Pauline Manière et Léa Blache femme Collomb, 2U778, ADR.

54 Françoise Thébaud, *Les femmes au temps de la guerre de 14*, op. cit., p. 116.

55 Catherine Omnès, *Ouvrières parisiennes...*, op. cit., p. 108.

56 Mathilde Dubesset et Michelle Zancarini-Fournel, *Parcours de femmes...*, op. cit., pp. 25-26.

57 Yvonne Cretté-Breton, *Mémoires d'une bonne...*, op. cit., p. 184.

58 Ibid., p. 205.

59 Ibid., 185.

Cette idée de la récompense future après un temps de sacrifice est une rhétorique habituelle pour la bourgeoisie en ce qui concerne la domesticité (chapitre 8), elle est encore plus facile à mobiliser en temps de guerre : si tout le monde doit faire des sacrifices pour la patrie, les domestiques, de par leurs positions subordonnées, doivent en faire plus que les autres pour une partie du patronat, représentée ici par cette directrice parisienne de bureau de placement.

Si la domesticité demeure pendant la Grande Guerre un « *grand sujet de conversation* » et que la bourgeoisie déplore la difficulté de trouver des « *bonnes à tout faire* » ou de cochers⁶⁰, ces discours paraissent en totale contradiction avec l'expérience d'Yvonne Cretté-Breton qui évoque au contraire une offre d'emploi importante, avec des salles d'attente de bureaux de placement pleines de jeunes femmes⁶¹. Gloser sur l'absence de « *bonnes à tout faire* » est-il une manière pour les classes dominantes de justifier une nouvelle allocation de leurs revenus et une nouvelle politique ménagère qui consiste à faire sans employé.e.s ? Les domestiques payent non seulement les particularités de leur emploi et de la domiciliation chez les employeur.e.s, mais aussi la baisse et la féminisation des effectifs visibles dès les années 1900. Nous avons vu comment la domesticité avait été ainsi maintenue en dehors des avantages de la loi sur le repos hebdomadaire de 1906 (chapitre 6). Pour les pouvoirs publics focalisés sur l'effort de guerre, les domestiques n'existent pas comme une population laborieuse, et aucune politique publique, nationale ou locale, n'est mise en place en 1914-1918.

Face au chômage, une partie des jeunes parisiennes retournent dans leurs campagnes. C'est le cas d'une camarade d'Yvonne Cretté-Breton, qui sait que les fermes manquent de bras et payent par conséquent des gages qu'on leur refuse à Paris⁶². Pourtant, après plusieurs années passées en ville, le retour en milieu rural n'est pas nécessairement envisageable pour toutes. En effet, retrouver une sociabilité villageoise, parfois étriquée, et les inconforts des fermes (pas d'eau courante, pas d'électricité), un labeur différent et pas moins difficile que celui qui était le leur en ville n'est pas toujours facile. Si les domestiques de « ville » connaissent parfois des difficultés notamment financières, les domestiques de ferme paraissent en position de force, par rapport à l'offre et la demande d'emploi. Nous analysons plus bas comment s'organise la production domestique en milieu agricole dans cette période spécifique alors que la plupart des hommes actifs sont mobilisés.

60 Françoise Thébaud, *Les femmes au temps de la guerre de 14*, op. cit., p. 299.

61 Yvonne Cretté-Breton, *Mémoires d'une bonne...*, op. cit., p. 170.

62 Ibid., p. 167.

2°) Domestiques au front : unité de l'uniforme ou marques de la domesticité ?

Les domestiques hommes entrent en guerre avec résignation, et l'écrasante majorité fait l'expérience de la mobilisation. Après les premiers mois de combats très meurtriers, la guerre s'enterre sur un large front. Comment les domestiques devenus poilus vivent-ils les combats ? Leur expérience de la domesticité marque-t-elle leur carrière militaire ? Dans quelle mesure les temps de service militaire ou d'instructions uniformisent-ils le corps des soldats par delà leur identité professionnelle ? Il est évident que l'armée reste une institution où les marqueurs de race et de classe sont très forts, mais au sein des jeunes hommes des classes populaires, comment les domestiques vivent-ils la guerre ? L'examen de la totalité des témoignages recueillis par Lucien Barou nous permet d'interroger sous un angle nouveau la spécificité de la domesticité masculine dans son rapport aux autres membres des classes populaires, dans une situation guerrière extrême. Il faut cependant préciser que ces témoignages ont été recueillis plusieurs décennies après les combats, à partir des années 1970 jusqu'à la fin des années 1990, et qu'ils livrent donc les souvenirs des soldats reconstruits et retravaillés par leur mémoire personnelle et la mémoire collective.

a) Souffrances et conditions extrêmes des combats (1914-1918).

Les domestiques interrogés par Lucien Barou connaissent des carrières militaires variées, mais qui paraissent représenter la diversité des parcours possibles pour les soldats du rang engagés entre 1914 et 1919, lorsque l'occupation d'une partie de l'Allemagne prolonge l'expérience militaire pour les poilus les plus jeunes. Sur les 36 domestiques ou anciens domestiques retrouvés par le chercheur forézien, 28 ont fait l'essentiel de leur carrière militaire dans l'infanterie (dont deux ont été chasseurs alpins), 7 dans l'artillerie, et un dans la marine. Comme l'écrasante majorité des agriculteurs français, tous statuts confondus, les domestiques de ferme de la Loire ont donc été versés dans une infanterie où les besoins en hommes sont toujours plus importants tout au long du conflit, et qui connaît la plus grande concentration des pertes. L'artillerie est rapidement vue comme plus protectrice⁶³, et parfois recherchée par les engagés volontaires : ce corps un peu plus « privilégié » s'avère aussi ouvert aux domestiques. Quels que soient les régiments dans lesquels ils ont été versés ou se sont engagés, les domestiques poilus partagent les souffrances extrêmes de l'ensemble des

63 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 2...*, op. cit., p. 10.

soldats. A la lecture de plusieurs dépositions des archives judiciaires et des témoignages recueillis par Lucien Barou, l'impression dominante reste l'homogénéité des expériences guerrières en dépit des parcours sociaux et militaires variés des poilus interrogés, pour l'essentiel soldats du rang. On retrouve ainsi des extraits d'entretiens menés avec d'anciens domestiques dans la quasi-totalité des chapitres thématiques de l'ouvrage *Mémoires de la Grande Guerre*. Les domestiques connaissent, comme les autres, l'hécatombe des premières semaines, l'enlèvement dans les tranchées, à creuser la nuit et sous les balles ennemies explique Jean Auroy (domestique de ferme né en 1894) : « *Eh bien on était obligé de prendre les pioches et les pelles et puis faire des trous ! Parce que tant que c'était nuit, ça allait, ils nous voyaient pas. Mais aussitôt qu'il faisait clair, ça pétait, hein ! Ça pétait, oui ! On était bien obligé de faire des trous pour se cacher !* »⁶⁴. Dans les tranchées, la boue, les poux sont le lot quotidien, évoqués notamment par un autre domestique, Jean Chantelouve : « *Y avait des poux, oui ! On passait les affaires à l'eau chaude pour pouvoir les tuer. (...). Dans la Somme, c'est marécageux, un peu, à certains endroits. Mais les pauvres soldats ! Des sacs de boue quand il pleuvait ! Et sortir ? Les voisins : "Pan ! Pan !" Ça faisait pitié de voir !* »⁶⁵, auxquels il faut ajouter les rats et leur présence continuelle. En hiver, le froid est glacial, particulièrement en janvier-février 1917. Même pour les domestiques de ferme habitués à passer l'essentiel de leurs journées dehors et à dormir dans des écuries sans chauffage, les gelées sont très difficiles à supporter : Jean Auroy déplore la mort de plusieurs camarades par hypothermie dans les tranchées⁶⁶ où lui-même a eu les pieds gelés (tout comme Antoine Fanget, un autre domestique de ferme versé dans l'infanterie)⁶⁷.

Les blessures, graves et lourdement handicapantes⁶⁸, sont omniprésentes. Incorporé en octobre 1912, Auguste Porte, domestique de ferme et scieur de long, raconte la retraite de Sarrebourg : « *où j'ai été blessé d'une balle au bras gauche (...). Je suis reparti au front et le 28 février 1916 j'ai été gravement blessé dans la Somme par l'éclatement d'une torpille. Je suis resté plus d'un an dans les hôpitaux pour être finalement classé dans le service auxiliaire.* »⁶⁹. La mort des camarades cause des traumatismes constants, de même que la crainte des bombardements. « *Ça vous donnait au cœur !* »⁷⁰ confirme Francis Ferret. Ces

64 Ibid., p. 4.

65 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 3...*, op. cit., p. 17.

66 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre, t. 4 1917*, Saint-Etienne, Conseil Général de la Loire, 2014, p. 3.

67 Ibid., p. 8.

68 Marius Guinand, ancien domestique de ferme, s'évacue seul et à pieds en tenant à la main sa mâchoire brisée et sa joue arrachée en septembre 1914. Lucien Barou, Tome 1, p. 107.

69 Interrogatoire de Auguste Porte du 3 octobre 1935, Affaire Auguste Porte, 4U526, ADL.

70 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 3...*, op. cit., p. 132.

soldats ont également peur des ordres de leurs officiers, ayant parfois recours à la distribution d'alcool fort ou aux menaces pour convaincre les moins prêts à partir à l'assaut, comme le souligne le récit de l'ancien valet de ferme Roger Roche⁷¹. Nous remarquons d'ailleurs que, en dépit de leur réputation de servilité excessive, les domestiques ne font pas preuve de plus de déférence que les autres témoins interrogés par Lucien Barou concernant leurs officiers. Plusieurs domestiques n'hésitent pas à critiquer de manière véhémement le commandement ou même à se moquer de leurs chefs. Ainsi Antoine Gacon, domestique agricole vers La Pacaudière avant son incorporation décrit Mangin comme « *à moitié fou (...) un salopard, oui !* » ou Pétain comme un « *pauvre type* »⁷². Francis Ferret, domestique et fils de domestique, ne fait pas, lui non plus, preuve d'admiration envers des supérieurs qui ne seraient pas dignes de leurs galons : l'ancien soldat prend même une voix féminine pour raconter la fuite humiliante d'un lieutenant terrorisé par l'épreuve du feu. De même Marius Gondy, valet de chambre dans le civil, ironise sur le capitaine dont il est l'ordonnance, un véritable « *officier de salon* » qui « *s'est carapaté* » au premier accrochage⁷³.

Parmi les aspects les plus effrayants du conflits mais moins connus que le sifflement des balles et des obus, restent, à partir de 1915, les terribles effets des gaz. Les gazages fréquents ont de terribles conséquences à long terme- dont témoigne par exemple Jean-Marie Chossy, domestique agricole jusqu'en 1915 et gazé au cours de l'été 1918 :

*« Si vous voulez voir mon petit frère, vous le verrez pas gros, hein ! Il a été pris par les gaz, par l'humidité, hein ! C'est mauvais, ça ! Je m'en souviens d'un copain qu'il avait rien : ni couilles, ni fifre ! Ni rien ! Il avait juste un petit bout de tuyau pour pisser ! (...). C'étaient les gaz ! (...). Moi, j'ai vomi le sang deux fois pour les gaz !... J'ai été gazé deux fois, moi. J'ai traversé la nappe de gaz, (...). Mais j'ai pas été complètement pris, parce que j'étais à peine humide. Je venais de tomber de l'eau. (...). Et puis, maintenant, rien, hein ! Il décalotte pas, hein ! Je peux avoir besoin de pisser, il décalotte pas ! (...). Houla ! Combien de types qui sont morts pour les gaz ! L'ypérique ! C'est mauvais, hein ! »*⁷⁴.

Ces souffrances psychologiques s'ajoutent à la succession des moments de calme et d'angoisse avant les assauts ou encore la difficulté du passage à l'acte lorsqu'il s'agit de tuer l'ennemi, dont témoigne Francis Ferret, « *Oh non ! Oh non ! Celui qui est humain peut pas tuer ! (...). Quand tu te défends, tu tues, bien sûr ! J'en ai jamais tué, moi... J'en ai tué peut-être à la mitrailleuse, mais je les ai pas vus. Autrement, j'ai jamais tué un type devant moi* »⁷⁵, explique-t-il avant d'admettre sa propre angoisse : « *Moi, je croyais que j'étais bien*

71 Ibid., pp. 252-253.

72 Ibid., pp. 442-443.

73 Ibid., pp. 470-472.

74 Ibid., p. 163. Le « petit frère » désigne son pénis. Lucien Barou a transcrit ce témoignage en suivant le langage parlé du témoin, nous le reproduisons ici à l'identique. « Maintenant » correspond à maintenant, ypérique à ypérite.

75 Ibid., p. 169.

courageux, mais 'pout'! J'avais peur aussi ! Quand vous vous voyez là-dedans ! On a peur ! Oh ! Y en a quand même... Je me croyais bien hardi, mais y en avait de plus hardis que moi ! (...) »⁷⁶.

L'isolement, la misère affective et sexuelle des soldats sont aussi partagées quelles que soient leurs professions d'avant leur incorporation⁷⁷. Cependant, la plupart des domestiques ne se sont pas mariés avant leur départ : il faut alors trouver d'autres personnes que leurs épouses à retrouver en permission ou à qui écrire. Ce célibat repousse également leur démobilisation après l'armistice, la libération des prisonniers et l'occupation de la Sarre : au sein des mêmes classes d'âge ce sont d'abord les pères de famille qui sont démobilisés et rapatriés, explique Marius Gondy, domestique, célibataire, prisonnier depuis 1915 et démobilisé en août 1919⁷⁸. De plus, les domestiques sont plus susceptibles que d'autres d'avoir perdu leurs parents jeunes, des drames familiaux qui accentuent leur isolement au front. Rappelons en effet que le décès du père est un facteur important dans le placement, et que la domesticité est le métier privilégié pour ceux qui n'ont pas de famille. La quasi-totalité des enfants de l'assistance publique sont placés dans des fermes au cours de leur quatorzième année⁷⁹. C'est certainement sur ce point de la misère affective et sexuelle que les (ex) domestiques présentent la spécificité la plus importante concernant leur expérience de la guerre entre 1914 et 1919. L'isolement est aussi tangible pour les domestiques de la vaste zone occupée par l'armée allemande et coupée du reste du pays. Par ailleurs, dans cette zone, sont déportés des travailleurs et des travailleuses, parmi lesquelles des domestiques qui perdent ainsi le contact avec leurs familles, en plus de devoir « travailler pour l'ennemi »⁸⁰. L'isolement est encore plus tangible pour ceux qui sont faits prisonniers, comme Marius Gondy, Raymond Caillot ou Jean Chantelouve⁸¹. D'autres domestiques, surtout parmi ceux mobilisés plus tardivement (classe 17 à 19), ont fait l'expérience troublante mais moins risquée d'être des troupes d'occupation en Allemagne (Eugène Troncy, Jean-Baptiste Biosset notamment), ce qui maintient au delà du conflit une distance avec leurs réseaux personnels dans la région étudiée. Nous revenons plus bas sur les spécificités de cette expérience d'occupation pour les anciens domestiques (III).

76 Ibid., p. 270.

77 Voir à ce sujet l'ouvrage de Jean-Yves Le Naour, *Misères et tourments de la chair. Les mœurs sexuelles des Français, 1914-1918*, Paris, Aubier, 2002, pp. 333-371, notamment.

78 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 5...*, op. cit., p. 182.

79 Ivan Jablonka, *Ni père, ni mère...*, op. cit.

80 Luc Capdevila, François Rousset, Fabrice Virgili, Danièle Voldman, *Sexes, genre et guerres...*, op. cit., p. 96.

81 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 5...*, op. cit., pp. 294-295.

Pour la Loire et le Rhône, nous avons vu que les domestiques masculins s'intègrent le plus souvent facilement aux sociabilités villageoises en milieu rural (chapitre 5). Il existe pourtant une différence de degré importante entre partager repas, jeux de carte et verres de vin avec les journaliers ou les autres travailleurs agricoles le dimanche aux bals et aux cafés des bourgs et recevoir du soutien, lettre, colis, appui psychologique au front. S'écrit-on entre anciens camarades de ferme ? Quand ils le désireraient, il est certainement difficile pour ceux qui parfois ne se connaissent que par un prénom ou un sobriquet de se retrouver au sein de l'immense armée française. De plus, dans le monde rural, si l'usage et la connaissance de l'écrit se sont largement diffusés depuis la fin du XIX^e siècle, les plus pauvres –les familles dont sont issus les domestiques– ont aussi plus de difficultés à écrire. Sur qui les anciens domestiques devenus combattants peuvent-ils alors compter pour diffuser de leurs nouvelles ou répondre à leurs missives ? A défaut de toujours fournir un soutien affectif, leurs ex-employeur.e.s, gros exploitants, fermières respectables et petits notables de hameaux peuvent centraliser les informations et donner des nouvelles de l'entourage géographique. Sans que nous puissions déterminer si ce choix est le produit d'une réelle affection entre les deux hommes, d'une demande de la part de son patron ou d'un choix par défaut, nous disposons ainsi d'une lettre rédigée par Antoine Limousin, domestique de ferme, à son ancien patron, Eugène Reymondon en 1914 :

« Le 28 novembre 14,
Cher Patron,

Je vous envoie ces quelques mots de lettres pour vous donner de mes nouvelles et en savoir des vôtres. Pour moi je suis toujours en bonne santé et je souhaite de tout cœur que ma lettre vous en trouve tous de même chez vous. Vous m'excuserez si j'ai tardé un peu à vous écrire car vous savez que je ne peux pas faire comme je veux. Enfin je me fais toujours pas du mauvais sang car ça m'avance à rien. A tout ça finira bien avec le temps qu'il fait : il y a eu 8 jours nous avons eu un froid terrible. Je croyais que tout par un beau matin on serait tous gelés ensemble dans la tranchée ! Des gelées affreuses, de la neige et maintenant nous avons de nouveau la pluie, un brouillard épais mais d'une épaisseur comme je n'est jamais vu.

Je veux vous dire que nous creusons des tranchées dans les rochers et nous naviguons toujours dans les boyaux qui se communiquent dans toutes les tranchées de première ligne que nous avons creusé nous même. Nous sommes à 300 mètres de ces maudits boches et on se regarde comme des renards. Et le premier qui sort la tête de la tranchée il est salué par une pluie de prunaud pendant le jour par la clarté du soleil, par la lune lorsqu'il est clair, lorsqu'il est sombre par les projecteurs ou bien par les fusées.

Pour nous abriter, nous construisons des baraques en rondins de sapins dans terre à une profondeur de 3 mètres à 4m, dans terre, vous parlez d'une vie ! Tout de même comme matelas du lit nous avons des branches de sapins donc je vais vous en envoyer un morceau dans ma lettre, vous le garderez en souvenir de moi, mais j'espère bien aller vous revoir bientôt.

Vous donnerez bien le bonjour à toutes les connaissances et à bientôt le grand plaisir de vous revoir tous. Votre Domestique qui pense toujours à vous. Une forte poignée de main. Vivement la fin !

*Je termine à 7h du soir et je vais prendre la fraction.
Limousin Antoine. »⁸².*

Par ailleurs, il est possible que certain.e.s employeur.e.s se sentent une responsabilité morale et s'imposent de répondre ou même de prendre les devants en demandant des nouvelles de leurs anciens employés, surtout s'ils et elles espèrent voir ceux-ci revenir pendant les permissions agricoles ou après guerre. Est-ce le cas de Reymondon ? Les excuses de Limousin sur sa missive tardive s'expliquent-elles par des courriers précédents restés sans réponse de la part de l'agriculteur ou parce qu'Antoine Limousin n'a pas écrit depuis son départ à l'armée ? On peut également envisager que le jeune homme essaye d'assurer son avenir dans la ferme où il a travaillé précédemment. Les recensements de Saint-Maurice-en-Gourgois, la commune d'où sont originaires les deux correspondants, ne nous renseignent pas beaucoup sur leur relation, à part qu'elle semble avoir été, au moins sur le plan professionnel assez brève. Antoine Limousin est né en 1892. Il n'a vraisemblablement pas travaillé pour les Reymondon avant 1911 : il ne figure pas dans leur ménage aux recensements de 1901, 1906 ni de 1911. Il faut dire que l'exploitation Reymondon (située dans le hameau de Sabonnaire) ne manque pas de main-d'œuvre familiale : elle est tenue par Eugène (né en 1878), son père (né en 1845) et les deux sœurs âgées d'une trentaine d'années pendant la Grande Guerre. En 1911, Antoine Limousin est alors listé dans la ferme de sa propre famille, au hameau de Sabonnaire⁸³. Probablement, Antoine Limousin a-t-il écrit à son ancien patron pour faire circuler des nouvelles à sa propre famille. Si les conscrits de 1914 savent presque tous lire et écrire, il n'en est pas de même pour les générations précédentes : Antoine écrit-il à son patron car il sait que ses parents devraient de toute façon se faire lire sa lettre ? Utilise-t-il son ancien chef dans sa position d'homme respectable et connu dans toute la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois et qui pourrait diffuser plus largement de ses nouvelles ? Nous ne disposons malheureusement pas de plus d'éléments sur les motivations du fantassin Limousin.

L'analyse de cette lettre souligne la volonté de communiquer sur son expérience de soldat à un autre homme mobilisé, Eugène Reymondon étant aussi sous les drapeaux. Les difficultés orthographiques de l'auteur laissent présager que mettre par écrit ses impressions n'a rien de facile pour lui. Or, dans les tranchées l'écrit est le seul moyen de communication possible avec l'arrière. Les efforts soudain déployés par des jeunes hommes du monde rural dont les derniers mois d'école sont un lointain souvenir, soulignent l'urgence de la situation et

82 Lettre d'Antoine Limousin à Eugène Reymondon du 28 novembre 1914 reproduite par Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 2...*, op. cit., p. 13. Lucien Barou a ajouté et corrigé la ponctuation pour faciliter la lecture du texte, mais a gardé l'orthographe originale.

83 6M208, 6M209 et 6M210, ADL.

leur nécessité d'échanger. Les marqueurs de classe sont certes rappelés, en début et en fin de missive (la lettre s'ouvre par « *cher patron* » et se termine par un rappel de sa propre position de « *votre domestique* »), mais l'objectif de Limousin est plutôt de narrer son expérience au front sans enjoliver les difficultés. Le froid intense fait l'objet d'une insistance certaine, de même que l'inconfort des casemates. La difficulté des travaux de terrassement est également rapidement évoqué (creuser dans des rochers). L'incertitude de son propre sort transparait avec la mention des dangers les plus évidents de la guerre (se prendre une « *pluie de prunaud* »), mais aussi avec la volonté de laisser une trace, à la fois écrite (la lettre), et tangible (le morceau de sapin). La touchante répétition de l'espoir de se « *revoir bientôt* » en fin de lettre montre également qu'en la matière Antoine a conscience qu'il n'a aucune certitude.

Il est difficile de synthétiser une expérience aussi traumatique que protéiforme que celle du front. La lettre d'Antoine Limousin reprend par exemples de nombreux éléments connus de la vie des poilus au front (froid, peur, inconfort, résolution). Aucun des (anciens) domestiques, dans les récits de ces circonstances extrêmes, ne fait état d'une quelconque différence de traitement par les gradés entre eux et le reste de la troupe ni d'ailleurs entre soldats du rang. Dans la Loire des années 1900 et 1910, la plupart des domestiques travaillent dans des fermes avant leur service militaire. Ils ne souffrent pas d'une stigmatisation sociale particulière, et les deux ou trois ans de service leur permettent d'affirmer leur virilité, en tout cas pour ceux qui ne sont pas réformés (comme nous le soulignons plus bas). Certains anciens domestiques partent au front alors qu'ils sont déjà sous les drapeaux : leur identité professionnelle n'est alors pas forcément connue des hommes qu'ils fréquentent au quotidien. Beaucoup d'anciens bergers ou domestiques de ferme ont d'ailleurs commencé avant l'appel des drapeaux un travail dans un autre secteur plus valorisant, dans la métallurgie ou dans la mine. Ainsi Pierre Sabatier, né en 1893 à Firminy (Loire), a été valet de ferme dès ses 10 ans dans la proche Haute-Loire, puis à 13 ans, ouvrier maçon et à 15 ans ouvrier métallurgiste. Il est incorporé en 1914, puis rappelé en 1915 aux usines Holtzer (métallurgie). Même si son expérience de la domesticité a duré plusieurs années, il paraît évident que son identité professionnelle et son expérience de 1914-1918 sont largement plus influencées par ses qualifications de tourneur que par ses trois ans comme valet de ferme⁸⁴. Le cas de Pierre Sabatier est loin d'être isolé parmi les biographies dressées par Lucien Barou. Il révèle comment la domesticité de ferme peut être associée principalement à un travail enfantin, une

84 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 2...*, op. cit., p. 146.

première expérience laborieuse banale, où la subordination liée à l'âge et à l'absence de qualifications est acceptable car temporaire et ne pèse pas sur l'expérience guerrière des Poilus.

Alors, sous l'uniforme, tous égaux ? Cette vieille idée de l'armée ne correspond certainement pas à une réalité univoque. Il est fort probable que les témoins restent silencieux sur les épisodes les moins glorieux de leur guerre et Lucien Barou n'a pas posé de questions concernant leurs appartenances sociales. Les domestiques ont-ils subi des formes de bizutage, de moqueries ou de traitements dégradants du fait de leur profession d'origine ? Aucun témoignage ne semble indiquer de tels exemples, mais comment connaître avec certitude l'intimité des tranchées ? Même si le temps a probablement atténué les enjeux politiques et sociaux (Lucien Barou a rencontré ces anciens soldats dans les années 1970 à 2000) par rapport aux années 1920-1930 où le magistère moral des anciens combattants recouvre toute la société, il est probable que domestiques comme non-domestiques aient eu tendance à mettre en avant la cohésion sous l'uniforme plus qu'elle n'a certainement été vécue par ceux du bas de l'échelle sociale. Notons enfin que Lucien Barou, s'il s'intéresse aux relations raciales, n'a interrogé qu'un seul ancien combattant issu des armées coloniales : il aurait été intéressant de voir comment les troupes racisées ont vécu la Grande Guerre et les divers rapports de force au sein de l'armée française. Du point de vue blanc, le témoignage de Georges Blondeau (né en 1896), domestique de ferme puis garde-chasse pour le prince de Broglie (avant et après guerre) révèle un racisme tout autant ancré chez les domestiques que dans d'autres couches de la société française : comme la plupart des anciens poilus témoignant sur les troupes coloniales, il maintient que celles-ci étaient particulièrement violentes, ne faisaient pas de prisonniers, achevaient à l'arme blanche les soldats allemands et se faisaient même des colliers des oreilles prélevées sur les cadavres ennemis. Pourtant, interrogé plus précisément, Blondeau admet devant l'insistance de Lucien Barou n'avoir jamais été témoin direct de telles exécutions sommaires de soldats allemands de la part des Sénégalais qui composaient son régiment, une absence qu'il met sur le compte de la peur des officiers et non du respect du droit de la guerre de la part des Sénégalais⁸⁵. Ce passage d'entretien souligne à quel point les hommes blancs des classes populaires -et les domestiques tout autant que les autres, intériorisent, approuvent et répètent les stéréotypes sur la violence et l'irrationalité des personnes non-blanches, en dépit de leur présence sous le même uniforme.

85 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 3...*, op. cit., pp. 223-224.

b) Des qualifications qui préservent (temporairement) du front : chauffeur et ordonnance.

Le port d'un même uniforme n'empêche pas l'armée d'essayer d'utiliser au mieux les compétences professionnelles des uns et des autres. Cette allocation réfléchie des ressources humaines, guidée par une volonté de rationalisation et des impératifs de préservation des lignes de classe les plus rigides, n'est pas sans contradiction. Surtout, la manière dont certaines qualifications sont reconnues et dont elles sont utilisées dans le jeu des affectations militaires s'inscrit dans des rapports de pouvoir spécifiques. Grades et récompenses militaires s'accompagnent de rétributions matérielles et symboliques aux conséquences réelles sur la vie des soldats. Entre 1914 et 1918 cependant, l'enjeu principal devant le taux de pertes considérables est bien d'échapper, au moins pour quelques semaines, aux positions les plus meurtrières de la première ligne sans pour autant être accusé d'être embusqué, de manquer de courage ou d'user d'un privilège. L'équilibre est délicat pour des domestiques masculins dont la virilité est, avant le conflit, partiellement remise en question en dehors du monde agricole (chapitre 6). Si les ouvriers des usines métallurgiques et des mines de la Loire et de Lyon trouvent à partir de la loi Dalbiez un moyen de « servir la patrie » loin du front⁸⁶, les domestiques peuvent parfois faire jouer leurs qualifications particulières pour être, quelques fois temporairement, un peu moins exposés aux obus ennemis. Quelques trajectoires de témoins interrogés par Lucien Barou montrent la possibilité pour les domestiques de faire ainsi une guerre « originale » (selon les mots-mêmes du linguiste⁸⁷).

En 1914, les jeunes hommes titulaires du permis de conduire ne sont pas légions. Les chauffeurs de particuliers, dont les qualifications mécaniques sont indiscutables, passent du statut de domestiques à la virilité et à l'utilité économique potentiellement contestées à celles de techniciens indispensables à la victoire nationale. Né en 1896 dans un hameau rural de la Loire, Antoine Daval est le chauffeur d'un riche industriel local quand la guerre éclate. Après son incorporation dans l'artillerie en 1915, il est repéré pour la possession de son permis de conduire et il est envoyé à Paris pour devenir l'instructeur automobile de soldats blessés et inaptes au combat. Fin 1915, il est également affecté comme convoyeur de voitures et camionnettes américaines des ports de l'Atlantique vers Paris avant d'être finalement envoyé au front, mais avec une série de missions techniques. Il participe à l'occupation en Allemagne

86 Près de 500 000 hommes sont renvoyés dans leurs usines à partir de fin 1915. Luc Capdevila, François Rousset, Fabrice Virgili, Danièle Voldman, *Sexes, genre et guerres...*, op. cit., p. 51.

87 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 3...*, op. cit., p. 25.

avant sa démobilisation en 1919⁸⁸. Si la détention du permis de conduire ne le préserve pas des combats, Daval a connu presque une année plutôt tranquille au regard de l'expérience des autres soldats mobilisés. Son témoignage recueilli en patois et traduit par Lucien Barou souligne les bons souvenirs qu'il a gardé de cette période, et de l'utilité de sa qualification pour échapper temporairement à la violence du front et vivre une expérience enrichissante :

« Et quand on est arrivé au régiment, ils ont demandé ceux qui savaient conduire. Alors comme personne voulait partir sur le front, alors tout le monde ou presque a levé la main... (...). Et sur la totalité, on n'était que deux chauffeurs et un motocycliste à avoir notre permis ! (...). Ils nous ont envoyés à Paris, à l'Ecole militaire, au Champ de Mars. Et alors tous ceux qui avaient leur permis, on leur a donné chacun dix-douze hommes pour leur apprendre à conduire, c'était des gens qui revenaient du front, qui avaient été blessés, qui étaient inaptes à la marche. (...). On a vu du pays ! C'est pas que j'étais bien intelligent mais ça m'avait dégourdi de faire tous ces voyages. Ça m'avait appris à connaître la vie ! J'étais content ! (...). Et puis il est venu un ordre que tous les jeunes qui étaient du service armé aillent sur le front ! C'étaient les vieux, qui étaient inaptes, qui avaient appris à conduire qui nous ont remplacés, et nous, on est partis sur le front. Alors, moi, ils m'ont versé dans le Génie, dans le service électrique (...). »⁸⁹.

Jean-Baptiste Biosset, né à Saint-Haon-le-Châtel en 1898, est lui aussi chauffeur avant son engagement : il travaille pour un député local. Si Daval reconnaît avoir profité –sans l'avoir cherché– de son statut spécifique pour éviter temporairement le « feu », Biosset s'engage de manière volontaire et explique à Lucien Barou (mais des années plus tard...) avoir été au contraire particulièrement déterminé à rejoindre les zones de combat :

« Les classes terminées, je fus classé "Inapte au front" et fus versé au service automobile à Boulogne-sur-Seine pour former des chauffeurs, étant moi-même chauffeur mécanicien. Un jour on a demandé des chauffeurs qualifiés pour une formation d'auto-canons de 75 du 62e d'Artillerie de Saint-Cloud. Je me suis fait inscrire. Quelques jours après, je partais en formation à Arnouville-les-Gonesse, au nord de Paris. Après quelques jours d'entraînement intensif, j'ai dû être hospitalisé le 27 juillet 1917 à l'hôpital militaire Villemain à Paris (...). Là, j'aurais pu obtenir une convalescence ou être classé "Service auxiliaire". Ce n'était pas mon but. Lorsque je me suis retrouvé seul dans la rue, je me suis posé la question suivante: "Tu t'es pas engagé pour traîner dans les dépôts jusqu'à la fin de la guerre. Tes camarades sont au front! Allez! En route pour le front!" qui m'avait toujours tenté. Alors, au lieu de me diriger sur la gare du Nord pour Arnouville, je me suis dirigé sur la gare de l'Est où, clandestinement, j'ai pris un train de permissionnaires en partance pour le front (...). »⁹⁰.

Le permis de conduire donne une qualification indiscutable, sanctionnée par un document spécifique, qui permet de recruter pour des positions particulières les domestiques en disposant. La situation est moins évidente pour les jeunes hommes travaillant comme domestiques « à la personne » devenus soldats. Leurs compétences ne sont pas codifiées par un diplôme ou un permis, et les lettres de recommandation ne sont pas véritablement utilisables en période de guerre. Pourtant, certains comme Marius Gondy, parviennent à faire valoir leur expérience dans le travail domestique pour devenir ordonnance d'officiers. Ces

88 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 5...*, op. cit., p. 301.

89 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 4...*, op. cit., pp. 94-95.

90 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 2...*, op. cit., p. 130.

derniers touchent des revenus supérieurs aux soldats du rang, sont mieux logés et bénéficient de rations alimentaires supplémentaires⁹¹. Il est dès lors possible de récupérer quelque avantage de cette position de « tampon » (argot militaire pour « ordonnance »). Recruté comme ordonnance d'un commandant en octobre 1917, Jean-Marie Ollier loge donc avec son officier chez des civils (son supérieur dort dans une chambre, lui à l'écurie), et bénéficie du café au lait matinal contrairement aux autres poilus. Il admet volontiers avoir été bien traité (« *Ah ben, on était pas mal* ») et être monté en première ligne après les autres⁹². Ollier est néanmoins envoyé au front pour la grande offensive du printemps 1918, ce qui montre que les privilèges ne durent qu'un temps. La position d'ordonnance étant particulièrement intéressante pour comprendre comment des domestiques, des paysans et des ouvriers se sont retrouvés en situation de domesticité militaire et la manière dont ils ont perçu cette expérience, nous reviendrons plus largement sur ces effets, son contenu et son mode de recrutement dans la troisième partie de ce chapitre.

Chauffeurs et ordonnances ne sont que deux exemples de positions pouvant être occupées prioritairement par des domestiques en raison de leurs qualifications d'avant-guerre. Combinées à d'autres facteurs, les compétences techniques de paysannerie peuvent aussi apporter une affectation un peu moins exposée : le domestique agricole Francis Ferret, orphelin de père et soutien de famille qui a déjà perdu un frère, est ainsi envoyé « *à couper du bois dans les Vosges, là-bas. (...)* », ce qu'il attribue autant à la bienveillance de son officier soucieux de le préserver quelques temps du feu qu'à son savoir-faire avec la hache⁹³. Marius Gondy, prisonnier à partir de 1915, peut utiliser son expérience professionnelle pour redevenir domestique agricole pour un patron allemand de la région de Bamberg, dans des conditions relativement clémentes :

« (...) C'était une ferme, il y avait quelques vaches et un cheval. Alors j'attelais le cheval et une vache pour labourer, pour mener le char. Ce n'était pas une très grosse ferme, mais des gens aisés, je crois. (...). Le patron était à la guerre, le maître. Il y avait deux enfants : le fils avait dix-sept ans, la fille quatorze ans, par là. Ils cherchaient à parler français. (...). Oh ! Là, j'étais bien ! Je mangeais de la viande, pas tous les jours, mais presque. (...). L'hiver... Il y avait le grand-père qui me disait ce qu'il fallait faire, qui me conduisait. Je me rappelle plus ce qu'on faisait. Y avait les vaches, y avait le cheval, j'entretenais, je nettoyait les vaches, je faisais un peu tout. (...). Je faisais ce qu'ils me commandaient. Rien de plus, rien de moins, mais enfin je faisais ce qu'ils me commandaient. Ah ! J'aurais pas saboté ! Surtout qu'ils étaient gentils ! Ah ! J'aurais pu plus mal tomber ! La patronne, elle avait un neveu qui était prisonnier en Angleterre, et il écrivait qu'il était bien, (...) qu'il était bien traité. (...).»⁹⁴

91 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 3...*, op. cit., pp. 480-481.

92 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 4...*, op. cit., p. 99.

93 Ibid., p. 95.

94 Ibid., p. 210.

Marius Gondy explique aussi qu'il partage le sort d'un prisonnier britannique et d'un prisonnier russe. Il se révèle plutôt chanceux, et montre les mécanismes d'une domesticité guerrière spécifique : les relations sont bonnes avec ses employeur.e.s en raison de la réciprocité des bons traitements britanniques accordés à leur neveu prisonnier, mais il ne peut communiquer facilement ni avec eux, ni avec ses collègues en raison des barrières linguistiques. En dépit de cet isolement, il paraît avoir vécu une guerre moins dangereuse et moins difficile que la plupart de ses camarades. C'est également le cas d'un autre prisonnier ligérien, lui aussi faisant l'expérience de la domesticité en tant que captif, Jean Salanon⁹⁵. Celui-ci explique à Lucien Barou avoir été protégé par son statut de prisonnier de guerre : il se déclare même bien mieux traité que les domestiques allemand.e.s qui travaillent dans la même ferme. Contrairement à elles et eux, il bénéficie d'une assiette, d'un couteau, se voit même offrir des cigares par son patron. Ce confort relatif et la guerre n'empêchent pas les jeunes gens d'entretenir de très bonnes relations, explique Jean Salanon :

«Mais les domestiques aussi, on fraternisait. Ils couchaient pas dans le lit, eux, ils logeaient à côté des écuries, dans des bat-flancs, quoi ! On allait vers eux comme ça, ils venaient vers nous comme ça. On travaillait ensemble, quoi ! On fraternisait. Que voulez-vous ! On est des frères ! On était ennemis, mais enfin ...»⁹⁶.

Leurs périodes de captivité sont ainsi moins difficiles que celle d'un autre domestique agricole fait prisonnier, Jean Chantelouve, contraint de travailler dans une mine. Pour peu qu'elles préservent des dangers de morts les plus immédiats, ces affectations de prisonniers restent en partie aléatoires et ne présentent aucune garantie de durée, contrairement aux qualifications précises et reconnues (en métallurgie par exemple). Notons enfin que la captivité dans les fermes est également l'occasion d'interactions, même fugaces et difficiles, avec des civils et surtout avec des jeunes femmes, c'est aussi pourquoi elle est mieux vécue. Dans un univers essentiellement masculin, la présence de femmes devient vite un enjeu émotionnel fort pour le bien-être des soldats.

c) Le front et la virilité retrouvée des domestiques hommes.

La question de la sexualité et de la manière de vivre sa masculinité sous les drapeaux a suscité un certain intérêt historiographique en France⁹⁷, particulièrement pour la Première Guerre

95 Jean Salanon travaille à la ferme familiale à Saint-Georges-Hauteville (Loire) avant son incorporation, puis pendant toute sa vie active, en plus de quelques activités annexes (garde-champêtre, sonneur de cloches...). Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 5...*, op. cit., p. 357.

96 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 4...*, op. cit., p. 223.

97 Odile Roynette, « La construction du masculin de la fin du XIX^e siècle aux années 1930 », *Vingtième Siècle*, n° 75, 2002, pp. 85-96.

mondiale. Concernant les domestiques, dont nous avons vu que leur masculinité était parfois sujette à caution au début du XX^e siècle (chapitre 6). Pour eux comme pour les autres soldats, l'expérience de la Première Guerre mondiale prolonge et amplifie par sa durée et sa généralité l'idée d'une virilité acquise et murie au champ d'honneur, ou tout du moins sous les drapeaux.

En effet, l'une des traditions de la conscription est pour les jeunes gens, y compris les domestiques, de fêter l'entrée au régiment par un passage en maison close⁹⁸. Elle est largement antérieure à la Grande Guerre⁹⁹. Puisqu'ils sont majoritairement célibataires dans une société qui ne légitime complètement de sexualité que matrimoniale, les domestiques sont supposément chastes. Les archives judiciaires montrent pourtant qu'ils fréquentent déjà au milieu du XIX^e siècle les maisons closes et connaissent les lieux de prostitution plus clandestins (François Courtalin en 1869 par exemple, chapitre 2). En effet, la place du service militaire dans la construction de la virilité adulte (et donc dans l'accès à la sexualité) est ancienne¹⁰⁰. Entre 1914 et 1919, pour ceux qui auraient éventuellement coupé au rite de passage militaire en maison close, la Première Guerre mondiale achève de généraliser l'expérience de la sexualité. Cette expérience partagée s'explique par la longue durée de la guerre, l'occupation d'une partie de l'Allemagne et par l'action de l'état-major pour organiser et rendre disponible aux soldats une offre sexuelle tarifée à proximité du front¹⁰¹.

A priori rendue difficile en raison de l'homosociabilité radicale du milieu militaire et de la succession des combats et des déplacements de troupe, cette hétérosexualité militaire pourrait sembler peu satisfaisante. En effet, la sexualité à laquelle les domestiques célibataires ont enfin accès reste encadrée et canalisée par des officiers soucieux de ne pas encourager « *le libre-échange avec la bonne, l'ouvrière, la fille de ferme* »¹⁰², ce qui semble limiter les échanges affectifs satisfaisants.

Pourtant, comme le montrent les témoignages, cette hétérosexualité n'est pas forcément perçue par les domestiques — notamment les plus jeunes — comme plus contrainte ou limitée que celle de la vie civile. En effet, le relâchement dans l'expression et la visibilité

98 Jean-Yves Le Naour, *Misères et tourments...*, op. cit., p. 166.

99 Annie Crépin et Odile Roynette, « Jeunes hommes, jeunesse et service militaire au XIX^e siècle », in Ludivine Bantigny et Ivan Jablonka (dir.), *Jeunesse oblige...*, op. cit., p. 76.

100 Odile Roynette, « La construction du masculin... », op. cit., p. 89.

101 L'armée est entre « moralisation et proxénétisme » pour Jean-Yves Le Naour, *Misères et tourments...*, op. cit., p. 189.

102 Jean-Yves Le Naour, *Misères et tourments...*, op. cit., p. 198.

des pratiques ou des frustrations sexuelles marquent une nouveauté pour les domestiques qui accèdent enfin avec l'uniforme à la reconnaissance de leur sexualité adulte, malgré leur célibat. Même blessés ou malades, ces jeunes hommes flirtent avec leurs soignantes ou avec les jeunes filles qui vivent à proximité des zones de repos. Le jeune Jules Barailler, domestique de ferme dans le civil, raconte par exemple à Lucien Barou les flirts de 1918 entre poilus et *payses*, les jeunes filles, à Dax où il est convalescent : « *Y avait l'eau chaude, à Dax, qui sortait des rochers. Alors y avait des payses, rien que pour voir des Poilus, qui venaient chercher un seau d'eau...* »¹⁰³. Héroïsés, bien mis dans leurs beaux uniformes, les Poilus sont de véritables « symboles sexuels » dans les représentations étudiées par Jean-Yves Le Naour¹⁰⁴. Leur dévouement et l'idéal viril se prolongent au sein des regroupements d'anciens combattants¹⁰⁵ puis s'incarne dans l'esthétique d'une masculinité autoritaire et guerrière mise en avant par le régime de Vichy¹⁰⁶.

Les marques de la puissance sexuelle se déplacent : désormais, l'efféminé, le demi-homme n'est plus le larbin, le domestique servile face au puissant paysan ou à l'ouvrier vindicatif, mais bien l'embusqué face au combattant. Cette virilité nouvelle et célébrée des jeunes hommes suscite aussi des violences, réelles, sur des femmes et des jeunes filles qui parfois doivent de gré ou de force accepter le « repos du guerrier ». Si les interactions à Dax paraissent initiées par les jeunes femmes et consensuelles, Lucien Barou, comme d'ailleurs Le Naour, insiste sur les probables brutalités à l'égard des personnels soignants, sous-entendues par un autre témoin¹⁰⁷. L'expression libérée par l'uniforme des fantasmes de viols des femmes de l'ennemi dépasse les seules représentations littéraires pour Jean-Yves Le Naour¹⁰⁸. Dans la Loire, l'expression « train de plaisir pour Berlin », peinte sur certains wagons, est l'une des manifestations de cette culture du viol spécifiquement guerrière¹⁰⁹.

Les expériences (hétéro)sexuelles et guerrières sont particulièrement constructrices de la masculinité dans le contexte militaire¹¹⁰. Contrairement à une masculinité ouvrière spécifique qui se fonde sur une même expérience de travail (collectif, dur, physiquement

103 Lucien Barou, Tome 4, p. 123.

104 Jean-Yves Le Naour, *Misères et tourments...*, op. cit., pp. 306-307.

105 Odile Roynette, « La construction du masculin de la fin du XIX^e siècle aux années 1930 », op. cit., p. 89.

106 Luc Capdevila, François Rousset, Fabrice Virgili, Danièle Voldman, *Sexes, genre et guerres...*, op. cit., p. 84.

107 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 4...*, op. cit., p. 124.

108 Jean-Yves Le Naour, *Misères et tourments...*, op. cit., p. 336.

109 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 1...*, op. cit., p. 71.

110 Ute Frevert, « L'armée, école de la masculinité. Le cas de l'Allemagne au XIX^e siècle », *Travail, genre et sociétés*, vol 1 n°3, 2000, pp. 45-66.

éprouvant, avec certaines qualifications techniques), la masculinité des tranchées se fonde sur des efforts physiques, des souffrances psychiques et une libération de la parole sur les frustrations sexuelles qui créent une solidarité de groupe dépassant le cadre professionnel, sans pour autant transcender les lignes de classe. Les officiers, si proches de leurs hommes soient-ils, conservent capital culturel et privilèges de bourgeois¹¹¹ ou d'aristocrates, en ayant, par exemple, des ordonnances à leur service pour accomplir leurs basses besognes¹¹². L'accès des domestiques à un type de masculinité jusqu'alors impossible ne fait pas des tranchées un espace de fraternisation entre camarades de classes antagonistes, ni même nuance la persistance des marqueurs de classes entre prolétaires et possédants. On retrouve ainsi dans les rangs des sous-officiers les propriétaires et membres des professions libérales ceux qui ont « *l'occasion de manier des hommes et l'habitude de les commander* »¹¹³, professions libérales et commerçants dont nous savons qu'ils ont notamment l'habitude de donner des ordres à leurs domestiques. Néanmoins c'est dans ce contexte que les domestiques mobilisés accèdent à une masculinité qui, sans être hégémonique, est dominante sur le plan numérique : cette évolution constitue pour eux une véritable promotion sociale sur l'échelle des masculinités, qui, nous allons le voir, leur sert mieux pour faire face aux rapports de classe¹¹⁴. Leur participation à la défense de la Nation, de la communauté, fonction « *constitutive de l'identité masculine* »¹¹⁵ se double de ce vécu commun des tranchées. Les expériences de la masculinité prolétarienne pendant la Première Guerre mondiale ne sont pourtant pas non plus totalement identiques : au sein même du groupe des combattants, les bons et les mauvais points de la masculinité sont attribués suivant des critères sociaux, culturels, de sexualité, d'âge, d'affectations militaires et d'affinités particulières. L'une des raisons qui fait que les domestiques prennent « leur revanche » en termes de virilité sur les ouvriers est que l'élite ouvrière est rapatriée par la loi Dalbiez, ou affectée, en raison de ses qualifications professionnelles, aux régiments de génie, moins exposés. Cette supériorité des

111 Les colis de leur entourage leur apportent un meilleur matériel, et ils bénéficient aussi des « petits privilèges de l'encadrement » comme le formulent André Loez et Nicolas Mariot, « Brassage des corps et distances sociales : la découverte du peuple par la bourgeoisie intellectuelle dans les tranchées de 1914-1918 », in. François Bouloc, Rémy Cazals et André Loez, *Identités troublées 1914-1918. Les appartenances sociales et nationales à l'épreuve de la guerre*, Toulouse, Editions Privat, 2011, p. 21.

112 Bertrand Goujon, « Insertion et distinction nobiliaires parmi les combattants français de la Grande Guerre », in. François Bouloc, Rémy Cazals et André Loez, *Identités troublées 1914-1918...*, op. cit., pp. 47-60.

113 Henri Despeyrières, *C'est si triste de mourir à 20 ans. Lettres du soldat Henri Despeyrières (1914-1915)*, Toulouse, Privat, 2007, cité par Alexandre Lafon, « Etre camarade. Identité(s) et liens de sociabilité dans l'armée française (1914-1918) » in. François Bouloc, Rémy Cazals et André Loez, *Identités troublées 1914-1918...*, op. cit., p. 35.

114 Sur la théorisation de la masculinité ouvrière et des enjeux de classe, voir Raewyn Connell, *Masculinités...*, op. cit., p. 43 sq.

115 Luc Capdevila, François Rousset, Fabrice Virgili, Danièle Voldman, *Sexes, genre et guerres...*, op. cit., p. 37.

domestiques de ferme par rapport aux ouvriers a probablement un impact durable sur leur propre perception identitaire, mais reste difficile à isoler et à mettre nettement en lumière.

Outre qu'il existe même entre Poilus des hiérarchies de virilité, et il est intéressant de noter qu'entre eux se reproduisent les hiérarchies du monde civil, transposées à l'armée. Ainsi, même s'ils sont généralement respectés comme soldats, les « ordonnances », parfois considérés comme les domestiques des officiers, subissent des formes de dévalorisations dévirilisantes et qui se rapprochent de celles vécues par les hommes domestiques de la vie civile. Ainsi, l'ordonnance est trop servile et hypocrite pour le témoin Louis Deloire : « *Même y avait des officiers qu'avaient toujours un ordonnance pour lui tirer les bottes ! Et presque à lui torcher le derrière ! Tout juste ! (...). Oui ! C'était de la planque ! Fallait des gars qui soient bien dévoués. Parce que moi, j'aurais pas pu le faire non plus !* »¹¹⁶. Lorsque Lucien Barou lui demande ensuite si par dévoués il entend « *un peu lèche-bottes* », Louis Deloire confirme. Pour Barou, cette dévalorisation est liée à la jalousie que suscite la position d'ordonnance, qui peut espérer bénéficier en partie des privilèges de l'officier¹¹⁷. Nous voyons ici une manifestation habituelle du mépris pour des travailleurs des services à la personne ou des domestiques jugés trop serviles.

Nous estimons ainsi que la virilité des domestiques se trouve mieux affirmée après la Première Guerre mondiale. Leur catégorie professionnelle a participé pleinement aux combats, dans des conditions périlleuses, exposée comme le reste des classes populaires -sinon plus. Les blessures, les gaz, la proximité de la mort forment un terreau commun et leur sacrifice « pour la patrie » les inclut pleinement dans une communauté nationale peut-être abstraite jusque là. Comme les autres soldats, ils peuvent parfois jouer de leurs compétences spécifiques en contexte militaire, ce qui peut valoriser leur identité professionnelle. Le fait de vivre en milieu exclusivement masculin libère un discours sur la frustration sexuelle et affective, et la politique de l'état-major, entre restrictions et proxénétisme¹¹⁸, leur accorde le même accès et les mêmes limites à une hétérosexualité tarifée que les autres soldats. Si nous renvoyons à la riche bibliographie de la Première Guerre mondiale pour une vision plus exhaustive de l'expérience de la guerre et du front, il nous semblait nécessaire de livrer ici plusieurs extraits de témoignages de domestiques-soldats de la Loire sur leur situation militaire et leurs combats. Même en première ligne, ils ne sont pourtant pas les seuls

116 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 3...*, op. cit., p. 480.

117 Ibid.

118 La formule est de Jean-Yves Le Naour, *Misères et tourments...*, p. 189.

concernés par cette guerre totale. La situation à l'arrière, dans le Rhône et dans la Loire, est elle aussi bouleversée par la mobilisation et l'effort de guerre.

II. A l'arrière, réorganisation de la production domestique et nouveaux rapports de pouvoir.

L'ordre de mobilisation générale d'août 1914 touche, on l'a dit, 3,7 millions d'hommes, auxquels s'ajoutent progressivement de nouvelles générations d'adolescents et de jeunes adultes avec les mobilisations des classes 1916 à 1919. Ces forces vives quittent entre 1914 et 1919 les champs, les usines, les foyers où elles exerçaient et sont suivies par une partie non-négligeable du cheptel chevalin et bovin français, privant les exploitations agricoles de leurs forces motrices animales. Au même moment, la pression à la hausse sur la production de tous les secteurs s'accélère : il faut produire des obus et des armes, extraire du charbon pour faire tourner les machines, sortir de terre des quintaux de nourriture –et notamment d'énormes quantités de viande et de vin– pour les soldats sous les drapeaux.

L'essentiel du travail repose donc sur les classes d'hommes non mobilisés, sur les ouvriers qualifiés renvoyés par ordre militaire dans leurs usines, et, surtout, sur les femmes. Dans ce contexte sans précédent, comment se configurent les rapports de pouvoir entre hommes et femmes et entre employé.e.s et employeur.e.s ? Comment s'organisent les relations de domesticité ? Entre 1914 et 1919 dans la Loire comme dans le Rhône, de très nombreux travailleurs originaires de l'Empire colonial français et de régions sous la domination économique de la France sont importés par le gouvernement. Ils travaillent dans les mines, les usines, sur les chantiers, mais pas comme domestiques (chapitre 8). La réorganisation de la production domestique se fait donc en contexte presque'exclusivement blanc. Cette caractéristique explique pourquoi les relations raciales ne sont pas traitées dans ce chapitre, mais surtout comment cette division du travail maintient et renforce la blancheur de la main-d'œuvre domestique jusqu'aux années 1940. Comme les autres secteurs, la production domestique est soumise à une forte pression à la productivité en raison de la pénurie de main-d'œuvre et aux exigences égales, sinon supérieures, du patronat. Nous verrons dans cette partie comment la domesticité masculine et la domesticité féminine se transforment pendant la Grande Guerre en prenant des chemins différents. Comment évoluent les rapports sociaux de genre et de classe pendant une guerre mondiale ? Quelles sont, au contraire, les caractéristiques de la domesticité –notamment ces difficultés propres– qui ne connaissent pas de modifications pendant le conflit ?

1°) Une masculinité domestique affirmée en milieu agricole : quand le genre prend le pas sur la classe.

Le départ d'une grande partie des hommes adultes en contexte guerrier ne marque pas pour autant un début d'émancipation des femmes qui seraient libérées de la tutelle masculine sur leurs choix économiques et sociaux. Au contraire, les rigueurs du front imposent une morale encore plus stricte de respect des normes et hiérarchies de genre comme l'explique Jean-Yves Le Naour : « *Dans un conflit où les fronts sont partout, jamais la cohésion, le respect des rôles et des devoirs matériels et moraux n'ont été aussi importants* »¹¹⁹. L'impôt du « sang » payé par les valeureux combattants ne doit surtout pas se doubler d'une perte de leurs prérogatives masculines¹²⁰. Dans le cadre de la production domestique et de l'intimité des ménages, nous montrons ici que les nouvelles tensions domestiques provoquées par la mobilisation et la guerre favorisent les hommes, fussent-ils domestiques, au détriment des femmes, fussent-elles en position de patronnes. Sur 39 procédures passant devant les assises du Rhône et de la Loire examinées (années 1915-1916 dans la Loire, années 1916-1918 pour le Rhône) et jugées pendant la Grande Guerre, plusieurs affaires révèlent des tensions domestiques nouvelles, où, en l'absence du patron parti au front, les domestiques masculins prennent un pouvoir inédit sur les exploitations agricoles. Dans des circonstances moins dramatiques, cette position nouvelle des domestiques masculins face aux patronnes est aussi perceptible dans la correspondance d'Antonia Fully et d'Eugène Reymondon restituée par Lucien Barou.

Le 1er août 1914, Jean-Marie Chossy, domestique agricole de 15 ans dans le sud de la Loire, moissonne avec un homme d'une cinquantaine d'années et sept autres ouvriers agricoles. L'annonce de la mobilisation suscite le départ des sept ouvriers après la moisson. A 18h, le jeune Jean-Marie se retrouve donc seul avec l'homme plus âgé pour lier les gerbes et constituer les meules, tâche qu'ils n'achèvent pas avant 1 heure du matin. A la tombée de la nuit, le « vieil » homme réclame : « *Alors, à 10h il s'est mis à jurer : Nom de Dieu, on peut bien boire un canon, non ? Il va trouver le patron : Hé ! Faudrait nous donner un canon pour boire ! Et puis une portion pour ce petit ! Enfin (la patronne) m'a donné un morceau de saucisson.* »¹²¹. Si ce travail paraît harassant, ce qui constitue pourtant un aspect intéressant et

119 Ibid., p. 399.

120 Pour un examen plus approfondi des attentes sociales en matière de comportement genré pendant la Première Guerre mondiale, nous renvoyons à la riche bibliographie sur le sujet et notamment à l'ouvrage rédigé par Luc Capdevila, François Rousset, Fabrice Virgili et Danièle Voldman, *Sexes, genre et guerre*, op. cit.

121 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 1...*, op. cit., p. 72.

moins étudié de la mobilisation est le rapide apprentissage de la masculinité adulte pour Jean-Marie Chossy, laissé aux bons soins d'un ouvrier expérimenté. En réclamant vin et nourriture, ce dernier montre à Jean-Marie ce qu'il est en droit d'exiger contre sa force de travail, malgré son jeune âge. En l'associant à lui-même (« on », « nous »), cet homme d'une cinquantaine d'années fait définitivement basculer Jean-Marie du côté des adultes, et des adultes masculins à qui sont réservés le « canon ». Ces jeunes gens de la classe 17/18 sont nombreux, en 1914 et 1915, dans la région à faucher les champs des femmes à la tête d'exploitation les dimanches, et à retirer de ces activités supplémentaires un surcroît de numéraire¹²² mais aussi un paiement en nature. Ils exercent ainsi une masculinité adulte et découvrent l'étendue de leur force, parfois au détriment des femmes de leur entourage, collègues domestiques ou même-nouveauté liée à la mobilisation des hommes « adultes »- de leurs patronnes.

La main-d'œuvre agricole manque pendant toute la durée du conflit. Ainsi, en septembre 1915, Antonia Reymondon, 22 ans, décrit à son mari mobilisé ses difficultés à trouver la vingtaine d'ouvriers nécessaires au battage, et la manière dont elle recrute aussi le dimanche à la sortie de la messe :

« Ce matin, à St Maurice, j'ai demandé presque tous les hommes que j'ai rencontrés. Mais comme on battra le jeudi pour nous, à peu près tous m'ont refusé. Il ne m'a été promis que quelques domestiques jeunes. Enfin, cette après-midi, je suis montée à Chaiseneuve. (...) Avec 14 que j'avais déjà trouvé, ça me fait vingt. Je ne veux guère plus me déranger pour en chercher d'autres (...). Pour le vin, j'ai fait remplir le tonneau de 64 lit. à chez Badel (...).»¹²³.

La lettre met en lumière l'importance du vin et de la nourriture pour attirer les travailleurs. Antonia précise dans une nouvelle lettre à son mari : *« Quant à mes repas, j'ai mis le matin à 8 heures la soupe, saucisson, lard et fromage. A midi, viande en sauce, pommes de terre au four, rôti, fromage et café. A souper: soupe, saucisson, salade de pois, riz au jus, rôti et fromage. Le tout était très bien apprêté. Je crois qu'il y en avait assez »*¹²⁴. Lucien Barou rappelle que le menu ne semble pas entamé par les restrictions de guerre, parce que les provisions viennent principalement de la ferme. Il s'agit en effet pour les patronnes de trouver le juste équilibre entre abondance et économie, la qualité et la quantité de nourriture étant déterminantes pour la réputation du patronat agricole et domestique. Lucien Barou, lorsqu'il interroge des anciens domestiques, est ainsi frappé par l'importance accordée par ses derniers, rétrospectivement, à la nourriture¹²⁵. En dehors des gros travaux et de l'embauche de

122 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 2...*, op. cit., p. 54.

123 Lettre du dimanche 5 septembre 1915 d'Antonia Fully à Eugène Reymondon, citée par Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 2...*, op. cit., pp. 60-61.

124 Ibid, p. 62. Lettre de septembre 1915 d'Antonia Fully à Eugène Reymondon, citée par Lucien Barou.

125 Lucien Barou, communication personnelle du 6 juillet 2016.

journaliers, les domestiques se voient confier des tâches nouvelles, sous la surveillance des plus vieux parfois : « *Le domestique laboureur aux rivières. Le papa a dit qu'il le faisait bien. (...)* » explique Antonia à son époux¹²⁶. Ces jeunes hommes manient plus facilement des outils fabriqués pour des corps masculins que les épouses d'exploitants¹²⁷, et gagnent ainsi quelques années sur les étapes traditionnelles de la formation agricole. La division genrée du travail est devenue trop rigide au cours du XIX^e siècle pour tolérer des transgressions trop évidentes ou trop répétées publiquement des rôles assignés à chaque genre. La force physique nécessaire à certaines opérations est perçue comme ne pouvant émaner que des hommes, même adolescents. Les femmes peu habituées à ces tâches-là travaillent moins vite, moins bien, renforçant la nécessité d'une main-d'œuvre masculine.

Si Antonia Fully-Reymondon complimente le domestique labourant en septembre 1915, le comportement de ses employé.e.s la met en difficulté sérieuse par la suite. Nous ne disposons pas de leurs points de vue, mais uniquement des lettres d'Antonia à son époux, qui n'indiquent pas les potentielles vexations et abus du côté patronal. Il paraît néanmoins évident que « Vida », car c'est ainsi que l'un d'entre eux apparaît dans les missives échangées, profite de la situation de pénurie de main-d'œuvre pour faire le minimum acceptable, déserte régulièrement l'exploitation et se montre, du point de vue d'Antonia, irrespectueux voire menaçant.

La jeune épouse (Antonia n'a que 22 ans en 1915) se plaint régulièrement du comportement de sa domesticité. En août 1915 déjà, les deux domestiques, Jean-Marie et Vida, ont sorti le bétail à une heure trop tardive, après avoir pris plusieurs verres au bourg. Le même jour, une dispute familiale achève d'amoindrir l'autorité auprès de ces deux domestiques d'Antonia, qui les entend médire lorsqu'ils se croient seuls à l'écurie, plus tard dans la soirée¹²⁸. En octobre 1915, Jean-Marie, probablement sollicitée par sa compagne (« sa belle », sous la plume agacée d'Antonia Fully), quitte la ferme, non sans avoir « *cherché tous les moyens de se faire renvoyer (...). En déchargeant un peu de pommes de terre qu'il avait arrachées, il nous traitait de mauvais riche et que de toute la maison il n'y en avait pas un qui puisse la gouverner. A tout cela je n'ai pas répondu un mot. Il n'a eu qu'à se taire.* »¹²⁹.

126 Lettre de septembre 1915 d'Antonia Fully à Eugène Reymondon, citée par Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 2...*, op. cit., p. 62.

127 Evelyn Morin-Rotureau (dir.), *Combats de femmes...*, op. cit., p. 6.

128 Lettre du 23 août 1915 d'Antonia Fully à Eugène Reymondon, citée par Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 2...*, op. cit., p. 63.

129 Lettre du 2 octobre 1915 d'Antonia Fully à Eugène Reymondon, citée par Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 2...*, op. cit., p. 63. Voir notre annexe n°12 pour la lettre en intégralité.

Antonia est en effet mal secondée par son père, un vieillard de 70 ans presque aveugle, et épisodiquement par un oncle buveur et irascible. Le comportement de Jean-Marie qui paraît si décidé à partir révèle l'importance d'une direction masculine, reconnue traditionnellement comme seule autorité légitime dans une exploitation. La figure autoritaire acceptée ne saurait, pour lui, être celle d'une femme, qui, propulsée à la tête de la ferme par le contexte de guerre rencontre insubordination et menace de départ. Ainsi, si Jean-Marie s'adresse à Antonia pour formuler son mécontentement, c'est au patriarcat qu'il propose finalement de rester (avant de partir assez rapidement)¹³⁰. La lettre du 2 octobre 1915 nous informe également de la situation matérielle et affective relativement confortable du jeune homme : Jean-Marie possède en effet une terre à quelques encablures de la ferme, et il prend le temps de la cultiver. Il a également noué une relation affective avec une jeune femme, qui était elle-aussi domestique chez les Fully-Reymondon. Cette dernière, dont nous ignorons tout, n'a pas été assez laborieuse au travail pour être retenue par la patronne. Antonia précise en effet à son mari que Jean-Marie est un domestique « rentable », mais que ce n'est pas le cas de sa partenaire : « *Lui pouvait faire sortir son mois, mais elle, pour ce qu'elle ne m'a que fait, et avec de telles dépenses pour sa nourriture (...)* »¹³¹.

L'autre domestique masculin de l'exploitation, Vida, se révèle encore moins fiable. Sa consommation excessive d'alcool le rend inapte au travail, d'après sa patronne¹³². Il trouve toujours un moyen de déjouer la surveillance patronale pour boire, au grand agacement d'Antonia :

« Il est 9 h 1/2. Je viens de finir de traire avec Vida qui est saoul. Quand j'ai commencé ma lettre, il était 6h 1/2 à peine. Lui était allé à la grange d'en bas pour faire des raves¹³³. Il y est resté une heure mais il a bien employé son temps! J'avais bien cloué une petite planche mince sur le bondon de la pièce à cidre, mais il l'a déclouée, arraché le bondon puis recloué la planche (...). Profitant de ce qu'il n'avait pas fini (...) de traire sa vache, j'ai pu monter doucement à la grange et le hasard a fait que j'ai posé la main juste où il avait caché la bonde et son canon prêt à resservir. (...). Je crois qu'en ce moment, s'il me tenait, je passerai un triste quart d'heure! Je ne lui en pas fait cas de tout le temps que nous avons fait le travail, ni même après, car j'aurais eu peur qu'il me donne quelque coup de fourche. Ah! Je t'assure qu'avec un pareil être, j'ai bien besoin de me soigner. Il aurait bien besoin d'aller un peu aux tranchées¹³⁴ »¹³⁵.

130 Ibid. Lettre du 2 octobre 1915 d'Antonia Fully à Eugène Reymondon.

131 Ibid. Lettre du 2 octobre 1915 d'Antonia Fully à Eugène Reymondon.

132 Lettres du 25 novembre et du 12 décembre 1915 d'Antonia Fully à Eugène Reymondon, citées par Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 2...*, op. cit., pp. 64-65

133 Faire des raves signifie préparer (découper et nettoyer grossièrement) des raves, nourriture pour les vaches.

134 Lucien Barou ignore pourquoi Vida n'est pas mobilisé. Ce « tour aux tranchées » suggéré par Antonia Reymondon le compare à un embusqué, ce qui peut paraître un peu hypocrite dans la mesure où le destinataire de la lettre, le mari d'Antonia est, du fait de sa typhoïde contractée au début de la guerre, instructeur. Il n'est par conséquent pas immédiatement exposé. Ce paramètre explique également la sincérité d'Antonia sur ses difficultés de gestion de la ferme : son mari n'étant pas « au feu », préserver son moral en restant vague sur les problèmes rencontrés n'est pas un impératif absolu.

135 Lettre du 12 décembre 1915 d'Antonia Fully à Eugène Reymondon, citée par Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 2...*, op. cit., p. 65.

L'alcoolisme de Vida pose des problèmes de productivité : soûl, il renverse du lait (lettre du 25 novembre) et il néglige les soins au bétail pour boire (lettre du 12 décembre). Ces problèmes existent certes en dehors des périodes de guerre, mais montrent ici comment la consommation excessive d'alcool de la part des domestiques masculins émerge progressivement comme un problème de mise au travail à partir du début du XX^e siècle. L'alcoolisme d'hommes domestiques pose deux problèmes aux patronnes esseulées. D'abord, la rémunération en argent liquide paraît encourager l'achat de boisson, et doit donc être restreinte. Ensuite, il s'agit de gérer les comportements erratiques et violents aggravés par l'alcool. Ainsi, ce qui frappe également dans ces lettres de l'hiver 1915 est la peur manifeste d'Antonia à l'égard de son domestique. L'absence de son mari ou d'un homme en capacité physique de protection paraît ici déterminante. Antonia Fully a peur de Vida et de ses réactions, une crainte dont elle s'ouvre à son mari pourtant trop loin pour l'aider. Aussi, différer les disputes et les remontrances apparaît comme l'un des modes de gestion de la main-d'œuvre domestique des femmes à la tête d'exploitation en période de guerre. Il s'agit avant tout d'éviter la confrontation physique, même si, d'après la version d'Antonia Fully, la jeune patronne a bien des reproches à faire au valet de ferme. Les rapports de genre, dans ce cas, prennent le pas sur le statut social des protagonistes : la masculinité de Vida, au fondement de sa force physique, s'impose en partie au statut de patronne d'Antonia. Si la suite de la correspondance entre les époux Reymondon-Fully n'est mentionnée que de manière ponctuelle par Lucien Barou, elle nous apprend tout de même que Vida travaille encore pour la même exploitation en octobre 1918, avec quelques irrégularités¹³⁶. La pénurie de main-d'œuvre masculine explique que malgré sa crainte, Vida ne soit pas congédié : il ne paraît pas remplaçable, surtout pendant la grossesse d'Antonia, qui l'affaiblit (automne 1915-printemps 1916).

Ce glissement de l'autorité dans l'exploitation agricole vers la figure masculine, même celle d'un domestique, paraît encore plus nette dans le cas de la ferme Mathias, à Saint-Victor-sur-Loire. En mars 1916, Marie Marcou épouse Mathias, 49 ans, meurt des suites des coups de son unique domestique, Jules Favre¹³⁷. Au départ de son époux Louis Mathias (40 ans en 1914) sous les drapeaux, Marie se retrouve seule sur leur exploitation du hameau de la Perretière. En juin 1915, elle embauche comme journalier puis comme domestique Jules

136 Lettre du 29 octobre 1918 d'Eugène Reymondon à Antonia Fully, citée par Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 5...*, op. cit., p. 103.

137 Acte d'accusation de Jules Favre du 16 mai 1916, Affaire Jules Favre, 4U430, ADL.

Favre, un cultivateur suisse travaillant en France depuis plusieurs années. Âgé de 27 ans en 1916, ce fils de cordonnier n'a plus de contact avec sa famille qu'il a quitté près de 10 ans auparavant. Il a fait son service militaire en Suisse, et a été successivement ouvrier vigneron et « domestique de culture » aux environs de Genève et dans le canton de Vaud, avant de venir dans la région lyonnaise. Divers emplois industriels l'ont occupé à Bourg, Lyon, Givors puis Firminy et Saint-Etienne. Après la mobilisation générale, il se fait embaucher comme domestique agricole à Saint-Victor-sur-Loire, d'abord pour Pierre Peyrard puis pour Madame Mathias. Il gagne ainsi 40 francs mensuels en basse saison, et 4 francs par jour pour les gros travaux¹³⁸. Très rapidement il devient l'amant de sa patronne, et se montre violent : « *Je reconnais avoir eu souvent des discussions avec elle et même l'avoir giflée de temps à autre* » admet-il dès son premier interrogatoire¹³⁹. C'est au cour d'une scène d'une grande violence que Madame Mathias finit par trouver la mort, après force insultes et coups : « *Comme je me disposais à m'en aller, elle m'a saisi par le bras et à ce moment je lui ai donné deux ou trois gifles ensuite je l'ai prise par un bras et lui ai porté deux ou trois coups de pied au derrière. Je lui ai déchiré son corsage et sa chemise (...)* »¹⁴⁰.

Selon les termes de l'accusation, Jules Favre se met à « *agir en maître à la maison* »¹⁴¹. En effet, les motifs des coups invoqués par Favre est l'ivresse de sa patronne et sa négligence des tâches domestiques : « *La femme Mathias s'enivrait souvent, elle quittait la maison, allait boire au dehors jusqu'à ce qu'elle tombe sur la route (...). Quand elle était dans cet état souvent elle ne préparait pas les repas (...)* »¹⁴². Le juge d'instruction paraît abasourdi par le renversement social que ce comportement illustre : il demande immédiatement « *Ainsi c'est parce qu'elle ne vous préparait pas vos repas régulièrement que vous disputiez et frappiez la femme Mathias, vous paraissez oublier qu'en réalité vous étiez son domestique ?* »¹⁴³. Jules Favre ne rebondit pas sur le rappel de sa domesticité, et explique que l'ivresse de la fermière le forçait à la ramener lui-même à l'habitation commune. L'accusé insiste sur la répétition de leurs disputes, l'ivresse de Marie Marcou épouse Mathias et sur le caractère émotionnel d'une relation qui sort du cadre professionnel, invoquant la jalousie et le chantage au suicide de Marie Marcou-Mathias¹⁴⁴. En l'absence de son mari, cette dernière semble impuissante à

138 Interrogatoire du 23 mars 1916 de Jules Favre, Affaire Jules Favre, 4U430, ADL.

139 Interrogatoire de Jules Favre du 14 mars 1916, Affaire Jules Favre, 4U430, ADL.

140 Interrogatoire de Jules Favre du 14 mars 1916, Affaire Jules Favre, 4U430, ADL.

141 Acte d'accusation de Jules Favre du 16 mai 1916, Affaire Jules Favre, 4U430, ADL.

142 Interrogatoire de Jules Favre du 23 mars 1916, Affaire Jules Favre, 4U430, ADL.

143 Interrogatoire de Jules Favre du 23 mars 1916, Affaire Jules Favre, 4U430, ADL.

144 « (...) elle m'a dit que si je la quittais, elle se jetterait dans le puits ». Interrogatoire de Jules Favre du 23 mars 1916, Affaire Jules Favre, 4U430, ADL.

imposer à Jules Favre qu'il effectue un travail correct. François Brun, un voisin, affirme : « *Ce domestique était une 'rosse', qui ne travaillait pas, qui ne soignait pas le bétail le laissant crever de faim. Les vaches ne tenaient plus debout (...)* »¹⁴⁵. Favre s'est approprié les chaussures de Louis Mathias, le mari absent. Il boit le vin et le rhum achetés par sa patronne, dissimule ses bouteilles¹⁴⁶. Plus révélateur encore du renversement des rapports employeur/employé : Favre lui-même reconnaît que s'il ne dispose pas des revenus du ménage, il porte l'argent après la vente des produits de la ferme au marché¹⁴⁷, une pratique jamais rencontrée dans l'ensemble des archives consultées¹⁴⁸. Pendant sa confrontation avec le mari de sa victime, Favre confirme qu'il s'est fait en outre payer la quasi-totalité de ses gages jusque ce qu'il tue Marie Marcou¹⁴⁹. Le domestique paraît avoir maintenu une emprise forte sur sa patronne, en utilisant sa force physique, en encourageant un ancien penchant pour l'alcool et en déployant plusieurs stratégies de manipulations émotionnelles. L'inversion du rapport de domination (notamment monétaire) ne s'exerce que dans un contexte spécifique, celui de la Guerre. Étranger, Jules Favre est l'un des rares hommes dans la force de l'âge présent dans la localité de Saint-Victor et cette situation de monopole de la force paraît lui donner toute latitude pour ses agissements.

En effet, la violence sélective de ces hommes domestiques révèle alors à quel point l'autorité domestique émane principalement des hommes avant-guerre et se fonde sur un rapport de force physique plus encore que symbolique. Sur le plan idéologique en effet, les domestiques masculins doivent se montrer tout aussi respectueux –voire même davantage– envers les épouses de leurs patrons mobilisés, exprimant ainsi leur reconnaissance pour la défense de la patrie. Or, les archives judiciaires soulignent au contraire que les domestiques profitent de l'absence temporaire de leurs patrons pour exercer physiquement leur volonté, ici aux dépens de leurs employeurs. Avant la mobilisation générale, la violence des domestiques hommes s'exerçaient principalement à l'encontre de leurs pair.e.s de classes ou de très jeunes enfants. Avant 1914, très rares sont les cas d'agression de patronnes, et aucune trace dans les archives judiciaires de bagarre physique entre hommes employés et hommes employeurs (celles-ci se limitent très probablement à des affrontements sans gravité qui débouchent sur le départ des domestiques).

145 Déposition de François Brun du 8 avril 1916, Affaire Jules Favre, 4U430, ADL.

146 Interrogatoire de Jules Favre du 14 mars 1916, Affaire Jules Favre, 4U430, ADL.

147 Déposition de Louis Mathias du 8 avril 1916, Affaire Jules Favre, 4U430, ADL.

148 Le patronat agricole évite généralement d'envoyer les domestiques au marché. Quand c'est le cas, ils et elles sont très encadré.e.s par le patron ou la patronne de l'exploitation.

149 Déposition de Louis Mathias du 8 avril 1916, Affaire Jules Favre, 4U430, ADL.

En dépit de la non-représentativité des archives judiciaires examinées ici et du biais de violence qu'induit ce choix de sources, il nous semble important de souligner qu'il y a autant d'affaires de violences de domestiques hommes sur leurs employeurs entre 1915 et 1918 (39 affaires examinées) que sur l'ensemble des échantillons examinés pour les années 1848-1911 (567 affaires étudiées)). Cette violence physique n'est pas la seule manifestation d'un rapport de force inversé. Comme le souligne l'impuissance d'Antonia Fully ou les témoignages de l'entourage de Madame Mathias, il est plus difficile d'exiger de ses salarié-e-s un travail assidu et bien fait. Par ailleurs, les ouvriers agricoles profitent de la dépendance patronale pour exiger des hausses de rémunération, voire des gratifications sexuelles. Dans le cas de Jules Favre, les forces de l'ordre postulent des rapports consensuels entre le domestique et la patronne. Pourtant la violence de Favre et les coups qu'il porte régulièrement à Marie Marcou permettent d'interroger le degré de consentement de cette dernière. Plus nettement, la question d'une contrepartie sexuelle en échange de l'exécution de travaux agricoles apparaît dans l'affaire Marie Marican-Barthélémy Tantot.

Jeune fermière (26 ans) et mère d'un petit garçon, elle-même ancienne domestique, Marie Marican épouse Vernay réclame l'aide de Digas, son voisin, après le départ de son mari pour le front. Celui-ci dépanne dans un premier temps, puis refuse : *« il m'a quittée parce qu'il prétendait que j'avais dit que mon mari travaillait mieux que lui, mais le vrai motif c'est que je ne voulais plus le garder parce qu'il était toujours à me courir après, et que je ne voulais pas lui céder. »*¹⁵⁰. Après les propositions de Digas, Marie Marican se tourne vers la domesticité féminine : en novembre 1914, elle embauche la jeune Pierrette Tantot. Mais son travail ne suffit pas et Marie Marican-Vernay veut la licencier pour prendre un homme. Le père de la domestique, Barthélémy Tantot, un journalier de 47 ans, lui alors propose ses services si elle garde sa fille : en avril 1915, il arrive donc chez Marie Marican et très rapidement le même problème resurgit. Celle-ci explique :

« Dès le premier jour qu'il est venu, il a commencé à me solliciter à avoir des relations avec lui, je l'ai repoussé et j'ai demandé à des voisins, à Digas, de refaire mon travail, il n'a pas voulu, il n'y avait personne à qui je puisse m'adresser car la main d'oeuvre est très rare, alors j'ai gardé Tantot mais je n'ai pas écrit à mon mari les sollicitations dont j'étais l'objet de peur de l'ennuyer.

Tantot était toujours après moi me disant que si je ne consentais pas, il abandonnerait mon travail. Un jour de la fin avril j'étais à l'écurie en train de tirer les vaches, Tantot est venu, a fait les mêmes menaces puis il m'a renversée et a essayé d'avoir des relations avec moi. Je me suis relevée, il m'a renversée de nouveau et j'ai fini par me laisser faire. Je lui ai dit de me laisser tranquille, qu'il me mettrait enceinte. Il m'a dit que ce ne risquait rien. Alors depuis cette époque, les jours suivants, Tantot était tout le temps à me solliciter ; (...).

150 Interrogatoire du 25 octobre 1915 de Marie Marican femme Vernay, Affaire Marie Marican et Barthélémy Tantot, 4U430, ADL.

Je me suis fâchée, je lui ai dit que je ne voulais plus avoir des relations avec lui et il a fini par me laisser tranquille. Je n'ai plus eu de relations avec lui. Il faisait bien son travail, mais je le payais cher, (illisible) 6F par jour et nourri, j'ai entendu dire que certaines personnes n'avaient jamais payé plus de 4F. (...). Je n'ai eu la certitude d'être enceinte que dans le courant de juin (...) j'en ai fait part à Tantot, Tantot m'a dit qu'il faudrait faire passer cette grossesse, qu'il savait le moyen (...) »¹⁵¹.

Accusé de complicité d'avortement, Tantot reconnaît en partie sa participation à l'opération, mais place l'initiative du « *chahut* » (relations sexuelles) du côté de Marie Marican¹⁵². L'accusation paraît suivre sa version, décrivant le journalier comme « *l'amant* » de la jeune femme, sans précisions supplémentaires¹⁵³.

Barthélémy Tantot –comme Digas le voisin– n'est pas un domestique au profil habituel : son âge, son statut social et son mode de rémunération le situe plutôt comme journalier. Pourtant, même si cet exemple ne concerne pas des relations de domesticité au sens le plus strict du terme, il souligne à quel point les hommes restant dans les zones rurales et sur les exploitations agricoles paraissent avoir pris un pouvoir croissant, qui les autorise à des prédatons sexuelles sur les femmes mariées, habituellement laissées tranquilles en temps de paix. Le manque de main-d'œuvre masculine bouleverse les lignes de classe et de genre : des hommes habituellement en situation de domination sociale (célibataires vieillissants, adolescents dont les qualifications ne sont pas reconnues, journaliers aux maigres revenus, domestiques dépendant du bon-vouloir du patronat) se retrouvent entre 1914 et 1918 en position dominante à l'égard de femmes à l'assise sociale et économique plus confortable, mais isolées. L'appartenance au genre masculin autorise alors à prendre la place du chef absent, à dépasser, y compris par la violence physique, les lignes de classe.

Les patronnes de commerces ou les 850 000 femmes en charge d'exploitations agricoles¹⁵⁴ doivent adapter très rapidement leurs modes de gestion de la production domestique et leur traitement de la main-d'œuvre, en tentant de réduire la consommation d'alcool de leurs employés, en laissant passer les manifestations de mécontentement et les absences tout en augmentant les gages accordés. On peut s'interroger sur l'aspect économique de ces relations conflictuelles. Pourquoi Antonia Fully garde-t-elle auprès d'elle un homme menaçant, alors même que les revenus de son exploitation agricole paraissent suffisamment confortable pour recruter, y compris à prix d'or, un autre travailleur ? En effet, les deux

151 Interrogatoire du 25 octobre 1915 de Marie Marican femme Vernay, Affaire Marie Marican et Barthélémy Tantot, 4U430, ADL.

152 Interrogatoire du 2 novembre 1915 de Barthélémy Tantot, Affaire Marie Marican et Barthélémy Tantot, 4U430, ADL.

153 Acte d'accusation de Marie Marican et Barthélémy Tantot du 26 janvier 1916, Affaire Marie Marican et Barthélémy Tantot, 4U430, ADL.

154 Françoise Thébaud, *Les femmes au temps de la guerre de 14...*, op. cit., p. 207.

familles Fully et Reymondon sont relativement aisées, de bonne réputation, ce qui explique pourquoi les services sociaux refusent à Antonia un soutien financier, son père apparaissant comme un « riche propriétaire » dans le langage administratif¹⁵⁵. Outre leur grande exploitation agricole, les Fully-Reymondon possèdent une petite propriété au bourg de Saint-Maurice-en-Gourgois¹⁵⁶. L'hypothèse que nous pouvons formuler est qu'Eugène Reymondon tient à distance les cordons de la bourse et qu'il ne souhaite amputer son patrimoine ou ses économies, sous-estimant volontairement les dangers et fatigues de son épouse. Ceci expliquerait d'ailleurs pourquoi celle-ci insiste continuellement sur ce point dans leur correspondance, et ne manque pas une occasion de souligner son propre labeur. Par ailleurs, et malgré son insistance sur sa peur de Vida, Antonia ne profite pas, alors que la guerre dure, de son indépendance de fait pour faire fi des recommandations de son mari et embaucher un autre domestique. Le couple patronal paraît donc bien déterminé, en dépit des problèmes qu'il pose, à garder Vida plutôt que de perdre du revenu en fonctionnant sans domestique ou en en payant un autre plus cher.

Dans le cas de Marie Marican et de Marie Marcou, les enjeux économiques sont différents. Les deux femmes sont à la tête de fermes, c'est-à-dire qu'elles doivent payer un fermage au propriétaire. Les deux exploitations sont bien plus modestes que celle du couple Reymondon-Fully. Marie Marican, ancienne pupille de l'assistance ne dispose pas d'un capital familial et si elle perçoit la maigre allocation de l'Etat pour elle et son fils¹⁵⁷, celle-ci constitue plutôt un signe du médiocre revenu tiré de la ferme que d'une prospérité confortée par l'intervention étatique. La situation ne semble pas beaucoup plus reluisante pour Marie Marcou, même si nous manquons d'éléments au sujet des ressources du ménage Mathias¹⁵⁸. Ainsi, la nécessité de continuer la production en s'attachant un travailleur supplémentaire paraît beaucoup plus immédiate dans leurs cas. Les deux femmes ne sont pas habituellement des employeurs de domestiques, et leur position de classe comme « patronnes » est temporaire, marquée par la nécessité économique en remplacement de maris –et non d'employés– mobilisés. C'est pourtant au-delà de cette dimension pécuniaire que leur existence se trouve affectée par l'impératif de recrutement : Marie Marcou est finalement tuée

155 Fiche du 21 décembre 1915, commission cantonale de Saint-Bonnet-le-Château, citée par Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 2...*, op. cit., p. 61.

156 Lettre du 3 janvier 1916 d'Antonia Fully à Eugène Reymondon, citée par Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 2...*, op. cit., p. 65.

157 Interrogatoire du 25 octobre 1915 de Marie Marican femme Vernay, Affaire Marie Marican et Barthélémy Tantot, 4U430, ADL.

158 Signe de revenus tout à fait modestes, le dossier de procédure ne mentionne pas la présence de domestiques sur leur exploitation avant le départ de Louis Mathias sous les drapeaux. Affaire Jules Favre, 4U430, ADL.

par Jules Favre, Marie Marican s'expose à un avortement dangereux et aux poursuites judiciaires qu'il entraîne.

Quelle est la réaction de la justice officielle et de la justice « officieuse » du voisinage face à ces prises de pouvoir d'employés sur des employeurs ? Dans le cas de Jules Favre, la violence de sa relation avec Marie Marcou épouse Mathias est connue de l'ensemble de la communauté villageoise mais personne n'intervient¹⁵⁹. A première vue, il peut sembler étrange que personne ne se soucie de défendre l'honneur du mari combattant ou bien de l'ordre social, lorsqu'une fermière subit les coups de son domestique. Peut-être que les voisins et même le maire de Saint-Victor préfèrent ne pas accabler Louis Mathias en ajoutant intervention et donc publicité à l'infidélité de son épouse, véritable phobie des combattants¹⁶⁰, et au désordre qui règne dans sa ferme. Il est plus probable que la masculinité de Jules Favre et son extrême violence, combinée à l'attitude jugée déviante de Marie Marcou (importante consommation d'alcool) expliquent cette inertie.

De son côté, la Cour d'assises de la Loire défend-elle l'ordre de classe ou l'ordre de genre ? C'est plutôt le bon ordre des rapports sociaux de genre qu'il semble primordial ici de conserver pour les juges et jurés de la session 1916, sans cautionner toutefois le bouleversement radical de l'ordre des rapports de classe. Ainsi en dépit des circonstances accablantes et des aveux de Jules Favre, celui-ci n'est reconnu coupable que de « coups mortels » et condamné à un an de prison. Cette peine légère est certainement guidée par la réputation d'alcoolisme de Marie Marcou qui contribue, aux yeux des juges, à la rendre coresponsable des violentes disputes du couple et donc de sa propre mort, d'autant que Jules Favre maintient que celle-ci fut « accidentelle ». La condamnation est beaucoup plus sévère pour Barthélémy Tantot, complice d'avortement (5 ans de réclusion) : ce n'est pas son viol de Marie Marican qui est réprimé, mais sa possession d'instruments servant aux avortements en période de guerre et de pression nataliste¹⁶¹. La loi sur l'avortement s'apprête à être modifiée pour plus de sévérité, et les peines infligées pour des crimes considérés comme « des coups et blessures ayant occasionnés la mort sans intention de la donner »¹⁶² dépassent rarement les

159 Dépositions d'Antoinette Bruyère (voisine), de Gabriel Bruyère (voisin), de Jean Charrière (maire) et de Mme Dancer (hôtelière) du 14 mars 1916, Affaire Jules Favre, 4U430, ADL.

160 Jean-Yves Le Naour, *Misères et tourments...*, op. cit., p. 223.

161 Acte d'accusation de Marie Marican et Barthélémy Tantot du 26 janvier 1916, Affaire Marie Marican et Barthélémy Tantot, 4U430, ADL.

162 La formulation des chefs d'inculpation change tout au long du XIX^e et du début du XX^e siècle pour un certain nombre de crimes. Parfois, ce type d'affaires (où la préméditation est écartée par l'instruction) est catégorisée comme « coups et blessures », parfois comme « coups ayant entraîné la mort », parfois comme « meurtre ».

deux ans de prison, des circonstances atténuantes étant souvent accordées par les jurés du Rhône et de la Loire. Dans les deux affaires ici décrites, la circonstance de domesticité des deux hommes n'est pas considérée comme une circonstance aggravante. Il s'agit pourtant de nuancer la manière dont le genre paraît, dans le cadre de ces deux affaires, prendre le pas sur la classe. Parce qu'elles ne sont pas des notables ou responsables de grosses exploitations, Marie Marican et Marie Marcou, isolées, apparaissent à Jules Favre et Barthélémy Tantot comme des proies potentielles. Le bouleversement des lignes de classe le plus radical se produit donc entre membres des classes populaires et membres des classes moyennes, et pas à l'encontre des classes aisées. Le cas de Vida montre néanmoins comment sans radicalement subvertir les rapports sociaux, les domestiques masculins peuvent mettre à profit l'offre limitée de main-d'œuvre pour grignoter des libertés et des rémunérations supplémentaires, particulièrement lorsqu'ils ont une femme pour interlocutrice.

Ce grignotage existe-t-il également pour les femmes domestiques ? Nous allons voir que dans leurs cas, la situation de guerre combinant départ d'une grande partie des hommes adultes et pénuries de main-d'œuvre, reconfigurent les lignes de classe et de genre différemment. Les femmes domestiques grappillent des moments et des espaces de liberté, certes, mais de manière beaucoup moins manifeste que les hommes et elles sont confrontées en outre à des difficultés particulières pendant la Première Guerre mondiale.

2°) Les domestiques femmes, entre accès timide à la sexualité et inégalités économiques.

Avant guerre, l'écrasante majorité du patronat domestique se compose d'un couple marié, avec, souvent, des enfants et même parfois un ou plusieurs ascendants¹⁶³. En l'absence des maris ou des fils mobilisés, ce patronat se retrouve amputé d'une partie de ses forces pour imposer ses ordres, mais aussi sa surveillance, envers l'ensemble des domestiques, quels que soient leurs assignations genrées ou leurs postes. De plus, les femmes qui dirigent désormais seules un commerce ou une exploitation agricole sont parfois proches du surmenage, épuisées par la surcharge de travail à accomplir, insiste Françoise Thébaud¹⁶⁴. Elles peuvent moins perdre du temps à surveiller les faits et gestes de leurs domestiques, ce qui donne à ces dernières des opportunités non seulement affectives ou sexuelles, mais aussi économiques.

163 A titre indicatif, pour notre échantillon lyonnais en 1911, 364 sur 496 domestiques dont nous connaissons les employeur.e.s travaillent pour un couple marié (avec ou sans enfants).

164 Françoise Thébaud, *Les femmes au temps de la guerre de 14...*, op. cit., p. 209.

Devant les besoins jamais satisfaits de main-d'œuvre, les domestiques ont le choix de leur lieu de travail, même si l'inflation et les gages réduits limitent leur pouvoir d'achat. Enfin, le contexte guerrier et la pression nataliste conduisent les domestiques, comme l'ensemble des femmes, à se repositionner sur le plan des comportements sexuels, des pratiques comme des attentes. La maternité hors-mariage n'est certes pas célébrée, mais elle se révèle un peu moins stigmatisante, ce qui ne fait pas disparaître pour autant les infanticides.

a) Françoise Verchère : la domesticité en temps de guerre, entre opportunisme et domination sociale.

Francine Verchère, 29 ans, domestique des Poyet depuis 1910, travaille à leur domicile rue de l'hôtel de ville à Lyon. Originaire de Saône et Loire, fille d'agriculteurs elle possède une solide expérience et présente à son embauche de bons renseignements¹⁶⁵. Jusqu'à l'entrée en guerre, les époux Poyet n'ont rien à lui reprocher. Elle est payée 50 francs par mois, un gage plutôt haut qui compense peut-être des conditions de couchage médiocres (son alcôve est dans la cuisine de l'appartement Poyet). A partir de la fin de l'année 1914, après le départ de Monsieur Poyet mobilisé, Madame Louise Poyet gère seule la pâtisserie du couple. Elle demande un double service à Francine Verchère : entretien de son domicile et opérations de ventes à la pâtisserie (située rue de la République, non loin de l'appartement Poyet) aux côtés des autres employé.e.s. La pâtissière découvre à partir de septembre 1915 des disparitions d'argent, qu'elle attribue d'abord à d'autres employées, immédiatement licenciées¹⁶⁶, avant de soupçonner à l'été 1916 Françoise Verchère. Cette dernière est en effet la seule à savoir où se situe la clef de ce coffre, déclare la patronne.

Louise Guppy-Poyet, outrée, organise alors une véritable confrontation entre sa domestique, elle-même et un ancien inspecteur de police de sa connaissance pour arracher l'aveu de son employée et récupérer les sommes disparues. La pâtissière gifle à plusieurs reprises Françoise Verchère et fouille sa malle avec M. Gonnard (l'ancien policier). Françoise Verchère déclare même avoir à cette occasion subi des menaces de mort¹⁶⁷. Les deux femmes s'affrontent également sur la somme volée : 9000 francs pour Louise Poyet, 80 francs pour Francine Verchère, qui affirme n'avoir fait que récupérer que des arriérés de gages et ne pas connaître l'emplacement de la clé du coffre-fort. D'importantes sommes en liquide sont retrouvées dans les affaires de la domestique, aussitôt confisquées (2500 francs en liquide et

165 Déposition de Louise Guppy épouse Poyet du 14 septembre 1916, Affaire Françoise Verchère, 2U781, ADR.

166 Déposition de Louise Guppy épouse Poyet du 14 septembre 1916, Affaire Françoise Verchère, 2U781, ADR.

167 Interrogatoire de Françoise Verchère du 20 octobre 1916, Affaire Françoise Verchère, 2U781, ADR.

800 francs de reconnaissance de dettes émanant de sa famille). Françoise Verchère signe alors une reconnaissance de dettes de 6000 francs au bénéfice des Poyet, s'engageant à payer des mensualités de 25 francs pour rembourser sa dette (avec la soustraction des gages dus pour l'année, cela représente environ 8 ans de travail à 50 francs par mois). En échange, Madame Poyet n'ira pas chercher la police¹⁶⁸. Une nouvelle fois, la possession d'argent liquide et l'opportunité du vol suffisent à convaincre l'ancien inspecteur et la pâtissière de la culpabilité sans équivoque de la domestique, qui retourne au domicile de ses parents (en Saône et Loire) et envoie en août une première mensualité aux Poyet.

Pourtant, en septembre 1916, Francine Verchère revient à Lyon déposer plainte pour extorsion de signature et de fonds, arguant que les coups et les menaces sont à l'origine de ses aveux et qu'elle n'a rien à se reprocher¹⁶⁹. Elle écrit même dans ce sens, et pour solliciter son intervention, au Lieutenant Poyet¹⁷⁰ -et essuie de sa part un refus outré¹⁷¹. Devant les forces de l'ordre, elle sous-entend que l'argent disparu viendrait d'une générosité suspecte de Louise Poyet à l'égard d'un « *soi-disant cousin* »¹⁷². De son côté, Madame Poyet réplique avec une plainte pour vol et dénonciation calomnieuse. La justice donne raison à la patronne, appuyée par les témoignages d'une employée de la pâtisserie qui a vu Francine Verchère faire disparaître un billet dans son corsage¹⁷³ et par Gonnard l'ancien inspecteur, qui affirme que lors de la confrontation du 11 juillet, il n'y a pas eu intimidation ni menaces de mort, qu'il n'a même pas vu de gifles ou alors que « *ça n'a pas du être bien grave* »¹⁷⁴. Francine Verchère est condamnée en correctionnelle à un an de prison pour dénonciation calomnieuse puis à 4 ans de prison pour vol domestique¹⁷⁵. En comparant ce traitement judiciaire avec celui de Jules Favre, il est remarquable que la Cour inflige une peine nettement supérieure à une domestique convaincue de vol qu'à un domestique ayant tué sa patronne. En dépit des limites qu'il existe à comparer des affaires aussi différentes, les traitements judiciaires infligés à Françoise Verchère et à Jules Favre illustrent une plus grande tolérance à la transgression des lignes de classe pour les hommes. Les coups de Jules Favre et les vols de Françoise Verchère partagent une même inscription sur la longue durée, ne sont pas le fruit d'une seule action ponctuelle. Le climat de guerrier et d'exaltation à la virilité joue certainement un rôle dans ces

168 Déposition de Louise Gutty épouse Poyet du 14 septembre 1916, Affaire Françoise Verchère, 2U781, ADR.

169 Interrogatoire de Françoise Verchère du 20 octobre 1916, Affaire Françoise Verchère, 2U781, ADR.

170 Lettre de Françoise Verchère à Monsieur Poyet du 3 août 1916, Affaire Françoise Verchère, 2U781, ADR.

171 Lettre du lieutenant Poyet à Françoise Verchère du 16 août 1916, Affaire Françoise Verchère, 2U781, ADR.

172 Interrogatoire de Françoise Verchère du 23 octobre 1916, Affaire Françoise Verchère, 2U781, ADR.

173 Déposition de Joséphine Pillat du 24 octobre 1916, Affaire Françoise Verchère, 2U781, ADR.

174 Déposition de M. Gonnard du 20 octobre 1916, Affaire Françoise Verchère, 2U781, ADR.

175 Déclaration du jury d'assises du 17 juillet 1918, Affaire Françoise Verchère, 2U781, ADR.

condamnations divergentes, et il serait intéressant d'opérer un examen plus général de la répression des conduites déviantes masculines et féminines au sein des mêmes classes sociales en temps de guerre.

Sans aveu de la part de Francine Verchère, il nous est difficile de conclure à sa culpabilité totale : Madame Poyet, peut-être pour justifier d'autres erreurs de caisse ou s'assurer d'obtenir un maximum d'argent, paraît avoir exagéré le montant disparu. Cependant, cette affaire révèle la manière dont une domestique expérimentée peut faire preuve d'opportunisme en temps de guerre, sur le plan économique mais aussi en ce qui concerne son honneur et même son patriotisme. Francine Verchère profite de l'absence du « maître de maison » pour récupérer –a minima– un montant qui lui est dû (et probablement bien plus) avec le retard de gages. Ces soustractions aient été faites progressivement, sans alerter trop rapidement une patronne certainement débordée et occupée à gérer seule une main-d'œuvre nombreuse. D'ailleurs, l'enquête révèle que Francine Verchère travaille à la fois au commerce et au domicile des Poyet. Sa double journée ne mérite-t-elle pas une rémunération supplémentaire ? Cet argument n'est pas avancé par Francine Verchère qui plaide l'innocence plutôt que la justification. Lors de la violente confrontation du 11 juillet 1916, Francine Verchère parvient dans l'immédiat à apaiser la colère patronale et à obtenir qu'aucune plainte ne soit portée à son encontre, grâce à son attitude de contrition : « *j'ai eu pitié de cette fille et c'est pour cette raison que je n'ai pas porté plainte* » affirme Louise Poyet¹⁷⁶.

Le dépôt de plainte pour extorsion de la part de la domestique, décrit comme une opération pleine « *d'audace* » par l'accusation¹⁷⁷, souligne que Francine Verchère estime que la justice pourrait trancher à sa faveur, à moins que, se sachant dans l'incapacité de rembourser des sommes importantes pendant 8 ans, elle n'essaye de prendre les devants d'une plainte qui ne manquera pas de venir de la part des Poyet. On peut aussi se demander si Francine Verchère n'est pas prise dans son propre mensonge, surtout que ses parents lui conseillent de revenir sur des aveux qu'elle leur a dit être sans fondements. Quel qu'en soit le motif, son changement de stratégie se traduit en août 1916 par une visite à un avoué pour prendre conseil, puis par une longue lettre écrite à son patron mobilisé, dans laquelle elle cherche à convaincre Monsieur Poyet d'intervenir en sa faveur. Pour la domestique, l'absence du commerçant due à la mobilisation ouvre une brèche. La lettre commence ainsi par une

176 Déposition de Louise Gutty épouse Poyet du 14 septembre 1916, Affaire Françoise Verchère, 2U781, ADR.

Il serait cependant naïf de croire que seule la pitié motive réellement une Louise Poyet qui n'hésite pas à gifler son ancienne employée, qui saisit l'intégralité de ses économies et la met sur le champ à la porte.

177 Acte d'accusation de Françoise Verchère du 27 mars 1918, Affaire Françoise Verchère, 2U781, ADR.

tentative ambiguë de semer la discorde dans le ménage, dépeignant un foyer que Poyet ne connaît plus tout en faisant appel à sa justice d'employeur et bon époux :

« Monsieur Poyet, Je vais vous causer bien de l'ennui car je vous connais vous êtes un homme juste, je sais que vous me rendrais justice (...). [Jamais je n'aurais] penser que Madame Poyet me fasse ce quelle ma fait mais je cet quelle a été monter par Madame Berthier; puisque cet elle qui gouverne tout maintenant. Il faut qu'on marche par ses ordres et moi je ne voulais rien savoir; je navais rien avoir affaire avec elle, seulement je cet beaucoup de choses qui me feront rien de dire (...) »¹⁷⁸.

Une intruse donc, Madame Berthier (qui travaille à la pâtisserie) peu ou mal connue de Poyet, serait à l'origine des malheurs de Francine Verchère : il est plus fin de rendre responsable aux yeux du lieutenant une tierce personne plutôt que sa propre épouse. Subtilement, Francine Verchère réaffirme sa loyauté au ménage Poyet en refusant d'obéir aux ordres de Madame Berthier. Cependant, Poyet dispose justement d'une permission à l'été 1916 : il a pu constater que tout était en ordre dans son ménage¹⁷⁹. La stratégie de Françoise Verchère et sa mise en échec soulignent à la fois son opportunisme (tirer partie de l'absence de M. Poyet) et le maintien de la domination sociale qui s'exerce sur des domestiques (très rarement cru.e.s). La réputation d'honnêteté ne suffit pas, puisqu'en dépit de la déposition de Marie Tissot chez qui elle a travaillé plus de 13 ans¹⁸⁰, l'accusation sous-entend que Francine Verchère n'en est pas à son premier forfait¹⁸¹. La position des domestiques par rapport aux institutions judiciaires paraît, à travers cette affaire, se modifier. Nous avons qu'avant 1914, les domestiques poursuivaient parfois leurs employeur.e.s et que faire appel à la justice pour obtenir ses gages n'était pas si exceptionnel que leurs positions subordonnées dans la société française aurait pu le laisser présager. Ici, Francine Verchère va plus loin : elle semble choisir quand et comment elle souhaite solliciter les forces de l'ordre, les refusant d'abord et parvenant à décourager sa patronne de les appeler, puis tergiverse et change d'avis, prend l'opinion d'un avoué avant de se rendre dans un commissariat lyonnais. Poursuivie devant le tribunal correctionnel, elle réclame (peut-être sur le conseil de son avocat ?) de passer aux assises. Cet « opportunisme » en matière de légalité est certes contraint par toute une série de paramètres qui demeurent pour beaucoup invisibles dans le dossier de procédure dont nous disposons¹⁸², il n'en demeure pas moins tangible à la lecture des pièces conservées dans cette affaire.

178 Lettre de Françoise Verchère au Lieutenant Poyet du 3 août 1916, Affaire Françoise Verchère, 2U781, ADR.

179 Lettre du lieutenant Poyet à Françoise Verchère du 16 août 1916, Affaire Françoise Verchère, 2U781, ADR.

180 Déposition de Marie Tissot du 24 octobre 1916, Affaire Françoise Verchère, 2U781, ADR.

181 Acte d'accusation de Françoise Verchère du 27 mars 1918, Affaire Françoise Verchère, 2U781, ADR.

182 Par exemple : quels impératifs financiers planent-ils sur Francine Verchère? Qu'en est-il de sa culpabilité ? Est-elle réelle, mais le vol est-il bien inférieur aux 6000 francs dus à Madame Poyet ? Que sait son avocat, quelle est son attitude et que propose-t-il ?

Francine Verchère manifeste ainsi une forme d'*eigensinn* dans son rapport à la fois au patronat domestique et à la légalité, mais d'une manière légèrement différente à celles observées pour la période antérieure à 1914 (chapitre 5). En utilisant de manière intense les forces de l'ordre, elle affirme son existence en tant que citoyenne, une citoyenne d'ailleurs patriote. L'examen de ses lettres montre en effet que Francine Verchère a répondu à l'appel des associations qui demandent des marraines de guerre. Il s'agit d'expédier à un poilu sans famille ou coupé des siens courriers et colis, dans une respectable entreprise de soutien au moral des troupes. Émanant d'une initiative privée d'inspiration catholique, les marraines sont généralement des femmes lettrées de la bonne bourgeoisie¹⁸³, qui ont le temps, les compétences et l'argent nécessaire pour envoyer des longues missives, des vivres ou des articles d'habillement aux soldats. Plusieurs femmes des classes populaires participent pourtant à cet élan charitable. Combien de domestiques parmi elles ? Là encore, il est impossible de le savoir. Pourtant, il paraît intéressant de souligner l'attitude de Francine Verchère sur ce point. Acte de patriotisme, le marrainage est aussi une manière pour des domestiques isolées et célibataires de nouer un contact légitime et même potentiellement célébré avec un soldat, un homme au fait de sa virilité (le « Poilu »¹⁸⁴). Même si Jean-Yves Le Naour met en avant la suspicion qui rapidement entoure le marrainage, il n'en reste pas moins que cette pratique est généralement vue comme un noble engagement : dans l'unique missive jointe au dossier d'Eugène Gaillet, le filleul de guerre de Francine Verchère (et prisonnier), le ton est très respectueux, avec un vouvoiement et des polis remerciements pour les lettres et colis envoyés¹⁸⁵.

Ces relations épistolaires présentent un moindre risque pour des domestiques qui désormais savent presque toutes lire et écrire et osent prendre la plume. A partir des années 1910, les archives judiciaires montrent une nette progression de l'écrit dans les classes populaires. Qu'importe les erreurs de syntaxe et d'orthographe, les domestiques et leurs interlocuteurs correspondent, même pour de courtes cartes. Francine Verchère possède également des lettres d'un autre soldat, un certain « L. », avec lequel une implication romantique s'avère nettement plus perceptible. Ce mystérieux correspondant, qui reçoit un

183 Jean-Yves Le Naour, « Epouses, marraines et prostituées : le repos du guerrier entre service social et condamnation morale », in. Evelyne Morin-Rotureau, *Combats de femmes...*, op. cit., pp. 66-69.

184 Le poil est associé au courage. Jean-Yves Le Naour, *Misères et tourments...*, op. cit., p. 29.

185 Lettre d'Eugène Gaillet à Francine Verchère du 15 février 1916, Affaire Françoise Verchère, 2U781, ADR.

soutien moral mais aussi matériel de la domestique, peut-être enhardi par la peur de la mort, passe ainsi au tutoiement :

« *Bien chère Francine,*

Pardone-moi si j'ai tardé de répondre à ta dernière qui me fait plaisir de te savoir toujours en bonne santé par quant à moi je suis de même excuse moi de la liberté que je prend de te dire toi je t'en en moi une amitié si profonde que je suis obligé de te parler comme je t'aime je vient tout d'abord te remercié de ton aimable colis que tu as eu la bonté d'envoyé (...) je prend patience j'ai toujours espoir de te retrouver un jour pour me consoler et me faire oublier les peines passé en attendant le plaisir de te serré bien fort dans mes bras reçois de mon cœur tendre et un amour fidèle une douce caresse et un gros baiser. »¹⁸⁶.

Sa lettre précédente mentionne l'envoi d'une bague fabriquée dans les tranchées, des remerciements pour un colis et un serment de fidélité¹⁸⁷. Une partie de l'argent dérobé par Francine Verchère sert-il à financer ces envois de colis à ce mystérieux soldat, ainsi qu'à son filleul de guerre ? C'est ce que sous-entend une commerçante de son quartier, chez qui la domestique achète notamment du chocolat¹⁸⁸. La volonté de participer à l'effort de guerre (par le biais d'un soutien matériel aux soldats) et par là de s'inscrire dans le corps national, malgré de maigres ressources expliquerait-elle, au moins pour partie, le vol ? Cet exemple paraît certes trop isolé et trop incertain pour tirer des conclusions générales, mais peut être mis en relation avec la farouche volonté de servir la patrie affichée par Yvonne Cretté-Breton (I) et par la volonté d'inscription croissante des domestiques dans le cadre législatif commun de 1906 (chapitre 6). A partir du début du XX^e siècle, et pendant la Première Guerre mondiale, les femmes domestiques essayent plus nettement de marquer leur appartenance à la société française et à ses institutions (armée, justice, droit du travail). Si ces tentatives paraissent dispersées, confuses et parfois contradictoires, c'est aussi parce qu'elles sont contraintes et limitées par la domination sociale écrasante exercée par l'ensemble des couches de la bourgeoisie qui gardent la maîtrise totale de ces institutions. Les femmes domestiques maintiennent toutefois des marges de manœuvre importantes, en dépit des rigidités d'une société en guerre. La mobilité géographique en est la manifestation la plus évidente.

b) Une mobilité géographique et professionnelle toujours caractéristique de la domesticité agricole féminine.

Dans les campagnes, si elles sont moins explicitement demandées que leurs confrères masculins, les femmes domestiques agricoles sont nécessaires pour faire tourner un grand nombre d'exploitations, un travail qu'elles renâclent parfois à choisir. En effet, les alternatives

186 Lettre de L. à Françoise Verchère du 30 avril 1916, Affaire Françoise Verchère, 2U781, ADR.

187 Lettre de L. à Françoise Verchère du 11 avril 1916, Affaire Françoise Verchère, 2U781, ADR.

188 Déposition d'Antoinette Berland du 19 février 1917, Affaire Françoise Verchère, 2U781, ADR.

au travail domestique se multiplient : après la période de chômage des premiers mois de guerre, l'industrie recrute de plus en plus, y compris des anciennes domestiques¹⁸⁹. Dans la Loire et dans le Rhône, ces embauches de femmes en usines ne sont pas une nouveauté mais tendent tout de même à s'accélérer à partir de 1915 (III). Les salaires dans les industries de la défense nationale à Saint-Étienne paraissent indéniablement attractifs : d'environ 80 francs mensuels en 1914 (pour les minima), ils passent après les grèves à 110 à 150 francs en avril 1917 et juin 1918¹⁹⁰. Pour établir un comparatif avec la domesticité, il faut souligner cependant que le logement et la nourriture sont à la charge des ouvrières, dans un contexte où l'inflation rend les produits alimentaires chers et où la pénurie de logement à Saint-Étienne atteint un niveau dramatique. Ces embauches industrielles restent attractives et ont par conséquent un impact direct sur la disponibilité des femmes pour le travail domestique agricole, comme le perçoit bien Antonia Fully :

« Eh bien, après la messe, le garde (...) a dit qu'on faisait appel aux femmes et jeunes filles pour aller travailler dans les usines pour la guerre, et par ce moyen, pouvoir envoyer des hommes à l'armée. Il fallait pour cela se faire inscrire. Il y en a qui iront sûrement. Ce qui va finir de mettre rares les servantes. Hier j'en ai demandé une qu'on m'avait indiquée, mais sa mère m'a dit qu'elle tenait à la garder tout l'hiver. Je ne sais pas où j'en déchaverai¹⁹¹ une. »¹⁹².

Cette pénurie de bras féminins permet aux femmes domestiques de choisir avec soin leurs places, à défaut de faire réellement augmenter leurs revenus. Les employeur.e.s n'acceptent pas des hausses de gages massives, car la division sexuelle du travail ne disparaît pas intégralement. Toute une partie des tâches réservées aux hommes est désormais dévolues d'abord aux vieillards, aux adolescents, puis aux épouses d'exploitants ou même ne sont pas réalisées (la production agricole baisse pendant la guerre¹⁹³) avant d'échoir aux « bonnes ». Cela n'empêche pas ces dernières d'exercer plus que jamais une grande indépendance dans leur choix d'employeur.e.s, une stratégie traditionnelle et particulièrement utilisée pendant la Grande Guerre. Là encore, Antonia Fully, dans sa perspective patronale, déplore cette grande mobilité caractéristique de l'emploi domestique féminin : « *La petite domestique qu'avait loué la Claudia de chez Vida s'en est allée hier. Elle est bien planchée¹⁹⁴, elle aussi! Tu vois ce que*

189 Voir pour le contexte parisien, Catherine Omnès, *Ouvrières parisiennes...*, op. cit., pp. 101-102.

190 Laurence Mathevet, *La vie quotidienne à Saint-Etienne*, Mémoire de maîtrise, Saint-Etienne, Université de Saint-Etienne, juin 1991., annexe 42.

191 Déchaver, en français local, signifie dénicher.

192 Lettre du dimanche 13 décembre 1915 d'Antonia Fully à Eugène Reymondon, citée par Lucien Barou, Tome 2, p. 65.

193 Annie Moulin, *Les paysans et la société française...*, op. cit., p. 172.

194 Etre planchée : avoir des problèmes (Lucien Barou).

*c'est que les bonnes. Je ne sais pas si je pourrais garder la Rigoune. Il y en a plusieurs qui la demandent.(...) »*¹⁹⁵.

Dans le Rhône, la mobilité et la sélectivité sont également pratiquées à grande échelle. Les employées circulent aisément entre domesticité agricole et domesticité « à la personne » (comprenant souvent une partie de tâches agricoles en milieu rural). Ainsi, comme Madame Fully, Madame Moreaux, peine à garder une employée. Cette épicière aisée des environs de Cenves, est trop directive. Plusieurs jeunes femmes préfèrent partir plutôt que de s'accommoder de son caractère :

« (...) ma fille trouver (sic) que Mme Moreaux sa patronne était trop criarde, et qu'elle lui parler avec des paroles trop grossières, alors ma fille s'est louée chez son ancienne pàtronne Mme Thevenet Joany fermier au hameau des Mongereaux, sans le dire à Mme Moreaux et cela la bien fachez, parce que dans l'année 1915, Mme Moreaux avez louée la fille Jambon qui n'est pas rester chez elle ensuite elle a louée la fille Juillard qui n'y est toujours pas rester après elle fut obligée de s'en passer le reste de l'année.

*Alors quand Mme Moreaux a vu cela elle a trouvé le moyen de flatter ma fille en lui donnant un bon gage et la louée pour l'année 1916. »*¹⁹⁶.

Certes, la lettre de Jean Thévenet, père d'une jeune domestique accusée d'infanticide, vise avant tout à dresser un portrait peu flatteur d'une patronne qu'il tient pour coresponsable du drame touchant sa fille. Cet extrait révèle néanmoins, pour nous, la manière dont les femmes domestiques gardent leur grande mobilité professionnelle durant la Grande Guerre. Cette mobilité influence positivement leurs conditions de travail : partant les unes après les autres, Marie Thévenet, la « fille Jambon », et la « fille Juillard » imposent à elles trois, avec leurs départs et sans concertation, des changements dans le comportement de Madame Moreaux, qui, dans l'embarras, doit se résoudre à payer plus pour conserver sa main-d'œuvre. Après les premiers mois de chômage, les domestiques de ville expérimentées ne manquent pas non plus d'opportunités d'embauche. Malgré ses déboires judiciaires, Françoise Verchère trouve facilement à son retour à Lyon une nouvelle place¹⁹⁷. Cependant, la question des salaires, déjà évoquée en première partie, montre un accroissement des différences genrées : les gages masculins progressent bien plus vite que ceux des femmes¹⁹⁸. La guerre et ses bouleversements accentuent le déséquilibre de pouvoir genré au sein de la main-d'œuvre domestique. Car si leurs gages augmentent aussi, les « bonnes » voient de manière générale

195 Lettre d'Antonia Fully à Eugène Reymondon du 3 février 1916, citée par Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 2...*, op. cit., p. 65.

196 Lettre de Jean Thévenet au juge d'instruction du 10 septembre 1916, Affaire Marie Thévenet, 2U779, ADR (orthographe originale, reproduite intégralement dans notre annexe n°11).

197 Chez Madame Fournier, chemin des culattes, à Lyon. Minutes du greffe de la Cour d'appel de Lyon du 21 novembre 1917, Affaire Françoise Verchère, 2U781, ADR.

198 Ivan Jablonka, *Ni père ni mère...*, op. cit., p. 219.

leurs conditions de vie et de travail se dégrader, notamment en raison de l'inflation mais aussi de l'affirmation croissante du pouvoir masculin largement soutenu par la société en guerre.

c) Une hétérosexualité entre libéralisation et nouveaux dangers pour les femmes.

Dans une période de guerre où la quasi-totalité des hommes de leur âge sont sous les drapeaux, comment les femmes domestiques gèrent-elles leur hétérosexualité ? L'historiographie de la Grande Guerre s'est beaucoup intéressée dans les années 2000 à la gestion de la sexualité au front, en zone occupée mais aussi à l'arrière (Le Naour, 2002 ; Capdevila, Rouquet, Virgili, Voldman, 2010) soulignant, entre autres, une certaine rigidité des normes sexuelles après un moment de libération à l'été 1914. Qu'en est-il pour les domestiques ? Plusieurs indices tendent à indiquer une forme de libéralisation des mœurs et de la sexualité concernant les femmes blanches des classes populaires, et un accès un peu moins difficile pour les domestiques, encore très largement célibataires, à des sexualités non-matrimoniales. Le nombre de poursuites pour avortements ou infanticides n'est toutefois pas un indicateur fiable de cette liberté sexuelle féminine croissante : leur hausse pendant la guerre peut être liée à la peur de la dénatalité ou à un tour de vis répressif sans lien avec des bouleversements réels des comportements. Par ailleurs, les chiffres des interruptions de grossesse ou d'élimination de nourrissons à la naissance ne donnent aucun élément sur la diffusion de techniques contraceptives parmi les populations féminines. Notre faisceau d'indices tient donc à d'autres bribes d'information, contenues dans la variété des dossiers judiciaires.

D'abord, la maternité hors-mariage des domestiques n'est plus synonyme d'abandon ou d'opprobre familiale. Là encore, le climat nataliste participe de l'inflexion des mentalités, même si le mariage reste la seule voix totalement acceptable de la filiation. Agnès Fine souligne également l'influence de l'État, qui « *se préoccupe désormais de la survie de l'enfant illégitime* » et l'abandon des coutumes discriminatoires à l'endroit des « *filles-mères* »¹⁹⁹. Si les parents des « fautives » inculpées du XIX^e siècle admettaient parfois qu'ils auraient volontiers élevé les enfants eux-mêmes plutôt que de conseiller l'avortement/l'infanticide, le soutien est plus tangible encore à partir des années 1910, et notamment pendant la Première Guerre mondiale. Pauline Manière est hébergée par sa sœur pendant plusieurs semaines, Jean Thévenet –dont la fille Marie est inculpée à 19 ans d'infanticide en 1916– écrit une lettre particulièrement longue au juge d'instruction pour

199 Agnès Fine, « *Enfant et normes familiales* », in. Jacques Dupâquier, *Histoire de la population française, t. 3...*, op. cit., p. 456.

expliquer le geste de sa fille et réclamer la clémence du magistrat. Ouvrier menuisier, veuf, le père de l'inculpée s'efforce de mettre par écrit ses sentiments, parmi lesquels son amertume envers les époux Moreau, employeur.e.s de sa fille²⁰⁰.

Ensuite, le patronat domestique se montre d'une plus grande tolérance à l'égard des jeunes femmes qui ont déjà des enfants, y compris sans être mariées. L'angoisse de la dépopulation et la mort massive des jeunes Français au front sont passées par là, du moins dans les villes de la Loire et du Rhône. Ainsi, Marie Patex, mère d'une enfant naturelle, travaille ainsi pour Madame Poncin dans le riche quartier d'Ainay à Lyon²⁰¹. Les employeur.e.s de Pauline Manière savent également qu'elle est mère, sans que cela ne les ait empêchés de recruter la jeune femme comme domestique, ni d'ailleurs de faire un portrait dithyrambique de leur ancienne employée aux forces de l'ordre, eux qui n'ont eu qu'à se « louer de sa conduite et de ses bons services. C'est une travailleuse d'une propreté remarquable. Elle ne sortait jamais. »²⁰². A Rive-de-Gier, Céline Faure, combine également sa maternité et son statut délicat de fille-mère avec son emploi de « bonne de café » en 1921²⁰³. Il faut dire que les enfants des domestiques sont élevés par des proches ou par des institutions publiques et ne sont aucunement des obstacles au travail fourni par les jeunes femmes concernées, puisque même les usines développent des chambres d'allaitement²⁰⁴. Au contraire, les frais de nourrice contraignent ces dernières à une grande stabilité, puisqu'elles doivent payer chaque mois en liquide la somme promise²⁰⁵.

La surveillance patronale sur la sexualité de leurs domestiques femmes paraît, sans avoir disparu, être moins scrupuleuse : comme pour ce qui touche à la surveillance de leur propriété, les employeur.e.s disposent de moins d'yeux vigilants avec les départs à l'armée. Même la surveillance pratiquée par les femmes semble moins forte. Par exemple, Marie Thévenet, 19 ans, blanchit elle-même son linge : malgré leurs soupçons d'une grossesse, ses patrons ne demandent pas à voir les linges tachés par ses règles²⁰⁶. De son côté, Pauline Manière peut, un jour de semaine en septembre 1915, prendre toute une matinée hors du

200 Lettre de Jean Thévenet au juge d'instruction du 10 septembre 1916, Affaire Marie Thévenet, 2U778, ADR.

201 Déposition de Marie Pantex du 17 décembre 1915, Affaire Cécile Bergère, Léa Blache femme Collomb, Pauline Manière, 2U778, ADR.

202 Déposition de Simon Cassier du 7 mars 1916, Affaire Cécile Bergère, Léa Blache femme Collomb, Pauline Manière, 2U778, ADR.

203 Lettre de Céline Faure au juge d'instruction du 12 mars 1921, Affaire Céline Faure, 4U446, ADL.

204 Catherine Omnès, *Ouvrières parisiennes...*, op. cit., p. 108.

205 Rappelons ici que ces sommes représentent 85% du gage de Pauline Manière, 26 ans, mère de deux enfants en 1916 (voir la première partie de ce chapitre).

206 Interrogatoire de Marie Thévenet du 24 juillet 1916, Affaire Marie Thévenet, 2U779, ADR.

domicile patronal sans être remarquée (pour aller avorter et se reposer des suites de l'intervention)²⁰⁷. Le patronat domestique amputé de ses hommes mobilisés doit repenser l'entièreté des dispositifs de surveillance habituelle. Il arrive en effet parfois que les épouses essayent d'aller voir leurs maris cantonnés à quelque distance, laissant totalement seules les domestiques. C'est en cette absence conjugulée du patron et de la patronne, due à la guerre, que d'après le père de l'inculpée, Marie Thévenet aurait été mise enceinte par un collègue domestique : « (...) ils travaillaient (sic) ensemble (sic) dans la même maison chez Mme Thevenet Joanny fermier au Mongereaux. D'après la rumeur publique, l'acte a été accompli pendant l'absence de Mme Thevenet lorsqu'elle a été à Meximieux voir son mari qui partait pour la Serbie. »²⁰⁸. Même le père de la jeune accusée tend à atténuer la responsabilité patronale dans cette faille de la surveillance sexuelle (« je trouve même beaucoup d'excuses car nous sommes en face de la jeunesse et d'une patronne remplie d'ennuis et de misère. »²⁰⁹), signe que les attentes sociales dans ce domaine n'ont pas disparu, mais sont généralement revues à la baisse en ces temps troublés.

D'après Jean-Yves Le Naour, la guerre « permet matériellement le développement ou l'extension de nouvelles attitudes de séduction moins contraignantes tout en accentuant le regard inquisiteur, la moralisation et la condamnation de la défaillance »²¹⁰. Cette phrase résume la situation des femmes en général durant cette période, et des domestiques également. Malgré les reproches des censeurs de divers horizons, le vestiaire féminin évolue et se libéralise, y compris pour les domestiques, qui y gagnent estime d'elles-mêmes et un plus de confort²¹¹. La sexualité hors mariage et les mouvements de troupe peuvent, peut-être, faciliter les histoires brèves consenties comme telles de part et d'autre. La peur de la mort du fiancé et l'angoisse pour les jeunes mobilisés de mourir sans avoir connu l'amour sont des encouragements supplémentaires à une sexualité pré-maritale, d'autant plus lorsque l'on pense la guerre courte, affirme Jean-Yves Le Naour²¹². Aussi plusieurs domestiques s'engagent dans des relations sexuelles sans que leurs partenaires ne s'attardent dans les environs : c'est par exemple le cas de Pauline Manière à Lyon²¹³. D'autres ont des aventures avec les soldats d'équipes agricoles, ou même avec des prisonniers de guerre ennemis. Ces dernières aventures

207 Interrogatoire de Pauline Manière du 20 décembre 1915, Affaire Cécile Bergère, Léa Blache femme Collomb, Pauline Manière, 2U778, ADR.

208 Lettre de Jean Thévenet au juge d'instruction du 10 septembre 1916, Affaire Marie Thévenet, 2U778, ADR.

209 Lettre de Jean Thévenet au juge d'instruction du 10 septembre 1916, Affaire Marie Thévenet, 2U778, ADR.

210 Jean-Yves Le Naour, *Misères et tourments...*, op. cit., p. 378.

211 Ibid., p. 65.

212 Ibid., pp. 44-46.

213 Interrogatoire de Pauline Manière du 5 février 1916, Affaire Cécile Bergère, Léa Blache femme Collomb, Pauline Manière, 2U778, ADR.

sont violemment condamnées par la population locale comme par les autorités militaires : même en l'absence de législation le permettant, le ministère de la Guerre essaye d'obtenir une condamnation pour trois domestiques de ferme de l'Eure ayant eu des « relations coupables » avec des prisonniers allemands²¹⁴.

Enfin, la mobilisation de la majorité des hommes adultes n'annihile pas la menace du viol, qui semble toujours planer sur les domestiques, particulièrement en milieu rural. L'affirmation violente de la masculinité des adolescents et des soldats permissionnaires isolés pendant leur période au front passe par des formes de prédation sexuelle largement tolérées par une société qui sacralise non seulement les combattants mais aussi les futurs mâles bientôt mobilisables. Plusieurs exemples d'agressions sexuelles envers des domestiques sont ainsi présents dans les archives judiciaires de la Loire et du Rhône, alors même que les hommes sont normalement moins sous-représentés : nous avons évoqué le chantage sexuel de Barthélémy Tantôt, il faudrait aussi mentionner le jeune Jean-Claude Martin²¹⁵. Antonia Fully-Reymondon, bien au fait de ses agressions préfère ainsi ne pas laisser « La Rigoune », sa domestique, dormir seule au bourg, mais lui acheter un lit pliant pour dormir auprès d'elle à la ferme²¹⁶.

Pour une jeune femme comme Antonia Fully-Reymondon, temporairement privée de son époux, cette menace de prédatons sexuelles est probablement perçue de manière particulièrement forte et plus réelle que seule la crainte d'une mauvaise réputation comme « patronne » si son employée venait à tomber enceinte. En effet, le comportement de « La Rigoune » n'est pas incriminé, puisqu'il n'est pas mentionné. Le flou qui entoure l'utilisation du mot « jeunesse » (masculine et menaçante) employé dans la lettre d'Antonia écarte l'hypothèse d'un fiancé déterminé. Il nous semble d'ailleurs plutôt nouveau qu'une femme se permette d'évoquer par écrit à un homme (son mari), certes de manière ponctuelle, sa préoccupation à l'égard de violences sexuelles potentiellement commises à l'encontre de sa domestique. Peut-être qu'Antonia attend de son mari que l'allusion à son « intranquillité » ne soit effectivement lue uniquement comme une inquiétude concernant la vertu de sa domestique, et surtout justifie la dépense du lit pliant.

214 Jean-Yves Le Naour, *Misères et tourments...*, op. cit., p. 295.

215 Le jeune journalier de 17 ans est condamné à un an de prison pour tentative de viol sur une domestique de Malleval (Loire), Marguerite Guillot. Affaire Jean-Claude Martin, 4U429, ADL.

216 « (...). *Quant au couchage, je n'ai pas pensé de te dire qu'il m'était impossible de la faire coucher dans la maison du village. Il y a trop de jeunesse. Je ne pourrais être tranquille. Je crois qu'il vaudrait bien mieux que j'achète un petit lit de fer pliant à une place* ». Lettre d'Antonia Fully à Eugène Reymondon du 3 janvier 1916, citée par Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 2...*, op. cit., p. 65.

Parmi les soldats agresseurs, Jean-Yves Le Naour évoque les difficultés des domestiques de café dans les zones de repos et de cantonnement²¹⁷, harcelées, parfois physiquement par des Poilus qui ont du mal à comprendre qu'on leur refuse un peu de « bon temps ». Ces comportements existent certainement pour Lyon et Saint-Etienne de la part de permissionnaires, mais n'ont pas laissé beaucoup de traces vu la complaisance manifeste des autorités et de la complicité masculine partagée par les forces de l'ordre.

Mais les violeurs partent, de même que les partenaires ponctuels, et les fiançailles sont parfois rompues, par la séparation ou par les armes : aussi en temps de guerre, les grossesses illégitimes augmentent partout en France. C'est aussi le cas dans la région qui nous intéresse : elles atteignent à Saint-Étienne 16 % des naissances enregistrées en 1917, 15,4% en 1918²¹⁸ (contre environ 10-12 % avant guerre²¹⁹). Saint-Étienne se situe au dessus de la moyenne nationale (14,2 % de naissances illégitimes sur l'ensemble du territoire en 1917²²⁰), probablement en raison de l'atmosphère de guerre conjuguée à une présence masculine plus forte dans la ville même qu'ailleurs, car les industries d'armement ont fait rapatrier du front leur personnel qualifié et ont importé un grand nombre de travailleurs venus de l'empire colonial. La région qui nous intéresse ne se situe pas dans la zone occupée par les troupes allemandes. Les enfants « naturels » ne sont donc pas soupçonné.e.s d'être des jeunes « Boches » comme dans le Nord²²¹. Puisque la nécessité de la repopulation du pays est constamment rabâchée par les lobbys natalistes et la presse généraliste, ces naissances illégitimes ne souffrent pas du même stigmate que précédemment²²². Néanmoins, l'esprit nataliste qui facilite le pardon pour celles qui ont « fauté » renforce les difficultés de celles qui ne veulent pas d'enfants et qui tentent l'avortement. Si la surveillance patronale paraît diminuer, la vigilance communautaire elle s'exacerbe : ce ne sont plus les domestiques qui font l'objet des regards les plus inquisiteurs, mais les personnes soupçonnées de pratiquer des avortements auxquelles les jeunes femmes ont recours. Ainsi, les lettres de dénonciation se multiplient à partir de 1914²²³. C'est une missive anonyme qui est par exemple à l'origine du

217 Jean-Yves Le Naour, *Misères et tourments...*, op. cit., p. 376.

218 Laurence Mathevet, *La vie quotidienne à Saint-Étienne...*, op. cit., annexe 51.

219 Par exemple, la part de naissances hors mariage est de 10,05 % du total pour la commune de Saint-Etienne en 1887. 6M91, ADL.

220 Françoise Thébaud, *Les femmes au temps de la guerre de 14...*, op. cit., p. 273.

221 Stéphane Audoin-Rouzeau, *L'Enfant de l'ennemi*, Paris, Aubier, 1995.

222 Jean-Yves Le Naour, *Misères et tourments...*, op. cit., p. 85, p. 94 et surtout pp. 117-118.

223 Ibid., p. 232.

procès de Cécile Bergère, sage-femme dénoncée comme avorteuse et de Pauline Manière, sa patiente, domestique²²⁴.

Les difficultés pour élever ses enfants en domesticité existent toujours, malgré l'émergence d'une prise en charge publique minimale. Nous avons vu plus haut l'exemple d'une femme de chambre lyonnaise, Pauline Manière, qui doit subvenir seule –ou presque– aux besoins de ces deux filles de 4 et 6 ans. Parmi les exemples donnés par Ivan Jablonka pour le nord de la France des années de guerre, un veuf, domestique de ferme, doit se résoudre en octobre 1914 à se séparer de ses enfants, une décision douloureuse qu'il prend alors que « *son cœur saigne* » et qu'il considère comme temporaire²²⁵. Dans ces conditions, la situation se détériore surtout pour les femmes domestiques qui ne veulent pas d'enfants : les avortements devenus plus complexes avec la répression, les abandons et les infanticides commis par des domestiques restent une réalité, surtout pour les plus jeunes.

En effet, leurs connaissances limitées de leur propre capacité reproductrice réduisent considérablement leur champ d'action. Ainsi, Marie Thévenet, une domestique de 19 ans, est condamnée à 3 ans de prison pour infanticide en 1916²²⁶. Née à Cenves (Rhône) où elle travaille encore, Marie Thévenet a perdu sa mère à 10 ans et a depuis été placée comme domestique, versant une partie de ses revenus à son père pour l'entretien de la famille²²⁷. Elle n'a ni accès aux réseaux urbains féminins qui donnent les adresses des sages-femmes pratiquant les avortements, ni aux connaissances élémentaires sur sa propre anatomie : elle n'a conscience d'être enceinte qu'après avoir senti le fœtus bouger, et après confirmation médicale lorsque sa grossesse est déjà très avancée²²⁸. Quelques heures avant son accouchement, sa patronne, Madame Moreau, et la belle-sœur de celle-ci, Madame Lassara, s'aperçoivent de ses souffrances, et l'attribuent à une grossesse. Malgré la persistance du déni de Marie Thévenet, les deux femmes appellent une sage-femme présente dans les environs et imposent, physiquement, un examen à la domestique qui résiste du mieux qu'elle peut : « *Quand je lui ai donné connaissance que la sage femme allait venir, elle s'y est opposée et malgré cette fille, la sage femme l'a visitée et j'ai tenu cette fille par les mains ma poitrine sur la sienne le temps que la sage-femme l'examine (...)* »²²⁹. La violence de cette intrusion n'est pas seulement

224 Lettre anonyme jointe au dossier de procédure, Affaire Cécile Bergère, Léa Blache femme Collomb, Pauline Manière, 2U778, ADR.

225 Ivan Jablonka, *Ni père ni mère...*, op. cit., p. 35.

226 Affaire Marie Thévenet, 2U779, ADR.

227 Déposition de Jean Thévenet du 28 août 1916, Affaire Marie Thévenet, 2U779, ADR.

228 Interrogatoire de Marie Thévenet du 28 août 1916, Affaire Marie Thévenet, 2U779, ADR.

229 Déposition de Marie Lassara du 24 juillet 1916, Affaire Marie Thévenet, 2U779, ADR.

justifiée par la peur d'un infanticide (du reste déjà commis). La position de domination sociale dans laquelle se trouvent la patronne de Marie Thévenet et sa belle-sœur sont au moins aussi importantes : elles sont patronnes, plus riches mais aussi mariées et établies. La situation de Madame Moreau est perçue comme relativement confortable à Cenves : son mari est présent (il a 50 ans en 1916, et échappe ainsi à la mobilisation), tous deux tiennent une épicerie et une exploitation agricole. Jean Thévenet, père de l'accusée, s'agace que malgré cette prospérité, Madame Moreau n'ait pas pu empêcher l'infanticide. Il la soupçonne d'avoir compris la situation et de n'avoir rien dit pour garder le plus longtemps possible Marie à son service :

« Elle qui a toujours eu son mari avec elle, qui n'a jamais eu d'enfants, l'argent ne lui a jamais manqué. Qui est-ce qui a manqué, l'amour propre et l'humanité. La seule chose qui l'a empêché de me dire ce qui se passait envers ma fille, c'est que celle-ci faisait bien son travail, et qu'elle avait peur qu'elle s'envienne chez moi, le reste elle s'en môquait. »²³⁰.

Il est difficile de savoir si Jean Thévenet a raison ou non, tant plusieurs affaires d'infanticides commis par des domestiques avant 1914 mettaient en avant un patronat effectivement soucieux de garder le plus longtemps possible son personnel. Madame Moreau ne dément d'ailleurs pas avoir eu des soupçons plus tôt : est-ce le temps fort de la saison agricole –et notamment la fenaison– qui a empêché l'épicière de renvoyer sa domestique chez son père, à quelques kilomètres de distance ? L'interprétation de Jean Thévenet paraît pourtant en contradiction avec une attitude plutôt bienveillante de Madame Moreau : elle laisse certes sa belle-sœur malmener sa domestique, mais ne tarit pas d'éloges sur Marie Thévenet dans ses deux dépositions, affirmant que *« c'était une brave fille sous tous les rapports »*. Quelques heures avant l'accouchement, elle essaye d'apaiser ses douleurs, envoyant son employée se coucher, lui donnant de l'alcool et lui faisant chauffer du linge. Elle revient la voir tout en vaquant à ses propres occupations, lui apporte même du café au lait. Après l'accouchement et la découverte du cadavre, elle aide la sage-femme à prodiguer les soins postpartum²³¹. Marie Thévenet accouche pourtant seule et c'est, explique-t-elle, la *« honte qui me guidait »*, qu'elle a *« perdu la tête »*, étranglant son nourrisson²³². Du géniteur, pourtant connu de Jean Thévenet, il n'est pas question dans les interrogatoires de la jeune femme. Cette tolérance policière à l'égard des pères n'est pas complètement nouvelle : lorsqu'il est établi qu'ils n'ont pas pu participer physiquement à l'infanticide le jour où celui-ci a été commis, ils sont généralement laissés tranquilles. La mobilisation n'ajoute ici qu'une raison supplémentaire de ne pas rechercher cet homme, mais il est probable que son statut de militaire le protège des investigations.

230 Lettre de Jean Thévenet au juge d'instruction du 10 septembre 1916, Affaire Marie Thévenet, 2U779, ADR.

231 Déposition de Marie Moreau du 24 juillet 1916, Affaire Marie Thévenet, 2U779, ADR.

232 Interrogatoire de Marie Thévenet du 24 juillet 1916, Affaire Marie Thévenet, 2U779, ADR.

Ainsi, la période de guerre conduit à des réorganisations domestiques qui infléchissent les rapports de pouvoir. Les lignes de classe paraissent moins rigides entre la petite bourgeoisie, surtout rurale, et la domesticité. Les jeunes hommes profitent le plus de ces bouleversements, du fait de leur jeune âge ou de leur nationalité suisse ou espagnole. Jules Favre échappe ainsi à la fois à la mobilisation, à l'épreuve du feu mais aussi à l'espionnage et la germanophobie : il est parfaitement francophone, et son patronyme ne le distingue pas des autres travailleurs. Sa blancheur lui permet également d'échapper aux conditions de vie et de travail des ouvriers coloniaux, particulièrement nombreux dans la Loire. Comme d'autres, Jules Favre profite de l'absence du mari de sa patronne pour prendre des libertés avec son travail et afficher un comportement qui ne serait pas possible en temps de paix.

Pendant la mobilisation de leurs pères et de leurs aînés, les adolescents français jouent de leurs jeunes muscles pour obtenir des salaires et une reconnaissance inédits. L'absence des patrons hommes n'est ainsi pas seulement profitable aux domestiques masculins. Outre qu'elles sont ainsi moins harcelées sexuellement par le patronat masculin absent, les femmes domestiques peuvent mettre à profit les désorganisations internes au foyer pour s'emparer d'un certain nombre de ressources. Une paire d'yeux inquisiteurs en moins dans le couple patronal permet ainsi à Françoise Verchère (dite Francine) de s'emparer, entre le dernier trimestre 1914 et l'été 1916, de petites sommes chez les Poyet à Lyon²³³. Françoise Verchère donne l'exemple d'une domestique particulièrement audacieuse, dont une partie des actions est liée au contexte spécifique de la Grande Guerre. L'élan patriotique qui entraîne la création des marrainages de Poilus lui permet également de jouer un véritable rôle dans l'effort de guerre en soutenant un prisonnier de guerre à distance. Les jeunes domestiques, surtout celles qui ont une expérience agricole et le désir de vivre à la campagne, trouvent très facilement à s'embaucher et peuvent choisir leur place avec soin. Elles bénéficient également de timides formes de libéralisation hétérosexuelle : la sexualité pré-maritale est moins stigmatisée, les grossesses hors mariage n'empêchent plus de trouver un emploi, l'Etat commence à fournir des aides financières. Il faut pourtant faire avec une société en guerre qui voue un véritable « *culte à la virilité* »²³⁴, et qui ne réprime pas ou peu les violences physiques et sexuelles, considérées comme des débordements naturels de la masculinité voire comme un dû aux valeureux soldats. Aussi notre analyse des archives de la Loire et du Rhône nous permet de suivre Françoise Thébaud lorsqu'elle explique que les rapports de pouvoir entre hommes et femmes n'ont pas été

233 Acte d'accusation de Françoise Verchère du 27 mars 1918, Affaire Françoise Verchère, 2U781, ADR.

234 Jean-Yves Le Naour, *Misères et tourments...*, op. cit., p. 18.

renversés pendant la Grande Guerre, et que le départ des hommes adultes a surtout profité aux adolescents, et non aux femmes dans leur ensemble.

III. Fin de guerre et trajectoires professionnelles : vers la sortie de la domesticité (1914-Années 1920)?

Expérience guerrière inédite pour des millions d'hommes, réorganisation durable de l'appareil productif à l'arrière, la Première Guerre mondiale bouleverse tout autant les structures économiques et sociales que les rapports sociaux. Le rôle de l'Etat et de l'armée en particulier dans ces transformations est considérable.

1°) L'Etat et l'armée, première institutionnalisation du travail de *care* et nouveaux recrutements

Dès l'enlisement du conflit, les États-majors de l'ensemble des pays belligérants réalisent que les besoins militaires dépassent leurs prévisions. A la durée des combats s'ajoutent la nature et le nombre de blessures à soigner et la nécessité de pourvoir à l'entretien de plusieurs millions de soldats. L'État et l'armée recrutent donc pour produire un effort de *care* à une échelle inédite, dévolus à des hommes sous l'uniforme et à des femmes le plus souvent mariées et issues des classes moyennes et supérieures.

a) Les hommes de la production domestique pour l'armée : cuisiniers et ordonnances.

Si le front ne constitue pas un « domicile » au sens habituel du terme, il n'en demeure pas moins le lieu de vie de millions de soldats et d'auxiliaires pendant les années de guerre. Il faut donc, pour les États-majors, organiser la production domestique : le nettoyage, à la fois des casemates dans les tranchées et des casernes ou des lieux de cantonnement, la cuisine, le ravitaillement et la distribution de nourritures aux troupes, l'entretien, même sommaire, du linge et des uniformes. Ces prestations se font dans un espace que l'armée française veut garder le plus masculin possible, refusant les propositions de certaines féministes de créer des corps auxiliaires féminins²³⁵. Ce travail doit donc être en grande partie assumé par des hommes.

La distribution de nourriture au sein des tranchées n'a suscité ni questions de Lucien Barou ni réflexions particulières des témoins rencontrés. La circulation entre les lignes pour les corvées de ravitaillement ne correspond pas à une affectation spécifique, et a

235 Luc Capdevila, François Rousset, Fabrice Virgili et Danièle Voldman, *Sexes, genre et guerre*, op. cit., p. 63.

probablement été vécue par l'ensemble des soldats du rang. C'est une corvée difficile et dangereuse : il faut porter de lourdes quantités de nourriture, notamment de vin et de soupe, dans la boue, parfois sous les balles²³⁶. Sa dangerosité et sa difficulté fait que cette tâche n'est pas discutée sur le plan genré par les soldats, qui ne l'assimile pas à une tâche féminine. Un peu plus souvent évoqué, l'un des postes les moins connus et les plus intéressants du point de vue de la production domestique est celui de cuisiniers aux armées. Aucun des 187 témoins de Lucien Barou ne semblent avoir rempli cette fonction : elle a certainement été réservée aux hommes possédant une expérience significative dans ce domaine ou à des civils non-mobilisés comme l'évoque Antoine Daval, ancien chauffeur particulier²³⁷. Sans l'avoir donc été eux-mêmes, les anciens Poilus de la Loire mentionnent quelquefois ces cuisiniers, privilégiés par leurs positions en retrait des affrontements principaux. En effet, l'état-major s'inquiète que la fumée s'échappant des cuisines ne soit repérée et ciblée par l'ennemi. Il est vrai que les cuisines, sommaires cabanes parfois, n'échappent pas toujours aux bombardements, comme en témoigne Jean-Louis Monier (agriculteur, né en 1893) :

« Quand tout à coup un seul obus tombe à côté de la cabane. Le cuisinier, lui, il était en train de racler sa table (c'était la manière de la nettoyer) avec son couteau, pour couper sa viande. Alors ça lui a tombé les pierres sur la table! Le mur de la cabane est tombé (rire). La réaction a été: "Ouah! Ces sacrés salauds de Boches! Ils m'ont sali ma table! Maintenant, qu'est- ce que je vais faire!" (rires). (...) »²³⁸.

Les conditions de préparation sont, nous le voyons, précaires. Outre le risque d'être attaqué ou de devoir se replier à toute vitesse, le matériel manque parfois. Le même Monier évoque des grandes lessiveuses, dont la pompe a été ôtée, utilisée comme marmites pour la soupe²³⁹.

Le port de l'uniforme ou le travail pour l'armée ne résolvent qu'en partie la contradiction entre l'exécution de tâches supposément féminines et la masculinité des exécutants, comme le montre les propos de Louis Deloire cités plus haut. Les cuisiniers se voient parfois refuser le statut d'homme véritable : le soldat Joseph Devaux compare dans une lettre de 1918 deux cuisiniers à des « *laveuses* », les féminisant²⁴⁰. Ils pâtissent également, aux yeux de certains, d'une réputation d'embusqués en raison de leur moindre exposition. Jean Pouzerat, un agriculteur versé dans l'infanterie s'en insurge encore des décennies plus tard :

« Le cuisinier, il montait pas en ligne non plus : souvent il fallait aller chercher la soupe ! Et combien comme ça ! (...) Combien d'autres qui montaient pas en première ligne ! C'était toujours les mêmes ! Toujours les mêmes ! [...] Je me rappelle une fois... Les cuisiniers, y en avait un qui avait si tellement bu de gnôle qu'il a manqué d'en crever ! Mais il avait pas voulu pas se faire remplacer parce qu'il disait : « Si je

236 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 3...*, op. cit., pp. 29-30.

237 Ibid, p. 25.

238 Ibid., p. 24.

239 Ibid.

240 Lettre de Joseph Devaux du 26 mars 1918, citée par Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 4...*, op. cit., p. 156.

me fais remplacer, quand je reviendrai, ma place de cuisinier sera plus là ! Elle sera prise ! ». C'était lui qui coupait la viande. Il était de Saint-Étienne justement. (...).»²⁴¹.

Moindre exposition au feu et réalisation de tâches considérées comme féminines vont de pair pendant la Grande Guerre. La position d'ordonnance se révèle particulièrement intéressante à cet égard. Elle est ainsi décrite par Jean-Marie Ollier, né en 1898, qui a été ordonnance d'un officier stéphanois à partir d'octobre 1917 :

« Il [L'officier] était logé chez des civils, lui. Alors, il fallait s'occuper de sa chambre, de ses godasses, lui nettoyer son linge un peu. Puis allumer le feu le soir (...) c'est que ça marchait pas toujours, hein ! Ça fumait comme le diable ! Et puis j'allais chercher le bois aux cuisines ! Je me faisais engueuler. Les cuisiniers avaient que du bois vert, vous comprenez ; alors, je pouvais pas faire mieux ! Alors, je nettoyait ses souliers, il avait des guêtres. Oh mais, il était bien chic ! Il était sévère, très sévère avec les autres gradés. Mais avec moi, il l'était pas. Il me questionnait. Il me disait : "Tu rangeras le lit, là, hein ! Faudra faire un feu !" Y avait des moments que je tournais pas toujours le matelas, vous comprenez... Enfin, ça marchait pas mal. Et puis il est monté au front avant moi, lui ! (...). Y avait une maison comme je vous disais, une maison bourgeoise, un peu. C'était des gens très bien qui z y logeaient dedans, puis qui lui faisaient son café au lait. Alors, moi, je lui montais son café au lait, et je le buvais en même temps, moi ! (...). Ah ben, on était pas mal. Et puis y avait une cour, y avait des écuries où on couchait, nous. Parce que moi, j'étais ordonnance du commandant et puis y avait deux ou trois ordonnances qui étaient de lieutenants, ou d'autres gradés. Y en avait au moins trois, y en avait un de Saint-Galmier. Et puis ils lui ont admis au commandant un vieux ordonnance pour soigner le cheval, rien que pour soigner le cheval ! »²⁴².

Jean-Marie Ollier montre ici que le travail d'ordonnance ressemble beaucoup à celui de valet de chambre et de cocher : rangement, entretien vestimentaire... Il s'agit en effet pour l'armée de permettre aux officiers de bénéficier comme à la vie civile d'une domesticité variable en fonction de leur rang. Les ordonnances veillent à la fois au confort de leurs « employeurs » (café au lait préparé et servi le matin, entretien de la literie, chauffage de sa chambre...) et à leur prestige : il faut que les souliers et surtout les chevaux, emblématiques de l'officier, soient impeccables, ou au moins le plus propre possible. C'est certainement pour cette raison que le commandant d'Ollier bénéficie d'un homme entièrement dévoué à cette tâche. Il faut également faire passer des messages et faire quelques commissions pour les officiers, explique Etienne Carton, ordonnance pendant l'occupation en Allemagne.

« L'ordonnance faisait l'acheteur (rire) des gâteaux pour les officiers ! J'avais appris à compter ! J'avais appris même à parler ! (...). Mais moi, j'avais pas le temps de m'en occuper, parce que j'avais du travail : fallait que je monte tous les chevaux des officiers ! Ils avaient des incapables pour les monter ! J'allais au terrain de manoeuvre avec eux, pour faire des courses avec les officiers ! J'étais spécial, moi ! »²⁴³

Comme dans les classes supérieures, plus le rang est élevé, plus la domesticité doit être nombreuse et spécialisée. D'autres parallèles entre la position d'ordonnance et la domesticité masculine apparaissent. Ainsi, le patronat a une grande latitude pour préciser

241 Ibid., p. 105.

242 Ibid., p. 99.

243 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 5...*, op. cit., p. 192.

comment exécuter les tâches, de même que dans le choix du ton employé. Un bon ordonnance, comme un bon valet, sait mentir pour son employeur principal²⁴⁴, ou du moins faire preuve de discrétion, y compris pour cacher certains agissements à la femme de son patron. Pierre Néel, sans avoir été domestique avant guerre, apprend vite cette compétence essentielle de l'ordonnance-domestique à propos du comportement sexuel du colonel pour lequel il travaille, même lorsque l'épouse de ce dernier l'interroge : « Elle m'a demandé : "Quelle vie passait-il, le colonel, là-bas ? Vous sortiez ensemble souvent ?" . J'ai dit : "On sortait tous les après-midis." – "Mais après ?" – "Ah ben !" j'ai dit, "après, il était avec ses collègues, les officiers". Elle a vu qu'il y avait rien à faire ! Bouche cousue ! »²⁴⁵.

En plus de cette discrétion, l'importance de la fonction de représentation des hommes domestiques ou des ordonnances transparaît dans les procédés de recrutement. Jean-Marie Ollier est en effet repéré physiquement par le commandant qui lui propose ce poste d'ordonnance :

« Alors, il demande ceux qui voulaient faire l'ordonnance. Y en avait une équipe : nous étions peut-être 15-20, j'en sais rien, qu'on était au garde à vous. Moi, j'étais un des plus grands. Il s'avance vers moi, il me dit : "D'où tu es, toi ?" – "Ben, je suis des environs de Saint-Etienne" - "Qu'est-ce que tu fais ?" – "Ben, je suis cultivateur". Alors, il en questionne plusieurs, puis il revient vers moi, il me dit : "Tu veux faire mon ordonnance ?" »²⁴⁶.

La haute taille, l'apparence juvénile (Ollier n'a alors que 19 ans) sont les qualités habituellement recherchées. Nous ignorons si Ollier porte alors la moustache comme l'écrasante majorité des Poilus, mais il serait intéressant de le savoir. Si le jeune homme n'a aucune expérience de la domesticité, ses origines professionnelles de cultivateur (au sein de la ferme familiale²⁴⁷) et géographiques (il est de la même région que l'officier) suffisent. Sans avoir le témoignage du commandant, nous ne pouvons que spéculer sur le fait que l'ancrage rural de Ollier soit pour lui associé une forme de masculinité laborieuse, bonhomme et robuste et ait influencé son choix.

Du point de vue des soldats du rang, la présence d'une petite équipe de volontaires pour le poste d'ordonnance souligne les avantages existants à se consacrer à la production domestique pour l'armée, déjà évoqués plus haut (I). Même sans expérience dans la domesticité, et sans volonté de devenir domestique après-guerre, plusieurs soldats sont volontaires. Parmi les témoignages recueillis par Lucien Barou, beaucoup d'ordonnances ne le

244 Pamela Sambrook, *The countryhouse servant...*, op. cit., p. 44.

245 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 5...*, op. cit., p. 215.

246 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 4...*, op. cit., p. 99.

247 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 5...*, op. cit., p. 341.

sont devenus qu'une fois le conflit commencé et n'ont pas entamé de carrière dans le secteur des services à la personne une fois la guerre finie : nous pouvons par exemple citer Jean-Marie Ollier (agriculteur), Etienne Carton, fils d'agriculteurs est devenu cantonnier après guerre, Pierre Néel (cantonnier et fils de cantonnier). A l'éloignement des dangers immédiats s'ajoutent des éléments de confort matériel : comme les domestiques qui bénéficient d'une meilleure alimentation que leurs frères et sœurs du reste des classes populaires parce nourri.e.s par plus riches, les ordonnances profitent d'un certain nombre de douceurs : le café au lait matinal de Jean-Marie Ollier n'est pas un mince avantage pour qu'il s'en souvienne plusieurs décennies plus tard, de même que de l'oie rôtie ramenée après une permission par un autre ordonnance du même commandant²⁴⁸. En réalité, abandonner pour un temps les conditions de vie et de combats particulièrement redoutables dans les tranchées semble motiver l'essentiel des jeunes ordonnances. L'absence de passage à la domesticité après cette expérience d'ordonnance souligne surtout le refus des jeunes hommes de s'engager durablement dans une profession dévalorisée en dehors de l'armée. Les « douceurs » de la domesticité ne sont plus suffisantes en temps de paix pour attirer une main-d'œuvre masculine qui s'ouvre à d'autres horizons. Par ailleurs, si Jean-Marie Ollier ne développe pas la question du linge, il serait intéressant de savoir dans quelle quantité et où ses travaux de lessive sont réalisés par les ordonnances. Doivent-ils se rendre au lavoir du village ? Dans quelle mesure la lessive est-elle déléguée -ici au ménage de logeurs ? Au début du conflit, explique Lucien Barou, ce sont des femmes des environs qui reprisent et entretiennent le linge des soldats²⁴⁹. Mais ensuite, alors que le front s'installe, qui réalise ces tâches ?

b) Un recrutement social différent pour les femmes : logeuses, cuisinières et « anges blancs »

L'armée s'efforce en effet de déléguer une partie du travail aux femmes disponibles à proximité immédiate des lignes, cuisinières ou comme femmes de ménage désormais payées par l'État. L'hébergement près du front (dans la « *maison bourgeoise* » mentionnée par Ollier) et l'entretien du linge sont ainsi confiés à des « ménagères » habitant près des lignes. Aidées par les ordonnances, comme on le voit ici pour le service du café au lait, ces femmes contribuent directement à l'entretien, y compris à l'alimentation, d'une partie de l'armée (ici, officiers et ordonnances)²⁵⁰. Ce travail de *care* réalisé pour l'armée ou pour l'État est également important pendant la Seconde Guerre mondiale, y compris au sein des maquis et

248 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 4...*, op. cit., p. 99.

249 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 3...*, op. cit., p. 30.

250 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 4...*, op. cit., p. 99.

des armées secrètes²⁵¹. Loin de notre région d'étude, nous ne disposons pas d'éléments spécifiques sur elles. En zone occupée (une dizaine de départements entre 1914 et 1918), les Allemands leur demandent de loger et nourrir des soldats ennemis²⁵², alors qu'elles-mêmes manquent de charbon et de nourriture. Ces femmes embauchées –ou même réquisitionnées contre leur volonté– par les armées, pour l'essentiel mariées lorsqu'il s'agit de logeuses, trouvent ainsi un revenu qui se révèle être souvent plus qu'un simple complément en période de guerre. Françoise Thébaud ne précise cependant pas si celles qui travaillent pour l'occupant allemand sont payées²⁵³. En effet, les populations les plus proches du front souffrent le plus des pénuries et des reconfigurations économiques qui entraînent leur chômage. Ces femmes tirent également un prestige moral de « servir la patrie » au plus près des armées. Contrairement aux domestiques opérant en temps de paix, elles bénéficient de marques de reconnaissance plus affirmées de la part de leurs employeurs, les officiers notamment : le rapport marchand est en effet parfois médiatisé par l'armée et les relations de travail se révèlent souvent brèves en raison des mouvements de troupe. L'année 1919 marque un renversement de perspectives nationales sur ce plan : les troupes françaises d'occupation demandent une production domestique en Allemagne. Ainsi, les officiers, mais aussi leurs ordonnances, dorment dans des ménages civils, et non en caserne comme l'explique par exemple le poilu ligérien Etienne Carton²⁵⁴. Ce sont désormais aux femmes allemandes que sont demandées préparation de repas, entretien du linge et parfois travail sexuel. Ces travailleuses domestiques en temps de guerre et œuvrant pour l'armée et les militaires, françaises ou allemandes, professionnelles de la domesticité et novices, restent toutefois mal connues, et mériteraient davantage d'investigations.

Autres productrices d'un travail de *care* aux limites de la domesticité, les infirmières. Ces « anges blancs » sont près de 100 000 durant la Première Guerre mondiale²⁵⁵. Leurs fonctions sont le plus souvent « *mal définies, à la fois domestiques et thérapeutiques* » selon Françoise Thébaud²⁵⁶. Comme pour les femmes de chambre ou les garde-malades avec leurs patron.ne.s, elles suivent avant tout les directives des médecins militaires. Dans une société où les hospitalisations sont rares et où on meurt généralement à domicile, les infirmières

251 Luc Capdevila, François Rousset, Fabrice Virgili, Danièle Voldman, *Sexes, genre et guerres...*, op. cit., p. 103.

252 Françoise Thébaud, *Les femmes au temps de la guerre de 14...*, op. cit., p. 68.

253 Cette question du rapport entre les travailleuses domestiques et les troupes d'occupation se pose d'une manière encore plus aiguë pour l'ensemble du territoire français pendant la Seconde Guerre mondiale.

254 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 5...*, op. cit., p. 191.

255 Françoise Thébaud, *Les femmes au temps de la guerre de 14...*, op. cit., p. 117.

256 Ibid., p. 129.

reprennent dans le cadre hospitalier des fonctions jusque-là assurées par les familles et les domestiques (voire des religieuses dans la très grande bourgeoisie) : nettoyage des corps malades et blessés, accompagnement à l'agonie. Elles prodiguent attentions et réconforts aux trois millions de soldats hospitalisés au cours du conflit²⁵⁷. Les conditions de travail se révèlent similaires à la domesticité, surtout pour celles de la Croix-Rouge : nourries, logées, parées d'un uniforme fourni (composé d'un voile et, surtout, d'un tablier blanc), elles n'ont qu'une demi-journée de repos par semaine²⁵⁸. Elles sont dans une position subalterne dans l'échelle des soignants. D'ailleurs, les médecins les souhaitent « *disciplinées, (...) utiles sans jamais être encombrantes, ordonnées* »²⁵⁹, qualités requises pour les domestiques dont on souhaite qu'ils et elles réalisent un travail puis se rendent invisibles (chapitre 4). Les représentations qui les concernent se rapprochent aussi de celles liées à la domesticité (une proximité avec les corps masculins, fussent-ils blessés- génèrent de la suspicion sur leurs intentions morales et sexuelles). La rhétorique du service et du dévouement, d'une éthique féminine naturellement tournée vers le soin²⁶⁰ sont autant d'éléments supplémentaires qui nous permettent d'associer l'infirmerie de guerre à une forme institutionnalisée de domesticité. Devant l'importance des besoins, l'armée décide de professionnaliser en partie cette main-d'œuvre à partir de 1916, créant le statut d'infirmières militaires temporaires rémunérées : elles sont environ 30 000 en 1918²⁶¹.

Ainsi, contrairement aux domestiques, les infirmières sont une minorité à être rémunérées (environ un tiers d'elles). Yvonne Knibiehler insiste de son côté sur les origines de classe relativement aisées de ces « anges blancs ». Très majoritairement issues de la petite et de la grande bourgeoisie, elles n'ont pas besoin de gagner leur vie, ce qui confère à leur travail une dimension morale supplémentaire. Ce recrutement social est nouveau : jusqu'à la Grande Guerre, les infirmières embauchées avec la lente laïcisation des hôpitaux sont surtout issues de milieux très modestes –et largement méprisées par la plupart des médecins. Aussi l'institutionnalisation du travail domestique et des « services à la personne » opérée par l'armée se fait avec une main-d'œuvre nouvelle par rapport à la domesticité du XIXe et des premières années du XXe siècle. Les recrues les plus importantes sur le plan numérique, les infirmières, ne sont pas issues –sauf exceptions– des classes populaires. C'est un tournant majeur dans l'histoire du travail de *care* car cette appartenance aux classes dominantes,

257 Ibid., p. 116.

258 Ibid., p. 125.

259 Ibid., p. 129.

260 Ibid., pp. 129-144.

261 Luc Capdevila, François Rousset, Fabrice Virgili, Danièle Voldman, *Sexes, genre et guerres...*, op. cit., p. 69.

ajoutée au contexte guerrier, suscitent une valorisation de ce type de travail. Il est bien vu et apprécié parce qu'il est gratuit, bénévole, fait par des personnes respectables et dévouées et non par des jeunes femmes « cupides » et « mercenaires » que sont, dans un certain imaginaire bourgeois, les domestiques (et les infirmières rémunérées²⁶²). Par ailleurs, le célibat n'est plus une condition primordiale : la plupart des logeuses et des lingères sollicitées à proximité du front ou en Rhénanie pendant l'occupation française sont des « ménagères » établies, mariées avec parfois des enfants. Il en est de même pour les cuisiniers, souvent âgés. De même, les officiers semblent indifférents au statut matrimonial de leurs ordonnances. La jeunesse et la « fraîcheur physique » aussi paraissent moins importantes, mais gardent tout de même un certain poids pour les fonctions de représentation comme en témoigne la haute taille de l'ordonnance Ollier. La division genrée de la production domestique aux armées elle n'évolue que de manière marginale : si la cuisine au front est assurée par des hommes en raison de la volonté de l'Etat-major de maintenir cette zone en non-mixité masculine, le recours à des femmes est nettement dès qu'il est possible sans briser les tabous militaires. Les hommes gardent alors les fonctions considérées comme plus techniques, celles qui leur sont traditionnellement réservées (le soin aux chevaux par le « vieux ordonnance breton » cité par Jean-Marie Ollier²⁶³) et les fonctions de représentations dans la hiérarchie militaire (délivrer des messages, servir la nourriture...). Les femmes restent limitées aux soins du linge, à la préparation des repas un peu à l'écart des lignes, et surtout au soin des faibles (infirmières). Toute acquisition de compétences techniques et thérapeutiques de leur part est soigneusement contrôlée par le corps médical et militaire. Dès l'armistice, l'armée ordonne le licenciement et le remplacement par des soldats de l'essentiel de sa main-d'œuvre féminine²⁶⁴.

Pourtant, l'institutionnalisation du travail domestique et du travail de *care* se poursuit après guerre, avec le développement d'un embryon d'Etat-providence. Peu à peu des professionnel.le.s de divers secteurs remplacent les domestiques dans des soins et services aux personnes de plus en plus externalisés (notamment vers les hôpitaux). Au niveau du recrutement, nous verrons plus loin si les tendances perceptibles pendant la Grande Guerre se prolongent ou au contraire s'infléchissent pendant les années 1920 et 1930 concernant ce travail de *care*.

262 Ibid.

263 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 4...*, op. cit., p. 99.

264 Luc Capdevila, François Rousset, Fabrice Virgili, Danièle Voldman, *Sexes, genre et guerres...*, op. cit., p. 55.

2°) La sortie de guerre des domestiques, reconversions et ascension sociale masculine.

Le passage dans l'armée est aussi utilisé comme un moment d'ascension sociale pour une partie des jeunes domestiques. Cet ascenseur de l'armée n'est pas ouvert aux femmes, ni aux (nombreux) jeunes hommes dont les problèmes physiques sont trop évidents pour rejoindre un régiment. Avec l'armistice et la démobilisation progressive des troupes jusqu'en 1920, quelles perspectives s'ouvrent pour les domestiques anciens combattants ?

a) De serviteurs à servis : le renversement produit par la victoire pendant l'occupation de la Rhénanie (décembre 1918-1920)²⁶⁵

Comme l'ensemble des Françaises et des Français, les domestiques fêtent l'armistice avec des effusions de joie spectaculaires. Georges Blondeau, domestique avant et après-guerre, raconte ainsi avoir fait la fête, que « *tout le monde chantait, tout le monde dansait ! (...), on s'est couché le lendemain matin, on a dansé toute la nuit !* »²⁶⁶. Après ces célébrations, l'armistice et les tentatives de règlements des conditions de la paix par les pays vainqueurs débouchent sur une occupation militaire d'une partie de l'Allemagne entre décembre 1918 et 1930. Parmi les anciens soldats interrogés par Lucien Barou, bon nombre achèvent leur service militaire dans l'armée d'occupation. Les plus jeunes, mobilisés à partir de 1917, n'ont en effet pas fini leurs trois années sous les drapeaux à la signature de l'armistice et doivent donc rejoindre les troupes en Allemagne. Parmi ces jeunes hommes, plusieurs étaient domestiques avant de s'engager et d'autres sont devenus ordonnances, c'est-à-dire domestiques d'officiers au cours de leur période à l'armée. Or cette position initiale plutôt au bas de l'échelle sociale se trouve bouleversée par l'occupation dans une Allemagne exsangue et humiliée. Les soldats-domestiques arrivent eux en position de vainqueurs, presque surpris de leur pouvoir nouveau. C'est le cas par exemple d'Eugène Troncy²⁶⁷, ou de Jean-Baptiste Biosset. Ce dernier décrit la gentillesse et le bon accueil des Allemands de Rhénanie, pas rancuniers et qui sont même prêts à servir un ancien domestique :

« Il [Le logeur] m'a fait comprendre que j'étais là chez moi ! Je me dis : "Y a maldonne ! Il te prend pour l'officier supérieur de la batterie, et quand il va s'apercevoir de son erreur..." Mais pas du tout ! Et les matins, la bonne venait m'apporter mon café-milch au lit, parce qu'il y avait bonne et femme de chambre ! C'était pas du café, parce qu'ils n'en avaient pas : c'était de l'orge grillée ou du seigle ; du sucre non plus, mais moi, j'en avais. Je me disais toujours : "Y a maldonne ! C'est pas possible !" Au bout de quelques jours, je me suis aperçu que c'était toujours pareil. Il y avait deux petits gamins de 5-6 ans qui venaient me dire bonjour. J'étais de la maison, quoi ! (...) Et alors, la gentillesse de mon logeur ayant continué (à la fin

265 Si l'occupation de portions de territoires allemands se poursuit jusqu'en 1930, nous ne disposons de sources que jusqu'en 1920 dans le cadre de ce travail.

266 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 5...*, op. cit., p. 150.

267 Ibid., pp. 192-193.

de la semaine, je mettais mon linge sur une chaise et je retrouvais mon linge lavé, repassé, tout ça) ... Et sans un sou ! Ils n'acceptaient jamais rien ! (...) »²⁶⁸.

Sa nouvelle position paraît tellement incongrue à Biosset, ancien chauffeur particulier et fils de carrier, soldat du rang, qu'il ne peut s'empêcher de croire à un malentendu. Conscient du travail que nécessite son entretien, il essaye de dédommager financièrement son logeur, sans succès. S'il finit par accepter avec joie les bons soins de la famille où il réside, un autre domestique, Georges Blondeau, se trouve lui carrément gêné, d'autant plus qu'une grave pénurie de nourriture touche les populations allemandes. Georges Blondeau distribue donc une partie de ces rations à celles et ceux qui prennent soin de lui, raconte-t-il à Lucien Barou²⁶⁹. L'expérience de soldat occupant dans une société marquée par les pénuries donne l'occasion à ces soldats issus du prolétariat de faire preuve de générosité, et même de pouvoir « épater les filles » avec leurs richesses. Biosset explique comment il négocie des « chocolats-promenades », puisque les mots sont proches en langues française et allemande, facilitant la compréhension mutuelle : « Avec une tablette de chocolat, on emmenait une fille, une femme, se promener... »²⁷⁰. La question demeure de savoir ce qui se cache derrière la promenade : composante du flirt rural avant guerre, la promenade vise parfois à trouver quelque lieu isolé pour avoir des rapports sexuels. Entre protagonistes ne parlant pas la même langue et avec une armée de vainqueurs loin des siens, la question du consentement des jeunes promenées se pose, sans que nous puissions évaluer –une fois encore– le nombre de viols commis par l'armée française d'occupation. La question d'échanges économico-sexuels entre soldats français aux poches pleines et femmes allemandes affamées est posée aux témoins par Lucien Barou. Les interrogés fournissent des réponses difficilement exploitables, aucun ne disant y avoir recours, mais reconnaissant en avoir entendu parlé. Si les domestiques masculins font partie des consommateurs réguliers des maisons closes d'avant-guerre, leur pouvoir économique renforcé en période d'occupation a peut-être eu tendance à favoriser leur demande de travail sexuel rémunéré, mais là encore, les sources font défaut et nous conduisent à garder la plus grande prudence sur la mesure de ces pratiques.

268 Ibid., p. 197.

269 Ibid., p. 203.

270 Ibid., p. 207.

b) Prolonger l'engagement, la voie martiale de la progression de classe du caporal Gouttaudier.

La prolongation du service militaire après le 11 novembre 1918 n'est pas toujours le fruit d'une obligation. Pour les anciens domestiques qui se sont illustrés les armes à la main, la carrière militaire peut être une opportunité réelle d'ascension sociale. Les dossiers de l'Assistance publique examinés par Ivan Jablonka contiennent des exemples de plus en plus nombreux à partir de 1910 de jeunes domestiques préférant s'engager ou devancer l'appel des drapeaux pour raccourcir leur période comme domestiques²⁷¹. Echapper à un patronat particulièrement incorrect, avoir envie d'aventures ou réel engouement pour la fonction militaire sont les motifs principaux de l'engagement des jeunes domestiques. Ceux-ci savent aussi qu'ils peuvent en profiter pour recevoir parfois une formation technique qu'ils pourront peut-être valoriser après leur service. Antoine Colombier, valet de ferme né en 1898, est versé dans l'artillerie, où il devient artificier, manie les poudres et les obus²⁷². Mais sur ce point, c'est encore la trajectoire du caporal Gouttaudier qui nous semble particulièrement intéressante.

Claude Gouttaudier, domestique de ferme de la région roannaise avant son incorporation, obtient la légion d'honneur en 1916. Il a en effet fait avec un camarade une centaine de prisonniers dans une action d'éclat. Poincaré en personne le décore et il est le premier soldat non-officier à obtenir la prestigieuse distinction²⁷³. Ses exploits, son humilité et ses origines modestes régalaient la propagande militaire, qui en fait rapidement un héros.

L'illustration lui consacre ainsi sa Une (ci-dessous) le 12 août 1916, un article laudatif :

« Gouttaudier ayant traversé Paris, en se rendant en permission à Renaison (Loire) où il était cultivateur quand la guerre éclatée, un rédacteur du même journal a pu le joindre et l'interroger : – Oh ! dit-il à notre confrère, ce que j'ai fait n'a rien d'extraordinaire. Une fois qu'on y est, vous savez, on y va de tout son cœur. (...) - Mais, dit encore le journaliste au nouveau décoré en désignant la Croix de guerre ornée de deux palmes et d'une étoile qu'il porte à côté de sa croix, vous aviez déjà d'autres beaux et hauts faits à votre actif ?... Il sourit, et avec un petit haussement d'épaules d'insouciance : – J'ai eu ma première citation à Metzeral, l'autre à ..., ma foi, je ne sais plus au juste... Il y en a tant, des « coups de torchon », que l'on ne se rappelle pas où on s'est le mieux battu !... »²⁷⁴.

Le journal ne lâche pas un tel personnage : de nouveau le numéro du 19 août 1916 lui consacre un portrait, photographié entre son père et sa mère chez eux, à Renaison. En

271 Ivan Jablonka, *Ni père ni mère...*, op. cit., p. 245.

272 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 3...*, op. cit., p. 41.

273 Ibid., p. 239.

274 Ibid., p. 239. Article du 12 août 1916 de *L'illustration*, cité par Lucien Barou. Capture d'écran de la Une du numéro, à partir de l'URL <http://www.delcampe.net/page/item/id,335571415,var,LILLUSTRATION-12-AOUT-1916-USINES-DE-SAINT-CHAMOND-HEROS-DE-LA-SOMME-PRISONNIERS-ALLEMANDS-CASQUE-GORIZIA-ISONZO,language,E.html> (page consultée le 1^{er} avril 2016)

septembre 1916, il est à la Une d'une autre publication, *L'Image de la guerre*²⁷⁵. Biosset raconte à Lucien Barou le retour du Caporal décoré chez lui : :

« (...) Arrivé en gare de Roanne (il s'attendait à rien, c'était un homme tout simple), il y avait tout une délégation : on le prend en voiture et on l'amène à Renaison, route de Saint-Haon. A la maison des parents : personne ! On cherche la mère, qui lavait du linge à la rivière, et le père, qui arrachait des pommes de terre. On a arrosé la chose ! Il a passé sa permission et il est reparti : il a regagné son bataillon. Son colonel l'a retiré du front et se l'est adjoint comme cycliste. Alors, quand est arrivée la démobilisation, son chef de corps lui dit : "Alors, Goutaudier, qu'est-ce tu vas faire maintenant ?- Eh bien, je vais redevenir domestique de ferme." – "Ah non ! Goutaudier, tu vas pas retourner domestique de ferme avec une Légion d'honneur !" – "Qu'est-ce que vous voulez ? Que je rengage ? Je n'ai pas d'instruction !" (il était presque pas allé à l'école). Finalement, il s'est engagé, mais n'ayant pas d'instruction, on l'a envoyé en Algérie comme garde-chiourme, et là-bas, il était connu par les journaux, par *L'Illustration* ! A tel point que deux filles de colons l'ont reconnu ! Il s'est marié avec une : il a fait un beau mariage. C'était une fille de colon. Ils sont venus, une ou deux fois. Elle portait des robes de soie ! Et puis on l'a envoyé dans le Sud algérien ; il a attrapé la malaria et il est mort ! Il était sergent en tout cas, il était pas officier. (...) ce que je vous raconte, c'est plutôt ce que j'ai appris par la presse, parce que lui n'en parlait pas : il n'en tirait aucune gloriole. (...)»²⁷⁶.

Ce témoignage est doublement intéressant : d'abord il décrit la carrière militaire d'un ancien domestique de ferme, et ensuite parce qu'il est raconté par un homme lui-même domestique avant son engagement et issu d'un milieu modeste en tous points conformes à celui de Goutaudier. Il souligne comment l'armée peut être, une voie de sortie de la domesticité vers un travail plus prestigieux. Pendant la guerre, son exploit militaire lui vaut une distinction qui n'est pas qu'honorifique. L'ancien domestique de ferme bénéficie ainsi d'une permission, puis d'être retiré du front. Ensuite, l'intérêt de son supérieur le conduit à envisager une carrière militaire, lui qui pensait a priori revenir à la domesticité. Son chef de corps associe nettement la domesticité, même agricole, à une position subalterne incompatible avec son nouveau statut de héros. Suivant ses conseils, Goutaudier prolonge donc son engagement militaire, ce qui lui permet de quitter le territoire métropolitain et même de réaliser un « beau » mariage avec une fille de colon. Son ascension sociale est donc largement déterminée par cet exploit guerrier et ce choix de persévérer dans l'armée. Installé dans un territoire colonisé, Goutaudier jouit par ailleurs plus encore qu'en métropole de son privilège de « blanc » et de colon, qui lui permet sans doute, avec le statut de son épouse et son évolution dans l'armée, d'avoir lui-même une domesticité. Pourtant, même à l'armée, des limites à la progression d'un ancien domestique sont posées : le sud algérien n'est pas particulièrement prestigieux et Goutaudier ne devient jamais officier, à moins que la cause de cette ascension limitée ne soit l'autocensure et/ou la modestie devenue proverbiale de Claude Goutaudier.

275 Une du numéro de septembre 1916 de *L'Image de la Guerre*, disponible sur Gallica à l'URL <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64794646/f1.image.r=caporal%20goutaudier> (page consultée le 1^{er} avril 2016)

276 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 3...*, op. cit., pp. 240-241.

En dehors de son histoire largement exceptionnelle, 31 des 36 anciens domestiques interrogés par Lucien Barou ne sont pas redevenus domestiques après l'armistice. Si aucun n'a choisi la voie des armes à titre professionnel, la guerre a permis à la plupart d'entre eux de consolider une carrière ouvrière ou de s'établir à leur compte comme paysans. L'exemple de Francis Ferret est à ce titre le plus éclairant, car lui aussi explique comment des officiers ont proposé de le soutenir dans cette démarche, arguant qu'il n'était pas possible, après une telle expérience guerrière, de rester dans la domesticité.

c) S'établir, une démarche habituelle et encouragée : l'exemple de Francis Ferret.

Né en 1896 à Coise (Rhône) dans une famille de petits paysans, Francis Ferret est orphelin de père à 6 ans. Sa mère maintient le petit élevage de brebis familial tout en devenant domestique saisonnière à la toute proche résidence estivale du Comte Guillet à Châtelus (Loire)²⁷⁷. Après sa scolarité primaire et jusqu'à son départ à l'armée en 1915, Francis Ferret est valet de ferme dans plusieurs exploitations des Monts du Lyonnais, autour de Coise et Châtelus. A son retour il se marie et s'établit en 1920 comme agriculteur à Saint-Christo-en-Jarez, à une dizaine de kilomètres au sud de sa commune de naissance et y demeure toute sa vie active²⁷⁸. Questionné par Lucien Barou, l'ancien valet de ferme explique que l'armée offre des possibilités aux « bons » soldats, y compris en dehors d'une carrière militaire :

« J'étais bien vu des officiers. (...) un bon soldat, avec les officiers, y avait pas de problèmes, ça allait ! Oh ! Quand je suis parti, y a deux officiers qui sont venus me dire au revoir. J'étais au mess des officiers, ils m'ont dit : "Qu'est-ce que vous allez faire après la guerre?" – "Oh! Je vais retourner dans mon pays !" – "Quel métier vous allez..." – "Oh! Paysan !" – "Oh ! ils m'ont dit, si vous vouliez venir chez nous !..." Y avait De la Ferronnays (il a été député de Nantes, il était né en Suisse), De la Ferronnays, il était gradé, il commandait le bataillon, et puis un autre, De Beaucorps. Il m'a dit : "Si vous venez chez nous (...) on vous trouverait des bonnes places. Parce que, vous pouvez le constater, y en a pas bien comme vous dans le régiment..." – "Y en a ben : je suis pas une exception !" – " Non, malheureusement, y en a pas bien !" " Si vous me trouvez bien, tant mieux, mais je veux pas laisser ma mère. Elle a déjà pleuré mon père, mon frère (...)", je lui ai dit, " Non ! Je veux pas faire ça !" – " Mais si vous avez besoin de quelque chose quand vous vous monterez, n'importe quoi, écrivez-nous ! Ecrivez-nous !" – "Et je vous remercie bien ! Si j'ai besoin de quelque chose....". Quand je me suis monté, j'avais quasi envie de le faire, puis j'ai trouvé un patron qui m'a fait des avances, il m'a passé tout son cheptel, il m'a fait des avances, (...). En me voyant ! En me regardant, des fois, à la messe, comme ça, mes manières de faire ! Ah ! Ils sont ben malins, va ! Ils sont malins, ces officiers ! (...) »²⁷⁹.

277 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 5...*, op. cit., p. 313. NB : le recensement de Châtelus de 1911 note « néant » à la case profession de Madame Ferret, alors qu'elle est agricultrice, domestique à temps partiel et doit subvenir seule au besoin de ses 4 enfants alors présents au domicile familial. Ceci illustre bien les difficultés d'utiliser les recensements pour l'étude du travail féminin aux XIX^e et XX^e siècles. Notons également que le ménage du Comte Guillet n'apparaît pas dans les recensements de Châtelus avant guerre. 6M228 et 6M229, ADL.

278 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 5...*, op. cit., p. 313.

279 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 3...*, op. cit., pp. 452-453.

Le récit illustre autant le paternalisme de la noblesse militaire que les moyens les plus souvent utilisés pour « s'établir » comme agriculteur au retour de l'armée, à savoir le recours au crédit non-bancaire. Francis Ferret estime que c'est sa pratique religieuse et son assistance assidue à la messe qui a suscité l'intérêt des deux officiers nantais. Fervents catholiques, ces derniers n'hésitent pas à utiliser les éléments d'information personnelle qu'ils ont pu glaner sur leurs hommes pour essayer de les recruter en vue de l'après-guerre. L'éloge confinant à la flatterie (peut-être déformée par le témoin a posteriori) vise à s'assurer le recrutement d'un jeune homme vigoureux, épargné par les blessures graves et dont la religiosité est vue comme un gage de docilité. Ferret ne donne pas de précisions sur les « bonnes places » proposées : les deux aristocrates ont probablement moins en tête une métairie ou une ferme qu'une place de domestique agricole, car le jeune homme est en effet célibataire, un statut marital qui rend difficile la gestion d'une exploitation à lui-seul. Au moment où il est évident qu'il va manquer de bras valides dans les campagnes, après la mort de plus de 1,3 millions d'hommes, les blessures handicapantes de plusieurs milliers d'autres, et que l'expérience de la guerre aura enhardi les survivants, vouloir recruter un jeune homme pieux et qui a su témoigner une certaine forme de déférence paraît particulièrement intéressant pour les deux gradés. Francis Ferret ne s'y trompe d'ailleurs pas : les officiers sont « malins ».

Notons d'ailleurs que ces deux officiers issus de l'aristocratie ne paraissent pas s'offusquer du refus du jeune soldat. Les arguments avancés par Francis Ferret sont difficiles à contrer : le dévouement familial est au cœur des valeurs paternalistes de la noblesse catholique. Soucieux d'afficher leur bienveillance, les deux hommes s'empressent alors de proposer leur aide financière à l'établissement de Francis Ferret. Nous pouvons supposer que le marquis De la Ferronnays, homme politique de droite, préfère voir Ferret en agriculteur propriétaire dans les Monts du Lyonnais que rejoignant les cohortes d'une classe ouvrière vindicative et effrayante. Réputé plus conservatrices, plus religieuses, les classes populaires rurales sont vues plus favorablement par les élites catholiques, mais il vaut mieux leur assurer un ancrage de propriétaires, en ces temps de désaffection des campagnes, pour éviter qu'elles n'aillent grossir le flot des prolétaires urbains. Le prêt pour l'aide à « l'établissement » reprend donc une tradition ancienne de pratiques nobiliaires envers les « bons serviteurs », ici, le « bon soldat » Ferret.

Au-delà de cette interaction intéressante pour mettre en avant le rôle des officiers comme prescripteurs de comportements sociaux et économiques pour l'après-guerre, les

trajectoires individuelles retracées par Lucien Barou soulignent le maintien d'une volonté générale –mais non systématique- de sortir de la domesticité après l'armistice. En effet, pour des jeunes hommes domestiques de ferme, s'établir (« se monter ») au retour des armées s'avère être une pratique -ou au moins une aspiration- répandue dans le Rhône et la Loire déjà avant-guerre. Après 1918, alors que la Nation se sent une dette morale envers les anciens Poilus, ces aspirations et leurs mises en route se font plus précises. La participation aux combats vaut aux Poilus un accès plus facile aux financements qui permettent l'acquisition d'une propriété, du bétail, des équipements et outils nécessaires à l'installation. Ici, Francis Ferret explique qu'il a obtenu un prêt d'un patron ligérien, mais qu'il aurait pu aussi demander à ses deux officiers un crédit. Certainement, le numéraire prêté présente des contreparties (journées de travail, présence pendant les gros travaux pour le « patron », voire des intérêts importants à régler en espèces) mais ne transite pas nécessairement par les établissements bancaires. Ces procédés existent également avant la Grande Guerre. Par ailleurs, la mort de nombreux paysans chefs d'exploitations ou destinés à reprendre les terres familiales facilite également l'ascension sociale des anciens combattants survivants. Plusieurs témoins rencontrés par Lucien Barou s'établissent ainsi « en gendre », c'est-à-dire en épousant la fille d'un (petit) propriétaire ou fermier dont parfois le fils, destiné à la reprise de l'exploitation, a perdu la vie au combat. Ces établissements ne sont pas souvent immédiats, et s'étalent sur le début des années 1920 : Félix Barbier, Antoine Fanget, Roger Roche sont de ceux-là. Le départ vers les villes d'une partie des propriétaires aide également, par exemple dans le Forez²⁸⁰. Par ailleurs, l'agriculture n'est pas toujours l'unique occupation choisie pour devenir indépendant : Antoine Gacon monte par exemple une épicerie²⁸¹.

Soulignons tout de même que tous les domestiques ne deviennent pas leur propre patron au retour des armées : plusieurs restent de nombreuses années encore domestiques, soit dans des fermes de la région (Antoine Colombier), soit comme domestique à la personne (Jean Chantelouve, Marius Gondy, qui a même été attendu par sa patronne). D'autres s'embauchent dans l'industrie, comme Eugène Troncy (tisseur dans la région roannaise), notamment ceux qui ont été blessés : c'est ainsi le cas d'Antoine Gayet, fraiseur-usineur chez Berliet à Vénissieux et contraint par sa blessure à la cuisse à abandonner le secteur primaire²⁸². Si son exemple n'est pas unique, son passage de l'agriculture à l'industrie est facilité par l'acquisition de qualifications techniques sous les drapeaux, et notamment pendant son

280 Monique Luirard, *La région stéphanoise...*, op. cit., p. 35.

281 Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 5...*, op. cit., p. 315.

282 Ibid., p. 316.

incorporation dans l'artillerie. Des trajectoires sociales descendantes dans l'immédiat après-guerre s'observent également dans les 187 biographies établies par Lucien Barou : Louis Deloire, qui travaillait avant-guerre à la ferme familiale, devient entre sa démobilisation en 1920 et son mariage en 1925 domestique de ferme à Saint Symphorien de Lay. Il s'établit ensuite dans deux fermes successivement (1925 et 1937)²⁸³. Le mariage, plus encore que l'armée, se révèle être un facteur décisif pour ceux qui s'installent à leur compte : il faut en effet être au moins deux dans cette première moitié du XX^e siècle pour faire vivre une exploitation agricole.

3°) Le bilan de la guerre des domestiques : baisse, féminisation et vieillissement des effectifs.

Dès 1917-1918, l'idée que la guerre favorise largement la participation des femmes à l'économie formelle et au travail rémunéré paraît faire consensus. Les images de femmes conductrices de tramways ou fabriquant des obus dans les usines d'armement ont frappé les esprits des contemporains²⁸⁴. Pourtant, si la participation des femmes à la « vie active » atteint un niveau sans précédent en 1917, cette hausse est à relativiser, puisque dès l'armistice les femmes sont renvoyées dans leurs foyers. Ainsi au niveau national, on passe de 7,217 millions de femmes comptabilisées comme actives en 1911 à 7,213 millions en 1921²⁸⁵. La stabilité paraît ainsi prévaloir : la valorisation de l'entrée des femmes sur le marché du travail rémunéré s'arrête avec la fin de la guerre.

Pourtant, au sein des structures de l'emploi féminin, d'importants bouleversements ont lieu. La proportion de femmes travaillant à domicile, si nombreuses dans le textile de la région lyonnaise et stéphanoise, s'est réduite au profit des emplois dans les usines et les bureaux. Le marché du travail reste encore segmenté, le travail « hors foyer » des femmes est toujours perçu de manière paradoxale : d'un côté sont célébrées les femmes qui ne travaillent pas à l'extérieur de chez elle, ces « anges du foyer » qui laissent à leurs époux et pères le soin d'apporter les revenus nécessaires en se concentrant plus que jamais sur sa fonction maternelle, de l'autre on s'accommode des femmes employées, commerçantes et même ouvrières. Le travail féminin, en sortant de plus en plus des espaces domestiques devient plus

283 Ibid., p. 302.

284 Françoise Thébaud (dir.), *Histoire des femmes en Occident. Tome 5. Le XX^e siècle*, Paris, Perrin, 1992, p. 90.

285 Evelyne Morin-Rotureau (dir.), *Combats de femmes...*, op. cit., p. 37.

visible. La guerre favorise en effet l'emploi salarié féminin en dehors des cadres très établis du travail textile à domicile, de l'usine-internat et de la domesticité, même si leurs salaires sont encore faibles et largement inférieurs à ceux des hommes²⁸⁶. Désormais, l'essentiel des 7,2 millions de femmes actives ne travaillent pas dans un foyer, qu'il soit le leur (travail textile à domicile) ou celui de leurs patron.ne.s (domesticité). Si cette dé-domiciliation continue de déplaire aux conservateurs, elle paraît tout de même inévitable pour une grande partie des femmes des classes populaires au moins dans un premier temps. Beaucoup de femmes mariées essayent en effet, dès qu'elles le peuvent, d'ouvrir avec leurs partenaires masculins des cafés, des commerces pour continuer à ne pas travailler « à l'extérieur »²⁸⁷. Ces transformations ne sont pas seulement liées à l'économie de guerre, elles sont en germe depuis la Belle Epoque, mais incontestablement accélérées par les reconfigurations de l'appareil productif entre 1914 et 1918. Ces mutations ont un double impact sur la domesticité : d'une part, un transfert d'une partie de la main d'oeuvre féminine issue des classes populaires vers d'autres secteurs, d'autre part, la tentation croissante pour les domestiques de dissocier lieu de travail et lieu de résidence (chapitre 8).

a) Une baisse des effectifs de la domesticité.

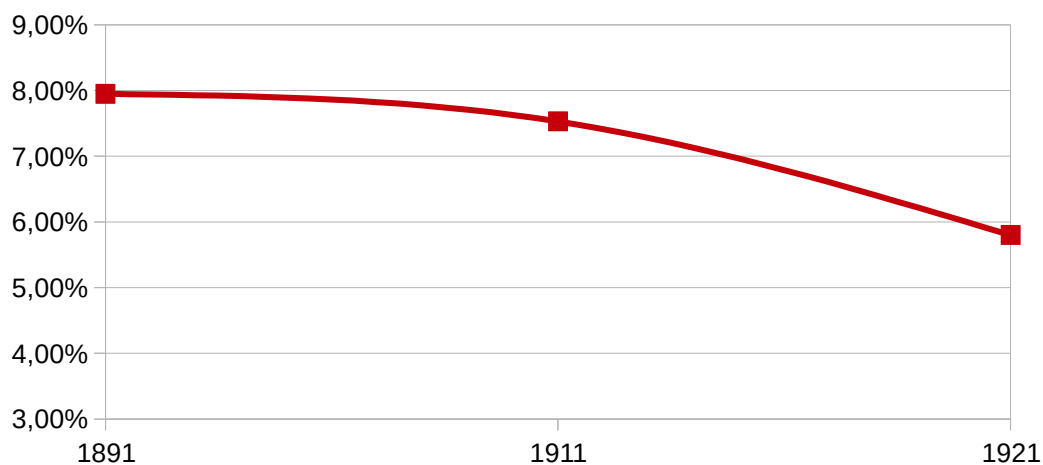


Fig. 1. L'évolution de la part de domestiques dans les échantillons de recensements examinés (1891-1921).

La comparaison des fichiers de recensements de 1911 et de 1921 met en avant cette réduction des effectifs de la domesticité. En France métropolitaine, le nombre de domestiques

²⁸⁶ Françoise Thébaud, *Les femmes au temps de la guerre de 14...*, op. cit., p. 228.

²⁸⁷ Jean-Paul Burdy, *Le Soleil Noir...*, op. cit., pp. 52-53.

« à la personne » passe de plus de 929 000 en 1911 à 787 000 en 1921²⁸⁸. La baisse est aussi sensible dans les rues et quartiers examinés à Lyon, Saint-Etienne, Roanne, La Pacaudière et Lamure-sur-Azergues. Pour les mêmes zones géographiques, nous passons de 892 domestiques recensé.e.s en 1911 (soit 7,53% de la population examinée) à 629 en 1921 (soit 5,80% de la population scrutée). La rupture opérée entre 1911 et 1921, avec une chute des effectifs de plus de 30 % (base 1911), est la plus spectaculaire de toute la période examinée (fig. 1).

Cette baisse des effectifs de la domesticité est soulignée par l'ensemble de la littérature²⁸⁹, mais ne signifie pas la disparition de cette forme d'emploi. En effet, si la Grande Guerre marque une rupture nette, il reste encore de nombreux et surtout nombreuses domestiques dans les années 1920 à 1950, le recensement de 1954 en dénombant pas moins de 550 000 sur le territoire français²⁹⁰. La diminution des effectifs de la domesticité s'explique par trois facteurs principaux. Du point de vue de la demande de travail, les pertes de guerre expliquent une partie de la baisse de l'emploi domestique. Beaucoup d'hommes, dont nous avons vu qu'ils constituent la majorité des personnes servies avant guerre, ont disparu. Les membres masculins des professions libérales et intellectuelles ont payé le plus lourd tribut, alors même qu'ils constituent la principale classe d'employeur.e.s avant 1914. Aussi, parmi les personnes servies, la proportion de femmes augmente et les hommes ne représentent plus que 49,75 % des effectifs totaux (ils restent pourtant surreprésentés) en 1921. Ces hommes décédés manquent surtout dans les recensements de 1931 : c'est autour de la quarantaine et de la cinquantaine qu'ils auraient employé plus massivement des domestiques. Dans nos échantillons, l'année 1931 marque donc celle où la part des hommes parmi les personnes servies est la plus faible avec 47,07 %²⁹¹.

Outre les morts et disparus, ce sont principalement des raisons financières qui expliquent une petite baisse de la demande en domestiques. De nouvelles contraintes affectent les choix du patronat domestique de maintenir ou non une domesticité. Une partie de la bourgeoisie et de l'aristocratie a perdu de l'argent du fait de la guerre (inflation et moratoire sur les loyers) ont parfois lourdement entamé le portefeuille des rentiers et rentières²⁹². Ses pertes de revenus, conjuguées à l'augmentation des salaires réclamés par les domestiques

288 Jacqueline Martin-Huan, *La longue marche des domestiques...*, op. cit., pp. 80-81.

289 Theresa McBride, *The Domestic Revolution...*, op. cit., pp. 111-112.

290 Jacqueline Martin Huan, *La longue marche des domestiques...*, op. cit., p. 114.

291 Voir notre annexe n°2.

292 Françoise Thébaud, *Les femmes au temps de la guerre de 14...*, op. cit., pp. 298-299.

conduisent les plus fragiles financièrement d'entre-elles et eux à se séparer de leur personnel. Ce sont principalement celles et ceux qui n'employaient avant guerre qu'une « bonne à tout faire » qui sont concerné.e.s. En effet, si certains ménages se contentent d'ajuster à la baisse leur personnel, la plus grande partie de cette bourgeoisie désargentée doit renoncer à toute domesticité : on assiste entre 1911 et 1921 à une baisse du nombre de ménages qui emploient et logent des domestiques, mais à une concentration des employé.e.s chez les employeur.e.s qui ont les moyens. Ainsi, dans nos échantillons, le nombre total de ménages employeurs passe de 492 en 1911 à 354 en 1921 (-28% environ), mais la part des foyers où travaillent plus d'un.e domestique augmente : de 35,98% des ménages en 1911 à 39,55% en 1921. Pour la grande bourgeoisie qui a profité économiquement de la guerre, la domesticité plurielle reste ainsi un élément abordable de son style de vie jusqu'aux années 1940 (chapitre 8).

Du point de vue de l'offre de travail, l'ouverture de nouvelles opportunités d'emplois rémunérés permet désormais à la plupart des jeunes hommes et, dans une moindre mesure, à certaines jeunes filles des classes populaires de « sauter » l'étape de la domesticité. De plus en plus, les commerces et les usines recrutent des populations qui, quelques décennies auparavant, se tournaient principalement vers la domesticité urbaine ou agricole pour obtenir un revenu. L'économie de guerre offre des alternatives mieux payées : plus de 400 000 femmes travaillent dans les industries de guerre en 1918, plusieurs centaines de milliers d'autres dans les transports²⁹³. L'armée elle-même a recruté plus de 120 000 femmes²⁹⁴. De manière plus générale, la tertiairisation et l'industrialisation de l'économie font glisser un nombre croissant d'employé.e.s vers le salariat²⁹⁵, et hors de la domesticité. Dans la région qui nous intéresse pourtant, ce glissement vers l'industrie reste limité : les ouvrières étaient déjà très nombreuses dans la région lyonnaise avant la mobilisation (plus de 97 000 femmes, soient 39% de l'emploi industriel de la région). Certes, elles le sont encore plus en janvier 1919 et comptent désormais pour 45% des effectifs ouvriers mais cette hausse est négligeable en valeur absolue (729 ouvrières supplémentaires, par rapport aux chiffres de 1914)²⁹⁶. Peut-être que déjà trois mois après l'armistice, un certain nombre d'entre elles a déjà été remercié par des industriels soucieux de maintenir la division genrée du travail de leur choix²⁹⁷. Le phénomène d'un glissement de la domesticité à l'industrie via les usines d'armement est par

293 Luc Capdevila, François Rousset, Fabrice Virgili, Danièle Voldman, *Sexes, genre et guerres...*, op. cit., p. 67.

294 Ibid., p. 69.

295 Catherine Omnès, *Ouvrières parisiennes...*, op. cit., p. 94.

296 Ibid., p. 96. Catherine Omnès cite ici les chiffres du ministère du Travail publiés en avril-mai 1919.

297 Sur les stratégies patronales en matière de division genrée du travail, voir Laura Downs, *L'inégalité à la chaîne...*, op. cit.

conséquent, malgré les craintes de Antonia Fully-Reymondon mentionnées précédemment, beaucoup moins massif autour de Lyon qu'en région parisienne. Dans la capitale, plus de 40% des ouvrières des usines de guerre en 1918 étudiées par Catherine Omnès ne travaillaient pas dans l'industrie avant la guerre²⁹⁸.

Même pour les branches au sein desquelles il ne semble y avoir eu de bouleversements productifs majeurs, le mouvement vers la salarisation des ancien.ne.s domestiques est net. Tout en restant dans le secteur des services à la personne, nombre de travailleurs et travailleuses se procurent leurs propres logements, et négocient un paiement horaire plutôt qu'annualisé ou mensualisé qu'il est plus facile d'imposer puisqu'ils et elles ne sont plus sur place à leur poste en permanence. A ce titre, l'exemple du petit commerce est le plus parlant : les « bonnes » ou les « garçons » de café se distinguent de plus en plus des domestiques. Nous avons vu au chapitre précédent l'ébauche de ce mouvement, qui s'intensifie pendant la guerre et dans l'immédiat après-guerre. Se définissant comme « employé.e.s » et beaucoup moins comme « domestiques », ces femmes et hommes s'octroient une plus grande indépendance envers leurs patron.ne.s. Ainsi le nombre de « domestiques » travaillant pour des petits commerçants (cafetiers, restaurateurs, épiciers...) dans nos échantillons passent de 97 en 1911 à 66 en 1921, soit une baisse de 32%, particulièrement sensible dans les grandes villes (le nombre de « domestiques » de cafés et restaurants est divisé par deux dans notre échantillon lyonnais).

Les jeunes hommes sont les premiers à quitter la domesticité. Au total, parmi les 187 témoins rencontrés ou dont les écrits ont été cités par Lucien Barou, 36 ont été au moins un temps berger, valets de ferme (31 jeunes hommes) ou domestiques « de ville » (pour cinq d'entre eux). Notons qu'au moins deux d'entre-eux ont connu les deux types de domesticité, ce qui souligne les passerelles existantes entre ces deux mondes qui ne sont pas si distincts. Parmi ces 36 combattants, 14 ont quitté la domesticité pour d'autres secteurs d'activités avant leur passage au régiment (métallurgie, mines, retour à la ferme familiale...). Seuls 4 sont retournés à la domesticité après leur démobilisation, dont 3 pour les domestiques de ville. Nous notons également qu'un jeune homme est devenu domestique agricole après sa démobilisation sans l'avoir été avant. Au-delà de cette exception, il est remarquable que passée l'expérience du combat, et des combats effroyables de la Première Guerre mondiale, la domesticité ne soit plus envisagée pour les jeunes cultivateurs démobilisés. Ils ont acquis une

298 Catherine Omnès, *Ouvrières parisiennes...*, op. cit., p. 102.

expérience qui est valorisable dans d'autres secteurs d'activités, plus rémunérateurs. Surtout, ils ont vieilli, et ceux qui attendaient d'avoir un pécule suffisant pour se marier et s'établir trouvent, prestige de l'uniforme ou reconnaissance des « anciens », plus de facilité pour le faire. L'exemple de Francis Ferret est à ce titre particulièrement éclairant. En réalité, la mort de plus d'1,3 millions de leurs concitoyens et parmi eux d'une large proportion d'agriculteurs facilitent également l'établissement en remplacement de ceux qui ne sont pas revenus...

Le maintien des domestiques de ville dans leur profession s'explique par la qualité de leurs conditions de travail et par la pénurie en « hommes » qui suit l'armistice. Au-delà de l'exemple exceptionnel de Marius Gondy, attendu par sa richissime patronne pendant sept années²⁹⁹, les chauffeurs et les valets manquent, décimés par les armes, devenus invalides ou qui n'ont tout simplement plus envie de rester dans la profession après l'épreuve du feu et les transformations multiples engendrées sur leur masculinité. Qui sont les domestiques en 1921 par rapport à 1911 ? Des femmes, principalement.

b) Une féminisation et un vieillissement de la main d'oeuvre brutalement accélérés

La féminisation déjà observée précédemment s'accélère nettement, tant au niveau national que dans notre région d'études. L'ensemble des échantillons de recensements examinés montre une progression de la part de femmes parmi les domestiques des communes choisies. Dans nos échantillons les plus fournis, pour Lyon et Saint-Etienne, nous passons respectivement de 75% à 86 % de femmes et de 79% à 82,5% entre 1911 et 1921. En particulier pour Lyon, cette féminisation (ci-dessous en pourcentage de l'échantillon) est brutale et spectaculaire :

²⁹⁹ Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 5...*, op. cit., p. 320.

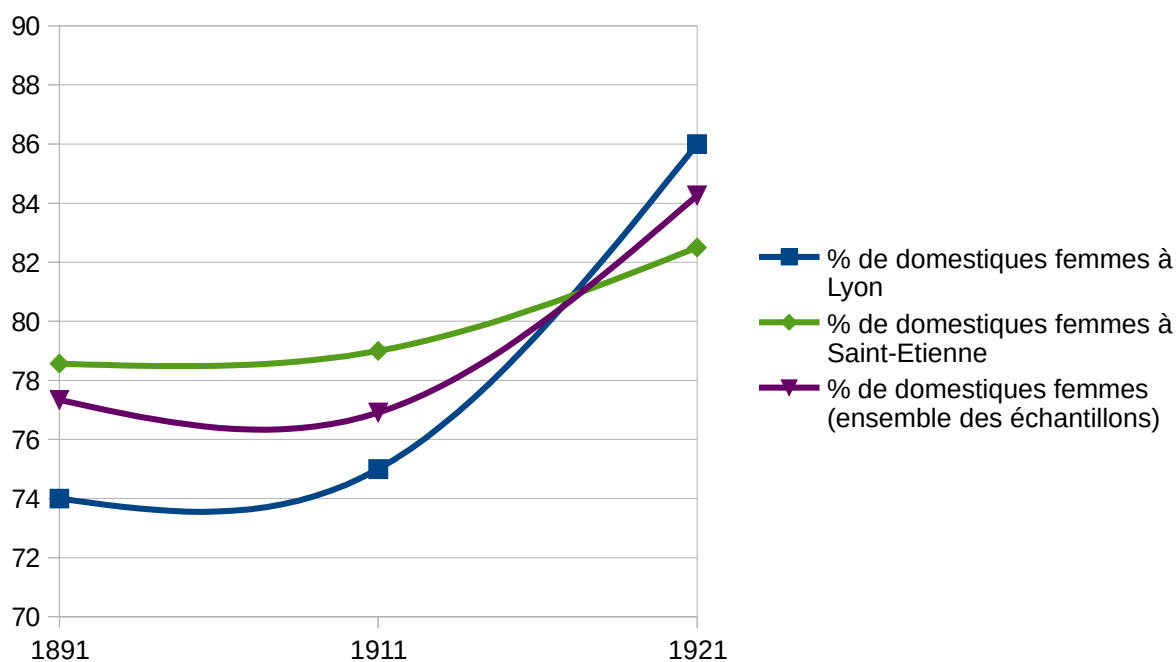


Fig. 2. La féminisation de la main-d'œuvre domestique (échantillons, 1891-1921)

Cette féminisation se révèle que même chez les plus riches Lyonnais.e.s, ce sont désormais presque uniquement des femmes qui s'occupent de l'essentiel de la production domestique. Le ménage, à titre d'exemple, dirigé par le riche soyeux Edouard Payen réduit sa domesticité de cinq à quatre personnes entre 1911 et 1921, en supprimant le poste masculin³⁰⁰. Paul Permezel, notaire vivant sur la même place Bellecour, maintient lui trois personnes à son service entre 1911 et 1921, mais le poste tenu par Stéphane Janot est désormais occupé par Marie Gadet³⁰¹. Des situations similaires sont visibles dans les recensements stéphanois : fabricant de rubans, André Colcombet n'embauche plus qu'une femme en 1921 (contre deux femmes et un homme en 1911), et le ménage Charvet est passé de 4 à 2 domestiques, deux femmes contre trois femmes et un homme en 1911³⁰². Ces reconfigurations ne s'expliquent pas que par des baisses de revenus : en 10 ans, la situation des ménages change. Des enfants adolescents dont il fallait s'occuper se marient, quittent le domicile parental. La guerre a également tué un grand nombre de fils de la bourgeoisie et de la noblesse locale, réduisant – avec le décès des patriarches– la demande en valets de chambre. Les évolutions au sein du ménage Charvet se révèlent éclairantes sur ce point: composé en 1911 d'Henri Charvet, 38 ans (et donc mobilisable en 1914), de son épouse Julie et de leurs enfants, Aimé (17 ans en 1911 et donc mobilisable en 1914) et Thérèse (15 ans), l'appartement du centre-ville de Saint-Etienne n'abrite plus que Julie en 1921. Il est probable que Thérèse se soit mariée, peut-être

300 6MP530 (1911) et 6MP570 (1921), ADR.

301 6MP530 (1911) et 6MP570 (1921), ADR.

302 61F35-38 (1911) et 1F39-42 (1921), AMSE.

que c'est également le cas d'Aimé, tandis qu'Henri Charvet est peut-être mort au combat (mais introuvable sur le site gouvernemental « mémoire des hommes »³⁰³). Seule, Julie Charvet continue d'employer une cuisinière et une femme de chambre, mais n'a, elle non plus, plus besoin d'un valet de chambre.

Outre la baisse du nombre d'hommes à entretenir, il faut signaler une accélération de la genrification de la production domestique au cours des années 1910. Les tâches les plus essentielles, celles que les employeur.e.s effectuent uniquement en dernier recours, sont désormais intégralement féminisées : la cuisine, le ménage sont presque exclusivement exécutées par des femmes. Le patronat domestique se passe plus facilement des fonctions de représentation et de service à table, jusque là plus souvent tenus par des hommes. En maintenant des rémunérations inégales sur le plan du genre, les employeur.e.s continuent de dévaloriser, d'amoindrir la valeur, d'un travail dont ils et elles ne veulent pourtant absolument pas se passer.

Du point de vue de l'offre de travail, la domesticité demeure après-guerre un débouché important pour les femmes alors qu'elle est, nous l'avons vu, moins souhaitée par les hommes. La pénurie de jeunes hommes disponibles pour un mariage fragilisent économiquement les femmes des classes populaires : les taux de célibat définitif s'accroît, passant de 10 à 12,5%³⁰⁴. Les femmes restent en situation de dépendance financière malgré la diversité des postes professionnels qui s'ouvre, timidement, à elles notamment dans le tertiaire. Celles qui n'ont pas la possibilité –ou parfois même l'envie– d'intégrer les quelques formations professionnelles gratuites qui commencent à émerger en province³⁰⁵, trouvent dans la domesticité une opportunité de gagner immédiatement un revenu. Dans une région où la crise du logement est dramatique (particulièrement à Saint-Etienne pendant le conflit³⁰⁶) et où l'inflation fait grimper les prix alimentaires³⁰⁷, la perspective d'être logée et nourrie par son employeur.e continue d'être un facteur attractif de la domesticité, par rapport à d'autres formes de salariat. On observe également une légère transformation de cette main-d'œuvre féminine : plus âgée, la domesticité de 1921 est aussi composée de celles qui, du fait de la guerre, n'ont

303 Base de données sur les « morts pour la France » de la Première Guerre mondiale disponible à l'URL <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=24&titre=morts-pour-la-france-de-la-premiere-guerre-mondiale> (consultée le 6 avril 2016).

304 Françoise Thébaud, *Les femmes au temps de la guerre de 14...*, op. cit., p. 278.

305 Ibid., pp. 409-410.

306 Ibid., p. 251.

307 Ibid., p. 296. Localement, Antonia Fully-Reymondon se plaint également des prix exorbitants au marché de Firminy. Lettre d'Antonia Fully à Eugène Reymondon du 17 décembre 1915, citée par Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre t. 2...*, op. cit., p. 68.

pas pu quitter leurs employeur.e.s pour se marier ou pour réaliser leurs ambitions personnelles en dehors de la domesticité. En effet, la moyenne d'âge des domestiques de nos échantillons est particulièrement stable de 1851 à 1911 (entre 30 et 31 ans), mais elle bondit entre 1911 et 1921 de 30,3 ans à 33,2 ans, pour les employé.e.s dont nous connaissons l'âge³⁰⁸. Ce vieillissement est dû à l'augmentation de la proportion de domestiques âgé.e.s de 40 ans et plus : ils et elles ne représentent que 20 % des échantillons en 1911 contre presque 27 % en 1921³⁰⁹.

En raison de la stigmatisation dont elle fait de plus en plus l'objet, quitter la domesticité devient compliqué pour les femmes qui n'ont pas d'autre expérience professionnelle. La disqualification analysée au chapitre 6 fonctionne de manière circulaire : une partie du patronat refuse d'embaucher des domestiques dans d'autres secteurs, ce qui dégrade l'estime de soi et les conditions de travail des employées de maison contraintes pour gagner leur vie à accepter des comportements patronaux souvent odieux, et nourrit alors leur stigmatisation. Le ressenti d'Yvonne Cretté-Breton est à ce titre emblématique du mépris social permanent auquel se heurte la jeune femme, et que le contexte guerrier ne fait qu'accroître dans un premier temps. Pourtant, déterminée, Yvonne parvient en 1919 à économiser suffisamment pour acquérir une formation de sténo-dactylographie et à quitter la domesticité vécue comme onze années de « *servitude* », un « *affreux cauchemar* »³¹⁰.

Conclusion : Pas d'Union Sacrée pour la production domestique

Le « cauchemar » vécu par Yvonne Cretté-Breton a-t-il été rendu plus dur encore du fait des années de guerre ? La Grande Guerre, avec son cortège de deuils et de privations, a-t-elle encore dégradé des conditions de vie et de travail des domestiques ? La grande hétérogénéité des situations, caractéristique structurelle de la domesticité, force à la prudence : plus que jamais, la situation diverge radicalement entre hommes et femmes domestiques. Témoins d'une violence guerrière inédite, les domestiques mobilisés ne sortent pas indemnes du conflit et Jacqueline Martin-Huan estime même que 10 % sont morts au feu, en faisant une des catégories professionnelles les plus touchées³¹¹. Pourtant, aguerris par l'expérience militaire, ceux qui reviennent vivants des tranchées sont peu nombreux à retourner à leur

308 Soit l'essentiel des domestiques recensé.e.s. Voir notre annexe n°1 pour plus de détails.

309 En valeur absolue, ils et elles sont 179 (sur 890) en 1911 et 169 en 1921 (sur 628).

310 Yvonne Cretté-Breton, *Mémoires d'une bonne...*, op. cit., pp. 252-253.

311 Jacqueline Martin-Huan, *La longue marche des domestiques...*, op. cit., p. 80.

ancien statut subordonné. Les tranchées et même parfois l'occupation de la Rhénanie constituent des moments fondateurs de la masculinité populaire d'anciens domestiques qui ne veulent plus « servir ». Les célébrations et les honneurs distinguent certains d'entre eux, comme le caporal Goutaudier. Plus généralement, la reconnaissance de leur contribution s'accompagne d'aides à la reconversion et à l'affirmation d'une plus grande indépendance professionnelle, d'autant plus qu'ils ont prouvé, sur tous les fronts, leur appartenance à la virile communauté nationale et hétérosexuelle, comme les autres soldats.

Nous concluons que le premier conflit mondial a bien été un moment de crise pour la domesticité, car sa composante féminine, majoritaire, a été particulièrement exposée. En effet, l'émergence de nouvelles alternatives d'embauches, même précaires et temporaires, renforce la vision d'une domesticité comme un emploi en dernier recours et qui de ce fait autorise le patronat aux pires abus que mettent en avant les récits d'Yvonne Cretté-Breton. Si plusieurs milliers de jeunes femmes profitent des opportunités industrielles nouvelles pour gagner leur vie indépendamment de la domesticité, celles qui restent dans ce secteur en ville souffrent. En dehors de son exemple parisien, les grignotages de liberté supplémentaires de Pauline Manière, de Marie Thévenet ou de Françoise Verchère dans le Rhône paraissent bien maigres en comparaison des difficultés auxquelles elles demeurent confrontées (subvenir aux besoins de ses filles avec un salaire réduit, grossesse non désirée, violences patronales). Ces jeunes femmes font néanmoins preuve d'imagination, de courage et d'audace pour survivre et assumer leurs responsabilités, de mère, de fille respectable, de marraine de guerre.

L'Union Sacrée de la sphère politique n'a pas cours au sein des foyers français blancs, ni sur le plan des rapports de classe, ni sur le plan des rapports de genre. Au début du conflit, le patronat domestique profite de la désorganisation économique des premiers mois de guerre pour réduire –voire supprimer– les gages et même certains postes, la mobilisation de plusieurs générations d'hommes de la bourgeoisie restreint brièvement la demande en domesticité. Les besoins massifs de l'armée sont couverts le plus possible par des hommes en uniforme et par une main-d'œuvre sollicitée de manière ponctuelle à proximité du front. Or, ce ne sont pas des domestiques qui bénéficient de cette institutionnalisation progressive de la production domestique, mais des ménagères du Nord de la France, souvent appartenant aux classes moyennes ou au moins au haut des classes populaires. A l'arrière, le contexte d'un manque de main-d'œuvre, de réquisitions et d'exigences de production supplémentaire alimente les tensions au sein des foyers.

Même si les affrontements prennent généralement une tournure moins dramatique que les conflits entre Marie Marcou épouse Mathias et Jules Favre, ces récits de conflits prenant un caractère physique entre patronnes et domestiques révèlent la relative impuissance des femmes à la tête d'exploitation agricoles face à des domestiques masculins de plus en plus audacieux. S'ils arrivent à obtenir une emprise sur les exploitantes agricoles, les domestiques hommes (adolescents, étrangers réformés) entre 1914 et 1918 testent également leur force et leur virilité sur leurs consœurs, d'autant plus que les protecteurs mâles manquent. Les inquiétudes d'Antonia Fully illustrent bien ces comportements prédateurs de la part d'adolescents ligériens qui se testent avant de monter eux-aussi au front.

Ces prises de pouvoir par des domestiques hommes (même si elles ne sont ni totales ni permanentes) apparaissent plus nettement en milieu rural et agricole, du fait de la mobilisation massive des agriculteurs. Parmi les employeur.e.s de domestiques « à la personne » en ville et dans les bourgs, les fractures de classe demeurent trop importantes pour être aussi radicalement contestées, y compris par les domestiques masculins. Chauffeurs, cuisiniers et valets de chambre sont généralement plus âgés que les bergers et valets de ferme : parmi ceux qui n'avaient pas quitté ses professions avant-guerre, rares sont ceux qui n'ont pas été mobilisés dès 1914-1915. Par ailleurs, ces domestiques de ville ne jouissent pas des latitudes propres au milieu agricole : au sein des classes urbaines aisées, restent souvent dans les foyers un patriarcat autoritaire qui incarne l'autorité domestique en l'absence des pères de famille. Le grignotage de liberté supplémentaire (sorties, réduction des horaires de travail, meilleure nourriture...) est progressif, et plus pacifié qu'à la campagne où les domestiques s'imposent parfois –y compris sur le plan sexuel– à la force de leurs poings. Ces exemples illustrent la manière dont la guerre permet l'émergence d'une masculinité domestique dominante dans les zones rurales du Rhône et de la Loire, et comment la construction de celle-ci passe souvent par la violence. Sans source portant spécifiquement sur l'aristocratie ou les couches les plus fortunées du patriciat lyonnais et stéphanois, nous ne pouvons tirer de conclusions sur les comportements dans les « grandes maisons ». Il est probable que l'attitude du patronat comme des employé.e.s y soient le moins bouleversée par la guerre, mais même les plus riches ne sont pas épargnés par les effets économiques et sociaux des baisses d'effectifs.

A la sortie de la guerre, la reprise des recensements à partir de 1921 confirme une tendance en cours depuis plusieurs années, en France et dans la région lyonnaise et stéphanoise : le nombre de domestiques se réduit, et les places sont occupées principalement

par des femmes de plus en plus âgées. Une partie de ces transformations est due à une externalisation croissante des services à la personne en dehors du foyer, sur laquelle nous nous attardons plus loin (chapitre 8). Ces modifications de la composition de la main-d'œuvre s'expliquent aussi par des changements dans l'offre et la demande de travail domestique. 1,3 millions d'hommes français décédés sur les champs de bataille ne sont plus ni demandeurs ni pourvoyeurs de service domestique. La baisse de revenus d'une fraction de la bourgeoisie due à l'inflation et aux emprunts russes a rendu impossible l'embauche de domestiques de plus en plus exigeant.e.s sur le plan salarial pour certains ménages de rentiers et rentières. Au sein des classes populaires, les classes d'âge arrivant sur le marché du travail cherchent prioritairement (et trouvent) à s'embaucher dans d'autres secteurs, surtout chez les garçons très demandés dans une économie où la division genrée du marché du travail n'a été que temporairement et marginalement bouleversée par la guerre : la part des moins de 20 ans parmi la main-d'œuvre domestique examinée dans le Rhône et la Loire passe de 14,04% en 1911 à 11,46% en 1921³¹². Pourtant, la domesticité reste, surtout pour les jeunes filles, un débouché important et un moyen honorable d'accéder à un revenu. Comment se comportent les domestiques dans les années 1920 à 1940 ? Quelles évolutions connaissent les rapports de classe et de genre au sein des ménages employeurs ? C'est ce que nous allons examiner au sein d'un ultime chapitre.

312 Voir notre annexe n°1 pour le tableau récapitulatif des classes d'âge de nos échantillons de domestiques.

Chapitre 8 : Personnel de service français et domesticité étrangère ? Transformations domestiques et nouvelles segmentations du marché du travail dans l'entre-deux-guerres.

« *La France riche permet à ses enfants d'occuper les emplois rémunérés et de laisser aux étrangers des serviteurs, les emplois inférieurs et moins sûrs* ». Leroy-Beaulieu, cité par Demangeon et Mauco³¹³.

Au printemps 1939, l'inspecteur divisionnaire du Travail du Rhône refuse à Madame Bioret, placeuse lyonnaise, l'extension de ses activités aux départements limitrophes du Rhône. Madame Bioret tient un bureau de placement pour domestiques depuis 1932. D'après elle, les employeur.e.s de domestiques sont de plus en plus dispersé.e.s en dehors des grands centres-villes, et son commerce souffre de ne pouvoir envoyer du personnel dans les riches demeures de l'Ain, de la Loire ou de la Saône-et-Loire³¹⁴. Cette simple autorisation, argue-t-elle, lui suffirait pour revitaliser son affaire et mettre fin au chômage des domestiques qu'elle ne peut placer par rigueur administrative. La préfecture du Rhône et l'Inspection du travail ne partagent pas son diagnostic. Même en plein marasme économique, les domestiques ne sont pas au chômage :

« (...) il ne peut y avoir de chômeurs dans la profession considérée (...) cet office n'ignore pas les difficultés de placement de ce personnel [domestique], puisqu'il est le plus fréquemment, dans l'obligation d'accueillir favorablement les demandes d'autorisation de travail présentées en faveur de domestiques étrangers. »³¹⁵.

Au delà de la situation du bureau Bioret, le refus de l'inspecteur du travail souligne le déséquilibre entre l'offre et la demande en domesticité. La main-d'œuvre étrangère paraît un recours nécessaire mais non satisfaisant face à cette pénurie. Le vocabulaire de « l'obligation » employé par le fonctionnaire français met en lumière sa résignation teintée de xénophobie. Se résoudre à l'embauche de domestiques étrangers ou étrangères lui paraît un pis-aller fâcheux et non une simple opération de rééquilibrage.

Les années 1920 à 1940 sont en effet marquées par deux évolutions complémentaires de la main-d'œuvre : le recul des effectifs domestiques et le recours croissant aux étrangers et étrangères pour remplir ces fonctions. Dans l'entre-deux-guerres, le nombre de personnes non françaises passe de 1 à 3 millions sur le sol hexagonal³¹⁶. Au même moment, la xénophobie

313 Albert Demangeon et Georges Mauco, *Documents pour servir à l'étude des étrangers dans l'agriculture française*, Paris, Hermann & Cie, 1939, p. 85.

314 Lettre de Marthe Bioret du 18 mai 1939 à la préfecture du Rhône, 10M200, ADR.

315 Procès-verbal de la séance du 6 juin 1939 de la commission permanente des offices de placement au Ministère du Travail, 10M200, ADR.

316 Mary D. Lewis, *The Boundaries of the Republic...*, op. cit., p. 1.

des populations autochtones et des institutions s'affirme plus nettement³¹⁷. Après la crise économique, le ralentissement de la croissance continue de nourrir un chômage important dans les années 1930. A de rares exceptions près, administré.e.s et gouvernants –comme le Maire de Lyon Edouard Herriot– s'alarment de voir les étrangers et les étrangères « *prendre le travail des Français.e.s* »³¹⁸.

Cette angoisse de la concurrence économique venue de l'extérieur est ancrée depuis longtemps dans la région qui nous intéresse³¹⁹. Elle prend un tour spécifique après la Première Guerre mondiale et dans le secteur de la domesticité, où la demande de travail excède l'offre³²⁰. Pourtant, les natifs et natives de l'hexagone ne désertent pas toutes et tous la profession, qui reste une porte d'entrée importante dans le monde du travail en milieu urbain, et plus encore en milieu rural. Alors que les possibilités d'emplois différents se concrétisent surtout pour les hommes, environ 15 % des femmes actives restent domestiques en 1936³²¹, une profession qui semble pourtant vécue, de plus en plus, comme une relégation.

Comment les employeur.e.s en recherche d'employé.e.s peuvent-ils et elles désormais recruter la main-d'œuvre idéale ? Quelles conditions de vie et de travail proposent-ils et elles à leur personnel ? Ce déséquilibre du marché du travail se traduit-il par des améliorations notables de la situation matérielle des domestiques, tant en milieu urbain que dans les exploitations agricoles ? Ou au contraire, le manque de personnel conduit-il à une surexploitation et à une multiplication des abus de pouvoir ? Comment s'adaptent l'État et les services publics aux évolutions du travail domestique ? Comment, surtout, créer et garder une main-d'œuvre nationale acceptable pour le patronat domestique ? Quand et à quelles conditions accueillir les domestiques étrangères et étrangers ? Comment les Français et Françaises se positionnent-ils et elles quand le déséquilibre sur le marché du travail modifie le rapport de forces ? Ce chapitre s'intéresse ainsi aux liens entre ces transformations de la composition de la main-d'œuvre, les attitudes des domestiques et les politiques institutionnelles et patronales pendant l'entre-deux-guerres. La progressive amélioration du sort des domestiques reste ambiguë, et a lieu dans le cadre d'une segmentation xénophobe du marché du travail domestique. Les sources concernant la domesticité de l'après-guerre sont

317 Ibid., p. 118. Ici, les déclarations de l'Inspecteur divisionnaire du travail du Rhône vont de le même sens.

318 Ibid., p. 55.

319 Yves Lequin, *Les intérêts de classe et la République*, op. cit., pp. 89-91 et p. 357.

320 Par exemple dans la Loire, voir Monique Luirard, *La région stéphanoise...*, op. cit., p. 46.

321 Quynh Delaunay, *Société industrielle et travail domestique. L'électroménager en France (XIX^e- XX^e siècle)*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 152.

rare. L'enquête agricole de 1929 est inutilisable pour nous³²², les archives privées consultées jusqu'alors se tarissent avec de très rares documents disponibles après 1914 et la surveillance des bureaux de placement privés marque le pas. Par ailleurs, les archives des assises sont moins riches pour nous (moins de domestiques impliqués, et dépositions portant plus strictement sur les faits criminels et moins sur les parcours des individus) et les recensements sont, au moins pour Lyon, en partie faussés. Nous avons essayé de compenser ces manques par un recours plus fréquent aux archives de l'assistance publique et aux témoignages de domestiques en dehors des départements de la Loire et du Rhône. Un dossier préfectoral sur les domestiques polonaises dans la Loire (1928-1934) a également été très instructif, compensant les informations lacunaires contenues dans les fiches d'enregistrements des étrangers et étrangères à Saint-Etienne³²³. Dans ce dernier chapitre, nous établissons d'abord un portrait de la main-d'œuvre domestique des années 1920 à 1940, sa composition et ses conditions de vie et de travail variables (I) avant de voir de quelles manières les institutions et le patronat domestique tentent de résoudre le problème du manque de bras, entre revalorisation du travail ménager, mépris de classe et xénophobie (II) puis comment se profilent pour le personnel français surtout, des modes de sortie partiels de la domesticité (III).

322 Monique Luirard, *La région stéphanoise...*, op. cit., p. 31.

323 Nous avons examiné 200 fiches de déclaration de résidence par ordre alphabétique : 100 fiches de travailleurs marocains (exclusivement des hommes) et 100 fiches de travailleurs et travailleuses polonaises, numérisées aux archives départementales de la Loire, toutes produites après 1918. 4M1115, ADL.

I. La main-d'œuvre domestique dans l'entre-deux-guerres : une profession de relégation ?

Nous avons vu que, sur l'ensemble des années 1840 à 1880, la domesticité restait une profession d'actifs plutôt jeunes, célibataires et de plus en plus souvent féminines. Cette composition sociale de la main-d'œuvre domestique ne se transforme que de manière marginale des années 1880 à la Première Guerre mondiale. A partir des années 1920, l'évolution la plus marquante, outre la baisse des effectifs, reste l'arrivée croissante d'étrangers et d'étrangères dans la domesticité. Est-ce là le signe qu'elle n'est désormais plus qu'une occupation de relégation, à laquelle on se résout lorsque rien d'autre ne se présente ?

1°) La domesticité française, un corps social resserré.

Depuis les années 1910, le vieillissement et la féminisation des effectifs s'accroissent dans la région lyonnaise et stéphanoise. La baisse des effectifs -bien que ralentie dans les années 1920 -, se poursuit après 1931, en raison, entre autres, de la crise économique qui affecte le mode de vie d'une partie des élites économiques locales. A partir de janvier 1931, des licenciements massifs dans la région stéphanoise marque le début de difficultés durables, et le chômage ne baisse pas vraiment avant 1934 alors que s'amenuisent les salaires de ceux et celles qui ne travaillent plus qu'à temps partiel³²⁴. Cette crise touche surtout le commerce, la mine et métallurgie, et pas la domesticité.

a) Un patronat domestique modifié : guerre, baisse des effectifs et crise des années 1930.

La Première Guerre mondiale constitue un tournant majeur dans l'évolution des effectifs de la domesticité en France, à la fois au niveau du nombre de travailleurs et travailleuses et au niveau de la composition de cette main-d'œuvre. La baisse des effectifs, leur féminisation et leur vieillissement ont été montrés pour les années 1911-1921 (chapitre 7). Ces tendances se poursuivent au cours des années 1920 et 1930, au ralenti toutefois.

Si la baisse des effectifs est plus spectaculaire sur le long-terme encore que pour la seule période 1921-1936, la domesticité atteint un seuil historiquement bas en France à la fin

³²⁴ Monique Luirard, *La région stéphanoise...*, op. cit., pp. 76-82

des années 1930. Le nombre de personnes « servies » se réduit aussi drastiquement³²⁵. La chute du nombre et du pourcentage de domestiques se poursuit certes après 1921, mais plus lentement que pendant les années 1910. Dans la région autour de Lyon et de Saint-Etienne, les échantillons examinés passent ainsi de 629 domestiques (1921) à 573 (1931) puis 500 (1936), soit respectivement 5,80 %, 5,34 % et 4,58 % des habitant.e.s des rues et places dépouillées. Après les fortes diminutions des années 1910, la stabilité semble dominer dans les années 1920, puis les effectifs de la domesticité décroissent à nouveau à partir du début des années 1930. Cette baisse de moins de deux points en 15 ans peut paraître relativement faible – nous y revenons (III)– mais elle confirme la tendance depuis les années 1900 à un resserrement de la domesticité (fig. 1). Dans la Loire des années 1940, les domestiques « à la personne » ne représentent plus que 1,14 % de la population active à Saint-Etienne, 0,9 % dans la vallée du Gier et 0,44 % dans la vallée de l'Ondaine³²⁶.

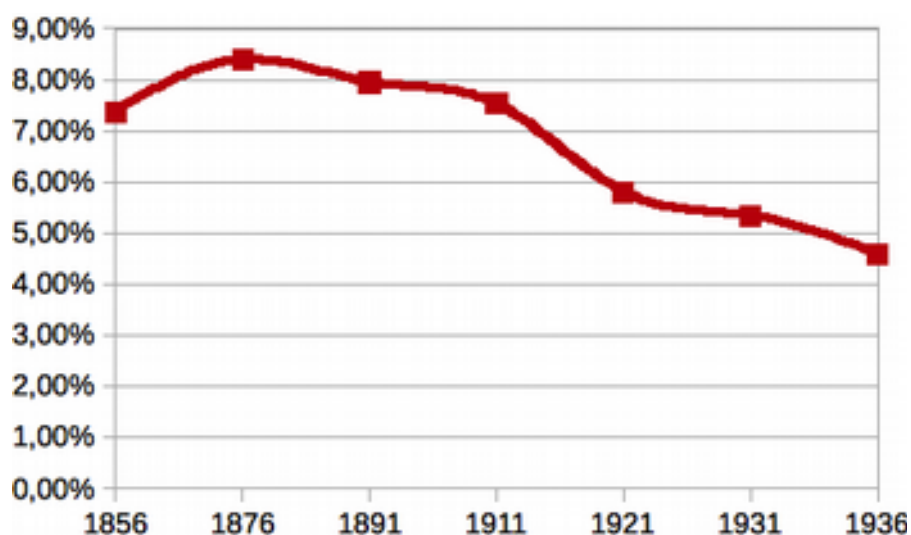


Fig. 1. La baisse progressive des effectifs de la domesticité dans la région lyonnaise et stéphanoise (ensemble des échantillons, 1856-1936)

L'examen d'un échantillon plus important en 1936 corrobore cette diminution du personnel domestique : nous estimons qu'à la veille de l'été au moment où sont conduits les recensements, les domestiques ne représentent plus que de 2,5 % de l'ensemble de la population de la Loire et du Rhône (contre environ 10 % au milieu du XIX^e siècle³²⁷). Ces chiffres sont à manier cependant avec précaution. Les causes de ces bouleversements peuvent

325 Un maximum de 1696 personnes ayant au moins un.e domestique sous leur toit est atteint en 1911 pour l'ensemble de nos échantillons, nombre qui chute à 1186 en 1921, 1109 en 1931 et 1058 en 1936.

326 Notons que ces deux vallées, très industrialisées, ont toujours compté un nombre très faible de domestiques. Monique Luirard, *La région stéphanoise...*, op. cit., p. 849.

327 Tab. 1 chapitre 1.

être trouvées du côté de l'offre ou de la demande de travail. Puisque nous avons déjà examiné les évolutions de la demande de travail (chapitre 7), nous nous concentrons ici sur l'attitude des employeur.e.s. Du point de vue de l'offre de travail, l'influence de la crise économique qui touche la France à partir des années 1931-1932 est difficile à évaluer. Une partie des classes dominantes lyonnaises et stéphanoises a indéniablement perdu de l'argent du fait des crises bancaires et du maintien d'une conjoncture défavorable³²⁸. Il est compliqué de mesurer précisément à quel point ces pertes ont causé des réduction d'effectifs, mais les recensements donnent un aperçu des évolutions.

La part des rentiers et rentières se réduit entre 1911 et 1936 : seulement 22,3 % des domestiques de nos échantillons travaillent pour cette catégorie sociale au milieu des années 1930. Leur rôle dans la société française se réduit, de même que leurs effectifs, mais ces rentiers et rentières restent suffisamment fortuné.e.s pour rémunérer un personnel encore nombreux. Jusqu'aux années 1930, ce sont les industriels, ingénieurs et Fabricants qui semblent prendre leur place comme employeurs principaux : près d'un tiers des domestiques travaille pour eux en 1931 (contre 18,35 % en 1911). La crise économique les marque cependant : leur part dans le patronat domestique recule après le recensement de 1931. Moins sensible à la conjoncture économique, les professions intellectuelles et libérales dépasse à partir du début des années 1930 les rentiers et les rentières au sein du patronat domestique. Médecins, fonctionnaires, avocats, enseignant.e.s emploient 32,55 % des domestiques de nos échantillons urbains en 1936, contre environ 20 % en 1921. En définitive, les catégories les plus stables dans leur recours à la domesticité restent les commerçant.es, artisans, agriculteurs et agricultrices. Leur besoin en personnel sont moins élastiques, car leur source primaire de revenus dépendant en grande partie du travail fourni par leurs domestiques. Les moyennes et grandes exploitations agricoles du Rhône et de la Loire emploient toujours au cours des années 1930 et en dépit de la variation des cours une main-d'œuvre locale et étrangère importante. La plaine du Forez est à cet égard un exemple intéressant : sur 376 habitant.e.s dans le village d'Epercieux-Saint-Paul, on compte en 1936 51 domestiques « de ferme »³²⁹. Notre annexe n°2 fournit sur ces évolutions des explications supplémentaires.

328 Les industries lyonnaises anciennes (textile et métallurgie) « furent fortement frappées ». Pierre Cayez, « Les mutations économiques et sociales », in. André Pelletier, Jacques Rossiaud, Françoise Bayard, Pierre Cayez, *Histoire de Lyon des origines à nos jours*, Lyon, Editions lyonnaises d'Art et d'Histoire, 2007, pp. 771-772.
329 6M160, ADL.

Enfin, le patronat domestique demeure toujours à dominante masculine. La Grande Guerre a en effet bouleversé le ratio de genre dans la population française : de 1035 femmes pour 1000 hommes avant 1914, le report est de 1103 femmes pour 1000 hommes après guerre³³⁰. En tenant compte de ces évolutions, nous remarquons pourtant, au sein de nos échantillons, que les hommes restent surreprésentés comme patrons de domestiques. En effet, alors qu'ils devraient être environ 10 % de moins que les femmes, les employeurs masculins représentent 49,7 % (1921) et 47,1 % (1931) des personnes servies par des domestiques sur l'ensemble de nos échantillons. Ils repassent d'ailleurs à 50 % environ dès le recensement de 1936³³¹.

Sur les reconfigurations internes au patronat domestique, il faudrait également examiner le rôle de la diffusion des appareils techniques d'électro-ménagers qui explique, d'après Marguerite Perrot, la raréfaction de la domesticité multiple³³². Il est cependant difficile de savoir si les ménages qui s'équipent dès l'entre-deux-guerres sont les mêmes que ceux qui renoncent à la domesticité à demeure. D'autre part, nous ignorons si les classes dominantes procèdent à des achats et des aménagements parce qu'elles ne trouvent pas de domestiques ou si la causalité est inversée : parce qu'elles s'équipent, elles ne veulent plus de personnels à domicile. Nous estimons aussi que l'acquisition d'appareils électroménagers ne facilite la production domestique que si cette dernière n'est pas modifiée : or il semble que les exigences en la matière évoluent également (III).

b) La domesticité de l'entre-deux-guerres, encore un travail de femmes blanches.

Aux hommes la position privilégiée de patrons, aux femmes la position subordonnée d'employées ? Les chiffres indiquent une réalité plus contrastée, mais la féminisation de la main-d'œuvre domestique observée partout en Europe se poursuit dans la région lyonnaise et stéphanoise (fig. 2).

330 Eugen Weber, *La France des années 30. Tourments et perplexités*, Paris, Fayard, 1995, p. 24.

331 Voir notre annexe n°2b.

332 Marguerite Perrot, *Le mode de vie des familles bourgeoises...*, op. cit., p. 113.

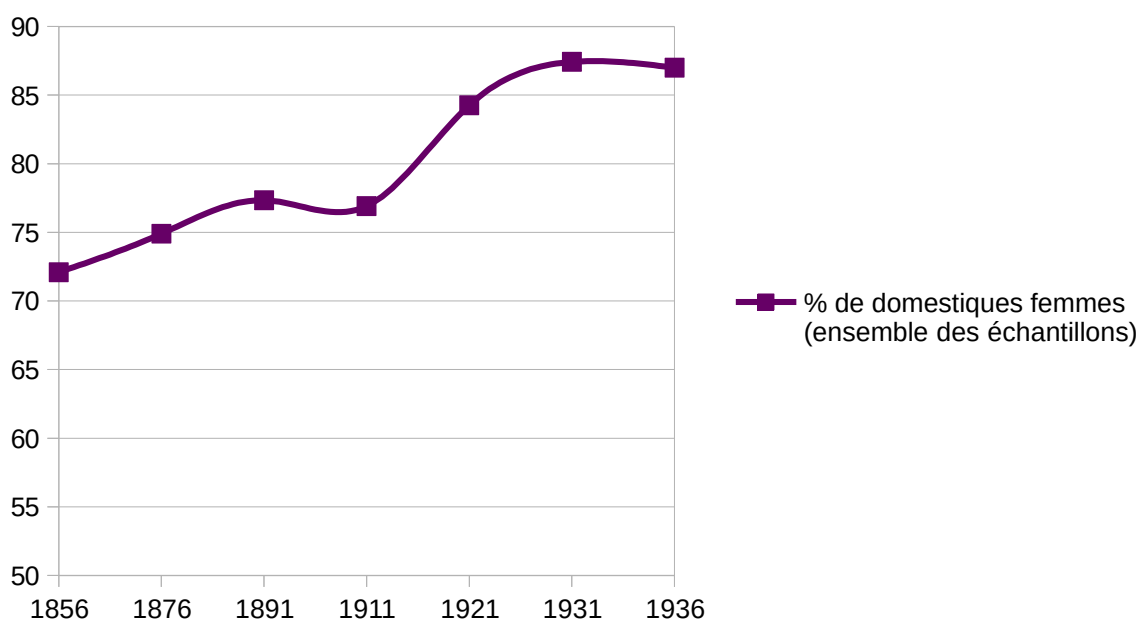


Fig. 2. La féminisation de la domesticité à long-terme (ensemble des échantillons, 1856-1936)

L'entre-deux-guerres marque l'aboutissement de ce processus de long-terme puis son relatif plafonnement. En effet, dans l'ensemble de nos échantillons, la part des femmes progresse de manière presque ininterrompue depuis 1851 puis se stabilise au cours des années 1930. Comme nous l'avons expliqué précédemment, ce phénomène est aussi accentué par une définition institutionnelle du travail domestique « féminisante », notamment parce qu'elle exclut régulièrement des chiffres agglomérés la domesticité « de ferme »³³³. Non seulement cette féminisation de la définition pèse sur la collecte et la constitution des chiffres nationaux, mais elle influence aussi les choix professionnels des individu.e.s et des placeurs et placeuses. Ainsi, les offices départementaux et municipaux de placement de la Loire ne proposent qu'exceptionnellement des offres de domestiques aux hommes qui se présentent³³⁴. Sans revenir sur la féminisation spectaculaire des années 1910 et 1920 déjà expliquée au chapitre précédent, il faut souligner que ce phénomène ne distribue pas de manière uniforme sur l'ensemble des territoires (fig. 3).

333 A ce sujet, nous renvoyons à notre premier chapitre et à notre annexe n°1, où de plus amples explications sont fournies.

334 Deux hommes sont placés comme cuisiniers dans des lieux de restauration collective entre mars et juin 1927, alors qu'à la même période plus de 44 femmes ont été placés comme domestiques chez des particuliers. Comptes-rendus des activités des offices départemental et municipal de placement de la Loire, 10M200, ADL.

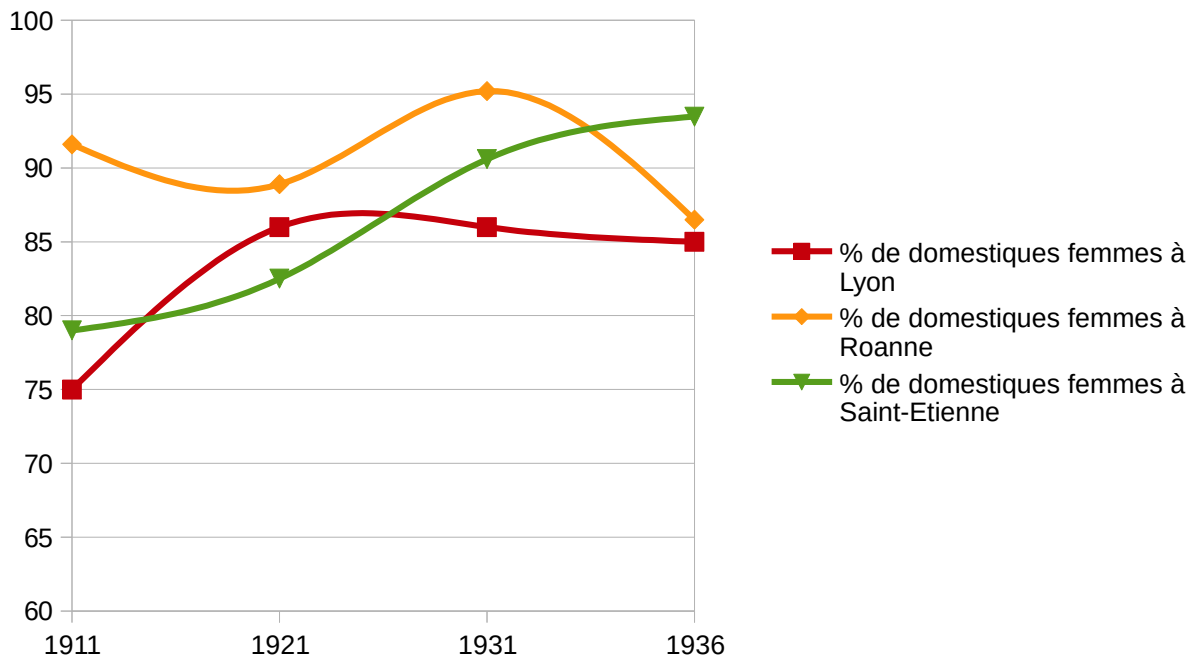


Fig. 3. Une féminisation de la main-d'œuvre domestique stabilisée à partir des années 1930.

Plus tardive dans les campagnes (plus de 40 % des domestiques du bourg de La Pacaudière sont des hommes en 1921, part qui tombe à 25 % en 1931 mais qui reste plus élevée qu'en ville), cette transformation paraît aussi toucher différemment les diverses catégories de la bourgeoisie. En effet, les rentiers et les rentières qui avaient auparavant le plus recours aux hommes font partie des catégories d'employeur.e.s qui ont désormais une part de femmes dans leur personnel plus importante que les autres. Le pourcentage de femmes dans la domesticité des rentiers et rentières en milieu urbain passe ainsi de 82,94 % en 1921 à 89,83 % en 1931 et à 91,21 % en 1936³³⁵. Ce sont, pendant l'entre-deux-guerres, surtout les commerçant.e.s et les artisans, qui continuent d'employer des hommes : presque un quart de leur main-d'œuvre est masculine en 1936. Ces chiffres paraissent s'expliquer par le développement rapide du chômage et son installation à partir des années 1932 dans la région lyonnaise et stéphanoise. Avec le recul des commandes industrielles, il est probable que des jeunes hommes préfèrent rejoindre un secteur moins touché comme le commerce ou l'artisanat, et où leur statut de domestiques est parfois proche de l'apprentissage, notamment pour les métiers de bouche (boucherie, pâtisserie...).

En dehors de ces transformations davantage détaillées en annexe, la féminisation semble avoir atteint son maximum au début des années 1930. Certes, elle continue de

³³⁵ Données obtenues par échantillonnage des recensements. Voir annexe n°2. Le taux de domestiques féminins de l'ensemble des échantillons se situe à de 87,42 % pour son maximum (1931), ce qui signifie donc que les femmes domestiques sont sur-représentées dans les ménages dirigés par des rentiers et rentières.

s'accentuer à Saint-Etienne, où les domestiques femmes représentent en 1936 93,48 % de la main-d'œuvre, mais cette ville reste une exception parmi les principales cités de la région. La part des femmes dans nos échantillons de domestiques lyonnais.e.s reste stable entre 1921 et 1936 (86 et 85% respectivement). Il semble que la bourgeoisie des très grandes villes continue, en dépit des coûts importants, de vouloir conserver une division genrée du travail domestique et ne pas le rendre totalement féminin. La substitution d'hommes par des femmes dans certains postes n'est que partielle et réduite après 1921. L'institutrice a déjà remplacé depuis les années 1880-1890 les précepteurs masculins. En dehors de l'aristocratie ou de la très grande bourgeoisie, les chefs cuisiniers ont également souvent été remplacés par des femmes sans susciter des états d'âmes exprimés publiquement. Si, pendant la Grande Guerre, les valets de chambre mobilisés ont pu être remplacés par des femmes de chambre, cette tendance ne se poursuit que de manière très ralentie au cours des années 1920 à 1936 à Lyon. La substitution genrée, combinée à une baisse des effectifs par ménage, atteint dans les années 1920 et 1930 ses limites. Paul Permezel, notaire vivant à Bellecour avait renoncé à la domesticité masculine en 1921, mais paraît avoir retrouvé un domestique masculin aux recensements de 1926 à 1936³³⁶. La rentière Marguerite Baboin a elle aussi un homme à son service entre 1921 et 1936, pour elle et son fils André, devenu industriel dans les années 1930 (le seul de ses quatre enfants à être compté au domicile maternel aux recensements de 1931 et de 1936). Signe que son embauche n'est pas motivée sa personnalité, le domestique masculin des Baboin change régulièrement (Jean Mauvernay en 1921, Joannès Mitton en 1926, Henri Laverrière en 1931 puis Marius Jambon en 1936)³³⁷. Ce n'est donc pas parce qu'il convient particulièrement bien qu'il est gardé, mais parce que Marguerite Baboin et son entourage souhaitent avoir un homme comme domestique, tandis que ses attributions précises restent vagues (Joannès Mitton est valet de chambre en 1926³³⁸).

Ce maintien d'une domesticité masculine jusqu'à la Seconde Guerre mondiale³³⁹ –bien que très réduite– tient à une combinaison de raisons matérielles et idéologiques. Sur le plan matériel, les hommes domestiques ont des fonctions qui dépassent désormais de loin la simple représentation³⁴⁰ : leur embauche est le fruit d'un calcul rationnel. Par exemple, le

336 6M570 (1921), 6M613 (1926), 6M657 (1931) et 6M706 (1936), ADR.

337 6M570 (1921), 6M613 (1926), 6M657 (1931) et 6M706 (1936), ADR.

338 6M613, ADR.

339 Eric Mension-Rigau, *L'enfance au château...*, op. cit., pp. 100-102.

340 Marguerite Perrot estime de manière générale que la domesticité pour des raisons strictement ostentatoires nécessitant des sacrifices financiers considérables n'a pas cours après la Première Guerre mondiale : aucun des 156 ménages étudiés par elle ne consacre plus de 13 % de son budget aux domestiques. Marguerite Perrot, *Le mode de vie des familles bourgeoises...*, op. cit., p. 139.

développement de l'automobile comme véhicule personnel permet aux négociants et industriels de la capitale des gaules de se déplacer vite pour régler leurs pressantes affaires : pour être encore plus rapide, le mieux est encore d'avoir un chauffeur. C'est par exemple le cas de plusieurs industriels ou ingénieurs résidant place Bellecour à Lyon, comme Charles Frachon en 1931, qui emploie une femme de chambre et une cuisinière, mais aussi un chauffeur ou encore Dominique Armand, un négociant de 51 ans, qui paie un homme pour le conduire en plus d'une cuisinière³⁴¹. Le duc de Brissac, ingénieur polytechnicien cité par Adeline Daumard, précise dans les années 1930 que son chauffeur lui évite « *toute perte de temps* »³⁴².

Ce calcul rationnel est aussi marqué par l'idéologie dominante en matière de rôle genré, qui explique le maintien d'hommes dans la fonction des anciens cochers. Aussi, il est probable que le duc de Brissac, Charles Frachon ou Dominique Armand n'envisagent pas d'avoir une conductrice d'automobile femme. Si remplacer un valet de pied par une femme de chambre constitue parfois un crève-cœur finalement incontournable pour les notables lyonnais.e.s, la visibilité publique de certaines fonctions est un frein à leur féminisation. Le monde de l'automobile étant exclusivement associé au masculin, déroger à cette règle pour embaucher une femme paraît suffisamment incongru pour ne même pas être envisagé par des bourgeois lyonnais. Le travail de cocher, puis de chauffeur, constitue à la fois une prestation matérielle, le transport des personnes, et une prestation de représentation dans la mesure où la démonstration de sa domesticité est faite ainsi lors de tous les déplacements. Pour le public, les partenaires commerciaux et industriels, le chauffeur et l'impeccable propreté de la voiture qu'il est chargé d'entretenir, sont autant de marques de richesse, d'importance et d'appartenance aux classes dominantes. L'embauche d'une femme à ce poste-clef paraît à ce titre contre-productif tant l'originalité de la situation d'une part et d'autre part le rappel qu'elle constituerait de la fuite des hommes de la domesticité et leur substitution contrainte au sein des grands ménages serait une remémoration douloureuse de la crise domestique subie par la bourgeoisie. La préférence va par conséquent à la réduction des effectifs, plus discrète, et au déchargement du travail domestique restant sur les épouses et les filles non rémunérées ou à des prestataires extérieurs plutôt qu'à une féminisation totale de la domesticité.

c) Le vieillissement du corps social des domestiques.

341 6M657, ADR.

342 Adeline Daumard, *Les bourgeois et la bourgeoisie...*, op. cit., pp. 292-293.

Fort au sortir de la Première Guerre mondiale (chapitre 7), le vieillissement de la main-d'œuvre domestique se poursuit pendant les années 1920 et 1930. La moyenne d'âge des domestiques de nos échantillons passe de 30,34 ans en 1911 à 33,2 ans en 1921 et atteint 34,9 ans en 1936 (ensemble des échantillons). Plus d'un.e domestique sur trois a 40 ans et plus en 1936. La part des moins de 20 ans recule légèrement : de 14,04 % en 1911 à 12,40 % en 1936³⁴³. Cette baisse s'explique d'abord par le vieillissement de l'ensemble de la population française, et par le phénomène des « classes creuses », ces jeunes gens qui ne sont pas né.e.s pendant la Grande Guerre : au niveau national, les moins de 20 ans ne forment en 1931 que 30 % de la population, au lieu des 33,6 % de 1911³⁴⁴. Mais ce recul est aussi causé par l'attrait croissant exercé par d'autres professions. Celles-ci, moins pénibles et ouvertes dans des secteurs variés embauchent dans l'entre-deux-guerres des jeunes qui ont souvent une première expérience mais brève de la domesticité (d'où le maintien d'un taux de moins de 20 ans relativement fort). Les domestiques qui restent dans ce secteur d'activité plus longtemps sont de plus en plus ceux et celles qui sont né.e.s avant le début du XX^e siècle (III).

2°) La domesticité, un travail d'étrangères (et d'étrangers) ?

Comportant une plus grande part de femmes qu'au siècle précédent, la main-d'œuvre domestique des années 1920 et 1930 se caractérise aussi par un plus grand nombre et surtout un plus grand pourcentage d'étrangers et d'étrangères (fig. 4)³⁴⁵.

343 Voir annexe n°1a.

344 Eugen Weber, *La France des années 30...*, op. cit. p. 23.

345 Pour plus de précisions sur les données par années examinées, voir notre annexe n°1a.

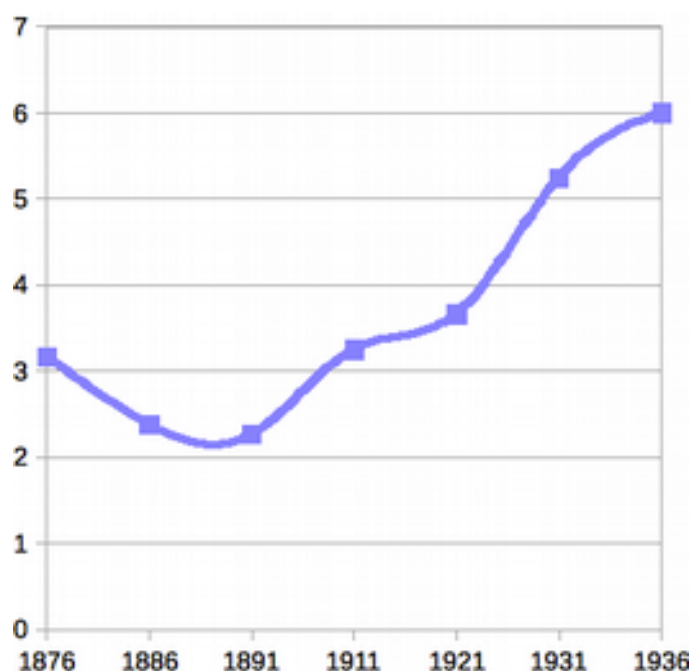


Fig. 4. L'augmentation de la part des étrangers et étrangères au sein des domestiques (ensemble des échantillons, 1876-1936).

Dans les années 1880-1890, la profession était encore très souvent l'apanage des Français et de Françaises : à peine 65 domestiques étrangers et étrangères sont recensés dans l'ensemble du département de la Loire en 1891, principalement dans la commune même de Saint-Etienne (45) et dans ses environs immédiats (57 sont dans l'arrondissement)³⁴⁶. La domesticité constitue un débouché professionnel pour seulement 4,5 % des femmes étrangères de la Loire. Celles-ci se concentrent dans les zones les plus urbanisées du département. Parmi ces femmes, une part non-négligeable est originaire d'Allemagne³⁴⁷. Dans le Rhône, quelques dizaines d'étrangers et d'étrangères sont domestiques. A Lyon, ce sont surtout des Suisses et des Italiennes. Jeunes hommes et jeunes femmes des régions frontalières suivent des chemins anciens : en raison de sa situation géographique et de sa grande taille, la capitale des Gaules leur offre ce type de travail tout au long de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Autour de 4 à 5 % de nos échantillons de domestiques lyonnais.e.s ne sont pas nés.e.s en France entre 1876 et 1911. Pendant les années 1920, cette proportion augmente (fig. 4). Stéphanie Condon estime par exemple qu'en 1921 environ 44 % des Italiennes vivant à Lyon sont domestiques³⁴⁸. L'apport de cette domesticité étrangère se stabilise dans les années 1930 (autour de 6 % de

346 6M1052, ADL.

347 Nées dans les années 1860 et arrivées à la fin des années 1880 à Saint-Etienne, ces Allemandes sont appréciées pour s'occuper d'enfants : en 1891, Anna Reske se dit « *gouvernante* », Ida Briner et Anna Tründle « *bonnes d'enfants* », 6M1052, ADL. Des raisons linguistiques et culturelles expliquent probablement l'attrait de la haute bourgeoisie stéphanoise pour ce personnel venu d'outre-Rhin.

348 Stéphanie Condon, « Les courants migratoires italiens vers la Guillotière dans la première moitié du XX^e siècle », *Bulletin du Centre Pierre Léon*, vol. 1, 1992, p. 9.

nos échantillons). Bien que faible, la part d'étrangers et d'étrangères dans les échantillons examinés a pratiquement doublé entre les années 1900 et 1936. Cette augmentation est perceptible au niveau national : Jacques Dupâquier et Jean-Pierre Poussou estiment que 20 % du personnel des hôtels et restaurants n'est pas français.e.s en 1911³⁴⁹. Même dans les campagnes, la main-d'œuvre domestique étrangère commence à arriver dans les années 1930 après des décennies d'absence totale : trois domestiques étrangers sont listés à la Pacaudière et à Lamure-sur-Azergues en 1936. Surtout, un décompte préfectoral des années 1930, non précisément daté mais probablement réalisé en 1933-1934, fait état de 408 hommes et 323 femmes domestiques de ferme étrangers et étrangères dans la Loire³⁵⁰. La plupart sont originaires de Pologne (respectivement 300 hommes et 234 femmes), et se répartissent inégalement dans les cantons à dominante agricole du département, surtout au nord (canton de La Pacaudière) et dans la plaine du Forez (canton de Montrond-Les-Bains), désertant le Pilat et la vallée de l'Ondaine³⁵¹. D'après Ronald Hubscher, le Rhône et la Loire font partie des départements les plus attractifs car ils combinent offre de travail et une certaine proximité avec les pays d'origine (pour la Suisse et l'Italie)³⁵².

La hausse générale, tout secteur d'activités confondus, du nombre d'étrangers et d'étrangères en France explique ce changement dans la composition de la main-d'œuvre domestique. L'immigration de travail a en effet été fortement encouragée et utilisée à partir du début du XX^e siècle par les gouvernants français successifs³⁵³. Les bras manquent dans l'industrie lyonnaise et stéphanoise comme dans l'agriculture³⁵⁴. Autour de Lyon, les ouvriers et ouvrières venu.e.s de l'étranger vivent en banlieue et constituent, par exemple, 48 % de la population de Vaulx-en-Velin en 1931³⁵⁵. Dans la Loire, cette nouvelle main-d'œuvre travaille dans les mines et les usines d'armement de la vallée de l'Ondaine, des alentours de Saint-Etienne et de Roanne. C'est par exemple le cas de plusieurs centaines de Chinois³⁵⁶. Le Rhône et la Loire font partie des départements de province qui comptent le plus de « sujets français »

349 Jacques Dupâquier et Jean-Pierre Poussou, « Les étrangers en France » in. Jacques Dupâquier (dir.), *Histoire de la population française. t. 3...*, op. cit., p. 219.

350 Tableau des effectifs de la domesticité étrangère dans la Loire par communes, Service de la main-d'œuvre agricole de la préfecture de la Loire (non daté) 7M152, ADL.

351 Tableau des effectifs de la domesticité étrangère dans la Loire par communes, Service de la main-d'œuvre agricole de la préfecture de la Loire (non daté) 7M152, ADL.

352 Ronald Hubscher, *L'immigration dans les campagnes...*, op. cit., p. 66.

353 Mary D. Lewis, *The Boundaries of the Republic...*, op. cit., pp. 1-6.

354 Ronald Hubscher, *L'immigration dans les campagnes...*, op. cit., p. 32.

355 Pierre Cayez, « Les mutations économiques et sociales », op. cit. p. 779.

356 Jean-Jacques Becker, « Les Travailleurs chinois et la France pendant la Grande Guerre » in. Li Ma (dir.), *Les travailleurs chinois en France dans la Première Guerre mondiale*, CNRS Editions, Paris, 2012, p. 45.

originaires d'Afrique en 1921³⁵⁷. Une segmentation raciale du marché du travail fonctionne systématiquement jusqu'aux années 1940 : d'après Alice Conklin, en dehors du cas de l'Algérie, les domestiques blanches disparaissent autour de la Première Guerre mondiale dans les colonies françaises pour laisser place à une main-d'œuvre domestique intégralement racisée³⁵⁸ ; En métropole, le mouvement est différent : les personnes non-blanches sont écartées de la domesticité, et cantonnées au strict secteur industriel. En effet, sur 100 fiches de résidents marocains déclarant une adresse à Saint-Etienne entre 1892 et 1940, 95 ont comme profession «manœuvre» ou « mineur » (ce qui correspond parfois à une réalité équivalente : manœuvre au sein des compagnies minières)³⁵⁹. Les Algériens de Lyon sont aussi majoritairement manœuvres, quelques-uns commerçants³⁶⁰.

En outre, nombreux et nombreuses sont aussi les immigré.e.s européen.ne.s, qui comportent une proportion non-négligeable de femmes. Ils et elles ont des conditions de vie et de travail un peu moins rudes que celles du personnel « racisé », dans la Loire comme dans le Rhône³⁶¹ et la domesticité leur est plus ouverte, même si elle n'est pas systématique. Aussi les archives des dossiers de naturalisation examinées à Saint-Etienne (une cinquantaine pour les années 1920 à 1940) ne contiennent ainsi aucune demande faite par un.e domestique³⁶² et Monique Luirard n'a trouvé que 4,16 % des étrangers et étrangères de la Loire en domesticité « à la personne » dans la Loire de 1946³⁶³. Dans le Cher étudié par Philippe Rygiel, à peine 2,7 % des étrangers et étrangères sont domestiques de ville en 1939³⁶⁴. En effet, les offices de placement français orientent nettement le personnel étranger vers d'autres professions : sur plus de 70 000 travailleurs et travailleuses né.e.s hors de France qui ont trouvé un emploi grâce aux offices publics de placement en 1934, seul.e.s 125 ont rejoint la domesticité « de ville » (chiffres portant sur l'ensemble du territoire national)³⁶⁵. Cette proportion augmente pourtant progressivement à partir du milieu des années 1930.

357 Geneviève Massard-Guilbaud, *Des Algériens à Lyon...*, op. cit., p. 21.

358 Alice L. Conklin, « Redefining 'Frenchness' : Citizenship, Race Regeneration, and Imperial Motherhood in France and in West Africa, 1914-1940 », in. Julia Clancy-Smith and Frances Gouda, *Domesticating the Empire...*, op. cit., p. 78.

359 Base de données des fiches d'étrangers se déclarant à la Mairie de Saint-Etienne, ordonnées par nationalité et par ordre alphabétique. 4M1115, ADL

360 Geneviève Massard-Guilbaud, *Des Algériens à Lyon...*, op. cit., p. 259.

361 Mary D. Lewis, *The Boundaries of the Republic...*, op. cit., p. 20.

362 Dossiers de naturalisation des années 1920 à 1940, 6M756, ADL.

363 Monique Luirard, *La région stéphanoise...*, op. cit., p. 859.

364 Philippe Rygiel, *Destins immigrés. Cher 1920-1980 : trajectoires d'immigrés d'Europe*, Besançon, Presses Universitaires Franc-Comtoises, 2001, p. 50.

365 Bulletin du marché du travail n° 915 bis du 26 juillet 1935 pour l'année 1934, émis par le ministère du Travail, 10M191, ADL.

En effet, en dépit de ces effectifs a priori faibles, la domesticité étrangère blanche prend une place de plus en plus importante, notamment dans le secteur agricole (qui n'est pas inclus dans les chiffres cités plus haut). Elle augmente légèrement, tout en restant marginale, chez les hommes : parmi les 79 Polonais dont nous connaissons la profession à Saint-Etienne, un seul travaille comme « employé de restaurant » et vit au café des Négociants, chez ses patrons donc, en 1927³⁶⁶. Les autres sont très majoritairement manœuvres ou mineurs (62), quelques-uns artisans (7). Mary D. Lewis remarque pourtant que des hommes originaires de Russie ou d'Arménie sont plus souvent recrutés comme chauffeurs particuliers à Lyon³⁶⁷. Vladimir Masinko conduit par exemple le riche Adrien Payen entre 1931 et 1936³⁶⁸.

Contrairement à celle issue des territoires colonisés, la main-d'œuvre immigrée européenne est aussi féminine, et un nombre croissant de ces femmes sont recrutées comme domestiques (dans des proportions similaires puis supérieures aux Françaises). Gérard Noiriel confirme que l'emploi immigré féminin se concentre principalement dans l'industrie textile et la domesticité au niveau national³⁶⁹. Dans la Loire, Monique Luirard compte 96 % de femmes parmi les 327 domestiques à la personne non-français.e.s en 1943³⁷⁰. A Saint-Etienne, sur les 21 Polonaises dont nous connaissons la principale profession exercée entre les années 1920 et 1940, une déclare être « ouvrière agricole », une autre « femme de ménage » et quatre « bonnes de maison ». C'est par exemple le cas de Héléne Adamski, de Wanda Aranvoski³⁷¹ et de Katarzine Abramek. Cette dernière est née en 1900. De son mariage, elle a eu un fils (Jean) né dans l'Ain en 1928. A son arrivée à Saint-Etienne en novembre 1930, elle emménage rue de Roanne « chez Berthéas » et se fait enregistrer comme résidente étrangère le 4 décembre 1930. Sa fiche garde la trace de ses mouvements, sans en donner les motifs : elle vit encore rue de Roanne mais à un autre numéro entre 1932 et 1936. Est-ce là qu'elle travaille ? Le document ne donne pas d'autres précisions qu'un tampon rouge marqué « indigente » apposé à plusieurs reprises. En 1936, son domicile se situe rue des Aciéries, puis encore à une autre adresse en 1938. Naturalisée française le 16 mars 1939, sa fiche ne contient pas d'autres informations mais atteste d'une précarité économique certaine, et ne mentionne pas la présence d'un mari³⁷².

366 Fiche de résident étranger de Pierre Aleckza, célibataire, Polonais, né en 1906, établie en 1927, 4M1115, ADL.

367 Mary D. Lewis, *The Boundaries of the Republic...*, op. cit., p. 161.

368 6M657 et 6M706, ADR.

369 Gérard Noiriel, *Le creuset français...*, op. cit., p. 142.

370 Monique Luirard, *La région stéphanoise...*, op. cit., p. 859.

371 Voir notre annexe n°16.

372 Fiches de résidentes étrangère de Héléne Adamski et de Katarzine Abramek, 4M1115, ADL.

Comme au milieu du XIX^e siècle, la domesticité reste l'apanage des étrangers et des étrangères dont le degré de proximité avec une France blanche, et de culture catholique ou chrétienne est la plus forte : les Suisse.sse.s, les Allemand.e.s, les Britanniques, et peu à peu, les Italien.ne.s. Ainsi à Lyon en 1931, sur la vingtaine de domestiques née hors du territoire hexagonal, sept sont suisses, sept viennent de la péninsule italienne et trois viennent d'Allemagne ou d'Autriche. Aucun.e n'est enregistré.e comme provenant des territoires coloniaux. Leur degré de blanchité paraît certainement plus important que pour leurs frères et sœurs du sud de l'Europe, et encore plus que pour les travailleurs et travailleuses issu.e.s des territoires colonisés par la République. A partir de la fin des années 1920 pourtant le manque de main-d'œuvre conduit certain.e.s patron.ne.s à embaucher des domestiques issu.e.s de pays plus distant.e.s sur le plan géographique et linguistique, comme la Pologne. La blanchité et la catholicité de ces jeunes femmes, la fragilité institutionnelle que constitue leur statut d'immigrées récentes sont alléchantes pour une bourgeoisie qui se lamente de la difficulté à trouver un bon personnel à bas prix. Surtout, les agriculteurs et agricultrices, qui peinent à recruter en cette période de reprise des départs vers les villes, sont d'avidés demandeurs et demandeuses de bras à partir du début des années 1930.

Jusqu'au milieu des années 1920, la xénophobie semble l'emporter sur le besoin en personnel dans les campagnes de la région. Outre l'absence totale de domestiques étrangers et étrangères dans la plupart des cantons ruraux de la Loire et du Rhône jusqu'aux années 1930, les déclarations des maires ligériens des années 1920, au moment où se discutent l'opportunité de recruter des étrangers et étrangères, sont éloquentes. « *La main-d'œuvre étrangère n'a pas la faveur des employeurs* » à Saint Martin la Sauveté, « *Les ouvriers étrangers à la commune sont indésirables* » à Saint André d'Apchon ou encore « *Les habitants ne veulent pas d'ouvriers étrangers* » à La Gresle sont quelques-unes des réponses des maires de communes du Roannais à la préfecture en 1923³⁷³. Peu à peu pourtant, les agriculteurs et agricultrices de la Loire changent d'avis, et, même, cherchent activement à recruter des travailleurs et travailleuses né.e.s hors de France. D'après Monique Luirard, les hommes viennent de Russie, de Pologne et de Yougoslavie comme domestiques ou ouvriers agricoles car ils sont « *moins exigeants que les Français et on peut les maintenir dans un état de sujétion dont il leur est difficile de se libérer.* »³⁷⁴. Outre les hommes, 800 femmes étrangères travaillent ainsi dans le

373 Service de la main-d'œuvre agricole, enquête sur les besoins des exploitants, préfecture de la Loire, 1923, 7M140, ADL.

374 Monique Luirard, *La région stéphanoise...*, op. cit., p. 52.

secteur agricole de la Loire en 1929³⁷⁵. Le manque de bras est devenu trop important, nécessitant non seulement le recrutement de Polonaises, mais aussi la mise en place d'un encadrement spécifique :

« (...) le Gouvernement Polonais s'oppose à ce que les polonaises viennent travailler dans les départements où ce Comité n'existe pas. Or, cette main-d'œuvre féminine étant absolument nécessaire à l'agriculture pour remplacer les femmes qui vont de plus en plus dans les usines, il devient donc indispensable de créer un comité départemental pour donner satisfaction aux exigences du Gouvernement Polonais. (...)»³⁷⁶.

Les domestiques polonaises se révèlent robustes, honnêtes et endurantes³⁷⁷ à défaut d'être particulièrement fidèles. Elles sont environ 250 dans la Loire, au moment où les discussions pour former ce comité départemental commencent (été 1930), et un doublement de leur présence est même envisagé³⁷⁸. Un tableau des effectifs par communes, non daté mais qui semble avoir été réalisé vers 1934, montre que cette multiplication n'a pas lieu : les domestiques de ferme étrangères sont environ 300 dans la Loire, les Polonaises représentant la nationalité principale³⁷⁹. Leurs conditions de travail paraissent difficiles, surtout que les jeunes femmes nouvellement arrivées sur le sol français ont bien du mal à se faire comprendre³⁸⁰.

3°) « Certes, la vie des filles de ferme est pénible... »³⁸¹ : des conditions de vie et de travail structurellement difficiles.

En dépit des offres croissantes de travail et de la multiplication des alternatives à la domesticité, celle-ci reste un passage obligé pour une grande partie des membres des classes populaires nées dans les années 1900 à 1930. Si la nécessité de s'embaucher hors du domicile familial pour gagner sa vie ne fait pas réellement débat, il est fréquent que jeunes femmes et jeunes hommes vivent mal leurs débuts dans leur premier poste. Le malaise qu'ils et elles éprouvent perdure trop souvent, alors que les conditions de travail et de vie demeurent difficiles pour l'ensemble des domestiques de l'entre-deux-guerres.

a) La rude entrée dans le monde du travail.

375 Lettre du directeur des services agricoles au préfet de la Loire du 1er juin 1929, 7M152, ADL.

376 Lettre du directeur des services agricoles au préfet de la Loire du 7 juin 1930, 7M152, ADL (c'est nous qui soulignons).

377 Ronald Hubscher, *L'immigration dans les campagnes françaises...*, op. cit., p. 44.

378 Lettre du président de l'union du Sud Est des syndicats agricoles au préfet de la Loire du 22 juillet 1930, 7M152, ADL.

379 Tableau des effectifs de la domesticité étrangère dans la Loire par communes, Service de la main-d'œuvre agricole de la préfecture de la Loire (non daté) 7M152, ADL.

380 Rapport de l'inspectrice Madame Golcz du 29 novembre 1930, 7M152, ADL.

381 Lettre du sous-préfet de Montbrison au préfet de la Loire du 3 mars 1931, 7M152, ADL.

Pour la Loire et le Rhône, nous ne disposons que de peu de traces des premières impressions laissées par une entrée dans la domesticité. Les archives judiciaires donnent pourtant accès à des témoignages de domestiques adolescent.e.s et sans expérience, mais ces jeunes sont rarement amené.e.s à s'étendre sur leur ressenti de débutant.e.s. Les autobiographies consultées (qui traitent d'autres régions) font cependant presque toutes état de ce sentiment d'étrangeté soudaine, mêlé souvent de crainte, au moment des premiers contacts avec le patronat domestique et son espace de vie si différent de celui des classes populaires dont sont issu.e.s les jeunes engagé.e.s, en Grande-Bretagne³⁸², en Belgique comme en France. Pour les pupilles de l'Assistance publique, les placements à 13 ans sont systématiques, dès lors qu'ils et elles sont en bonne santé physique et que leurs aptitudes scolaires ne sont pas reconnues comme exceptionnelles³⁸³. Ceci signifie souvent la séparation d'avec la famille nourricière pour des adolescent.e.s qui ont déjà des trajectoires affectives complexes³⁸⁴.

Dans les souvenirs racontés *a posteriori*, plusieurs ancien.ne.s domestiques qui quittent leurs familles font de cette entrée en domesticité une expérience traumatisante. Comme l'explique P. C., à propos de sa mère, placée juste avant la Première Guerre mondiale à Mayenne bien loin de la ferme familiale :

« Avec la fin de sa scolarité arriva le premier drame de sa vie, un véritable traumatisme dans sa jeune existence.(...). Qu'on imagine une gosse de 12 ans qui n'avait jamais quitté sa campagne, ses parents, ses sœurs, obligée de s'en couper brutalement pour partir seule, par un train qu'elle n'avait même jamais vu, vers un monde totalement inconnu, chez des étrangers et dans une ville trop lointaine pour retrouver les siens de temps à autre. »³⁸⁵.

L'éloignement géographique est la première source de tristesse. Il s'accompagne d'une rupture affective difficile à accepter, d'autant plus qu'elle est généralement brutale :

« Les jeunes filles de cette époque n'avaient pas beaucoup de temps pour réfléchir. Cela n'aurait de toutes façons servi à rien, car la décision était prise par d'autres ou imposée par la nécessité. En quelques jours dans le meilleur des cas, il fallait dire adieu à l'enfance, faire sa petite valise sans rien oublier et se taire au sujet de la vie qui s'annonçait, une vie dont les jeunes filles ignoraient tout. »³⁸⁶

382 John Burnett, *Useful toil...*, op. cit. ; Margaret Powell, *Les tribulations d'une cuisinière anglaise...*, op. cit., pp. 61-64.

383 Sur plus de 200 dossiers de l'Agence de Romorantin à la fin du XIX^e siècle, 84 % des jeunes filles sont placées dans l'agriculture, 14 % en maison bourgeoise et 2 % comme couturières. Ivan Jablonka, « L'ascension sociale des jeunes filles de l'Assistance publique (1880-1940) », *Annales de démographie historique*, n° 114, 2007/2, p. 129.

384 Ivan Jablonka, *Ni père, ni mère...*, op. cit.

385 P. C., APAX, p. 48

386 Diane de Keyser, *Madame est servie...*, op. cit., p. 59.

La décision « de placer » est encore très souvent celle des parents, confirme Frédérique El Amrani pour l'Anjou de l'entre-deux-guerres³⁸⁷ : ce sont d'ailleurs eux qui se font remettre les gages, y compris parfois par mandat postal lorsqu'ils n'habitent pas dans les environs immédiats³⁸⁸.

A cette nécessaire résignation s'ajoute un isolement relationnel inédit. Comme l'explique Frédérique El Amrani, c'est l'absence (ou le nombre insuffisant) de jeunes filles à la maison qui détermine dans l'Anjou rural l'embauche de domestiques dans les ménages agricoles³⁸⁹. Les nouvelles recrues se retrouvent seules de leur genre et de leur âge au sein de fermes inconnues. Ce phénomène paraît moins systématique d'après notre examen des recensements dans les communes rurales du Rhône et de la Loire examinées, mais existe tout de même. En 1921, Marie Labrosse, 20 ans, est à Lamure-sur-Azergues la seule domestique femme de Jacques Lachaud et de son épouse, âgé.e.s d'une soixantaine d'années. En 1936, c'est Madeleine Martin, 16 ans, qui doit travailler aux côtés de Michel Hejda, un domestique polonais plus âgé (30 ans), de ses patron.ne.s et leur fils de 16 ans également à La Pacaudière³⁹⁰.

Cet isolement se double souvent de la crainte immédiate de la prédation sexuelle, comme c'est le cas pour Yvonne Cretté-Breton³⁹¹. Deux des témoins interrogées par Frédérique El Amrani ont été victimes dans le cadre de leur domesticité d'agressions de leurs patrons³⁹². De ses viols résultent parfois des grossesses non désirées, un stigmate social pour la victime (si les faits sont rendus publics) et des épisodes dépressifs violents, allant jusqu'aux suicides³⁹³. Si les domestiques sont loin d'être la seule profession touchée par la violence masculine, elles restent encore dans l'entre-deux-guerres surreprésentées : dans la Loire et le Rhône comme ailleurs, les agresseurs paraissent cibler les (très) jeunes bergères³⁹⁴. La lecture des dossiers d'assises confirme cette constante ; observée également par Anne-Marie Sohn qui estime qu'environ une victime sur sept d'attentat à la pudeur entre 1870-1940 est

387 Frédérique El Amrani, *Les jeunes filles des milieux populaires ruraux...*, op. cit., p. 176.

388 Ibid., p. 312.

389 Ibid., p. 223.

390 6MP566, ADR et 6M360, ADL.

391 Yvonne Cretté-Breton, *Mémoires d'une bonne...*, op. cit., p. 21.

392 Frédérique El Amrani, *Les jeunes filles des milieux populaires ruraux...*, op. cit., p. 178.

393 Ibid., pp. 392-395.

394 Frédéric Chauvaud, « Souffrance sociale et système des émotions. L'exemplarité des parcours individuels en France au XIX^e siècle », in. Frédéric Chauvaud (dir.), *Histoires de la souffrance sociale XVII^e-XX^e siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007, p. 133.

domestique³⁹⁵. Leur isolement familial donne, consciemment ou non, l'impression aux hommes que leurs corps sont disponibles. Sans protection masculine immédiatement visible, les jeunes filles placées par l'Assistance publique doivent souvent repousser les assauts des hommes de leur entourage³⁹⁶. Dans le Rhône, le dépouillement d'une dizaine de cartons d'archives de l'Assistance publique suffit à trouver un exemple d'un viol patronal sur une adolescente à peine placée : en juillet 1939, Paul Royet signe un aveu écrit : « *Je soussigné Royet (...) reconnais avoir tenté de violer la pupille Mériquot Albertine vendredi 21 juillet 1939 (...)* »³⁹⁷. Albertine, 17 ans, était arrivée la veille à son placement en Haute-Loire.

Ces agressions ne concernent pas uniquement les plus jeunes et les débutantes ni seulement les Françaises : parmi les Polonaises travaillant dans des fermes ligériennes est connu le cas d'une « *jeune fille (...) constamment exposée aux dangers du point de vue moral et (...) obligée, souvent, de se défendre* »³⁹⁸. Derrière cet euphémisme se cache une prédation sexuelle réelle de la part du fils et du beau-fils du patron, M. Joassard, chez lequel Madame Golcz, l'inspectrice, ne recommande, après le départ de la domestique menacée, de n'envoyer désormais que des « *femmes âgées* »³⁹⁹. La même année, Mademoiselle Baramura, une autre de ces jeunes femmes polonaises placées dans le Montbrisonnais accouche « *des œuvres du fils de son patron* », sans que la question de son consentement ne soit évoquée⁴⁰⁰. Pour les jeunes domestiques, agressions réelles, menaces et récits de viols⁴⁰¹ se révèlent peut-être un peu plus facilement « *dicibles* » dans l'entre-deux-guerres qu'au XIX^e siècle. Ils n'en rendent pas moins l'entrée dans le monde du travail et la rupture avec la famille particulièrement anxiogène.

Angoisse, tristesse et nostalgie, expériences largement partagées, ne justifient que très rarement un retour au foyer familial⁴⁰² : Eugénie Brazier explique que dans l'Ain des années précédant la Première Guerre mondiale « *on craignait terriblement d'être reconduite à la maison, c'était très mal vu.* »⁴⁰³. Ce retour est possible, cependant, lorsque l'environnement se révèle vraiment trop dangereux ou humiliant. Frédérique El Amrani cite l'exemple de Juliette,

395 Anne-Marie Sohn, « Les attentats à la pudeur sur les fillettes en France (1870 -1939) et la sexualité quotidienne », *Mentalités. Violences sexuelles*, Paris, Imago, 1989, p. 75.

396 Ivan Jablonka, « Agrarisme et Etat-Providence... », op. cit., pp. 22-23.

397 Déclaration écrite de Paul Royet du 24 juillet 1939. Un certificat médical est joint au dossier. Dossier Albertine Mériquot, 3X1609, ADR.

398 Rapport de l'inspectrice Madame Golcz du 27 mars 1931 (daté par erreur de 1930), 7M152, ADL.

399 Rapport de l'inspectrice Madame Golcz du 27 mars 1931 (daté par erreur de 1930), 7M152, ADL.

400 Rapport de l'inspectrice Madame Golcz du 9 décembre 1930, 7M152, ADL.

401 Frédérique El Amrani, *Les jeunes filles des milieux populaires ruraux...*, op. cit., p. 130.

402 Diane de Keyser, *Madame est servie...*, op. cit., pp. 80-81.

403 Roger Moreau, *Les secrets de la Mère Brazier*, op. cit., p. 27.

12 ans, qui en 1921 retourne avec son paquetage chez sa mère après s'être vue parler d'un ton trop sec, non sans préparer avant son départ le petit-déjeuner patronal⁴⁰⁴. Par rapport aux années d'avant-guerre, la proportion de jeunes regagnant le domicile parental après leur placement est probablement plus élevée. Elle relève parfois de difficultés psychiques graves. En 1930, l'inspectrice du comité de protection des jeunes Polonaises fait état d'une jeune fille placée à Bellegarde-en-Forez et rapatriée en Pologne après trois mois d'hospitalisation à Montbrison, « à la suite d'une mélancolie » manifestée par une faiblesse généralisée⁴⁰⁵. Ronald Hubscher évoque également les troubles psychiques de domestiques étrangères dans le centre de la France, aggravés par leur isolement et leurs dures conditions de vie⁴⁰⁶. A Lyon, et même si elle française, la jeune savoyarde Marie Baud paraît également extrêmement seule, loin de sa mère et de son amoureux, à qui elle a écrit à deux reprises son « *grand cafard* »⁴⁰⁷ au printemps 1930. La jeune femme (20 ans) étouffe son nouveau-né quelques mois plus tard. La plupart des néo-domestiques doivent cependant persévérer malgré leurs difficultés, tant s'opposer aux décisions parentales ou aux investissements économiques liées à leur déplacement chez leurs patrons paraît impensable. D'ailleurs, si P. C. explique en grande partie la détresse de sa mère par son éloignement géographique, la proximité familiale n'est pas synonyme d'épanouissement : Léone P., placée à 13 ans chez une tante agricultrice en 1938 n'est pas heureuse⁴⁰⁸.

Le placement s'accompagne en effet de bouleversements radicaux : nouveau foyer, familiarisation avec de nouveaux objets, avec de nouvelles personnes à rencontrer et auxquelles obéir. Les bourgeois.e.s ont conscience de l'effet produit par un brutal déplacement : pour elles et eux, c'est surtout des nourrices dont il faut alors se préoccuper. On craint en effet que des bouleversements trop soudains ne compromettent son lait⁴⁰⁹. L'altérité est encore plus forte pour les domestiques qui quittent la campagne pour s'inscrire dans un univers bourgeois urbain. La majorité des jeunes garçons et filles à peine sorti.e.s de l'école et de la demeure familiale semble néanmoins, bon gré mal gré, trouver un équilibre dans cet univers nouveau, comme le raconte à Diane de Keyser la belge Liza Allebosch :

404 Frédérique El Amrani, *Les jeunes filles des milieux populaires ruraux...*, op. cit., p. 181.

405 Rapport de l'inspectrice Madame Golcz du 30 septembre 1930, 7M152, ADL.

406 Ronald Hubscher, *L'immigration dans les campagnes...*, op. cit., p. 223.

407 Cartes postales de Marie Baud à Enrico Tonini du 26 mars et du 3 avril 1930, Affaire Marie Baud, 2U853, ADR (annexe n°14).

408 C. P., APAX, p. 3.

409 D'après Fanny Faÿ-Sallois, des médecins recommandent même de rendre le changement de foyer des nourrices le moins difficile possible. Fanny Faÿ-Sallois, *Les nourrices à Paris...*, op. cit., p. 197.

« Je me sentis tout de suite chez moi dans ce nouvel environnement. J'étais subitement éloigné du train-train de la maison paternelle, où tout me paraissait très sale par rapport au château. Je ressentais l'immense contradiction qui existait entre la vie misérable à la maison et le style de vie au château. J'appris à peu près tout ce qu'on pouvait apprendre grâce à la femme du jardinier. Je devais apprendre la politesse et les belles manières, mais aussi comment je devais faire briller les robinets de cuivre de la salle de bains avec de la poudre rose. Toutes ces choses nouvelles faisaient forte impression : l'odeur de la poudre rose mais aussi celle de la soupe au cerfeuil frais. Par simple nervosité et à cause de toutes ces choses nouvelles, je suis même tombée quelquefois dans les pommes durant les premiers jours. »⁴¹⁰.

« Apprendre », le verbe revient trois fois en deux lignes dans la bouche de Liza Allebosch. Cet apprentissage concerne tout autant la familiarisation avec un espace inconnu, des pratiques sociales inédites (manger avec un couteau pour Zoé Paduwat, par exemple⁴¹¹) qu'avec une activité professionnelle nouvelle à découvrir avec ses outils et appareils⁴¹², ses compétences techniques, en bref le contenu de son poste de travail. Pourtant, pour les filles, l'apprentissage du travail ménager se fait principalement au sein de leurs propres familles⁴¹³. Devant l'ampleur du travail attendu les collègues facilitent considérablement la prise de fonction des plus jeunes explique Diane de Keyser. Dans le cas de Liza Allebosch, la présence de collègues permet une formation entre pair.e.s de classe et de genre, une aide concrète à l'exécution des tâches et un certain degré d'empathie et de soutien psychologique. Pourtant, les collègues se livrent aussi parfois, par jalousie ou par volonté d'affirmer leur prééminence, à des moqueries, des humiliations et des vexations à l'égard des nouveaux et nouvelles venues. Ces occurrences sont moins fréquentes que leur bienveillance dans les témoignages insiste la chercheuse belge, mais existent bel et bien⁴¹⁴. Frédérique El Amrani rappelle aussi que, pour ses interlocutrices angevines, l'apprentissage est aussi celui de sa propre capacité à se défendre⁴¹⁵, mais que de manière unanime les témoins qu'elle a rencontrés décrivent l'expérience de la domesticité de ville comme « *enrichissante* »⁴¹⁶.

b) Des conditions de travail et de rémunération encore marquées par l'exploitation.

Cet « enrichissement formateur », cette acquisition de savoir-faire, passe par un surcroît de travail, qui s'avère plus important que celui demandé chez elles, d'autant que la scolarisation généralisée dans l'entre-deux-guerres préservait généralement les enfants d'une

410 Diane de Keyser, *Madame est servie...*, op. cit., p. 74.

411 Ibid., p. 75.

412 Ibid. Par exemple, le percolateur ou encore l'aspirateur.

413 Frédérique El Amrani, *Les jeunes filles des milieux populaires ruraux...*, op. cit., p. 306.

414 Diane de Keyser, *Madame est servie...*, op. cit., pp. 108-114.

415 Frédérique El Amrani, *Les jeunes filles des milieux populaires ruraux...*, op. cit., p. 179.

416 Ibid., p. 182.

surexploitation ménagère avant leur placement⁴¹⁷. Ce sont d'ailleurs les tâches les plus ingrates qui sont réservées aux petit.e.s nouveaux et nouvelles⁴¹⁸, et aux employé.e.s qui ne partagent pas le même sang que la famille des employeur.e.s⁴¹⁹. Le révélateur le plus net des conditions de travail insatisfaisantes est la désertion graduelle de la profession et le turnover élevé lisible dans les fichiers de recensements comme dans les archives judiciaires, que nous examinons plus bas.

Sur le plan de la quantité et de la qualité du labeur exigé, l'évaluation paraît toujours délicate concernant la domesticité, où les standards individuels du patronat dominant. Pour les rares domestiques qui bénéficient de contrats écrits, ceux-ci se précisent concernant leur rémunération et conditions de vie⁴²⁰. L'entre-deux-guerres est toutefois encore marqué, pour l'écrasante majorité des travailleurs et travailleuses, par un flou considérable sur le temps de travail et les tâches allouées. Or ce flou bénéficie, comme au XIX^e siècle, aux employeur.e.s. Dans la bourgeoisie et l'aristocratie lyonnaise et stéphanoise, en milieu urbain, les traditions ont la vie dure, lorsqu'il s'agit d'exiger travail et présence des domestiques, surtout pour les tâches ingrates. Il faut toujours entretenir jusqu'aux années 1940, déménager à la belle saison⁴²¹, nettoyer quotidiennement les lampes à huile, tâche chronophage par excellence, ou en hiver monter le bois de chauffage dans les étages⁴²², pour ne donner que quelques exemples. Même dans les années 1920, c'est encore dans les « grandes familles » le personnel de maison qui doit veiller un vieillard mourant (et non les professionnel.le.s de l'hôpital) :

« Le grand'père maternel de Maman (Alexis, Baron de Bernard) est mort d'une maladie du cœur (...). Il était veillé alternativement par la cuisinière, Marguerite, une vieille bougon, et Mariette Chevrier, plus tard Savignon, encore vivante en 1923, toute jeune femme de chambre qui couchaient dans le cabinet de toilette, alors séparé par une porte de la chambre de Maman, qu'occupait alors ma bonne-maman. Maman (...) s'étonnait de voir son grand'père toujours veillé par des domestiques qui avaient à travailler dans la journée et trouvait in petto que Bon Papa ou Bonne Maman auraient bien vu veiller à leur tour son grand'père. »⁴²³.

Dans l'Anjou, Frédérique El Amrani confirme la dureté du travail agricole accomplie par les jeunes filles. Les témoins rencontrées, journalières ou domestiques, réalisent les mêmes tâches que les hommes : leur féminité ne les épargne pas des charges lourdes et

417 Ibid., p. 306.

418 Jean-Claude Farcy, « Jeunesse rurale et travail au XIX^e siècle », in. Ludivine Bantigny et Ivan Jablonka, *Jeunesse oblige...*, op. cit., p. 60.

419 Ainsi, en milieu agricole, les fonctions conférant sinon une certaine autorité du moins de la reconnaissance, comme la confection des repas, sont l'apanage des exploitantes. Frédérique El Amrani, *Les jeunes filles des milieux populaires ruraux...*, op. cit., p. 307.

420 C'est le cas des pupilles de 13 à 21 ans placé.e.s par l'Assistance publique. Les « traités de placement » en vigueur dans les années 1890 sont remplacés à partir de 1911 par des « contrats ». 3X1736, ADR.

421 Bernadette Angleraud et Catherine Pellissier, *Les dynasties lyonnaises...*, op. cit., p. 347.

422 Eric Mension-Rigau, *L'enfance au château...*, pp. 103-104.

423 Journal d'Henry Morel-Journal, Tome 1, p. 31, 1 II 78, AML.

travaux les plus physiquement éprouvants⁴²⁴. Ivan Jablonka relève dans la moitié nord de la France une hausse des plaintes des jeunes pupilles de l'Assistance publique, qui protestent surtout à la campagne contre la quantité de travail à assumer⁴²⁵. Dans la Loire et le Rhône, les archives et témoignages dont nous disposons vont dans le même sens. Pierre Piégay insiste sur l'absence de mécanisation dans les Monts du lyonnais. Or la polyculture et l'élevage local demandent une grande force de travail. Il en est de même dans la Loire à la veille du Front Populaire⁴²⁶. Les domestiques de ferme travaillent donc plus de 12 heures par jour à la belle saison, même dans l'entre-deux-guerres⁴²⁷. Les autres sources évoquant le travail soulignent que l'absence de définition des tâches subsiste dans des contextes très variés : sur l'ensemble de la période, le travail à réaliser n'est pas plus mentionné dans les contrats conclus par l'Assistance publique, les pupilles et leurs patron.ne.s⁴²⁸ que dans les contrats de placement des migrantes polonaises⁴²⁹, ni même dans les accords verbaux conclus entre Français.e.s. Par exemple, la jeune Marie Baud s'occupait dans son premier poste « *indistinctement [de] tous les travaux* »⁴³⁰. Par sa seconde patronne, elle est décrite comme « *sommelière* » et comme « *femme de chambre* » par sa mère : la question demeure donc de savoir si elle assure les deux services dans cet hôtel d'Annemasse qui l'emploie. A Lyon, les domestiques se voient parfois confier des tâches par des employeur.e.s de la famille étendue ou du voisinage de leurs patron.ne.s. Ainsi, Marie Fagnère, 25 ans, ancienne infirmière et domestique du ménage Thivollet, se voit mander auprès de Marie Baud, la domestique du beau-père de son patron :

*« dans l'après-midi, M. Louis m'a prévenue que sa bonne était fatiguée et comme il n'ignorait pas que j'avais occupé des fonctions d'infirmière il est venu me chercher pour porter secours à Marie Louise Baud. Je me suis rendue immédiatement dans la chambre de cette fille (...). Je me suis contentée de lui préparer une infusion et me suis retirée (...) »*⁴³¹.

L'urgence médicale n'est pas l'unique raison de la sollicitation par M. Louis de la domestique de son beau-fils : ce recours résulte d'une longue tradition bourgeoise du partage de la main-d'œuvre (chapitre 3). Les frontières du travail à effectuer rencontrent la question du repos : celui-ci n'est accordé qu'une fois toutes les tâches accomplies, or sans liste de tâche... Dans le Rhône, les domestiques de ferme comme de ville commencent toujours dans les années 1930 leur journée aux aurores : Madeleine Pernelle et Louise Berger commencent leur

424 Frédérique El Amrani, *Les jeunes filles des milieux populaires ruraux...*, op. cit., p. 155.

425 Ivan Jablonka, « L'ascension des jeunes filles... », op. cit., pp. 131-132.

426 Monique Luirard, *La région stéphanoise...*, op. cit., p. 44.

427 Pierre Piégay, *Domestiques de ferme...*, op. cit., pp. 14-17.

428 Voir l'exemple des contrats d'Henriette Klinger dans les années 1930 dans notre annexe n°15.

429 Rapport de l'inspectrice Madame Golcz du 7 mars 1931, 7M152, ADL.

430 Déposition d'Henri Bourgeois du 31 mars 1931, Affaire Marie Baud, 2U853, ADR.

431 Déposition de Marie Fagnère du 9 février 1931, Affaire Marie Baud, 2U853, ADR.

travail de domestiques de café dès 6 heures- 6h30 du matin à Lyon⁴³², tandis que Joseph Rignard explique qu'il se « *lève vers 4h1/2 tous les jours.* » (et quoique ce dernier dispose de tous ses dimanches de 9h à 17h)⁴³³. Dans la Loire existent toujours des employeur.e.s se caractérisant par « *l'avarice, l'injustice ou la méchanceté* »⁴³⁴, comme les Vially, de Marclopt (plaine du Forez). Le père, Jean Vially, emploie une travailleuse polonaise, Jussyna Demuss. Il affirme en effet ne pas exiger d'elle plus que ce que commandent les usages locaux, auxquels les contrats de placement font référence. Or ces « usages du pays » ne proposent pas non plus de définition du travail domestique, précisant seulement qu'un repos doit être accordé le dimanche, « *à l'exception des soins nécessaires/indispensables aux animaux* ». Or s'il est déjà difficile de statuer sur les limites du caractère nécessaire des soins au bétail, Madame Golcz constate chez Jean Vially que Jussyna est « *chargée de travail pour deux personnes au moins* » et qu'elle travaille « *tous les après-midi des dimanche* »⁴³⁵. Il en est de même chez son fils Pierre Vially, qui emploie de son côté une autre travailleuse polonaise, Pauline Hubacz⁴³⁶, tout autant débordée de travail, y compris le dimanche⁴³⁷. Chez les Vially, ces soins « indispensables » ou « nécessaires » se révèlent extrêmement chronophages pour le cheptel considérable du maire de Marclopt et de son fils, annihilant tout vrai repos pour Jussyna Demuss comme pour Pauline Hubacz. Jussyna est d'ailleurs mal logée, « *dans une petite pièce non chauffée (une sorte de grenier)* »⁴³⁸ et vêtue de minces « *habits en toile* »⁴³⁹ malgré les hivers pluvieux de la région par un employeur pingre et têtue, sûr de son bon droit malgré plusieurs visites de l'inspectrice⁴⁴⁰. Les Vially ne sont pas les seuls employeur.e.s ligérien.ne.s à se montrer particulièrement exigeants sur la quantité de travail demandée : la même année, M. Mainaud continue de faire faire de longues et pesantes lessives au ruisseau des environs et d'éreintants lavages de parquet à son employée enceinte Madame Misiak⁴⁴¹.

L'exploitation est aussi financière. Marie Baud n'est pas la seule à trouver sa rémunération trop faible. Au moins est-elle payée : plusieurs domestiques polonaises gagées

432 Déposition de Madeleine Pernelle du 8 juillet 1935, Affaire Marie Ciocca, 2U886, ADR et déposition de Louise Berger du 6 mai 1936, Affaire Armand Batisse, 2U889, ADR.

433 Déposition de Joseph Rignard du 17 janvier 1936, Affaire Marie Mestat, Marcel Lamoureux et Elisa Chavel, 2U881, ADR.

434 Rapport de l'inspectrice Madame Golcz du 29 novembre 1930, 7M152, ADL.

435 Rapport de l'inspectrice Madame Golcz du 7 février 1931, 7M152, ADL.

436 De façon assez révélatrice sur le fonctionnement du comité d'aide et de protection des femmes immigrantes, son nom n'est mentionné que plusieurs mois après la prise en charge par Madame Golcz de sa situation, dans le procès-verbal de la séance du comité du 11 mai 1932, 7M152, ADL.

437 Rapport de l'inspectrice Madame Golcz du 27 mars 1931 (daté de manière erronée en 1930), 7M152, ADL.

438 Rapport de l'inspectrice Madame Golcz du 7 février 1931, 7M152, ADL.

439 Rapport de l'inspectrice Madame Golcz du 29 novembre 1930, 7M152, ADL.

440 Lettre du sous-préfet de Montbrison au préfet de la Loire du 3 mars 1931, 7M152, ADL.

441 Rapport de l'inspectrice Madame Golcz du 29 novembre 1930, 7M152, ADL.

dans la Loire doivent avoir recours à leur inspectrice Madame Golcz pour obtenir les versements qui leur sont dus. Par exemple, M. Tissot, un agriculteur des environs de Sury le Comtal, attend le rappel à l'ordre de l'inspectrice Golcz pour payer sa domestique⁴⁴². Les travailleurs et travailleuses polonaises peuvent compter sur la diligence de Madame Golcz et sur l'existence de contrats écrits.

La situation paraît encore plus délicate pour les mineur.e.s, français.e.s ou non, ce qui n'a pas vraiment changé depuis le milieu du XIX^e siècle. Non seulement la décision du premier placement ne leur appartient pas, mais en plus les jeunes domestiques ne peuvent pas toujours se consoler avec la satisfaction de gagner leur vie. Au moins ils et elles contribuent à l'économie du foyer parental : la rémunération des très jeunes domestiques est faible, à la fois en raison d'employeur.e.s qui arguent de leur absence d'expérience ou de force physique, et en raison de parents (journaliers, journalières ou petits propriétaires⁴⁴³) qui s'approprient les gages jusqu'à l'adolescence. Jusqu'à la majorité, les filles, surtout issues des milieux ruraux, peinent à percevoir l'intégralité de leurs payes, même si la disposition de la plus grande partie de leurs revenus paraît acquise à partir de 17-18 ans. Dans la Loire et le Rhône, bien qu'ayant un pouvoir d'achat limité, les domestiques mineur.e.s peuvent ainsi se permettre de menues dépenses et disposent au moins d'une partie des fruits de leur travail. Les parents semblent plus distants que dans l'Ouest examiné par El Amrani : lorsque pères et mères sont questionné.e.s, ils et elles ne mentionnent pas s'être adjudgé.e.s de force les gages de leur progéniture⁴⁴⁴. Ce silence ne signifie pas pourtant l'absence d'appropriation (est-elle évitable avant 15-16 ans?). La contribution financière de domestiques auprès de parents en difficulté est par ailleurs rencontrée régulièrement : la tradition locale semble donc indiquer une pression affective, émotionnelle et certainement parfois physique plus qu'une appropriation systématique et accordée avec l'employeur.e avant même le paiement des gages. Ainsi, Françoise Baud, veuve agricultrice de 50 ans et mère de six enfants, explique à propos de son aînée, 20 ans, domestique en Savoie et à Lyon : « *ma fille se plaçait pour gagner des salaires qu'elle m'envoyait pour venir en aide à toute la famille, elle ne gardait rien pour elle* »⁴⁴⁵.

442 Rapport de l'inspectrice Madame Golcz du 27 mars 1931 (daté de manière erronée en 1930), 7M152, ADL.

443 Dans la plaine du Forez (Loire), le comte de Neufbourg présente le placement des enfants des tout petits propriétaires comme systématique. Guy de Neufbourg, *Paysans. Chronique d'un village du X^e au XX^e siècle*, Paris, 1945, cité par Monique Luirard, *La région stéphanoise...*, op. cit., p. 34.

444 Par exemple, dépositions du 6 juillet 1911 de Jacques Fafournoux et de Marie Saine, Affaire Jean-Marie Fafournoux, 4U413, ADL. Dans son interrogatoire du 15 juin 1911, Jean-Marie Fafournoux explique avoir pensé partir « *sans même réclamer ses gages* », signe que c'est lui, et non ses parents, qui s'occupe de la récolte de son salaire.

445 Déposition de Marie Françoise Baud du 18 mars 1931, Affaire Marie Baud, 2U853, ADR.

Cette question du versement des gages est l'une des plus complexes : les situations varient non seulement dans le temps et l'espace, mais aussi suivant le degré de pauvreté du milieu d'origine, les relations entre parents et enfants placé.e.s, suivant aussi l'attitude des employeur.e.s (qui choisissent parfois de verser l'argent à leurs employé.e.s sans passer par les parents), l'âge et le genre des domestiques. Par exemple, comme Marie Baud, Yvonne Cretté-Breton vient en aide à sa mère volontairement ; mais, avant ses 21 ans, elle doit se battre pour que son père ne s'attribue pas ses gages⁴⁴⁶. Aucun homme rencontré dans les archives consultées ne semble avoir affronté ce type de difficultés. Le privilège masculin de dépenser librement le fruit de son labeur s'acquiert ainsi plus tôt, sauf pour les pupilles de l'Assistance publique : filles comme garçons pupilles ne perçoivent pas l'essentiel de leurs rémunérations avant leur majorité⁴⁴⁷. Notons que ce versement des salaires illustre encore le rôle ambigu de la puissance publique, qui négocie les gages de domestiques de plus de 13 ans qui lui sont confié.e.s -limitant ainsi leur exploitation sans paiement-, mais exerce un contrôle drastique sur les dépenses de pupilles. Par exemple, en 1922, Valentin Barbier (19 ans) doit attendre plusieurs mois et écrire à plusieurs reprises à l'Assistance publique pour obtenir l'autorisation de dépenser une partie de ses gains pour d'importants soins dentaires, soins reconnus nécessaire par son patron⁴⁴⁸.

4°) Confort, repos, vestiaires : des améliorations nettes.

En dépit des conditions de vie et de travail qui demeurent difficiles, encore nettement associées au bas de la hiérarchie sociale, les domestiques de l'entre-deux-guerres rencontrées

446 Yvonne Cretté-Breton, *Mémoires d'une bonne...*, op. cit., pp. 82-83.

447 Ivan Jablonka, « Agrarisme et Etat-Providence... », op. cit., pp. 17-18.

448 « Monsieur le Directeur des pupilles de l'Assistance publique,

A la suite de l'autorisation que vous m'aviez donnée de faire soigner mes dents et d'y consacrer la somme de 200F à prélever sur mon gage annuel, j'ai fait le nécessaire chez le dentiste. Celui-ci m'a extrait plusieurs dents gâtées sans retour qui me faisaient souffrir : de plus il a dû en soigner plusieurs autres dont la carie s'était beaucoup accentuée à cause du retard apporté à les faire traiter. Une fois les gencives raffermies, il ne restera plus qu'à remplacer les cinq dents extraites mais le dentiste estime qu'en raison du supplément des soins imprévus et indispensables donnés aux autres dents, la somme indiquée par vous sera désormais insuffisante. Aussi je viens vous demander d'autoriser mon patron M. Henri Pégoud à retenir encore 100F sur mon gage, afin de compléter la somme restant disponible des 180 francs pour que le dentiste termine convenablement son travail par la pose d'un appareil solide.

Dans l'espoir d'une réponse favorable de votre part, je vous prie d'agréer Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux ».

Lettre de Valentin Barbier au directeur de l'Assistance publique de Belley du 19 octobre 1922. Voir aussi la lettre d'Henri Pégoud au directeur de l'Assistance publique de Belley du 14 mars 1922, Dossier Valentin Barbier, 3X1736, ADR.

par Frédérique El Amrani dressent un portrait de leurs périodes de domesticité « *ambivalent* »⁴⁴⁹. Par rapport à l'avant 1914, la domesticité bénéficie en effet d'un confort matériel nouveau, d'abord parce que le monde rural local sort, pour l'essentiel, de la misère après 1918⁴⁵⁰.

a) Une rémunération en hausse, un meilleur logement, un vestiaire enrichi.

En premier lieu, les gages annuels des domestiques s'accroissent de manière semble-t-il considérable entre les deux Guerres mondiales. D'après Marguerite Perrot, ils ont augmenté une fois et demie plus vite que le coût de la vie entre 1914 et les années 1950⁴⁵¹. Ces hausses concernent la domesticité « à la personne » comme la domesticité agricole. Pour l'entre-deux-guerres, un témoin rencontré par Pierre Piégay se souvient avoir été gagé pour 1500 francs annuels à la loue de Saint-Martin-en-Haut (Rhône)⁴⁵², tandis que dans la Loire l'expérimenté Marius Besset (37 ans) touche 2200 francs par an en 1935⁴⁵³, soit bien plus que les rémunérations d'avant 1914. S'il manque toujours une enquête d'ampleur pour évaluer la façon dont cette augmentation se déroule, les relevés des gages versés aux pupilles de l'Assistance publique comme domestiques donnent une indication de la hausse des rémunérations. En effet, en se concentrant sur les gages annuels maximum d'une vingtaine de pupilles âgé.e.s de 18 à 20 ans pour les années 1909-1910, on aboutit à une somme d'environ 250 francs par an, pour les filles comme pour les garçons⁴⁵⁴. Cette moyenne annuelle est multipliée par deux voire quatre au début des années 1920 : les jeunes hommes gagnant autour de 1000 francs annuels⁴⁵⁵. A la fin des années 1930, ces sommes ont encore été multipliées par deux voire trois : sur une quinzaine de dossiers individuels examinés, les rémunérations des pupilles hommes et femmes de 18 à 20 ans est en moyenne de 2434 francs pour les filles et de 2962 francs pour les garçons⁴⁵⁶ pour les années 1935-1940. Nous remarquons ainsi que l'Assistance publique, partie prenante des contrats signés, accepte le principe des inégalités salariales fondées sur le genre : les directeurs d'agence essayent-ils de la limiter (en imposant pour les filles des gages supérieurs à la moyenne de leur classe de genre) ou ne s'en préoccupent-t-ils

449 Frédérique El Amrani, *Les jeunes filles des milieux populaires ruraux ...*, op. cit., p. 319.

450 Monique Luirard, *La région stéphanoise...*, op. cit., p. 35.

451 Marguerite Perrot, *Le mode de vie des familles bourgeoises...*, op. cit., p. 139.

452 Pierre Piégay, *Domestiques de ferme...*, op. cit., p. 39.

453 Déposition de Marius Besset du 26 novembre 1935, Affaire Auguste Cotte, 4U525, ADL.

454 Echantillons de gages relevés dans le Rhône (1909-1910) pour des pupilles né.e.s entre 1890 et 1892, 3X91 et 3X92, ADR.

455 Pour une dizaine de salaires examinés à travers les dossiers individuels, 3X1736, 3X1200, 3X1500, 3X1502, ADR.

456 Dossiers individuels de pupilles de l'Assistance publique du Rhône, 3X1400, 3X1500, 3X1502, 3X1609, ADR..

pas ? Aucune négociation entre patrons et agences ne semble avoir porté sur cette question : le marché du travail domestique paraît tellement segmenté sur le plan genré que cette injustice n'est pas abordée, tout du moins par écrit. Par ailleurs, si ces augmentations paraissent spectaculaires pour les garçons comme pour les filles, elles sont en bonne partie rognées par l'inflation de l'entre-deux-guerres⁴⁵⁷. Le pouvoir d'achat des domestiques progresse donc, mais reste inférieur à celui des ouvriers qualifiés (hommes) et de la plupart des employées femmes.

En outre, le logement s'améliore. Issu.e.s de milieux où l'intimité est encore pendant l'entre-deux-guerres un plaisir fugace, où l'on doit dans l'enfance ou adolescence bien souvent partager son lit, les domestiques découvrent avec leurs premiers postes les charmes d'avoir « une chambre à soi » :

« Disposer d'une chambre personnelle, même sommairement meublée, fait aussi partie des bons souvenirs évoqués par les témoins. Denise C. (1911, Deux-Sèvres) était heureuse de se retrouver tous les soirs dans « [sa] petite chambre bien propre ; c'était mignon ». Leurs conditions de vie au service de familles provinciales semblent bien différentes de celles de leurs collègues parisiennes logées dans les chambres du « sixième étage » dont Anne Martin-Fugier dresse un tableau apocalyptique »⁴⁵⁸.

Cet aspect positif est certes ancien (chapitre 3), et devient plus systématique dans l'entre-deux-guerres. Les domestiques logées dans de sombres recoins de cuisine existent encore à la campagne⁴⁵⁹, mais paraissent désormais l'exception en ville. En arrivant à Lyon en 1930, Marie Baud bénéficie par exemple d'une chambre certes exiguë (environ 6,5 mètres carrés) et au grenier, mais pourvu d'un vrai lit, d'un guéridon, d'une penderie et d'un lavabo⁴⁶⁰. L'hôtel dans lequel elle travaillait précédemment à Annemasse (Savoie) lui allouait également une chambre individuelle, suffisamment bien aménagée pour recevoir fréquemment son amoureux, Enrico Tonini qui « couchai[t] presque journallement dans la chambre qu'elle occupait »⁴⁶¹. Même les valets de ferme goûtent à un confort nouveau. Certes, il subsiste des situations peu reluisantes⁴⁶², surtout dans les zones de moyenne montagne de la Loire, mais les tendances à l'amélioration sont nettes. Les écuries qui leur étaient réservées jusque-là ne sont plus considérées comme un logement approprié, y compris dans la littérature produite par le patronat domestique.

457 François Caron, *Histoire économique...*, op. cit., pp. 187-193 ; Alain Dewerpe, *Le monde du travail en France...*, op. cit., p. 150.

458 Frédérique El Amrani, *Les jeunes filles des milieux populaires ruraux...*, op. cit., p. 180.

459 « Et [pour les chambres des jeunes filles] on peut toujours en trouver la place, ne serait-elle que de deux mètres sur trois mètres ». Union du Sud-Est des syndicats agricoles, *Manuel d'éducation ménagère agricole*, op. cit., p. 83.

460 Plan de la chambre de Marie Baud chez M. Louis, adjoint au dossier de procédure d'assises, Affaire Marie Baud, 2U853, ADR (voir aussi notre annexe n°14).

461 Déposition d'Enrico Tonini du 16 janvier 1931, Affaire Marie Baud, 2U853, ADR.

462 Michel Gervais, Marcel Jollivet et Yves Tavernier, *Histoire de la France rurale. t. 4 : La fin de la France paysanne...*, op. cit., p. 231.

« Actuellement, souvent les domestiques non mariés couchent à l'écurie dans des lits suspendus. Ils ne savent quand ils s'habillent où poser leurs pieds sans les salir et ne peuvent garder à côté de leur lit leurs vêtements propres. S'il est nécessaire dans un but de surveillance qu'ils continuent à coucher près du bétail, et s'il est agréable pour eux de bénéficier en hiver de la chaleur de l'écurie, il est indispensable qu'au fur et à mesure des remaniements que le propriétaire est contraint d'apporter dans ses bâtiments, on prévoit l'aménagement d'une petite chambre communiquant directement avec l'écurie. De cette façon, on gardera les avantages de l'ancien système sans ses inconvénients... »⁴⁶³.

Le manuel édité pour les agriculteurs et agricultrices du Rhône et de la Loire n'est pas en conformité avec la loi du 31 juillet 1929. Celle-ci interdit en effet le couchage à l'écurie⁴⁶⁴. Si son application n'est pas parfaite, elle se met progressivement en place : la presque totalité des hommes domestiques de ville comme de ferme rencontrés dans les archives judiciaires des années 1930 dorment dans des chambres (Jean Durdilly, René Marceau, Joseph Rignard)⁴⁶⁵, parfois même individuelles : c'est par exemple le cas de Benoît Grenier, domestique agricole à Saint Georges de Reneins⁴⁶⁶ et de Emile Henry, domestique de café à Lyon⁴⁶⁷. Ces nouveaux acquis ne sont pas remis en cause par la crise économique des années 1930 qui touche aussi la paysannerie⁴⁶⁸. Par rapport à l'ensemble des domestiques, les pupilles placés.e.s par l'Assistance publique paraissent à cet égard relativement privilégiés.e.s. Ils et elles bénéficient ainsi dès les années 1920 de conditions de vie supérieures à celles de leurs ancêtres du XIX^e siècle, mais surtout de la surveillance des directeurs d'agence, qui force en effet les agriculteurs et agricultrices à respecter la loi. Soulignons cependant que cette amélioration des conditions de logement concerne l'ensemble des classes populaires urbaines : les ouvriers et ouvrières des villes du même âge que les domestiques disposent généralement de logements indépendants. Aussi, l'argument d'être (mieux) logé.e en entrant en domesticité n'est valable que par rapport aux foyers parentaux souvent pleins et étroits et par rapport à un départ à la ville. Comparativement aux travailleurs et travailleuses déjà un peu expérimentés.e.s des villes, la situation des domestiques n'est plus aussi enviable dans l'entre-deux-guerres.

463 Union du Sud-Est des syndicats agricoles, *Manuel d'éducation ménagère agricole*, op. cit., p. 83.

464 Michel Pigenet et Gilles Pécout (dir.), *Campagnes et sociétés en Europe (1830-1930). France, Allemagne, Espagne, Italie*, Paris, Editions Ouvrières, 2005, p. 169.

465 Procès-verbal de gendarmerie du 2 janvier 1931, Affaire Jean Durdilly, 2U854, ADR ; dépositions de René Marceau du 25 janvier 1936 et de Joseph Rignard du 26 janvier 1936, Affaire Marie Mestat, Marcel Lamoureux et Elisa Chavel, 2U881, ADR.

466 « Je me souviens qu'au début de décembre 1935, ma chambre a été lavée et celle de mon collègue Rignard... (...) ». Déposition de Benoît Grenier du 24 février 1936, Affaire Marie Mestat, Marcel Lamoureux et Elisa Chavel, 2U881, ADR.

467 Déposition d'Emile Henry du 11 mai 1936, Affaire Marie Joséphine Vonthron, 2U885, ADR.

468 Avec un effondrement des prix agricoles entre 1932 et 1935. Dominique Brone et Henri Dubief, *La crise des années 30. 1929-1938*, Paris, Seuil, 1989, p. 27.

Autre élément de confort non-négligeable : l'amélioration du vestiaire, qui concerne l'ensemble des classes populaires, y compris les domestiques⁴⁶⁹. Chez les garçons, les sabots demeurent incontournables dans l'espace rural autour de Lyon et Saint-Etienne : Henri Latour, né en 1920 et pupille de l'Assistance publique gagé à proximité de Lyon, en acquiert une dizaine de paires entre 1934 et 1937. Mais ces sabots et leurs coussins s'accompagnent désormais de brodequins et de souliers, de pantoufles pour l'intérieur (huit paires au total pour Henri Latour entre 1934 et 1937). L'adolescent achète également huit pantalons, un caleçon, plusieurs vestes et gilets, ainsi que deux chemises. Un chapeau et deux bérets, deux ceintures dont une en flanelle, deux paires de bretelles complètent ses acquisitions. Un essor de la coquetterie masculine transparaît dans le choix des accessoires : une déclinaison en fonction des saisons est appréciée⁴⁷⁰. Par ailleurs, les domestiques un peu plus âgés comme Edouard Klinger (né en 1916)⁴⁷¹ ou comme Jean Durdilly⁴⁷², possèdent dès 18-19 ans un, voire deux, costumes complets, avec veston.

Pour les femmes, le corset se raréfie⁴⁷³, mais ne disparaît pas : la jeune Henriette Klinger, pupille de 16 ans gagée dans l'agriculture par l'Assistance publique du Rhône, en achète un en 1936⁴⁷⁴. La plupart des témoins interrogées par Frédérique El Amrani, et parmi elles les domestiques, décrivent des tenues plus colorées, des tissus plus variés, surtout pour les jeunes femmes qui travaillent en ville. Elles s'offrent, parfois contre l'avis maternel, des bas de soie, des séances chez le coiffeur et même une machine à friser les cheveux⁴⁷⁵. Dans l'Anjou comme dans les campagnes autour de Lyon, le vestiaire féminin s'enrichit par rapport aux chemises unies et aux robes sombres des décennies précédentes. Entre février 1934 et février 1937, la même Henriette Klinger acquiert des articles de formes et de coupes variées : une demi-douzaine de paires de chaussures et un nombre identique de paires de pantoufles, une dizaine de bas, deux robes, un corset, un parapluie, un paletot, une vareuse, un manteau, et même une fourrure et une tenue de tailleur complète (pour la somme rondelette de 149 francs). Une partie de ces achats s'explique certainement par la croissance de l'adolescente, Henriette étant alors âgée de 14 à 17 ans. Un souci d'économie est d'ailleurs perceptible dans les nombreuses réparations accordées à ses chaussures. Henriette s'accorde cependant, aussi, à

469 Michel Gervais, Marcel Jollivet et Yves Tavernier, *Histoire de la France rurale. Tome 4...*, op. cit., pp. 227-228.

470 Contrats de placement d'Henri Latour pour 1934, 1935 et 1936. Dossier Henri Latour, 3X1500, ADR.

471 Contrats de placement d'Edouard Klinger pour 1934 et 1935, Dossier Edouard Klinger, 3X1500, ADR.

472 Procès-verbal de gendarmerie du 2 janvier 1931, Affaire Jean Durdilly, 2U854, ADR.

473 Frédérique El Amrani, *Les jeunes filles des milieux populaires ruraux...*, op. cit., p. 459.

474 Contrat de placement d'Henriette Klinger du 20 février 1936, Dossier Henriette Klinger, 3X1500, ADR.

475 Frédérique El Amrani, *Les jeunes filles des milieux populaires ruraux...*, op. cit., p. 290, p. 297 et p. 304.

raison de 5 francs la visite, plusieurs passages par an chez le coiffeur⁴⁷⁶. Pour les jeunes filles des classes populaires, et parmi elles les domestiques, le désir de tirer partie de leurs « *capital corporel par une mise en valeur cosmétique et vestimentaire de plus en plus sophistiquée* »⁴⁷⁷ se double aussi d'un poste de loisirs : plus limitées que les garçons dans leurs dépenses de sortie (notamment alcoolisées), elles trouvent dans l'amélioration de leurs vestiaires un plaisir moins socialement réprouvé.

Leurs revenus, leur indépendance financière et la présence de magasins à proximité de leurs lieux de travail permettent ces dépenses, plus facilement acceptées par leur entourage à partir de la fin de l'adolescence, et qui restent très modestes. L'augmentation de leurs gages est un facteur important de cet accès nouveau à des biens de consommation un peu moins marqués par l'absolue nécessité. Pour les jeunes filles des classes populaires, l'apparence et la mode deviennent de nouvelles préoccupations. Les besoins essentiels étant assurés, ces jeunes filles peuvent désormais se permettre de tels loisirs. Même les pupilles de l'Assistance publique peuvent espérer un renouvellement de leur modeste garde-robe, ce qui permet de se sentir à l'aise en compagnie de leurs pair.e.s et de montrer fièrement aux bals et aux fêtes leurs beaux atours.

b) Sorties, sociabilités et politisation juvéniles : bicyclette, bals et ouverture au monde.

La possession d'un vestiaire un peu plus fourni s'accompagne à partir des années 1920 d'un accessoire précieux pour la vie sociale rurale, la bicyclette. Elle semble se répandre largement parmi les garçons, un peu moins vite parmi les filles de la Loire et du Rhône. Sa diffusion n'est pas sans accidents : « *Ballin Camille mon domestique (...) Dimanche après midi ayant sortit, demandât une bicyclette et partit comme s'il avait sût marché (...)* » raconte par exemple en 1926 Gabriel Gentil le patron d'un pupille aventureux mais maladroit, qui dans sa chute récolte quelques blessures et une incapacité de travail d'un mois⁴⁷⁸.

Plus généralement, la bicyclette est importante pour les domestiques car elle fait gagner du temps à ceux et celles qui ne disposent que d'un temps libre très réduit. Elle permet de rejoindre les groupes juvéniles et désenclavent (légèrement) celles et surtout ceux qui vivent

476 Contrats de placement d'Henriette Klinger des années 1934, 1935 et 1936, Dossier Henriette Klinger, 3X1500, ADR.

477 Frédérique El Amrani, *Les jeunes filles des milieux populaires ruraux...*, op. cit., p. 439.

478 Lettre de Gabriel Gentil du 3 février 1926 au directeur d'agence de l'Assistance publique, dossier Camille Ballin, 3X1736, ADR.

dans des zones d'habitats dispersés : les distractions des bourgs leur sont plus facilement et plus souvent accessibles. Les témoignages mentionnent très régulièrement des domestiques se rendant aux bals, aux fêtes, aux « vogues » dominicales : Marie Baud serait allée à celle de Samoëns (Savoie)⁴⁷⁹, Maurice Pagay et Jean Durdilly à celle de Saint-Bel (Rhône)⁴⁸⁰. Si les semaines continuent d'être rythmées par le dimanche après-midi au café, au cabaret et à l'église locale, d'autres loisirs apparaissent. En ville, le cinéma, peu onéreux, plaît aux classes populaires. Les bourgs sont le théâtre de bals fréquents, et les foires et célébrations traditionnelles –comme la fête des conscrits– restent l'occasion d'entretenir son réseau professionnel (chapitre 5), mais aussi et surtout de se rencontrer, de boire, de danser. Les domestiques participent pleinement à cette nouvelle offre de loisirs progressivement laïcisés et diversifiés⁴⁸¹. En plus des veillées et patronages religieux s'ajoutent d'autres occasions de se voir et de se « fréquenter ».

Si la surveillance parentale, patronale et communautaire paraît continuer de s'exercer avec vigilance surtout à l'égard des filles pubères⁴⁸², les interactions de groupe sont plus tolérées⁴⁸³ lorsqu'elles se déroulent dans le cadre de la non-mixité proposée par les organisations de jeunesse, et ou dans ce que Frédérique El Amrani appelle la sociabilité « *péri-ecclésiale* »⁴⁸⁴. Ces dernières constituent un cadre moral et très souvent religieux suffisamment rassurant pour la famille tout en restant attractif pour les jeunes, dans les petits villages comme dans les villes moyennes ou grandes. A Saint-Etienne par exemple, les domestiques peuvent se regrouper au sein d'une confrérie de la paroisse Saint-Charles, en centre-ville (là où la domesticité « à la personne » se concentre)⁴⁸⁵. Par ailleurs, plusieurs organisations (qui ne s'occupent pas que des domestiques) connaissent un certain succès dans les villes et les campagnes de l'entre-deux-guerres, et se « *distinguent nettement des œuvres et associations de jeunesse de la génération précédente* »⁴⁸⁶. La JOC(F) et la JAC(F) se tournent vers les jeunes au travail, et, nous l'avons vu, vers les domestiques (chapitre 6) : d'après Jeanne Aubert, la fondatrice de la JOCF, environ 5 % de ses militantes ont commencé leur

479 Déposition d'Enrico Tonini du 8 février 1931, Affaire Marie Baud, 2U853, ADR.

480 Déposition de Maurice Pagay du 2 janvier 1931, Affaire Jean Durdilly, 2U854, ADR.

481 Frédérique El Amrani, *Les jeunes filles des milieux populaires ruraux...*, op. cit., p. 21.

482 Nous renvoyons sur ce point aux travaux d'Anne-Claire Rebreyend et de Frédérique El Amrani, notamment pp. 265-267 sur la surveillance maternelle des linges tachés par les règles encore fréquentes dans les années 1920 en Anjou.

483 Frédérique El Amrani, *Les jeunes filles des milieux populaires ruraux...*, op. cit., p. 250.

484 Ibid., p. 324.

485 Monique Luirard, *La région stéphanoise...*, op. cit., p. 881.

486 Rémi Fabre, « Les mouvements de jeunesse dans la France de l'entre-deux-guerres », *Le Mouvement Social*, n°168, juillet-septembre 1994, p. 22.

carrière comme « employées de maison »⁴⁸⁷. Leurs actions cherchent explicitement à « améliorer les conditions matérielles de vie et de travail des jeunes ouvrières par leur propre initiative (...). L'accent est mis sur la fierté et la dignité (...) »⁴⁸⁸, suivant la formule « voir, juger, agir », récurrente dans la presse interne du mouvement. Le temps libre par exemple est posé comme une nécessité pour la réflexion, l'introspection (la prière), l'action charitable, seul.e ou en groupe. On comprend ainsi comment ces orientations politiques et pragmatiques plaisent aux domestiques qui ont l'occasion de se familiariser avec ces militant.e.s et de s'initier à l'action collective en dehors de la seule domesticité. L'activité de ses organisations dans la Loire et dans le Rhône est intense : plus de 1200 jacistes, garçons et filles, sont compté.e.s autour de Saint-Etienne et de Montbrison à la veille de la Seconde Guerre mondiale⁴⁸⁹, bien que l'engagement féminin ne soit pas toujours valorisé par le clergé local⁴⁹⁰. La presse de la JOCF encourage en tout cas les rapprochements interprofessionnels entre domestiques, cultivatrices, ouvrières :

« Chez nous, m'avouait dernièrement une jeune travailleuse en service, nous sommes bien un peu isolées. Chacune vit repliée sur elle-même'. En parlant avec elle, j'appris que dans ce bourg de 1500 habitants, il y avait une bonne trentaines de jeunes travailleuses, des bonnes, des couturières, deux employées, des filles de petits commerçants qui travaillent chez elles, des filles de mineurs, toutes appartenant au milieu populaire. (...) Toi qui es en service tu as besoin d'une amitié en dehors de ton travail, tu as besoin que l'on t'aide à bien le faire. Ouvrière d'usine ou d'atelier dans les bourgs, tu es aux prises avec l'immoralité avec des salaires bas des conditions d'hygiène lamentables. Qui te fait prendre conscience que tout cela porte atteinte à ta dignité de jeune fille ? (...) »⁴⁹¹.

De l'autre côté de l'échiquier politique, les groupes de droite, de tendance fascisante comme les Croix de Feu ou le mouvement de Dorgerès, recrutent aussi parmi les jeunes, plus dans la Loire que dans le Rhône⁴⁹². Si les archives départementales consultées restent muettes sur ces mouvements, Dorgerès réunit tout de même 7000 personnes lors d'un meeting à Montbrison en 1938⁴⁹³.

Notons enfin que si l'ensemble de ces organisations touchent prioritairement la main-d'œuvre française en domesticité, des organisations communautaires existent également à destination des étrangères et étrangers. Outre les syndicats des domestiques et cuisiniers « annamites » (chapitre 6), existe par exemple pour les travailleurs et travailleuses

487 Jeanne Aubert, *J.O.C., qu'as-tu fait de nos vies ? La Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine 1928-1945*, Paris, Editions Ouvrières, 1990, p. 447 ; citée par Françoise Richou, « Apprendre à combattre : l'engagement dans la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (1927-1987) », *Le Mouvement Social*, n°168, juillet-septembre 1994, p. 61.

488 Rémi Fabre, « Les mouvements de jeunesse... », op. cit., p. 17.

489 Jean Vercherand, *Un siècle de syndicalisme agricole : la vie locale et nationale à travers le cas du département de la Loire*, Saint-Etienne, Centre d'Etudes Foréziennes, 1994, p. 69.

490 Monique Luirard, *La région stéphanoise...*, op. cit., pp. 884-885.

491 Article « Jeunes travailleuses des bourgs », octobre 1942, PER 1718/1, ADR.

492 Robert Paxton, *Le temps des chemises vertes : révoltes paysannes et fascisme rural, 1929-1939*, Paris, Seuil, 1996, p. 12.

493 Jean Vercherand, *Un siècle de syndicalisme agricole...*, op. cit., p. 67.

polonais.e.s de la Loire *l'opieka polska*. Nous examinons plus loin ses activités à l'égard des domestiques, mais il faut déjà remarquer que cette organisation paraît à la fois très bien structurée, populaire au sein du monde polonais en France et qu'elle n'hésite pas à collaborer avec les ecclésiastiques polonais⁴⁹⁴. Vincent Viet remarque que l'efficace organisation communautaire des Polonais.e.s en France dans les années 1920 n'existe pas que dans la région stéphanoise, et suscite bien des commentaires xénophobes, des accusations de repli sur soi et d'ingérence de la part du gouvernement polonais⁴⁹⁵.

Ainsi, l'existence et la popularité de ces organisations participent d'un mouvement plus large de politisation, qui dépasse la seule domesticité et qui ne se limite pas au monde urbain. Les ouvriers et ouvrières dans le monde agricole et industriel montrent une combattivité forte pendant l'entre-deux-guerres. L'idée d'une existence difficile et laborieuse consacrée au service pour assurer sa simple survie parce que né.e pauvre est progressivement remplacée par des aspirations à la justice sociale. L'espoir de transformations sociales radicales portées par le Front Populaire notamment sape l'idéologie de la domesticité patronale, suivant laquelle certaines personnes sont faites pour servir, d'autre pour être servi.e.s et que l'ordre des choses est immuable. Les domestiques, à la campagne comme en ville, disposent d'une latitude un peu moins étroite pour grappiller des moments de temps libre, qu'ils et elles peuvent, parfois, et un peu plus que par le passé, consacrer à rencontrer leurs pair.e.s de classe, de genre, à s'organiser et à militer pour des transformations sociales. Pour Ronald Hubscher, les années 1930 sont marquées par « *l'amorce d'une transformation des rapports de domination, la naissance d'un esprit revendicatif chez les ouvriers agricoles favorisé par les prémices d'une organisation syndicale, et la fin d'un âge d'or où les employeurs disposaient à leur guise d'un large volant de main-d'œuvre.* »⁴⁹⁶. C'est pour essayer de rester dans cet âge d'or que le patronat domestique, agricole comme non-agricole, essaye de garder des effectifs de domestiques les plus nombreux possible. Il est en cela aidé fortement par la puissance publique, qui tente de mettre à disposition un maximum de personnel domestique, à la fois français et étranger.

494 Lettre du Président de la Chambre d'agriculture de la Loire au préfet de la Loire du 17 septembre 1931, 7M152, ADL.

495 Vincent Viet, *Histoire des Français venus d'ailleurs de 1850 à nos jours*, Paris, Perrin, 2004, pp. 117-120.

496 Ronald Hubscher, *L'immigration dans les campagnes françaises...*, op. cit., pp. 86-87.

II. L'État et le patronat domestique : entre revalorisation et exigences de production.

Devant la baisse des effectifs et les besoins non satisfaits du patronat en matière de domesticité, l'État français intervient de plusieurs manières pour essayer de rendre plus attractive cette profession sans bouleverser les structures de production domestique. Puisque la domesticité ne suscite plus des vocations à long-terme, il s'agit de la revaloriser, d'accroître son attrait et les perspectives offertes par ce secteur sans pour autant transformer radicalement son fonctionnement. En effet, la domesticité reste intéressante pour le patronat car elle permet d'extraire une grande quantité de travail à bas coût. Trop améliorer les salaires et les conditions de vie et de travail des domestiques serait donc contre-productif puisque les coûts de production domestique exploseraient. Cet équilibre délicat se pose d'une manière remarquablement similaire pour les employeur.e.s et pour l'État, qui travaillent –parfois de concert– à exercer une pression laborieuse forte sur un personnel considéré comme non-qualifié (et donc comme légitimement peu rémunéré) tout en s'assurant qu'un nombre critique de domestiques se maintient. Ici, nous analysons comment la puissance publique s'efforce de conserver cet équilibre par la captation d'une partie des classes populaires françaises (les enfants assisté.e.s) et le recours à la domesticité étrangère puis comment le patronat cherche dans une forme de taylorisation, à faire plus avec moins de personnel.

1°) Créer une main-d'œuvre domestique française : entre nécessaire obéissance et citoyenneté reconnue.

Depuis la fin du XIX^e siècle, la Troisième République s'interroge sur les meilleurs moyens de mettre en contact employeur.e.s et employé.e.s : le pacte social impose que les pauvres puissent acquérir leur subsistance par le travail, rappelle Benjamin Jung⁴⁹⁷. Il s'agit également de mettre à disposition du patronat la main-d'œuvre – les classes populaires-nécessaire. Cette politique passe par de multiples institutions. Ici, pour la domesticité, nous n'examinons que le rôle de l'Assistance publique, des bureaux de placement publics et privés. L'adoption d'une législation plus inclusive pour les domestiques comme citoyen.ne.s et comme travailleurs et travailleuses est également considérée.

497 Benjamin Jung, « Le placement public à Paris : De la bienfaisance à la lutte contre le chômage. (1880-1910) », *Revue d'histoire de la protection sociale* 2014/1, n° 7, p. 81.

a) Le rôle de l'Assistance publique.

Ivan Jablonka a démontré la manière dont l'Assistance publique avait, depuis la fin du XIX^e siècle, mis au travail –domestique– les pupilles qui lui étaient confié.e.s. Nous renvoyons donc à ses riches travaux pour plus d'éléments sur le rôle de cette institution et son fonctionnement. Dans le Rhône et dans la Loire, comme dans l'ensemble de la France, les pupilles suivent jusqu'à 13 ans une scolarité habituelle et vivent dans des ménages de particuliers (les « parents nourriciers »). En général, ces derniers vivent en milieu rural, travaillent dans l'agriculture et se dispersent dans les départements du Rhône et de la Loire, mais surtout de la Haute-Loire, de l'Ain, de l'Ardèche et de la Drôme. Cette préférence rurale découle d'une volonté politique forte qui guide l'ensemble de l'action des inspecteurs, directeurs et sous-directeurs locaux de l'Assistance publique⁴⁹⁸. Après 13 ans, sauf raison de santé ou dons scolaires exceptionnels, les pupilles sont mis.e.s au travail, généralement comme domestiques. L'Assistance publique gère donc leurs placements en fonction de différents principes, notamment la bonne moralité des futur.e.s employeur.e.s, mais répond aussi aux besoins économiques des volontaires qui lui écrivent pour réclamer ou garder un.e enfant, explicitement perçu.e comme main-d'œuvre. Par exemple, en 1889, Jean-Baptiste Pépin, modeste ouvrier et restaurateur lyonnais, écrit à l'Inspecteur de l'Assistance publique du Rhône pour obtenir le placement chez lui du jeune Antoine Velin, 13 ans, dont il connaît la situation : « *Monsieur l'inspecteur je vais vous expliquer ma position je tien restaurant et garnis je suis marié sans enfant moi je suis employer à la compagnie PLM est je suis obligé de tenir quelqu'un et je préfère d'avoir se petit il pourrai me secondé un peut.* »⁴⁹⁹. A contrario, à la même période, un fonctionnaire de l'Assistance peine à placer Auguste Reymond, également né en 1876, car il est infirme et donc diminué dans sa capacité de travail manuel :

*« Monsieur l'Inspecteur,
J'ai l'honneur de venir vous entretenir du pupille Reymond (...). Ce pupille est un très bon sujet infirme du bras droit qu'il ne peut étendre et dont il ne peut se servir que pour les travaux les moins pénibles. Actuellement sans place et depuis plusieurs jours déjà, je renonce à pouvoir le replacer. Je cherche mais ne trouve rien..(...) »*⁵⁰⁰.

L'Assistance publique ne se contente pas de fournir une main-d'œuvre valide de jeunes enfants abandonné.e.s au patronat domestique depuis la fin du XIX^e siècle. Elle s'efforce en

498 Ivan Jablonka, *Ni père, ni mère...*, op. cit.

499 Lettre de Jean-Baptiste Pépin à l'Inspecteur de l'Assistance publique de Lyon du 13 octobre 1889, Dossier Antoine Vélin, 3X402, ADR.

500 Lettre du directeur d'agence de Belley à l'Inspecteur de l'Assistance publique de Lyon du 6 juin 1894, Dossier Auguste Reymondon, 3X402, ADR.

outre de favoriser le secteur agricole en plaçant l'essentiel de ses pupilles comme domestiques de ferme gagé.e.s, même si certaines jeunes filles obtiennent également des places « à la personne », et certains jeunes hommes dans l'artisanat. Cet « agrarisme » d'État s'est d'abord construit sur des considérations morales : la campagne et son bon air pur permettraient la rédemption des enfants du sous-prolétariat urbain, aux antécédents souvent difficiles⁵⁰¹. Après la Première Guerre mondiale, l'argument de la lutte contre le dépeuplement des campagnes gagne du terrain, et il s'agit surtout de fournir des bras aux agriculteurs et agricultrices en peine de recrues, quitte à garder dans la région des enfants réfugié.e.s pendant la Première Guerre mondiale. Le patronat agricole n'hésite pas à réclamer de la main-d'œuvre, mêlant arguments moraux et économiques, comme ici Henri Pégoud avec son domestique Félix Barbier :

« Monsieur le Directeur; (...).

Propriétaire à Pressins (Isère) et exploitant une culture importante, j'ai à mon service comme domestique de ferme depuis six ans un jeune homme de 20 ans ajournés (sic) pour une année au dernier conseil de révision. Ce jeune homme enfant naturel né à Dunkerque (...) se trouve encore à mon service, m'étant d'un puissant secours pour la culture agricole à laquelle je l'ai patiemment initié moi-même. Or une note récente du bureau de placement de Belley (dépendant de Lyon) m'enjoint à le rapatrier en juin prochain. Cette décision me gêne d'autant plus que la pénurie de main-d'œuvre agricole fait particulièrement défaut dans nos campagnes (...) »⁵⁰².

Dans les dossiers d'enfants assisté.e.s consultés, les arguments de ce type de la part d'agriculteurs et d'agricultrices sont légion, et concernent garçons et filles. A partir des années 1920, les désirs de rester à la campagne des adolescent.e.s concerné.e.s s'ajoutent aussi à l'argumentaire, mais ce n'est pas leur volonté qui préside à leur destinée⁵⁰³. Les dossiers du Rhône montrent ainsi qu'une fois les jeunes domestiques placé.e.s là où l'Assistance a jugé bon de les faire travailler, les interventions de l'administration se bornent à la signature des contrats annuels. Dans l'entre-deux-guerres, les souhaits de départ des jeunes pupilles, hommes comme femmes, s'expriment plus facilement –comme les abus dont ils et elles sont victimes- mais sont généralement ignorés par une Assistance publique qui paraît inflexible jusqu'à la majorité des pupilles. La rétention des rémunérations sur des livrets d'épargne sur lesquels seuls les Inspecteurs départementaux ont la main est un puissant moyen d'assurer la captivité de la main-d'œuvre. La peur du vagabondage de jeunes issu.e.s du sous-prolétariat de France n'est pas uniquement due aux désordres qu'ils et elles pourraient provoquer. La mobilité spatiale est, nous l'avons vu tout au long de ce travail, l'un des principaux -et seuls-

501 Ivan Jablonka « Agrarisme et Etat-Providence... », op. cit., p. 11.

502 Lettre d'Henri Pégoud du 24 mai 1922 au « directeur » de l'Assistance publique de Lyon, Dossier Valentin Barbier, 3X1736, ADR.

503 Une lettre écrite par Valentin Barbier au même directeur de l'assistance publique de Lyon est jointe à son dossier, 3X1736, ADR.

moyens pour les domestiques d'exercer leur volonté propre, de limiter leur exploitation et de quitter des postes dangereux ou qui ne leur conviennent pas. En retenant les rémunérations non seulement d'une année sur l'autre, mais jusqu'à leurs 21 ans, l'État prive les pupilles de cette liberté de mouvement si précieuse dans la domesticité. Les interventions des fonctionnaires de l'Assistance ne portent que sur les abus les plus flagrants, et si les pupilles gagé.e.s sont retiré.e.s des foyers les plus dangereux c'est pour être mieux placés ailleurs, toujours comme domestiques. Ainsi Albertine Mérigot, violée par son patron en 1939 se voit confiée à un autre employeur (lui aussi agriculteur), mais l'Assistance n'engage pas de poursuites judiciaires contre son agresseur⁵⁰⁴. L'Assistance crée donc bien de la main-d'œuvre domestique, mettant à disposition des exploitant.e.s une population de jeunes Français.e.s dans la force de l'âge, et les contraignant légalement et financièrement à rester dans ce système d'emploi. Elle n'est pas la seule institution publique (ou opérant une mission de service public) fonctionnant dans ce sens : les établissements en charge de la répression juvénile continuent pendant l'entre-deux-guerres d'œuvrer également à la mise au travail des jeunes délinquant.e.s et insoumis.e.s. La distinction genrée y est plus perceptible, avec des garçons mis au travail agricole et des filles devant, depuis la loi du 5 août 1850, être « *appliquées aux travaux qui conviennent à leur sexe* »⁵⁰⁵ au sein des refuges, comme ceux du Bon-Pasteur par exemple : elles sont encore dans l'entre-deux-guerres donc « *cantonnées à un avenir de ménagère ou de petite bonne* »⁵⁰⁶.

b) Institutionnalisation progressive du placement et nouvelles mesures législatives : rendre la domesticité attractive pour les Français.es ?

Durant la Première Guerre mondiale et l'entre-deux-guerres, l'État intervient plus fortement dans l'économie. L'une de ses actions nouvelles et qui prend une forte ampleur consiste à s'assurer que main-d'œuvre et patronat se retrouvent, en renforçant le rôle des bureaux publics de placement à l'échelle municipale et départementale notamment. Cette nouvelle politique publique concerne la plupart des secteurs d'activités, dont les services à la personne et la domesticité. Elle s'accompagne aussi d'une volonté de réduire les discriminations légales touchant spécifiquement les domestiques.

504 Compte rendu du conseil de famille du 7 août 1939, Dossier Albertine Mérigot, 3X1609, ADR.

505 Loi du 5 août 1850.

506 Samuel Boussion, note de lecture de Françoise Tétard et Claire Dumas, *Filles de justice. Du Bon-Pasteur à l'éducation surveillée (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Editions Beauchesne, 2009, in. *Le mouvement social*, n°231, avril-juin 2010, p. 160.

Les bureaux de placement (déjà analysés au chapitre 4) existent toujours pendant l'entre-deux-guerres, et continuent d'être relativement nombreux dans les grandes villes comme Lyon⁵⁰⁷. Devant la baisse des effectifs de la domesticité, certains ont étendu leur activité à d'autres professions de services et de restauration comme les garçons pâtisseries (bureau de Madame Dumas, par exemple) ou les demoiselles de magasin (bureau de la rue Thomassin)⁵⁰⁸. D'autres essayent d'étendre la zone géographique de placement autorisée par la préfecture, comme tente de le faire Madame Bioret en 1939⁵⁰⁹. La puissance publique surveillait déjà de près les activités de ces bureaux à la fin du XIX^e siècle. Cette volonté de contrôle s'accroît dans l'entre-deux-guerre, avec une législation moins souple : par exemple, les bureaux ne doivent exercer que dans des zones géographiques précises et il n'est plus possible de combiner activités de placement de domestiques et d'autres activités commerciales (notamment de restauration ou de logement)⁵¹⁰. Gratuits pour les domestiques depuis 1904, les bureaux de placement plutôt favorables au patronat du XIX^e siècle doivent désormais respecter plus scrupuleusement les droits des employé.e.s. Cette surveillance préfectorale croissante se double d'une concurrence plus forte avec les offices publics de placement. Ces derniers existent à l'échelle municipale depuis la fin du XIX^e siècle et placent surtout dans les secteurs industriel et commercial. Les municipalités sont encouragées par la loi de 1904 à créer des bureaux, qui deviennent obligatoires dans les villes de plus de 10 000 habitant.e.s au cours de la deuxième moitié des années 1920. Trois lois votées en 1925, 1926 et 1928 participent à la constitution de ces bureaux et créent des offices départementaux et régionaux⁵¹¹. En 1930, le journal officiel fait état de sept offices publics de placement dans le Rhône et la Loire : à Lyon (quartier de la Guillotière), à Saint-Etienne (place Jacquard), à Givors, Rive-de-Gier, Roanne, Tarare et Villefranche-sur-Saône (localisés dans les mairies)⁵¹². En province, ces bureaux publics placent une plus grande part des employé.e.s de maison que les bureaux privés à caractère commercial : au milieu des années 1930, environ deux domestiques sur trois ayant été placé.e.s via un bureau l'ont été grâce au secteur public (hors département de la Seine)⁵¹³.

507 Une liste non datée mais probablement établie par la préfecture du Rhône entre 1918 et 1920 signale 25 bureaux de placement actifs à Lyon, 10M195, ADR (annexe n°9).

508 Liste des bureaux de placement de Lyon, 10M195, ADR (annexe n°9).

509 Lettre de Madame Bioret du 18 mai 1939 au préfet du Rhône, 10M200, ADR.

510 Article 81, loi du 28 juillet 1939, 10M190, ADL.

511 Pierre Fournier, « Eléments pour une histoire des textes concernant le placement et l'embauche des travailleurs », *Cahiers du Chatefp*, n°2-3, janvier 2000, pp. 9-14.

512 Bulletin du Journal Officiel du 11 juillet 1930, 10M190, ADL.

513 Bulletin du marché du travail n° 915 bis du 26 juillet 1935 pour l'année 1934, émis par le Ministère du Travail, 10M191, ADL.

L'ensemble des bureaux publics et privés ainsi que leurs organisations contribuent fortement à la segmentation genrée, nationale et raciale du marché du travail (domestique comme industriel). Dans les années 1920, plusieurs membres de la bourgeoisie parisienne et provinciale écrivent par exemple à l'agence économique du gouvernement général d'Indochine à Paris pour savoir comment obtenir un.e domestique « annamite », demandant les coordonnées d'un bureau de placement qui pourrait les aider, ce qui semble indiquer que les bureaux classiques ne disposent pas de cette main-d'œuvre spécifique⁵¹⁴. Les travailleurs et travailleuses issu.e.s des colonies doivent être en effet rapatrié.e.s par leurs patron.ne.s à l'expiration de leurs contrats, et ne peuvent rester sur le sol métropolitain. Cette politique de segmentation raciale du marché du travail domestique est bien appliquée : pour Jean-Philippe Dedieu, ces rapatriements expliquent la faiblesse numérique de la population sub-saharienne en métropole dans les années 1920. Le chercheur français dénombre pour cette période environ 2015 personnes concernées dont à peine 210 domestiques pour toute la métropole⁵¹⁵. Aussi, respectueux des consignes, le directeur adjoint de l'agence économique du gouvernement général d'Indochine répond à Maurice de Redon, un parisien qui souhaite recruter du personnel indochinois :

« (...) Je ne saurais actuellement vous être d'aucune utilité pour le recrutement du personnel domestique asiatique que vous désirez vous attacher. Aux termes des règlements actuellement en vigueur en Indochine, les sujets asiatiques ne peuvent s'embarquer pour la Métropole que s'ils ont un répondant européen ; ils sont liés par contrat lorsqu'ils débarquent en France et ce n'est que dans des cas fortuits comme le décès de leur employeur qu'il peut s'en trouver de disponibles pour accepter un nouvel engagement.

*Il a d'ailleurs été pris note de votre demande et je ne manquerais pas de vous aviser si des domestiques annamites m'étaient signalés comme sans emploi. En tout état de cause, il semble préférable que vous choisissiez dans la colonie le personnel qui vous est nécessaire. (...) ».*⁵¹⁶

La loi du 19 juillet 1928 interdit en outre le placement par ces bureaux de main-d'œuvre étrangère ou coloniale sans autorisation spéciale. La ségrégation du travail est encore genrée : leurs employé.e.s orientent principalement les femmes sans emploi qui les sollicitent vers la domesticité. Par exemple à Roanne, le bureau municipal (qui fonctionne depuis novembre 1913) a placé au second semestre de 1923 72 femmes, dont plus du tiers comme domestiques (25), aucun domestique homme, et la plupart des autres chômeuses dans des commerces alimentaires⁵¹⁷. Dans l'ensemble du département en 1929, sur un total de 380

514 Par exemple, lettre de A. Lacroix-Bellisson du 19 mai 1923, 4004 COL 8, ANOM.

515 Jean-Philippe Dedieu, « Normaliser l'assujettissement... », op. cit., p. 139.

516 Lettre du directeur adjoint de l'agence économique du gouvernement général d'Indochine à Maurice de Redon du 28 juillet 1922, 4 Slotfom 8, ANOM. Voir aussi les travaux de Jean-Philippe Dedieu, Laurent Dornel ou de Tyler Stovall à ce sujet.

517 Note sur le bureau municipal de placement de Roanne, préfecture de la Loire, 10M191, ADL.

femmes auxquelles un poste a été attribué, 132 ont été placées comme domestiques, ce qui n'est le cas pour aucun des 1513 hommes ayant trouvé un emploi grâce à l'office départemental de placement⁵¹⁸. Une étude à l'échelle nationale serait intéressante pour analyser plus en détail cette politique et sa genèse.

Par ailleurs, il existe en plus des bureaux « autorisés » (privés et publics) des bureaux « déclarés » gratuits, fondés par une organisation professionnelle, ouvrière ou patronale. Le placement, dans l'ensemble des secteurs économiques, s'effectue de plus en plus par ces associations communautaires, d'appartenance professionnelle ou d'appartenance nationale. Les recrutements via ces associations restent minoritaires pour la domesticité (environ 1 % des placements réalisés dans la Loire par exemple), mais progressent. Depuis leur légalisation, les sociétés de secours mutuels de cochers et de domestiques s'occupent parfois de placement, en milieu urbain. A Lyon existe par exemple une « société de placement mutuel et gratuit de garçons limonadiers », autorisée depuis 1873⁵¹⁹ et pour les femmes, la mutuelle des servantes, qui existe depuis 1922, s'occupe aussi de trouver des postes à ses membres⁵²⁰. S'ajoutent à ces placements par les « pair.e.s » ceux opérés par les organisations de solidarité nationale formée par la main-d'œuvre étrangère ou par les consulats. Depuis son établissement à Saint-Etienne, *l'opieka polska* s'occupe ainsi de trouver des emplois aux domestiques polonaises qui la sollicitent⁵²¹. Le patronat domestique ne voit pas toujours d'un très bon œil cette forme d'auto-organisation des travailleurs et travailleuses, et n'hésite pas à se plaindre à la préfecture, réclamant plus de contrôle sur une population qui prend, indéniablement, plus d'autonomie.

En effet, à ce placement moins systématiquement contrôlé par des entrepreneurs et entrepreneuses privé.e.s s'ajoute un nouveau mouvement législatif d'incorporation des domestiques dans le corps normal des travailleurs et travailleuses et des citoyen.ne.s. En 1923, ils et elles obtiennent l'extension de la loi de 1898 sur les accidents du travail. Cinq ans plus tard, le droit à la sécurité sociale inclut les domestiques⁵²². A partir du début des années 1930, les domestiques peuvent siéger aux conseils municipaux et peuvent être juré.e.s en Cour d'assises⁵²³. L'Assistance publique participe à ce mouvement d'inclusion : aux « traités » de

518 Note de l'office départemental de placement de la Loire à la préfecture de la Loire, 1930, 10M191, ADL.

519 Liste d'organisations ouvrières et patronales entre 1871-74, 10M233, ADR.

520 Lettre du commissaire de Saint-Pothin à la préfecture du 2 décembre 1924 10M200, ADR.

521 Rapport du commissaire spécial adjoint au commissaire spécial du 9 octobre 1931, 7M152, ADL

522 Jacqueline Martin-Huan, *La longue marche des domestiques...*, op. cit., p. 135.

placement établis dans les années 1890⁵²⁴ succèdent des contrats annuels en 1911⁵²⁵. Le changement ne se limite pas à la sémantique : la signature des pupilles apparaît à partir de la fin de la Première Guerre mondiale⁵²⁶, alors que paraphaiaient auparavant seul.e.s l'employeur.e et le directeur de l'agence locale. Il reste difficile d'établir dans quelle mesure ces nouveautés sont mises en place pour rendre à nouveau attractive la domesticité⁵²⁷. Ces changements restent cependant partiels : les pupilles signataires de leurs contrats doivent toujours attendre 21 ans pour dépenser librement le fruit de leur labour, et les domestiques n'ont toujours pas accès aux Prud'hommes ni à l'Inspection du Travail. Partielle et lente, cette inclusion nouvelle ne suffit pas à orienter les jeunes Français.e.s vers la domesticité dans l'entre-deux-guerres. La fabrique de domestiques « nationaux » via l'Assistance publique a aussi des limites, notamment numériques, incontournables. L'État et le patronat doivent par conséquent s'assurer que les effectifs existants, et notamment la main-d'œuvre étrangère, restent bien dans ce secteur crucial.

2°) Conserver la main-d'œuvre domestique: les Polonaises de la Loire, entre protection et encadrement.

L'exemple des domestiques agricoles polonaises dans la Loire des années 1930 permet d'observer à la fois la manière dont ont évolué les conditions d'existence et de travail et le rôle joué par l'État et les instances de protection de cette main-d'œuvre étrangère.

a) Une protection paternaliste et élitiste, éloignée des revendications des domestiques.

Entre la fin des années 1920 et le début des années 1930 se développe une filière d'immigration de Pologne vers la France, et notamment vers la Loire. Suivant la segmentation genrée et nationale du marché du travail, les hommes nés hors de France sont orientés

523 Pierre Rosanvallon, *Le sacre du citoyen...*, op. cit., p. 548 (loi du 8 janvier 1930 et loi du 13 février 1932. Journal officiel des 15-16 février 1932).

524 Par exemple, le traité établi le 5 janvier 1892 pour Antoine Vélin, où « *le maître s'engage à loger, nourrir, blanchir l'élève ci-dessus, à raccommode son linge et ses effets, à n'exiger de lui qu'un travail proportionné à sa force, à veiller sur sa santé et sur ses mœurs, à le traiter avec douceur, en un mot à le diriger en bon père de famille, à lui apprendre son état (...)* ». Dossier Antoine Vélin, 3X402, ADR.

525 Par exemple, le contrat de placement de Victor Antenne conclu le 2 décembre 1915, Dossier Victor Antenne, 3X1706, ADR.

526 Par exemple, le contrat de placement de Marthe Arnold conclu le 24 janvier 1917, Dossier Marthe Arnold, 3X1706, ADR.

527 Nous n'avons pu trouver le compte-rendu des débats parlementaires concernant cette mesure.

massivement vers le secteur minier ou la métallurgie, quelques fois vers l'agriculture, tandis que les femmes sont elles recrutées comme domestiques agricoles. Les titres de séjour des étrangères et étrangers sont fortement conditionnés par leur respect strict des assignations professionnelles données, suivant leur pays d'origine⁵²⁸. Le gouvernement polonais entend bien protéger ses ressortissant.e.s et leur assurer une égalité de traitement, au moins formelle, avec les travailleurs et travailleuses français.e.s. Les notables locaux doivent ainsi mettre en place des comités d'aides et de protections des jeunes femmes polonaises, dont les activités sont alimentées par les rapports d'une inspectrice rémunérée et mandatée par le comité. Dans le Rhône et la Loire, Madame Golcz, elle-même polonaise, remplit cette fonction au début des années 1930. Dès sa création, le comité d'aide ligérien est marquée par la position ambiguë du patronat local. Devant le besoin de main-d'œuvre, il est impossible de passer outre ou de remettre en cause la mise en conformité avec les exigences du gouvernement polonais. Or la contradiction apparaît immédiatement aux yeux des notables ligériens : si des agriculteurs et agricultrices font venir une main-d'œuvre étrangère, payent ses déplacements plutôt que de recruter localement, c'est bien parce qu'ils et elles attendent des jeunes Polonaises une plus-value monétaire, c'est-à-dire un travail plus soutenu et une moindre mobilité. Si ces travailleuses sont protégées et doivent être réellement traitées comme des domestiques françaises, pourquoi les faire venir de si loin ? La pénurie de main-d'œuvre domestique française s'explique par le maintien dans la domesticité agricole de conditions de travail difficiles, refusées par un nombre toujours croissant de femmes. En comptant sur des Polonaises pour effectuer ce travail rebutant, les dirigeants français se placent déjà dans une forme implicite de xénophobie. Ainsi, la protection des travailleuses entre en contradiction avec leur exploitation aux profits des agriculteurs et agricultrices français.e.s. L'objectif des notables ligériens chargés par la préfecture de mettre en place ce comité et d'y siéger sera donc de limiter son champ d'action et de ne lutter que contre les abus les plus flagrants. En s'auto-régulant et en se conformant aux exigences du gouvernement polonais, le patronat ligérien s'assure un flot régulier de main-d'œuvre en provenance de Pologne.

Le recrutement du comité reflète parfaitement cette tentative de résoudre une contradiction pourtant difficile à dépasser. Dans ses principes, le comité se montre soucieux du bien-être des travailleuses, puisqu'il

« a pour mission de s'occuper dans le cadre des lois, règlements et conventions en vigueur de l'assistance morale, et, le cas échéant, matérielle, à apporter aux femmes immigrantes employées en agriculture ainsi

528 Mary D. Lewis, *The Boundaries of the Republic...*, op. cit., p. 20.

que de rechercher (...) toutes propositions à faire (...) améliorations à apporter au régime de l'immigration féminine agricole »⁵²⁹.

Dans la réalité, sa composition est scrupuleusement étudiée pour représenter davantage les intérêts des exploitant.e.s agricoles que des travailleuses. En effet, ses membres sont « *nommés par le ministère de l'agriculture et choisis parmi : a) les représentants d'oeuvre françaises (...) b) les personnalités du département qualifiées par l'intérêt qu'elles portent aux questions sociales (...)* ». Notables aux préoccupations charitables sont donc les premières recrues de ce comité. Dans la Loire, la présidence d'honneur échoit au préfet, et siègent entre autres le président de la chambre d'agriculture, le représentant de l'office agricole, l'inspecteur d'académie, l'évêque de Saint-Etienne, plusieurs propriétaires agricoles employant des domestiques étrangères comme M. Dosson (adjoint au maire de Montrond-les-Bains) ainsi que leurs épouses⁵³⁰. Monsieur et Madame de Jerphanion sont également approchés, mais déclinent l'invitation⁵³¹. Plus révélateur encore, les représentants de la communauté polonaise locale proposés par le préfet de la Loire sont exclus du comité par le ministre de l'agriculture lui-même : « *(...) en raison de leur nationalité et des fonctions qu'elles remplissent, leur présence dans cet organisme pouvant peut être lui apporter des revendications des émigrantes polonaises plutôt que des moyens de faciliter sa tâche (...)* »⁵³². Le préfet de la Loire n'avait pourtant pas suggéré ni des domestiques polonaises ni des activistes révolutionnaires, mais un prêtre polonais, l'abbé Stéphaniak et M. Klucinski, consul de Pologne. Ces derniers ne siègent donc qu'à titre consultatif, et le consul de Pologne s'empresse de préciser lors de la première séance que s'il « *estime nécessaire que les femmes étrangères soient traitées en France avec mansuétude, il ne considère pas moins utile que les droits légitimes des employeurs soient sauvegardés* »⁵³³. L'autre personne d'origine polonaise présente aux côtés du comité est Madame Golcz⁵³⁴, recrutée et payée par l'Union du Sud-Est des syndicats agricoles, l'organisation du patronat agricole, comme inspectrice⁵³⁵. Elle non plus ne prend pas part aux votes du comité, mais est chargée par ses permanences et ses visites de régler les problèmes les plus simples de la main-d'œuvre. Elle rédige aussi des

529 Article 2 de l'arrêté du 26 décembre 1928 pour la création de comités départementaux d'aide et de protection des femmes immigrantes employées en agriculture, 7M152, ADL.

530 Notons que M. Dosson a lui-même un souci avec sa domestique Emilie Kozira, partie de son exploitation malgré « *de très bonnes conditions de travail* » (on appréciera l'objectivité manifestée par le comité). Procès-verbal de la première séance du comité du 9 décembre 1930, 7M152, ADL.

531 Procès-verbal de la première séance du comité du 9 décembre 1930, 7M152, ADL.

532 Lettre du ministre de l'Agriculture au préfet de la Loire du 6 septembre 1930, 7M152, ADL.

533 Procès-verbal de la première séance du comité du 9 décembre 1930, 7M152, ADL.

534 Lettre du Président de l'Union du Sud-Est des syndicats agricoles au préfet de la Loire du 1^{er} juillet 1930, 7M152, ADL.

535 Lettre du Président de l'Union du Sud-Est des syndicats agricoles au préfet de la Loire du 22 juillet 1930, 7M152, ADL.

rapports et tient informé le comité. Celui-ci prend seul les décisions pour les affaires plus « graves » (résiliation de contrats, grossesses, départs...). Ainsi, les objectifs réels de ce comité –gérer le délicat équilibre d'une exploitation sans départs ni révoltes– transparaissent à la fois dans sa composition, son fonctionnement et ses financements.

Par ailleurs, selon les personnes et leurs positions dans les rapports de domesticité, l'intervention de l'État –ou ici d'un organisme public– ne paraît pas revêtir la même nécessité. Ainsi, Jean Vially prétend trouver tout à fait normale la charge de travail qu'il entend faire exécuter à Demuss, ce dont il parvient à convaincre le sous-préfet de Montbrison⁵³⁶, qui finit par prendre officiellement la défense de l'agriculteur. Jean Vially est en effet un petit notable local : il est maire de Marclopt (240 habitants dans les années 1930). En dépit de la taille réduite de la commune, cette position institutionnelle explique son accès à la sous-préfecture et la bienveillance du représentant de l'État à l'égard d'un élu avec lequel il doit collaborer. Par ailleurs Vially est aussi un agriculteur important au sein de la communauté : son élection à la mairie est-elle due à la taille de son cheptel (une trentaine de têtes) ou au rôle local de sa famille (son fils possède sa propre exploitation) ? Toujours est-il que le sous-préfet ne souhaite pas forcément se fâcher avec le notable local. Pourtant, et c'est un phénomène nouveau, la richesse et la notabilité de Vially ne suffisent plus à la perpétuation d'une situation d'exploitation domestique. Certes, le maire de Marclopt n'est pas sanctionné pénalement pour sa gestion désastreuse du personnel, mais sa réputation est ouvertement compromise. Les visites répétées de Madame Golcz à son domicile alimentent et permettent l'expression publique de sa rapacité, ainsi que celle de son fils Pierre. Notons que son recours à la domesticité polonaise est d'ailleurs peut-être rendue nécessaire par les mauvaises conditions de travail et de vie infligées aux jeunes gens et jeunes femmes des alentours de Marclopt, qui savent qu'il ne faut pas s'employer chez les Vially. Cette sanction sociale se double d'une (légère) sanction financière : l'agriculteur doit de plus payer les frais de rapatriement de la jeune femme ayant passée quelques traumatisantes semaines dans sa ferme.

b) Une protection conservatrice : lutter contre les départs et les désertions.

Mis en place suite à une pression du gouvernement polonais, le comité d'aide et de protection des femmes immigrantes devient un organe de gestion de la main-d'œuvre domestique agricole polonaise et non une source d'aide pour les travailleuses. Son existence

⁵³⁶ Lettre du sous-préfet de Montbrison au préfet de la Loire du 3 mars 1931, 7M152, ADL.

répond à la nécessité de conserver de bonnes relations avec une Pologne qui fournit les bras nécessaires. Dès ses débuts, ses objectifs se déplacent : plus que le bien-être ou l'autonomie des domestiques, l'objectif est bien le maintien numérique de la main-d'œuvre dans un secteur critique. Les principales préoccupations du comité ont toutes comme point commun la volonté de limiter la fuite des bras vers d'autres types d'emplois ou vers d'autres régions.

D'abord, il s'agit qu'aucune domestique ne soit perdue en route. Comme au XIX^e siècle, la peur de la traite des blanches demeure réelle. L'ensemble du comité affiche ainsi son inquiétude de l'existence de réseaux de proxénétisme après la disparition d'une jeune femme entre Lyon et Saint-Pierre-de-Boeuf en septembre 1930⁵³⁷. Malgré une seule occurrence de ce type en plusieurs mois, des mesures drastiques sont prises pour éviter que la précieuse main-d'œuvre ne disparaisse avant même sa prise de poste : les employeur.e.s doivent « *lorsqu'une ouvrière voyage seule (...) aller l'attendre en gare de Perrache ou de Saint-Etienne (...) soit (...) la faire accueillir par une œuvre de protection féminine.* »⁵³⁸.

En réalité, la disparition de septembre 1930 ne résulte pas de la « traite des blanches » : la jeune femme, dont on ne connaît pas le motif de retard, a rejoint son exploitation au bout de quelques temps⁵³⁹. Le comité s'inquiète plus généralement des départs de domestiques avec leurs compatriotes : « *les femmes polonaises sont toujours – et peut-être encore plus que par le passé- l'objet de sollicitations malhonnêtes de la part de leurs compatriotes.* »⁵⁴⁰. La Loire compte en effet un grand nombre de travailleurs polonais dans l'industrie lourde, susceptibles de détourner leurs compatriotes féminines du droit chemin, et du seul chemin acceptable pour le comité, c'est-à-dire celui du travail de la terre. Même si le préfet ordonne le renforcement de la surveillance des Polonais par la police des gares⁵⁴¹, plusieurs Polonaises rencontrent des ouvriers de leur pays d'origine, et nouent des liens affectifs et sexuels avec eux. Le comité ne fait aucune distinction par rapport au degré de violence des « sollicitations malhonnêtes » : s'il y a réellement prédation physique, les femmes polonaises méritent peut-être un dispositif policier d'une autre ampleur. En réalité, il semble que les domestiques agissent de leurs propres chefs. Ainsi, en 1930, la domestique de ferme Emilie Kozira part vivre à Feurs avec un ouvrier polonais, marié et dont la famille est en Pologne. Sans connaître les sentiments d'Emilie Kozira, le comité intervient pour

537 Procès-verbal de la séance du comité du 27 mars 1931, 7M152, ADL.

538 Procès-verbal de la séance du comité du 27 mars 1931, 7M152, ADL.

539 Procès-verbal de la séance du comité du 11 mai 1932, 7M152, ADL.

540 Procès-verbal de la séance du comité du 11 mai 1932, 7M152, ADL.

541 Procès-verbal de la séance du comité du 27 mars 1931, 7M152, ADL.

« soustraire cette enfant à la personne qui abuse d'elle (...) [et lui] trouver un emploi assez éloigné de la ville de Feurs, pour qu'elle n'ait pas la tentation de retrouver son séducteur. »⁵⁴². Ces liens amoureux au sein de la communauté polonaise posent ainsi surtout problème parce qu'ils constituent un obstacle au travail des domestiques : c'est principalement parce qu'elle déserte l'exploitation de Montrond où elle travaille que le comité réagit. Vu le peu d'intimité possible dans les fermes qui les emploient, les jeunes femmes qui veulent donner libre cours à leurs désirs amoureux ont tendance à partir de chez leurs patron.ne.s et à suivre ces hommes qui disposent parfois de logements individuels. On ne sait si le comité est saisi pour chaque affaire de ce type, ou si Madame Golcz intervient sans toujours signaler son rôle⁵⁴³.

En régime d'hétérosexualité, le poids de la norme maritale limite les interventions du comité aux interactions hors-mariage. La morale chrétienne s'accorde alors avec la nécessité de conserver en situation de domesticité le plus grand nombre possible de femmes, au détriment de l'autonomie des personnes concernées. Emilie Kozira ne subit pas en effet un rappel à l'ordre de la nécessité légale pour elle d'honorer son contrat de travail d'un an, mais fait l'objet d'une mesure d'éloignement de la ville de Feurs. La sexualité –hors mariage et en dehors du foyer patronal– reste, pour les employeur.e.s de domestiques de l'entre-deux-guerres comme du XIX^e siècle, un épineux problème. Par ailleurs, la formulation de l'intervention du comité rappelle aussi les injonctions paradoxales du siècle précédent. Le patronat et les institutions attribuent un statut inférieur aux domestiques, mais la protection logique qui découle de cette infériorité ne concerne que leur vie personnelle et non la quantité de travail à fournir. Ainsi, Emilie Kozira est décrite comme une « *enfant* » incapable de volonté propre, irraisonnable. Cette intervention est présentée non comme une sanction mais comme une faveur, en sous-entendant qu'elle ne peut elle-même se contrôler (au vu de la mesure d'éloignement prise à son encontre). Son caractère infantile et faible semble pourtant oublié lorsqu'il s'agit d'exiger d'elle de quitter sa propre famille, son propre pays pour aller travailler à plusieurs milliers de kilomètres, dans un secteur réputé particulièrement dur et exigeant physiquement.

La nécessité de garder la main-d'œuvre polonaise en place se traduit en outre par l'obsession de la « conciliation » lisible dans les procès-verbaux des séances du comité. Cette

542 Procès-verbal de la séance du comité du 9 décembre 1930, 7M152, ADL.

543 Les rapports de Madame Golcz ne contiennent que les cas « graves », c'est-à-dire ceux pour lesquels plusieurs interventions de sa part ont du être nécessaires, ou même lorsqu'elle n'a pas pu résoudre le problème. La majorité des doléances et interventions suscitées dans le cadre de ses permanences à Saint-Etienne ou de ses tournées dans le Forez n'a pas laissé de traces.

conciliation est présentée comme la solution la plus appropriée aux règlements des conflits entre patron.ne.s et employé.e.s, à la fois par Madame Golcz et par le consul de Pologne, c'est-à-dire les deux personnes les plus susceptibles, par leur position sociale et genrée, leur origine nationale et leur profession, de prendre la défense des domestiques en cas d'abus patronaux⁵⁴⁴. Madame Golcz pousse le zèle jusqu'à déclarer :

« Je tiens à souligner qu'après sept mois de mon travail dans le département je ne solliciterai jamais une résiliation de contrat que poussé par le manque de bonne volonté de l'intéressé et que mon but n'est pas d'éliminer des agriculteurs de la liste des employeurs, mais, au contraire, j'espère que, bientôt, même des agriculteurs qui abusaient de leurs ouvrières (comme Brossat, Tissot, etc....) pourront dire : chez nous on ne se plaint plus »⁵⁴⁵.

Cette prise de position n'est pas qu'une tentative d'amadouer le comité qui, après tout, l'emploie. Elle correspond à une volonté sincère de maintenir des domestiques dans leurs places, en dépit de situations difficiles et d'interactions tendues et violentes. Ainsi, même après avoir essuyé des mauvais traitements de l'ensemble de la maisonnée, une jeune femme doit rester dans la même ferme de Saint-Rambert (dans le sud du département). En effet, la domestique (non nommée) de Georges Brossat

« a été battue par ses patrons et une des domestiques parce qu'elle ne voulait pas leur donner ses papiers d'identité, ceci à l'occasion de son voyage à Saint-Etienne malgré la défense de M. Brossat, où elle est allée déposer la plainte d'être mal couchée (chambre trop froide), n'avoir jamais de jours libres etc.... Aujourd'hui M. Brossat prend des soins indispensables de sa bonne qui n'a pas à se plaindre, même au contraire elle est assez bien chez lui. »⁵⁴⁶.

Certes, Madame Golcz a tout intérêt pour justifier sa fonction et son action à mettre en avant, voire à exagérer, le bon état des relations professionnelles entre M. Brossat et son employée. Pourtant, en dehors de cette considération, le traitement de cette affaire souligne la ferme détermination du comité et de son inspectrice à limiter au maximum le turnover des domestiques. Les contrats annuels doivent être honorés jusqu'au bout, en dépit de situations parfois très problématiques. Dans le cas de l'affaire Brossat, le nouveau et soudain bien-être de la domestique paraît difficile à croire : elle doit vivre et travailler aux côtés de gens qui l'ont non seulement exploitée, ne lui accordant aucun jour de repos, mais qui l'ont aussi battue, et qui ont essayé de l'empêcher de se plaindre (puisque M. Brossat s'opposait à la venue de sa domestique à Saint-Etienne).

Les rapports de classe antagonistes entre patronat et domestiques rendent la gestion de l'interaction quotidienne et interpersonnelle délicate : c'est une composante essentielle du

544 Procès-verbal de la séance du comité du 27 mars 1931, 7M152, ADL.

545 Procès-verbal de la séance du comité du 27 mars 1931, 7M152, ADL.

546 Procès-verbal de la séance du comité du 27 mars 1931, 7M152, ADL.

travail émotionnel fourni par les domestiques qui ont le plus intérêt à ce que les interactions se déroulent bien. Ce qui a été étudié par des sociologues pour la période contemporaine se vérifie pour l'entre-deux-guerres dans le contexte français : les anciennes domestiques rencontrées par Frédérique El Amrani semblent rétrospectivement accorder davantage d'importance à la qualité de la relation qu'à la quantité de travail demandé⁵⁴⁷. Comment l'employée de M. Brossat gère-t-elle la fin de son année de service ? Si elle a été relogée et que les mauvais traitements ont réellement cessé, ce qui n'est pas certain, la peur de subir à nouveau des coups ou des insultes persiste probablement. De même, nous ne pouvons que spéculer sur l'état de sa relation avec sa collègue ayant participé à l'agression physique : est-elle mise au ban de la maison pour avoir finalement osé se plaindre ? Subit-elle une forme de harcèlement moral et xénophobe de la part de ses employeur.e.s et de ses pair.e.s de classe ? Le portrait de la situation dressé par Madame Golcz paraît beaucoup trop édulcoré pour être totalement crédible. Même si l'inspectrice la décrit comme « *assez bien* » chez Brossat, une lettre de septembre 1931 nous apprend qu'une domestique polonaise employée chez cet agriculteur est partie s'embaucher dans un café⁵⁴⁸ : sans son nom, il est impossible de savoir s'il s'agit bien de la même personne, mais il semblerait bien que la jeune femme ne soit pas sentie suffisamment « bien » après avoir été battue par l'ensemble de la maisonnée.

Métamorphoser un patronat irrespectueux en un homme soucieux de relations plus harmonieuses est peut-être un objectif sincère pour Madame Golcz, qui prend au sérieux la parole des jeunes femmes qu'elle rencontre⁵⁴⁹. L'inspectrice réalise d'ailleurs des tournées de visites dans les exploitations agricoles, ne se contentant pas de ses permanences stéphanoises pour évaluer les conditions de vie et de travail des femmes employées⁵⁵⁰. Pourtant, au-delà de sa volonté personnelle, son action et celle de l'ensemble du comité reflètent bien l'objectif de conserver la main-d'œuvre domestique agricole en place le plus possible. Cet objectif n'est pas partagé par les travailleuses agricoles polonaises. Toujours au plus bas de l'échelle sociale malgré des améliorations, la domesticité agricole n'est pas vue comme une carrière dans laquelle poursuivre, même en France.

547 Frédérique El Amrani, *Les jeunes filles des milieux ruraux populaires...*, op. cit., p. 174. Voir aussi sur ce point notre chapitre 4.

548 Lettre du Président de la Chambre d'Agriculture de la Loire au préfet de la Loire du 17 septembre 1931, 7M152, ADL.

549 A une exception près, aucun des rapports rédigés par Madame Golcz ne fait état de suspicions sur les déclarations des domestiques rencontrées. Il est vrai que celles-ci ont souvent des éléments matériels attestant de leurs difficultés (traces de coups par exemple).

550 Procès-verbal de la séance du comité du 27 mars 1931, 7M152, ADL.

3°) Le défi patronal : se résoudre à produire autant avec moins de bras.

« Il faut s'efforcer de ne lui demander ni trop, ni trop peu ; puis se montrer très ferme dans l'accomplissement des ordres... »⁵⁵¹.

La puissance publique et le patronat travaillent de manière similaire pour conserver la main-d'œuvre domestique : améliorer à la fois ses conditions de vie et de travail pour éviter une fuite trop importante vers l'industrie, tout en préservant les intérêts économiques des dominant.e.s en conservant une productivité maximale puisque les effectifs sont réduits.

a) La taylorisation de la production domestique : la recherche d'une meilleure productivité.

A partir des années 1910 se développe un véritable courant de rationalisation du travail ménager⁵⁵², qui renouvelle le dilemme patronal précédemment évoqué. Ce mouvement cherche à revaloriser le travail domestique⁵⁵³, tout en le fragmentant et en systématisant certains procédés. La standardisation ôte une part de l'initiative et de la créativité des travailleurs et travailleuses domestiques et dévalorise pourtant le labeur effectué. Quel est donc l'impact de ce mouvement sur les domestiques de l'entre-deux-guerres ?

Aux Etats-Unis et en Europe occidentale, les maîtresses de maison –mais aussi, implicitement, leurs maris– sont invitées à repenser l'organisation de la production domestique en copiant et en adaptant les évolutions de l'industrie en pleine reconfiguration. Toute une série d'initiatives converge dans cette direction : l'essor des « arts ménagers », dont le premier salon d'envergure en France se tient en 1923⁵⁵⁴ se confirme avec l'arrivée de périodiques comme *Education ménagère*⁵⁵⁵. Un nouveau type de manuels domestiques connaît un succès croissant : alors que ceux-ci traitaient en grande partie du rapport aux serviteurs et servantes jusqu'à la fin du XIX^e siècle, ils s'adressent désormais aussi aux foyers qui emploient peu (voire pas) de personnel⁵⁵⁶ et se focalisent sur la gestion scientifique du

551 Union du Sud Est des syndicats agricoles, *Manuel d'éducation ménagère agricole*, Lyon, 1929, p. 19.

552 Jackie Clarke, « L'organisation ménagère comme pédagogie : Paulette Bernège et la formation d'une nouvelle classe moyenne dans les années 1930 et 1940 », *Travail, genre et sociétés*, n°13, 2005, p. 139.

553 Geneviève Heller, « *Propre en ordre* ». *Habitation et vie domestique 1850-1930 : l'exemple vaudois*, Lausanne, Editions d'en-bas, 1979, p. 158. Voir aussi la thèse de Martine Martin (1987).

554 Quynh Delaunay, *Société industrielle et travail domestique...*, op. cit., p. 127.

555 Jackie Clarke, « L'organisation ménagère comme pédagogie... », op. cit., p. 141.

556 Christine Frederick pense que les employé.e.s de maison ne doivent pas cohabiter avec leurs employeur.e.s. Christine Frederick, *The New Housekeeping Efficiency Studies in Home Management*, New-York, 1914, p. 178 ; citée par Raffaella Sarti « Historians, Social Scientists, Servants, and Domestic Workers: Fifty Years of Research on Domestic and Care Work », in Dirk Hoerder, Elise Van Nederveen Meerkerk and Silke Neunsinger (eds.), *Towards a Global History of Domestic and Caregiving Workers*, Leiden, Brill, 2015, p. 30.

ménage. Ici, les principes définis par Taylor notamment sur l'organisation du travail, sont explicitement loués et repris, appliqués aux modes de production ménagers. Geneviève Heller souligne ce changement perceptible dans plusieurs publications parues dans les années 1910 et 1920, aussi bien en Suisse qu'en France⁵⁵⁷. C'est le cas par exemple du *Manuel moderne de la maîtresse de maison* de Mademoiselle Cavaignac (Paris, Payot, 1922). Il est inspiré semble-t-il des travaux de Mary Pattison dont l'ouvrage a été préfacé par Taylor lui-même⁵⁵⁸. Parmi ces imprimés, certains paraissent en France après une première publication en Angleterre ou aux Etats-Unis : *Scientific Management in the Home* de Christine Frederick (1920) paraît en français en 1927. En France, la principale experte sur la question est Paulette Bernège à partir des années 1920. Elle fonde en 1924 la Ligue d'organisation ménagère, et multiplie les conférences et les ouvrages (une quinzaine) jusqu'aux années 1950, tout en rédigeant le magazine *Mon Chez Moi*⁵⁵⁹. Les ouvrages de ce courant et leurs auteures, conjointement avec les développements de l'enseignement ménager, ont fait l'objet de nombreuses analyses pertinentes, auxquelles nous renvoyons⁵⁶⁰.

Notons également que cette volonté de rationaliser la production domestique ne concerne pas que le monde urbain, mais également les campagnes et la production agricole. En effet, l'enseignement ménager se met aussi en place dans les zones rurales⁵⁶¹ avec une multiplication d'initiatives publiques comme privées⁵⁶². Au cœur de ses discours, la morale religieuse perd de son importance discursive, au profit d'une efficacité productive de plus en plus exprimée sur le modèle industrielle⁵⁶³. Dans le Rhône et la Loire, un exemple nous est donné par l'Union du Sud-Est des syndicats agricoles, qui édite en 1929 un manuel d'éducation ménagère agricole⁵⁶⁴. Pourtant, la manière dont ces recommandations ont été appliquées, ou même parfois devancées, par le patronat domestique est plus complexe à étudier que leur genèse ou leurs formes variées, faute de sources. Plusieurs éléments indiquent que la rationalisation du travail domestique ne s'est limitée ni à ses discours, ni aux efforts de

557 Geneviève Heller, « *Propre en ordre* »..., op. cit., pp. 142-143.

558 Mary Pattison, *The Principles of Domestic Management*, New York, The Trow Press, 1915.

559 Jackie Clarke, « L'organisation ménagère comme pédagogie... », op. cit., pp. 140-142.

560 Jackie Clarke, « L'organisation ménagère comme pédagogie », op. cit., Quynh Delaunay, *Société industrielle...*, op. cit., pp. 185-190 ; et surtout les deux thèses de Geneviève Heller (1979) et de Martine Martin (1987).

561 Jean-Louis Escudier, « L'enseignement agricole ménager ou la non transmission d'un métier. Application à la viticulture du XX^e siècle », in. Fabrice Boudjaaba, *Le travail et la famille en milieu rural. XVI^e-XXI^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, pp. 151-170.

562 Michel Gervais, Marcel Jollivet et Yves Tavernier, *Histoire de la France rurale. Tome 4...*, op. cit., pp. 190-192.

563 Quynh Delaunay, *Société industrielle...*, op. cit., p. 188.

564 Pierre Piegay, *Domestiques de ferme...*, op. cit., p. 12.

ménages sans domestiques rémunéré.e.s (cible principale de Bernège par exemple⁵⁶⁵). Selon nous, la taylorisation de la production ménagère s'est traduite par une hausse de la charge de travail à accomplir par la main-d'œuvre domestique.

En effet, notre calcul du ratio entre employé.e.s domestiques par rapport au nombre de personnes « à servir » dans les ménages employeurs indique que le patronat domestique exige de plus en plus de son personnel. Ce ratio, dont nous avons déjà constaté la hausse à la fin du XIX^e siècle, explose dans les années 1930.

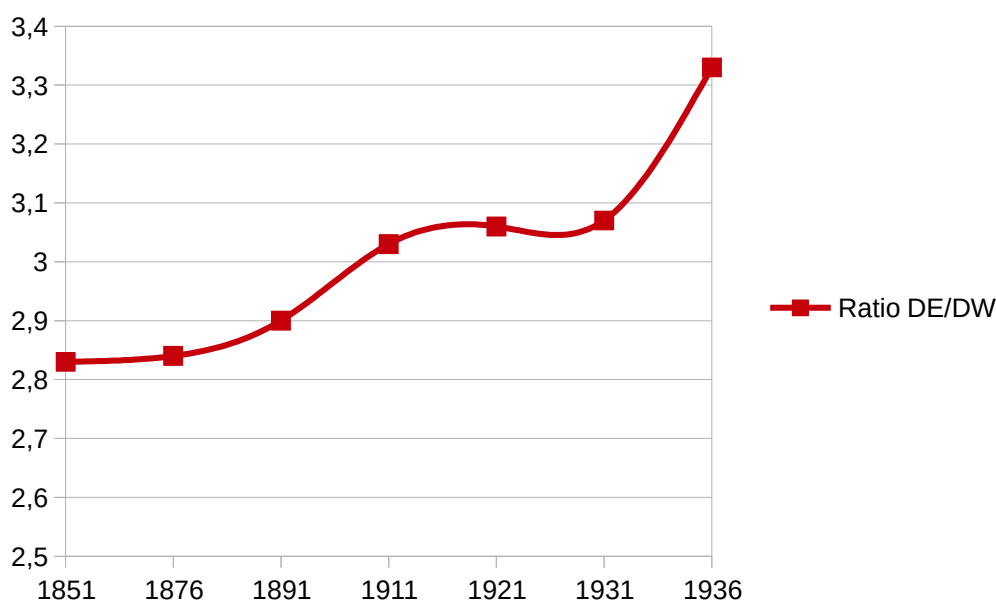


Fig. 5. L'augmentation du nombre d'employeur.e.s à traiter par domestiques (ensemble des échantillons, 1851-1936)⁵⁶⁶

Ce graphique montre que, pour la région lyonnaise et stéphanoise, un nombre plus réduit de domestiques ne correspond pas forcément à des ménages de bien plus petites tailles, au contraire. En dépit des pertes liées à la Grande Guerre et au poids démographique des « classes creuses », la bourgeoisie continue de faire des enfants et de vivre dans des foyers parfois élargis aux ascendant.e.s, qu'il faut pour les domestiques également soigner. Ainsi, à Lyon, la taille moyenne des ménages employeurs de domestiques de nos échantillons reste supérieure à 5 personnes par foyer sur l'ensemble de la période 1876 et 1936⁵⁶⁷. A Saint-

565 Jackie Clarke, « L'organisation ménagère comme pédagogie... », op. cit., p. 142.

566 Le ratio « DE/DW » est le nombre d'employeur.e.s divisé par le nombre de domestiques dans chaque ménage.

567 6MP280-283 (1876), 6MP381, 6MP382, 6MP384, 6MP385 (1891), 6MP530, 6MP532, 6MP534, 6MP537 (1911), 6MP570, 6MP572, 6MP574, 6MP584 (1921), 6MP657, 6MP659, 6MP661, 6MP676 (1931), 6MP706, 6MP708, 6MP709, 6MP725 (1936), ADR. Ces échantillons comportent à chaque fois la composition de plus d'une centaine de ménages.

Etienne, la taille des familles logeant leur personnel de maison est similaire entre 1921 et 1936⁵⁶⁸.

Nous pensons par conséquent que le labeur des domestiques s'accroît au cours des années 1920 à 1940, d'abord parce que moins de personnel doit satisfaire les exigences de patron.ne.s qui ont toujours des familles nombreuses. Les méthodes de gestion du personnel décrites au chapitre 4 n'ont pas disparu (surveillance rigoureuse sur la consommation, hiérarchies internes au sein de la domesticité, division spatiale, sexuelle et sociale du travail ménager entre autres) et les procédés de production domestique n'ont pas connu de révolutions majeures jusqu'au milieu des années 1930. La lessive exige toujours un épuisant labeur de manutention au début du XX^e siècle⁵⁶⁹, la force physique, la dextérité et la persévérance doivent suppléer au manque d'équipement et de produits ménagers dans les ménages les plus pingres. Le nombre croissant de personnes à servir sous un même toit signifie une hausse (pas nécessairement symétrique) du nombre d'habits à entretenir, du nombre de messages à délivrer, de la quantité de courses à faire ou de nourriture à préparer. Comme à la fin du XIX^e siècle, les économies d'échelle n'ont lieu que dans une certaine mesure.

La crise des années 1930 contraint par ailleurs certains foyers –même dans le milieu agricole, touché par la crise à partir de 1932 avec la chute des cours– à réduire de façon marginale leurs dépenses, en diminuant leur recours aux prestataires de service à la personne (restaurants, laverie...ou à la campagne, boulangerie et ferronnerie sommaire)⁵⁷⁰. Il est difficile à estimer dans quelle mesure ce sont les domestiques qui récupèrent ces tâches supplémentaires. Les domestiques témoins devant la Justice ou devant Madame Golcz ne se plaignent pas d'un surcroît de travail particulier prononcé depuis le début de la crise. Tout au plus, en grande difficulté financière depuis 1934, Auguste Cotte demande-t-il à son domestique de longue date Marius Besset de mentir aux forces de l'ordre concernant les dégâts causés dans sa tentative d'escroquerie à la compagnie d'assurances⁵⁷¹. Les fluctuations économiques, sans entraîner d'accroissement spectaculaire et immédiat de la charge de travail des domestiques, se traduisent vraisemblablement par une plus grande pingrerie monétaire du patronat, par un ralentissement des aménagements considérés comme du confort (littérature,

568 Autour de 5 personnes par ménage patronal : 5,22 en 1921 ; 5 en 1931 ; 4,91 en 1936, pour une plus d'une centaine de ménages employant et logeant des domestiques dans le centre-ville de Saint-Etienne.

569 Geneviève Heller, « *Propre et en ordre* »..., op. cit., p. 170.

570 Ephraïm Grenadou et Alain Prévost, *Grenadou, paysan français*, Paris, Seuil, 1978.

571 Déposition de Marius Besset du 26 novembre 1935, Affaire Auguste Cotte, 4U525, ADL.

chauffage...) et, comme c'est le cas avec Marius Besset, par un retard du paiement des gages prévus : « *L'année dernière il ne m'avait pas payé mon gage annuel qui s'élève à 2200F je ne lui avais pas réclamé parce que je savais qu'il ne me le ferait pas perdre, mais quelques jours avant la Toussaint, je lui avais dit qu'il faudrait mes payer les deux années de gages (...).* »⁵⁷².

La charge de travail augmente parce que cette taylorisation porte sur les domestiques comme travailleurs et travailleuses, et non en raison de la crise économique. Ce sont elles et eux qui doivent en effet devenir plus efficaces, s'adapter et subir pour partie ces nouvelles formes de travail taylorisées. Ces dernières conduisent à l'apparition de nouveaux gestes techniques, qu'il faut apprendre à maîtriser, d'après Quynh Delaunay⁵⁷³. Par ailleurs, la rationalisation de la production (des) domestique(s) s'accompagne d'une utilisation optimale du temps de la domesticité. L'exploitation quotidienne peut encore atteindre plus d'une dizaine d'heures dans l'entre-deux-guerres⁵⁷⁴, car les domestiques ne sont concerné.e.s pas par la loi sur le repos hebdomadaire (chapitre 6). Avec l'électricité se met par exemple en place une nouvelle surveillance: aux systèmes d'appel manuel succèdent ainsi des sonnettes électriques, des systèmes de tableaux lumineux pour signaler au plus vite à leurs employé.e.s dans quelles pièces se rendre⁵⁷⁵. Gagner quelques minutes de repos en prétendant ne pas avoir entendu ou ne pas savoir d'où provenait la sonnette devient ainsi de plus en plus compliqué.

En outre, il devient plus fréquent de donner des emplois du temps extrêmement détaillés aux domestiques⁵⁷⁶. En Grande-Bretagne, les routines de fonctionnement dans les grandes maisons sont mentionnées ainsi par les autobiographies compilées par Pamela Sambrook ou John Burnett. Par exemple, Mary Scot, 14 ans, se voit en 1926 confier une routine quotidienne de 13 étapes qui démarre à 6h30 par l'ouverture des fenêtres, la secousse des tapis, le nettoyage de la cheminée et l'allumage des feux, le lavage des sols et le petit-déjeuner des enfants, et qui s'achève à 22h après le service du soir à table et la préparation des lits de ses employeur.e.s⁵⁷⁷. Dans la région lyonnaise, Madeleine Duport n'a pas attendu les conseils de Mary Pattison ou de Christine Frederick : la liste d'instructions qui nous est parvenue date de 1906⁵⁷⁸. Ecrits ou oraux, les « bons » emplois du temps sont ceux où les domestiques sont les plus pressé.e.s de travail.

572 Déposition de Marius Besset du 26 novembre 1935, Affaire Auguste Cotte, 4U525, ADL.

573 Quynh Delaunay, *Société industrielle...*, op. cit., p. 209.

574 Pamela Sambrook, *The countryhouse servant...*, op. cit., p. 46.

575 Diane de Keyser, *Madame est servie...*, op. cit., p. 122.

576 Geneviève Heller, « *Propre en ordre* »..., op. cit., p. 164.

577 Pamela Sambrook, *The countryhouse servant...*, op. cit., p. 75.

578 Lettre d'instructions du Château de Briante (annexe n°7), 44J193, ADR.

La vigilance sur le travail réalisé s'accroît également avec cette volonté de réorganisation et de rationalisation de la production domestique. Le patronat qui a lu les manuels de taylorisation ou qui cherche à suivre les préceptes de Pauline Bernège fait porter l'évolution qualitative du travail sur son personnel. Par exemple, pour n'évoquer que la cuisine qui doit connaître, suivant les préceptes de cette littérature, une réorganisation spatiale radicale⁵⁷⁹, il est certain que ce sont le ou les domestiques qui doivent déménager les meubles et réaménager cette pièce. Ensuite, si le « coût » de réaménagement peut paraître faible, il faut y ajouter celui du *management* mis en place par les employeur.e.s fraîchement converti.e.s au taylorisme. La période 1880-1914 avait déjà montré une tendance à la plus grande surveillance de la domesticité (chapitre 4). Cette tendance s'accélère après la Première Guerre mondiale dans ce contexte de rationalisation : puisque les salaires ont augmenté, les employeur.e.s veulent obtenir plus et s'impliquent plus dans les procédés de production eux-mêmes. Les manuels et l'enseignement ménager dédramatisent la « chute sociale » qui serait incarnée par l'exécution des basses besognes⁵⁸⁰. Aussi, nous posons l'hypothèse que le patronat se rend plus régulièrement en cuisine, cette pièce pour laquelle il a investi, pour scruter le travail effectué, ne s'arrêtant plus au seul résultat. Puisque des manuels détaillant les gestes les plus efficaces pour faire la vaisselle ou cirer le sol, et recommandant l'utilisation du chronomètre⁵⁸¹, sont à disposition du patronat, on peut se demander dans quelle mesure ce dernier n'essaye pas de faire utiliser cette gestuelle spécifique à son personnel. Bien qu'il n'existe pas de traces de telles pressions dans les archives consultées, il est improbable que les prescriptions de cette littérature « ménagère » n'aient pas été sans conséquence. Dans quelle mesure les patron.ne.s imposent-ils et elles à leurs domestiques d'effectuer leurs tâches habituelles suivant des schémas décrits dans les manuels ? Dans quelle mesure les employé.e.s peuvent-ils et elles travailler à leur guise ? Nous faisons donc l'hypothèse que le patronat s'arroge parfois le droit de vérifier si les/ses instructions en matière de rangement, d'organisations de l'espace et du travail s'avèrent bien respectées, mais que la décomposition en mouvements individuels et le chronométrage des tâches demeurent exceptionnels.

Pour les domestiques, il faut s'adapter, apprendre les nouvelles consignes, se familiariser avec les nouveaux matériaux et, surtout, incorporer de nouvelles exigences de propreté et de raffinement, notamment en ce qui concerne la cuisine, le linge, le ménage. Les

579 Geneviève Heller, « *Propre en ordre* »..., op. cit., pp. 194-196.

580 Jackie Clarke, « L'organisation ménagère comme pédagogie... », op. cit., p. 142.

581 Ibid., p. 145, citant des travaux de Bernège.

tâches demandées évoluent. Si les adductions d'eau, et à partir des années 1920, de l'électricité économisent certaines tâches ardues et chronophages, elles introduisent de nouvelles exigences. La disponibilité en eau augmente ainsi le nombre de lessives ou de lavages commandés par les patron.ne.s. La corvée de fontaine se transforme en nettoyage des éviers, parfois poreux⁵⁸². Sur le plan culinaire, la diversification des aliments disponibles généralise la pratique du dessert, qu'il faut donc préparer et servir. La préparation des repas est ainsi plus élaborée⁵⁸³ : il faut y intégrer des produits nouveaux, issus de contrées plus lointaines et acheminées par rail avec l'essor de la conservation. Différents fers à repasser correspondent à désormais à différents tissus, qu'il faut maîtriser⁵⁸⁴ et si les tapis sont remplacés par du linoléum⁵⁸⁵ pour faciliter la lutte contre la saleté, celle-ci se voit plus, et plus vite, sur cette nouvelle surface lisse que sur les anciens revêtements. La poussière est désormais vue comme une source de maladies qu'il faut chasser avec encore plus de détermination qu'au XIX^e siècle⁵⁸⁶. Dans l'hôtellerie où travaillent de nombreux et nombreuses domestiques l'hygiène s'améliore au début du XX^e siècle et le luxe s'associe désormais à la propreté absolue⁵⁸⁷ : leurs employé.e.s doivent être d'une grande vigilance. Ainsi ces nouvelles pratiques combinent à la fois une forme de dépossession du travail des domestiques et des tâches supplémentaires comme le rangement des denrées suivant une logique qui leur est exogène. Les sources sur ce point sont cependant trop lacunaires pour tirer des conclusions définitives.

Par ailleurs, la quantité de travail paraît également augmenter, malgré le très progressif meilleur équipement des ménages (eau, gaz, électricité⁵⁸⁸, début des appareils électroménagers). La première raison est que les ménages qui s'équipent le plus vite, avant les années du Front Populaire, sur le plan électro-ménager ne sont pas forcément les ménages qui emploient des domestiques : le roman de Ludovic Fortolis *Le bonheur sans domestiques* (1917) met en scène à la fin de la Première Guerre mondiale les investissements d'un couple de parisiens après leur renonciation à la domesticité⁵⁸⁹. Geneviève Heller précise que

582 Sandra Graham, *House and Street. The domestic World of Servants and Masters...*, op. cit. p. 56.

583 Michel Gervais, Marcel Jollivet et Yves Tavernier, *Histoire de la France rurale. Tome 4 ...*, op. cit., p. 225.

584 Geneviève Heller, « *Propre en ordre* »..., op. cit., p. 176.

585 Ibid., p. 180.

586 Ibid., p. 166.

587 Ibid., pp. 136-136. Geneviève Heller insiste ici sur le cas de la Suisse, dont le tourisme sanitaire en plein développement rend ce lien hygiène parfaite-luxe encore plus fort, mais la tendance est également vérifiée pour la France.

588 82 % des communes françaises ont un réseau d'électricité en 1932, mais seulement 41 % de la population est desservie en eau potable en 1954. Michel Gervais, Marcel Jollivet et Yves Tavernier, *Histoire de la France rurale. Tome 4...*, op. cit., p. 351 et p. 403.

589 Les Piedagnel, couple sans enfant du roman de Fortolis, déménage, se fait aménager une table tournante pour le service, adhère au linoléum par exemple. Monsieur et Madame Piedagnel découvrent aussi la marmite norvégienne, cadeau de l'Oncle Gasparou, qui permet de gagner du temps en cuisine et de vaquer à

l'aspirateur, appareil pourtant assez simple, est encore un véritable luxe dans les années 1930, possédé par très peu de ménages⁵⁹⁰. En dépit de leur richesse, les très-fortuné.e.s ne s'équipent pas avant les années 1930, et passent une partie importante de l'année à la « campagne », dans leurs résidences reculées et non connectées aux réseaux d'eau et d'électricité avant la Seconde Guerre mondiale⁵⁹¹. De plus, les difficultés d'application du repos hebdomadaire montrent bien que les domestiques soient soumis.e.s à une pression productive par le patronat. Pour ce dernier, les moments de loisirs sont contraints, étroitement décomptés et doivent être d'une certaine manière encore « productifs » : visites à l'église et à la famille sont ainsi mieux perçues que la lecture, toujours un peu suspecte en milieu rural⁵⁹².

b) Le relâchement relatif du patronat ou un nouveau paternalisme ?

La taylorisation de la production domestique ne conduit pas à une dépersonnalisation radicale des rapports de travail. Dans l'entre-deux-guerres, la bourgeoisie lyonnaise et stéphanoise, tout comme l'élite agricole, prennent soin de maintenir leur paternalisme. La promotion d'une religiosité forte⁵⁹³, les pratiques mises en œuvre pour s'attacher leurs ouvriers et ouvrières⁵⁹⁴ sont en partie appliquées à leur domesticité. La surveillance sexuelle et la surveillance de la consommation, sans disparaître, reculent par rapport aux obsessions du XIX^e siècle. Les patron.ne.s sont alors nombreux et nombreuses à prétendre vouloir sortir de la conflictualité, à se présenter comme les allié.e.s des domestiques contre la désorganisation et le désordre, tout en ne supportant pas la résurgence visible des rapports de classe antagonistes.

La plus grande souplesse du patronat se traduit, comme par le passé, par la mise en avant de ses largesses. Les employeur.e.s aiment à vanter leur soutien aux domestiques en difficulté et l'aide qu'ils et qu'elles peuvent apporter pour leur ascension sociale, au sein ou non de cette carrière domestique. Cette attitude paternaliste est particulièrement visible dans le journal d'Henry Morel-Journal, à la Belle-époque comme pendant l'entre-deux-guerres.

d'autres occupations sans devoir surveiller la cuisson des aliments tout en économisant du combustible. Ludovic Fortolis, *Le bonheur sans domestiques*, Paris, Lethellier, 1917, pp. 68-71.

590 Geneviève Heller, « *Propre en ordre* »..., op. cit., p. 166.

591 Eric Mension-Rigau, *L'enfance au château*..., op. cit., p. 100.

592 Frédérique El Amrani, *Les jeunes filles des milieux populaires ruraux*..., op. cit., p. 353.

593 En 1927, Colcombet, riche industriel, a toujours un aumônier à son usine de Bourg-Argental. La persistance du patronat à encourager leur domesticité à se rendre à la messe dans l'entre-deux-guerres peut être mise en lien avec une religiosité promue vis-à-vis du personnel ouvrier. Monique Luirard, *La région stéphanoise*..., op. cit., p. 65.

594 Bernadette Angleraud et Catherine Pellissier, *Les dynasties lyonnaises*..., op. cit., p. 284

Nous avons déjà évoqué les louanges dressés aux domestiques malgaches de la famille Gindre (chapitre 6). Plus loin dans son journal, le riche lyonnais évoque « *Césarine, la vieille bonne d'Herriot, qui a sa clientèle de protégés et correspond avec les ministres !...* »⁵⁹⁵. Cette attitude de valorisation (ambivalente) de la domesticité comme profession (temporaire) participe, selon nous, du discours visant à maintenir le niveau de main-d'œuvre disponible. Sous la plume de la grande bourgeoisie lyonnaise, il est plus facile –voire même cocasse, distrayant (notons la ponctuation utilisée)– de ne raconter que des anecdotes mettant en scène les avantages liés à la domesticité et les transgressions ponctuelles des lignes de classe réalisées dans le cadre de cette profession. Henry Morel-Journal évoque aussi le père de Guichard-Perrachon, fondateur des épiceries et supermarchés Casino, et insiste particulièrement sur un élément spécifique de sa biographie : il fut un temps valet de chambre⁵⁹⁶. Le sous-entendu de l'industriel lyonnais semble être que les jeunes hommes et femmes ont tort de ne pas considérer la domesticité, qu'ils et elles semblent désormais éviter, comme un moyen de réaliser leurs ambitions.

Cette attitude, largement partagée⁵⁹⁷, ignore la réalité du travail domestique et nie les rapports de classe antagonistes. Cette position transparaît dans l'ensemble du journal d'Henry Morel-Journal. Elle est commune dans la grande bourgeoisie et l'aristocratie, qui, se situant du bon côté de la « barricade », ne préfèrent pas la voir⁵⁹⁸. Le maintien d'un personnel domestique à domicile serait ainsi, en étirant le raisonnement d'Henry Morel-Journal, une tradition gagnante pour tout le monde. En effet, les domestiques (hommes) d'origine modeste y gagnent des économies et des perspectives pour s'établir (chapitre 7), et les domestiques (femmes) non-mariées et d'origines toutes modestes et rurales l'opportunité inespérée de, comme Césarine, correspondre avec les « plus grands » et d'avoir du pouvoir sur une cour de « protégés », normalement plus instruits et mieux ancrés socialement. Servir les proches du pouvoir serait prestigieux, en soi, et pour les perspectives ainsi offertes de se rapprocher de ce pouvoir. Ce rappel des avantages de la domesticité est d'autant plus nécessaire à la bourgeoisie

595 Journal d'Henry Morel-Journal, entrée 26 août 1938, Tome 1, p. 137. 1 II 78, AML.

596 Journal d'Henry Morel-Journal, entrée du 7 avril 1936, Tome 1, p.132. 1 II 78, AML.

597 Voir les témoignages recueillis par Eric Mension-Rigau sur la domesticité des élites françaises au XX^e siècle. Eric Mension-Rigau, *L'enfance au château...*, op. cit., p. 113.

598 La métaphore de la barricade comme inventée par les ouvriers et n'existant pas en réalité est empruntée au journal d'Henry Morel-Journal décrivant ses états d'âme pendant les mouvements sociaux de 1936. Voir par exemple l'entrée du 15 mai 1936, pp. 99-100, 1 II 78, AML. La même position sur « il n'existait pas de lutte des classes » est également partagée par les témoins interrogés par Eric Mension-Rigau. Eric Mension-Rigau *L'enfance au château...*, op. cit., p. 106

que la demande excède très nettement l'offre, et que toutes les occasions de vanter les mérites d'une profession en crise paraissent bonnes à prendre.

Cette attitude paternaliste ancienne se double d'un relâchement visible des exigences en termes de morale sexuelle. Nous avons vu que le patronat domestique des grandes villes ne rechigne pas à embaucher des « filles-mères » pendant la Première Guerre mondiale (chapitre 7). Cette situation se maintient dans l'entre-deux-guerres. Confrontée au déséquilibre du marché du travail, la bourgeoisie lyonnaise et stéphanoise doit adapter ses exigences tout en veillant à ce que sa domesticité reste productive. C'est ainsi que le contrôle de la « moralité », c'est-à-dire la sexualité des domestiques femmes, tend à se relâcher nettement. Depuis 1909, il n'est plus possible de licencier sa domestique parce qu'elle aurait le tort d'être enceinte : quelques semaines de repos payées sont même prévues autour de l'accouchement⁵⁹⁹. Comme la plupart des dispositions législatives touchant la domesticité, l'application de cette loi n'est pas parfaite. Pourtant, ce ne sont pas seulement des domestiques ayant déjà des enfants hors mariage qui trouvent plus facilement du travail, ce sont aussi celles enceintes –voir même coupable d'infanticide– qui se voient formuler des offres de prolongation. Jean Louis, l'ingénieur qui en 1931 emploie Marie Baud depuis quelques mois à peine, exprime devant la justice son désir de la reprendre à son service « *dès qu'elle sortira de prison* », attendu qu'elle a fait « *des aveux sincères et que d'autre part* » il n'a « *jamais eu à [s]e plaindre d'elle* »⁶⁰⁰. Est-il particulièrement ému du sort de sa jeune employée qui a à peine 20 ans au moment des faits ? Son attitude n'a de fait rien à voir avec celle des époux Sagolle, ex-employeur.e.s de Constance Dumourier en 1869 (première partie) ni avec celle d'autres patron.ne.s de domestiques inculpées d'infanticide.

Jean Louis (46 ans) ne cesse tout au long de cette affaire d'afficher sa bienveillance. Celle-ci s'explique peut-être en partie par son désir de montrer aux forces de l'ordre –et par là au reste de la société– qu'il est un bon employeur, mesuré et capable d'empathie. Marie Baud, arrivée à Lyon deux mois auparavant, avait soigneusement dissimulé sa grossesse sous des vêtements plutôt larges⁶⁰¹. Si c'est l'ingénieur et son épouse qui ont appelé la police à la découverte du cadavre, ils ont d'abord manifesté leur sollicitude envers l'état de faiblesse de la jeune femme, envoyant une autre domestique de leur entourage prendre soin d'elle puis

599 Anne Martin-Fugier, *La place des bonnes...*, op. cit., p. 249.

600 Déclaration de Jean Louis lors de l'interrogatoire de Marie Baud du 9 février, Affaire Marie Baud, 2853, ADR.

601 Déposition de Jean Louis du 5 janvier 1931, Affaire Marie Baud, 2U853, ADR.

appelant un médecin et dépêchant leur propre véhicule pour transporter Marie Baud à la Charité⁶⁰². Jean Louis ne manifeste aucune rancune concernant le silence de son employée, ni son acte : il n'estime pas que la jeune femme l'aurait « trahi ». Au contraire, il souligne à plusieurs reprises à quel point Marie Baud s'est trouvée être une travailleuse consciencieuse⁶⁰³. Cette morale du travail prime donc sur la morale sexuelle : l'employeur ne fait aucune remarque sur un comportement éventuellement inapproprié de la part de Marie Baud. Cette attitude tranche nettement avec les déclarations des employeur.e.s de domestiques infanticides d'avant 1914. Frédérique El Amrani attire cependant notre attention sur le caractère plus urbain de cette tolérance pour les maternités hors-mariage : une témoin lui raconte qu'une pharmacienne d'un village angevin (où la pratique religieuse est particulièrement assidue) a dû dans les années 1930 licencier sa domestique pour cette raison⁶⁰⁴.

Si le patronat domestique semble moins sévère sur le plan de la moralité des domestiques, il reste intransigeant sur la présence et la productivité de sa main-d'œuvre. La surveillance patronale des activités personnelles des domestiques se veut subtile et justifiée par le domicile commun :

« La femme joue dans l'économie rurale un rôle prépondérant (...). Tout d'abord pour faciliter sa tâche, elle doit s'efforcer de conserver une autorité morale sur les domestiques engagés par son mari, sur les ouvriers quels qu'ils soient. Elle les recevra avec affabilité, mais en leur faisant comprendre sa volonté de maintenir chez elle l'ordre le plus parfait. (...) »⁶⁰⁵.

En ce qui concerne le repos dominical (partiel), l'Union du Sud Est suggère également de garder dans la mesure du possible le domestique agricole sur place, car il pourrait « abuser » de son temps libre, et donc ne plus être productif dès le lundi matin⁶⁰⁶. Les archives judiciaires du Rhône et de la Loire indiquent pourtant que dans l'entre-deux-guerres les hommes domestiques, même jeunes, s'accordent tous un moment hors de l'exploitation, très souvent passé en compagnie de collègues dans les cafés des environs (chapitre 5). L'abus potentiel évoqué dans cette prescription du syndicat patronal concerne aussi la politisation des travailleurs et travailleuses. Le manuel recommande en effet à la patronne de contrôler les conversations et précise même « (...) [qu']il lui appartient sans brusquer les choses de ne

602 Déposition de Jean Louis du 17 décembre 1930, Affaire Marie Baud, 2U853, ADR.

603 Dépositions de Jean Louis des 17 décembre 1930 et du 9 février 1931, Affaire Marie Baud, 2U853, ADR.

604 Frédérique El Amrani, *Les jeunes filles des milieux populaires ruraux ...*, op. cit., p. 454.

605 Union du Sud Est des syndicats agricoles, *Manuel d'éducation ménagère agricole*, Lyon, 1929, pp. 17-18.

606 « On oublie trop dans nos campagnes le repos hebdomadaire (...). Il faut évidemment remplir (le dimanche) les besoins nécessaires comme panser le bétail et le nourrir, traire les vaches ; mais ceci fait, laissons le domestique, sinon tout à fait libre de son temps parce que quelquefois il peut en abuser, mais au moins sans travail matériel ». Union du Sud Est des syndicats agricoles, *Manuel d'éducation ménagère agricole*, Lyon, 1929, p. 22.

*laisser pénétrer dans l'exploitation que des journaux qui puissent être mis entre toutes les mains (...). »*⁶⁰⁷.

La politisation et l'organisation collective des domestiques restent, en effet, pour les employeur.e.s un sujet très sensible, sur lequel ne s'exerce pas de relâchement véritable. Le vocabulaire de la trahison, ou au moins de la forte amertume, revient dans les mots du patronat domestique lorsque les comportements de travailleurs et travailleuses sont trop explicitement façonnés par les rapports de classe antagonistes qui séparent employeur.e.s et main-d'œuvre domestiques. Félix Garcin⁶⁰⁸, vice-président du comité d'aide et de protection des femmes immigrantes, qui dirige à la fois la Chambre d'agriculture de la Loire et l'Union du Sud-Est des syndicats agricoles, rédige ainsi deux courriers furieux (utilisant ses deux fonctions) à la préfecture de la Loire les 16 et 17 septembre 1931 pour dénoncer l'*opieka polska*. Cette organisation polonaise qui se donne pour mission de porter assistance aux compatriotes travailleurs et travailleuses⁶⁰⁹ semble défendre trop efficacement et illégalement les domestiques agricoles d'origine polonaise aux yeux du dirigeant patronal⁶¹⁰. L'*opieka polska* est cependant loin d'être un organe révolutionnaire : fondée avec la bienveillance du Consulat de Pologne à Lyon, officiellement présidée par M. Augustiniak, un riche architecte qui «*fréquente la meilleure société*»⁶¹¹ et domicilié à Saint-Etienne depuis 1908, l'*opieka polska* fournit surtout une aide juridique aux travailleurs et travailleuses originaires de Pologne. Son siège est situé au coeur de Saint-Etienne, place de l'hôtel de ville⁶¹². En réalité, c'est Mademoiselle Karpinska qui dirige véritablement l'organisation. La jeune femme «*possédant parfaitement notre langue (...)*» s'acquitte de sa mission avec zèle, n'hésitant pas à écrire à de multiples reprises à la préfecture pour défendre ses compatriotes⁶¹³. Si son travail s'adresse principalement au monde ouvrier, elle est saisie par une domestique polonaise et intervient en sa faveur en lieu et place de Madame Golcz. Cette intrusion, apparemment

607 Ibid., p.18.

608 Notable local, Félix Garcin possède une vaste propriété à Saint-Régis-du-Coin (Loire), dont il a même été maire. Il est aussi membre du conseil d'administration du *Nouvelliste*, journal lyonnais conservateur. Monique Luirard, *La région stéphanoise...*, op. cit., p. 109.

609 Rapport du commissaire spécial adjoint au commissaire spécial du 9 octobre 1931, 7M152, ADL.

610 Félix Garcin accuse cette organisation d'enfreindre les limites législatives et réglementaires qui circonscrivent son activité. Lettres de M. Garcin au préfet de la Loire des 16 et 17 septembre 1931, 7M152, ADL.

611 Rapport du commissaire spécial adjoint au commissaire spécial du 9 octobre 1931, 7M152, ADL. Le fonctionnaire de police précise même que M. Augustiniak est ami avec l'entrepreneur Guichard-Perrachon et le comte de Neufbourg.

612 Sur l'*opieka polska*, nous ne disposons que des plaintes de M. Garcin et du rapport du commissaire de police adjoint, et ne pouvons préciser davantage sa composition, l'éventail de ses actions ou sa durée d'activité.

613 Rapport du commissaire spécial adjoint au commissaire spécial du 9 octobre 1931, 7M152, ADL.

unique ou du moins ponctuelle⁶¹⁴, dans les prérogatives du comité d'aide et de protection des femmes migrantes irrite particulièrement M. Garcin. Le Président de l'Union du Sud-Est vitupère contre une organisation « *qui n'a jamais été autorisée (...) qui fonctionne sans aucun contrôle des autorités françaises (...), ne se faisant aucun scrupule de faire rompre des contrats signés par ses compatriotes et ne s'inquiétant nullement de la désorganisation qui peut en résulter des exploitations agricoles françaises* »⁶¹⁵.

Dans ses deux courriers, Garcin liste six cas d'interventions de l'*opieka polska* qu'il considère comme extrêmement problématiques et qui ont donné lieu à des résiliations de contrats. Par exemple, chez Antoine Derory, agriculteur à Saint-Bonnet-le-Courreau, l'épouse d'un couple de domestiques agricoles polonais s'est mise en grève (terme que n'emploie pas Garcin) suite à sa visite au siège de l'*opieka polska*. La cultivatrice demande la résiliation de son contrat, ce à quoi s'oppose Derory. Garcin soutient nettement l'agriculteur de Saint-Bonnet dans cette affaire : les exploitant.e.s employant des domestiques polonais.e.s payent leurs frais de transport et les coûts liés à la formation de la main-d'œuvre, ce qui ne rend l'embauche profitable qu'après un certain temps de labeur fourni. Garcin propose donc que l'employée gréviste de Derory s'acquitte de dommages-intérêts à l'égard du cultivateur⁶¹⁶. Par ailleurs, Garcin n'hésite pas à accuser Madame Karpinska d'usurpation d'identité : elle aurait prétendu être Madame Golcz pour avoir accès à d'autres domestiques de ferme, se plaint-il au préfet de la Loire⁶¹⁷, alors que l'enquête sur ce point révèle qu'il n'en est rien⁶¹⁸. Surtout, il sollicite le haut fonctionnaire pour porter plainte, ou plutôt faire entendre raison à l'organisation polonaise, en demandant que cesse son activité auprès des domestiques et que Madame Karpinska quitte Saint-Etienne, « *où son action a été néfaste puisqu'elle est allée jusqu'à exciter les servantes polonaises contre Madame Golcz* »⁶¹⁹. Avec cette réclamation apparaît bien le motif réel du mécontentement de Garcin : la perte de contrôle, à la fois nationale et patronale, sur la main-d'œuvre polonaise. Il affirme ainsi : « *à l'avenir, l'opieka polska ne doit être mêlée sous aucun prétextes (sic) à des questions devant être réglées uniquement par des*

614 Félix Garcin signale six cas d'intervention de l'*opieka polska* ayant donné lieu à des départs ou, dans un cas, à une grève de la part d'une domestique agricole polonaise. Lettres de M. Garcin au préfet de la Loire des 16 et 17 septembre 1931, 7M152, ADL.

615 Lettre de Félix Garcin au préfet de la Loire du 16 septembre 1931, 7M152, ADL.

616 Lettre de Félix Garcin au préfet de la Loire du 16 septembre 1931, 7M152, ADL.

617 Lettre de Félix Garcin au préfet de la Loire du 17 septembre 1931, 7M152, ADL.

618 Rapport du commissaire spécial adjoint au commissaire spécial du 9 octobre 1931, 7M152, ADL.

619 Lettre de Félix Garcin au préfet de la Loire du 17 septembre 1931, 7M152, ADL.

autorités françaises, sans aucune ingérence d'entreprises étrangères sur l'action de laquelle nous ne possédons pas le contrôle. »⁶²⁰.

Outre qu'il joue sur la xénophobie/le nationalisme du préfet en insistant sur la défense des intérêts nationaux, Félix Garcin rappelle à son interlocuteur la perspective patronale concernant les résiliations prématurées de contrat et les coûts engendrés⁶²¹. La virulence de la réaction de Garcin et son argumentaire pro-patronal soulignent à la fois la proximité entre le comité d'aide et de protection des femmes immigrantes, l'État (la préfecture et le ministère de l'Agriculture), et le patronat agricole local. La nervosité de ce dernier concernant la quantité de main-d'œuvre disponible apparaît à la lecture de la correspondance du Président de la Chambre d'Agriculture. En effet sous l'impulsion de Garcin, la préfecture de la Loire commande une enquête administrative et policière approfondie, alors que l'action de l'*opieka polska*, ou plutôt de Madame Karpinska, n'a concerné qu'une poignée de résiliation de contrats et une action de grève isolée. Rapidement, le comité d'aide et de protection des femmes immigrantes reprend la main sur la domesticité agricole féminine étrangère : Madame Golcz obtient que les demandes d'intervention de domestiques expédiées à l'*opieka polska* lui soient par la suite transmises⁶²². Le règlement des différends reste donc entre les mains d'un comité paternaliste fortement dominé par les intérêts patronaux. Nous remarquons enfin que les procès-verbaux du comité, comme les courriers de Garcin, de la préfecture ou le rapport du commissaire adjoint ne contiennent que très exceptionnellement les noms et prénoms des « *servantes polonaises* » dont la situation est examinée. Le paternalisme à l'égard des femmes étrangères des classes populaires s'accommode fort bien, semble-t-il, de leur anonymat. Quel est le comportement, ou plutôt quels sont les comportements professionnels, des domestiques par rapport à ces politiques de gestion de leur main-d'œuvre mises en place par le patronat et la Troisième République ? Tous et toutes les employé.e.s « de maison » ou « de ferme » cherchent-ils et elles impérativement à fuir la domesticité ?

620 Lettre de Félix Garcin au préfet de la Loire du 16 septembre 1931, 7M152, ADL.

621 Lettre de Félix Garcin au préfet de la Loire du 16 septembre 1931, 7M152, ADL.

622 Rapport du commissaire spécial adjoint au commissaire spécial du 9 octobre 1931, 7M152, ADL.

III. Sortir de la domesticité ? Pour une typologie des parcours professionnels domestiques de l'entre-deux-guerres.

Dans les années 1920 à 1940, l'État et le patronat essayent par différentes politiques de maintenir les effectifs de la domesticité à un niveau d'avant-guerre. Ces derniers continuent pourtant de se réduire. Les jeunes hommes, surtout, désertent de plus en plus la profession. Dans la Loire et dans le Rhône, comme ailleurs en France, les situations et choix personnels des domestiques continuent d'être marqués par une grande hétérogénéité. Une typologie, sans rendre compte parfaitement de la diversité des situations ou des conditions de travail, donne un aperçu de la variété des attitudes et des aspirations professionnelles des domestiques entre 1918 et 1940.

1°) La domesticité de carrière : entre fidélité et certitudes.

Si nous avons insisté plus haut sur la baisse des effectifs de la domesticité, il nous faut nuancer l'idée que la domesticité aurait disparu après la Première Guerre mondiale. Au niveau national, il n'existe pas de chiffres compilant domesticité de ferme et domesticité « à la personne » et nous connaissons les limites des recensements. Néanmoins, près de 800 000 personnes sont domestiques « à la personne » en 1926⁶²³, et au moins 546 000 femmes sont « en service » en 1936 d'après Jacqueline Martin-Huan⁶²⁴. A l'échelle locale, la bourgeoisie lyonnaise et stéphanoise continue d'employer et de loger plusieurs milliers de personnes : pour la seule place Bellecour, on compte 210 domestiques chez leurs employeur.e.s en 1921⁶²⁵, et 69 pour la place Jean Jaurès de Saint-Etienne⁶²⁶.

Parmi ces employé.e.s, certain.e.s demeurent très longtemps chez les mêmes patron.ne.s, entamant de véritables carrières au sein d'une entreprise unique, un foyer spécifique. A Lyon, 19 domestiques présent.e.s en 1936 chez un.e employeur.e identifié.e étaient dans le même foyer en 1931. A Saint-Etienne et à Roanne respectivement, 17 et 6 personnes travaillent pour les mêmes patron.ne.s aux mêmes adresses, ce qui est aussi le cas

623 Pierre Guiral et Guy Thuillier, *La vie quotidienne des domestiques...*, op. cit., p. 245.

624 Jacqueline Martin-Huan, *La longue marche des domestiques...*, op. cit., p. 93. Voir notre annexe n°1 pour plus de précisions.

625 Sur un total de 1315 habitants recensé.e.s. 6MP570 et 6MP572, ADR.

626 Pour un total de 424 habitants recensé.e.s. 1F40, AMSE.

de 9 domestiques de Lamure-sur-Azergues et de La Pacaudière. Au total, cette main-d'œuvre stable représente environ 10 % des domestiques de nos échantillons (contre environ 5 % pour les recensements examinés en 1886-1891). Ces employé.e.s « fidèles » se révèlent bien plus vieux et vieilles que la moyenne des domestiques (42,63 ans en moyenne, contre 34,90 ans pour l'ensemble des échantillons), généralement originaires de la région et travaillant plus souvent pour des ménages très fortuné.e.s que les autres. Ainsi, plus du quart des domestiques « fidèles » exercent au domicile de rentiers et rentières en 1936, alors que ce type de patron.ne.s n'emploient plus qu'un cinquième des domestiques.

Cette domesticité de carrière concerne des femmes et des hommes⁶²⁷ qui paraissent avoir trouvé des employeur.e.s supportables et des conditions de vie, de travail et de rémunérations acceptables. Souvent, ils et elles ne sont pas les seul.e.s employé.e.s de leur ménage, ce qui contribue peut-être à leur présence durable. Leur expérience spécifique est pourtant difficile à décrypter : dans quelle mesure ces domestiques anciennement installé.e.s bénéficient de leur connaissance du patronat est impossible à évaluer. N'ayant peut-être pas l'envie de quitter leur lieu de vie ou de changer de voie professionnelle à l'approche de la quarantaine, ces hommes et ces femmes parviennent à gagner honorablement leur vie. Il est probable que ceux et celles qui poursuivent leurs carrières dans ce secteur d'activité et auprès des mêmes employeur.e.s pour plusieurs années trouvent des espaces de progression de carrière et d'épanouissement personnel. Depuis la fin du XIX^e siècle, la plus grande liberté personnelle sexuelle et familiale acquise et l'inclusion graduelle et partielle dans la législation protectrice du travail rendent moins absolument nécessaire un départ rapide de chaque poste. Par ailleurs, le patronat dépendant et confronté à un marché du travail où se raréfient les volontaires se voit contraint de négocier avec ses domestiques déjà en place et de faire son possible pour les garder. Augmentation de salaires, moindre intrusion dans la vie personnelle et respect d'une forme de repos hebdomadaire sont les principales manières de retenir son personnel.

Une multitude d'autres facteurs explique le maintien au domicile des mêmes employeur.e.s. Outre les raisons déjà mentionnées plus haut, le placement peut aussi être un pansement affectif. Dans les années 1930-1940 encore, la domesticité à demeure est ainsi un moyen, pour celles qui n'ont pas pu se marier et fonder une famille dans les cadres normatifs

⁶²⁷ Nous avons trouvé 7 hommes sur 51 domestiques « fidèles », soit une proportion d'hommes équivalente à celle de l'ensemble des domestiques dans nos échantillons de 1936.

acceptables, de ne pas vivre seul.e.s et sans contact avec des enfants. Frédérique El Amrani raconte par exemple la trajectoire de Georgette, née en 1921 :

« *Après la mort de son fiancé en 1944 lors d'un bombardement, Georgette L. (...), 23 ans, n'a pas le cœur à fréquenter. Le temps de panser sa douleur, elle est déjà, au regard des normes en vigueur, un peu trop âgée pour espérer se marier dans les conditions optimales. Elle se place quelques années comme bonne d'enfants à Paris puis revient en Anjou s'occuper de sa mère veuve.* »⁶²⁸.

Le stéréotype de la vieille fille dévouée à ses patron.ne.s parce qu'elle-même n'a pas d'attaches est certainement plus un fantasme bourgeois⁶²⁹ qu'une réalité fréquente, même si on en rencontre encore dans la très grande bourgeoisie et l'aristocratie des années 1930⁶³⁰. La domesticité reste structurellement le travail des célibataires ou des veuves. Dans l'entre-deux-guerres, les salaires féminins ouvriers restent faibles et ne suffisent pas toujours à payer aux femmes seules un logement individuel, des quantités suffisantes de nourriture et de vêtements et à financer quelques moments de loisirs dans la région étudiée ici comme ailleurs en France⁶³¹. Reprendre seule un atelier de tissage, une exploitation agricole paraît impossible, sauf à disposer de grosses sommes d'argent pour recruter. Sans nécessairement faire une carrière très longue dans la domesticité, les femmes seules des milieux populaires de l'entre-deux-guerres trouvent dans ce secteur d'activité des ressources économiques, sociales et parfois même affectives. Dans les années 1920 à 1940, le célibat s'avère rarement choisi⁶³² et la norme féminine est à la procréation. L'« échec » de ne pas avoir d'enfants ou de n'avoir pas fondé un foyer peut être, pour un temps et en partie, compensé par la vie aux côtés d'un autre ménage. Euphrasie Daney décrit ainsi dans les années 1945 à 1950 comme elle s'est sincèrement attachée à la famille Lejeune et particulièrement aux enfants⁶³³.

Le rapport spécifique des domestiques aux enfants du patronat est cependant ambigu et complexe. S'ils existent dans les archives judiciaires, les témoignages d'affection de domestiques envers la progéniture de leurs employeur.e.s. restent rares sur l'ensemble de la période examinée. En effet, dès leur plus jeune âge, les fils et filles de la bourgeoisie connaissent leurs positions de domination sociale et l'exercent avec une facilité déconcertante sur les domestiques, obligé.e.s d'obéir à des enfants qui n'ont même pas 10 ans⁶³⁴. Parfois

628 Frédérique El Amrani, *Les jeunes filles des milieux populaires ruraux ...*, op. cit., p. 416.

629 C'est également un topos en littérature française. Voir par exemple le personnage de Mademoiselle de Wèze dans *Les Thibault* de Roger Martin du Gard.

630 Eric Mension-Rigau, *L'enfance au château...*, op. cit., pp. 105-106.

631 Jean-Paul Burdy, Mathilde Dubesset, Michelle Zancarini-Fournel, « Rôles et travaux de femmes... », op. cit., pp. 42-44 par exemple.

632 Aucune des témoins rencontrées par Frédérique El Amrani n'a explicitement fait du célibat un choix. Frédérique El Amrani, *Les jeunes filles des milieux populaires ruraux ...*, op. cit., p. 413.

633 Euphrasie Daney, *Une vie, toute une vie*, APA 2314, p. 29.

634 Yvonne Cretté-Breton, *Mémoires d'une bonne...*, op. cit., p. 75.

maltraitée par les rejetons de ses patron.ne.s, Yvonne Cretté-Breton éprouve pourtant de l'empathie pour leurs difficultés : ils et elles seraient le produit de leur classe sociale, et leurs responsabilités individuelles se trouveraient légèrement atténuées par leur jeune âge. Par rapport au milieu du XIX^e siècle, les distances de classe n'ont donc pas disparu, et si des relations affectives peuvent se nouer, elles restent rares et se font dans le cadre d'une amélioration des conditions de vie et de travail, et surtout d'une moindre intrusion dans la vie intime, d'une plus grande tolérance morale du patronat⁶³⁵. De manière générale, les institutrices (et parfois les bonnes d'enfants) sont mieux traitées que le reste de la domesticité. Même si elles sont de plus en plus rares avec le développement d'une éducation en dehors du domicile familial, elles bénéficient d'une meilleure nourriture, de plus de considérations. En effet, elles ne réalisent pas un travail vu comme manuel et elles sont en partie servies par les autres domestiques (chapitre 4)⁶³⁶. Pour elles donc, embrasser la carrière de domestique est plus agréable et offre plus de reconnaissance que pour celles et ceux situé.e.s au bas de l'échelle sociale interne de la domesticité.

2°) La domesticité contrainte : silencieuse réorientation, attente patiente et refus déterminé.

Pourtant, accepter d'être domestique n'est plus du tout une évidence pour celles et ceux né.e.s avec le XX^e siècle et plus encore pour les générations suivantes. Vivant encore chez leurs parents, les jeunes du monde rural poursuivent plus assidûment leur scolarité dans l'entre-deux-guerres, mais découvrent tout de même très tôt les réalités du travail, notamment l'été. Les premiers postes de bergers et bergères, la participation aux récoltes et progressivement à des opérations agricoles plus complexes ne sont pas toujours suivis par un engagement dans la domesticité, ou alors de manière plus courte que précédemment. Cette désaffection des jeunes explique le vieillissement des effectifs déjà évoqué. En plus de rejoindre les autres secteurs économiques, les domestiques attendent des jours meilleurs en accumulant un pécule pour fonder leur propre foyer, ou même, avec un peu de réussite, pour devenir leurs propres employeur.e.s. Ils et elles gardent un œil sur les (quelques) propositions alternatives offertes. Les membres des classes populaires rurales et urbaines ne manifestent

635 C'est par exemple le cas pour la famille Lejeune, qui aide Euphrasie Daney lors de sa grossesse et de son accouchement, bien qu'elle ne soit pas mariée. Euphrasie Daney, *Une vie, toute une vie*, APA 2314, p. 31.

636 Eric Mension-Rigaud, *L'enfance au château...*, op. cit., pp. 105-106.

pourtant pas toutes et tous une attente patiente. Certain.e.s préfèrent refuser en bloc toute forme de domesticité.

a) Vers l'industrie et les services commerciaux : une réorientation discrète.

En ce qui concerne la solide ségrégation genrée du marché du travail et les opportunités d'emplois rémunérés pour les femmes ayant été domestiques dans l'entre-deux-guerres, nous renvoyons à la riche bibliographie portant sur le contexte français⁶³⁷, et notamment sur la main-d'œuvre industrielle⁶³⁸. Du fait de notre méthode de recherche aux archives judiciaires, où nous avons sélectionné notre corpus par la profession déclarée au moment des témoignages, nous disposons principalement des voix de celles et de ceux qui restent domestiques. Il serait pourtant intéressant de connaître plus précisément l'opinion des ouvriers, ouvrières ou employé.e.s qui ont par le passé fait l'expérience de la domesticité. Pour Ronald Hubscher, la régularité des emplois offerts dans l'industrie et dans la fonction publique, combinée à « *une législation sociale bien plus favorable aux ouvriers* » expliquent en partie ces mouvements de migrations professionnelles : les « *domestiques, filles de ferme* » font partie de ce prolétariat des campagnes qui « *supportent de moins en moins leurs conditions matérielles souvent déplorables* », qui ont « *conscience qu'un meilleur ou qu'un ailleurs est possible* »⁶³⁹ et qui partent. Ces départs se font silencieusement dans l'écrasante majorité des cas : après un mariage, à la fin d'un contrat de travail, suite à un revers de fortune d'un.e employeur.e... Quitter la domesticité pour une autre profession est une pratique qui ne laisse que peu de traces dans les archives. Même les recensements ou les tentatives d'analyse de la population active sont trompeurs : le travail des femmes (et surtout des femmes mariées) échappe largement aux déclarations officielles à Lyon et à Saint-Etienne. Il est donc très difficile de savoir si les anciennes domestiques sont devenues passementières, trieuses de charbon dans les mines (une profession vécue comme honteuse) ou employées de petits commerces car ces secteurs sous-déclarent l'activité et encore plus l'activité féminine⁶⁴⁰. Ce

637 Sylvie Zerner, « De la couture aux presses : l'emploi féminin entre les deux guerres », *Le Mouvement social*, n° 140, 1987, pp. 9-26.

638 Voir par exemple Helen Chenut, *The Fabric of Gender...*, op. cit., Laura Lee Downs, *L'inégalité à la chaîne...*, op. cit. ; Laura Frader, *Gender and the making of the French Social model...*, op. cit. ; Catherine Omnès, *Ouvrières parisiennes...*, op. cit. ; Siân Reynolds, *France Between the Wars. Gender and politics*, Londres, Routledge, 1996 et plus spécifiquement pour la région lyonnaise et stéphanoise Mathilde Dubesset et Michelle Zancarini-Fournel, *Parcours de femmes...*, op. cit.

639 Ronald Hubscher, *L'immigration dans les campagnes...*, op. cit., pp. 84-85.

640 Jean-Paul Burdy, Mathilde Dubesset, Michelle Zancarini-Fournel, « Rôles et travaux de femmes... », pp. 29-30.

silence et cette discrétion dans les archives s'expliquent également par la légalité parfaite de ces départs pour les Français.e.s adultes.

En effet, les étrangers et étrangères sont soumis.e.s à un contrôle administratif fort et à des restrictions d'emploi⁶⁴¹, qui font que leurs mouvements ont parfois laissé quelques traces, quoique bien maigres par rapport à l'ampleur réelle des réorientations professionnelles. En dépit de la politique nationale en la matière (la loi de 1926 adoptée sous la pression du lobby des exploitant.e.s agricoles interdit aux étrangers et étrangères de changer d'activité pendant un an⁶⁴²), le préfet du Rhône constate en 1934 que « *très fréquemment, les femmes étrangères introduites dans l'agriculture passent subrepticement dans d'autres professions où elles nuisent à notre main-d'œuvre nationale.* »⁶⁴³. De nombreuses femmes étrangères ne veulent donc pas rester domestiques : le travail est dur, l'inconfort persiste⁶⁴⁴. Aussi, le mariage, si possible avec un compatriote, conduisant à un arrêt des placements est une option envisageable. Plusieurs autres procédés sont utilisés, bien qu'il soit difficile de mesurer leur différent degré de popularité. Par exemple, dans l'Oise étudiée par Ronald Hubscher, plusieurs domestiques belges ou polonaises fabriquent de faux papiers, trouvent des appuis ou des solutions pour contourner la législation et ne pas être expulsées sans se conformer aux injonctions locales⁶⁴⁵. L'une des stratégies des employées polonaises ligériennes est tout simplement d'attendre la fin de leur contrat de travail et se faire embaucher ailleurs ensuite. Lorsque leurs permis de séjour en France n'offre pas cette possibilité, elles peuvent aussi travailler sans être déclarée. Probablement fort répandue, cette solution n'a, elle non plus, pas laissé de traces écrites aux archives départementales de la Loire ou du Rhône.

En outre, plusieurs jeunes femmes polonaises, toujours au début des années 1930, sollicitent le comité d'aide et de protection des femmes immigrantes ou l'*opieka polska* pour forcer la résiliation de leurs contrats. Si le comité à dominante française s'efforce de ne pas rompre les engagements passés, mais simplement de corriger les abus trop criants et de replacer les domestiques lorsqu'elles sont trop mal traitées⁶⁴⁶, l'*opieka polska* se montre, au

641 Sur la politique des titres de séjour accordés uniquement aux étrangers et étrangères dans des secteurs aux forts besoins de main-d'œuvre dans les années 1930, nous renvoyons à notre bibliographie et notamment aux travaux de Mary Dewurst Lewis et de Laurent Dornel.

642 Ronald Hubscher, *L'immigration dans les campagnes...*, op. cit., pp. 118-119.

643 Lettre du préfet du Rhône au préfet de la Loire du 11 juin 1934, 7M152, ADL.

644 Il est partagé de manière égale par les paysans français.e.s et par les travailleuses polonaises, mais il reste peu agréable. Lettre du Président de l'Union du Sud-Est des syndicats agricoles au préfet de la Loire du 18 septembre 1931, 7M152, ADL.

645 Ronald Hubscher, *L'immigration dans les campagnes...*, op. cit., pp. 140-143.

646 Rapports de Madame Golcz du 9 décembre 1930 au 11 mai 1932, 7M152, ADL.

moins à l'automne 1931, plus compréhensive. Ses membres et notamment la « *jeune, intelligente très intrigante* » Mademoiselle Karpinska⁶⁴⁷ parviennent à faire résilier les contrats de cinq domestiques, dont deux (un homme et une femme) sont immédiatement embauché.e.s dans le secteur industriel⁶⁴⁸. Remarquons également que les domestiques polonaises ne se contentent pas de suivre les conseils de l'*opieka polska* mais utilisent des ressources propres au contexte étranger dans lequel elles se trouvent. Ainsi, à Nervieux, une domestique dont nous ignorons le nom fait passer « *dans un but probable d'intimidation* » Mademoiselle Karpinska, dirigeante officieuse de l'*opieka polska*, pour Madame Golcz (l'Inspectrice mandée par le comité d'aide et de protection des femmes immigrantes) aux yeux de son patron⁶⁴⁹. M. Vernay, l'agriculteur en question, paye des cotisations au comité départemental : il se trouve par conséquent plus enclin à obtempérer et à résilier le contrat que s'il avait su avoir affaire à une représentante de l'*opieka polska*⁶⁵⁰.

Enfin, une autre population paraît captive de la domesticité : celle composée des pupilles de l'Assistance publique, qui restent jusqu'à 21 ans soumis.e.s à une obligation de travail et placé.e.s, presque sans exception, comme domestiques. Quand elles et eux décident de quitter la domesticité, l'administration se met en marche pour les garder dans leurs placements. Pour la majorité d'entre elles et eux, il faut donc attendre patiemment des jours meilleurs, l'entrée dans l'âge adulte ou l'engagement militaire.

b) L'attente rémunératrice des pupilles domestiques : la patience laborieuse récompensée ?

Gagé.e.s à leur écrasante majorité dans des fermes, ces adolescent.e.s sous la tutelle de l'État patientent, pour la plupart, avant de pouvoir exercer une autre activité professionnelle et surtout de pouvoir récupérer le fruit de leur labeur dans leur livret d'épargne. L'ensemble des dossiers dépouillés dans le Rhône manifeste l'empressement des pupilles à toucher leurs gains : plusieurs lettres sont écrites à 21 ans à peine à l'Inspecteur départemental lorsque le livret n'est pas automatiquement perçu⁶⁵¹. La plupart de ces jeunes personnes affiche une attitude de patience qui n'est pas nécessairement de la résignation⁶⁵². Ainsi Henriette Klinger,

647 Rapport du commissaire spécial adjoint au commissaire spécial du 9 octobre 1931, 7M152, ADL.

648 Lettre de Félix Garcin au préfet de la Loire du 17 septembre 1931, 7M152, ADL.

649 Rapport du commissaire spécial adjoint au commissaire spécial du 9 octobre 1931, 7M152, ADL.

650 On ignore ce qu'il en est sur ce point, la lettre de Félix Garcin au préfet de la Loire du 17 septembre 1931 ne donnant pas plus de précisions.

651 Par exemple, lettre de François Menouillard du 20 janvier 1900, Dossier François Menouillard, 3X402, ADR.

652 Ivan Jablonka, « L'ascension sociale des jeunes filles... », op. cit.

née en septembre 1920 à Lyon, est gagée à partir du 20 février 1934 et jusqu'à sa majorité en septembre 1941. De son premier placement à Bourg-en-Bresse, elle part à partir de 1937 pour le domicile de Louis Garret, au Château de Guilleron (toujours dans l'Ain), qu'elle quitte brutalement à l'été 1938 :

« J'ai l'honneur de vous exposer que la pupille Klinger Henriette (...) placée chez M Garret Louis à Revonnas a, à la suite d'une observation, quitté ses patrons hier 18 courant vers 18h. (...) La gendarmerie de Ceyzériat a été prévenue. (...) Son signalement est le suivant : âgée de 17 ½ ans, cheveux chatain clair, figure ronde, teint frais, taille moyenne assez forte corpulence, plutôt petite pour son âge, vêtue d'un costume de tailleur jaune. »⁶⁵³.

Vexée par une remarque probablement désagréable, la jeune fille parvient, sans sortir du système de l'Assistance (qui détient toujours son argent) à fuir temporairement une situation devenue insupportable. Cette manœuvre de fuite temporaire la soulage probablement, marque son mécontentement tout en restant suffisamment acceptable pour que l'Assistance publique ne prenne pas de sanctions disciplinaires à son encontre. En effet, l'année suivante, elle travaille pour un autre employeur, un homme qu'elle semble avoir choisi puisqu'il s'agit de son ancien patron René Greusard, domicilié dans le centre-ville de Bourg-en-Bresse. Elle bénéficie même d'une augmentation considérable, son gage total passant de 2580 à 3600 francs⁶⁵⁴. Sa patience, à deux ans de sa majorité, et le fait d'avoir su rentrer à temps dans le rang après sa « fugue » lui valent une récompense de la part de l'Assistance publique : une prime de 1000 francs lui est accordée (à sa demande) pour son mariage en 1941⁶⁵⁵. Henriette Klinger maîtrise suffisamment les rouages de l'Assistance publique pour savoir quand, comment et dans quelle mesure l'exercice de son libre-arbitre doit être mis en scène et lui permettre de continuer à récolter de l'argent. Son dossier nous permet de comprendre comment s'exerce la patience des jeunes filles, qui n'est pas sans limite. Ivan Jablonka insiste ainsi sur l'essor des plaintes dans l'entre-deux-guerres, ainsi que sur les mariages et tentatives de mariage avant la majorité⁶⁵⁶. La rémunération accumulée justifie pourtant l'acceptation générale de longues années de domesticité, car elle promet un avenir moins laborieux pour les jeunes filles mais aussi pour les jeunes garçons.

Les garçons que le travail agricole ne rebute pas savent en effet que leurs gains, progressivement acquis, peuvent leur permettre de s'établir. Les pupilles ne sont pas les seuls à tenir ce raisonnement et à mettre en œuvre cette stratégie de long-terme. En 1935, Auguste

653 Lettre du directeur d'agence de Bourg-en-Bresse à l'Inspecteur de l'Assistance publique du Rhône à Lyon du 19 juillet 1938, Dossier Henriette Klinger, 3X1500, ADR.

654 Contrat de travail d'Henriette Klinger du 20 février 1939, Dossier Henriette Klinger, 3X1500, ADR.

655 Lettre d'Henriette Klinger du 23 décembre 1941 et réponse favorable de l'Assistance publique du 28 janvier 1942, Dossier Henriette Klinger, 3X1500, ADR.

656 Ivan Jablonka, « L'ascension sociale des jeunes filles... », op. cit., pp. 135-136.

Cotte, propriétaire et exploitant agricole retrace par exemple son parcours devant les forces de l'ordre :

« Je suis né à Marllhes le 1er mai 1878, mes parents étaient fermiers et avaient 7 enfants (...). Mon père est décédé cinq mois avant ma naissance et ma mère en 1920. Ma mère faisait valoir la ferme avec un domestique et aidé des aînés. Jusqu'à l'âge de 14 ans, j'ai fréquenté l'école (...) puis je me suis mis au travail de la ferme. En 1899, je suis parti au régiment (...). A ma libération, je me suis engagé comme valet de ferme chez M. Fouvet, cultivateur (...). Je suis resté deux ans chez M. Fouvet, puis je suis entré au service de M. Blachoix, voiturier (...). Je suis ensuite entré comme valet de ferme chez M. Bouche Jean, cultivateur à Hauteville, commune de St Genest Malifaux. Je suis resté chez lui 2 ans puis je suis entré chez M. Bouche Pierre, marchand de bois (...). En 1909, je m'étais marié (...) et deux ans après ma femme et moi nous étions entrés comme fermiers de M. Fougerolle, notaire au Clozet, commune de Planfoy. Nous avons tenu cette ferme pendant 12 ans c'est-à-dire jusqu'en 1922. A cet époque mes beaux-parents ayant acheté une petite propriété de 10 hectares à Pré Bageron commune de St Genest Malifaux, nous sommes allés l'exploiter en commun avec eux. Deux ans après c'est-à-dire vers 1924, j'ai acheté pour mon compte une petite propriété de 5ha contiguë à celle de mes beaux-parents pour le prix de 6600F. (...) »⁶⁵⁷.

La précarité persiste pour Cotte, qui de valet de ferme est désormais devenu employeur de domestique : une épidémie de fièvre aphteuse décime son troupeau et met en danger son remboursement de crédit de même que le paiement de son employé Marius Besset. Six années de travail domestique et son mariage lui ont pourtant permis d'acquérir une situation de fermier et de petit propriétaire, où, sans être totalement indépendant, il ne reçoit plus d'ordres au quotidien. Des modes d'accumulation d'argent à des fins d'établissement similaires sont encouragés par l'Assistance publique ; cependant nous ignorons le plus souvent ce que sont devenus les pupilles masculins après leurs 21 ans. En septembre 1945, à sa majorité, Pierre Bonnet dispose ainsi de 17 280,30 francs sur son livret d'épargne. Son expérience acquise en 6 ans de placement dans diverses exploitations du Beaujolais est aussi un atout supplémentaire⁶⁵⁸. Pendant toutes ces années, il n'a formulé aucune revendication ayant laissé de traces écrites. Il accumule de l'argent et ne paraît ni contester le travail agricole ni se plaindre de ses employeur.e.s. Le temps d'infériorité sociale de la domesticité est perçu comme acceptable car prenant fin, notamment via le service militaire (y compris en temps de paix)⁶⁵⁹. Cette impression est partagée par la domesticité agricole dans son ensemble, et pas seulement par les pupilles. A la fin de l'adolescence, le développement progressif de leur force musculaire est aussi un facteur émancipateur important pour les hommes : nous avons vu au chapitre précédent l'importance de la puissance physique dans le règlement des conflits domestiques (chapitre 7). Après l'armistice, en raison de la proportion forte d'hommes mutilés ou disparus, cette force physique des très jeunes hommes ou des adolescents –déployée au travail ou dans d'autres interactions sociales– continue de leur valoir un pouvoir supérieur à

657 Interrogatoire d'Auguste Cotte du 25 novembre 1935, Affaire Auguste Cotte, 4U525, ADL.

658 Compte de tutelle du 10 septembre 1945 établi par le conseil de famille des pupilles du Rhône, Dossier Pierre Bonnet, 3X1500, ADR.

659 Frédérique El Amrani, *Les jeunes filles des milieux populaires ruraux...*, op. cit., p. 145.

leurs prédécesseurs des décennies passées. La relative rareté des hommes sur le marché matrimonial permet également des destins plus favorables aux domestiques et un assouplissement des règles d'avant-guerre. Frédérique El Amrani remarque ainsi qu'il est désormais plus souvent possible pour un domestique d'épouser les filles de son patron, à condition qu'il quitte son poste⁶⁶⁰. Le mariage, après les pertes masculines considérables dans la paysannerie française durant la Grande Guerre, une autre manière d'esquisser une trajectoire sociale ascendante (chapitre 7).

c) Petite déviance, armée et refus inflexible du travail : les voies genrées des pupilles sortant de la domesticité.

A partir de 17-18 ans, quelques jeunes hommes devançant l'appel des drapeaux pour mettre fin à leur domesticité agricole, en dépit d'une discipline militaire qui n'est pas toujours plus facile à supporter. Par exemple, le lyonnais Ernest Klinger (frère d'Henriette Klinger mentionnée précédemment), est gagé depuis 1934 dans l'Ain⁶⁶¹. Il a 16 ans en 1935, lorsqu'il est victime d'un accident du travail. Il se blesse en coupant du bois à la hache, ce qui lui vaut un mois de soins et une légère invalidité permanente à l'index gauche⁶⁶². L'année suivante, toujours gagé dans une ferme, Ernest Klinger commet une première « *indélicatesse* » en majorant le prix de volailles vendues par son patron⁶⁶³. Au cours de son placement suivant, il renâcle devant les ordres et fait mal son travail : Louis Robin, son patron, perd patience et le renvoie en février 1937. Il est alors qualifié de travailleur inappliqué, de « *raisonneur, (...) discoureur* »⁶⁶⁴, ce qui précipite un engagement militaire volontaire conclu pour trois ans en mars 1937. Très content à son arrivée à Toul au régiment, il espère « *conduire les autos blinder* »⁶⁶⁵, devenir chauffeur. Cette ambition se révèle très loin de tout travail agricole, auquel il ne souhaite pas revenir. Les premiers mois sous les drapeaux sont cependant difficiles, car il manque d'argent liquide et ne peut faire face aux menues dépenses nécessaires à son entretien⁶⁶⁶. Très vite, la discipline lui pèse : « (...) *sit s'était a reffaire je ni*

660 Ibid., p. 185.

661 Contrat de placement d'Ernest Klinger du 7 mars 1934, Dossier Ernest Klinger, 3X1502, ADR.

662 Extrait des minutes du greffe de la justice de paix du canton de pont d'Ain du 14 décembre 1935, Dossier Ernest Klinger, 3X1502, ADR.

663 Note de mutation du 21 août 1936, Dossier Ernest Klinger, 3X1502, ADR.

664 Note de mutation du 13 février 1937, Dossier Ernest Klinger, 3X1502, ADR.

665 Lettre d'Ernest Klinger au directeur de l'agence de Bourg du 16 mars 1937, Dossier Ernest Klinger, 3X1502, ADR.

666 L'ensemble de sa correspondance avec l'agence de Bourg ou avec l'inspection départementale pour les années 1937 à 1940 vise à obtenir des mandats plus fréquents. Ernest Klinger n'obtient satisfaction que ponctuellement. Dossier Ernest Klinger, 3X1502, ADR.

*referai pas et il me dresse bien labas enfin je fait mon travaille comme il doit se faire (...) »⁶⁶⁷. Après le printemps 1937, Ernest Klinger s'habitue à l'armée et commence à se plaire sous les drapeaux, grâce à la camaraderie du régiment où il reste jusqu'en 1940 : « *j'ai trouver des bons camarades et on sentend bien tous ensemble* »⁶⁶⁸. Après trois années de domesticité plutôt difficile où il ne semblait pas trouver sa place, il paraît plus satisfait dans la seule alternative existante pour les pupilles masculins. Les lettres d'Ernest ne donnent pas de motifs précis à son insatisfaction par rapport à la domesticité agricole mais son engagement militaire à 18 ans témoigne d'une forme, encore acceptable aux yeux de l'Assistance publique, du refus de la domesticité promise. Or, puisque l'engagement militaire reste impossible pour les jeunes filles, celles-ci se voient donc contraintes à encore plus de patience, ou à des comportements déviants pour échapper à la domesticité.*

Née (comme Ernest Klinger) à Lyon juste après la Première Guerre mondiale (1922), Albertine Mérigot rejoint l'Assistance publique à 17 ans, en 1939. Son premier patron, un cultivateur de Haute-Loire, la viole le lendemain de son arrivée en place⁶⁶⁹. Dès lors, Albertine Mérigot qui s'était déjà illustrée par son attitude plutôt indisciplinée⁶⁷⁰, se débrouille pour se faire chasser de toutes les places où l'Assistance publique s'obstine à l'envoyer. En octobre 1939, Jean Mathieu Layes du village d'Auroules (Haute-Loire) n'en veut plus, alors qu'Albertine est restée moins de trois semaines chez lui. L'agriculteur la décrit comme une « *filie bornée, inconsciente, bavarde. Ne sait pas faire grand-chose... sauf des sottises !* ». Elle arrive ensuite chez Samuel Franc, toujours en Haute-Loire, le 16 octobre 1939. Le paysan ramène la jeune fille dix jours plus tard, non sans avoir écrit au directeur d'agence d'Yssingaux dès le 21 octobre 1939 qu'il ne pouvait « *garder la pupille Albertine, elle ne peut pas faire du tout elle ne veut rien faire ou très peu selon son idée on ne peut la faire lever le matin avant 9h ou 9h et demie (...)* », reconnaissant même « *Hélà faut l'avouer je suis venu à l'âge de 73 ans sans en avoir vue une pareille (...)* »⁶⁷¹. Un autre placement est tenté en novembre 1939 : il ne dure pas deux semaines⁶⁷². Albertine refuse toutes les tâches, même

667 Lettre d'Ernest Klinger à l'inspecteur départemental du Rhône du 30 mars 1937, Dossier Ernest Klinger, 3X1502, ADR.

668 Lettre d'Ernest Klinger à l'inspecteur départemental du Rhône du 26 juin 1937, Dossier Ernest Klinger, 3X1502, ADR.

669 Déclaration écrite de Paul Royet du 24 juillet 1939, Dossier Albertine Mérigot, 3X1609, ADR.

670 Lettre du 6 mai 1939 de la directrice du Bon-Pasteur du Puy à l'inspecteur de l'Assistance de Lyon, Dossier Albertine Mérigot, 3X1609, ADR.

671 Lettre de Samuel Franc au directeur d'agence d'Yssingaux du 21 octobre 1939, Dossier Albertine Mérigot, 3X1609, ADR.

672 Lettre du directeur d'agence d'Yssingaux à l'Inspecteur départemental de Lyon du 23 novembre 1939, Dossier Albertine Mérigot, 3X1609, ADR.

celles qui sont considérées comme les plus simples et les moins astreignantes (comme garder les vaches).

Après quelques mois à la Solitude, le pensionnat répressif de Lyon, la jeune fille est à nouveau envoyée comme domestique de ferme à Porte-les-Valence en juillet 1940 : une semaine plus tard le contrat est rompu⁶⁷³. Notons que le refus d'obéissance d'Albertine Mériqot est général. En effet, elle ne veut pas plus obéir au patronat domestique qu'au personnel de la Solitude⁶⁷⁴ ou qu'à celui du « dépôt », là où vivent les pupilles en attente de placement :

« (...) Concernant cette pupille actuellement au dépôt j'ai eu plusieurs plaintes de la Sœur Infirmière chargée du service et tout dernièrement Monsieur l'Econome a ordonné son incarcération dans un local réservé aux mauvais sujets. Cette pupille nourrissant de mauvais instincts répond grossièrement et insulte le personnel chargé de sa surveillance, elle se refuse à tout travail(...) »⁶⁷⁵.

La jeune fille finit par être placée à partir de novembre 1940 dans une école professionnelle à La Faye, près de St Yrieix (dans le Limousin), où elle semble se plaire, puisqu'elle y demeure encore en 1943. Cette année-là, sa santé se dégrade et elle doit rejoindre un sanatorium⁶⁷⁶. Puis son état s'améliore et elle quitte l'établissement en novembre 1944. Que devient-elle après la Libération ? En 1946, elle est signalée à la police comme ayant « attiré, par l'irrégularité de sa conduite l'attention du service des mœurs »⁶⁷⁷ mais nous n'avons pas plus d'informations sur son devenir professionnel et personnel.

Du point de vue du refus de la domesticité, l'exemple d'Albertine Mériqot est le plus spectaculaire, mais il est loin d'être le seul parmi les archives de l'Assistance publique : la directrice de la Solitude mentionne dans sa lettre sur Albertine le cas de deux pupilles s'étant évadées de leurs placements⁶⁷⁸. Dès la fin du XIX^e siècle, des pupilles placées comme domestiques refusent une domesticité qui leur déplaît, notamment parce qu'elles ne peuvent pas, contrairement à leurs frères, l'écourter par le service militaire. Parmi plusieurs exemples nous pouvons citer celui de Jeanne Cersot, 18 ans. Celle-ci multiplie les motifs de rappel à

673 Contrat de placement d'Albertine Mériqot du 2 juillet 1940, rompu le 10 juillet, Dossier Albertine Mériqot, 3X1609, ADR.

674 Lettre de la directrice de la Solitude à l'inspecteur départemental de Lyon du 16 juillet 1940, Dossier Albertine Mériqot, 3X1609, ADR.

675 Lettre du directeur d'agence d'Yssingeaux à l'Inspecteur départemental de Lyon du 22 août 1939, Dossier Albertine Mériqot, 3X1609, ADR.

676 Lettre de l'inspecteur départemental du Rhône à l'inspecteur départemental de Haute-Vienne du 21 août 1943, Dossier Albertine Mériqot, 3X1609, ADR.

677 Lettre du commissaire central de Périgueux à l'inspecteur départemental du Rhône du 21 mai 1946, Dossier Albertine Mériqot, 3X1609, ADR.

678 Lettre de la directrice de la Solitude à l'inspecteur départemental de Lyon du 16 juillet 1940, Dossier Albertine Mériqot, 3X1609, ADR.

l'ordre au début des années 1890 dans un placement roannais qui ne lui convient pas. Jeanne Cersot a par exemple réclamé un médecin, « *prétendant qu'elle était malade de ses rhumatismes* », bénéficiant ainsi d'un mois de repos bien que le corps médical n'ait rien trouvé de concluant, avant de finalement partir après son retour au travail, sans en aviser les autorités de l'Assistance publique⁶⁷⁹. Nous n'en savons pas plus sur ce cas, mais le ton de la lettre de l'inspecteur Jurnin indique bien qu'il n'est, là encore, pas isolé : en effet, Jeanne « *s'est laissée monter la tête* » par une autre pupille tout aussi rétive à la domesticité.

Enfin, l'arrêt de travail –que la puissance publique n'appelle jamais « grève » en contexte de domesticité– et le départ des exploitations agricoles sont aussi des ressources utilisées par une autre forme de main-d'œuvre domestique captive : celle constituée par les étrangers et les étrangères. En 1931, à Saint-Bonnet-le-Courreau, une domestique de ferme polonaise cesse le travail à son retour d'une visite au siège de l'*opieka polska*. Cette grève paraît très efficace pour obtenir la fin du contrat : son patron, Antoine Derory nourrit et loge une employée qui ne travaille plus. Il a alors tout intérêt à la laisser partir au plus vite plutôt que continuer à pourvoir aux besoins d'une femme qui ne participe pas à la production. Le temps nécessaire qu'il lui faut pour solliciter les autorités (le ministère de l'Agriculture) et qu'elles interviennent efficacement augmente encore ses pertes. Notons que si cette femme fait grève, c'est indépendamment de son époux, domestique agricole du même Antoine Derory. Ce domestique agricole, Polonais lui aussi, ne s'est ni rendu à Saint-Etienne pour recevoir l'appui de l'*opieka polska*, ni n'a cessé le travail⁶⁸⁰. A la même période, à Saint-Marcellin, une autre domestique anonyme sollicite l'*opieka polska* d'abord pour obtenir plus de « *congés (...) pour se rendre à des fêtes* » puis exige la rupture de son contrat. Ne l'obtenant pas, elle quitte l'exploitation agricole et laisse le soin à l'*opieka polska* de demander le certificat de cessation de travail dont elle a besoin⁶⁸¹.

Feindre la maladie, refuser totalement le travail et s'évader sont les principaux moyens utilisés par les filles, alors que les garçons chapardent, travaillent sans hâte ni application, contestent et s'engagent dans l'armée. Ces lignes genrées de partage ne se limitent aux trajectoires d'Ernest Klinger et d'Albertine Mériqot. Elles se retrouvent dans plusieurs dossiers de pupilles. Ce qui est le cas pour les enfants abandonné.e.s est-il également valable

679 Lettre du 24 décembre 1891 de l'inspecteur Jurnin à l'inspecteur département de l'Assistance publique du Rhône, Dossier Justine Michon, 3X402, ADR. Voir notre annexe n°4.

680 Lettre de Félix Garcin au préfet de la Loire du 16 septembre 1931, 7M152, ADL.

681 Lettre de Félix Garcin au préfet de la Loire du 17 septembre 1931, 7M152, ADL.

pour les autres domestiques de l'entre-deux-guerres ? Moins (efficacement) contraint.e.s par les institutions à rester domestiques s'ils et elles ne le souhaitent pas, jeunes femmes et, plus rarement, jeunes hommes des années 1920 et 1930 trouvent parfois dans la domesticité des passerelles vers le monde auquel ils et elles aspirent.

3°) Des domesticités de passerelles : vers la ville et vers la décohabitation.

Il est difficile d'évaluer si, dans les années 1920 et 1930 plus qu'à la fin du XIX^e siècle, la domesticité est perçue par la plupart des jeunes qui s'y engagent comme un temps bref, potentiellement formateur et enrichissant, comme une étape préalable à la réalisation d'autres ambitions. Sur le sol métropolitain la sortie du travail domestique est un privilège blanc⁶⁸². Au sein des classes populaires, les choix de carrière sont puissamment guidés par l'offre et la demande du marché du travail local, par sa segmentation genrée et par la nécessité d'obtenir une rémunération dès l'adolescence.

a) Une domesticité brève et épisodique ?

Au-delà de la question du « choix » de carrière, les recensements mettent en lumière la brièveté des engagements chez les mêmes patron.ne.s. Dans le début des années 1930, 90 % des domestiques de nos échantillons quittent leurs employeur.e.s après moins de cinq ans de services. En effet, si l'étude de nos échantillons indique un turnover un peu moins systématique qu'à la fin du XIX^e pour les années 1931-1936, il est toujours rapide en ville, comme à la campagne. Comme au cours du XIX^e siècle, changer de patron.ne, de localité, voire même de profession rapidement et fréquemment est un mode de vie répandu au sein des classes populaires. Plus de précisions sur des trajectoires individuelles sont données dans les dépositions des archives judiciaires. Ces témoignages soulignent la stabilité de la grande mobilité des domestiques, hommes et femmes, dans l'entre-deux-guerres. Cette facilité de mouvements demeure, comme au siècle précédent, un moyen primordial de lutter contre une exploitation patronale trop insupportable (chapitre 5). Certes la stabilité professionnelle émerge progressivement, y compris au sein des classes populaires, comme un gage de stabilité personnelle, de bonne moralité, d'ardeur au travail ; mais l'enchaînement de postes rapides

682 L'ensemble de la correspondance de l'agence économique du gouverneur général indochinois concernant les domestiques « annamites » vise à ce qu'ils et elles restent dans leur profession d'arrivée en métropole et soient bien rapatriés à l'expiration de leurs contrats. Fonds du slotfom, 9, ANOM. D'après Jean-Philippe Dedieu, une politique similaire est mise en place en ce qui concerne les domestiques de l'Afrique sous domination française. Jean-Philippe Dedieu, « Normaliser l'assujettissement... », op. cit., p. 132.

n'est pas non plus rédhibitoire dans la morale populaire. Cet état d'esprit transparaît dans de nombreuses dépositions des archives judiciaires. Par exemple en 1936, Jean Jurdyc, métallurgiste de 53 ans, a ainsi employé « *occasionnellement et à plusieurs reprises à des travaux de jardinage* » Jean Laniel, 19 ans, aussi domestique et aide-carrossier. Jean Jurdyc explique à propos du jeune homme :

« (...) j'ai été satisfait de ses services. Cependant à mon point de vue il n'est pas capable (...) d'occuper un emploi stable et de travailler assidûment. D'ailleurs il a exercé plusieurs professions dans la région et n'est jamais resté longtemps à la même place. En définitive je considère Laniel comme un garçon sans caractère un peu fainéant de nature, mais non vicieux et n'ayant pas mauvais fond. (...) »⁶⁸³.

La capacité de déplacement et la connaissance des limites acceptables en matière de travail restent importantes et valorisées comme de la débrouillardise ou de l'amour-propre. Marie Baud a travaillé pour trois employeur.e.s différent.e.s entre novembre 1928 et mars 1930. Elle est à chaque fois partie de son plein gré⁶⁸⁴, en déclarant sans fard aux autorités : « *je ne gagnais pas assez* »⁶⁸⁵. Rappelons enfin que cette mobilité forte concerne domestiques né.e.s en France et né.e.s à l'étranger de manière similaire, dans les ménages urbains comme dans le monde agricole au début du XX^e siècle. Ainsi, dans les localités rurales de la Drôme examinées par Ronald Hubscher, 75 % des étrangers et étrangères n'ont jamais la même adresse lors des recensements effectués entre 1911 et 1936⁶⁸⁶. Pour les Français.e.s, les enfants des campagnes s'installent de plus en plus durablement dans les grandes villes et leurs banlieues⁶⁸⁷, même si, en raison des falsifications des recensements lyonnais, cette permanence reste difficile à mesurer.

b) De la domesticité de ferme à celle de ville : de nouveaux horizons.

Dans les années 1920 à 1940, la campagne n'est ainsi plus l'unique horizon de ceux et celles qui y sont né.e.s. Les fils et filles de journaliers, journalières, petit.e.s propriétaires agricoles, vigneron ou métayers, refusent des revenus trop précaires, trop médiocres, pour un travail harassant⁶⁸⁸. A Lamure-sur-Azergues et autour, l'exode rural est particulièrement prononcé dès le début du XX^e siècle. Les cantons où existent des alternatives au travail agricole se vident moins que la montagne beaujolaise à la fin du XIX^e siècle, mais leurs

683 Déposition de Jean Jurdyc du 8 juin 1936, Affaire Jean Laniel, Julien Cessieu, Eugène Galkase, André Marin, Fernand Bouvier, 4U529, ADL.

684 Déposition d'Henri Bourgeois (hôtelier, ex-employeur) du 31 mars 1931, Affaire Marie Baud, 2U853, ADR.

685 Interrogatoire de Marie Baud du 21 mars 1931, Affaire Marie Baud, 2U853, ADR.

686 Ronald Hubscher, *L'immigration dans les campagnes...*, op. cit., p. 94.

687 Plusieurs villages des Monts du Lyonnais et du Beaujolais se vident de leurs jeunes actifs et actives. Michel Gervais, Marcel Jollivet et Yves Tavernier, *Histoire de la France rurale. t. 4 ...*, op. cit., p. 337.

688 Gilbert Garrier, *Les paysans de l'Ouest lyonnais...*, tome 1, p. 442.

populations diminuent toutefois après la Première Guerre mondiale⁶⁸⁹. Derrière les chiffres analysés par Gilbert Garrier se dessinent des trajectoires individuelles marquées par des aspirations nouvelles. Le nombre d'exploitations agricoles baisse, ainsi le nombre de domestiques, surtout en zones montagneuses. La demande en main-d'œuvre agricole demeure pourtant forte, particulièrement dans les espaces fruitiers ou de polyculture, très répandus dans la Loire et le Rhône⁶⁹⁰. Lorsque leurs parents leur laissent le choix, les adolescent.e.s du monde rural, sachant lire et écrire pour leur écrasante majorité, savent qu'il existe un nombre croissant d'alternatives d'emplois dans les villes et les bourgs des environs. Après quelques mois « en service » ils et elles essayent déjà de rejoindre la ville.

Sans quitter la domesticité, le placement en milieu urbain permet ainsi de sortir de la routine et de la dureté des travaux agricoles et de la vie de village. Battue et mal logée dans la ferme patronale, une domestique polonaise du Forez obtient l'intervention de l'*Opieka Polska* pour travailler dans un café⁶⁹¹. Pour de nombreuses jeunes filles, l'occasion d'élargir leur horizon est aussi une opportunité de formation vers les postes les plus rémunérateurs de la domesticité, ceux chez des familles riches ou aristocratiques. D'après Frédérique El Amrani, l'uniforme net, impeccable et plus seyant que les grossières tenues de la campagne est apprécié par souci esthétique et manifeste une certaine qualification professionnelle⁶⁹². Cependant, la ville n'apporte pas toujours le degré de raffinement espéré⁶⁹³. Tout comme les patron.ne.s de l'Anjou étudié par Frédérique El Amrani, les employeur.e.s du Roannais ou du Beaujolais de l'entre-deux-guerres ne paraissent proposer pas le vocabulaire, les pratiques et la sophistication personnelle attendues par certaines jeunes femmes et jeunes hommes avides de grimper vite les échelons du *cursum honorum* de la domesticité. Aucun témoignage des archives judiciaires dépouillées ne met en avant cette aspiration spécifique à plus de raffinement chez les employeur.e.s, probablement trop personnelle et déconnectée des enjeux des assises pour apparaître très nettement. Le parcours –exceptionnel– d'Eugénie Brazier donne néanmoins un exemple, sinon de recherche active de la part de la jeune femme de patron.ne.s plus sophistiqué.e.s, au moins de la « formation » ainsi reçue. En 1914, Eugénie, mère célibataire, passe des fermes de la Bresse aux beaux appartements de Lyon et de la Côte d'Azur lorsqu'elle s'engage chez les Milliat, prospères industriels lyonnais ayant plusieurs

689 Ibid., p. 464 et p. 619.

690 Ibid., p. 582.

691 Lettre de Félix Garcin au préfet de la Loire du 17 septembre 1931, 7M152, ADL.

692 Frédérique El Amrani, *Les jeunes filles des milieux populaires ruraux ...*, op. cit., p. 199.

693 Ibid., p. 193.

domestiques, ainsi que des habitudes de villégiature à Cannes. De domestique elle devient cuisinière et apprend à accommoder des mets prestigieux⁶⁹⁴.

Cette aspiration à changer son statut est peut-être aussi perceptible chez Marie Bourget. En 1934, la jeune femme de 23 ans, dépose dans une affaire de pots-de-vin et son témoignage la présente comme « *domestique, employée chez Mme Siblac, coiffeuse, 18 rue Neyron, Saint-Etienne* ». On ne sait si elle a insisté pour changer son statut ou si le fonctionnaire scrupuleux a rayé de lui-même « domestique » en sachant qu'elle ne s'occupe pas uniquement de tâches ménagères. Toujours est-il que la déposition de la jeune femme sur son emploi précédent met en évidence les ambiguïtés persistantes de son métier dans les années 1930 :

« Je suis restée au service de M. Michalon, débitant 135 rue de Roanne, « Café Central », pendant tout le temps qu'il a tenu cet établissement, c'est-à-dire pendant trois ans de 1931 à 1934. j'étais déjà à son service auparavant à Montbrison. J'étais serveuse et je m'occupais également des autres travaux de ménage, j'étais, en somme, bonne à tout faire. »⁶⁹⁵.

La domesticité de café est en effet nombreuse pendant l'entre-deux-guerres. Examinée déjà plus haut (chapitre 6), nous rappelons ici qu'elle se conjugue souvent avec une domiciliation au café ou au restaurant. Si le métier est difficile physiquement et exige toujours un investissement émotionnel et verbal⁶⁹⁶, il permet de récolter des pourboires, de côtoyer ses pair.e.s de classe et leurs organisations collectives (chapitre 6). Parfois, travailler dans un café ou un restaurant permet de glisser vers un travail de service non-résident, aux horaires plus nettement définis.

c) Un glissement inachevé vers un travail non-résident de service à la personne.

En mars 1936, Louise Berger, 25 ans, est témoin de la tentative de meurtre d'Armand Batisse sur Madame Savonet, sa patronne, une tenancière de café lyonnaise. Ses dépositions nous informent qu'elle ne vit pas au café mais à son domicile propre, avec son enfant âgé de quelques mois. Elle travaille depuis presque deux ans pour cet établissement⁶⁹⁷ où elle est considérée par Madame Savonet comme sa « *bonne* »⁶⁹⁸. Malgré ses horaires étendus 6h30 à 22h (puisque'elle est présente à l'ouverture et à la fermeture du commerce)⁶⁹⁹, elle préfère

694 Roger Moreau, *Les secrets de la Mère Brazier*, op. cit., pp. 28-29.

695 Déposition de Marie Bouget du 18 décembre 1934, Affaire Louis Gouilloud, Francis Malinvaud, Jean Malinvaud 4U528, ADL.

696 Les domestiques de café sont fortement surreprésentées dans les dépositions des affaires jugées aux assises en 1921, 1931 et 1936, dans la Loire et dans le Rhône.

697 Déposition de Louise Berger du 30 avril 1936, Affaire Armand Batisse, 2U889, ADR.

698 Déposition de Léonarde Savonet du 7 mai 1936, Affaire Armand Batisse, 2U889, ADR.

699 Déposition de Louise Berger du 30 avril 1936, Affaire Armand Batisse, 2U889, ADR.

avoir son propre domicile. Cette pratique de non-résidence se répand pour les domestiques de ville et de café.

A la campagne aussi, une partie de la production jadis faite par les domestiques est de plus en plus réalisée par des « journalières », qui interviennent de manière ponctuelle au sein de l'exploitation, tant pour des tâches ménagères qu'agricoles. Depuis le début des années 1930, Madeleine Grenier, une journalière de 48 ans de Saint-Georges-de-Reneins, se rend régulièrement chez les Mestat, des agriculteurs assez prospères de la même commune :

« (...) En 1931, je suis venue habiter au lieu dit « Crochet » et depuis cette époque jusqu'au mois de juin 1935 je suis allée comme journalière chez les Mestat pour faire des façons de vigne et quelques journées de lavage en 1933 et en 1934 (...). Depuis le mois de juin 1935, je ne suis allée chez les Mestat qu'une seule fois lors de la noce, fin décembre 1935 pour faire la vaisselle. Quand aux Lamoureux je les fréquentais peu, car ce sont des propriétaires. (...). J'allais chez les Mestat pour les travaux de la vigne, en moyenne et au maximum 15 jours en mars-avril. En juin, j'allais là 10 jours pour relever la vigne. Je n'y retournais que pour les vendanges. (...). A cette époque, en juin 1934, je restais à travailler dans les vignes Mestat de 7h1/2 du matin jusqu'à 8h du soir. Je prenais le repas de midi avec les autres à la maison. (...) »⁷⁰⁰.

A l'instar de Louise Berger et de Madeleine Grenier, il s'amorce en effet un mouvement de décohabitation du personnel de service, qui prend plusieurs aspects. Une partie croissante du travail domestique est fournie par un personnel qui ne réside plus chez les patron.ne.s et qui limite ainsi ses horaires de travail. La décohabitation est d'ailleurs principalement une affaire de femmes mariées ou/et de mère de famille : elle est donc probablement motivée par une vie affective extérieure au ménage employeur. Pour autant, elle n'est pas synonyme de dépersonnalisation radicale des relations de travail. Même sans dormir sur place, Madeleine Grenier et Louise Berger sont des témoins privilégiés des états affectifs et des relations intimes de leurs employeur.e.s : c'est en cette qualité qu'elles sont interrogées par les forces de l'ordre et qu'elles peuvent fournir des indications éclairantes. Madeleine Grenier précise ainsi : *« Longtemps, le père Mestat ne voulait pas du mariage de sa fille avec Lamoureux car il ne le trouvait pas assez travailleur. »*⁷⁰¹. Louise Berger, de son côté, apparaît même comme la confidente de sa patronne, Madame Savonet, lorsqu'elle explique :

« J'ai toujours connu les relations de ma patronne avec le sieur Batisse et je puis vous dire que ce dernier est un violent et un brutal, qui, souvent même en ma présence n'hésitait pas à frapper sauvagement sa maîtresse et à me menacer lorsque j'intervenais pour les séparer. Lasse de cette vie de martyre, Mme Savonet, peu après sa liaison m'a avoué en avoir assez de cet individu et depuis, ne cessait de le lui dire mais lui, n'a jamais rien voulu savoir et lorsque les scènes devenaient trop violentes il n'hésitait pas à lui dire que s'il était obligé de partir il ne partirait pas seul et qu'il lui ferait la peau. Il y a un mois environ, ma patronne rentrant en taxi avec Batisse, m'a affirmé qu'en cours de route elle avait été menacée par son

700 Déposition de Madeleine Grenier née Lorin du 25 février 1936, Affaire Marie Mestat, Marcel Lamoureux et Elisa Chavel, 2U881, ADR.

701 Déposition de Madeleine Grenier née Lorin du 25 février 1936, Affaire Marie Mestat, Marcel Lamoureux et Elisa Chavel, 2U881, ADR.

*amant d'un revolver et depuis ce jour elle vivait dans des transes perpétuelles, le fait qui s'est produit était inévitable avec un individu comme Batisse. »*⁷⁰².

Cette décohabitation peut être permanente (comme dans le cas de Louise Berger) ou s'accompagner –surtout en milieu agricole– de périodes courtes de domiciliation chez le patronat (comme dans le cas de Madeleine Grenier). L'apport d'une main-d'œuvre ponctuelle lors de moments décisifs du calendrier agricole (ici les vendanges) n'est pas un phénomène nouveau, surtout quand il est, comme chez les Mestat, conjugué avec la présence de domestiques vivant sur l'exploitation. Néanmoins, la mention de la vaisselle réalisée un jour de mariage montre aussi que Madeleine Grenier peut être employée « à la journée » non comme travailleuse agricole mais bien comme « femme de ménage » ou « plongeuse ». Les exemples de cette pratique d'embauche à la journée pour du travail ménager dans les années 1920 et 1930 se multiplient dans les autobiographies⁷⁰³ comme dans les archives judiciaires⁷⁰⁴.

Par ailleurs, la décohabitation s'explique par l'externalisation d'une partie de ce qui était produit au sein du foyer, que nous avons appelé tout au long de cette thèse « production domestique », c'est-à-dire un ensemble vaste de tâches d'entretien des biens et des personnes, de préparation de nourriture, de soins ménagers, vestimentaires, psychologiques et parfois sexuels. Cette production n'est plus entièrement fabriquée ou fournie au sein du domicile des bénéficiaires. A partir du début du XX^e siècle, une partie croissante des biens et services sont acquis et parfois consommés à l'extérieur du foyer. Cette externalisation de la production domestique n'est pas spécifique à la France. Elle est nécessaire à la bourgeoisie qui trouve de moins en moins de volontaires pour faire réaliser à son domicile propre cette production. Le mouvement d'externalisation est par ailleurs accompagné par la Troisième République qui développe des services publics. Ainsi, l'État-Providence émergent se dote d'une fonction publique hospitalière, alors que le soin médical est un service traditionnellement assuré par la domesticité au sein des familles bourgeoises⁷⁰⁵. Les multiples travaux sur la profession d'infirmière dans l'entre-deux-guerres mettent d'ailleurs en évidence sa proximité avec la

702 Déposition de Louise Berger du 17 mars 1936, Affaire Armand Batisse, 2U889, ADR.

703 P. C., p. 62, APAX, à propos de sa mère, ancienne domestique, au début des années 1920 : « *Dans les quartiers populaires, où on ne fréquentait guère les restaurants, on trouvait des femme qui, sans être des professionnelles de la cuisine, avaient un réel talent culinaire et qui, surtout, ne reculaient pas devant une longue journée de travail. On les sollicitait occasionnellement pour un baptême, une communion, voire un mariage ou un enterrement. On les connaissait par le bouche à oreille. La rétribution par l'employeur était relativement modeste mais l'assiette qui circulait en fin de repas pour recueillir les pourboires des convives permettait souvent d'arriver à un total fort honnête. Notre mère elle-même était connue et appréciée pour ce genre d'activité (...)* ».

704 Nous pouvons par exemple citer la déposition de Marguerite Devin épouse Bohé du 12 juillet 1921, Affaire Jean-Claude Martin, 4U450, ADL.

705 Nancy Christie, « Strangers in the Family... », op. cit.

domesticité sur plusieurs aspects : uniforme, délégation de tâches non définies, position subordonnée dans la hiérarchie hospitalière, nature du travail qui combine des compétences relationnelles et d'adaptabilité aux personnes et un travail physique au contact de la saleté. Les infirmières sont alors en charge du nettoyage des patient.e.s, des salles de soin, des chambres⁷⁰⁶. Comme beaucoup de domestiques, ce sont des femmes principalement. Elles sont issues de milieux ruraux et populaires et à la recherche d'un travail rémunéré dans les grandes villes⁷⁰⁷. L'externalisation et même, pour reprendre le concept d'Evelyn Nakano-Glenn, l'institutionnalisation du travail de *care*⁷⁰⁸, contribuent aux transformations importantes de la domesticité dans l'entre-deux-guerres, et notamment à l'essor du travail domestique non-résidant. Si une large partie de la main-d'œuvre domestique a rejoint les rangs des services publics et des entreprises pourvoyeuses de services à la personnes, certaines femmes, et plus rarement certains hommes, continuent de travailler chez des particuliers employeurs, sans habiter à leur domicile pour autant.

En raison, entre autres, de cette institutionnalisation du travail « reproductif », le modèle du travail de service associé à un logement sur place est battu en brèche. Une partie de la main-d'œuvre traditionnellement considérée comme « domestique » acquiert sa propre résidence. Le travail « de journée », où des femmes (principalement) se déplacent au domicile de l'employeur.e pour effectuer plusieurs heures de travail ménager ou de cuisine et passent la nuit dans leur domicile personnel, existe en effet de longue date. Nous trouvons ainsi dans les échantillons de recensements dépouillés pour l'année 1851 une trentaine de « domestiques », « valets », et autres « cuisinières » qui ne vivent pas chez leurs patron.ne.s, en villes comme à la campagne⁷⁰⁹. Cette pratique de non-résidence croît cependant plus nettement après la Première Guerre mondiale, et encore plus après la Seconde, en France comme dans d'autres pays occidentaux⁷¹⁰. La domesticité non-résidante s'accompagne d'une revalorisation – partielle et limitée – du travail fourni et d'une meilleure appréciation des personnes travaillant dans ce secteur. Dans les recensements examinés, la part de personnes se déclarant « domestique », « bonne », « cuisinière » tout en vivant dans leurs domiciles propres

706 Christian Chevandier, *Infirmières parisiennes, 1900-1950 : Émergence d'une profession*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011.

707 Véronique Leroux-Hugon, « L'infirmière au début du XX^e siècle : nouveau métier, tâches traditionnelles », *Le Mouvement Social* n°140, juillet-septembre 1987, pp. 55-68.

708 Evelyn Nakano-Glenn, « From Servitude to Service Work... », op. cit.

709 1F4 AMSE, 6MP99, 6MP101, 6MP111, 6MP112 (Lyon), 6MP96 (Lamure-sur-Azergues), ADR ; 6M381 (Roanne), 6M345 (La Pacaudière), ADL.

710 Evelyn Nakano-Glenn, « From Servitude to Service Work... », op. cit.

augmente au début du XX^e siècle : ils et elles sont environ 5,9 % en 1911, 8,1 % en 1921 et 8,8 % en 1936 des échantillons examinés⁷¹¹.

Les biais géographiques et sociaux de notre échantillonnage ne permettent pas d'évaluer précisément cette évolution. D'abord, les quartiers examinés à Lyon, Roanne et Saint-Etienne sont essentiellement ceux où vit la (grande) bourgeoisie et où peu d'hommes et de femmes des métiers de service, situés plutôt au bas de l'échelle sociale, peuvent payer un loyer. L'inclusion dans ces échantillons de rues des espaces populaires (à la Guillotière ou à Beaubrun par exemple) met en lumière certes l'émergence progressive d'un prolétariat de services à la personne non résidente mais une solution imparfaite. En outre se pose la question du travail dissimulé. Certes, depuis l'émergence des recensements, la domesticité est l'une des professions féminines les plus déclarées officiellement car, présent.e.s aux domiciles patronaux, les domestiques comptent parmi les travailleurs et travailleuses les plus visibles. Cependant dès que les employé.e.s ne dorment pas sur place, ou n'effectuent qu'un travail à temps partiel, le patronat peut être tenté (pour des raisons fiscales par exemple) « d'oublier » tout ou partie de son personnel. Les domestiques participent également de cette invisibilisation statistique. Plus encore quand les femmes sont marié.e.s, l'idée qu'il ne s'agit pas d'un « travail à plein temps » et la dévalorisation de l'activité professionnelle hors domicile contribuent à ne pas en parler aux enquêteurs gouvernementaux. Même devant la justice, Madame Marguerite Bohé se déclare « ménagère » alors que le contenu de son travail se rapproche à la fois de femme de ménage et d'ouvrière agricole⁷¹². Enfin, lors de l'examen des tables lyonnaises de recensement (très nettement faussées⁷¹³), il est bien délicat de séparer parmi les « cochers », « cuisiniers » ou « cuisinières » ceux et celles qui travaillent pour des particuliers de ceux et celles qui travaillent pour des compagnies ou de larges établissements comptant plusieurs salarié.es. L'usage même du terme domestique, lorsqu'il n'y a pas cohabitation avec le patronat, paraît problématique : il se maintient pourtant de manière ponctuelle jusqu'en 1936 dans les fichiers du recensement comme dans les professions enregistrées dans les dépositions judiciaires. Ces ambiguïtés empêchent toute mesure précise dans nos échantillons, mais la tendance à la décohabitation du personnel de services est nette, alors que, de plus en plus, ce travail de soin s'opère à l'extérieur des foyers.

711 1F35-42, 1F51-55, AMSE ; 6M399, 6M401, 6M408- 6M409 (Roanne), 6M356, 6M357, 6M360 (La Pacaudière), ADL ; 6MP530-532, 6MP534, 6MP537, 6MP570, 6MP572, 6MP574, 6MP584, 6MP706, 6MP708-709, 6MP725 (Lyon), 6MP526, 6MP566, 6MP702 (Lamure-sur-Azergues), ADR.

712 Déposition de Marguerite Devin épouse Bohé du 12 juillet 1921, Affaire Jean-Claude Martin, 4U450, ADL.

713 Jean Bienfait, « La population de Lyon... », op. cit.

Les professionnel.le.s des services qui ne vivent pas avec le patronat sont généralement plus âgé.e.s que les autres domestiques, affichant une moyenne d'âge de 37,57 ans en 1911 (contre 30,34 ans pour l'ensemble des domestiques recensé.e.s pour la même zone géographique cette année-là. Les moyennes d'âge des domestiques non-résident.e.s s'élèvent à 42,84 ans en 1921 et à 40,57 ans en 1936 contre respectivement 33,20 ans et 34,90 ans dans l'ensemble de nos échantillons. Ces domestiques sont également un peu plus souvent « français.e.s » que la moyenne en 1911, 1921 et 1936⁷¹⁴. Nos sources ne précisent que trop sporadiquement les statuts maritaux pour savoir dans quelle mesure cette décohabitation est liée à des mariages. Cependant l'âge supérieur et l'usage plus répandu de qualifications précises pour définir auprès des censeurs son occupation professionnelle montre que la non-résidence est un privilège principalement réservé aux plus expérimenté.e.s, aux plus qualifié.e.s et aux ressortissant.e.s. français.e.s. La question demeure pourtant de savoir si ces domestiques non résident.e.s se font payer au même niveau que leurs confrères et consœurs nourri.e.s et logé.e.s : trop peu d'éléments ont été trouvés aux archives sur cet aspect.

Externalisée, la production de services bénéficie d'une reconnaissance publique plus forte, plus visible que dans l'intimité des foyers. La professionnalisation qui découle de la reconnaissance des qualifications nécessaires est inégale suivant les types de production réalisée : l'amélioration des connaissances scientifiques et des pratiques médicales accélère la professionnalisation et l'uniformisation de la formation des infirmières par exemple, pour la production du soin médical à la personne⁷¹⁵. Le fait que des infirmières exercent publiquement des soins traditionnellement cachés contribue certainement à leur plus grande reconnaissance. En ce qui concerne d'autres types de production, cette visibilité plus grande du travail réalisé dans l'espace public combinée à des succès entrepreneuriaux revalorisent certaines

714 Sur 148 domestiques ne vivant pas chez leurs employeur.e.s en 1911, 1921 et 1936 seul.e.s 8 n'ont pas la nationalité française.

715 Christian Chevandier, « L'affirmation des qualifications dans les services de soin : les hospices civils de Lyon dans l'entre-deux-guerres », *Bulletin du Centre Pierre Léon*, vol. 2-3, 1995, pp. 97-107 et Véronique Leroux-Hugon, « L'infirmière au début du XX^e siècle... », op. cit., pp. 55-68.

compétences, principalement culinaires⁷¹⁶. C'est le cas par exemple des cuisinières lyonnaises appelés « les mères ».

Après un premier bref apprentissage au foyer parental et placées très jeunes comme domestiques et cuisinières, plusieurs femmes d'origine rurale ont ouvert des restaurants à Lyon. La bourgeoisie locale fréquente rapidement ces modestes établissements. A partir des années 1920 et 1930, la notabilité lyonnaise célèbre sa gastronomie locale, qui combine les produits régionaux utilisés dans la cuisine populaire des campagnes alentours et les mets plus sophistiqués, que les « mères », ces cuisinières, ont appris à réaliser pendant leurs périodes de domesticité. Ainsi, Françoise Fayolle, native du Puy-de-Dôme, arrive à Lyon en 1890. Elle est engagée comme cuisinière chez Gaston Eymard, riche directeur d'assurances, puis monte avec Fillioux son mari un premier établissement⁷¹⁷. En 1922 Eugénie Brazier, une de ces anciennes employées, ouvre elle, la *Mère Brazier*, rue Royale à proximité de l'hôtel de ville de Lyon. Originnaire de l'Ain, fille d'un petit propriétaire, domestique de ferme dès ses 10 ans puis de ville, elle a d'abord travaillé pour deux restaurants avant d'ouvrir son établissement seule. Elle s'est même progressivement attirée la clientèle de médecins et de politiciens connus comme Edouard Herriot⁷¹⁸. En 1938, Léa Bidault (née en 1908) ouvre un premier bistrot après avoir été domestique de la famille Schneider au Creusot (et employée de restaurant en Bourgogne) puis « La Voute », un autre établissement à proximité de la place Bellecour. Ce dernier obtient par la suite une étoile Michelin⁷¹⁹.

Ces exemples sont amplement valorisés et romancés par la bourgeoisie lyonnaise, alors que le tourisme culinaire se développe⁷²⁰. Comme nous l'avons vu plus haut, il s'agit aussi pour le patronat domestique de mettre l'accent sur les exemples de mobilité sociale

716 En ce qui concerne les compétences pour faire la cuisine, Luce Giard énumère par exemple les « mémoires multiples » mises en œuvre en cuisinant :

« (...) mémoire de l'apprentissage, des gens vus, des consistances, par exemple, pour identifier l'instant précis où la crème anglaise commence à napper la cuillère et doit être retirée du feu pour éviter qu'elle ne tourne. Il fait appel aussi à une intelligence programmatrice : il faut calculer astucieusement les temps de préparation et ceux de cuisson, intercaler les séquences les unes dans les autres, composer la succession des plats pour atteindre le degré de chaleur désiré au moment adéquat (...). La réceptivité sensorielle intervient également (...). L'ingéniosité créatrice de ruses y trouve aussi sa place : comment accommoder les restes de façon à faire croire qu'il s'agit d'un plat tout autre ? (...). » Luce Giard, « Faire la cuisine », in. Michel de Certeau, Luce Giard, Pierre Mayol, *L'invention du quotidien. Tome 2 Habiter, cuisiner*, Paris, Gallimard, 1994, pp. 222-223.

717 Georges Blanc et Coco Jobard, *La cuisine de nos mères*, Paris, Hachette, 2005, p. 10.

718 Roger Moreau, *Les secrets de la mère Brazier*, op. cit., pp. 23-38.

719 Georges Blanc et Coco Jobard, *La cuisine de nos mères*, op. cit., p. 16.

720 Marie-Anne Privat-Savigny, « Gastronomie et expositions universelles », in. Marie-Anne Privat-Savigny (dir.), *Gourmandises ! Histoire de la gastronomie à Lyon*, Lyon, Editions du musée Gadagne, 2011, pp. 75-78.

ascendante spectaculaire pour revaloriser la domesticité, et souligner son rôle bienveillant en la matière. Les « mères » ne sont pourtant pas toutes d'anciennes domestiques⁷²¹ et surtout toutes les anciennes domestiques ne trouvent pas à valoriser financièrement et socialement leurs compétences, du moins pas à un tel degré. L'ouverture ou la reprise d'une épicerie-comptoir, l'équivalent urbain de « se monter » pour une « *petite élite* » dans le monde agricole⁷²², ne réduit pas nécessairement le temps et la difficulté du travail fourni, et ne débouche pas toujours sur une affaire pérenne et reconnue. D'ailleurs cette prise d'autonomie par rapport au patronat bourgeois n'est que relative : l'ouverture ou la reprise d'un établissement se fait généralement avec un époux qui apporte une partie des fonds et dirige, au moins officiellement, les affaires. Aussi, au milieu des années 1930, sur 67 restaurants installés sur la Presqu'île de Lyon, seuls 13 sont tenus par des femmes.

721 Georges Blanc et Coco Jobard, *La cuisine de nos mères*, op. cit., pp. 9-36.

722 Ronald Hubscher, *L'immigration dans les campagnes...*, op. cit., p. 23.

Conclusion : des améliorations partielles.

La domesticité de l'entre-deux-guerres, sans disparaître, est désertée, ce qui inquiète les pouvoirs publics et le patronat. Le rejet des pesanteurs rurales, l'attrait de la ville et de ses salaires plus élevés, la meilleure protection législative et collective des travailleurs et travailleuses d'autres secteurs économiques poussent les jeunes hommes à refuser presque totalement la domesticité. Pour les femmes des classes populaires, le desserrement de la ségrégation du marché du travail durant la Première Guerre mondiale n'a pas duré. Leurs perspectives de travail dans la région lyonnaise et stéphanoise sont plus réduites que celles de leurs frères, et la domesticité reste une entrée sur le monde du travail très fréquente. Difficile par la quantité et la diversité du labeur exigé, la domesticité connaît, surtout en ville, des évolutions techniques importantes entre la fin de la Première Guerre mondiale et l'éclatement de la Seconde. Les ménages bourgeois et des classes moyennes se transforment, de même que leurs exigences alors que le nombre de travailleurs et travailleuses se réduit, laissant un travail considérable aux domestiques restant.e.s. Le turnover rapide et important souligne que des conditions de vie et de travail meilleures sont attendues, pour les domestiques « à la personne » comme pour les domestiques « de ferme ». Ces dernières, au bas de l'échelle sociale, ne sont pas épargnées par l'exploitation patronale et la rapacité d'agriculteurs et d'agricultrices sans scrupule.

Pourtant, les attentes ont changé en ce qui concerne les conditions matérielles d'existence de la domesticité féminine agricole. Au début des années 1930, travailler du lever du jour jusqu'au début de la nuit estivale (de 5 à 22 heures, donc) n'est plus considéré comme normal, c'est un motif de plainte audible par les autorités. L'accablement et la multitude des tâches exigées (gardiennage du bétail, traite d'un cheptel important, raccommodage des vêtements) ne sont pas perçus comme la norme indépassable, et la fourniture de vêtements de travail imperméables et solides est un droit, et non plus un privilège ponctuel. Madame Golcz signale par exemple des interventions pour être dûment payée et pour s'assurer que les dimanches après-midi ne sont pas intégralement dédiés au travail au début des années 1930⁷²³. Si les interventions des pouvoirs publics et de leurs représentant.e.s demeurent rares et modérées, le seuil d'acceptabilité des situations d'exploitations laborieuses et de dénuement matériel s'est nettement déplacé au début du XX^e siècle. L'adoption de mesures législatives minimales en faveur des domestiques, le recours à la main-d'œuvre étrangère, la création de

723 Rapport de Madame Golcz du 7 mars 1930, 7M152, ADL.

structures d'aide -inféodées au patronat-, les tentatives de revalorisation du travail ménager ne parviennent pas à enrayer la baisse des effectifs. Cependant, la situation matérielle des domestiques s'est indéniablement améliorée dans les années 1920 et 1930, par rapport aux années d'avant guerre. L'objectif des domestiques dans leur écrasante majorité est bien de quitter cette profession, ou au moins d'obtenir leur propre résidence, gage d'autonomie et élément central pour une vie affective plus riche.

Conclusion de la troisième partie : des évolutions structurelles pour la main-d'œuvre domestique

Le travail domestique est-il une profession de relégation, bloquant travailleurs et travailleuses au bas de l'échelle sociale, ou un marche-pied vers une mobilité sociale ascendante ? La domesticité est-elle un « ghetto occupationnel » ou un « pont » vers d'autres professions mieux rémunérées et mieux considérées ? Comme pour le XIX^e siècle, ces questions qui se posent à nouveau au XX^e siècle, ne peuvent pas faire l'économie d'une comparaison avec l'ensemble des classes populaires. Les réponses varient ainsi suivant le contexte (géographique, historique) et suivant les caractéristiques sociales –principalement genrées et raciales– des individus concerné.e.s. Linda Martin et Kerry Segrave par exemple soulignent qu'aux Etats-Unis, la domesticité est un « ghetto occupationnel » pour les populations Noires alors qu'elle est un moyen d'ascension sociale pour les populations blanches⁷²⁴, une analyse reprise et affinée par Evelyn Nakano-Glenn. Cette dernière confirme la ségrégation raciale et genrée du marché du travail domestique américain. Le départ des femmes blanc.he.s de la domesticité à partir des années 1910 ne s'accompagne cependant pas de gains économiques spectaculaires : ces anciennes domestiques travaillent toujours dans des secteurs d'emploi bien spécifiques, mal payés, dans des conditions souvent déplorables⁷²⁵.

Pour la France, les archives dépouillées dans la région autour de Lyon et Saint-Etienne confirment en partie ces conclusions américaines. Les restrictions institutionnelles au travail non-domestique des étrangers et étrangères, le contrôle permanent et encore plus étroit des mouvements professionnels des travailleuses et travailleurs issu.e.s de l'Empire colonial contribuent à renforcer une ségrégation raciale et nationale du marché du travail domestique (chapitre 8). Pendant les années 1920 à 1940, la domesticité comme préalable à une ascension sociale ne vaut que pour les Français.e.s blanc.he.s. Pouvant se déplacer librement et changer de profession sans restriction administrative, cette population acquiert un privilège blanc et national qui se traduit concrètement par la possibilité d'aller en ville, une plus grande marge de négociation et de meilleures conditions de vie et de rémunération. La domesticité de café et de restaurant qui se développe permet également une organisation collective, et, pour les hommes, la défense d'une virilité qui leur paraît contestée (chapitre 6). La Grande Guerre

724 Linda Martin et Kerry Segrave, *The Servant Problem: Domestic Workers in North America*, Jefferson, McFarland editors, 1985 ou encore Evelyn Nakano-Glenn, *Issei, Nisei, Warbride...*, op. cit., pp. 4-5.

725 Evelyn Nakano-Glenn, « From servitude to service work... », op. cit., p. 11.

permet d'ailleurs aux hommes domestiques d'affirmer leur puissance, surtout pour les adolescents et les plus anciens non mobilisés (chapitre 7).

Pourtant, aux yeux des femmes et surtout des hommes nées dans les années 1900 à 1920, la domesticité reste une profession peu attractive, un pis-aller. L'accumulation d'un pécule financier et l'acquisition de compétences valorisables sur le marché du travail et sur le marché matrimonial ne suffisent plus à attirer les jeunes vers la domesticité, surtout à la campagne. Les archives judiciaires des années 1920 et 1930 montrent qu'une proportion croissante (et non-négligeable) de ceux et celles qui sont domestiques dans l'entre-deux-guerres souffre. Alcoolisme, violence, troubles psychiques importants, traumatismes familiaux et personnels concernent régulièrement des domestiques dans les archives judiciaires de la Loire et du Rhône pour les années 1921, 1931 et 1936 (chapitre 6). Pour les populations blanches, surtout celles issues du milieu rural, la domesticité reste encore le refuge des victimes d'incestes et de violences familiales⁷²⁶. Ces situations de détresse et de précarité nous conduisent à ne pas considérer la domesticité une profession menant systématiquement les populations blanches à une ascension sociale réelle. Celle-ci a parfois lieu, mais elle est largement exceptionnelle. Elle se limite aux rares domestiques de carrière qui parviennent à trouver de riches employeur.e.s et des patron.ne.s manifestant plus de respect que la moyenne pour leur domesticité. Les hommes bénéficient également d'un privilège : mieux payés, ils arrivent à accumuler plus vite le pécule nécessaire à lancer leur propre établissement. Pour les femmes, les salaires moindres et les difficultés d'accès aux crédits bancaires restreignent les possibilités. Seules les plus qualifiées d'entre-elles parviennent, parfois, à combiner plusieurs stratégies (économiques et matrimoniales) pour devenir leur propres patron.ne.s. La domesticité n'est donc ni plus ni moins un « pont » ou « un ghetto » que les autres professions dévolues aux classes populaires au début du XX^e siècle : la mobilité professionnelle est trop importante pour en faire un ghetto fermé, surtout pour les populations blanches, mais les mouvements sont plutôt latéraux qu'ascendants. La question est donc désormais de savoir si ces trajectoires « latérales » des domestiques en font un prolétariat spécifique, le prolétariat des services à la personne.

726 Déposition de Claudia Ogeard du 12 avril 1930, Affaire Louis Ogeard, 2U852, ADR.

Conclusion générale : la naissance d'un prolétariat des services

L'examen de la domesticité depuis les années 1840 jusqu'aux années 1940 met en évidence, selon nous, l'émergence d'un prolétariat spécifique, celui des services à la personne. Ce corps social comprend l'ensemble des employé.e.s d'un secteur en pleine expansion au XX^e siècle, à la fois dans le secteur privé (nettoyage, restauration, employé.e.s du commerce...) et le secteur public (personnel soignant, par exemple, et notamment les milliers d'infirmières recrutées à partir de 1914). Les domestiques, c'est-à-dire les travailleurs et travailleuses œuvrant et vivant au sein de ménages employeurs contre une rémunération monétaire, font partie de ce prolétariat composite. L'étude de la domesticité permet une investigation dans cette part importante et pourtant négligée des classes populaires en France. En raison de l'exclusion du prolétariat des services des études sur la classe ouvrière, peu d'outils théoriques sont disponibles pour son analyse. Nous avons essayé de remédier à cette absence pour la domesticité, en élaborant une quantification des effectifs domestiques et en analysant sur une centaine d'années le rapport des domestiques au patronat, aux institutions, au monde ouvrier à travers des archives judiciaires et administratives inexplorées. Un regard critique sur la construction administrative et juridique de la domesticité permet de mieux comprendre les rapports de pouvoir à l'œuvre dans l'élaboration de cette catégorie sociale. La mise en évidence des compétences et des savoir-faire des domestiques grâce à l'utilisation de l'*Eigensinn* de Lüdtké participe, nous l'espérons, d'une meilleure compréhension non seulement de la domesticité mais aussi de l'ensemble du prolétariat des services. Il en est de même pour l'étude de son étroit cadre d'exercice et de la discipline de travail spécifique dont il est l'objet. Ce prolétariat des services à la personne est encore en cours de constitution alors qu'éclate la Seconde Guerre mondiale, qui marque la fin de notre étude. De même que la domesticité, il subit en effet à partir de 1945 des modifications trop importantes pour ne pas faire l'objet d'une recherche spécifique pour la fin du XX^e siècle.

Cette conclusion vise à retracer et à mettre en perspective les évolutions structurelles de la domesticité dans une période longue, entre la Deuxième République et le régime de Vichy. Nous revenons d'abord sur la composition de la main-d'œuvre et sur sa dynamique démographique sur le long terme. Ensuite, nous insistons sur la polarisation entre monde domestique et monde ouvrier. En comparaison avec le reste des classes populaires, les domestiques, dans leurs conditions de vie et de travail, la composition des effectifs, le contenu

de leur labeur et leurs difficultés, n'ont pas connu les mêmes bouleversements que ceux vécus (et déjà bien documentés) par le monde ouvrier. Leurs expériences ne peuvent être réduites à une exploitation sans limite, leur histoire nécessite aussi de rendre compte de leurs compétences et de leurs marges d'autonomie avec une approche scientifique spécifique.

Au service des hommes, un métier de prolétaires honorable et féminisé :

De la seconde moitié du XIX^e siècle à la seconde moitié du XX^e siècle, les hommes sont surreprésentés dans le patronat domestique par rapport à leur place dans la population générale. Dans la Loire et dans le Rhône les hommes sont plus souvent « servis » que les femmes (fig. 1).

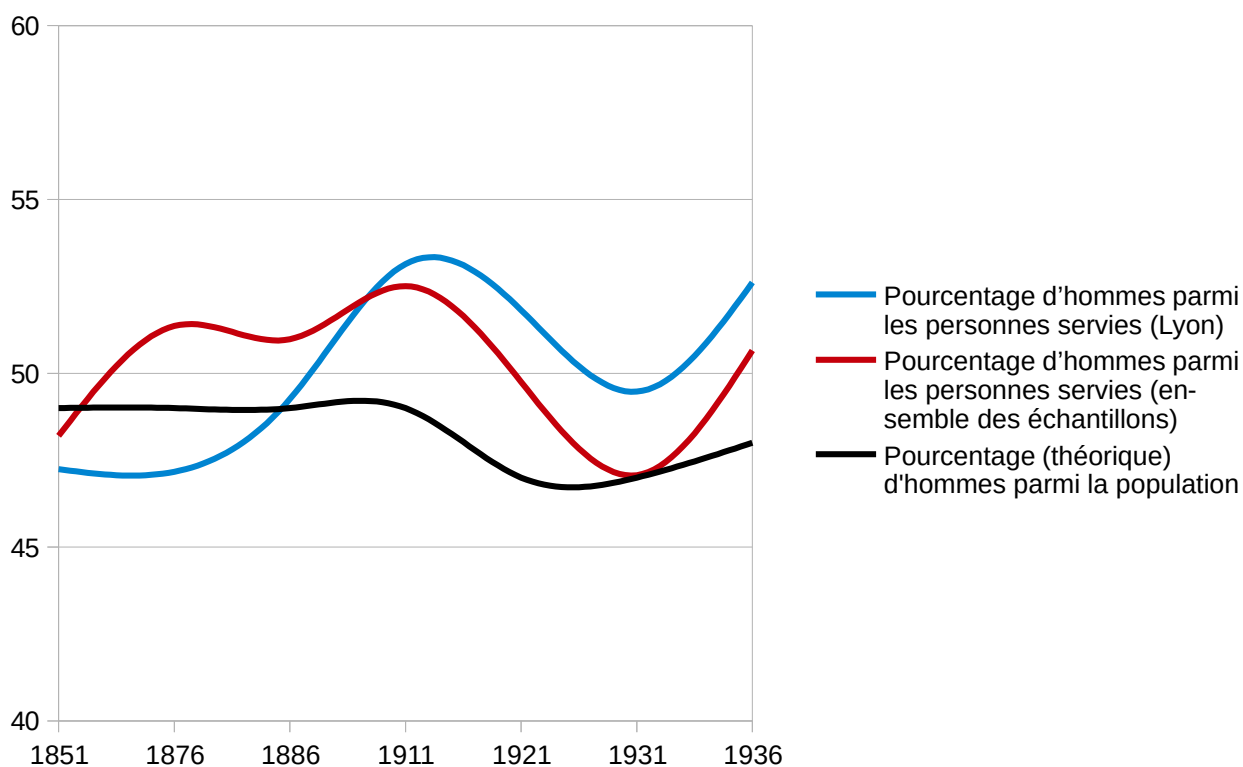


Fig. 1. Les bénéficiaires du travail des domestiques (1851-1936)

Cette domination est réduite par le déficit démographique suivant la Première Guerre mondiale, mais semble reprendre à partir des années 1930. La masculinité des employeur.e.s est encore plus nette dans les grandes villes comme Lyon à partir de la fin du XIX^e siècle. Les hommes, lorsqu'ils en ont les moyens financiers, délèguent plus la production domestique à d'autres personnes. S'il est difficile de montrer dans quelle mesure les hommes attribuent le travail ménager à leurs épouses, à leurs sœurs ou à leurs mères, notre examen des

recensements de la Loire et du Rhône met en lumière qu'ils pratiquent en plus grande proportion que leurs paires de classe femmes le recours à la domesticité rémunérée.

Hommes et femmes employeur.e.s s'adressent pour la réalisation de ce travail payé aux classes populaires. Sous le Second Empire comme sous la Troisième République, les domestiques sont les enfants des « petits » : fils et surtout filles de paysan.ne.s-ouvriers/ouvrières, de journaliers et journalières agricoles, et de travailleurs et travailleuses d'usines composent très majoritairement la main-d'œuvre domestique, tant à la campagne qu'en ville. La domesticité est ainsi un travail qui permet de gagner sa vie, avec quelques avantages, pour les femmes notamment, sur les autres formes d'emplois accessibles. En effet, dans bon nombre de représentations populaires du XIX^e siècle, la domesticité est perçue comme plus respectable que le travail en usines, où la mixité des ateliers est vue comme une menace sur la vertu des femmes. Celles-ci sont certes de plus en plus nombreuses à rejoindre l'industrie, mais beaucoup commencent leur carrière professionnelle comme domestique.

Dans nos échantillons du Rhône et de la Loire, les femmes passent d'à peine 60 % du personnel domestique dans les années 1850 à 63,4 % des effectifs dans les années 1930 (pour les domesticités « à l'exploitation » et la domesticité « à la personne », cette dernière étant presque entièrement féminisée). La féminisation des effectifs, essentiellement urbaine, est donc partielle et relative. Entre 8 et 10 % de la population de la Loire et du Rhône est domestique en 1851 (chapitre 1). En 1936, nous estimons que cette part est descendue à environ 2,5 % de la population totale des deux départements⁷²⁷. Ce recul est dû, sur le long terme, au moindre besoin en main-d'œuvre agricole, au transfert d'une partie de la production domestique au dehors des foyers et vers les institutions (externalisation et institutionnalisation) et la décohabitation croissante des domestiques qui préfèrent un régime salarial leur permettant d'avoir leur propre logement.

Omniprésent.e.s au XIX^e siècle, encore nombreux et nombreuses au XX^e, les domestiques travaillent pour un patronat aux ressources économiques et sociales variées : commerçant.e.s, fonctionnaires, médecins, avocats, négociants et industriels prospères, ainsi qu'un grand nombre de rentiers et rentières. Ce dernier groupe perd sa prééminence au profit des professionnels de l'industrie et des professions libérales. Jusqu'aux années 1940, bon

⁷²⁷ Ces chiffres sont issues d'un complexe travail de compilations de statistiques étatiques et de sondages réalisés par nos soins dans les fichiers du recensement. Voir notre annexe n°1 pour plus d'informations.

nombre d'exploitant.e.s agricoles recourent aussi aux domestiques, qui constituent une catégorie séparée pour l'administration française : les « domestiques de ferme ».

La distinction entre « domestique attaché.e à une exploitation agricole » et « domestique attachée à une personne » est une division produite par l'administration française de manière artificielle, le même droit (ou plutôt la même absence de protection légale) s'appliquant aux deux types de domestiques. Cette distinction est surtout productrice d'une division genrée du travail : la séparation des tâches et des statuts apparaît nettement dans les recensements et dans les discours normatifs, mais les sources qualitatives montrent une réalité plus contrastée, surtout au XIX^e siècle. Si les hommes paraissent exemptés de certaines tâches précises (lessive notamment), les femmes travaillent aussi en extérieur et aux champs. La division genrée du travail est plus appliquée dans les ménages où la domesticité est nombreuse, notamment chez les grand.e.s bourgeois.e.s (chapitres 1 et 4).

Ces logiques de genre demeurent surtout respectées en ce qui concerne la rémunération des domestiques, qui peut varier du simple au double par la seule appartenance genrée des travailleurs et qui se calcule aussi en fonction de la commune d'exercice, de la richesse patronale et des qualifications des domestiques. Les gages sont certes peu élevés sur le strict plan monétaire, mais la stabilité du contrat annuel, l'ajout de la nourriture, en quantité souvent suffisante, et du logement rend la position de domestique moins précaire que celle d'ouvriers ou d'ouvrières non-qualifiées. Entre 1914 et 1940 d'ailleurs, les gages connaissent des hausses importantes, surtout dans le milieu agricole (chapitres 7 et 8).

Acquérir des compétences et des savoir-faire

Domestique reste ainsi, jusqu'aux années 1920, une profession honorable et un moyen légitime de gagner son pain, en dépit des grandes quantités de travail à fournir. Pour les femmes notamment, les alternatives de travail rémunéré à une hauteur acceptable demeurent sous le Second Empire comme sous la Troisième République rares et les conditions de vie y sont très difficiles (travail textile payé à la pièce, usines-couvents, peur de la mixité de certains établissements...). La domesticité présente donc l'avantage de survivre tout en témoignant, aux yeux des autres membres des classes populaires, d'un grand courage physique. Elle permet l'acquisition de compétences valorisées pour les femmes en milieu

populaire : culture de la propreté, du soin, robustesse, compétences culinaires et parfois agricoles...

Nous avons ainsi insisté sur leur pragmatisme économique, leur maîtrise géographique (leurs capacités de déplacements), leur savoir contraceptif et leurs compétences relationnelles (chapitre 3, chapitre 5, chapitre 8). Ces aptitudes et leur acquisition sont souvent négligées par l'historiographie. Les domestiques manifestent en effet des compétences spécifiques, à la fois pour réussir à se faire embaucher, maîtriser leur sexualité, et infléchir les logiques disciplinaires en leur faveur. Il s'agit aussi de préserver sa vie intime de la curiosité et des interventions patronales. Ces aptitudes économiques, juridiques, relationnelles, sont mises en valeur par notre utilisation du concept d'*Eigensinn* d'Alf Lüdtke. Les dynamiques de genre (et donc de sexualité), d'âge et classe conditionnent l'utilisation de ces compétences par les domestiques. Ces dernières peuvent être partagées par le monde ouvrier (recours aux organisations communautaires, vol ouvrier/domestique, rapide mobilité professionnelle, pragmatisme économique, lucidité sur le caractère professionnel et monétaire de la relation avec l'employeur.e) mais d'autres sont spécifiques (discrétion sur sa propre vie intime, maîtrise de sa sexualité, détournements d'objets patronaux). En effet, les formes d'*Eigensinn* collectives du mouvement ouvrier repéré par Lüdtke ne se manifestent que dans les ménages où la domesticité est plurielle (essayage de vêtements patronaux par exemple). D'autres manifestations d'un « sens de soi » liées à la maîtrise de compétences relationnelles (repérées par Christelle Avril concernant les aides à domicile de la période actuelle) et à la capacité des employé.e.s à analyser le comportement de leurs employeur.e.s sont particulièrement utiles aux domestiques des XIX^e et XX^e siècles (chapitres 5 et 8). En définitive, même si certains secteurs industriels et du tertiaire embauchent plus de femmes à partir de 1914, les ouvrières restent de leur côté dans des positions peu qualifiées, mal payées, et, au XIX^e siècle surtout, mal considérées. Aussi, la domesticité est un débouché encore prisé des jeunes femmes célibataires sur l'ensemble de la période étudiée. Certaines restent domestiques jusqu'à la quarantaine ou reprennent ce type d'emploi à leur veuvage. De plus en plus d'ailleurs, les domestiques sont âgé.e.s (fig. 2).

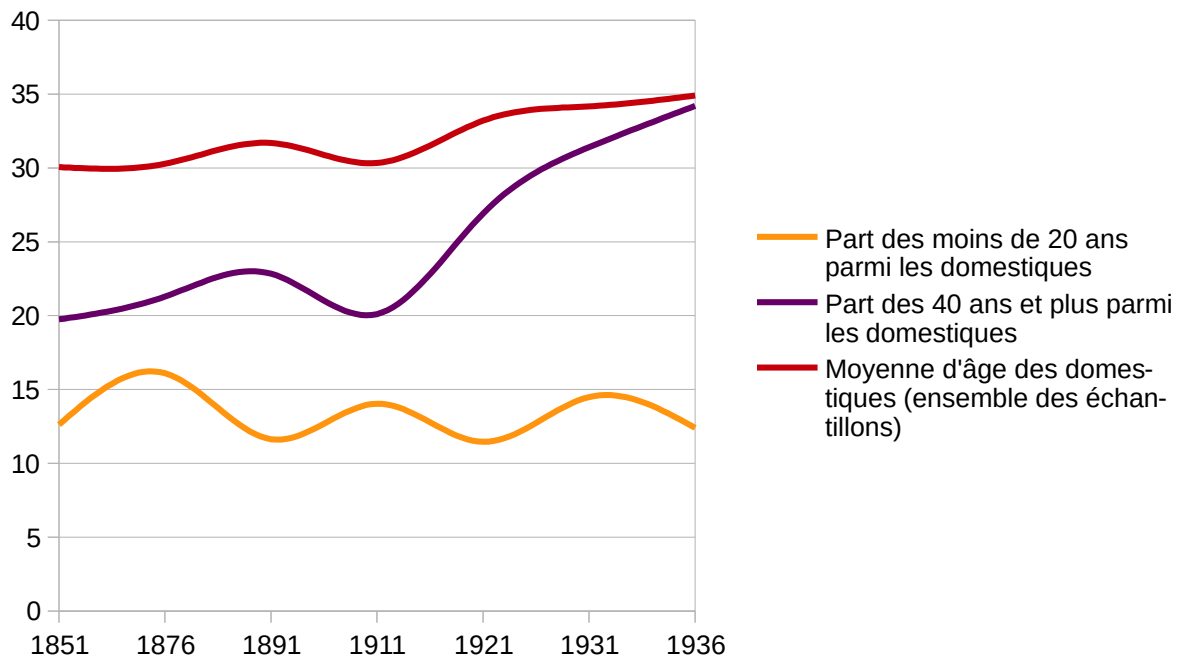


Fig. 2. Le vieillissement progressif des domestiques (ensemble des échantillons, 1851-1936)

Des attentes patronales disciplinantes : cohabitation, objectivation, contrôle de l'espace

La « solitude » sociale, la féminité et le jeune âge sont des qualités recherchées par un patronat qui rêve d'une main-d'œuvre vulnérable donc docile, efficace et prévenante. Les méthodes de recrutement témoignent d'une objectivation des personnes embauchées particulièrement fortes, et exacerbées pour les nourrices et les domestiques non-blanc.he.s. La naïveté est également prisée : elle se traduit dans l'attitude patronale par une infantilisation du personnel (rémunération en nature, statut institutionnel inférieur, moralisation et surveillance sexuelle intense) qui n'est pas toujours acceptée (chapitres 2, 4 et 5). La respectabilité est donc aussi valorisée par le patronat, dont l'objectif premier est de s'assurer une production maximale, dans ses usines comme dans son foyer.

L'installation de la Troisième République ne change pas radicalement les conditions de vie et de travail de la domesticité. Les discriminations institutionnelles sont pour l'essentiel maintenues (chapitre 6). Une crispation plus visible des rapports sociaux met en lumière la conflictualité systématique des relations domestiques. Au sein du patronat, la vieille élite locale ne se contente plus de gérer de loin ses terres, mais prend une part active aux « affaires » (soie, mines, banque, assurances). Cette implication accrue dans les circuits

économiques dans un climat de tensions sociales s'accompagne d'une gestion domestique plus stricte. Art de l'espace et clôture, art du rang, surveillance sexuelle et contrôle étroit de la consommation sont autant de techniques patronales pour mettre en place un « quadrillage » de cette population laborieuse spécifique entre les années 1870 et 1920. Ces méthodes disciplinaires font écho à celles pratiquées dans les usines et ateliers du patriciat local : un va-et-vient constant se met en place entre les processus de contrôle ouvrier et les processus de contrôle domestique. La cohérence de ces techniques nous permet de les considérer comme une discipline (chapitres 4 et 8).

Cet effort de contrôle a laissé des traces nous aidant à évaluer les attentes patronales en matière de labour à effectuer (listes d'instructions par exemple). Pourtant, cette production domestique est délicate à quantifier. Réalisée de jour comme de nuit, elle procède d'un travail matériel et immatériel : nettoyage, entretien et surveillance du capital mobilier et immobilier des employeur.e.s, production alimentaire et agricole, soins, participation aux fonctions commerciales, travail de soutien psychologique et parfois sexuel. La Grande Guerre est l'occasion pour l'État et l'armée de prendre en charge une partie de cette production pour les millions de soldats mobilisés, une expérience de développement des prérogatives publiques qui s'installent dans l'entre-deux-guerres (chapitres 7 et 8). Cependant, jusqu'à cette première institutionnalisation et externalisation d'une production jadis domestique, ces biens et services sont essentiellement produits aux domiciles de particuliers. La coïncidence domicile-travail (l'installation au foyer patronal) est un élément de mise au travail des domestiques particulièrement efficace, qui empêche la limitation d'horaires stricts de travail. Ce partage du domicile avec le patronat concerne sur l'ensemble de la période plus de 95 % des domestiques de nos échantillons. Cette caractéristique de la profession atomise la main-d'œuvre dans les petites unités économiques que sont les ménages. Avec une domesticité souvent plurielle mais rarement nombreuse par foyer, l'action collective sur le lieu de travail est délicate, voire impossible. Dans ces conditions, les stratégies pour préserver son intégrité physique et accéder à quelques moments d'intimité reposent sur l'échange d'informations, la solidarité entre pair.e.s et la grande mobilité géographique. La facilité de départs de chez différent.e.s employeur.e.s est le moyen principal de limiter son exploitation, et ceci fonctionne aussi pour les hommes domestiques. Ceux-ci paraissent alors très bien intégrés aux sociabilités populaires, surtout à la campagne où la différence de condition entre journaliers et domestiques agricoles est mince (chapitres 3, 5 et 6).

Une atomisation de plus en plus polarisante d'avec le monde ouvrier :

Les domestiques expriment plus vivement dans ce contexte de tensions leurs propres aspirations, utilisent leurs marges d'autonomie, outrepassant parfois la légalité. Les formes d'*Eigensinn* manifestes diffèrent entre monde ouvrier et domestique en raison de la nature différente du travail, mais aussi et surtout car les relations des employé.e.s avec le patronat domestique ne peuvent prendre la forme des mobilisations collectives du milieu industriel.

En effet, au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, la main-d'œuvre ouvrière locale a été en grande partie regroupée en usines⁷²⁸ alors qu'au contraire, la main-d'œuvre domestique continue de travailler en petits effectifs par ménages. Leurs conditions de vie et de travail se trouvent considérablement affectées par leur degré d'isolement professionnel. A l'atomisation des domestiques, disséminé.e.s dans la masse des foyers employeurs, s'ajoutent des procédés de disqualification efficaces mis en place par une grande partie du patronat : insultes, moqueries, vexations, humiliations, harcèlement, exploitation physique et sexuelle sont présents, à divers degrés, dans la majorité des témoignages recueillis, qu'ils proviennent des archives judiciaires, des entretiens menés par d'autres historien.ne.s (Lucien Barou, Diane de Keyzer, Frédérique El Amrani), des autobiographies d'ancien.ne.s domestiques ou même d'ex-employeur.e.s (Yvonne Cretté-Breton, Margaret Powell, Henry Morel-Journal).

Plus que les ouvriers et les ouvrières, les domestiques sont à partir de la Belle Epoque l'objet de tentatives de disqualification émanant de plus de la puissance publique. Ceci renforce leur spécificité par rapport à la main-d'œuvre ouvrière (entendue dans le sens le plus large) qui bénéficie d'avancées sociales au tournant du siècle. L'absence d'accès aux lois de protection sociale place les domestiques de plus en plus nettement à l'écart du prolétariat des usines, des ateliers mais aussi des commerces. Les lois de 1892 et de 1906 (repos hebdomadaire) renforcent la polarisation genrée entre d'un côté un monde ouvrier respectable, avec des perspectives de progrès, des qualifications et un salaire qui assure –au moins en théorie– la survivance familiale et de l'autre côté des domestiques exploitables sur l'ensemble de la semaine, de jour comme de nuit, exerçant un travail non-qualifié dont les limites sont celles de la seule « nécessité » des employeur.e.s (réalités agricoles, soins aux animaux, soins aux personnes sont par nature permanents). La nature non-délimitée du travail,

728 Sur l'émergence numérique et politique des ouvriers de la chimie, des mineurs et métallurgistes (plus habitué.e.s à travailler dans des grands établissements que les passementiers et les canuts) à partir du milieu du XIX^e siècle dans la région de Lyon et Saint-Etienne, nous renvoyons aux travaux d'Yves Lequin.

sa rémunération (faible) et son lieu d'exercice dans un espace privatisé, clos, en fait d'abord un travail de femmes des classes populaires, même si une partie de la population active masculine continue de l'exercer (et se retrouve donc « féminisée »). Cette féminité ne contribue pas à valoriser sur le plan politique et social la domesticité aux yeux d'une classe ouvrière plus nettement masculine⁷²⁹ (chapitre 1 et chapitre 6).

La vulnérabilité sociale supposée des travailleurs et travailleuses domestiques est construite par leur position sur l'échelle des rapports de race, de nationalité, de classe, de genre et de sexualité dans les sociétés locales et par leur atomisation. Les disqualifications patronales ou institutionnelles sont aussi possibles parce que la domesticité fonctionne avec des relations interindividuelles plus que collectives. Ces dévalorisations peuvent entamer l'estime de soi personnelle des concerné.e.s mais aussi leur estime collective. Si une proportion importante des domestiques essaye de se faire respecter en tant que citoyen.ne et/ou bon.ne travailleur et travailleuse digne, dur.e à la tâche, la domesticité reste une position au bas de l'échelle sociale. Elle est de moins en moins acceptable pour les hommes du monde urbain, où les usines deviennent davantage attrayantes, avec de meilleurs salaires, plus de libertés et plus d'opportunités (hétéro)sociales (chapitres 6, 7 et 8). Chez les hommes restant néanmoins domestiques, l'acquisition rapide de qualifications recherchées et le genre (en contexte hétérosexuel dominant) assure une plus grande tranquillité financière et sexuelle. Avec la Première Guerre mondiale, les domestiques mobilisés et survivants ont acquis sous les drapeaux de nouvelles qualifications et le respect de la Nation. Les adolescents ou les étrangers domestiques de ferme profitent d'ailleurs de cette période où la masculinité dans la fleur de l'âge est loin de ses terres pour s'imposer face à des patronnes plus riches mais isolées et dépendantes du bon vouloir de leurs employés (chapitre 7).

Les ouvriers, après la Grande Guerre, continuent parfois de regarder avec dédain ceux et celles qui acceptent de « servir ». Leurs agissements sont généralement mal compris car différents des canons d'une classe ouvrière locale puissante, souvent syndiquée⁷³⁰, qui a l'habitude de travailler collectivement pour affirmer ses intérêts propres et qui subit moins de pratiques patronales disqualifiantes. Ces logiques de mépris social sont renforcées par des processus d'altérisation anciens et qui ne concernent pas que les domestiques : à Saint-Etienne par exemple, mineurs et passementiers ne s'estiment pas au même niveau de respectabilité⁷³¹.

729 Yves Lequin, *La formation de la classe ouvrière régionale...*, op. cit., p. 403.

730 Yves Lequin, *La formation de la classe ouvrière régionale...*, op. cit., pp. 444-447.

731 Mathilde Dubesset et Michelle Zancarini-Fournel, *Parcours de femmes...*, op. cit., p. 140.

Le dédain parfois marqué à l'égard des domestiques est aussi alimenté par le fait que dès le XIX^e siècle, la domesticité est le métier d'honorables personnes tout comme le refuge des marginaux, anciennes ou futures travailleuses du sexe et des victimes les plus vulnérables de la violence sociale. Ces personnes peuplent les archives judiciaires : alcooliques violents, repris de justice, victimes d'incestes ayant dû trouver un foyer de repli, filles-mères isolées. Domestique est aussi de plus en plus la profession des étrangères européennes (Polonaises, Italiennes...), exerçant les métiers dont les Français.e.s de plein droit ne veulent plus dans l'entre-deux-guerres. Cette captation d'une main-d'œuvre marginalisée contribue à dévaloriser la profession entière.

En outre, la stigmatisation des domestiques est amplifiée par les romans naturalistes, les discours bourgeois, la misogynie et la xénophobie d'une partie de la classe ouvrière locale. Elle ne doit néanmoins pas faire oublier que les passerelles, professionnelles et matrimoniales, sont nombreuses et régulièrement empruntées, tout au long de la période étudiée. En effet, comme l'ont montré Frédérique El Amrani pour l'Anjou des années 1920 à 1950 ou Diane de Keyser pour la Belgique de la même période, la domesticité est certes rarement choisie mais elle permet l'acquisition de compétences valorisées *a posteriori* par les témoins rencontrés. Le contact avec la ville, les perspectives nouvelles de sociabilités, la rencontre avec des standards alimentaires et vestimentaires tour à tour moqués et enviés, plus de sophistication qu'au foyer familial, sont appréciés par les jeunes filles modestes, à condition de n'être que temporaires (chapitres 6 et 8). L'expérience spécifique des jeunes hommes travaillant comme chauffeur ou valet de chambre est malheureusement moins accessible, leur nombre s'étant considérablement réduit à partir du début du XX^e siècle. Les rares témoignages les concernant font état d'un travail bien payé, plus réduit en quantité, et de postes plus durables que leurs collègues des fermes (chapitre 8).

Aussi, pour la période de l'entre-deux-guerres comme pour le Second Empire, les dynamiques de genre, d'âge et d'origine de classes déterminent très largement la qualité de l'expérience de la domesticité. Ces logiques organisent le travail des domestiques à tous les niveaux : ressenti par rapport au travail ménager réalisé chez ses parents, temporalité et lieu d'exercice du travail, répartition des tâches, recrutement, degré d'exploitation ou de solidarité avec les collègues, conditions de logement et qualité de la nourriture fournie, prédation sexuelle ou sécurité... Par leur influence, ces dynamiques définissent même ce qu'est le travail des domestiques, et la manière dont se constituent les rapports de pouvoir entre les domestiques.

Du milieu du XIX^e siècle au milieu du XX^e siècle, « domestique » est un statut économique, social, juridique qui signifie autant être au bas de l'échelle sociale qu'il donne une idée du travail réalisé. Or ce statut est très peu protégé sur le plan juridique pendant l'ensemble de la période examinée, ce qui explique à la fois la variété des expériences des domestiques et la tendance à l'exploitation, maintes fois rencontrées dans les archives et les récits des protagonistes. Nous avons étudié dans cette thèse la manière dont se constitue, malgré cette variété du contenu du travail et cette absence de protection, une unité –fragile et incomplète– des compétences, des aptitudes, des expériences et des habitudes de travail similaires sinon communes. Une partie de cette unité, paradoxalement, vient de l'atomisation des domestiques et de l'absence de protection étatique ou juridique efficace. Les domestiques, qu'ils et elles travaillent pour des exploitant.e.s agricoles ou des aristocrates lyonnais font l'expérience entre les années 1840 et 1940 d'un libéralisme économique presque intégral en ce qui les concerne : ni régulation horaire, ni inspection du travail, ni repos hebdomadaire, pour ne donner que les exemples les plus marquants. C'est d'ailleurs l'un des intérêts de cette recherche, imprévu au début de notre étude, que de faire l'histoire d'un groupe social presque totalement démuné de ressources juridiques et constamment exclu de la législation du travail. Cette recherche donne ainsi un exemple des modes de fonctionnement des relations de travail sans protection légale ou avec une protection minimale, particulièrement intéressant au regard des évolutions juridiques et sociales actuelles.

Un prolétariat des services à la personne composite et hiérarchisé

Une partie de l'unité de la domesticité vient de son atomisation en petits groupes chez des employeur.e.s multiples : de manière similaire, le prolétariat des services à la personne est lui-même traversé par des hiérarchies internes.

Au plus bas de l'échelle se trouve la domesticité agricole féminine, puis masculine, oubliée des législations protectrices. Orphelin.e.s, étrangers, étrangères, adolescent.e.s fuyant des situations misère sociale se retrouvent dans les fermes de la Loire et du Rhône. Parmi ce prolétariat agricole, les hommes et les citoyen.ne.s français.e.s s'en tirent souvent un peu mieux (chapitre 7). Le statut d'ouvrier ou d'ouvrière agricole gagne du terrain, avec de nouveaux droits associés (protections en matière d'accident du travail par exemple). A partir des années 1960, la domesticité agricole a presque totalement disparu. Un peu au-dessus dans l'échelle du prestige social se trouve la domesticité à la « personne » des bourgs et des villes

moyennes au service de la notabilité locale. La charge de travail est là très lourde pour les jeunes filles qui y sont presque exclusivement employées, le harcèlement (sexuel comme moral) n'est pas rare, mais une vie sociale est possible et les gages augmentent vite, donnant un premier aperçu des charmes de l'indépendance financière et de l'urbanité.

Plus prestigieux sont les postes dans la grande bourgeoisie. Le contenu de ce travail spécifique reste relativement méconnues en raison de la capacité des plus fortuné.e.s à préserver leur intimité du regard public. C'est pour cette grande bourgeoisie que travaillent les quelques travailleurs et travailleuses racisé.e.s dans le Rhône et dans la Loire. Ces domestiques sont confronté.e.s au racisme des classes populaires et des classes dominantes. Pour leurs collègues blanc.he.s, le recrutement chez des (très) riches est un progrès social. La spécialisation permet une plus grande reconnaissance des compétences déployées. Peu à peu, une partie de cette main-d'œuvre s'éloigne aussi des domiciles patronaux : il faudrait pouvoir évaluer dans quelle mesure les congés payés facilitent cette distance grandissante.

Enfin au sommet de cette hiérarchie se trouve le personnel accomplissant la production domestique ayant été externalisée et institutionnalisée (infirmières, garde-malades, lingères, employé.e.s des débits de boisson, des restaurants, des hôtels,...). Ce personnel connaît une hausse importante de ces effectifs à partir du début du XX^e siècle, même si nous ne l'avons pas quantifiée dans la Loire et le Rhône⁷³². Comme les autres branches de la domesticité, leur cœur de métier nécessite grande robustesse physique et capacités relationnelles développées. Ces compétences ont parfois été acquises lors d'expériences préalables de la domesticité chez des ménages des bourgs et petites villes de la moyenne bourgeoisie. Cette composante du prolétariat des services à la personne est certainement celle qui a le plus d'indépendance sur le plan affectif (avec son propre logement), mais elle est (un peu) moins payée que les employé.e.s des grandes maisons. Ce personnel est le plus organisé sur le plan collectif depuis les années 1880, et aussi le plus masculinisé dans le secteur de la restauration. Les garçons de café se trouvent d'ailleurs souvent dans des établissements mieux fréquentés que les filles de brasserie. Ainsi apparaît plus nettement dans l'entre-deux-guerres un prolétariat des services qui s'est progressivement constitué au cours du siècle précédent, et qui reste encore en voie d'unification au milieu du XX^e siècle. Comme celui de l'industrie, il

732 Voir notamment l'explosion des effectifs de la fonction publique hospitalière. Christian Chevandier, *L'hôpital dans la France du XX^e siècle*, Paris, Perrin, 2009.

est loin d'être homogène en raison de la segmentation du marché du travail et des postes suivant le genre, la nationalité et la race des personnes.

Une identité de travail commune : mobilité et compétences relationnelles

Si les conditions de vie et de travail de ces différents sous-groupes d'employé.e.s peuvent sembler très variées, nous pensons qu'elles produisent néanmoins chez elles et eux une identité laborieuse commune, notamment sur la durée. En effet, si la plupart de ces métiers de la domesticité ne sont pas exercés sur l'ensemble de la vie des protagonistes, qu'il existe pour beaucoup des va-et-vient avec l'industrie notamment, une culture du « service » se maintient par-delà les différents postes dans les carrières de femmes –et parfois d'hommes– marquées par une succession de différentes formes de domesticité. Un élément de cette culture est la capacité de mobilité à la fois géographique et professionnelle. Les trajectoires individuelles accessibles montrent ainsi l'existence de passerelles nombreuses entre ces différents types de domesticité : par exemple les infirmières de l'entre-deux-guerres ont souvent été d'anciennes domestiques « à la personne », ou vice et versa. Selon nous, ces parcours jalonnés par plusieurs métiers dans les services à la personne indiquent la constitution progressive de ce prolétariat. Les diverses études de la formation des « classes ouvrières » ont souvent pris pour modèle des carrières professionnelles masculines, plus homogènes et linéaires que les carrières féminines, ou des comportements politiques plus faciles à adopter pour les hommes (réunions publiques, syndicalisation, grèves)⁷³³. Pour mieux comprendre la main-d'œuvre des services à la personne, principalement composée de femmes, et ses formes de mobilisation, une étude des temporalités spécifiques aux femmes est nécessaire.

En effet, comme nous l'avons vu tout au long de cette étude, il n'est pas souvent possible de reconstituer précisément les trajectoires des femmes, qui entremêlent généralement travail rémunéré et gratuit, déclaré et non-déclaré, à temps partiel et à temps complet. En outre, le secteur des services à la personne est caractérisé par un important taux de turnover, laissant présager des temporalités de travail trop courtes pour faire émerger une conscience de classe manifestée par une appartenance syndicale ou une participation militante. Nous arguons pourtant que ces expériences plurielles de la domesticité sont constitutives, pour ces travailleurs et travailleuses, de leurs identités professionnelles et

⁷³³ Yves Lequin, *La formation de la classe ouvrière régionale...*, op. cit.

personnelles. La volatilité de la main-d'œuvre au sein des ménages employeurs, n'empêche pas l'émergence d'une condition commune : au contraire, la mobilité rapide fait partie des expériences partagées. Jusqu'aux années 1930, la surveillance morale et affective dont les employé.e.s font l'objet, la cohabitation avec le patronat et le contenu du travail demandé requiert des compétences relationnelles importantes. Celles-ci sont nécessaires dans toutes les composantes du secteur des secteurs à la personne. En partie naturalisées pour les femmes, ces aptitudes demandent pourtant un travail psychique considérable, rarement évalué et généralement ignoré. Aussi, à partir des années 1920-1930, avec l'éclatement des lieux de la production jadis domestique, ce n'est plus seulement le logement commun avec l'employeur.e principal.e qui fonde l'unité de ce prolétariat des services, (quoiqu'il continue d'être un point commun souvent partagé), mais bien les difficultés liées à la reconnaissance sociale d'un travail matériel et immatériel complexe à circonscrire. Demeurent, comme éléments forts de cette identité commune aux travailleuses, et aux travailleurs des services à la personne, une forme de stigmatisation et de marginalisation, le célibat fréquent ou les mariages tardifs, les origines familiales rurales et souvent une hérédité professionnelle dans ce secteur. Surtout, ce qui cimente le mieux la domesticité en dépit des différent.e.s employeur.e.s, gages et niveaux de qualifications, est la difficulté à circonscrire les limites du travail.

Au sein du salariat, ce prolétariat des services à la personne naissant est, au cours de la période étudiée, confronté à la question de sa professionnalisation. Nous observons des formes de luttes la reconnaissance sociale et des tentatives de s'insérer dans des combats collectifs. Les travailleurs et travailleuses connaissent à l'égard de ces enjeux des fortunes diverses. Le patronat, lui-même de moins en moins « amateur » (chapitre 4), continue de résister à ces dynamiques de professionnalisation en ce qui concerne l'essentiel de sa main-d'œuvre féminine, en utilisant notamment le vocabulaire imprécis de « bonne », « fille de ferme », « fille de salle ». De leurs côtés, les travailleurs et travailleuses des services se définissent de plus en plus comme « employé.e.s », « infirmières », « cultivateurs », « garçons de café » même lorsqu'ils et elles dorment chez leurs employeur.e.s. Le mot de « domestique » perd du terrain, aussi bien dans les recensements que dans les archives judiciaires. Avec la rationalisation du ménage et le développement de l'enseignement professionnel ménager dès les années 1920, les services et les soins à la personne sont peu à peu reconnus comme nécessitant des compétences particulières, tout en restant structurellement au bas de l'échelle des salaires et des hiérarchies sociales, ne suscitant pas l'intérêt de l'aristocratie ouvrière, à l'exception d'un certain syndicalisme chrétien et conservateur.

Après 1945 : racialisation et décohobitation pour la domesticité et l'ensemble du prolétariat des services ?

En ce qui concerne la domesticité, il faudrait désormais s'interroger sur l'impact des évolutions liées à l'histoire nationale et mondiale à partir des années 1940. La première série de questions est celle liée à la Seconde Guerre mondiale, à l'Holocauste, à l'occupation allemande et au régime de Vichy. La situation des domestiques dans un temps de raffermissement net de la morale sexuelle et des rôles genrés mériterait une analyse, de même que les questions liées à leurs conditions de vie entre les problèmes de ravitaillement et d'accès au marché noir. Leur participation aux organes de la collaboration ou de la Résistance est également une question en suspens : les domestiques ont-ils et elles plus collaboré ou résisté que leurs pair.e.s des classes populaires ? Sous quelle forme ? Avoir été domestique dans sa jeunesse est-il déterminant dans les choix politiques des Français et Françaises occupées ? Quel a été le destin des domestiques de confession juive ou de celles et ceux travaillant pour des ménages persécutés ? Le problème des sources pour en savoir plus sur ces questions se pose de manière particulière aigüe, notamment avec l'interruption des recensements jusqu'en 1954.

A plus long-terme, l'étude des dynamiques migratoires et leur lien avec la domesticité depuis les années 1950-1960 serait aussi intéressante. Qui sont les domestiques à vivre encore avec le patronat dans la seconde moitié du XX^e siècle ? Que dire de l'âge, du statut marital et de l'origine géographique des membres d'une profession nettement féminisée ? Les migrations du sud et de l'est de l'Europe, celles en provenance des anciennes colonies françaises semblent avoir transformé la composition de la main-d'œuvre domestique. Si les femmes espagnoles nouvelles venues à Paris dans les années 1960-1970 ont été étudiées par Laura Oso dans une thèse soutenue en 2002⁷³⁴, d'autres trajectoires, notamment en provenance d'Afrique, mériteraient des études approfondies pour la fin du XX^e siècle. Mesurer plus précisément l'influence de la colonisation sur les transformations de la domesticité métropolitaine semble une interrogation nécessaire. Un point de départ pourrait être la comparaison de nos conclusions pour la France majoritairement blanche de la Loire et du Rhône avec la domesticité dans le contexte colonial, en dehors de l'Indochine étudiée par Solène Granier. A cet égard, la thèse en cours de Nassima Mekaoui sur l'Algérie nous paraît

⁷³⁴ Laura Oso, *Domestiques, concierges et prostituées : migration et mobilité sociale des femmes immigrées, espagnoles à Paris, équatoriennes et colombiennes en Espagne*, Thèse de Doctorat, IEDES-Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, 2002.

particulièrement intéressante. Nous l'avons dit, la sociologie contemporaine s'intéresse aux dynamiques des rapports sociaux et raciaux qui traversent la domesticité actuelle, avec par exemple, les récents apports de Francesca Scrinzi, de François Reyssat et de Christelle Avril. Pourtant, le processus historique de racialisation de la domesticité et du prolétariat des services en général n'a pas encore, à notre connaissance, fait l'objet de recherches historiques sur la période 1950-2000.

Enfin, l'étude de Christelle Avril sur les aides à domicile de la région parisienne dans les années 2000 met en évidence deux autres transformations qu'il serait intéressant d'analyser d'un point de vue historique : d'abord le passage d'employeur.e.s « particuliers » (des ménages) à des employeur.e.s associatifs et ensuite la séparation radicale des lieux de vie et des lieux de travail pour cette main-d'œuvre domestique (puisque les aides à domicile continue d'exercer chez les bénéficiaires de leur service). Du fait du caractère privé du domicile patronal, ces « nouvelles domestiques » n'ont toujours pas la possibilité donc d'avoir recours à une inspection du travail impromptue⁷³⁵. Comment sommes-nous donc passé d'une main-d'œuvre domiciliée à 90 % chez ses patron.ne.s dans les années 1930 à un personnel ayant presque systématiquement sa propre habitation ? Où sont d'ailleurs situés principalement les domiciles de ce prolétariat des services à la personne ? Quelles sont les conséquences de ce bouleversement structurel qui affecte vie quotidienne, rapport aux transports et à la ville, possibilités de vie intime et sexuelle, capacités de négociations, et qui reconfigure le rapport salarial et le pouvoir d'achat des employé.e.s ? Par quelles étapes le travail de soins à domicile est-il devenu organisé et rémunéré par une tierce partie (dans l'étude d'Avril, des associations⁷³⁶) entre bénéficiaires et prestataires ? Les logiques d'institutionnalisation et d'externalisation de la production domestique émergentes à partir de la Première Guerre mondiale paraissent à l'origine de ces transformations. Il s'agit désormais de savoir comment se créent les liens entre dévalorisation sociale, racialisation du personnel, précarité de l'emploi et formes renouvelées de la domesticité.

⁷³⁵ Christelle Avril, *Les aides à domicile...*, op. cit., p. 11.

⁷³⁶ Ibid., p. 41.

Sources et bibliographie

Sources et bibliographie

Sources

Archives Nationales

Compte-rendus des procédures d'assises par la Cour d'appel de Lyon (Rhône et Loire) : BB 20 147/1 ; BB20 150/1 ; BB 20 154/2 ; BB20 188/1 ; BB 20 216/1 ; BB20 143 ; BB 20 277/1.

Rapports de gendarmerie dans la Loire (1844-1859) : F7 4046

Rapports de gendarmerie du Rhône (1842-1859) : F7 4146

Traite des blanches (1908) : F7 12623

Sociétés et associations (1870-1912) : F7 12360

Rapports des commissaires au ministère de l'Intérieur : F7 126 26

Décorations (1892-1906). Médailles aux vieux serviteurs : F 17 16054

Enquête agricole de 1862 dans la Loire : F 11 2705

Statistique agricole annuelle du département du Rhône de 1861 : F 20 627

Repos hebdomadaire : dossier du ministère du Travail : F 22 367

Offices de placement : F 22 584 A

Annuaire statistique de la France, 1878, Paris, Imprimerie Nationale.

Annuaire statistique de la France, 1885. Paris, Imprimerie Nationale

Annuaire statistique de la France, 1889 Nancy, Imprimerie Berger Levrault et Compagnie.

Annuaire statistique de la France, 1903. Paris, Imprimerie Nationale.

Annuaire statistique de la France, 1913. Paris, Imprimerie Nationale.

Archives Nationales d'Outre-Mer

Dossier « Domestiques annamites. Litiges » : 3Slotfom/8, 3Slotfom/9

Projet de création d'un syndicat de domestiques : 3Slotfom/18

Dossier « Domestiques annamites. Divers » : 4Slotfom/8

Rapports du contrôle de la main-d'oeuvre : 4Slotfom/9

Archives Départementales du Rhône

Recensements

Série 6MP

Archives judiciaires

Vols domestiques : 2U225-227, 2U239, 2U242, 2U292-295, 2U303, 2U334.

Procédures d'assises pour l'année 1856 : 2U235

Procédures d'assises pour l'année 1866 : 2U269-277

Procédures d'assises pour l'année 1876 : 2U361-366

Procédures d'assises pour l'année 1886 : 2U482-495

Procédures d'assises pour l'année 1891 : 2U532-540

Procédures d'assises pour l'année 1901 : 2U638-652

Procédures d'assises pour l'année 1911 : 2U764-765

Procédures d'assises pour les années 1916 à 1918 : 2U778-781

Procédures d'assises pour l'année 1931 : 2U852-856

Procédures d'assises pour l'année 1936 : 2U881-890

Tribunaux correctionnels de Lyon : Ucor37, Ucor42, Ucor74-75, Ucor84-85, Ucor124-125, Ucor143-144.

Archives privées

Fonds Chaponay : 44J106, 44J117, 44J118, 44J125, 44J136, 44J140, 44J142, 44J148, 44J150-154, 44J158-160, 44J165-167, 44J190, 44J172-177, 44J192, 44J542, 44J623-626, 44J753, 44J794.

Fonds Duport : 193J307, 193J39-41, 193J54, 193J282, 193J354, 193J55, 193J91, 193J105, 193J108-109, 193J111.

Fonds Petiot : 25J27-29

Archives de la Préfecture

Surveillance des bureaux de placement : 10M193-10M200

Associations professionnelles : 4M598-602, 10M233, 10M236, 4M403, 10M6

Enquêtes agricoles : 7M211, 7M219-220, 7M235, 7M340

Statistiques agricoles (1856-1859) : 6MP1127-1130

Sociétés de secours mutuels : 4XP4, 4XP7, 4XP11, 4XP11, 4XP16, 4XP30, 4XP47-49, 4XP51.

Périodiques :

Le Courrier de Lyon (sondage 1870, 1886, 1901) : PER188/7, PER188/103, PER188/192

Le Vengeur (1890-1891): PER897/1

Le réveil des limonadiers : PER761/1 et PER761/2 (1904-1930)

Publications de la JOCF et de la JACF:

Jeunes Rurales : PER1717/1 (1940-1943)

Bulletin des chefs d'équipes : PER1329/1 (1941-1943)

JOCF : PER1718/1 (1942-1943)

Archives de l'Assistance publique

Listes des pupilles et compte-rendus d'inspection : 3X91-93.

10 dossiers choisies de manière aléatoire : 3X402, 3X1278, 3X1736, 3X1608-1609, 3X1500-1502, 3X1200, 3X1400.

Archives Départementales de la Loire

Recensements :

Série 6M.

Archives judiciaires :

Vols domestiques : 4U163, 4U175-176, 4U191 (1863-1972)

Dossiers de procédure d'assises pour l'année 1866 : 4U 168-171

Dossiers de procédure d'assises pour l'année 1871 : 4U 183-187

Dossiers de procédure d'assises pour l'année 1876 : 4U 206-210

Dossiers de procédure d'assises pour l'année 1886 : 4U 258-262

Dossiers de procédure d'assises pour l'année 1891 : 4U 287-292

Dossiers de procédure d'assises pour l'année 1911 : 4U408-413

Dossiers de procédure d'assises pour les années 1915 à 1917 : 4U429-430

Dossiers de procédure d'assises pour l'année 1921 : 4U446-450

Dossiers de procédure d'assises pour l'année 1936 : 4U525-531

Procès-verbaux d'audiences des assises : 4U29-30

Tribunaux de simple police et justice de paix :

Canton Est de Saint-Etienne, 1851 : 8U10_7

Canton Est de Saint-Etienne, 1866 : 8U10_32

Canton de Roanne. Jugements en matière prud'hommales : 8U9_38

Canton de La Pacaudière (1865-1921) : 8U6_49-51

Archives privées :

Fonds Hutter (1865-1919) : 45J65-68, 45J73.

Archives de la Préfecture

- Rapports du commissariat de Saint-Etienne (1848-1869) : 4M152
- Rapports journaliers du commissariat de Saint-Etienne (1851-1852) : 4M156
- Rapports journaliers du commissariat de Saint-Etienne (1856-1858) : 4M157
- Rapports journaliers du commissariat de Saint-Etienne (1921-1923) : 4M161
- Rapports journaliers du commissariat de Saint-Etienne (1936-1937) : 4M166
- Rapports de la police de Firminy (1878-1929) : 4M171
- Rapports de la police de Pélussin (1856-1914) : 4M177
- Rapports de la gendarmerie de Roanne (1800-1937) : 4M189
- Tableaux des arrestations opérées à Saint-Etienne (1856-1876) : 4M192
- Prix de Vertu Monthyon : 1 M 756
- Organisations féministes (1912-1918) : 1M562
- Statistiques dans la Loire par professions (1891) : 6M1049
- Statistiques des populations étrangères (1881-1891) : 6M1050-1052
- Demandes de naturalisations : 6M756
- Fiches individuelles de résidences des étrangers et étrangères : 4M1115
- Statistiques agricoles annuelles par communes (1823-1891) : 6M901-930
- Tableaux des foires et marchés (1902) : 8M104
- Louées d'ouvriers agricoles (1833-1921) et enquête agricole : 7M139-141
- Travail agricole des étrangers et étrangères : 7M151-152, 7M697
- Enquête sur le travail industriel : 10M5
- Liste des organisations ouvrières et patronales (1883-1914) : 10 M 406
- Liste des organisations ouvrières et patronales (1919-1932) : 10M407

Liste des organisations ouvrières au 1er janvier 1940 : 10M412

Surveillance policière des organisations ouvrières : 10M479

Travail des enfants et des filles mineures (1875-1888): 10M39

Application du repos hebdomadaire et des congés payés : 10M78-81

Surveillance des bureaux de placement : 10M190-192, 10M200

Archives Municipales de Lyon

Journal d'Henry Morel-Journal (1876-1955) : 1 II 78

« Souvenirs de Victor Ognier sur Camille Dognin » (1894) : 1 II 423

Règlement de l'œuvre de Sainte Blandine -Société des domestiques. : SM 811

Archives Municipales de Saint-Etienne

Recensements de Saint-Etienne. Série 1F.

Mémoires et autobiographies conservées à l'Association pour l'Autobiographie

C. P., APAx (texte anonymisé en l'absence de réponse de l'auteur)

DANEY, Euphrasie, *Une vie, toute une vie*, APA 2314

P. C., APAx (texte anonymisé en l'absence de réponse de l'auteur).

Sources imprimées

- AUBERT, Jeanne, *JOC, qu'as-tu fait de nos vies ? : la Jeunesse ouvrière chrétienne féminine, sa vie, son action, 1928-1945* (Paris : les Ed. ouvrières, 1990)
- BAROU, Lucien, *Mémoires de La Grande Guerre. 187 Poilus Du Forez et de Sa Périphérie Témoignent.*, 5 vols (Saint-Etienne : Conseil général de la Loire, 2014)
- BOUVIER, Jeanne, *Mes mémoires ou 59 années d'activité industrielle, sociale et intellectuelle d'une ouvrière: 1876-1935*, ed. par Daniel Armogathe et Maïté Albistur (Paris : F. Maspero, 1983)
- BUGUET, Henry (1845-1920), *Le Guide Des Maîtres et Des Domestiques* (Paris : Derveaux Libraire-Editeur, 1881)
- BURNETT, John, *Useful Toil: Autobiographies of Working People from the 1820s to the 1920s* (Harmondsworth, Royaume-Uni : Penguin Books, 1977)
- CELLIEZ, Henry, *Code des maitres et domestiques* (Paris : Marchant, 1836)
- CHABOT, Paul et CHABOT, Michel, *Jean et Yvonne, domestiques en 1900*, postface de Roger-Henri Guerrand (Paris : Tema-éditions, 1977)
- CHAURAND, Louis, *Cinq siècles de chronique familiale: XV^e-XX^e siècle* (Lyon : Audin, 1986)
- CRETTE-BRETON, Yvonne, *Mémoires d'une Bonne. Souvenirs 1908-1919* (Paris : Editions du Scorpion, 1966)
- Codification des Usages Locaux dans la Loire*, Saint-Etienne, Imprimerie de la Loire Républicaine, 1906.
- DUBOIS, Rémy, *De la condition juridique des domestiques* (Thèse de doctorat, Université de Paris. Faculté de droit et des sciences économiques, Paris, 1907)
- FORTOLIS, Ludovic, *Le Bonheur sans Domestique* (Paris: Lethellier, 1917)
- Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle* (Paris : P. Larousse, 1870)
- GRENADOU, Ephraïm, *Grenadou, paysan français*. Texte édité par Alain Prévost et Claude Mesliand (Paris : Éd. du Seuil, 1978)
- HACKENSCHMIDT, Christian, *Louise Scheppler, pieuse et fidèle servante d'Oberlin* (Toulouse : Société des livres religieux, 1853)

- ISAAC, Auguste, *Journal d'un notable lyonnais: 1906-1933*, ed. par Hervé Joly (Lyon : Ed. BGA Permezel, 2002)
- MALON, Benoît, *Une jeunesse forézienne*, ed. par Claude Latta (Lyon : J. André, 2008)
- MAUCO, Georges, *Documents pour servir à l'étude des étrangers dans l'agriculture française*, ed. par Albert Demangeon (Paris : Hermann, 1939)
- MICHALKOWSKI, Félix, *Quarante ans de pratique médicale* (Saint-Etienne : Editions Théolier, 1886)
- OFFICE DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES, *Enquête sur les salaires agricoles* (Paris : Imprimerie nationale, 1912)
- OZANAM, Alphonse, *Manuel des pieuses domestiques: 1847* (Grenoble: J. Millon, 1999)
- PERRIN, Maxime, *Saint-Étienne et sa région économique: un type de la vie industrielle en France* (Tours : Arrault et Cie, 1937)
- POWELL, Margaret, *Les tribulations d'une cuisinière anglaise*, trad. par Hélène Hinfray (Paris : Payot, 2013)
- RICHARD, Henri, *Du louage de services domestiques en droit français* (Thèse de doctorat, Université de Caen. Faculté de droit et des sciences politiques, Caen, 1906)
- RYCKÈRE, Raymond de, *La Servante criminelle, étude de criminologie professionnelle* (Paris : A. Maloine, 1908)
- STAFFE, Blanche, *Usages du monde: règles du savoir-vivre dans la société moderne* (Paris : Flammarion, 1927)
- TRAORÉ, Seydou, *Vingt-cinq ans d'escaliers ou la Vie d'un planton* (Dakar : Nouvelles Editions Africaines, 1975)
- TRUQUIN, Norbert, et Paule Lejeune, *Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la révolution: l'Algérie, la République Argentine et le Paraguay* (Paris : F. Maspero, 1977)

Bibliographie

Méthodologie

- ANDERSON, Michael, « Mis-specification of servant occupations in the 1851 Census : a problem revisited », *Local Population Studies*, LX, 1998, pp. 58-64.
- BALOIS-PROYART, Jean-Christophe, « Anatomie du procès-verbal : les justices de paix, une source pour l'histoire du travail (Paris, années 1790-années 1830) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 4/2014 (n° 61-4/4 bis) pp. 32-64.
- BUTLER, Judith, *Trouble dans le genre: pour un féminisme de la subversion*, trad. par Cynthia Kraus, préface d'Eric Fassin (Paris : Éd. La Découverte, 2005)
- BLOCH, Marc, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien* (Paris : A. Colin, 1952)
- CHAUVAUD, Frédéric, PETIT, Jacques-Guy et YVOREL, Jean-Jacques, *Histoire de la justice de la Révolution à nos jours* (Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2007).
- CHAUVAUD, Frédéric, « Souffrance sociale et système des émotions. L'exemplarité des parcours individuels en France au XIX^e siècle », in. CHAUVAUD, Frédéric (dir.), *Histoires de la souffrance sociale XVII^e-XX^e siècles*, (Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2007, pp. 125-135)
- CHAUVAUD, Frédéric, PETIT, Jacques-Guy, *L'Histoire contemporaine et les usages des archives judiciaires (1800-1939)* (Paris : H. Champion, 1998)
- COLLOQUE ARCHIVES JUDICIAIRES ET HISTOIRE SOCIALE, *Les archives du délit, empreintes de société* textes rassemblés par Yves Castan et Yves-Marie Bercé (Toulouse : Éd. universitaires du Sud, 1990)
- COLLOQUE LES ENQUÊTES JUDICIAIRES en Europe au XIX^e siècle, Centre Georges Chevrier et Centre de recherches sur l'histoire du XIX^e siècle, *L'enquête judiciaire en Europe au XIX^e siècle: acteurs, imaginaires, pratiques*, textes rassemblés par Jean-Noël Luc, Dominique Kalifa, et Jean-Claude Farcy (Paris : Creaphis, 2007)
- CRENSHAW, Kimberlé, « Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence Against Women of Color », *Stanford Law Review*, vol. 43, 1991, pp. 1241-1299
- DORLIN, Elsa, *Sexe, race, classe: pour une épistémologie de la domination*, (Paris : Presses universitaires de France, 2009)
- DOWNS, Laura Lee, *Writing Gender History* (Londres : Bloomsbury Academic, 2010)

- FARCY, Jean-Claude, « Les archives judiciaires et l'histoire rurale : l'exemple de la Beauce au XIX^e siècle », *Revue Historique*, n°254, octobre-décembre 1977, pp. 313-353
- FARCY, Jean-Claude, *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires: 1800-1958* (Paris : CNRS, 1992)
- FARGE, Arlette, *Le goût de l'archive* (Paris : Éd. du Seuil, 1989)
- FARGE, Arlette, *Des lieux pour l'histoire* (Paris : Éd. du Seuil, 1997)
- FARGE, Arlette, *La vie fragile: violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^e siècle* (Paris : Éditions Points, 2007)
- FOUCAULT, Michel, *Surveiller et punir: naissance de la prison* (Paris : Gallimard, 1975)
- GUILLAUMIN, Colette , « Sur la notion de minorité », *L'Homme et la société*, n° 77-78, 1985, pp. 101-109.
- GUILLAUMIN, Colette, *Sexe, Race et Pratique du Pouvoir: l'idée de Nature* (Paris : Côté-femmes, 1992)
- LORDE, Audre, « There is no hierarchy of oppression », in. BYRD, Rudolph P., BETSCH COLE, Johnetta, GUY-SHEFTALL, Beverly, (dir.), *I'm your sister. Collected and unpublished writings by Audre Lorde* (Oxford : Oxford University Press, 2009, pp. 219-220)
- LÜDTKE, Alf, « Le domaine réservé: affirmation de l'autonomie ouvrière et politique chez les ouvriers d'usine en Allemagne à la fin du XIX^e siècle », *Le Mouvement Social*, n°126, janvier-mars 1984, pp. 29-52.
- LÜDTKE, Alf, « La domination au quotidien. « “Sens de soi” et individualité des travailleurs en Allemagne avant et après 1933 », *Politix*, 13, 1991, pp. 68-78.
- LÜDTKE, Alf (dir.), *Histoire du quotidien*, trad. par Olivier Mannoni (Paris : Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1994)
- LÜDTKE, Alf, « Ouvriers, *eigensinn* et politique dans l'Allemagne du XX^e siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 113, 1996, pp. 91-101.
- LÜDTKE, Alf (dir.) « La domination comme pratique sociale », *Sociétés contemporaines*, n°99-100, 2015, pp. 17-63.
- MARTIN, Benjamin F., *Crime and criminal justice under the Third Republic: the shame of Marianne* (Baton Rouge : Louisiana State University Press, 1990)
- MARTIN, Jean-Clément, GUILHOUM, Jacques et LAPIED, Martine, « Violences sexuelles. Étude des archives, pratique de l'histoire », *Annales HSS*, 3/1996, pp. 643-661.

- OESER, Alexandra, « Introduction. Penser les rapports de domination avec Alf Lüdtke », *Sociétés contemporaines*, n°99-100, 2015, pp. 5-16.
- OESER, Alexandra, « Entretien avec Alf Lüdtke. L'Histoire comme science sociale », *Sociétés contemporaines*, n° 99-100, 2015, p. 169-191.
- RAUCH, André et TSIKOUNAS Myriam, dir., *L'historien, le juge et l'assassin* (Paris : Publications de la Sorbonne, 2012)
- ROBERTSON, Stephen, « What's the Law Got to Do With It? Legal Records and Sexual Histories », *Journal of the History of Sexuality*, Vol. 14 ½, 2005, pp. 161-185.
- SCOTT, Joan W., « The Evidence of Experience », *Critical Inquiry* n°17, 1991, pp. 773-797
- TERRY, Jennifer, « Theorizing Deviant Historiography » *Differences*, vol 3 n°2, 1991, pp. 55-74.
- THOMPSON, Edward P., « The Moral Economy of the English Crowd in the Eighteenth Century », *Past and Present*, n°50, février 1971, pp. 76-136.
- WALKER, Garthine, « Rape, acquittal and culpability in popular crime reports in England, c. 1670-1750 », *Past and Present*, 220, 2013, pp. 115-142.
- WALKER, Garthine, « Everyman or Monster? The Rapist in Early Modern England, c. 1600-1750 », *History Workshop Journal*, n°76-1, oct. 2013, pp. 5-31.

Ouvrages généraux

- BANTIGNY, Ludivine et JABLONKA, Ivan (dir.), *Jeunesse oblige: histoire des jeunes en France*, (Paris : Presses universitaires de France, 2009)
- BEAUPRÉ, Nicolas, *Les grandes guerres: 1914-1945*, (Paris : Belin, 2012)
- BEC, Colette, *La Sécurité sociale: une institution de la démocratie* (Paris : Gallimard, 2014)
- BERENSON, Edward, DUCLERT Vincent et PROCHASSON Christophe (dir.), *The French Republic: History, Values, Debates* (Ithaca : Cornell University Press, 2011)
- BLANCHARD, Pascal, CHALAYE, Sylvie, DEROO Éric (dir.), *La France noire: trois siècles de présences des Afriques, des Caraïbes, de l'Océan Indien & d'Océanie*, préface d'Alain Mabanckou (Paris : La Découverte : Groupe de recherche ACHAC, 2011)

- CARON, François, *Histoire économique de la France: XIX^e-XX^e siècles* (Paris : A. Colin, 1996)
- CASTEL, Robert, *Les métamorphoses de la question sociale: une chronique du salariat* (Paris : Fayard, 1995)
- CERTEAU, Michel de, *L'invention du quotidien. : Tome 1. Arts de faire* (Paris : Gallimard, 1990)
- CERTEAU, Michel de, GIARD Luce, et MAYOL Pierre, *L'invention du quotidien. : Tome 2. Habiter, cuisiner* (Paris : Gallimard, 1994)
- CHEVANDIER, Christian, *L'hôpital dans la France du XX^e siècle* (Paris : Perrin, 2009)
- COOPER, Frederick, *Décolonisation et travail en Afrique: l'Afrique britannique et française, 1935-1960*, trad. par François-George Barbier-Wiesser (Paris : Karthala, 2004)
- DEJOURS, Christophe, *Souffrance au travail* (Paris : Point, 2004)
- DUCLERT, Vincent, *La République imaginée: 1870-1914* (Paris : Belin, 2010)
- DUPÂQUIER, Jacques, « Combien d'avortements en France avant 1914 », *Communications* n°44, *Dénatalité, l'antériorité française*, Paris, 1986.
- DUPÂQUIER, Jacques (dir.), *Histoire de la population française t. 3 1789-1914*. Postface de René Le Mée, Joseph Goy, et Maurice Garden (Paris : Presses universitaires de France, 1988)
- DUPÂQUIER, Jacques (dir.), *Histoire de la population française t. 4 De 1914 à nos jours* (Paris : Presses universitaires de France, 1995)
- DUROSELLE, Jean-Baptiste, *La France et les français 1914-1920* (Paris : Ed. Richelieu, 1972)
- FINE, Agnès, « Savoirs sur le corps et procédés abortifs au XIX^e siècle, *Communications*, n° 44, 1986, pp. 107-136
- FONTAINE, Marion, PROCHASSON Christophe, et MONIER Frédéric, (dir.), *Une contre-histoire de la III^e République* (Paris, France: la Découverte, 2013)
- FORTH, Christopher E., et ACCAMPO, Elinor Ann (dir.), *Confronting modernity in fin-de-siècle France: bodies, minds and gender* (Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2010)
- GARRIGUES, Jean et LACOMBRADÉ, Philippe, *La France au 19^e siècle: 1814-1914* (Paris : A. Colin, 2001)

- GIRARDET, Raoul (dir.), *Le nationalisme français: anthologie, 1871-1914* (Paris : Éd. du Seuil, 1983)
- GUILLAUMIN, Colette, *L'idéologie raciste: genèse et langage actuel* (Paris : Gallimard, 2002)
- HATZFELD, Henri, *Du paupérisme à la sécurité sociale, 1850-1940: essai sur les origines de la Sécurité sociale en France* (Nancy : Presses Universitaires de Nancy, 1989)
- HOBBSBAWM, Eric John, *L'Ère des empires: 1875-1914*, trad. par Jacqueline Carnaud et Jacqueline Lahana (Paris : Fayard, 2007)
- HOBBSBAWM, Eric John, *The Age of Capital 1848-1875* (New York : Vintage Books, 1996)
- KALIFA, Dominique, *Crime et culture au XIX^e siècle* (Paris : Perrin, 2005)
- KATZ, Jonathan Ned, *L'invention de l'hétérosexualité* (Paris : EPEL, 2001)
- KERGOAT, Jacques, *La France du Front populaire* (Paris : Ed. la Découverte, 1986, 1986)
- LABORIE, Pierre, *L'opinion française sous Vichy: les Français et la crise d'identité nationale* (Paris : Éd. du Seuil, 2001)
- LEJEUNE, Dominique, *La France de la Belle époque: 1896-1914* (Paris, France: A. Colin, 2007)
- LEQUIN, Yves, *Histoire des Français, XIX^e-XX^e siècles*, 3 vols (Paris, France: A. Colin, 1984)
- LEVI, Giovanni, et SCHMITT, Jean-Claude (dir.), *Histoire des jeunes en Occident*, trad. par Jean-Pierre Bardos et Paul-Louis Thirard (Paris : Seuil, 1996)
- LEWIS, Mary Dewhurst, *The Boundaries of the Republic: Migrant Rights and the Limits of Universalism in France, 1918-1940* (Stanford : Stanford University Press, 2007)
- MANDEL, Maud S., *In the Aftermath of Genocide: Armenians and Jews in Twentieth Century France* (Durham : Duke University Press, 2003)
- MANSKER, Andrea Nicole, *Sex, honor and citizenship in early Third Republic France* (Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2011)
- MEMMI, Albert, *L'homme dominé*: (Paris : Gallimard, 1968)
- MERRICK, Jeffrey W., et RAGAN Bryant T. (dir.), *Homosexuality in Modern France* (Oxford : Oxford University Press, 1996)

- MOLINIER, Pascale, LAUGIER Sandra et PAPERMAN Patricia, (dir.), *Qu'est-ce que le care ? : souci des autres, sensibilité, responsabilité* (Paris : Payot, 2009)
- MOSSE, George Lachmann, *Toward the final solution: a history of European racism* (Madison : University of Wisconsin Press, 1985)
- PAINTER, Nell Irvin, *The history of white people* (New York, W. W. Norton, 2010)
- PATTERSON, Orlando, *Slavery and social death: a comparative study* (Cambridge : Harvard University Press, 1982)
- PINOL, Jean-Luc, *Le monde des villes au XIX^e siècle* (Paris : Hachette, 1992)
- POSTPONE, Moishe, *Time, labor, and social domination: a reinterpretation of Marx's critical theory* (Cambridge, Cambridge University Press, 1996)
- RABINBACH, Anson, *The human motor: energy, fatigue, and the origins of modernity* (Berkeley : University of California Press, 1992)
- REYNAUD PALIGOT, Carole, *La République raciale: paradigme racial et idéologie républicaine (1860-1930)* (Paris, Presses Universitaires de France, 2005)
- ROEDIGER, David R., *The wages of whiteness: race and the making of the American working class* (Londres : Verso Ed., 2007)
- ROSANVALLON, Pierre, *Le sacre du citoyen: histoire du suffrage universel en France* (Paris : Gallimard, 2001)
- SASSIER, Philippe, *Du bon usage des pauvres: histoire d'un thème politique (XVI^e-XX^e siècle)* (Paris : Fayard, 1990)
- SCOTT, James C., *Weapons of the weak: everyday forms of peasant resistance* (New Haven : Yale University Press, 1985)
- SINDALL, Rob, *Street violence in the Nineteenth-century: media panic or real danger ?* (Leicester : Leicester University Press, 1990)
- STOLER, Ann Laura, *La chair de l'empire: savoirs intimes et pouvoirs raciaux en régime colonial*, trad. par Sébastien Roux et Massimo Prearo, Préface d'Eric Fassin (Paris : La Découverte, 2013)
- TAMAGNE, Florence, *Histoire de l'homosexualité en Europe: Berlin, Londres, Paris* (Paris : Éd. du Seuil, 2000)
- THIERCÉ, Agnès, *Histoire de l'adolescence: 1850-1914* (Paris : Belin, 1999)

- VIGIER, Philippe, *La vie quotidienne en province et à Paris pendant les journées de 1848: 1847-1851* (Paris : Hachette, 1982)
- WARE, Vron, et BACK, Les, *Out of Whiteness: Color, Politics, and Culture* (Chicago, The University of Chicago Press, 2002)
- VIET, Vincent, *Histoire des Français venus d'ailleurs: de 1850 à nos jours* (Paris : Perrin, 2003)
- WEBER, Eugen Joseph, *La France des années 30: tourments et perplexités*, trad. par Pierre-Emmanuel Dauzat (Paris : Fayard, 1995)
- WHITE, Owen, *Children of the French empire: miscegenation and colonial society in French West Africa, 1895-1960* (Oxford : Clarendon Press, 1999)
- ZELIZER, Viviana A. Rotman, *The purchase of intimacy* (Princeton, Princeton University Press, 2005)

Histoire sociale, Histoire du travail

- BEAU, Anne-Sophie, « Les Employées du Grand Bazar de Lyon (1886-1950), *Bulletin du Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale*, n°3-4, 1997, pp. 51-64
- BECK, Robert, « 'C'est dimanche qu'il nous faut'. Les mouvements sociaux en faveur du repos dominical et hebdomadaire en France avant 1906 », *Le Mouvement Social*, n°184, juillet-septembre 1998, pp. 23-51
- BECKER, Jean-Jacques, « Les Travailleurs chinois et la France pendant la Grande Guerre » in. Li Ma (dir.), *Les travailleurs chinois en France dans la Première Guerre mondiale*, CNRS Editions, Paris, 2012, pp. 41-45
- BECKER, Jean-Jacques, *1914: comment les Français sont entrés dans la guerre*, (Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977)
- BERLIÈRE, Jean-Marc, et LÉVY, René, *Histoire des polices en France: de l'Ancien régime à nos jours* (Paris : Ed. Nouveau monde, 2013)
- BEYNON, Huw, *Masters and servants: class and patronage in the making of a labour organisation* (Londres : Rivers Oram Press, 1994)
- BORNE, Dominique, et DUBIEF, Henri, *La crise des années 30: 1929-1938* (Paris : Éd. du Seuil, 1989)

- BOULOC, François, CAZALS, Rémy et LOEZ, André (dir.), *Identités troublées : 1914-1918* (Toulouse : Ed. Privat, 2011)
- BOYER Marc, « 1936 et les vacances des Français », *Le Mouvement Social*, n°150, janvier-mars 1990, pp. 35-43
- CLANCY-SMITH, Julia Ann, et GOUDA, Frances (dir.), *Domesticating the empire: race, gender, and family life in French and Dutch colonialism* (Charlottesville : University Press of Virginia, 1998)
- COHEN, Deborah, *Family Secrets: Shame and Privacy in modern Britain* (Oxford : Oxford University Press, 2013)
- CHABOT, Joceline, *Les débuts du syndicalisme féminin chrétien en France: 1899-1944* (Lyon : Presses universitaires de Lyon, 2003)
- CHARLE, Christophe, *Histoire sociale de la France au XIX^e siècle* (Paris : Éd. du Seuil, 1991)
- CHARLOT, Bernard et FIGEAT, Madeleine, *Histoire de la formation des ouvriers, 1789-1984* (Paris : Éd. Minerve, 1985)
- CHARPY, Manuel, « L'ordre des choses. Sur quelques traits de la culture matérielle bourgeoise parisienne, 1830-1914 », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n°34, 2007, pp. 105-128
- CHARPY, Manuel, « La bourgeoisie en portrait . Albums familiaux de photographies des années 1860-1914 », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n°34, 2007, pp. 147-163
- CHAUVAUD, Frédéric, *De Pierre Rivière à Landru: la violence apprivoisée au XIX^e siècle* (Paris : Ed. Brépols, 1991)
- CHAUVAUD, Frédéric, et HOUTE, Arnaud-Dominique, (dir.), *Au voleur !: images et représentations du vol dans la France contemporaine* (Paris : Publications de la Sorbonne, 2014)
- DAUMARD, Adeline, *Les bourgeois et la bourgeoisie en France: depuis 1815* (Paris : Aubier, 1987)
- DAUMARD, Adeline (dir.), *Les fortunes françaises au XIX^e siècle: enquête sur la répartition et la composition des capitaux privés à Paris, Lyon, Lille, Bordeaux et Toulouse, d'après l'enregistrement des déclarations de succession* (Paris : Editions Mouton, 1973)
- DAVIDOVITCH, André « Criminalité et répression en France depuis un siècle (1851-1952) », *Revue française de sociologie*, II, janvier 1961, pp. 30-49

- DEDIEU, Jean-Philippe, « Normaliser l'assujettissement. La réglementation française de l'emploi du personnel de maison subsaharien au XX^e siècle », *Genèses*, n°62, 2006/1, pp. 129-150
- DENIS, Vincent, « Administrer l'identité. Le premier âge des papiers d'identité en France (XVIII^e-milieu du XIX^e siècle), *Labyrinthe*, n°5, 2000, pp. 2-12.
- DEWERPE, Alain, *Le monde du travail en France, 1800-1950* (Paris : A. Colin, 1989)
- DONOVAN, James M., « Infanticides and the Juries in France, 1825-1913 », *Journal of Family History*, 16, n°2, 1991.
- DONOVAN, James M., « Justice Unblind. The Jurors and the Criminal Cases in France, 1825- 1914 », *Journal of Social History*, 15, Fall 1981.
- DORNEL, Laurent, « Les usages du racialisme. Le cas de la main d'œuvre coloniale en France pendant la Première Guerre Mondiale », *Genèses*, n°20, 1995, pp. 20-47.
- DORNEL, Laurent, *La France hostile: socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)* (Paris : Hachette Littératures, 2004)
- DUROSELLE, Jean-Baptiste et SERRA, Enrico (dir.), « L'Emigrazione italiana in Francia prima del 1914 », in. *Affari Sociali Internazionali*, n°3-7/77, 1978.
- FABRE, Rémi, « Les mouvements de jeunesse dans la France de l'entre-deux-guerres », *Le Mouvement Social*, n°168, juillet-septembre 1994, pp. 9-30.
- FARCY, Jean-Claude, « Le temps libre au village (1830-1930) », in. CORBIN, Alain (dir.), *L'avènement des loisirs. 1850-1960* (Paris: Aubier, 1995)
- FOURNIER, Pierre, « Eléments pour une histoire des textes concernant le placement et l'embauche des travailleurs », *Cahiers du Chatefp*, n°2-3, janvier 2000, pp. 9-14.
- FRADER, Laura L., « Définir le droit au travail : rapports sociaux de sexe, famille et salaire en France aux XIX^e et XX^e siècles », *Le Mouvement Social*, n°184, juillet-septembre 1998, pp. 5-22.
- GORDON, Linda, *Heroes of their own lives: the politics and history of family violence* (Chicago : University of Illinois Press, 2002)
- GUIGNARD, Laurence, « Folie ou passion: l'acquittement d'un monomane (Jules Rousse, 1855) », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, n°36, 2008, pp. 37-55.
- GUILLET, François, « L'honneur en partage. Le duel et les classes bourgeoises en France au XIX^e siècle », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n°34, 2007/1, pp. 55-70.

- HEYWOOD, Colin, *Childhood in nineteenth-century France: work, health and education among the 'classes populaires'* (Cambridge : Cambridge University Press, 1988)
- HOBBSAWM, Eric John, *Labouring men: studies in the history of labour* (New York : Anchor Books, 1967)
- HOBBSAWM, Eric John, *Bandits* (Harmondsworth : Penguin Books, 1972)
- HOERDER, Dirk, et AMARJIT, Kaur (dir.), *Proletarian and gendered mass migrations: a global perspective on continuities and discontinuities from the 19th to the 21st centuries* (Leiden : Brill, 2013)
- JABLONKA, Ivan, « Agrarisme et État-providence. Le travail des enfants abandonnés sous la Troisième République », *Le Mouvement Social*, n°209, 2004, pp. 9-24.
- JABLONKA, Ivan, *Ni père ni mère: histoire des enfants de l'Assistance publique, 1874-1939* (Paris : Éd. du Seuil, 2006)
- JABLONKA, Ivan, « L'ascension sociale des jeunes filles de l'Assistance publique (1880-1940) », *Annales de démographie historique*, n°114, 2007/2, pp. 127-141.
- JABLONKA, Ivan, *Histoire des grands-parents que je n'ai pas eus: une enquête* (Paris : Éd. Seuil, 2012)
- JUNG, Benjamin, « Le placement public à Paris : De la bienfaisance à la lutte contre le chômage. (1880-1910) », *Revue d'histoire de la protection sociale* 2014/1, n° 7, pp. 81-101.
- KEBABZA, Horia, « « L'universel lave-t-il plus blanc ? » : « Race », racisme et système de privilèges », *Les cahiers du CEDREF* [En ligne], n°14, 2006, mis en ligne le 03 décembre 2009, Consulté le 17 août 2015. URL : <http://cedref.revues.org/428>
- KOCKA, Jürgen, « The Study of Social Mobility and the Formation of the Working-Class in the Nineteenth Century », *Le Mouvement Social*, n°111, pp. 97-117.
- LAE, Jean-François, « Les territoires de l'intime, protection et sanction », *Ethnologie française*, 1/2002, p. 5-10.
- LE BRAS, Hervé, « Lieux et métiers des étrangers en France depuis 1851 », *Vingtième Siècle*, n°7, juillet-septembre 1985, pp. 19-36.
- LE CROM, Jean-Pierre (dir.), *Deux siècles de droit du travail: l'histoire par les lois* (Paris : Éd. de l'Atelier, Éd. ouvrières, 1998)
- LE CROM, Jean-Pierre (dir.), *Les acteurs de l'histoire du droit du travail* (Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2004)

- LE NAOUR, Jean-Yves, *Misères et tourments de la chair durant la Grande Guerre: les mœurs sexuelles des Français, 1914-1918* (Paris : Aubier, 2002)
- LOUIS, Marie-Victoire, *Le droit de cuissage: France, 1860-1930* (Paris : Éd. de l'Atelier : Éd. Ouvrières, 1994)
- LUCIANI, Jean, « Logiques du placement ouvrier au XIX^e siècle et construction du marché du travail. », *Sociétés contemporaines*, n°3, septembre 1990, pp. 5-18.
- MA, Li (dir.), *Les travailleurs chinois en France dans la Première Guerre mondiale*, ed. by Li Ma (Paris : Editions du CNRS, 2012)
- MARCHAND, Olivier et THÉLOT, Claude, *Le travail en France, 1800-2000* (Paris : Nathan, 1997)
- MELUCCI, Alberto, « Action patronale, pouvoir, organisation. Règlements d'usines et contrôle de la main d'œuvre au XIX^e siècle », *Le Mouvement Social*, n°97, 1976, pp. 139-159.
- MERRIMAN, John M. (dir.), *Consciousness and class experience in Nineteenth-century Europe* (New York : Ed. Holmes and Meier, 1979)
- MOCH, Leslie Page, *Paths to the City: Regional Migration in Nineteenth-century France* (Beverly Hills, Sage Editions, 1983)
- MONTGOMERY, David, *Workers' control in America: studies in the history of work, technology, and labor struggles* (Cambridge, Cambridge University Press, 1979)
- NOIRIEL, Gérard, *Les ouvriers dans la société française: XIX^e-XX^e siècle* (Paris : Éd. du Seuil, 1986)
- NOIRIEL, Gérard, *Population, immigration et identité nationale en France: XIX^e-XX^e siècle*, (Paris : Hachette, 1992)
- NOIRIEL, Gérard, « Surveiller les déplacements ou identifier les personnes ? Contribution à l'histoire du passeport en France de la I^{ère} à la III^e République », *Genèses*, n°30, 1998, pp. 77-100.
- NOIRIEL, Gérard, *Le creuset français: histoire de l'immigration, XIX^e-XX^e siècle* (Paris : Ed. du Seuil, 2006)
- OMNÈS, Catherine, *Ouvrières parisiennes: marchés du travail et trajectoires professionnelles au 20^e siècle* (Paris : Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1997)
- NOURRISSON, Didier, *Le buveur du XIX^e siècle* (Paris, France: Albin Michel, 1990)

- PEABODY, Sue, *'There are no slaves in France': the political culture of race and slavery in the Ancien Régime* (Oxford, Oxford University Press, 1996)
- PEABODY, Sue et STOVALL, Tyler (dir.), *The Color of Liberty: Histories of Race in France* (Durham et Londres, Duke University Press, 2003)
- PERROT, Marguerite, *Le mode de vie des familles bourgeoises: 1873-1953* (Paris : A. Colin, 1961)
- PERROT, Michelle, *Les ouvriers en grève: France, 1871-1890*, 2 vols (Paris, Editions Mouton, 1973)
- PERROT, Michelle, « Délinquance et système pénitentiaire en France au XIX^e siècle », *Annales ESC*, n°30/1, janvier-février 1975, pp. 67-91.
- PERROT, Michelle, *Histoire de chambres* (Paris : Éd. du Seuil, 2014)
- POGGIOLI, Morgan, « La condition féminine au travail sous le Front Populaire », in. WOLINKOW, Serge (dir.), *Grèves et conflits sociaux. II^e Colloque international. Approches croisées de la conflictualité du XVIII^e siècle à nos jours* (Dijon : Editions Maisons des Sciences de l'Homme de Dijon, 2015, pp. 275-281)
- POLLARD, Sidney, « Factory Discipline in the Industrial Revolution », *The Economic History Review*, vol. 16 n°2, 1963, pp. 254-271.
- PORTIER, Philippe, « L'Église catholique face au modèle français de laïcité », *Archives de sciences sociales des religions*, n°129, 2005, pp. 117-134.
- PROST, Antoine, « Jeunesse et société dans la France de l'entre-deux-guerres », *Vingtième Siècle*, n°13, 1987, pp. 35-43.
- RAHIKAINEN, Marjatta, *Centuries of child labour: European experiences from the seventeenth to the twentieth century* (Aldershot : Ashgate, 2004)
- REBREYEND, Anne-Claire, *Intimités amoureuses: France, 1920-1975* (Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 2008)
- REDDY, William, « Mode de paiement et contrôle du travail dans les filatures de coton du Nord », *Revue du Nord*, n°1, 1981.
- RETIÈRE, Jean-Noël, *Identités ouvrières: histoire sociale d'un fief ouvrier en Bretagne, 1909-1990* (Paris : Ed. L'Harmattan, 1994)
- ROSENTAL, Paul-André, *Les sentiers invisibles: espace, familles et migrations dans la France du 19^e siècle* (Paris : Éd. de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1999)

- RYGIEL, Philippe, and Janine Ponty, *Destins immigrés: Cher 1920-1980* (Besançon : Presses universitaires franc-comtoises, 2001)
- SCHULTE, Regina, « Civil Society, State Law and Village Norm : Semantic Conflict in Nineteenth-Century Rural Germany », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies*, Vol. 1, n°2, 1997, pp. 75-89.
- SHORTER, Edward, « Différence de classe et sentiment depuis 1750. L'exemple de la France », *Annales Economies, Sociétés Civilisations*, 4/1974, pp. 1034-1057.
- SMITH, Bonnie G., *Les Bourgeoises du Nord: 1850-1914*, trad. par Marie-Alyx Revellat (Paris : Perrin, 1989)
- SOHN, Anne-Marie, *Du premier baiser à l'alcôve: la sexualité des Français au quotidien* (Paris : Aubier, 1996)
- SOHN, Anne-Marie, « Les attentats à la pudeur sur les fillettes et la sexualité quotidienne en France, 1870-1939 », in. CORBIN, Alain (dir.), *Mentalités. Violences sexuelles*, 3, 1989, pp. 71-111.
- STOVALL, Tyler, « Color-Blind France ? Colonial Workers during the First World War », *Race and Class*, vol. 35 n°2, 1993, pp. 35-55.
- STOVALL, Tyler, « The Color Line behind the lines : racial violence in France during the Great War », *American Historical Review*, juin 1998, pp. 737-769.
- STOVALL, Tyler, « National Identity and Shifting Imperial Frontiers : Whiteness and the Exclusion of Colonial Labor after World War I », *Representations*, vol. 84, novembre 2003, pp. 52-72.
- TELLIER, Thibault , « Les nouvelles clôtures urbaines à l'âge industriel : l'encadrement religieux des jeunes ouvrières du textile dans l'agglomération lilloise à la fin du XIX^e siècle », *Histoire, économie et société*, n°3, 2005, pp. 421-431.
- THÉVENIAUT-MULLER, Martine *Le pointage ou le placement: histoire de l'ANPE* (Paris : Éd. l'Harmattan, 1991)
- THOMPSON, Edward P., « Time, Work-Discipline and Industrial Capitalism », *Past and Present*, n°38, Décembre 1967, pp. 56-97.
- THOMPSON, Edward P., « Patrician Society, Plebeian Culture » *Journal of Social History*, 7(4), 1974, pp. 382-405
- TILLY, Louise A., « Individual lives and Family Strategies in the French Proletariat », *Journal of Family History*, 4, Summer 1979, pp. 137-152.

- TILLY, Louise A., « Paths of Proletarianization: Organization of Production, Sexual Division of Labor, and Women's Collective Action », *Signs*, 7, Winter 1981, pp. 400-417.
- TREMPÉ, Rolande, *Les mineurs de Carmaux, 1848-1914*, 2 vols (Paris : Éditions ouvrières, 1971)
- VANOLI, Dominique, « Les couvents soyeux », *Révoltes logiques*, n°2, 1976, pp. 19-46.
- VIGNA, Xavier, *Histoire des ouvriers en France au XX^e siècle* (Paris : Perrin, 2012)
- WAGNIART, Jean-François, « Les migrations des pauvres en France à la fin du XIX^e siècle : le vagabondage ou la solitude des voyages incertains », *Genèses*, n°30, mars 1998, pp. 30-52.
- ZEHR, Howard, « The Modernization of Crime in Germany and in France, 1830-1913 », *Journal of Social History*, vol. 8/4, 1975, pp. 177-141.

Histoire des femmes et du genre

- ABELSON Elaine, « The Invention of Kleptomania », *Signs*, vol. 15 n°1, 1989, pp. 123-143
- ALLART Marie-Christine, « Les femmes de trois villages de l'Artois : travail et vécu quotidien, 1919-1939 », *Revue du Nord*, n° 250, 1981, pp. 703-724.
- ARNOT, Margaret, et USBORNE, Cornélie (dir.), *Gender and crime in modern Europe* (Londres : UCL Press, 1999)
- AUDOIN-ROUZEAU, Stéphane, *L'enfant de l'ennemi (1914-1918): viol, avortement, infanticide pendant la Grande guerre* (Paris : Aubier, 1995)
- BARD, Christine (dir.), *Le genre des territoires: masculin, féminin, neutre* (Angers : Presses de l'Université d'Angers, 2004)
- BARD, Christine, CHAUVAUD, Frédéric, PERROT, Michelle, PETIT, Jacques-Guy (dir.), *Femmes et justice pénale, XIX^e-XX^e siècle* (Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2002)
- BATTAGLIOLA, Françoise, *Histoire du travail des femmes* (Paris : Éd. la Découverte, 2000)
- BEATTIE, J. M., « The Criminality of Women in Eighteenth Century England », *Journal of Social History*, 8-4, Summer 1975

- BECCALOSSO, Chiara, *Female sexual inversion: same-sex desires in italian and british sexology, c. 1870-1920* (New York : Palgrave Macmillan, 2012)
- BLUNDEN, Katherine, *Le travail et la vertu: femmes au foyer; une mystification de la révolution industrielle* (Paris : Payot, 1982)
- BONNET, Catherine, *Geste d'amour: l'accouchement sous X* (Paris : O. Jacob, 1990)
- BOUILLAGUET, Bernard, et GERME, Jean-François, « Salarisation et travail féminin en France » in *Critiques de l'économie politique*, (Paris : Hachette, 1981, pp. 89-102)
- BOUSSION, Samuel, « note de lecture de Françoise Tétard et Claire Dumas, *Filles de justice. Du Bon-Pasteur à l'éducation surveillée (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Editions Beauchesne, 2009 », *Le Mouvement Social*, n°231, avril-juin 2010, pp. 158-161
- BROCHEUX, Pierre, notice « Congaï », in. LIAUZU, Claude et al. (dir.), *Dictionnaire de la colonisation française* (Paris : P. Larousse, 2007)
- CAPDEVILA, Luc, ROUQUET, François, VIRGILI, Fabrice et VOLDMAN, Danièle, *Sexes, genre et guerres: France, 1914-1945* (Paris : Payot & Rivages, 2010 [2003])
- CARBY, Hazel, « White Woman Listen ! Black Feminism and the Boundaries of Sisterhood » in. SOLOMOS, John (dir.), *Theories of Race and Racism*, (New York : Routledge, 2000 pp. 389-403)
- CHARLOT, Patrick, et GASPARINI, Eric (dir.), *La femme dans l'histoire du droit et des idées politiques* (Dijon : Ed. universitaires de Dijon, 2008)
- CHAUVAUD, Frédéric, et MALANDAIN, Gilles (dir.), *Impossibles victimes, impossibles coupables: les femmes devant la justice, XIX^e-XX^e siècles* (Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2009)
- CHINN, Carl, *They worked all their lives: women of the urban poor in England* (Manchester : Manchester University Press, 1991)
- CHENUT, Helen Harden, *The fabric of Gender: Working-Class Culture in Third Republic France* (University Park : Pennsylvania State University Press, 2005)
- CLOWARD, Richard A., et PIVEN Frances Fox, « Hidden Protest : The Channeling of Female Innovation and Resistance », *Signs*, vol. 4 n°4, Summer 1979, pp. 651-669
- COLVIN, Kelly Ricciardi, « Solidarity or Suspicion. Gender, Enfranchisement and Popular Culture in Liberation France » *Journal of Women's History*, vol. 24 n°2, Spring 2012, pp. 89-114
- CORBIN, Alain, *Les filles de noce: misère sexuelle et prostitution (19^e siècle)* (Paris, France: Flammarion, 1982)

- DAUPHIN, Cécile, « Un excédent très ordinaire. L'exemple de Châtillon-sur-Seine en 1851 », in. FARGE, Arlette, et KLAPISCH-ZUBER, Christiane, *Madame ou Mademoiselle? Itinéraires de la solitude féminine, 18e-20e siècle*, (Paris : Editions Arthaud Montalba, 1984, pp. 75-97)
- DAUPHIN, Cécile, et FARGE, Arlette, (dir.), *De la violence et des femmes* (Paris : A. Michel, 1997)
- DAVIDOFF, Leonore, *Worlds Between: Historical Perspectives on Gender and Class* (Cambridge : Polity Press, 1995)
- DAVIDOFF, Leonore, DOOLITTLE, Megan, FINK, Janet et HOLDEN, Katherine, *The Family Story: Blood, Contract, and Intimacy, 1830-1960* (Londres : Longman Ed., 1999)
- DAVIS, Angela, *Women, Race and Class* (New York : Vintage books, 1983)
- DORLIN, Elsa, *La matrice de la race: généalogie sexuelle et coloniale de la Nation française* (Paris : La Découverte, 2006)
- DOWNS, Laura Lee, *L'inégalité à la chaîne: la division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre, 1914-1939*, trad. par Eli Commins (Paris : A. Michel, 2001)
- DOWNS, Laura Lee, « Boys will be Men and Girls will be Boys. Division sexuelle et travail dans la métallurgie, France-Angleterre, 1914-1939 » , *Annales. Histoire Sciences Sociales*, n°3, pp. 561-586, 1999.
- DOWNS, Laura Lee, « Salaires et valeur du travail. L'entrée des femmes dans les industries mécaniques sous le sceau de l'inégalité en France et en Angleterre (1914-1920) », *Travail, Genre et Société*, n°15, 2006, pp. 31-49.
- DUBESSET, Mathilde, et ZANCARINI-FOURNEL, Michelle, *Parcours de femmes: réalités et représentations* (Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1993)
- DUBY, Georges, PERROT Michelle, et Françoise THÉBAUD (dir.), *Histoire des femmes en Occident* (Paris : Plon, 1992)
- El Amrani Frédérique, *Les jeunes filles des milieux ruraux populaires dans l'Anjou (1920-1950)*, (Thèse de doctorat d'Histoire, Université d'Angers, Angers, 2010)
- FORTH, Christopher E., and Bertrand TAITHE, dir., *French masculinities: history, culture and politics* (New York : Palgrave Macmillan, 2007)
- FRADER, Laura L., *Breadwinners and citizens: gender in the making of the French social model* (Durham, Duke University Press, 2008)

- FRADER, Laura L. et ROSE, Sonya O. (dir.), *Gender and class in modern Europe* (Ithaca, Cornell University Press, 1996)
- FRANK, Dana, « White Working-Class Women and the Race Question », *International Labor and Working-Class History*, n°54, Fall, 1998, pp. 80-102.
- FREVERT, Ute, « L'armée, école de la masculinité. Le cas de l'Allemagne au XIX^e siècle », *Travail, genre et sociétés*, vol 1 n°3, 2000, pp. 45-66.
- FUCHS, Rachel G., *Poor and Pregnant in Paris: Strategies for Survival in the Nineteenth Century* (New Brunswick : Rutgers University Press, 1992)
- FUCHS, Rachel G., *Gender and Poverty in Nineteenth-Century Europe* (Cambridge : Cambridge University Press, 2005)
- FUCHS, Rachel G., et THOMPSON, Victoria Elizabeth, *Women in nineteenth-century Europe* (New-York : Palgrave Macmillan, 2005)
- FUCHS, Rachel G., « Magistrates and Mothers, Paternity and Property in Nineteenth-Century French Courts », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies*, Vol. 13, n°2, 2009, pp. 13-26
- GAUTHIER, Xavière, *Naissance d'une liberté: avortement, contraception* (Paris : R. Laffont, 2002)
- GAUTIER, Arlette, *Les soeurs de solitude: femmes et esclavage aux Antilles du XVII^e au XIX^e siècle* (Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010 [1985])
- GEAUDROLET, Adeline, *Amours paysannes: travaux et déboires sexuels d'une femme de la campagne*, texte édité par Isabelle Laurent et Michel Valière (Paris : Stock, 1980)
- GUERRY, Linda, *Le genre de l'immigration et de la naturalisation: l'exemple de Marseille, 1918-1940* (Lyon : ENS éd., 2013)
- GUILBERT, Madeleine, *Les femmes et l'organisation syndicale avant 1914* (Paris : Éd. du CNRS, 1966)
- HILDEN, Patricia, « Women and the Labour Movement in France, 1869-1914 », *The Historical Journal*, vol. 29 n°4, 1986, pp. 809-832.
- HUMPHRIES, Jane, «Protective Legislation, the Capitalist State, and Working Class Men: The Case of the 1842 Mines Regulation Act », *Feminist Review* n°7, Printemps 1981, pp. 1-33
- HUNT, Pauline, *Gender and class consciousness* (Londres : Palgrave Macmillan, 1980)

- JONES, Elizabeth B., *Gender and rural modernity: farm women and the politics of labor in Germany, 1871-1933* (Londres : Ashgate, 2009)
- JONES, Jacqueline, *Labor of love, Labor of sorrow: Black women, work, and the family from slavery to the present* (New York : Basic Books, 1985)
- KAPLAN, Marion A., *The Marriage bargain: women and dowries in European history* (New York : Haworth Press, 1985)
- KNIBIEHLER, Yvonne, « L'éducation sexuelle des filles au XX^e siècle », *Clio. Histoire Femmes Société*, n°4, 1996, pp. 139-160
- LAMBERT, Karine, *Itinéraires féminins de la déviance: Provence 1750-1850* (Aix-en-Provence : Presses Universitaires de Provence, 2012)
- LE NAOUR, Jean-Yves, et VALENTI, Catherine, *Histoire de l'avortement: XIX^e-XX^e siècle* (Paris : Éd. du Seuil, 2003)
- MCCLINTOCK, Anne, *Imperial leather: race, gender, and sexuality in the colonial contest* (New York : Routledge, 1995)
- MARCUS Sharon, « Entre femmes : l'amitié et le jeu du système dans l'Angleterre victorienne », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°53 vol. 4, pp. 32-52.
- MARTIN, Martine, « Ménagère, une profession ? Les dilemmes de l'entre-deux-guerres », *Le Mouvement Social*, n°140, juillet-septembre 1987, pp. 89-106.
- MARUANI, Margaret, et MERON, Monique, *Un siècle de travail des femmes en France: 1901-2011* (Paris : Editions La Découverte, 2012)
- MARUANI, Margaret, et NICOLE-DRANCOURT, Chantal, *Au labeur des dames: métiers masculins, emplois féminins* (Paris : Ed. Syros-Alternatives, 1989)
- MORIN-ROTUREAU, Évelyne (dir.), *Combats de femmes, 1914-1918: les Françaises, pilier de l'effort de guerre* (Paris : Éd. Autrement, 2013)
- NEWTON, Judith Lowder, RYAN Mary P., et WALKOWITZ, Judith R. (dir.), *Sex and Class in Women's History: Essays from Feminist Studies* (Londres : Routledge, 1983)
- NYE, Robert A., *Masculinity and male codes of honor in modern France* (Berkeley : University of California Press, 1998)
- O'BRIEN, Patricia, « The Kleptomania Diagnosis : Bourgeois Women and Theft in Late Nineteenth-Century France », *Journal of Social History*, vol. 17, 1983, pp. 65-77.
- PATEMAN, Carole, *The sexual contract* (Stanford : Stanford University Press, 1988)

- PERROT, Michelle, « Qu'est-ce qu'un métier de femmes ? », *Le Mouvement Social*, n°140, Editions ouvrières, Paris, octobre-décembre 1987, pp. 3-8.
- PERROT, Michelle, « L'éloge de la ménagère dans le discours des ouvriers français au XIX^e siècle », *Romantismes*, 1996, p. 105-121.
- PERROT, Michelle, *Mélancolie ouvrière* (Paris : Grasset, 2012)
- PIGENET, Michel, « A propos des représentations des rapports sociaux sexués : identité professionnelle et masculinité chez les dockers français (XIX^e-XX^e siècles) », *Le Mouvement Social*, n°198, 2002, pp. 55-74.
- RAUCH, André, *L'identité masculine à l'ombre des femmes: de la Grande Guerre à la Gay Pride* (Paris : Hachette littératures, 2004)
- REGINA, Christophe, *La violence des femmes: histoire d'un tabou social* (Paris : Editions M. Milo, 2011)
- REYNOLDS, Siân, *France Between the Wars. Gender and politics* (Londres : Routledge, 1996)
- REVENIN, Régis (dir.), *Hommes et masculinités de 1789 à nos jours: contributions à l'histoire du genre et de la sexualité en France*, (Paris : Éd.Autrement, 2007)
- RIPA, Yannick, *Les femmes, actrices de l'Histoire: France, 1789-1945* (Paris : A. Colin, 2007)
- ROBERTS, Mary Louise, *Disruptive Acts. The New Woman in Fin-de-siècle France* (Chicago : The Chicago University Press, 2001)
- ROCHE, Anne, et TARANGER, Marie-Claude, *Celles qui n'ont pas écrit: récits de femmes dans la région marseillaise, 1914-1945* (Aix-en-Provence : Editions Edisud, 1995)
- ROYNETTE, Odile, « La construction du masculin de la fin du XIX^e siècle aux années 1930 », *Vingtième Siècle*, n° 75, 2002, pp. 85-96.
- SCHOENI, Céline, *Travail féminin, retour à l'ordre !: l'offensive contre le travail des femmes durant la crise économique des années 1930* (Lausanne : Ed. Antipodes, 2012)
- SCHWEITZER, Sylvie, *Les femmes ont toujours travaillé: une histoire de leurs métiers, XIX^e et XX^e siècle* (Paris : Editions O. Jacob, 2002)
- SCOTT, Joan Wallach, *Gender and the politics of history* (New York : Columbia University Press, 1988)
- SOHN, Anne-Marie, *Chrysalides: femmes dans la vie privée (XIX^e-XX^e siècles)*, 2 vols (Paris : Publications de la Sorbonne, 1996)

- SOHN, Anne-Marie, *"Sois un homme !": la construction de la masculinité au XIX^e siècle* (Paris : Éd. du Seuil, 2009)
- STANSELL, Christine, *City of Women: Sex and Class in New-York, 1789-1860* (New-York : Knopf Ed., 1987)
- STEEDMAN, Carolyn, *Landscape for a Good Woman: A Story of Two Lives* (Londres : Virago Press, 1986)
- STEWART, Mary Lynn, *Women, Work, and the French State: Labour Protection and Social Patriarchy, 1879-1919* (Montréal : McGill Queens University Press, 1989)
- STRUMINGHER, Laura S., *What were little girls and boys made of?: Primary Education in Rural France, 1830-1880* (Albany : State University of New York press, 1983)
- STRUMINGHER, Laura S., *Women and the making of the working class: Lyon 1830-1870* (Montréal : Eden Press Women's Publication, 1979)
- SURKIS, Judith, *Sexing the citizen: morality and masculinity in France, 1870-1920* (Ithaca : Cornell University Press, 2006)
- TARAUD, Christelle, *La prostitution coloniale: Algérie, Tunisie, Maroc (1830-1962)* (Paris : Payot, 2003)
- THÉBAUD, Françoise, *La femme au temps de la guerre de 14* (Paris : Ed. Stock, 1986)
- TILLIER, Annick, *Des criminelles au village: femmes infanticides en Bretagne, 1825-1865* (Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2001)
- TILLY, Louise A., et SCOTT, Joan W., *Les femmes, le travail et la famille*, trad. par Monique Lebailly (Paris : Rivages, 2002 [1987])
- TODD, Selina, *Young women, work, and family in England, 1918-1950* (Oxford : Oxford University Press, 2005)
- VERDON, Nicola, *Rural women workers in nineteenth-century England: gender, work and wages* (Woodbridge : Boydell Press, 2002)
- VIGARELLO, Georges, *Histoire du viol: XVI^e-XX^e siècle* (Paris, France: Éd. du Seuil, 1998)
- WALSH, Margaret, ed., *Working out gender: perspectives from labour history* (Aldershot, Ashgate Ed., 1999)
- ZANCARINI-FOURNEL, Michelle, *Histoire des femmes en France: XIX^e-XX^e siècle* (Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2005)

ZERNER, Sylvie, « De la couture aux presses : l'emploi féminin entre les deux guerres », *Le Mouvement Social*, n°140, 1987, pp. 9-26.

Histoire du monde rural

AGULHON, Maurice, DESERT, Gabriel et SPECKLIN, Robert, *Histoire de la France rurale. T. 3. Apogée et crise de la société paysanne 1789-1914*, dirigé par Georges Duby et Armand Wallon (Paris : Ed. du Seuil, 1975)

ASSOCIATION DES RURALISTES FRANÇAIS, Colloque, *Les violences rurales au quotidien: actes du 21^e colloque de l'Association des ruralistes français*, textes rassemblés par Frédéric Chauvaud et Jean-Luc Mayaud (Paris : Edition Bibliothèque Historique, 2005)

BOUDJAABA, Fabrice, ed., *Le travail et la famille en milieu rural, XVI^e-XXI^e siècle* (Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2014)

CHAUVAUD, Frédéric, JEAN Yves, et WILLEMEZ Laurent (dir.), *Justice et sociétés rurales: du XVI^e siècle à nos jours* (Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011)

CREBOUW Yvonne, *Salaires et salariés agricoles en France des débuts de la Révolution aux approches du XX^e siècle* (Thèse d'Etat, Université Paris I, Paris, 1986)

FARCY, Jean-Claude, *La jeunesse rurale dans la France du XIX^e siècle* (Paris : Éd. Christian, 2004)

GERVAIS, Michel, JOLLIVET, Marcel, et TAVERNIER, Yves, *Histoire de la France rurale. T. 4. La fin de la France paysanne 1914 à nos jours*, dirigé par Georges Duby et Armand Wallon, (Paris : Ed. du Seuil, 1975)

GIRARD, Alain, « Le budget-temps de la femme mariée à la campagne », *Population*, 2/1959, pp. 253-284.

GIULIANI, Fabienne, « Monsters in the village? Incest in 19th century France », *Journal of Social History*, vol. 42 n°4, 2009, pp. 919-932.

GRATTON, Philippe, *Les luttes de classes dans les campagnes* (Paris : Éd. Anthropos, 1971)

HUBSCHER, Ronald, *L'immigration dans les campagnes françaises: XIX^e-XX^e siècle* (Paris, France: O. Jacob, 2005).

LAGRAVE, Rose-Marie, *Celles de la terre: agricultrice, l'invention politique d'un métier* (Paris : École des hautes études en sciences sociales, 1987)

- LYNCH, Edouard, *Moissons rouges: les socialistes français et la société paysanne durant l'entre-deux-guerres* (Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2002)
- LYNCH, Edouard, « La jeunesse agricole catholique (JAC) dans le Rhône entre archaïsme et modernité » dans CHESSEL, Marie-Emmanuelle, et DUMONS, Bruno (dir.), *Catholicisme et modernisation de la société française 1860-1960* (Lyon : Cahiers du centre Pierre Léon, n° 2, 2003, pp. 57-86)
- MAYAUD, Jean-Luc, *Gens de la terre: la France rurale* (Paris : Éd. du Chêne, 2003)
- MENSION-RIGAU, Éric, *L'Enfance au château: l'éducation familiale des élites françaises au vingtième siècle* (Paris : Rivages, 1990)
- MICHARD, Claire-Élise, « Les accidents, fléaux méconnus en agriculture. De la solidarité facultative à la solidarité obligatoire : pour une histoire sociale du monde agricole », *Ruralia*, n°14, 2004.
- MOULIN, Annie, *Les paysans dans la société française: de la Révolution Française à nos jours* (Paris : Ed. du Seuil, 1988)
- PAXTON, Robert O., *Le temps des chemises vertes: révoltes paysannes et fascisme rural, 1929-1939*, trad. par Jean-Pierre Bardos (Paris : Éd. du Seuil, 1996)
- PIGENET, Michel et PÉCOUT, Gilles (dir.), *Campagnes et sociétés en Europe: France, Allemagne, Espagne, Italie, 1830-1930* (Paris : Éditions de l'Atelier, 2005)
- VANDERPOOTEN, Michel, *Les campagnes françaises au XIX^e siècle: économie, société, politique* (Nantes : Éditions du Temps, 2005)
- VIAZZO, Pier Paolo, AIME, Marco, ALLOVIO, Stefano, « Crossing the boundary: Peasants, shepherds and servants in the Alpine Community », *History of the Family*, n°10, 2005, pp. 387-405.
- VIGREUX, Jean, « Les campagnes rouges : socialismes et communismes ruraux en France et en Europe. Fin du XIX^e – fin des années 1920 », in. WOLINKOW Serge (dir.), *Grèves et conflits sociaux. IIe Colloque international. Approches croisées de la conflictualité du XVIIIe siècle à nos jours*, (Dijon : Editions Maisons des Sciences de l'Homme de Dijon, 2015, pp. 620-631)
- WEBER, Eugen Joseph, *Peasants into Frenchmen: the modernization of rural France, 1870-1914* (Londres : Chatto and Windus Ed., 1977)

Sociologie

- BESSIÈRE, Céline, *De génération en génération: arrangements de famille dans les entreprises viticoles de Cognac* (Paris : Editions Raisons d'agir, 2010)
- BOURDIEU, Pierre, « Condition de classe et position de classe » *Archives européennes de sociologie*, n°2, 1966, pp. 201-233.
- BOURDIEU, Pierre, DE SAINT MARTIN, Monique, « Le patronat », *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 20-21, mars/avril 1978. pp. 3-82
- BOURDIEU, Pierre, *La distinction: critique sociale du jugement* (Paris : Éd. de Minuit, 1979)
- BOURDIEU, Pierre (dir.), *La misère du monde* (Paris : Éd. du Seuil, 1998)
- BOLTANSKI, Luc, DARRÉ, Yann, SCHILTZ, Marie-Ange, « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 51, mars 1984, pp. 3-40
- BROOM, L., et SMITH, J. H., « Bridging Occupations », *British Journal of Sociology*, XIV, 1963-1964, pp. 321-334
- CERVULLE, Maxime, *Dans le blanc des yeux. Racisme, diversité, médias* (Paris : Editions Amsterdam, 2013)
- CONNELL, Raewyn, *Masculinités: enjeux sociaux de l'hégémonie*, (Paris : Éditions Amsterdam, 2014)
- CORTI, Paola, « Donne che vanno, donne che restano », *Annali dell' Istituto A. Cervi*, n°12, 1990.
- CROZIER, Michel, « De la bureaucratie comme système d'organisation » , *Archives européennes de sociologie*, vol. 2, 1961, pp. 18-52
- DELPHY, Christine, *L'ennemi principal*, 2 vols (Paris, France: Éd. Syllepse, 1998)
- DONZELOT, Jacques, *La police des familles* (Paris : les Éditions de Minuit, 1977)
- FASSIN, Didier, « Les économies morales revisitées », *Annales HSS*, 2009 n°6, pp. 1237-1266.
- GUICHARD-CLAUDIC, Yvonne, KERGOAT, Danièle et VILBROD, Alain (dir.), *L'inversion du genre: quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement* (Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2008)

- HOCHSCHILD, Arlie R., *The Second Shift : Working Parents and the Revolution at Home*, (New York, Viking Editions, 1989)
- HOCHSCHILD, Arlie R., « Travail émotionnel, règles de sentiments et structure sociale », *Travailler*, 9, 2002, pp. 19-50.
- HOCHSCHILD, Arlie R., *The managed heart: commercialization of human feeling* (Berkeley, University of California Press, 2003)
- HUGHES, Everett C., « Good People and Dirty Work », *Social Problems* vol. 10 n°1, Été 1962, pp. 3-11.
- HUGHES, Everett C., « Le drame social du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°115, 1996, pp. 94-97.
- HOGGART, Richard, *La culture du pauvre: étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, trad. par Jean-Claude Passeron, Jean-Claude Garcias et Françoise Garcias (Paris : Éd. de Minuit, 1970)
- HOGGART, Richard, *33 Newport Street: autobiographie d'un intellectuel issu des classes populaires anglaises*, traduit par Claude Grignon, Christiane Grignon et Christopher Todd (Paris : Points, 2013)
- LOMBA, Cédric, « Distinguer un ouvrier d'un employé dans l'industrie : naturalisations et négociations des classifications », *Sociétés contemporaines*, n°54, 2004, pp. 35-53.
- MOLINIER, Pascale, « La Haine et l'amour, la boîte noire du féminisme ? Une critique de l'éthique du dévouement », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 23/3, 2004, pp. 12-25.
- OESER, Alexandra, *Enseigner Hitler: les adolescents face au passé nazi en Allemagne* (Paris : Ed. de la Maison des sciences de l'homme, 2010)
- OESER, Alexandra, « Rire du passé nazi en Allemagne », *Sociétés contemporaines*, n°99-100, 2015, pp. 105-126.
- RENAHY, Nicolas, *Les gars du coin: enquête sur une jeunesse rurale* (Paris : La Découverte, 2005)
- RENAHY, Nicolas, « Le village dans l'usine. Trajectoires ouvrières et mises à distance de la hiérarchie », *Sociétés contemporaines*, n°99-100, 2015, pp. 65-80.
- REYSSAT, François, « Travail sale et sale boulot, de la résistance à l'émancipation. Les ouvriers du nettoyage en région parisienne.», *Encyclo. Revue de l'école doctorale ED* 382, 2013, pp. 41- 53.
- ROY, Delphine, *Insee première* n°1423, Paris : INSEE, Novembre 2012.

- SCHWARTZ, Olivier, *Le monde privé des ouvriers: hommes et femmes du Nord* (Paris : Presses Universitaires de France, 2009)
- SCHWARTZ Olivier, « Peut-on parler des classes populaires ? » , *La vie des idées* (lavedesidées.fr), publié le 13 septembre 2011, pp. 1-49.
- SKEGGS, Beverley, *Formations of class and gender: becoming respectable* (Londres : Sage Ed., 1997)
- TABET, Paola, « Du don au tarif. Les relations sexuelles impliquant une compensation », *Les Temps Modernes*, n°490, mai 1987, pp. 2-53.
- WEBER, Florence, *Le travail à-côté: une ethnographie des perceptions* (Paris : Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 2009)
- WEBER, Florence, « Nouvelles lectures du monde ouvrier : de la classe aux personnes », *Genèses*, 6 (6), 1991, pp. 179-189.
- WILLIS, Paul E., *L'école des ouvriers: comment les enfants d'ouvriers obtiennent des boulots d'ouvriers*, trad. Par Bernard Hœpffner, postface de Julian Misch (Marseille : Editions Agone, 2011)
- ZARCA, Bernard, *L'Artisanat français: du métier traditionnel au groupe social* (Paris : Édition Économica, 1986)

Histoire et sociologie du travail domestique

- ALONZO, Philippe, *Femmes employées: la construction sociale sexuée du salariat* (Paris, 1996)
- ARRU Angiolina, « The Distinguishing Features of Domestic Service in Italy », *Journal of Family History*, vol. 15, n°4, 1990.
- AVRIL, Christelle, *Les aides à domicile: un autre monde populaire* , postface d'Olivier Schwartz (Paris : La Dispute, 2014)
- AVRIL, Christelle et CARTIER, Marie, « Subordination in home service jobs : comparing providers of home-based child care, elder care and cleaning in France », *Gender & Society*, vol. 28 n° 4, 2014, pp. 609-630
- AVRIL, Christelle, « Ressources et lignes de clivage parmi les aides à domicile. Spécifier une position sociale : quelles opérations de recherche ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 191-192, 2012, pp. 86-105

- AVRIL, Christelle, « Le travail des aides à domicile pour personnes âgées. Contraintes et savoir-faire », *Le Mouvement Social*, n°216, juillet-septembre 2006, pp. 87-99
- BAKAN, Abigail B. et STASIULIS Daiva K., « Making the Match : Domestic Placement Agencies and the Racialization of Women's Household Work », *Signs*, XX, 1995, pp. 303-335
- BESSIÈRE, Arnaud « L'emploi d'une main d'œuvre domestique dans les campagnes canadiennes à la fin du XVII^e siècle », *Histoire et Sociétés Rurales*, Vol. 36, 2011 n°2, pp. 75-96
- BONNEAU, Michel, *La table des pauvres: cuisiner dans les villes et cités industrielles, 1780-1950* (Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2013)
- BORGEAUD-GARCIANDIA, Natacha, et LAUTIER, Bruno, « La personnalisation de la relation de domination au travail: les ouvrières des maquilas et les employées domestiques en Amérique Latine », *Actuel Marx*, 2011/1, 49, pp. 104-120
- BRAC DE LA PERRIÈRE, Caroline, *Derrière les héros: les employées de maison musulmanes en service chez les Européens à Alger pendant la guerre d'Algérie, 1954-1962* (Paris : Éd. l'Harmattan, 1987)
- BRUNELLE, Gayle K., « Contractual kin : servants and their mistresses in 16th century Nantes », *Journal of Early Modern History*, II, 1998, pp. 374-394
- BUJRA, Janet M., *Serving class: masculinity and the feminisation of domestic service in Tanzania* (Edimbourg : Edimbourg University Press for the International African Institute, 2000)
- CHAUVAUD, Frédéric, *L'effroyable crime des soeurs Papin* (Paris : Larousse, 2010)
- CHEVANDIER, Christian, *Infirmières parisiennes: 1900-1950, émergence d'une profession* (Paris : Publications de la Sorbonne, 2011)
- CHRISTIE, Nancy, « Strangers in the Family: Work, Gender, and the Origins of Old Age Homes », *Journal of Family History* n°32, 2007, pp. 371-391
- CLARKE, Jackie, « L'organisation ménagère comme pédagogie. Paulette Bernège et la formation d'une nouvelle classe moyenne dans les années 1930 et 1940 », *Travail, genre et sociétés*, n°13, 2005, pp. 139-157
- COOPER, Sheila, « The Shared Culture of Masters and Servants », essai présenté à l'ESSHC, Amsterdam, Avril 2000.

- COOPER McISAAC, Sheila, « Servants to Servitude? The decline and demise of life-cycle service in England », *History of the Family*, n°10, 2005, pp. 367-386
- COOPER McISAAC, Sheila, »Servants as Educators in Early-Modern England.» *Paedagogica Historica* 43, no. 4, August 2007, pp. 547-563
- D'SOUZA, Asha, « Moving toward Decent work for Domestic workers: An Overview of the ILO's work », Working Paper 2/2010, ILO, Geneva, 2010
- DA MOLIN, Giovanna, « Family Forms and Domestic Service in Southern Italy from the Seventeenth to the Nineteenth Centuries » *Journal of Family History*, vol. 15 n°4, 1990
- DAVIDOFF, Leonore, « Domestic Service and the Working-Class life Cycle », *Society for the study of labour history*, n°26, Spring 1973.
- DAVIDOFF, Leonore, « Mastered for Life : Servant and Wife in Victorian and Edwardian England”, *The Journal of Social History*, VII, Summer 1974, pp. 406-428
- DELAUNAY, Quynh, *Société industrielle et travail domestique: l'électroménager en France (XIX-XX^e siècle)* (Paris : Éd. L'Harmattan, 2003)
- DESPRES, Virginie, « Les vols domestiques au XIX^e siècle, d'après les arrêts de la cour d'assises du Nord (1811-1914) », dans *Juges et criminels. Études en hommage à Renée Martinage* (Lille : Ed. L'espace juridique, 2001, pp.629-644)
- DESTREMEAU, Blandine et LAUTIER, Bruno, « Femmes en domesticité. Les domestiques au Nord et au Sud », *Revue Tiers Monde*, t. XLIII, n°170, avril-juin 2002, pp. 249-264
- DEVETTER, François-Xavier, et ROUSSEAU, Sandrine, *Du balai: essai sur le ménage à domicile et le retour de la domesticité* (Ivry-sur-Seine : Raisons d'agir édition, 2011)
- « Domestiques d'ici et d'ailleurs » , *Travail, genre et sociétés*, n°22, 2009, Paris, La Découverte.
- « Domesticité et parcours de vie », *Annales de démographie historique* n° 117, vol. 1, Paris, 2009
- DUBERT, Isidro, « Domestic service and Social Modernization in Urban Galicia, 1752-1920 », *Continuity and Change*, XIV, 1999, pp. 207-226.
- DUSSUET, Annie, *Logiques domestiques: essai sur les représentations du travail domestique chez les femmes actives de milieu populaire* (Paris, Éd. L'Harmattan, 1997)
- DUSSUET, Annie, *Travaux de femmes: enquêtes sur les services à domicile* (Paris, Éd. L'Harmattan, 2005)

- FAHRNI, Magda, « Ruffled mistresses and Discontented maids: Respectability and the case of domestic service, 1880–1914 ». *Labour/Le Travail*, vol. 39, Printemps 1997, pp. 69–97
- FAIRCHILD, Cissie C., *Domestic Enemies: Servants & their Masters in Old Regime France* (Baltimore : Johns Hopkins University Press, 1984)
- FAÏ-SALLOIS, Fanny, *Les nourrices à Paris au XIX^e siècle* (Paris : Payot, 1980)
- FAUVE-CHAMOUX, Antoinette, (dir.), *Domestic service and the formation of European identity: understanding the globalization of domestic work, 16th-21st centuries* (Bern, Berlin, Paris : P. Lang, 2004)
- FOLBRE, Nancy, « The Unproductive Housewife : Her Evolution in the Nineteenth Century Economic Thought », *Signs*, XVI, 1991-3, pp. 463-484
- FRAISSE, Geneviève, *Femmes toutes mains: essai sur le service domestique* (Paris, France: Éd. du Seuil, 1979)
- GILLIS, John R., « Servants, Sexual Relations, and the Risks of Illegitimacy in London, 1801-1900 », *Feminist Studies*, Vol. 5, 1979, pp. 142-173
- GRAHAM, Sandra Lauderdale, *House and street: the domestic world of servants and masters in nineteenth-century Rio de Janeiro* (Cambridge : Cambridge University Press, 1988)
- GRANIER, Solène, *Domestiques indochinois* (Paris : Vendémiaire, 2014)
- GREGSON, Nicky, et LOWE, Michelle, *Servicing the middle classes: class, gender and waged domestic labour in contemporary Britain* (Londres : Routledge, 1994)
- GUIRAL, Pierre, et THUILLIER Guy, *La Vie quotidienne des domestiques en France au XIX^e siècle* (Paris : Hachette, 1985)
- GUTTON, Jean-Pierre, *Domestiques et serviteurs dans la France de l'Ancien régime* (Paris : Aubier, 1981)
- HAJNAL, John, « Two kinds of Preindustrial Household Formation Systems », *Population and Development Review*, vol. 8, 1982.
- HANSEN TRANBERG, Karen, *Distant companions: servants and employers in Zambia, 1900-1985* (Ithaca : Cornell University Press, 1989)
- HANTZAROULA Pothiti *The making of subordination : Domestic Servants in Greece, 1920-1945*, (Thèse de Doctorat, Institut Universitaire Européen de Florence, Florence, 2002)
- HARRINGTON-MEYER, Madonna, *Care Work: Gender, Labor and the Welfare State*. (New-York : Routledge, 2000)

- HAYHOE, Jeremy, « Rural Domestic Servants in Eighteenth-Century Burgundy : Demography, Economy, and Mobility », *Journal of Social History*, vol. 46 n°2, 2012, pp. 549-571.
- HELLER, Geneviève, « *Propre en ordre* »: *habitation et vie domestique 1850-1930* (Lausanne : Editions d'En Bas, 1979)
- HIGGS, Edward, « Domestic servants and households in Victorian England », *Social History*, Vol. 8 n°2, pp. 201-210.
- HIONIDOU, Violetta, « Domestic service on three Greek islands in the later 19th and the early 20th centuries », *History of the Family*, n°10, 2005, pp. 473-489.
- HOERDER, Dirk, VAN NEDERVEEN MEERKERK, Elise, et NEUNSINGER, Silke (dir.), *Towards a global history of domestic and caregiving workers* (Leiden, Brill, 2015)
- KEYZER, Diane de, *Madame est servie: vivre au service de la noblesse et de la bourgeoisie*, trad. par Charles Antoine de Trazegnies (Bruxelles, Ed. La Longue Vue, 1997)
- LALLEMENT, Michel, *Des PME en chambre: travail et travailleurs à domicile d'hier et d'aujourd'hui* (Paris : Éd. L'Harmattan, 1990)
- LASLETT, Peter, *Un monde que nous avons perdu: famille, communauté et structure sociale dans l'Angleterre pré-industrielle*, trad. par Christophe Campos (Paris : Flammarion, 1969)
- LECOQ, Raymond, *Les objets de la vie domestique: ustensiles en fer de la cuisine et du foyer des origines au XIX^e siècle* (Paris : Ed. Berger-Levrault, 1979)
- LEE, Robert, « Domestic service and female domestic servants : A port-city comparison of Bremen and Liverpool, 1850-1914 », *History of the Family*, n°10, 2005, pp. 435-460.
- LE GUILLANT, Louis, « Incidences psychopathologiques de la condition de la « bonne à tout faire » », *L'Evolution psychiatrique*, rééd. 1985, *Quelle psychiatrie pour notre temps?* Toulouse, Editions Eres, pp. 294-329.
- LIGHT, Alison, *Mrs. Woolf and the servants: an intimate history of domestic life in Bloomsbury* (New York : Bloomsbury press, 2008)
- MCBRIDE, Theresa, « Social Mobility for the Lower Class: Domestic Servants in France », *The Journal of Social History*, VIII, Autumn 1974
- MCBRIDE, Theresa, *The Domestic Revolution. The Modernisation of Household Service in England and France 1820-1920* (Londres : Crom Helm Ed., 1976).
- MARCHETTI, Sabrina, *Paid Domestic Labour and postcoloniality. Narratives of Eritrean and Afro Surinamese Migrant Women* (Utrecht University, Ph. D. Thesis, Utrecht, 2010)

- MARCHETTI, Sabrina, « Mum seems happy. Relatives of dependent elders and the difficult task to employ a migrant care-giver », in. TRIANDAFYLLIDOU, Anna et MARCHETTI, Sabrina (dir.), *Employers, Agencies and Immigration: Paying for Care* (Londres : Ashgate, 2015)
- MARTIN, Linda, et SEGRAVE, Kerry, *The Servant Problem: Domestic Workers in North America* (Jefferson: McFarland editors, 1985)
- MARTIN-FUGIER, Anne, *La place des bonnes: la domesticité féminine à Paris en 1900* (Paris : Ed. Grasset, 1979)
- MARTIN-HUAN, Jacqueline, *La longue marche des domestiques en France, du XIX^e siècle à nos jours* (Nantes : Ed. Opéra, 1997)
- MATTHYS, Christa, « Domestic servants and diffusion of fertility control in Flanders, 1830-1930. » *History of the Family*, vol. 18 n°4, pp. 456-480.
- MAZA, Sarah C., *Servants and Masters in Eighteenth-Century France: the Uses of Loyalty* (Princeton, Princeton University Press, 1983)
- MISCALI, Monica, « Servir au féminin, servir au masculin : maîtres et serviteurs dans une communauté de la Sardaigne au XIX^e siècle » in PASLEAU S. et SCHOPP, I. Avec SARTI, R. (dir.), *Proceedings of the Servant Project*, vol. II, *Domestic Service and the Emergence of a New Conception of Labour in Europe*, Liège, Editions de l'Université de Liège, 2005.
- MOLINIER, Pascale, « De la condition de bonne à tout faire au début du XX^e siècle à la relation de service dans le monde contemporain: analyse clinique et psychopathologique » *Travailler*, 2005/1, 13, pp. 7-33
- MOUJOURD, Nasima, et FALQUET Jules, « Cent ans de sollicitude en France. Domesticité, reproduction sociale, migration et histoire coloniale », in. *Agone* vol. 43, 2010, pp. 169-195.
- NAGATA, Mary Louise, « One of the family: Domestic service in early modern Japan », *The History of the Family*, vol. 10, 2005, pp. 355–365.
- NAKANO-GLENN, Evelyn, « From servitude to service work : historical continuities of racial division of paid reproductive work » *Signs*, XVIII, 1992, pp. 1-43.
- NAKANO-GLENN, Evelyn, *Issei, nisei, war bride: three generations of Japanese American women in domestic service* (Philadelphie : Temple University press, 1986)
- NAKANO-GLENN, Evelyn, « Racial Ethnic Women's Labor: The Intersection of Race, Gender and Class Oppression » , *Review of Radical Political Economics* Vol. 17(3):86-108, 1985

- OAKLEY, Ann, *The sociology of housework* (Londres : M. Robertson Ed., 1974)
- O'LEARY, Elizabeth L., *At Beck and Call: The Representation of Domestic Servants in Nineteenth-Century American Painting* (Washington : Smithsonian Institution Press, 1996)
- OSO Laura, *Domestiques, concierges et prostituées : migration et mobilité sociale des femmes immigrées, espagnoles à Paris, équatoriennes et colombiennes en Espagne*, (Thèse de Doctorat, IEDES-Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, 2002)
- PALMER, Phyllis M., *Domesticity and Dirt: Housewives and Domestic Servants in the United States 1920-1945* (Philadelphie : Temple University Press, 1989)
- PAPAYANIS, Nicholas et POUCHARD, Line, « La prolétarianisation des cochers de fiacre à Paris (1878-1899) », *Le Mouvement Social*, n°132, juillet-septembre 1985, pp. 59-82.
- PECH, Sarah, « L'influence des nourrices sur la formation physique et morale des enfants qu'elles allaitent selon les médecins et les moralistes espagnols des XVI^e et XVII^e siècles », in. DELPIANO, Patrizia et SARTI, Raffaella (dir.), *Servants. Domestic Workers and Children*, numéro spécial de *Paedagogica Historica*, Vol. 43/4, 2007, pp. 493-507.
- PIÉGAY, Pierre, *Domestiques agricoles et servantes de ferme dans les sociétés paysannes: de 1900 aux années 1960* (Paris : Éd de L'Harmattan, 2007)
- PIETTE, Valérie, *Domestiques et servantes. Des vies sous condition. Essai sur le travail domestique en Belgique au 19^e siècle* (Bruxelles : Académie royale de Belgique, 2000)
- PIETTE, Valérie, « Maintenir les servantes dans le droit chemin. Un engagement des Bourgeoises fin-de-siècle ? », *Sextant*, X, 1998, pp. 47-74.
- RAY, Raka, et QAYUM, Seemin, *Cultures of servitude: modernity, domesticity, and class in India* (Stanford : Stanford University Press, 2009)
- RICHTER, Jessica, « A Vocation in the Family Household? Household Integration, Professionalization and Changes of Positions in Domestic Service (Austria, 1918-1938) », in WADAUER, Sigrid, BUCHNER, Thomas, et MEJSTRIK Alexander (dir.) *History of Labor Intermediation. Institutions and Individual Ways of Finding Employment (19th and Early 20th Centuries)* (Oxford : Berghan Publishings, 2015, pp. 236-285)
- ROCHE, Daniel, « Les domestiques comme intermédiaires culturels » in. *Les intermédiaires culturels. Actes du colloque du centre méridional d'histoire sociale des mentalités et des cultures* (Aix-en-Provence ; Publication de l'Université de Provence, 1978)
- ROLLINS, Judith, *Between Women: Domesticity and their Employers* (Philadelphie : Temple University Press, 1985)

- ROMERO, Mary, *When Care Work Goes Global : Locating the Social Relations of Domestic Work* (Burlington : Ashgate Publishing, 2014)
- ROMERO, Mary, *Maid in the U.S.A.* (New York : Routledge, 1992)
- SABATTIER, Jacqueline, *Figaro et son maître: maîtres et domestiques à Paris au XVIII^e siècle* (Paris : Perrin, 1984)
- SALINARI, Giambattista, « Anatomia di un gruppo senza storia : I domestici a Firenze (1800-1875) », *Polis*, XVIII, Aprile 2004, pp. 47-75.
- SAMBROOK, Pamela, *The Country House Servant* (Strand: Ed. Sutton and the National Trust, 1999)
- SARTI, Raffaella, « 'Noi abbiamo visto tante città, abbiamo un' altra cultura'. Servizio domestico, migrazione e identità di genere in Italia : un sguardo di lungo periodo », *Polis*, XVIII, 2004.
- SARTI, Raffaella, « Da serva a operaia. Trasformazioni di lungo periodo del servizio domestico in Europa. », *Polis. Ricerche e studi su società e politica in Italia*, vol. 19, 2005, pp. 91-120.
- SARTI, Raffaella, « Conclusion. Domestic Service and the European Identity », in in PASLEAU, Suzy, SCHOPP, Isabelle, avec SARTI, Raffaella. (dir.), *Proceedings of the Servant Project/Actes du Servant Project*, 5 vol., vol. V, Liège, Université de Liège, 2005
- SARTI, Raffaella, « Freedom and Citizenship? The Legal Status of Servants and Domestic Workers in a Comparative Perspective (16th-21st Centuries) », in PASLEAU, Suzy, SCHOPP, Isabelle avec SARTI, Raffaella (dir.), *Proceedings of the Servant Project*, 5 vols. Vol. III, Liège, Éditions de l'Université de Liège, 2005.
- SARTI, Raffaella, « Who are Servants? Defining Domestic Service in Western Europe (16th-21st centuries) », in PASLEAU, Suzan., SCHOPP, Isabelle, avec SARTI, Raffaella (dir.), *Proceedings of the Servant Project/Actes du Servant Project*, 5 vol., vol. II, , Liège, Université de Liège, 2005.
- SARTI, Raffaella, « The true servant. Self-definition of male domestics in an Italian city (Bologna, 17th-19th Centuries). », *The History of the Family*, vol. 10, 2005, pp. 407-33.
- SARTI, Raffaella « Dangerous Liaisons: Servants as 'Children' Taught by their Masters and as 'Teachers' of their Masters' Children (Italy and France, Sixteenth to Twenty-first Centuries). » *Paedagogica Historica* 43, n°4, August 2007, pp. 565-587.
- SARTI, Raffaella, « Variations sur le thème de la dépendance », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, n°40, 2007, pp. 2-10.

- SARTI, Raffaella, « 'All masters discourage the marrying of their male servants, and admit not by any means the marriage of the female' : Domestic Service and Celibacy in Western Europe from the Sixteenth to the Nineteenth Century », *European History Quarterly*, Vol. 38 n°3, 2008, pp. 417-449.
- SARTI, Raffaella, et SCRINZI, Francesca, « Introduction to the Special Issue. Men in a Woman's Jobs, Male Domestic Workers, International Migration and the Globalization of Care. », *Men and Masculinities*, vol 13 n°1, 2010, pp. 4-15.
- SARTI, Raffaella, « Fighting for Masculinity : Male Domestic Workers, Gender, and Migration in Italy from the Late Nineteenth Century to the Present » , *Men and Masculinities*, vol. 13 n°1, 2010, pp. 16-43.
- SCRINZI, Francesca, « “Cleaning and ironing... With a smile”: Migrant workers in the care industry in France », *Journal of Workplace Rights*, vol. 14 n°3, 2009, pp. 271-292.
- SCRINZI, Francesca, « Masculinities and the international division of care: migrant male domestic workers in Italy and France », *Men and Masculinities*, vol. 13 n°1, 2010, pp. 44-64.
- SHARPLESS, M. Rebecca, *Cooking in Other Women's Kitchens: Domestic Workers in the South, 1865-1960* (Chapel Hill : University of North Carolina Press, 2010)
- STEEDMAN, Carolyn, *Labours Lost: Domestic service and the Making of Modern England* (Cambridge : Cambridge University Press, 2009)
- STEEDMAN, Carolyn, *Master and Servant: Love and Labour in the English Industrial Age* (Cambridge : Cambridge University Press, 2007)
- SWAIN, Shurlee, « Maids and mothers : Domestic servants and illegitimacy in 19th century Australia », *History of the Family*, vol. 10, 2005, pp. 461-471.
- VERDIER, Yvonne, *Façons de dire, façons de faire: la laveuse, la couturière, la cuisinière* (Paris : Gallimard, 1987)
- WERNER, Françoise, « Du ménage à l'art ménager, l'évolution du travail ménager et son écho dans la presse féminine française de 1919 à 1939 » *Le Mouvement Social*, n° 129, octobre-décembre 1984, pp. 61-87.
- ZELLER, Olivier, « Rapports ancillaires et mobilité des domestiques à Lyon au XVIIIe siècle » *Histoire, économie et société*, vol. 11, Paris, 1992, pp. 237-275.

Histoire régionale

- ACCAMPO, Elinor Ann, *Industrialization, family life, and class relations: Saint Chamond, 1815-1914* (Berkeley : University of California Press, 1989)
- ANGLERAUD, Bernadette, et PELLISSIER, Catherine *Les dynasties lyonnaises: des Morin-Pons aux Mérieux, du XIX^e siècle à nos jours* (Paris : Perrin, 2003)
- ARCHER Julian, « La Commune de Lyon (mars-avril 1871) », *Le Mouvement Social*, n°77, octobre-décembre 1971, pp. 5-47
- AUCOURD Nicolas, « Un quartier industriel à Lyon : Gerland, 1852-1914 », *Bulletin du Centre Pierre Léon*, Vol. 1-2, 1996, pp. 25-40
- AUZIAS, Claire, HOUEL Annick, *La Grève des ovalistes: Lyon, juin-juillet 1869*, préface de Michelle Perrot (Paris : Payot, 1982)
- BAYARD, Françoise, *Agriculture et agriculteurs dans le canton de Saint-Laurent-de-Chamousset: de 1836 à nos jours* (Saint-Laurent-de-Chamousset : Commission histoire du SIVOM de Saint-Laurent-de-Chamousset, 2005)
- BAYARD, Françoise, *Histoire de Lyon: des origines à nos jours* (Le Coteau : Horvath, 1990)
- BAYARD, Françoise (dir.), *Les métiers non agricoles dans le canton de Saint-Laurent-de-Chamousset: XVII^e-XX^e siècles* (Saint-Laurent-de-Chamousset : Communauté de communes du canton de Saint-Laurent-de-Chamousset, 2001)
- BENBOUZID, Ahmed, *L'immigration algérienne en région stéphanoise: moments et figures* (Paris : Ed. L'Harmattan, 2004)
- BIENFAIT, Jean, « La population de Lyon à travers un quart de siècle de recensement douteux (1911-1936) », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 43, 1968, pp. 63-94.
- BLANC, Georges et JOBARD, Coco, *La Cuisine de Nos Mères* (Paris : Hachette, 2005)
- BONADEI, Laurence, *Gabriel Simonin, témoin d'une bourgeoisie lyonnaise fin XIX^e début XX^e siècle* (Mémoire de maîtrise, Université Jean Monnet de Saint-Etienne, Saint-Etienne, 1996)
- BONILLA, Mario, TOMAS, François et VALLAT, Daniel, *Saint-Etienne au XIX^e siècle: l'immeuble, la rue, la ville* (Saint-Etienne : Ecole d'Architecture de Saint-Etienne, 1993)
- BONNET, Jean-Charles, « Les travailleurs étrangers dans la Loire sous la III^e République », *Cahiers d'histoire*, tome 16, 1971, pp. 67-80
- BONNEVAL, Loïc, et ROBERT, François, « Peuplement du centre-ville et mobilités des locaux. Lyon 1891-1968 », *Le Mouvement Social*, n°239, printemps 2012/2, pp. 91-112.

- BONNIEL, Jacques, « Le temps des loisirs », in. Marc Bonneville, Danielle Bonniel, Jacques Bonniel et. al., *Lyonnais-Beaujolais* (Paris : Editions Bonneton, 1991, pp. 142-153)
- BUELTZINGSLOEWEN, Isabelle Von, DOUZOU, Laurent, DURAND Jean-Dominique, JOLY, Hervé et SOLCHANY, Jean (dir.), *Lyon dans la Seconde Guerre mondiale: villes et métropoles à l'épreuve du conflit* (Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2016)
- BURDY, Jean-Paul, *Le Soleil Noir, un quartier de Saint-Étienne: 1840-1940* (Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 1989)
- BURDY, Jean-Paul, DUBESSET Mathilde et ZANCARINI-FOURNEL, Michelle, « Rôles, travaux et métiers de femmes dans une ville industrielle: Saint-Etienne, 1900-1950 », *Le Mouvement Social*, n°140, juillet-septembre 1987, pp. 27-53
- CAPPEAU, Arnauld, *Conflits et relations de voisinage dans les campagnes du Rhône au XIX^e siècle* (Paris : Ed. de L'Harmattan, 2010)
- CARLIER Bruno, *Sauvageons des villes, sauvageons aux champs. Les prises en charge des enfants délinquants et abandonnés dans la Loire (1850-1950)* (Thèse pour le doctorat d'Histoire, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 2004)
- CAYEZ, Pierre, « Les mutations économiques et sociales », in. PELLETIER, André, ROSSIAUD, Jacques, BAYARD, Françoise, CAYEZ, Pierre, *Histoire de Lyon des origines à nos jours* (Lyon : Editions lyonnaises d'Art et d'Histoire, 2007, pp. 761-183)
- CHATELARD, Claude, *Crime et criminalité dans l'arrondissement de St Etienne au XIX^e*, (Thèse pour le doctorat d'Histoire, Université de Saint-Etienne, Saint-Etienne, 1979)
- CHAUSSE, Pierre, « La loue », *Bulletin de la société historique du Haut-Pilat*, n°19, pp. 113-118.
- CHARLE, Robert, « Mobilité géographique et sociale à Beaujeu au XIX^e siècle », *Bulletin du Centre Pierre Léon*, 1974, n°1, pp. 59-76.
- CHAUVEAU, Sophie, « Le patronat de la Fabrique de soierie lyonnaise, 1860-1900 », *Bulletin du Centre Pierre Léon*, vol. 4, 1994, pp. 19-29.
- CHEVANDIER, Christian, « L'affirmation des qualifications dans les services de soin : les hospices civils de Lyon dans l'entre-deux-guerres », *Bulletin du Centre Pierre Léon*, vol. 2-3, 1995, pp. 97-107
- CONDON, Stéphanie, « Les courants migratoires italiens vers la Guillotière dans la première moitié du XX^e siècle », *Bulletin du Centre Pierre Léon*, vol. 1, 1992, pp. 5-12.
- DUBESSET, Mathilde, « Les mutations d'une professionnelle. Le cas des sages-femmes des années 1920-1950 à Saint-Etienne », *Bulletin du Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale*, N°2-3, 1995, pp. 35-44.

- DUBESSET, Mathilde, « L'application de la loi de 1892 dans le textile lyonnais », in. AUSLANDER, Leora et ZANCARINI-FOURNEL, Michelle(dir.), *Différence des sexes et protection sociale* (Saint-Denis : Presses de l'Université de Vincennes, 1995, pp. 93-104)
- DUJARDIN, Philippe, et SAUNIER Pierre-Yves (dir.), *Lyon: l'âme d'une ville* (Lyon : Éd. lyonnaises d'art et d'histoire, 1997)
- DÜRRELMAN, Colette, *Le milieu médical lyonnais* (Mémoire de Diplôme d'Etudes Supérieures de l'Université Lyon II, Lyon, 1966)
- EZGULIAN, Sonia, *Carnet des mères lyonnaises* (Lyon : Ed. les Cuisinières, 2013)
- FROBERT, Ludovic, *L'Écho de la fabrique: naissance de la presse ouvrière à Lyon, 1831-1834*, (Lyon : ENS éd., 2010)
- GARDES Gilbert (dir.), *Grande encyclopédie du Forez et des communes de la Loire*, (Le Coteau : Ed. Horvath, 1985)
- GARRIER Gilbert, *Les paysans de l'Ouest lyonnais et du Beaujolais à l'époque contemporaine*, 2 vols, (Thèse pour le doctorat d'Histoire, Université de Lyon, Lyon, 1973)
- GEREST Henri, *Les populations rurales du Montbrisonnais et la Grande-Guerre* (Thèse de doctorat d'histoire, Université de Saint-Etienne, Saint-Etienne, 1977)
- GONINET, Marcel, PILLET, Paul, et FOURNIAL, Étienne, *Histoire de Roanne et de sa région*, 2 vols (Roanne : Éditions Horvath, 1975)
- GORDON, David M., *Merchants and capitalists: industrialization and provincial politics in mid-nineteenth century France* (Alabama : University of Alabama press, 1985)
- JOANNE, Adolphe, *La Loire au XIX^e siècle*, (Saintes : Editions Les Chemins de la mémoire, 2004)
- JOANNE, Adolphe, *Le Rhône au XIX^e siècle*, (Saintes : Editions Les Chemins de la mémoire, 2004)
- LASCIOLI, Sylvie, *La vie quotidienne à Saint-Etienne durant la guerre de 1914-1918* ((Mémoire de maîtrise, Université de Saint-Etienne, Saint-Etienne, 1990)
- LEHNING, James R., *The Peasants of Marlhes: economic development and family organization in nineteenth-century France* (Chapel Hill : University of North Carolina Press, 1980)

- LÉON, Pierre (dir.) *Géographie de la fortune et structures sociales à Lyon au XIX^e siècle (1815-1914)* (Lyon : Université Lyon-II, Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1974)
- LEQUIN, Yves, *Les ouvriers de la région lyonnaise: (1848-1914), Tome 1. La formation de la classe ouvrière régionale. Tome 2. Les intérêts de classe et la République*, 2 vols (Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 1977)
- LIEBMAN, Robert, « Repressive Strategies and Working-Class Protest: Lyon, 1848-1852 » *Social Science History* , Vol. 4, No. 1, Winter, 1980, pp. 33-55
- LORCIN, Jean, « Une utopie fin de siècle au Pays Noir: le socialisme municipal à Saint-Etienne en 1900 », *Le Mouvement Social* n°184, juillet-septembre 1998, pp. 53-73.
- LUIRARD, Monique, *Le Forez et la Révolution nationale (juin 1940-novembre 1942)* (Saint-Étienne : Centre d'études foréziennes, 1972)
- LUIRARD, Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936-1951)*, (Saint-Étienne : Centre d'études foréziennes, 1980)
- MALOIRE, Albert, *Le Forez dans la guerre, 1939-1945* (Roanne : Horvath, 1986)
- MATHEVET, Laurence, *La vie quotidienne à Saint-Etienne durant la Première Guerre Mondiale*, (Mémoire de maîtrise, Université de Saint-Etienne, Saint-Etienne, 1992)
- MASSARD-GUILBAUD, Geneviève, *Des Algériens à Lyon: de la Grande guerre au Front populaire* (Paris : Éd. l'Harmattan, 1995)
- MICHAUD, Stéphane (dir.), *L'édification : morales et cultures au XIX^e siècle*, Paris, Editions Créaphis, 1993.
- MOREAU Roger, *Les Secrets de la Mère Brazier* (Paris : Éditions Solar, 1977)
- NUGUES-BOURCHAT, Alexandre, *La police et les Lyonnais au XIX^e siècle: contrôle social et sociabilité* (Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 2010)
- PELLISSIER, Catherine, *La vie privée des notables lyonnais au XIX^e siècle* (Lyon : Ed. lyonnaises d'art et d'histoire, 1996)
- PINOL, Jean-Luc, *Les mobilités de la grande ville: Lyon, fin XIX^e-début XX^e* (Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1991)
- PLESSY, Bernard, et CHALLET, Louis, *La Vie quotidienne des canuts, passementiers et moulinières au XIX^e siècle* (Paris : Hachette, 1987)

- PRIVAT-SAVIGNY, Marie-Anne, « Gastronomie et expositions universelles », in. PRIVAT-SAVIGNY, Marie-Anne (dir.), *Gourmandises ! Histoire de la gastronomie à Lyon* (Lyon : Editions du musée Gadagne, 2011, pp. 75-78)
- RABBE, Matthieu, *Les communards à Lyon: les insurgés, la répression, la surveillance* (Lyon : Atelier de création libertaire, 2015)
- REYNAUD, Brigitte, *L'industrie rubanière dans la région stéphanoise: 1895-1975* (Saint-Etienne : Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1991)
- SAUNIER, Pierre Yves, « Logiques de l'agrégation : l'agglomération lyonnaise au XIX^e siècle », *Bulletin du Centre Pierre Léon*, vol. 1, 1992, p. 27-39.
- SCHWEITZER, Sylvie, « Urbanisation et industrialisation. Lyon XIX^e-XX^e siècle », *Bulletin du centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale*, n°1-2, 1996, pp. 3-6.
- SOUCHON, Marie-Pierre, *Femmes du Forez: leurs travaux et leurs jours de la Révolution à la Grande guerre* (Saint-Cyr-sur-Loire : A. Sutton, 2007)
- SOULIER Sébastien, *L'actualité criminelle dans la presse du Puy-de-Dôme de 1852 à 1914. Etude de la chronique judiciaire* (Thèse pour le doctorat d'Histoire, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 2 volumes, 2011)
- STEWART, Mary Lynn, *The artisan republic: revolution, reaction, and resistance in Lyon* (Montréal : McGill-Queen's University Press, 1984)
- THERMEAUX, Gérard-Michel, *Les patrons du Second Empire. Loire Saint-Etienne* (Le Mans : Editions Picard Cénomane, 2010)
- TROTON, Pierre, et SAGNARD, Jérôme, *Roanne* (Saint-Cyr-sur-Loire, France: A. Sutton, 2006)
- VALLET, Antoine, *Les noms de rues et toponymes divers de la commune de Saint-Étienne: étude historique* (Paris : Les Belles Lettres, 1961)
- VARLET Hélène, *Les époux Dumollard: chronique d'une affaire criminelle sous le second empire*, (Mémoire de fin d'études, Institut d'Etudes Politiques de Lyon, 1996)
- VERNEY-CARON Nicole, *Le ruban et le métal. Recherches sur les élites économiques de la région stéphanoise au XIX^e siècle (1815-1914)*, 3 vols. (Thèse pour le doctorat d'Histoire, Université Lyon II, Lyon 1995)
- VERCHERAND, Jean, *Un siècle de syndicalisme agricole: la vie locale et nationale vue à travers le cas du département de la Loire* (Saint-Etienne : Centre d'études foréziennes, 1994)

ZANCARINI-FOURNEL, Michelle, « Collective agreements in France in the 1930s: products, territories, scales: the Saint Etienne example », in. WHITESIDE, Noel et SALAIS, Robert (dir), *Governance, Industry and Labour Markets in Britain and in France. The modernising state in the mid-twentieth century* (Londres : Routledge, 1998, pp. 178-192)

Filmographie

DANIELS, Lee, *The Butler*, Etats-Unis, 2013

JACQUOT, Benoît, *Le journal d'une femme de chambre*, France, 2015

TAYLOR, Tate, *The Help*, Etats-Unis, 2011

Sitographie

- Site Mémoires des hommes du ministère de la défense :

<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=24&titre=morts-pour-la-france-de-la-premiere-guerre-mondiale>

- Site personnel contenant des numérisations de journaux anciens :

<http://www.delcampe.net/page/item/id,335571415,var,LILLUSTRATION-12-AOUT-1916-USINES-DE-SAINT-CHAMOND-HEROS-DE-LA-SOMME-PRISONNIERS-ALLEMANDS-CASQUE-GORIZIA-ISONZO,language,E.html>

Annexes

Annexe 1. Portraits statistiques des domestiques de la Loire et du Rhône (1851-1936)

Annexe 1a. Constitution d'échantillons à partir des recensements

Devant l'impossibilité matérielle de dépouiller l'ensemble des fichiers de recensements pour le Rhône et la Loire, nous avons procédé à un examen par sondage, en relevant pour chaque espace étudié les nom, prénom, âge, sexe, nationalité ou département ou commune d'origine des domestiques et les nom, prénom, âge, sexe, profession, statut familial de toutes les personnes présentes dans le foyer employeur. Cette masse d'informations nécessitant du temps à la fois pour sa collecte et pour son traitement, nous avons limité notre examen à cinq communes, nous restreignant là-encore à certaines parties de ces villes et villages. Pour les communes rurales, nous avons choisi au hasard Lamure sur Azergues (arrondissement de Villefranche-sur-Saône, Rhône) et La Pacaudière (arrondissement de Roanne, Loire), au sein desquelles nous avons examiné les bourgs et un hameau de Lamure, Le Charbonnier. Au total notre échantillon rural compte 12 486 personnes.

Communes	La Pacaudière		Lamure-sur-Azergues	
	Nombre d'habitant.e.s étudié.e.s	Nombre de ménages étudiés	Nombre d'habitant.e.s étudié.e.s	Nombre de ménages étudiés
1851	624	182	523	106
1856	851	246	548	130
1876	1 026	315	561	158
1886	1 078	341	624	173
1891	979	298	551	166
1911	770	279	565	185
1921	773	-	492	163
1931	786	266	548	184
1936	656	238	531	181
Total	7 543	-	4 943	1 446

Tab. 1. Composition de notre échantillon rural

Pour les villes moyennes, nous avons focalisé notre attention sur Roanne, deuxième ville de la Loire en termes numériques. Villefranche-sur-Saône n'a pu être examinée en raison d'informations manquantes sur certains recensements (1851 par exemple). A Roanne, nous

avons dépouillé l'intégralité de la principale artère de la ville, qui présente l'avantage d'abriter des ménages de niveau économique varié. Notre échantillon roannais est également constitué de la rue Traversière et de la place Saint-Etienne, devenues rue Déchelette et place du palais de justice, et aussi situées en centre-ville.

Commune	Roanne	
	Années	Nombre d'habitant.e.s étudié.e.s
1851	820	311
1856	1 002	326
1876	1 195	361
1886	1 222	375
1891	1 256	412
1911	1 015	-
1921	1 038	-
1931	988	-
1936	933	-
Total	9 469	-

Tab. 2. Composition de notre échantillon roannais

Le travail de sondage est plus délicat encore pour les grandes villes, pour lesquelles nous avons examiné à la fois des lieux emblématiques de la bourgeoisie (rue de l'abbaye d'Ainay, place d'Ainay, place Bellecour à Lyon ; place de l'Hôtel de ville, place Marengo, rue Micarême à Saint-Etienne) et des rues de quartiers populaires (rue Bonnefoi, rue Montesquieu, rue Saint-Michel à Lyon ; rue Beaubrun, rue du coin, place des Ursules à Saint-Etienne). Le tableau suivants résume les poids respectifs de ces rues dans nos échantillons finaux, qui comprennent 60 676 personnes pour les deux plus grandes villes de la région étudiée.

	Lyon		Saint-Etienne		Total
	Nombre d'habitant.e.s échantillon « riche »	Nombre d'habitant.e.s Echantillon « populaire »	Nombre d'habitant.e.s Echantillon « riche »	Nombre d'habitant.e.s Echantillon « populaire »	
1851	726	319	504	648	2 197
1876	1 474	2 315	1 031	1 607	6 427
1886	1 782	2 690	1 141	1 583	7 196
1891	1 942	3 855	1 355	1 966	8 888
1911	1 926	4 846	1 085	2 004	9 663
1921	1 641	3 864	1 000	2 047	8 552
1931	2 140	3 527	1 105	2 195	8 967
1936	2 275	3 359	1 072	2 080	8 786

Tab. 3. Les habitant.e.s étudié.e.s dans les grandes villes (1851-1936)

Annexe 1b. La domesticité (échantillons) pour Lyon, Saint-Etienne, Roanne, La Pacaudière et Lamure-sur-Azergues. Genre, âge, nationalité (1851-1936).

Echantillons Années	Lyon		St-Etienne		Roanne		La Pacaudière		Lamure		Totaux	
1851	351	15,0%	115	10,0%	81	9,9%	47	7,5%	39	7,5%	633	15,4%
1856	223	9,4%	223	9,5%	87	8,7%	38	4,5%	73	6,0%	644	9,8%
1876	405	10,2%	216	12,1%	109	9,1%	45	4,4%	14	2,5%	789	8,4%
1886	407	9,1%	205	7,5%	120	9,8%	37	3,6%	30	4,7%	799	7,9%
1891	562	9,7%	210	6,8%	111	8,8%	26	2,7%	19	3,5%	928	8,0%
1911	533	8,1%	216	7,0%	83	8,2%	27	3,5%	33	5,8%	892	7,5%
1921	323	5,9%	200	6,6%	63	6,1%	23	3,0%	20	4,1%	629	5,8%
1931	302	5,4%	170	5,2%	62	6,3%	24	3,1%	15	2,7%	573	5,3%
1936	268	4,8%	138	4,4%	52	5,6%	24	3,7%	18	3,4%	500	4,6%
Total (1851-1936)	3374	8,3%	1693	6,9%	768	8,1%	291	3,9%	261	4,6%	6387	7,3%

Tab. 1 Effectifs et pourcentage⁷³⁷ de domestiques par échantillons (base de données totale de 87 943 personnes)

- Le genre des domestiques (d'après les données de 5754 domestiques).

Echantillons Années	La Pacaudière		Lyon		Roanne		Saint Etienne		Lamure		Total	
1856	10	29,2%	43	21,4%	13	25,8%	80	35,9%	34	46,6%	180	28,0%
1876	19	42,2%	93	23,0%	23	21,1%	62	28,7%	1	7,1%	198	25,1%
1886	8	21,6%	102	25,0%	23	19,0%	45	21,9%	11	36,7%	189	23,7%
1891	4	15,4%	146	26,0%	12	10,8%	44	21,1%	4	21,1%	209	22,6%
1911	8	29,6%	134	25,0%	7	8,4%	45	21,0%	12	36,4%	206	23,1%
1921	9	39,1%	44	13,6%	7	11,1%	36	18,0%	3	15,0%	99	15,7%
1931	6	25,0%	43	14,2%	3	4,8%	16	9,4%	5	33,3%	73	12,7%
1936	5	20,8%	41	15,2%	7	13,5%	9	6,5%	3	16,7%	65	13,0%

Tab. 2. Effectifs et pourcentage des domestiques hommes par échantillons.

⁷³⁷ Le pourcentage est calculé par rapport à la taille de l'échantillon. Ainsi 47 domestiques à La Pacaudière en 1851 représentent 7,5% des 627 personnes pour lesquelles nous avons examiné la profession ou la position dans le ménage dans cette commune à cette date.

Echantillons Années	La Pacaudière		Lyon		Roanne		Saint-Etienne		Lamure		Total	
	Total 1856- 1876	29	32%	136	22%	36	18%	142	32,4%	35	40%	378
Total 1886- 1911	22	24%	382	25%	42	12,0%	134	21,3%	27	33%	607	23,2%
Total 1921- 1936	20	28,6%	128	14,4%	17	9,6%	61	12,0%	11	20,40%	237	13,90 %
Total général	71	29,1%	646	21,4%	95	13,8%	337	21,4%	73	32,9%	1222	21,2%

Echantillons Années	La Pacaudière	Lyon	Roanne	Saint Etienne	Lamure sur A.	Total
Total 1856- 1876	54 (68%)	492 (78%)	161 (82%)	297 (67,65%)	52 (60%)	1056 (73,64%)
Total 1886- 1911	70 (76%)	1120 (75%)	272 (88%)	495 (78,65%)	55 (67%)	2012 (76,92%)
Total 1921- 1936	50 (71,43%)	765 (85,75%)	160 (90,40%)	447 (87,99%)	43 (79,63%)	1465 (86,02%)
Total général	174 (71,02%)	2377 (78,63%)	593 (86,19%)	1239 (78,62%)	150 (71,02%)	4533 (78,77%)

Tab 3. Effectifs et proportions de domestiques femmes par échantillons

Communes	Domesticité masculine	Domesticité féminine (%)	Total (et % de la population étudiée)
Lyon	43	180 (80,71%)	223 (9,42%)
Saint-Etienne	80	143 (64,13%)	223 (9,53%)
Roanne	13	75 (85,23%)	88 (8,68%)
Lamure sur Azergues	34	39 (53,42%)	73 (6,01%)
La Pacaudière	10	28 (73,68%)	38 (4,47%)
Total	180	465 (72,09%)	645

Tab. 4 Le genre de la domesticité par communes en 1856⁷³⁸

Communes	Domesticité masculine	Domesticité féminine (%)	Total (% de la population étudiée)
Lyon	93	312 (77,04%)	405 (10,16%)
Saint-Etienne	62	154 (71,30%)	216 (12,10%)
Roanne	23	86 (78,90%)	109 (9,12%)
Lamure sur Azergues	1	13 (92,86%)	14 (2,67%)
La Pacaudière	19	26 (57,78%)	45 (4,39%)
Total	198	591 (74,90%)	789

Tab. 5 Le genre de la domesticité par communes en 1876⁷³⁹

738 1F5 et 1F6, AMSE ; 6M346 (La Pacaudière), 6M382 (Roanne) ADL et 6MP138 (Lamure), 6MP143, 6MP 145-147, 6MP 150 (Lyon) ADR.

739 1F12 à 1F15, AMSE ; 6M350 (La Pacaudière), 6M386 (Roanne) ADL et 6MP276 (Lamure), 6MP279-281 (Lyon), ADR.

Communes	Domesticité masculine	Domesticité féminine (%)	Total
Lyon	146 (25,98%)	416 (74,02%)	562 (9,69%)
Saint-Etienne	44 (21,05%)	165 (78,95 %)	209 ⁷⁴⁰ (6,79%)
Roanne	12 (10,91%)	99 (89,09%)	111 (8,84%)
Lamure sur Azergues	4 (21,05%)	15 (78,95%)	19 (3,45%)
La Pacaudière	4 (15,38%)	22 (84,62%)	26 (2,66%)
Total	210 (22,65%)	717 (77,34%)	927

Tab. 6. Le genre de la domesticité par communes en 1891.

Communes	Domesticité masculine	Domesticité féminine (%)	Total (% de la population étudiée)
Lyon	134 (25,1%)	399 (74,9%)	533 (8,10%)
Saint-Etienne	45 (21,94%)	171 (78,06%)	216 (7,00%)
Roanne	7 (8,43%)	76 (91,57%)	83 (8,18%)
Lamure sur Azergues	12 (36,36%)	21 (63,64%)	33 (5,84%)
La Pacaudière	8 (29,63%)	19 (70,37%)	27 (3,51%)
Total	206 (23,09%)	686 (76,91%)	892

Tab. 7 Le genre de la domesticité par communes en 1911

Communes	Domesticité masculine	Domesticité féminine (%)	Total
Lyon	44 (13,62%)	279 (86,38%)	323 (5,87%)
Saint-Etienne	36 (18%)	164 (82%)	200 (6,56%)
Roanne	7 (11,11%)	56 (88,89%)	63 (6,07%)
Lamure sur Azergues	3 (14,29%)	18 (85,61%)	21 (4,09%)
La Pacaudière	9 (40,91%)	13 (59,09%)	22 (2,98%)
Total	99 (15,74%)	530 (84,26%)	629

Tab. 8 Le genre de la domesticité en 1921

Communes	Domesticité masculine	Domesticité féminine (%)	Total (% de la population étudiée)
Lyon	43 (14,24%)	259 (85,76%)	302 (5,35%)
Saint-Etienne	16 (9,41%)	154 (90,59%)	170 (5,15%)
Roanne	3 (4,84%)	59 (95,16%)	62 (6,28%)
Lamure sur Azergues	5 (33,33%)	10 (66,67%)	15 (2,74%)
La Pacaudière	6 (25%)	18 (75%)	24 (3,05%)
Total	73 (12,57%)	500 (87,42%)	573

Tab. 9 Le genre de la domesticité en 1931

⁷⁴⁰ Pour Saint-Etienne en 1891, le sexe d'un.e domestique n'a pu être identifié, d'où un total de 209 au lieu de 210.

Communes	Domesticité masculine	Domesticité féminine (%)	Total
Lyon	41 (15,30%)	227 (84,70%)	268 (4,76%)
Saint-Etienne	9 (6,52%)	129 (93,48%)	138 (4,38%)
Roanne	7 (13,46%)	45 (86,54%)	52 (5,57%)
Lamure sur Azergues	3 (16,67%)	15 (83,33%)	18 (3,39%)
La Pacaudière	5 (20,83%)	19 (79,17%)	24 (3,66%)
Total	65 (13%)	435 (87%)	500

Tab. 10 Le genre de la domesticité en 1936

- L'âge des domestiques (échantillons, 1851-1936)

Communes Années	La Pacaudière	Roanne	Saint-Etienne	Lyon	Lamure sur Azergues	Moyenne pondérée
1851	27,85 ans	29,59 ans	28,97 ans	31,53 ans	24,26 ans	30,06 ans
1876	25,45 ans	27,83 ans	27,9 ans	32,65 ans	34,14 ans	30,28 ans
1891	28,27 ans	26,72 ans	30,34 ans	33,18 ans	36,58 ans	31,69 ans
1911	28,41 ans	26,59 ans	27,26 ans	32,45 ans	28,91 ans	30,34 ans
1921	35,82 ans	30,95 ans	31,01 ans	35,40 ans	25,45 ans	33,20 ans
1931	29,71 ans	32,84 ans	33,69 ans	35,68 ans	26,60 ans	34,17 ans
1936	35,54 ans	32,85 ans	32,35 ans	37,02 ans	29,72 ans	34,90 ans

Tab. 11. Moyenne d'âge des domestiques par échantillons

Années/ Tranche d'âge	Part des moins de 20 ans	Part des 20-39 ans	Part des 40 ans et plus
1851	12,63%	67,62%	19,75%
1876	16,10%	62,61%	21,29%
1891	11,64%	65,51%	22,84%
1911	14,04%	65,85%	20,11%
1921	11,46%	61,63%	26,91%
1931	14,49%	54,10%	31,40%
1936	12,40%	53,40%	34,20%

Tab. 12 Classes d'âge des domestiques sur l'ensemble des échantillons (1851-1936)

- La nationalité des domestiques (échantillons, 1851-1936)

Communes Années	La Pacaudière	Roanne	Saint-Etienne	Lyon	Lamure sur Azergues	Total et part dans les effectifs recensés
1851	0	0	5	34	0	39 (6,16%)
1876	0	0	5	20	0	25 (3,17%)
1886	0	0	3	16	0	19 (2,38%)
1891	0	0	1	20	0	21 (2,26%)
1911	0	0	5	24	0	29 (3,25%)
1921	0	4	3	16	0	23 (3,66%)
1931	0	1	7	21	1	30 (5,24%)
1936	2	0	12	15	1	30 (6%)

Tab. 13. La main-d'œuvre domestique étrangère dans nos échantillons (1851-1936)⁷⁴¹

⁷⁴¹ Les recensements des années 1856 et 1866 ne précisent pas la nationalité des personnes listées.

Annexe 1c : Les effectifs de la domesticité en 1851.

Données brutes compilées à partir des récapitulatifs du recensement

	Nombre de domestiques hommes	Nombre de domestiques femmes	Total domestiques	Total de la population étudiée	% de la population étudiée
Communes de la Loire (hors une dizaine de communes dont Saint-Etienne, Rive-de-Gier, Montbrison...)	14 272	13 733	28 005	332 083	8,43%
Communes du Rhône (hors quelques villes dont Lyon et Caluire)	15 251	14 942	30 193	355 645	8,49%
Total	29 523	28 675	58 198	687 728	8,46%

Tab. 1. La domesticité en 1851 dans le Rhône et dans la Loire

	Nombre de domestiques hommes	Nombre de domestiques femmes	Total	En % de la domesticité
Communes de la Loire (hors une dizaine de communes dont Saint-Etienne, Rive-de-Gier, Montbrison...)	13 129	10 677	23 806	85,01%
Communes du Rhône (hors Lyon et Caluire)	12 889	10 015	22 904	75,86%
Total	26 068	20 692	46 710	80,26% ⁷⁴²

Tab. 2 La domesticité de « ferme » (attachée à une « exploitation») en 1851 dans la Loire et dans le Rhône

	Nombre de domestiques hommes	Nombre de domestiques femmes	Total	En % de la domesticité
Communes de la Loire (hors une dizaine de communes dont Saint-Etienne, Rive-de-Gier, Montbrison...)	1 143	3 056	4 199	14,99%
Communes du Rhône (hors Lyon et Caluire)	2 362	4 927	7 289	24,14%
Total	3 505	7 983	11 488	19,74% ⁷⁴³

Tab. 3 La domesticité de « ville » (attachée à une personne) en 1851 dans la Loire et dans le Rhône.

⁷⁴² Cette proportion, instructive, est surévaluée car ne comprenant pas les villes de Saint-Etienne et Lyon.

⁷⁴³ Cette proportion, instructive, semble sous-évaluée car ne comprenant pas les villes de Saint-Etienne et Lyon.

Annexe 1d. La domesticité en 1936 dans la Loire et le Rhône : tentative d'évaluation.

En 1936 comme en 1851, évaluer précisément la domesticité dans deux départements densément peuplés s'avère complexe. Les récapitulatifs réalisés par les censeurs dans le Rhône ne comprennent pas d'informations sur la profession des personnes. Dans la Loire, des statistiques sur l'emploi des personnes par communes ont été produites mais l'examen dans le détail de plusieurs villes montrent qu'elles ne correspondent pas aux tables de recensements (et nous n'avons pas su identifier la logique à l'origine des écarts entre les effectifs dans le détail des tables et les effectifs compilés dans les « récapitulatifs »). Dans les deux départements, nous avons donc procédé une nouvelle fois à un travail par échantillonnage, en veillant à ce que les sondages effectués portent sur un nombre d'habitant.e.s plus grands que dans les échantillons utilisés pour les années 1851, 1856, 1876, 1886, 1891, 1911, 1921 et 1931. Puisque nous souhaitions garder une continuité, nous avons gardé l'échantillonnage habituel pour 1936, auquel nous avons ajouté des éléments. Cet « échantillon enrichi » jusqu'à représenter autour de 4 % de la population locale s'efforce de conserver les proportions entre monde rural et monde urbain dans les deux départements, et respecte les parts respectives de Lyon et Saint-Etienne dans la démographie de la région. Au niveau des communes choisies, nous avons pris pour les communes rurales celles déjà examinées (Lamure-sur-Azergues dans le Rhône, La Pacaudière, Jeansagnière et Epercieux Saint-Paul dans la Loire) et les premières par ordre alphabétiques de chaque département. Pour les zones urbaines, nous avons essayé d'accorder une place représentative aux divers types de communes : des villes moyennes (Villefranche-sur-Saône, Roanne), des villes de banlieue (Vénissieux), des villes à dominante très industrielles (Saint-Chamond, Le Chambon-Feugerolles), et des grosses bourgades de campagne (Amplepuis, Montbrison). Pour ces villes, nous avons examiné de manière aléatoire un grand nombre de leurs habitant.e.s dans différents quartiers⁷⁴⁴. Enfin, les échantillons examinés pour Lyon et Saint-Etienne ont été agrandis en essayant de respecter la géographie sociale des divers quartiers : à Lyon, nous avons inclus par exemple des espaces à la Croix-Rousse (place de la Croix-Rousse), à Vaise (rue Saint-Pierre-de-Vaise), dans le quartier de Gerland (avenue Raclet), ainsi que dans le

⁷⁴⁴ Pour Villefranche-sur-Saône, nous avons sélectionné les 6060 premiers habitant.e.s du fichier de recensement ordonné par rues. Nous avons fait de même pour Montbrison (1228 personnes). Pour Saint-Chamond, nous avons examiné 2000 habitant.e.s entre le cours Montgolfier et la rue de la boucherie et 2000 également pour le Chambon-Feugerolles. A Roanne en plus de notre échantillon de 933 personnes, nous avons compulsé les professions de 900 habitant.e.s du Faubourg Clermont et de 600 du centre-ville.

riche quartier des Brotteaux (rue Curie). Une artère (la rue Garibaldi) traversant presque l'intégralité de la ville dans un axe Nord-Sud nous a permis de compléter l'échantillon. A Saint-Etienne, la stratégie adoptée a été similaire : une artère coupant la ville (la rue Antoine Durafour), une place du centre-ville (place du peuple) et une rue de quartier populaire du nord (rue de la Montat).

Nombre d'habitant.e.s (1936)		Echantillon examiné
Loire	650 226	26 075 (4,0 %)
Rhône	1 028 379	40 449 (3,9 %)
Nombre de ruraux et rurales (environ)	510 100	21 546 (4,2 %)
Nombre de citadin.e.s (environ)	1 168 500	44 978 (3,9 %)
Dont Lyon	570 622	14 578 (2,6 %)
Dont Saint-Etienne	190 236	7 758 (4,1 %)
Total	1 678 605	66 524 (4 %)

Tab. 1. Méthodologie

Communes	Nombre de domestiques hommes	Nombre de domestiques femmes	Total	Nombre total d'habitant.e.s
Affoux	4	2	6	306
Aigueperse	15	2	20	306
Albigny	1	8	9	1983
Alix	2	0	2	674
Ambérieu d'Azergues	4	4	8	182
Amplepuis	49	60	109	5 472
Ampuis	54	13	67	1 517
Ancy	14	3	17	560
Anse	38	27	65	1 704
Arnas	37	29	57	997
Aveize	58	41	99	1391
Avenas	5	1	6	163
Azolette	2	1	3	521
Lamure (bourg)	3	15	18	531
Vénissieux (échantillon)	6	5	11	3504
Villefranche-sur-Saône (échantillon)	11	104	115	6 060
Lyon échantillon 1	41	227	268	5 634
Lyon autres quartiers (échantillon)	13	76	89	8 944
Total	357	612	969	40 449

Proportion (%)	36,84	63,16	2,4 % des habitant.e.s	
----------------	-------	-------	---------------------------	--

Tab. 2. Les domestiques du Rhône (sondage), 1936.

Communes	Nombre de domestiques hommes	Nombre de domestiques femmes	Total domestiques	Total habitant.e.s étudié.e.s
Aboën	3	0	3	417
Ailleux	8	2	10	302
Ambierle	23	18	41	1 649
Amions	7	6	13	429
Apinac	4	5	9	651
Arcinges	3	2	5	260
Arcon	12	7	19	284
Arthun	17	10	27	390
Avezieux	10	4	14	857
Balbigny	18	20	38	1 836
Bard	26	27	53	469
Bellegarde-en-Forez	16	10	26	1 092
Epercieux-Saint- Paul	39	12	51	376
Jeansagnière	3	7	10	261
La Pacaudière	17	28	45	1 388
Montbrison (échantillon)	10	37	47	1 228
Saint-Chamond (échantillon)	0	8	8	2000
Le Chambon- Feugerolles (échantillon)	1	4	5	1 995
Roanne (échantillon 1 et échantillon 2)	12	61	73	2 433
Saint-Etienne (échantillon 1)	9	129	138	3 152
Saint-Etienne autres quartiers	4	28	32	4 606
Total	242	425	667	26 075
Proportion (%)	36,28	63,72	2,56	

Tab. 3. Les domestiques de la Loire (sondage), 1936.

Annexe 1e. La domesticité rurale. Quelques exemples du Rhône et de la Loire.

Métiers	1836	1861	1886	1911	1936
Cuisinière	3	6	16	10	15
Garçon hôtel	0	0	0	0	3
Régisseur	0	1	1	2	1
Bonne enfant	1	1	1	0	0
Nourrice	0	4	2	0	1
Précepteur	0	1	1	0	0
Femme de chambre	1	1	8	4	4
Fille de chambre	1	2	0	0	0
Femme de ménage	0	1	0	0	2
Valet de chambre	0	0	2	3	0
Garde privé/garde chasse	0	0	2	3	2
Dame de compagnie	0	0	0	0	1
Total femmes (et pourcentage)	6 (100%)	15 (88,24%)	27 (81,81%)	14 (63,63%)	22 (78,57%)
Total	6	17	33	22	28

Tab. 1. Nombre de personnes exerçant un métier de la « domesticité » dans le canton de Saint-Laurent du Chamousset⁷⁴⁵ :

⁷⁴⁵ Tableau réalisé d'après Françoise Bayard (dir.), *Les métiers non-agricoles dans le canton de Saint-Laurent-du-Chamousset (XVII^e-XX^e siècles)*, op. cit., pp. 27-40.

- Les effectifs de la domesticité dans deux villages de la Loire. Comparaison entre la « plaine » et la « montagne ».

Le département de la Loire est, comme le département du Rhône, marqué par des paysages agricoles variés et des structures de propriété qui diffèrent considérablement entre la plaine (du Forez, autour des canton de Montbrison et Feurs) et la montagne, c'est-à-dire les localités situées à haute ou moyenne altitude des Monts du Forez, du Lyonnais ou de la Madeleine. Ces dernières sont caractérisées par une multitude de petites propriétés d'exploitant.e.s alors que les parcelles sont beaucoup plus vastes dans la plaine, où le fermage est plus fréquent. A titre indicatif, nous indiquons ici le nombre, le genre et le type de domesticité présent dans deux villages choisis au hasard, de taille comparable pendant la période examinée : Jeansagnière (dans les Monts du Forez) et Epercieux-Saint-Paul (dans la plaine du Forez).

Années	Domestiques hommes	Domestiques femmes	Nombre domestiques de ferme	Nombre ménages employant des domestiques	Total habitant.e.s
1851	9	15	22	19	420 (88 ménages)
1876	15	14	27	17	434 (81 ménages)
1891	12	18	26	26	430 (86 ménages)
1911	11	11	19	13	443 (89 ménages)
1921	10	12	20	16	345 (82 ménages)
1936	3	7	5	8	261

Tab. 2. La domesticité à Jeansagnière (1851-1936)

Années	Domestiques hommes	Domestiques femmes	Nombre domestiques de ferme	Nombre ménages employant des domestiques	Total habitant.e.s
1851	47	42	87	38	462 (93 ménages)
1876	52	31	76	30	500 (104 ménages)
1891	52	28	79	25	496 (119 ménages)
1911	41	18	57	20	442 (123 ménages)
1936	39	12	51	24	376

Tab. 3. La domesticité à Epercieux-Saint-Paul (1851-1936)

Annexe 1f. Effectifs nationaux de la domesticité « à la personne »⁷⁴⁶.

Années/Effectifs ou proportions	Femmes	Hommes	Total
1851	68,3%	31,7%	906 666
1881	70,2%	29,8%	1 156 604
1901 ⁷⁴⁷	773814 (83%)	172 381 (17%)	946 195
1906 ⁷⁴⁸	773 000 (82%)	173 000	946 000
1911	82,9%	17,1%	929 548
1921	650 000 ⁷⁴⁹		787 385
1926	676 000 (85%)	102 000 (15%)	778 000 ⁷⁵⁰
1936	584 000 ⁷⁵¹		
1954	546000 ⁷⁵²	11000 ⁷⁵³	557 000

746 Tableau réalisé à partir des données issues des annuaires de la statistique nationale et des chiffres des recensements nationaux donnés par Jacqueline Martin-Huan, Theresa Mc Bride et Jacques Dupâquier.

747 Postface de Roger H. Guerrand, in. Paul et Michel Chabot, *Jean et Yvonne, domestiques en 1900...*, op. cit., p. 228.

748 Jacques Dupâquier, *Histoire de la population française. t. 3...*, op. cit.

749 Jacqueline Martin-Huan, pp. 80-81.

750 Pierre Guiral et Guy Thuillier, *La vie quotidienne des domestiques...*, op. cit., p. 245.

751 Jacqueline Martin-Huan, *La longue marche des domestiques...*, op. cit., p. 93.

752 Ibid., p. 114. Soit encore 8,2 % de la population féminine active.

753 Soit 0,1 % des actifs masculins.

Annexe n°2. Les employeur.e.s de domestiques dans le Rhône et dans la Loire (1851-1936)

Annexe 2a. Employeur.e.s par genre et par ville.

	Nombre d'hommes servis ⁷⁵⁴	Proportion d'hommes parmi les personnes servies
1851	257	47,24 %
1876	283	47,17 %
1886	332	49,26 %
1911	490	53,15 %
1921	285	51,82 %
1931	234	49,47 %
1936	262	52,61 %
Total	2143	50,29 %

Tab. 1. Lyon (1851-1936)

	Nombre d'hommes servis	Proportion d'hommes parmi les personnes servies
1851	129	52,65 %
1876	240	56,07 %
1886	223	51,03 %
1911	226	52,19 %
1921	197	46,68 %
1931	192	48,85 %
1936	168	47,06 %
Total	1375	50,64 %

Tab. 2 Saint-Etienne (1851-1936)

	Nombre d'hommes servis	Proportion d'hommes parmi les personnes servies
1851	67	47,86 %
1876	122	51,48 %
1886	140	52,24 %
1911	116	52,02 %
1921	68	48,92 %
1931	43	31,62 %
1936	54	49,54 %
Total	610	48,72 %

Tab. 3 Roanne (1851-1936)

⁷⁵⁴ Nous comptons ici l'ensemble des sujets du foyer. Par exemple, un foyer composé de cinq personnes : époux, épouse, une fille, deux garçons compte ainsi pour cinq personnes servies dont trois hommes.

	Nombre d'hommes servis	Proportion d'hommes parmi les personnes servies
1851	41	50,62 %
1876	47	51,65 %
1886	55	56,70 %
1911	24	53,33 %
1921	19	48,72 %
1931	29	50,00 %
1936	21	47,73 %
Total	236	51,87 %

Tab. 4. La Pacaudière (1851-1936)

	Nombre d'hommes servis	Proportion d'hommes parmi les personnes servies
1851	29	38,67 %
1876	25	62,50 %
1886	28	56,00 %
1911	34	47,22 %
1921	21	58,33 %
1931	24	48,98 %
1936	31	62,00 %
Total	192	51,61 %

Tab. 5 Lamûre-sur-Azergues (1851-1936)

	Nombre d'hommes servis	Proportion d'hommes parmi les personnes servies
1851	523	48,20 %
1876	717	51,36 %
1886	778	50,98 %
1911	890	52,51 %
1921	590	49,75 %
1931	522	47,07 %
1936	536	50,66 %
Total	4556	50,31 %

Tab. 6 Données agglomérées pour les cinq échantillons

Nombre total de personnes servies dans les cinq échantillons (1851, 1876, 1886, 1911, 1921, 1931, 1936) : 9055.

Annexe 2b. Employeur.e.s par catégories professionnelles.

Les chiffres sont pondérés en fonction du nombre d'employé.e.s (un rentier ayant trois domestiques est compté trois fois).

	1851	1876	1891	1911
Rentiers, rentières	192 (55,17%)	206 (52,28%)	266 (51,85%)	221 (44,11%)
Fonctionnaires et professions libérales (avocats, médecins)	52 (14,94%)	58 (14,72%)	81 (15,79%)	101 (20,16%)
Fabricants, négociants, industriels	37 (10,63%)	68 (17,25%)	64 (12,48%)	76 (15,17%)
Petits commerçant.e.s, artisans	53 (15%)	38 (9,64%)	44 (8,58%)	51 (10,18%)

	1921	1931	1936
Rentiers, rentières	115 (40,35%)	87 (31,18%)	56 (22,95%)
Fonctionnaires et professions libérales (avocats, médecins)	56 (19,65%)	59 (21,15%)	83 (34,02%)
Fabricants, négociants, industriels	59 (20,7%)	92 (32,97%)	57 (23,36%)
Petits commerçant.e.s, artisans	35 (12,28%)	25 (8,96%)	27 (11,7%)

Tab. 1 Lyon (1851-1936)

	1851	1876	1891	1911
Rentiers, rentières	29 (27,10%)	66 (31,13%)	42 (23,20%)	42 (20,29%)
Fonctionnaires et professions libérales (avocats, médecins)	11 (10,12%)	18 (8,49%)	28 (15,39%)	37 (17,88%)
Fabricants, négociants, industriels	28 (27,07%)	53 (25%)	52 (28,72%)	62 (29,96%)
Petits commerçant.e.s, artisans	31 (28,97%)	64 (30,19%)	57 (31,49%)	57 (27,54%)

	1921	1931	1936
Rentiers, rentières	41 (21,02%)	25 (15,15%)	30 (22,39%)
Fonctionnaires et professions libérales (avocats, médecins)	42 (21,54%)	45 (27,28%)	38 (28,36%)
Fabricants, négociants, industriels	69 (35,38%)	64 (38,79%)	42 (31,34%)
Petits commerçant.e.s, artisans	36 (18,46%)	19 (11,52%)	9 (6,72%)

Tab. 2 Saint-Etienne (1851-1936)

	1851	1876	1891	1911
Rentiers, rentières	28 (36,84%)	37 (34,58%)	24 (24,24%)	21 (26,61%)
Fonctionnaires et professions libérales (avocats, médecins)	10 (13,16%)	18 (16,81%)	20 (20,15%)	17 (20,6%)
Fabricants, négociants, industriels	7 (9,2%)	11 (10,27%)	6 (6,06%)	7 (8,4%)
Petits commerçant.e.s, artisans	29 (38,16%)	30 (28,03%)	39 (39,39%)	30 (36,59%)

	1921	1931	1936
Rentiers, rentières	14 (23,73%)	6 (10,71%)	6 (13,04%)
Fonctionnaires et professions libérales (avocats, médecins)	10 (16,95%)	19 (33,93%)	17 (36,96%)
Fabricants, négociants, industriels	9 (15,25%)	4 (7,14%)	7 (15,22%)
Petits commerçant.e.s, artisans	25 (42,37%)	24 (42,86%)	14 (30,43%)

Tab. 3 Roanne (1851-1936)

	1851	1876	1891	1911
Rentiers, rentières	249 (46,89%) ⁷⁵⁵	309 (43,40%)	332 (41,87%)	284 (35,95%)
Fonctionnaires et professions libérales (avocats, médecins)	73 (13,74%)	94 (13,20%)	129 (16,26%)	155 (19,62%)
Fabricants, négociants, industriels	72 (13,71%)	132 (18,54%)	122 (15,38%)	145 (18,35%)
Petits commerçant.e.s, artisans	113 (21,28%)	132 (18,54%)	140 (17,65%)	138 (17,47%)

	1921	1931	1936
Rentiers, rentières	170 (31,54%)	118 (23,6%)	92 (21,7%)
Fonctionnaires et professions libérales (avocats, médecins)	108 (20,03%)	123 (24,6%)	138 (32,55%)
Fabricants, négociants, industriels	137 (25,42%)	160 (32%)	106 (25%)
Petits commerçant.e.s, artisans	96 (17,81%)	68 (13,6%)	50 (11,8%)

Tab. 4. Données agrégées pour Lyon, Saint-Etienne et Roanne

⁷⁵⁵ Exemple de lecture : en 1851, 249 domestiques à Lyon, Saint-Etienne et Roanne sont localisés dans des ménages de rentiers et rentières. Ces domestiques représentent 46,89% de la main d'oeuvre dont on connaît la profession de l'employeur.e en 1851 dans les échantillons de Lyon, Saint-Etienne et Roanne.

	1921	1931	1936
	Nombre de domestiques femmes (en pourcentage du nombre de domestiques employé.e.s par la même catégorie sociale).	Nombre de domestiques femmes (en pourcentage du nombre de domestiques employé.e.s par la même catégorie sociale).	Nombre de domestiques femmes (en pourcentage du nombre de domestiques employé.e.s par la même catégorie sociale).
Employées par des Rentiers, rentières.	141 (82,84 %) ⁷⁵⁶	106 (89,83%)	83 (91,21%)
Par des professions médicales et juridiques.	75 (89,29%)	83 (88,3%)	96 (88,07%)
Par des employés, petits commerçant.e.s et artisans.	99 (79,84%)	83 (87,36%)	67 (77,01%)
Par des fabricants, négociants et industriels.	110 (80,29%)	141 (88,13%)	91 (85,85%)

Tab. 5. Classes d'employeur.e.s et genre de la domesticité en milieu urbain (1921-1936)

⁷⁵⁶ Exemple de lecture : En 1921, 141 domestiques femmes travaillent pour des rentiers ou des rentières dans les échantillons de Lyon, Saint-Etienne et Roanne. Ces femmes constituent 82,94 % de la main d'oeuvre domestique employée par des rentiers et rentières dans ces échantillons pour 1921.

Annexe 2c. Les réorganisations de l'après Première Guerre mondiale du côté des employeur.e.s

Après 1918, quelles sont les catégories sociales qui continuent leur recours à la domesticité ? Cette analyse plus détaillée que celle fournie au chapitre 8 se veut un complément chiffré des tendances décrites précédemment.

Le nombre et le pouvoir d'achat des rentiers et rentières s'amenuisent : alors qu'en 1911 ils et elles employaient encore plus du tiers des domestiques de nos échantillons (34,7%), leurs embauches se réduisent drastiquement pendant la Grande Guerre et plus encore tout au long des années 1920 : en 1931 ils et elles ne payent et ne logent que 22,3 % des domestiques (fig. 1).

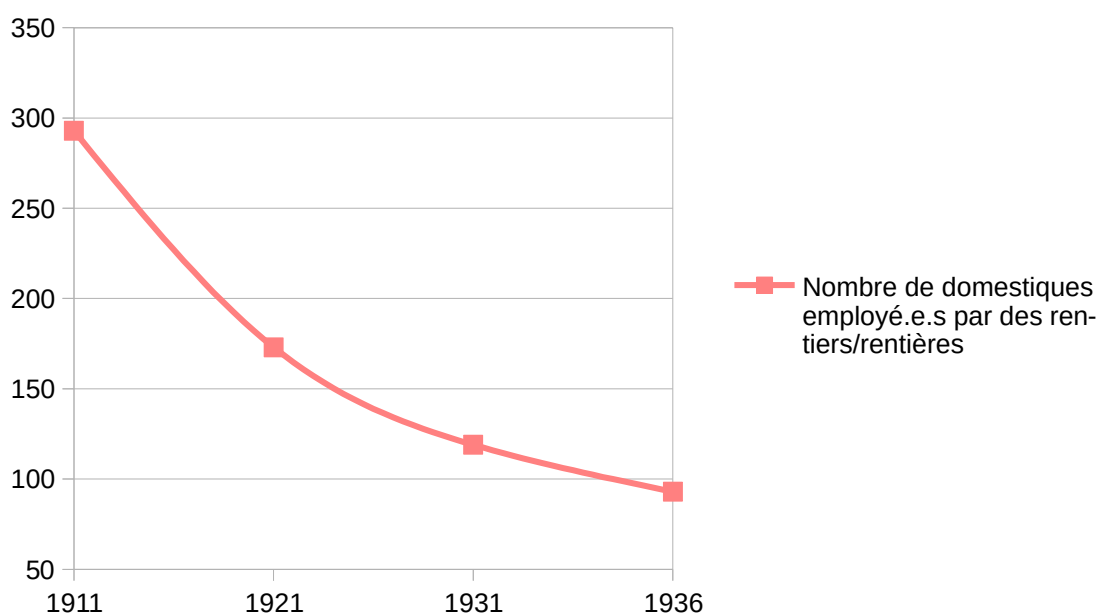


Fig. 1. Les rentières et rentiers, une catégorie d'employeur.e.s en net recul (ensemble des échantillons, 1911-1936).

En ce qui les concerne, la crise des années 1930 n'a qu'une influence marginale : leur déclin comme patron.ne.s de domestiques s'amorce bien avant le krach de 1929. D'ailleurs, si leur nombre d'employé.e.s continue de baisser, cette diminution ralentit pendant les années 1930 : un.e domestique sur cinq de nos échantillons est encore rémunéré.e par des rentiers et rentières en 1936. Comme l'explique Eric Mension-Rigau, les aristocrates et la très grande bourgeoisie (qui n'est pas toute entière comprise dans cette catégorie de « rentiers et

rentières ») maintiennent ainsi « leur rang » : toutes les personnes interrogées lors de l'enquête nationale menée par l'historien qui ont grandi dans les années 1920 et 1930 se souviennent d'une domesticité à demeure⁷⁵⁷.

Pour d'autres catégories du patronat domestique, les tendances sont inversées. Ainsi, les employeurs qui se déclarent « fabricants, négociants, banquiers, industriels ou ingénieurs »⁷⁵⁸ prospèrent au cours des années 1910 et 1920, embauchant une part croissante des domestiques : de 17,9 % des effectifs recensés par nos soins en 1911 à 24 % en 1921 puis 30,7 % en 1931. A partir de cette date, néanmoins, la courbe se retourne brutalement. Ces employeurs emploient seulement 109 domestiques en 1936 (représentant 23,7 % des échantillons). Cette baisse d'environ 7 points est la plus spectaculaire de la période étudiée. Il faut dire que les industriels employeurs de domestiques de nos échantillons vivent dans les quartiers historiques de Lyon, Saint-Etienne et Roanne : leurs affaires portent sur les secteurs traditionnels (soie, métallurgie, mines) qui souffrent particulièrement, notamment en raison des politiques douanières françaises⁷⁵⁹. Au total, pour la seule année 1933, 167 banqueroutes et liquidations judiciaires sont déclarées dans la Loire⁷⁶⁰ : or nous pouvons imaginer qu'avant de mettre en faillite leurs entreprises, les patron.ne.s ligérien.ne.s ont réduit leur personnel domestique.

Dans le même temps, les classes moyennes se maintiennent relativement bien (autour de 20 % des domestiques travaillent pour des commerçant.e.s, artisans ou employé.e.s dans les années 1930), après avoir connu une baisse pendant les années 1910 et 1920. Notons également l'essor, en valeur absolue et en proportion, des professions libérales de la médecine ou du droit au sein du patronat domestique au cours de cette première moitié des années 1930. La part de la main-d'œuvre domestique travaillant pour des médecins, des notaires ou des juristes passe de 18,9 % à 26,6 % entre 1921 et 1936 (fig. 2).

757 Eric Mension-Rigau, *L'enfance au château*, op. cit., p. 100.

758 Cette catégorie d'employeur.e.s est systématiquement masculine pour la période étudiée.

759 Par protectionnisme, l'État limite les importations de produits manufacturés à l'étranger et subit les représailles de ses partenaires commerciaux qui en retour refusent l'importation de produits français. Cette politique est très difficile pour la Loire, d'où sont exportés textile et charbon. Monique Luirard, *La région stéphanoise...*, op. cit., p. 100.

760 Ibid., p. 950.

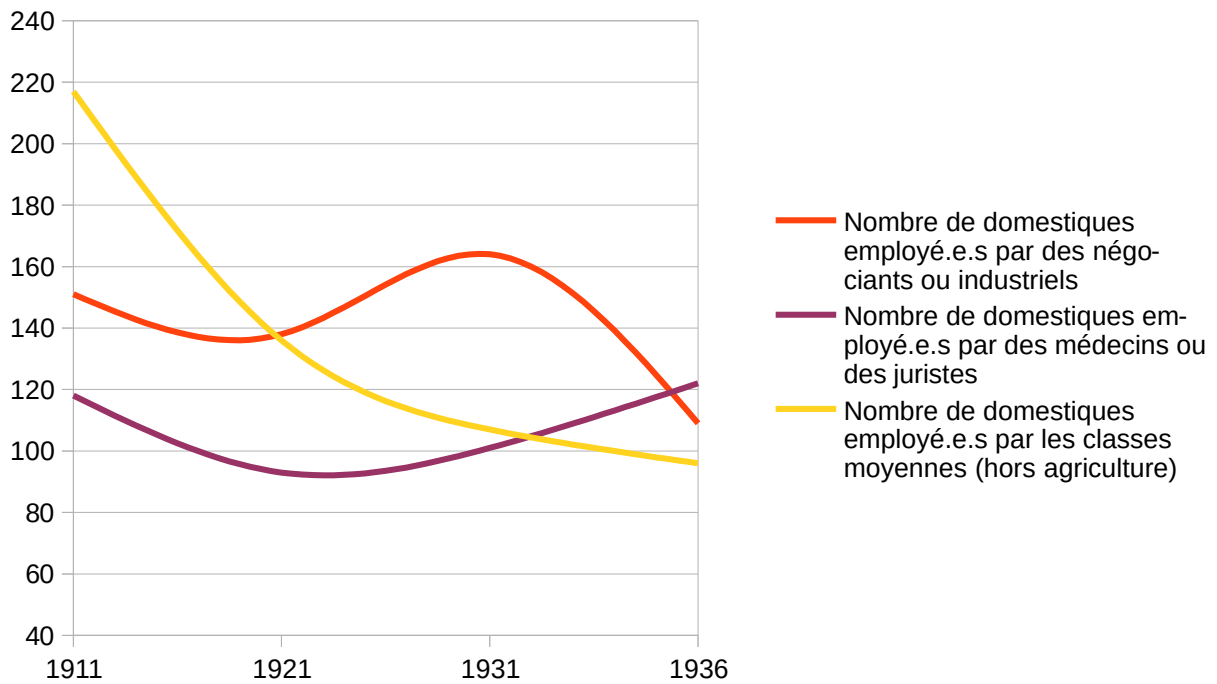


Fig. 2. La répartition des domestiques par principales catégorie d'employeur.e.s (ensemble des échantillons, 1911-1936)

Les revenus de ces professionnels sont en effet moins soumis aux fluctuations bancaires et aux retournements de conjoncture (car leurs prestations sont souvent jugées indispensables). Cette stabilité des rentrées d'argent explique pourquoi, sans même s'enrichir véritablement, les médecins et les juristes sont devenus en 1936 les principaux employeurs de domestiques sur en termes numériques. Cette évolution ne doit pas faire oublier le caractère traditionnel du recours à la domesticité pour ces notables locaux au XIX^e siècle, tout autant dans les grandes villes, que dans les bourgs et les campagnes. Une habitude solidement ancrée d'être servi et la nécessité d'une main-d'œuvre flexible, polyvalente mais qui n'exige pas une forte rémunération explique également le recul limité des classes moyennes comme employeur.e.s de domestiques. Les commerces ou les échoppes qui avaient les capacités financières de continuer d'employer des domestiques pendant la Grande Guerre sont les plus solides et les plus stables sur le plan économique. D'ailleurs, la baisse des loyers imposée par l'État en 1935 aide les classes moyennes à conserver leur pouvoir d'achat pendant la crise⁷⁶¹. Les éléments les plus dynamiques de cette couche sociale peuvent encore, -quoique dans une moindre mesure, embaucher et surtout loger, des domestiques. En dépit des coûts croissants représentés par une domesticité de plus en plus exigeante en termes de salaires et de conditions de vie, l'activité économique des cafetiers et artisans dépend trop du travail fourni par cette domesticité à la limite de l'apprentissage ou de la position d'employé.e de commerce

⁷⁶¹ Adeline Daumard, *Les bourgeois et la bourgeoisie...*, op. cit., pp. 277-278.

pour renoncer aux domestiques, qui les aident aussi dans leurs fonctions commerciales. Par exemple, en 1935, une demoiselle Bebert, femme de ménage de Madame Joly, commerçante, s'occupe de la transaction pour sa patronne occupée ailleurs, lorsqu'une cliente rentre dans le magasin⁷⁶². Pour ce type d'employeur.e.s, il ne s'agit pas d'arbitrer entre différentes dépenses de consommation au sein d'un budget confortable, mais bien d'utiliser au mieux sa main-d'œuvre pour développer son activité économique principale et augmenter son gain direct.

Le raisonnement est similaire dans les campagnes agricoles de la Loire, du lyonnais et du Beaujolais. La guerre plus que la crise a provoqué une baisse des effectifs de l'agriculture, spectaculaire dans le beaujolais viticole, mais limitée dans le reste du Rhône et de la Loire. Le nombre de domestiques de ferme est ainsi passé de 22 en 1911 à 10 en 1936 à Chenelette, de 88 à 47 à Saint-Lager, mais cette diminution est contenue ailleurs : Gilbert Garrier compte 41 domestiques de ferme à Pomeys en 1936 contre 52 en 1911⁷⁶³. La domesticité se maintient même relativement bien dans les années 1930 : 24 domestiques dans le bourg de la Pacaudière en 1931 et en 1936, et de 15 et 18 pour les mêmes années dans le bourg de Lamure-sur-Azergues. Dans le Rhône, un sondage réalisé dans les dix premières communes rurales par ordre alphabétique en 1936 fait état de 350 domestiques pour moins de 10 000 habitant.e.s⁷⁶⁴. Il faut dire que la motorisation de la production agricole reste rare jusqu'aux années 1950⁷⁶⁵, maintenant la nécessité d'une main-d'œuvre nombreuse.

Notre analyse des comportements de l'offre est ici limitée aux principales catégories d'employeur.e.s constituées par nous-mêmes lors de l'examen des recensements et d'un travail d'échantillonnage réduit. Pour affiner l'analyse, il conviendrait d'augmenter à la fois la taille des échantillons et de croiser ces découvertes avec d'autres indicateurs sociaux-économiques sur les fortunes diverses des différentes couches de la bourgeoisie locale. Ces sondages mettent cependant en avant une influence forte des conjonctures économiques sur le nombre de domestiques payé.e.s par telle ou telle catégorie d'employeur.e.s. D'autres facteurs doivent être pris en compte : les rentiers et rentières, moins fréquemment rencontré.e.s, ont aussi plus

762 Déposition de Mademoiselle Bebert du 30 octobre 1935, Affaire Henri Brunet et Pierre Burgat, 2U882, ADR.

763 Gilbert Garrier, *Les paysans de l'Ouest lyonnais...*, t. 1, op. cit., p. 588.

764 227 hommes et 123 femmes domestiques pour 9620 habitant.e.s recensé.e.s en 1936 dans les communes rurales suivantes : Affoux, Aigueperse, Albigny, Alix, Ambérieu d'Azergues, Ampuis, Ancy, Anse, Arnas, Aveize.

765 Michel Gervais, Marcel Jollivet et Yves Tavernier, *Histoire de la France rurale. t. 4 : La fin de la France paysanne...*, op. cit., p. 11.

de mal à se définir ainsi⁷⁶⁶. « Rentier » ou « sans profession » fleurent trop l'oisiveté pour être connoté positivement dans la France de l'entre-deux-guerres : depuis son château de Veauchette, Jean de Jerphanion se dit par exemple « agriculteur » en 1936 (il était « sans profession » lors des recensements précédent)⁷⁶⁷. Il en est de même pour le comte Antoine de Chaponay à partir de 1931 à la Flachère (Rhône)⁷⁶⁸. Dans les années 1920, les industriels et les ingénieurs de diverses branches apparaissent plus que jamais comme la nouvelle élite sociale, dynamique et déjà rompue après plusieurs décennies de prospérité aux pratiques de dominant.e.s, et employant de larges effectifs dans leurs grands appartements lyonnais ou stéphanois. Ces élites demeurent tellement fortunées que la domesticité, si elle représente une plus grande part de leurs dépenses qu'avant-guerre, est loin de les ruiner : pour les années 1945-1953, postérieures certes à notre analyse, Marguerite Perrot établit que la moitié des ménages parisiens ne consacre pas plus de 6,4 % de leurs revenus aux gages de leur personnel⁷⁶⁹. Néanmoins, et bien que ceux-ci se soient enrichis pendant la Grande Guerre⁷⁷⁰, surtout à dans une région où ils ont su mettre leur production au service de l'armée⁷⁷¹, les industriels perdent de leur prestige dès la fin des années 1920. A Lyon, si la plupart des grands soyeux survivent, ils doivent reconfigurer leurs stratégies mais aussi leur mode de vie⁷⁷². Leurs revenus sont atteints par l'effondrement des ventes de leurs produits dès 1927⁷⁷³.

766 A partir des années 1920, il faut très souvent aux hommes de l'aristocratie une profession salariée. Eric Mension-Rigau, *L'enfance au château*, op. cit., p. 37.

767 6M287 pour 1931 et 6M288 pour 1936 (Recensements de la commune de Veauchette), ADL.

768 6MP650, ADR.

769 Marguerite Perrot, *Le mode de vie des familles bourgeoises...*, op. cit., p. 139.

770 Adeline Daumard, *Les bourgeois et la bourgeoisie...*, op. cit., p. 274.

771 Bernadette Angleraud et Catherine Pellissier, *Les dynasties lyonnaises...*, op. cit., p. 190.

772 Ibid., pp. 198-201.

773 Michelle Zancarini-Fournel, « Collective agreements in France in the 1930s: products, territories, scales: the Saint Etienne example », in. Noël Whiteside and Robert Salais (eds.), *Gouvernance, Industry and Labour Markets in Britain and in France. The modernising state in the mid-twentieth century*, Londres, Routledge, 1998 p. 182.

Annexe n°3. Les femmes domestiques et la justice.

Annexe 3a. Transcription de l'interrogatoire de Jeanne Abry, domestique lyonnaise, 3 mai 1869

« (...)R⁷⁷⁴ : Abry Jeanne, née à Ruffieux le 26 novembre 1848, fille de Jérôme et de Françoise Gilletier, domestique, demeurant en dernier lieu à Paris, rue Saint-Antoine 41 chez le sieur Grand. Célibataire. Illettrée.

D : Avez-vous subi des condamnations ?

R: Non monsieur.

D Pourquoi le 6 mars dernier avez-vous quitté subitement, et sans prévenir personne, le domicile du sieur Joseph Mérier, propriétaire à Vénissieux chez lequel vous étiez domestique ?

R J'ai quitté cette maison parce que le temps me durait beaucoup et que j'avais envie d'aller à Paris.

D Pourquoi n'avez vous pas prévenu de votre départ ?

R Parce que je n'ai pas osé.

D Pour quelle raison n'avez-vous pas osé dire que vous vouliez vous en aller puisque c'était, en définitive, votre droit ?

R L'inculpée ne répond pas.

D Lorsque vous avez quitté la maison du Sieur Merrier, avez-vous emporté quelque chose ?

R J'ai emporté une douzaine de mouchoirs de poche, un châle et un col qui étaient de la maison, et qui ne m'appartenaient pas.

D Pourquoi avez-vous emporté tous ces objets qui ne vous appartenaient pas ?

R Parce que j'ai laissé dans la maison ma malle dont le contenu valait bien plus que ce que j'ai emporté.

D Expliquez moi pour quel motif vous avez laissé votre malle pour emporter des objets qui avaient moins de valeur ?

R J'ai laissé ma malle parce qu'elle était trop lourde et que je ne pouvais pas la porter.

D (...)

D Aviez vous tout ce linge lorsque vous êtes entré dans la maison de M. Mérier ?

R Oui je l'avais.

774 « D » est l'interrogatoire, le juge d'instruction. R correspond aux réponses de l'accusée. Dossier Jeanne Abry, 2U295, ADR.

D Où l'aviez-vous acheté ?

R Je l'avais acheté un peu d'un côté, un peu d'un autre et je ne me rappelle pas où.

D Immédiatement après votre départ de la maison Merrier, on a constaté la disparition d'une somme de 325 F, d'une boucle d'oreille en or, et d'une grande quantité de linge et d'effets d'habillement. N'est-ce pas vous qui avez soustrait tout cela ?

R Je n'ai pas enlevé d'argent. En fait de linge et d'objets d'habillement je n'ai enlevé que les mouchoirs, le châle et le col dont je vous ai parlé, je reconnais avoir soustrait la boucle d'oreille.

(...)

D Persistez-vous à soutenir que vous n'avez jamais été condamnée.

R Oui je le soutiens.

D Je vous donne connaissance du casier judiciaire vous concernant d'après lequel vous avez été condamnée le 25 octobre 1865 pour vol à un an de prison par le tribunal de Trévoux ?

R Cette condamnation ne s'applique pas à moi.

D Je vous préviens que vous avez été en outre condamnée par le même tribunal de Trévoux le 12 octobre 1868 par défaut à 18 mois de prison pour vol.

R Evidemment ce n'est pas à moi que cette condamnation s'applique.

D Avez-vous habité Trévoux ou l'arrondissement de Trévoux ?

R J'ai habité Montluel, arrondissement de Trévoux, pendant 8 mois à partir du mois de septembre 1868. J'ai quitté au mois de mars pour venir à Vénissieux. En 1865 je n'étais pas dans l'arrondissement de Trévoux, je ne me rappelle pas où j'étais.

(...). [Le Sieur Merrier et sa femme sont introduits.]

D Nous faisons ouvrir en leur présence et en présence de l'inculpée la malle saisis à Paris et contenant divers objets d'habillement que Jeanne Abry prétend lui appartenir. La femme Merrier reconnaît dans cette malle un grand nombre d'objets chemises, bas, linge de tout espèce, lui appartenant le tout d'ailleurs est marqué à son nom. L'inculpée interpellée reconnaît que tous ces objets appartiennent aux époux Merrier et qu'elle les leur a soustraits.

D Pourquoi m'avez-vous dit tout à l'heure que tout ce que renfermait la malle vous appartenait ? Vous saviez bien le contraire ?

R L'inculpée ne répond pas.

Nous demandons à l'inculpée si elle consent à ce que tous les objets reconnus par les époux Merrier leur soient rendus.

R Puisque je dois être punie j'aime mieux tout garder (sic).

(...). Après avoir réfléchi, l'inculpée consent à ce que tous ces objets soient immédiatement restitués. Parmi les autres objets saisis se trouve un porte-monnaie contenant 130F.

D à l'inculpée : D'où vous provient cet argent ?

R C'est de l'argent que j'ai gagné

D Nous demandons aux sieur Merrier et à sa femme si la fille Abry avait de l'argent quand elle est entrée chez eux.

Le sieur Merrier et sa femme répondent qu'en entrant chez eux, la fille Abry elle-même leur a dit qu'il ne lui restait plus que deux sous.

D à l'inculpée : Comment se fait-il que depuis le 6 mars jour où vous avez quitté furtivement la maison Merrier vous ayez pu, après avoir payé votre voyage à Paris, après avoir acheté diverses étoffes, toutes neuves que je trouve dans votre malle, savoir deux robes et deux doublures valant une quarantaine de francs, le tout plus la malle qui est toute neuve, comment pouvez-vous dis-je, avoir encore 130F puisque vous n'aviez rien en entrant chez le sieur Merrier.

R ... (Malgré toutes mes instances, il est impossible d'obtenir une réponse quelconque de l'inculpée)

D Reconnaissez-vous avoir volé 320F ?

R Non je ne les ai pas volés.

Les mariés Merrier font observer que les 300F se trouvaient enveloppés dans un morceau de papier avec les chemises et la boucle d'oreille, il est donc impossible qu'elle ait pris les chemises et la boucle d'oreille sans prendre l'argent.

D Pourquoi avez-vous répondu au juge d'instruction de Paris non seulement que vous n'aviez volé que les mouchoirs, le châle, et le col, et que probablement tout le reste avait été volé par des personnes étrangères qui avaient profité sans doute de ce que vous aviez laissé la maison seule. Vous saviez bien que ce n'était pas vrai. Vous saviez bien que c'était vous qui aviez volé le reste.

R: ... L'inculpée ne répond pas. ».

Annexe 3b. Portrait de Marie Séraphine Favier (1868- ?), condamnée à 2 ans de prison pour infanticide⁷⁷⁵



Illustration 1. Portrait de Marie Favier en détention (avril 1891)⁷⁷⁶

⁷⁷⁵ Dossier de procédure de l'affaire Marie Séraphine Favier, 2U536, ADR.

⁷⁷⁶ Dossier de procédure de l'affaire Marie Séraphine Favier, 2U536, ADR.

Annexe n°4. Jeanne Cersot (1873-?), pupille de l'Assistance publique et domestique « insubordonnée »

« Monsieur l'inspecteur,

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'à un dernier voyage à Lyon je vous ai entretenu de la pupille Cersot Jeanne née le 7 mars 1873 placée chez M. Le contrôle des contributions directes Briquaire : Je vous avez signalé les tendances à l'insubordination de cette jeune fille et vous donnant connaissance de la lettre de son patron où il était dit : « la révolution qui était à l'état latent parmi nos pupilles du cours de la République tend à s'affirmer par des actes ». Il avait même été convenu que vous feriez écrire à cette pupille pour la rappeler à l'ordre.

Je ne sais si cette lettre lui a été adressée mais sa conduite n'a pas changé, au contraire. Sans me consulter et sans mon consentement, elle a d'après la lettre de son patron en date du 18 décembre courant déclaré à Mad. Briquaire qu'à elle ne pouvait pas rester à son service. Elle sera remplacée à partir de samedi prochain le 26. Je m'empresse de vous en prévenir en vous exprimant tous mes regrets de constater que tout ce que nous avons pu faire l'un ou l'autre n'aura abouti qu'au résultat que vous avez prévu lors de notre dernier entretien.

Comme elle habite dans la même maison que la domestique de M. de St Germain, Lucie Botton, et dans le voisinage d'une autre que j'ai déplacée, elle s'est laissée monter la tête, pendant plus d'un mois elle est venue pleurnicher dans mon bureau prétendant qu'elle était malade de ses rhumatismes, je l'ai fait examiner par M. le Dr Laurent qui n'a rien constaté, du reste elle est complètement guérie depuis qu'elle doit quitter sa place. Elle n'avait pas d'autre intention que de se procurer des vacances aux frais de l'administration en faisant un séjour chez la messagère. Elle se trouvait du reste trop surveillée chez Mad. Briquaire.

Quoiqu'il en soit, voilà une fille qui va rester déplacée pendant un temps qu'on ne peut être évalué à moins d'un mois, attendu que les domestiques ne quittent pas leur place aux environs du 1er janvier, ce qui fera une grosse dépense tout à fait inutile. Et cela par sa désobéissance et son indiscipline bien caractérisée et bien préméditées. Je demande en conséquence que cette fille soit rappelée à Lyon et que cette fois du moins l'insubordination ne reste pas impunie.

Elle peut faire un bon service, mais elle était trop soignée chez Mad. Briquaire, elle a abusé de sa bonté et de mon indulgence. Il est juste qu'elle en soit punie par une mesure que je laisse à votre appréciation et qu'elle ne remette pas les pieds dans la circonscription de Roanne.

Veillez agréer, Monsieur l'inspecteur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

L'inspecteur S. Jurnin »⁷⁷⁷.

⁷⁷⁷ Lettre du 24 décembre 1891 de l'inspecteur Jurnin à l'inspecteur département de l'Assistance publique du Rhône, Dossier Justine Michon, 3X402, ADR.

Annexe n°5. Un exemple de construction de la suspicion patronale : Michel Dulac à propos de Marie Bruyère (Saint-Etienne, 1869)

Déposition de Michel Dulac du 4 juin 1869 devant le juge d'instruction (4U175, ADL) :

« C'est à partir du 2 mars dernier que Marie Bruyère est entré à mon service. Je l'avais prise sur la recommandation de Mlle Duchez, rue de la bourse, qui s'occupe de placer des domestiques. De plus, elle m'avait été présentée par sa mère, domestique dans une maison honorable chez M. Francisque David. Je n'ai pas pris sur elle d'autres renseignements. Nous ne tardâmes pas ma femme et moi de remarquer dans la toilette de cette jeune fille des objets et parures qui nous paraissaient disproportionnés avec ses revenus. Ainsi elle avait 3 bagues en or, des bottines fines. Je soupçonnais qu'elle pouvait être entretenue. Le Dimanche 23 mai, mon fils, âgé de 16 ans, fut reconduit au lycée par la prévenue ; il remarqua qu'elle tirait une montre d'une certaine valeur et il communiqua cette observation à sa mère dans la semaine, ce qui ne fit qu'augmenter mes soupçons. Enfin, le dimanche 30, ma femme trouva sur le lit de cette fille la montre en question elle me la montra et nous résolûmes de congédier cette fille le lendemain. Dans l'après-midi de ce même jour vers 2H, j'allais à mon secrétaire, j'ouvris le tiroir du milieu il y avait 2 sacs l'un plein d'or, l'autre d'écus de 5F. L'idée me vint de compter celui d'or. Je le comptais plusieurs fois, je le fis compter par ma femme et par mon fils, et chaque fois un déficit de 1130 F fut constaté. Alors instantanément, je soupçonnais notre domestique de nous voler, et je m'expliquai par ces vols la montre et autres objets que j'attribuais auparavant à des fréquentations mauvaises. (...)

[Michel Dulac confronte ensuite Marie Bruyère avec ses constatations. La jeune femme nie et dit que la montre vient de sa mère.]

Je lui fis observer combien s'était peu vraisemblable dans la position de sa mère (...). Sur ces dénégations, je l'enfermai à clef et j'allais chercher sa mère qui en venant avec moi protesta qu'elle n'avait point donné de montre à sa fille, l'embarras de celle-ci fut grand quand elle se trouva en présence de sa mère (...). Il est bien possible qu'elle est donnée ce chiffre de 1130 francs parce qu'elle l'avait entendu dire par moi-même, car j'ai la conviction qu'elle volé une somme plus forte, le vol des 1130 francs n'a pas pu être commis antérieurement au samedi 15

mai, car c'est le matin même de ce jour, avant 8h que j'ai placé dans mon secrétaire le sac d'or (...). Or c'est antérieurement à ce jour que nous avons remarqué en la possession de cette jeune fille les 3 bagues et les bottines. De plus, Madame Thevenon qui demeure dans la maison m'a dit que la prévenue avait fait chez elle une partie de ses acquisitions avant le 15 mai.(...). Je soupçonne sans pouvoir l'affirmer que cette fille avait une fausse clef du secrétaire (...)

D: N'avez-vous pas vu chez vous une jeune fille camarade de la prévenue?

R: Je ne l'ai pas vue chez moi mais nous avons remarqué une fois ou deux, ainsi que les voisins, une jeune fille qui venait l'appeler du dehors, de plus un menuisier nommé Fauvel qui demeure dans la même maison m'a dit (ou du moins sa fille) qu'elle avait remarqué une fois que ma domestique s'était enfermée dans nos latrines avec une de ses camarades et qu'elle les entendaient causer avec vivacité.

D: [introduction de la prévenue]

R (de Bruyère): Je n'ai été qu'une seule fois au secrétaire et la clef y était, je n'ai jamais eu de fausse clef. J'ai dit toute la vérité.

D: Comment expliquez-vous alors que M et Mme Dulac avait vu en votre possession avant le 15 mai les 3 bagues et les bottines?

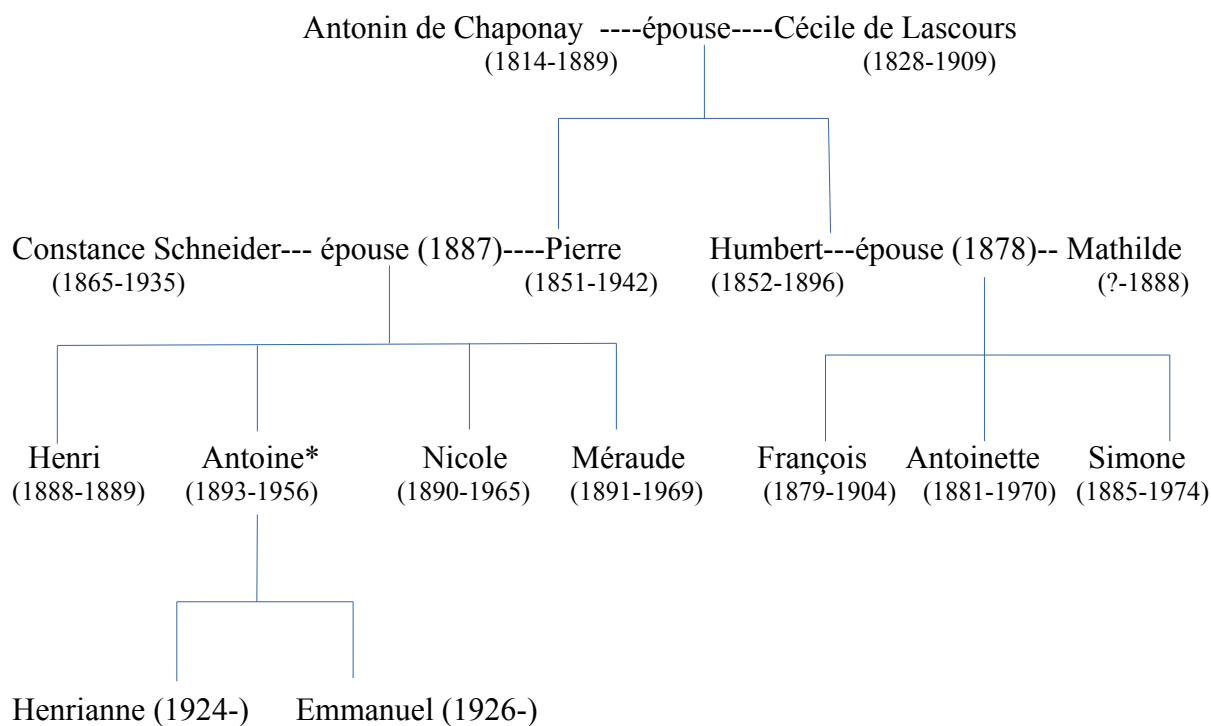
R: J'ai acheté ces objets avec les 1130 francs

D Mais cette somme n'était pas dans le secrétaire avant le 15 mai et vous convenez vous-même que c'est ce jour là que vous l'avez volée.

R Je persiste dans ce que j'ai dit. »

Annexe n°6. Les Comtes et Marquis de Chaponay à la Flachère

Annexe 6a. Généalogie sommaire de trois générations Chaponay (branche de La Flachère)⁷⁷⁸.



* Antoine, Marquis de Chaponay, épouse en seconde noces Geneviève d'Orléans en 1923.

⁷⁷⁸ D'après l'inventaire du Fonds Chaponay établi par Michel Ollion, Lyon, 2002, ADR, p. 303.

Annexe 6b. La domesticité des Chaponay à La Flachère d'après les recensements de Saint-Vérand (1901-1936)

- En 1901, Pierre de Chaponay vit avec sa mère Cécile, son épouse Constance, leur trois enfants de 10, 9 et 8 ans et neuf domestiques dont les qualifications ne sont pas précisées : Louis Soulat, 78 ans, Français, Elise Olsen, 38 ans (originaire des Etats-Unis), Maria Bugersen, 23 ans, (originaire de Bavière), Jennie Gillopt, 30 ans, (originaire d'Angleterre), Louis Le Guillou, 37 ans, Français, Jacques Bernard, 60 ans, Français, Pierre Botte, 49 ans, Français, Paul Dieudonné, 38 ans, Français et Charles Gaudin, 25 ans, Français.

- En 1911, les Chaponay ne sont pas recensé.e.s : seules sont notées les familles de Jean Collet (domestique), d'Etienne Barnoid, le régisseur, d'Eugène Morel, le jardinier de Louis Théret, chef cocher et de Fortuné Léautier, noté « charretier ».

- En 1921, les Chaponay ne sont pas recensé.e.s : seules sont notées les familles de Jean Collet, le régisseur, et de Fortuné Léautier, le voiturier.

- En 1926, Pierre de Chaponay vit avec son épouse Constance et quatre domestiques : Joseph Recouvreur, 28 ans, valet de chambre (né dans le Calvados); Pauline Recouvreur, 30 ans, femme de chambre (né en Dordogne), Francine Forneret, 51 ans, cuisinière (née en Saône et Loire), Marie Sterai, 28 ans, cuisinière (née à Bastia).

Au Château vivent également Antoine et Geneviève de Chaponay, Henriette et Emmanuel avec Valentine Crozet, « domestique infirmière » suisse de 24 ans, Marie Vauthey, 23 ans, femme de chambre (Suisse), Esther Pilloud, 21 ans, femme de chambre (Suisse), Marcel Colliard, 21 ans, valet de chambre (Suisse). Deux autres ménages, toujours déclarés au Château, assurent le travail domestique : celui d'Armand Leroy, 53 ans, cuisinier, son épouse Louise et sa fille Suzanne de 21 ans (sans profession) et celui de Marie Aussage et de son époux Louis, 28 ans, maître d'hôtel. La famille des régisseurs, les Collet, celle du jardinier (Benoît Després, 31 ans) vivent sur le domaine, mais pas au Château, tout comme celle Pierre Buron, 57 ans gardien, de son épouse Jeanne, 45 ans, cuisinière (avec leurs deux enfants) et celle de Fortuné Léautier (55 ans, charretier) et de son épouse Marie (47 ans).

- En 1931, Antoine de Chaponay, son épouse Geneviève et ces deux enfants de 7 et 5 ans vivent avec Madame Keller, institutrice (prénom, âge et ville de naissance inconnues), Louis Janvier, 22 ans, valet de chambre né dans le Jura, Marie Janvier, 28 ans, née en Suisse, femme de chambre, Romüzan Bekejeff, 34 ans, Russe, Marie Rolland, 20 ans, femme de chambre (ville de naissance inconnue), Jeanne Veuve Leclerq, 68 ans, née à Paris, cuisinière et Fernand Pons, 17 ans, né dans l'Ariège, cuisinier.

Tous les autres habitant.e.s du hameau de La Flachère sont employé.e.s par le marquis : la famille du régisseur Jean Collet, la famille du jardinier Vincent Gautron, le couple de Joseph et Florentine Laprune, gardien.ne.s du château, Eugène Chatard, charretier, et son épouse.

- En 1936, enfin les Chaponay ne sont pas recensé.e.s.

Annexe n°7. La famille Duport (Fonds 193J, ADR)



Illustration 1. Carte postale représentant le Château de Briante au début du XX^e siècle (Saint-Lager, Rhône)

Annexe 7a. Généalogie sommaire de la famille Duport (1851-1992):

Emile Duport (1851-1906) -----mariage en 1881-----Madeleine Blanchard (1855-1929)

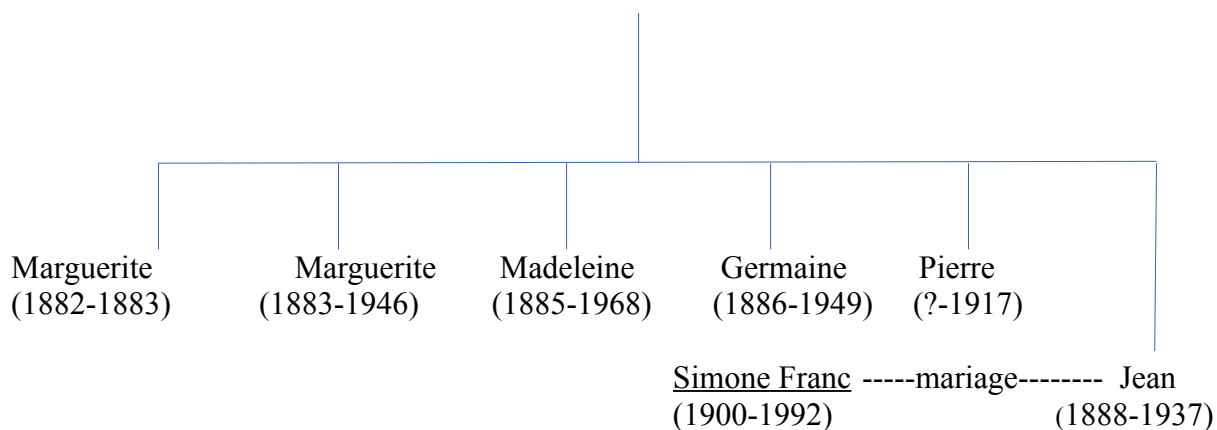




Illustration 2. Madeleine Duport née Blanchard en 1920, sur son passeport (193J91, ADR)

Annexe 7b. Instructions aux domestiques de Madeleine Duport (texte intégral)

« Service Briante. Révisé au départ de Julie pour se marier. Octobre 1906

Cuisinière:

Faire son lit en se levant, avant de descendre balayer sa chambre

Mettre le couvert du 1er déjeuner et l'enlever ensuite.

Faire la vaisselle du 1er déjeuner, laver les verres, l'argenterie, essuyer les couteaux, tout remettre en place dans la matinée, avant midi.

Ne jamais aller travailler à la lingerie avec les femmes de chambre excepté après le diner à la veillée.

Apporter les plats dans la cambuse aux moments des repas.

Cocher

Faire son lit et sa chambre, s'il couche à la maison.

Mettre ses balayures dans la caisse du 2e.

Vider les caisses de balayures et de fruits pourris ou fumier en sortant du 1er déjeuner le mercredi et le samedi.

Remonter et garnir l'appareil à gaz.

Balayer, essuyer, laver les vitaux du gaz, du magasin de la pompe avec le balai de la loge.

Vider les balayures dans la caisse du bucher

Cirer ou passer la brosse au salon et dans la chambre du téléphone tous les samedis matins.

Cirer de temps en temps les 2 W.C.

Faire tous les cuivres de la maison, cheminées, chandeliers, etc.... les entretenir

En venant diner, fermer les rez de chaussée à l'intérieur, mettre la clé du gaz au billard.

Garnir les coffres à bois. Pomper l'eau pour les deux caisses.

Faire les couteaux aux 2 repas, aidée à la vaisselle le soir seulement.

Tenir les WC des cochers propres et fermés.

Balayer tous les matins les perrons du nord et du sud.

Femme de chambre (sonnette un coup)

Faire son lit en se levant

Vêtements chaussures. Tous les jours petit salon, salon (sans frottage). Chambre de Mme, cabinet toilette, WC.

Chambre de M. Pierre, toilette (sans la balayer). Chambre de M. Jean et balayer et faire les 2 étages de la tour. Linges sales. Lavage-étendage repassage sauf contre ordre. Corridor et W.C. Du nord. 2 fois par semaine balayer, essuyer corridor du 2e depuis le pruitier l'escalier, la rampe jusqu'au téléphone.

Ouvrir volets et fenêtres selon le temps dans chambres nord et (illisible). Fermer portes et fenêtre tous les soirs, fermes buanderie, repassage. Service des invités après le diner de la cuisine faire les couvertures. Chambre commune à elle et l'autre femme de chambre à fond le jeudi.

Suite : Femme de chambre (2e) 2 coups.

En se levant faire son lit: chaussures, robes, avant le réveil de ces Dlls. Les réveiller à 6h1/2. Lever M. Pierre à 7h.

Commencer les chambres aussitôt libres.

Faire le billard, la lingerie, l'entre deux des portes, salle à manger, fontaine, office après 1er petit déjeuner. Faire chambres Mlles Germaine et Madeleine. Le cabinet toilette : balayer celui de M. Pierre ou celui de Mlle Marguerite.

Service du poêle du billard et de la salle à manger. Salle à manger, cambuse, escalier. Vestibule téléphone dessous l'escalier appareils téléphoniques et sonneries.

2 fois par semaine escalier de la cuisine et rampe sous escalier. Escalier chambre de Mme.

Service de table verres, argenterie, midi et soir.

Le soir fermer porte bucher, office, faire toute l'argenterie de temps en temps.

A la tombée de la nuit fermer les fenêtre mais non les volets.

Allumer les gaz et les lampes.

Louise Joseph Rochard⁷⁷⁹

Chaque matin, excepté le dimanche, faire la salle d'études, allumer le poêle avant 8h.

Tous les 15 jours le jeudi elever le tapis, le secouer dehors bien nettoyer en dessous.

Le mardi, jeudi, vendredi et samedi, balayer la loge, la broserie.

⁷⁷⁹Louise Rochard, l'épouse du jardinier du domaine, a alors 60 ans. (recensement de Saint-Lager, 1906, 6MP483, ADR).

Le samedi balayer la galerie du 1er.

Tous les 15 jours balayer les corridors en carreaux du 2e étage des deux côtés et brosser l'escalier qui a le tapis.

Le lendemain du lavage, nettoyer la buanderie.

Le lendemain ou le soir du repassage, le repassage.

Laver, étendre, ramasser le linge à repasser aux jours convenus.

14 octobre 1906. »⁷⁸⁰.

780 Fonds Briante, 193J307, ADR.

Annexe n°8. Des exemples de grands domaines à la domesticité nombreuse : La Pérolrière (Saint-Pierre-la-Palud, Rhône) et Sourcieux (Nervieux, Loire)



Illustration 1. « Saint-Pierre-la-Palud, villa La Pérolrière 1 » Crédit Photo : Dominique Robert.

Nombre de domestiques à La Pérolrière d'après les recensements ⁷⁸¹	1876	1901	1911
Hommes	10	12	6
Femmes	7	6	4
Total	17	18	10

Tab. 1. La domesticité des Mangini (1876-1911)

Après 1911, les Mangini (non recensé.e.s en 1891) ne semblent plus résider sur la propriété, mise en valeur par des familles d'agriculteurs et d'agricultrices indépendants.

Nombre de domestiques des Palluat de Besset à Nervieux ⁷⁸²	1876	1891	1901	1911
Hommes	4	4	3	1
Femmes	4	5	4	2
Total	8	9	7	3

Tab. 2. La domesticité des Palluat de Besset (1876-1911)

A noter que le nombre de Palluat de Besset présent dans leur demeure se réduit considérablement entre 1891 et 1911 (de 10 en 1891 à 5 en 1911).

⁷⁸¹ 6MP270, 6MP443, 6MP520, ADR.

⁷⁸² 6M129, 6M132, 6M133, 6M135, ADL.

Annexe n°9. Bureaux de placement

AU SERVITEUR FIDÈLE
Grand Bureau de Placement
Pour les deux Sexes
AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
A.-H. BADIOU, DIRECTEUR
LYON, 23, Rue Mercière, angle de la Rue Grenette, LYON

Le Directeur du Bureau de Placement pour les deux sexes **AU SERVITEUR FIDÈLE**, informe MM. les Patrons et Maîtres qu'ils trouveront dans son Bureau des Employés et Domestiques aptes à pouvoir remplir avec loyauté les divers emplois qu'ils auront à leur confier.

N'acceptant que des personnes honorables, munies de pièces à l'appui, comptant sur la bienveillance des Maîtres et des Employés, nous osons espérer que Patrons et Employés seront satisfaits de nos services.

LE BUREAU EST OUVERT TOUS LES JOURS :
de 8 heures du matin à 7 heures du soir
LES DIMANCHES ET FÊTES :
jusqu'à 11 heures du matin seulement

23, Rue Mercière, 23, angle de la rue Grenette
LYON

NOTA. — Les hommes ne stationnent pas

Illustration 1. Publicité pour le bureau « Au serviteur fidèle », ouvert en 1899 (10M199, ADR) :

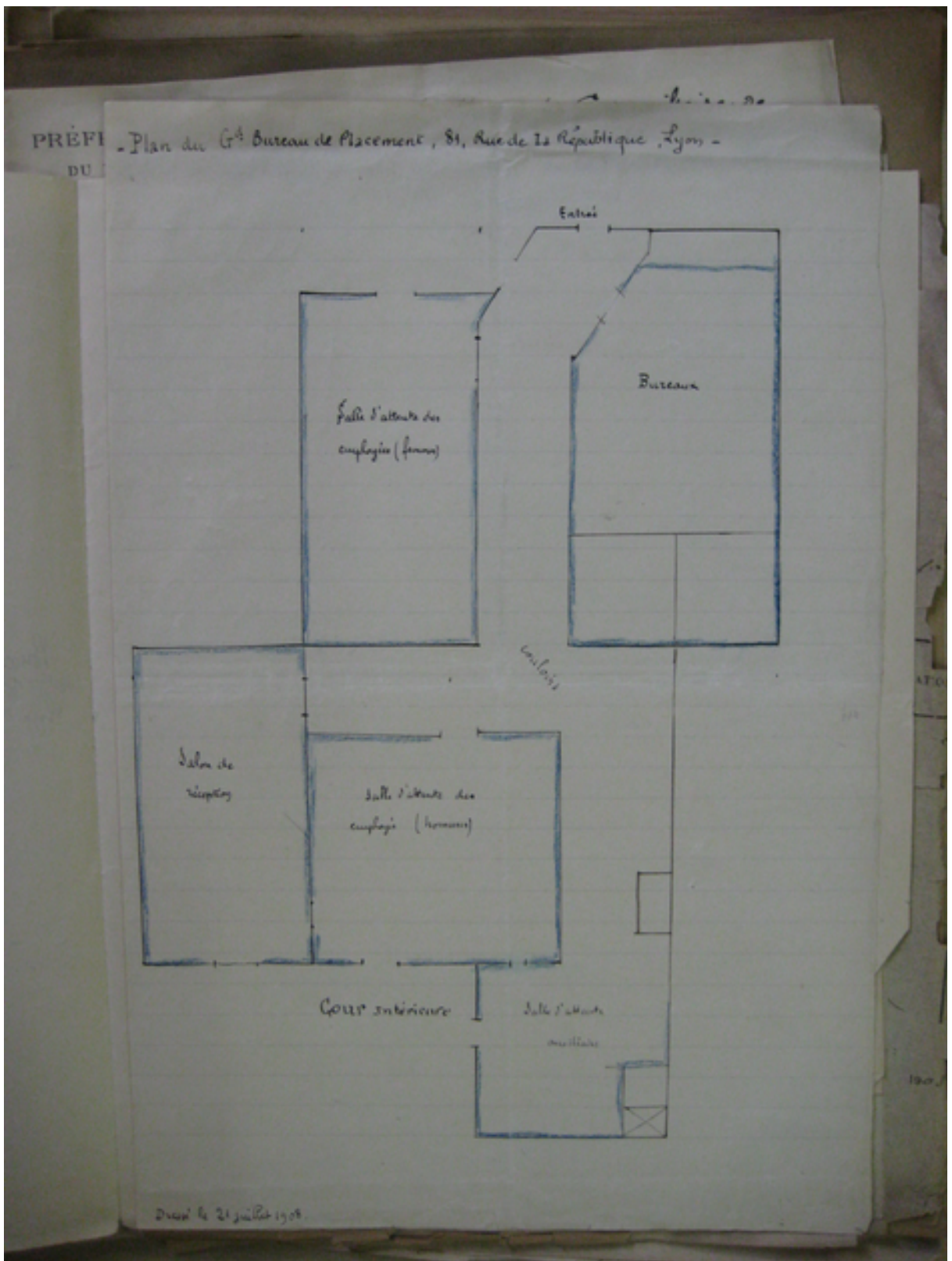


Illustration 2. Plan du bureau de placement « Le Bulletin Indicateur » en 1908 (10M199, ADR)

Plainte de M. Pierrot à la Préfecture du 22 novembre 1908⁷⁸³

« Lyon le 22 novembre 1908

M. Pierrot, capitaine en retraite, surveillance de l'Ecole Centrale Lyonnaise. 68 cours
Liberté

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous rendre compte du fait suivant.

A la recherche d'une domestique je me suis présenté le 19 courant au bureau de placement de la rue de la République 81 (Le Bulletin indicateur). Après avoir posé mes conditions à la fille Honorine Albrand demeurant rue Hénon 2 chez une dame Mallet, elle s'est immédiatement rendue chez moi cours Liberté 68, où elle a été reçue par Madame Pierrot, et arrêtée au prix de 25 francs par mois accepté par la fille Albrand, avec promesse de prendre son service le lendemain à 9h1/2.

Manquant à son engagement, je me suis rendu au bureau vendredi 20 courant pour exprimer mon mécontentement. La directrice m'a répondu : La fille Albrand m'a écrit ce matin qu'elle ne pouvait quitter Madame Mallet qui était fatiguée mais que je pouvais y compter pour le samedi matin.

Samedi matin 21, la directrice m'envoyait un autre sujet porteur de la lettre ci-jointe, m'annonçant cette seconde fois que je n'avais pas à compter sur la fille Albrand.

Voulant me rendre compte si cette directrice agissait loyalement, et si ses réponses étaient l'exacte vérité, Madame Pierrot s'est rendue rue Hénon 2 où après renseignements pris auprès des voisins elle a appris que la fille Albrand était retournée chaque jour au bureau de placement, qu'elle devait rentrer en place le lundi matin 22 courant et que Madame Mallet était en parfait état de santé on l'avait vu sortir plusieurs fois dans la journée.

Après avoir recueilli ces renseignements, Madame Pierrot s'est présentée au logement de Madame Mallet. Elle y a été par la fille Albrand qui a répondu aux reproches sur son manque de parole : je n'ai rien écrit à la directrice, si je ne me suis pas rendue chez vous c'est parce que cette dame a dit à mon retour au bureau je vous placerais à 30 à 35 francs.

Cette manière de faire Monsieur le Préfet contre laquelle les patron sont impuissants n'est pas particulière à ce bureau, un grand nombre agit ainsi. Elle a comme conséquence l'augmentation toujours croissante des salaires des domestiques qui y sont poussés par les directeurs des bureaux de placement dans le but de se faire payer un pourcentage plus élevé.

783 Lettre de M. Pierrot à la préfecture du Rhône du 22 novembre 1908, 10M198, ADR.

Souvent le sujet pour lequel vous avez payé le pourcentage au bout de 8 jours part du 10e au 15e jour : nouvelle commission à payer.

Pensant que l'administration préfectorale qui a la surveillance des bureaux doit avoir des moyens de répression pour arrêter ce genre d'abus au détriment des patrons qui me paraît même tomber sous l'application d'un article du code, j'ose espérer Monsieur le Préfet que vous voudrez faire donner à ma faite réclamation la suite qu'elle comporte.

Ce même bureau m'avait fourni durant les premiers jours de juin dernier la fille Lydia Peter qui faisait certainement partie d'une bande de monte-en-l'air qui a cambriolé ma chambre au 5e étage et plusieurs autres de la maison. J'aurais pu poursuivre ce bureau qui m'a causé de grands préjudices, je me suis abstenu me contentant de renvoyer cette fille le 5 juillet qui recevait pour la seconde fois un individu que j'ai remis moi-même entre les mains des agents.

En résumé, les patrons n'ont plus une seule garantie, nous avons contre nous les bureaux et les domestiques sans loyauté.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération très distinguée et mes salutations respectueuses.

Pierrot. ».

Liste des bureaux de placement du Rhône actifs à la sortie de la Première Guerre mondiale⁷⁸⁴ :

Noms des tenanciers et tenancières	Adresses	Objet
Filoz	10 cours Gambetta	Domestiques sexe féminin
Mme Clermoy	3 palais Grillet	Domestiques et institutrices
Girard	7 rue du chapeau rouge	Domestiques des deux sexes
Mme Flory	15 place Morand	idem
André Raviou	50 rue Centrale	idem
Mme Chomet	5 rue Ste Marie des Terreaux	idem
Mme Denis	20 rue de Marseille	idem
Drogat	22 rue Thomassin	Domestiques de sexe féminin et demoiselles de magasins
Veuve Jacquot	1 rue Jean Carriès	Domestiques des deux sexes
Robert	3 rue des marronniers	idem
Mme Tholly	6 rue du Doyenné	idem
Mme Rizet	103 rue Hôtel de ville	idem
Mme Dély	6 rue Jean de Tournes	Idem et garçons et filles de cafés, de restaurants, hôtels, professeurs et institutrices
Gazel	199 avenue de Saxe	Employés et domestiques des deux sexes
Lacombe Benoit	1 rue de Marseille	Idem et garçons et filles de cafés, restaurants, brasserie, professeurs et institutrices
Veuve Raymond	7 rue Jean de Tournes	Employés et domestiques des deux sexes, garçons et filles de café et restaurant.
Berthet	6 place des Terreaux	idem
Rosier	3 rue Jean de Tournes	idem
Mme Besson	24 rue Grenette	Domestiques des deux sexes et garçons limonadiers
Mme Jacquemiot	81 rue de la République	Employés et domestiques de sexe féminin et employés de sexe masculin
Veuve Varvarande	24 rue Bellesoierie	Garçons boulangers
Chombre	28 rue Sergent Blandan	idem
Desgravalles	1 place Terreaux	Garçons épiciers et droguistes
Gauthier	7 rue des quatre chapeaux	Pâtisseries, confiseurs, chocolatiers, demoiselles de magasins et hommes de peine
Mme Dumas	2 rue de l'ancienne Préfecture	Pâtisseries, confiseurs, épiciers et domestiques des deux sexes

⁷⁸⁴Liste non datée établie par la Préfecture du Rhône (entre 1918 et 1920 après confrontation avec dossier 10M198), 10M195, ADR.

Annexe n°10. Le réseau de ressources des domestiques en matière contraceptive : l'exemple de Maria Sartre et Marie Valentini

- Déposition de Maria Sartre, domestique, 33 ans, célibataire, née à Rive-de-Gier (Loire)⁷⁸⁵ :

« Il y a 15 jours environ je suis arrivée à Nice venant de Rive de Gier où je suis restée une vingtaine de jours. Je venais de Lyon de passer quelques jours chez Mme Valentini, sage femme que j'ai connue au printemps dernier dans les circonstances suivantes :

Etant devenue enceinte et voulant le cacher à ma famille, notamment à ma sœur, j'écrivis à Mme Valentini que je ne connaissais pas mais qui avait paraître une annonce dans les journaux, pour lui demander si elle voulait me prendre comme pensionnaire. Cette dame m'ayant répondu affirmativement et nous étant mises d'accord pour le prix (90 francs par mois) je suis rentrée chez elle le 3 février dernier.

J'affirme que je ne connaissais pas cette dame, mais elle m'a soignée avec tant d'affection que je me suis attachée à elle. Je me suis accouchée le 24 mars, j'ai mis de suite ma petite en nourrice à Tence (Haute Loire) et le 7 avril je quittais Mme Valentini pour aller me placer à Avignon dans la rue Petite Tristerie n°21 chez Mme de Gasquet. Depuis mon départ de sa maison, je n'avais ni vu ni écrit à Mme Valentini qui habitait alors rue Molière 27, (...).

Au cours des conversations que nous avons échangées, j'ai dit à cette dame que j'allais venir me placer à Nice, où j'étais déjà restée du mois d'août au mois de décembre 1899. Elle me dit alors qu'elle connaissait aussi cette ville pour y être venue il y a plusieurs années à l'occasion d'une fête et qu'elle s'était bien amusée. Pensant lui être agréable, je l'ai invitée à venir me voir à Nice, mais comme sa réponse me fit supposer qu'elle n'était pas disposée à faire un pareil voyage, j'ai résolu une fois installée ici de lui raconter une histoire quelconque persuadée d'avance qu'elle ferait tout pour me tirer d'embarras.

J'étais à peine arrivée à Nice que, languissant beaucoup Mme Valentini, je me suis hâtée de mettre mon projet à exécution.

C'est ainsi que par une lettre en date du 3 courant je lui ai écrit que j'étais encore enceinte et que je la priais de m'envoyer un remède pour me faire avorter, mais j'insistais surtout qu'elle vienne à Nice. N'ayant reçu aucune réponse, je lui ai écrit deux ou trois jours après pour la supplier de venir immédiatement. Si j'agissais ainsi à l'égard de Mme Valentini ce n'est pas

⁷⁸⁵ Déposition du 10 décembre 1900 au commissariat de Nice. Affaire Marie Valentini, Marie-Antoinette Pelletier, Louise Blain, « Avortements et complicité », 2U261, ADR. Maria Sartre n'est pas poursuivie.

pour qu'elle vienne me faire avorter, car je ne suis nullement enceinte ainsi d'ailleurs que je puis le prouver, mais simplement parce que je languissais beaucoup de la voir.

Ma grossesse antérieure dont je fais allusion dans une lettre que j'ai adressée le 3 courant à cette dame et dans laquelle je lui dis que ma sœur s'est doutée de quelque chose n'est ni plus ni moins que lorsque j'étais enceinte de ma petite aujourd'hui décédée. (...). Je n'ai jamais entendu dire par qui que ce soit que cette dame pratique des avortements, et je le répète, si je lui ai écrit en ces termes c'est à cause des liens d'amitié qui existaient entre nous.

D: Comment se fait-il qu'après être restée près de 8 mois sans voir Mme Valentini ni lui donner de vos nouvelles, vous lui ayez écrit subitement deux lettres pour qu'elle vienne immédiatement à Nice sous prétexte, dites-vous, que vous languissiez de la voir, alors que vous aviez eu une entrevue avec elle il y a à peine 20 jours ?

R: C'est parce que je le lui avais promis. ».

Lettres de Maria Sartre à Marie Valentini (décembre 1900) :

« Lundi 3 décembre

Bien chère amie,

Vous devez dire que je reste bien longtemps sans vous donner de mes nouvelles c'est vrai mais croyez bien que je pense souvent à vous au reste vous le savez.

Vous recevrez un petit colis contenant des oranges de Nice des mandarines et votre (illisible) qui je le pense (sic) vous fera plaisir la prochaine fois je vous enverrais des fleurs et un souvenir pour la douce fille qui a été assez gentille pour moi. Que je vous recommande bien que si vous avez jamais les pensionnaires (sic) de Rive de Gier de ne jamais leur parler de moi car ma sœur se doute de ma sottise mais je lui ai niyer (sic) comme elle m'avait vue si grosse et ensuite si mince sa (sic) a donné à réfléchir il faut que vous me rendiez un service le plus tôt possible mon ami a été si content (sic) de me voir en arrivant que nous avons fait la bêtise et je me suis fait prandre de nouveau j'ai donc un retard de 4 ou 5 jours et vous le savez je n'ai pas besoin de cela, veuillez être assez bonne pour m'envoyer quelque chose qui me les fasse revenir énergiquement car sa menuit (sic) beaucoup et vous me direz comment il faut que je le prenne. Vous me diriez si vous avez reçu votre colis à bon port et envoyer moi un remède tout de suite que vous croyez qui fasse revenir mes règles.

Pour le moment vous m'écrirez à cette adresse car je suis chez une amie en attendant de rentrer dans une place je voudrais que les restes reviennent avant.

Voilà l'adresse Mlle Maria Sartre rue Poncet 20 Nice Alpes Maritimes.
Le bonjour à tous le monde en attendant (sic) de vos bonnes nouvelles
Votre amie qui vous aime bien ».

« Jeudi 6 décembre

Chère amie

Je vous envoie de nouveau deux mots car je ne me suis pas rappelé si je vous avait envoyé mon adresse et il me tardait tellement que vous répondiez que je vous ai écrit de nouveau.

Voici ce que j'ai pensé que si vous préférez venir à Nice pour 3 ou quatre jours vous pourriez même me soigner mais il vous faudrait porter tout ce qu'il faut car je n'ai rien de ces instruments et puis de cette herbe que vous m'avez fait voir qui fait si vite revenir les règles mais bien sûr que ça vous fera une différence avec la première année que vous êtes venue à Nice car vous ne serez pas à l'hôtel je suis chez des amies pour le moment mais je ferais mon possible pour bien vous recevoir maintenant faite comme vous voudrez venez ou bien envoyez moi ce qu'il faut pour me guérir de ma bêtise il faut que je vous dise que je ne pourrais pas pour le moment vous payer votre voyage car vous n'ignorez pas toutes les dépenses que j'ai fait mais si tôt que je le pourrais je vous le paierais ça vous coûterait (sic) tout le voyage aller et retour 60 Frs pas tout à fait venez donc puisque je ne suis pas placé pour le moment nous promènerions (sic) il fait très beau.

Enfin si vous vous décidez à venir à Nice écrivez moi tout de suite vous me direz à quel heure votre train vous amène à Nice j'irais vous attendre
et puis vous verrez mon gros. J'attends votre réponse si vous venez vous pouvez vous mettre en toilettes car à Nice il fait très beau. Le bonjour à votre cher époux (illisible) et tous le monde.
Votre amie MS voici mon adresse : Mlle Maria Sartre Rue Poncet 20 ».

Annexe n°11. Marie Thévenet, une domestique infanticide soutenue par son père (1916).

Le 10 septembre 1916, Jean Thévenet écrit une longue lettre au juge d'instruction pour lui signaler que sa fille Marie, inculpée pour infanticide, a toujours été de bonne vie et bonnes mœurs⁷⁸⁶.

« Cevennes, le 10 Septembres 1916

Monsieur le juge d'instructions

Voici les renseignements que je puis encore fournir au sujet de l'infanticide commis par ma fille.

Je ne puis rien certifier mais je doute beaucoup de choses, que je crois urgent de vous connaître.

D'abord je puis certifier que ma fille est victime de la jalousie et de la méchanceté car elle a toujours été de bonne vie et bonnes mœurs, et qu'elle a toujours eu la confiance absolue de toutes ses pâtronnes.

Veuillez donc demander des renseignements à ce sujet.

Voici maintenant les doutes qui peuvent l'avoir poussée à commettre cette faute.

Quand je voyageais comme ouvrier menuisier j'ai entendu dire à des camarades qu'il y a une recette, que je ne connais pas et qu'on mettait cette recette dans le verre de la fille sans qu'elle le voit, et alors quand elle l'avait bue qu'on pouvait faire de la fille ce qu'on voulait. Mais ces camarades m'ont dit qu'il ne faut jamais faire ces choses là car si la fille venait à être enceinte, elle reconait qu'elle a été trompée puis elle n'ose l'avouer elle en est tellement honteuse que cela la pousse à détruire l'enfant. Maintenant voici ce qui me donne à croire que ma fille est victime d'un semblable attentat. Le jeune qui l'a séduit n'avait à l'époque que 18 ans, de mœurs un peu douteuses, peut-être encore mal conseillé, et qu'il aimait bien ma fille, qu'il avait envie de l'épouser, il l'a même écrit à ses parents depuis qu'il est militaire et s'en est flatté à tous ces camarades.

Mais ma fille m'a déclaré qu'elle n'a jamais eu envie de se marier avec lui, qu'elle connaissait trop sa conduite, cela lui était bien facile car ils travaillaient ensemble dans la même maison chez Mme Thévenet Joanny fermier au Mongereaux. D'après la rumeur publique l'acte a été

⁷⁸⁶ Lettre de Jean Thévenet au juge d'instruction du 10 septembre 1916, Affaire Marie Thévenet, 2U779, ADR. Orthographe et soulignement de l'auteur.

acompli pendant l'absence de Mme Thevenet lorsqu'elle a été à Meximieux voir son mari qui partait pour la Serbie.

Maintenant M le Juge, passons au deuxième acte qui m'est trop pénible à retracer. Dans le premier acte je trouve même encore beaucoup d'excuses car nous sommes en face de la jeunesse et d'une patronne remplie d'ennuis et de misère. Mais dans le 2e acte, je ne trouve point d'excuses du tout Là nous sommes en face de Mme Marie Louis Lassarat femme Moreaux.

Je vous jure M. le juge que si mon devoir de père ne me forçait pas à défendre mon enfant, je ne vous dirais pas toutes les fautes de Mme Moreau et de ses voisins. Parlons d'abord de ma fille vous savez qu'il est reconnu par les téologiens qu'une personne enceinte n'est pas dans son état normale, surtout dans la situation que ma fille se trouvait pour moi je la reconnais irresponsable.

Mais sa patronne était bien dans son état normale elle ! Elle qui a toujours eu son mari avec elle, qui n'a jamais eu d'enfants, l'argent ne lui a jamais manqué.

Qui est-ce qui a manqué, l'amour propre et l'humanité.

La seule chose qui l'a empêché de me dire ce qui se passait envers ma fille, c'est que celle-ci faisait bien son travail, et qu'elle avait peur qu'elle s'ennuie chez moi, le reste elle s'en môquait.

Les preuves que Mme Moreaux n'est pas bonne pour ses domestiques, c'est que ma fille enfin d'année 1914 qu'elle était chez elle ma fille trouva que Mme Moreaux sa patronne était trop criarde, et qu'elle lui parlait avec des paroles trop grossières, alors ma fille s'est louée chez son ancienne patronne Mme Thevenet Joany fermier au hameau des Mongereaux, sans le dire à Mme Moreaux et cela la bien fâchez, parce que dans l'année 1915, Mme Moreaux a loué la fille Jambon qui n'est pas restée chez elle ensuite elle a loué la fille Juillard qui n'y est toujours pas restée après elle fut obligée de s'en passer le reste de l'année.

Alors quand Mme Moreaux a vu cela elle a trouvé le moyen de flatter ma fille en lui donnant un bon gage et la louée pour l'année 1916.

Mme Moreaux m'a dit qu'elle a été bien contente d'elle jusqu'au 23 juillet jour où elle a accouché.

C'est alors quand elle a vu qu'elle ne peut plus avoir ses bons services qu'elle s'est gendarmée contre elle.

Ce n'était pas assez de l'avoir tant laissé souffrir il fallait encor la charger à seul fin qu'on la mette en prison.

Maintenant M. le juge, passons au mot. Pourquoi, puisque c'est sur ce mot que vous l'avez arrêtée. Pourquoi n'a-t-elle pas dit qu'elle était enceinte pourquoi n'a t-elle pas dit qu'elle était malade pour accouché ? Pourquoi a-t-elle étranglé son enfant.

A ces mots M. le juge est ce ma fille qui doit vous répondre. Ou si c'est la science médicale, elle est assez avancée pour vous éclairer la-dessu.

Maintenant que l'on réponde aussi a mes pourquoi.

Pourquoi la loi exige-t-elle que les pâtrons et pâtronnes qui occupent des domestiques mineurs soient à leurs charges tant qu'ils sont chez eux. Alors.

Pourquoi que Mme Moreaux ne m'a-t-elle pas de ce qu'elle entendait dire de ma fille, de ce que les voisins disaient qu'elle est enceinte.

Pourquoi que le 23 juillet a 4h du matin au moment où ma fille souffrait beaucoup on a dit Mme Lassarat de faire attentions à ma fille, ne m'a-t-on pas averti dessuite, je serais encor arrivé a temps.

Pourquoi, quand la Mme Lassarat a certifier a sa belle-soeur Mme Moreaux que ma fille était malade pour accoucher n'a-t-elle pas averti la sage-femme qui se trouvez dans le hameau pour un autre accouchement.

Pourquoi que dans une pareille situation la-t-elle laissée seul.

Maintenant pourquoi, dans le hameau, il n'y est pas eu une personne charitable pour avertire Mme Moreaux qu'elle se mettait dans de grand torts.

Pourquoi nomme-t-on des conseillers municipaux

Pourquoi nomme-t-on des membres au bureau de bienfaisance, tout cela étant dans le hameau, il n'y manquait donc que l'amour propre et l'humanité.

Voici maintenant pourquoi ma fille est victime d'une pareille lâcheté.

C'est a cause de tous les services qu'elle ma rendus.

Le 24 décembre 1907 jour de la mort de sa mère, au momant ou je pleurais amèrement, elle est venue m'embrasser en me disant : « oh papa ne pleur pas tant, moi je serais bien gentille, je remplacerais la maman auprès de mon frère et de mes sœurs, ce qu'elle a fait jusqu'à ce jour.

Le 28 septembre 1911 j'ai été obligé de quitter le pays parce que je ne pouvais plus y gagner ma vie, j'ai été rester Perrecy les Forges, canton de Toulon-sur-Arroux, arrondissement de Charrolles (Saône et Loire).

A ce moment ma fille Marie était placée à Lyon, chez M et Mme Braillon rue Voltaire 47, on peut encore demander des renseignements sur ma fille qui a resté 14 mois dans cette maison, c'est dans cette maison qu'elle a économisé l'argent nécessaire pour payer mon retour à Cevennes.

Le 2 août 1914, jour de la mobilisation, jour que le boulanger m'a dit qu'il ne me donne plus de pain à crédit et que personne ne voulait me donner de l'argent, c'est encore à ma fille Marie que je me suis adressé, elle m'a dit, moi papa j'ai de l'argent de gagner demande à ma patronne l'argent qu'il te faut. C'est bien elle ma fille Marie qui m'a rassuré, car à ce moment là j'étais au désespoir j'avais 2 enfants avec moi à nourrir et personne ne payait plus.

Depuis ce temps là elle m'a encore acheté beaucoup de linge, et prodiguer beaucoup de soins. Croyez bien, M. le juge, que c'est un cruel martyr pour moi de la voir aujourd'hui dans une pareille situation. Thevenet. »

Annexe n°12. La production domestique en temps de guerre.

Extraits de la correspondance d'Antonia Fully avec son mari mobilisé, Eugène Reymondon⁷⁸⁷.

Lettre du 2 octobre 1915 :

« Ce soir J.M. est parti. Hier soir il a cherché tous les moyens de se faire renvoyer en nous disant certaines raisons auxquelles il n'a pas eu de réponse. En déchargeant un peu de pommes de terre qu'il avait arrachées, il nous traitait de mauvais riche et que de toute la maison il n'y en avait pas un qui puisse la gouverner. A tout cela je n'ai pas répondu un mot. Il n'a eu qu'à se taire. Mon oncle André a qui j'ai répété ces paroles n'a guère été flatté. Je crois bien que s'il s'y était trouvé sur le moment, ça n'aurait pas fait joli. Ce matin ce n'était plus son idée de vouloir s'en aller. Quand il buvait son café, il a dit au Papa: "Je vous avais bien dit que je partirais aujourd'hui; mais si vous voulez, je resterai bien encore. Le papa lui a dit de rester. Mais à midi sa belle est venue. Elle est allée le trouver à la terre. Lui est venu dîner avec nous, mais je n'ai pas vu elle jusqu'à 5 heures du soir que lui est arrivé pour s'habiller. Il est venu manger une portion au galop. Elle l'attendait au pré; mais je ne lui ai pas fait connaître que je l'avais vue. Il a bien fait le calin avant de partir, disant qu'il était obligé de descendre pour arracher ses pommes de terre et qu'ensuite il remonterait. Ça c'est tout des contes auxquels nous n'avons pas répondu. C'est elle qui le mène. Elle est venue le chercher et il ne faut pas croire qu'elle le laisse revenir. Et puis, à ce que j'ai remarquer, il consent bien à tout. Passe pour elle, mais c'est lui. J'aurais bien voulu qu'il reste encore au moins un mois. Mais il aurait fallu garder elle et encore pas sûr qu'ils soient restés. Ce n'était pas pour rien d'ailleurs. Lui pouvait faire sortir son mois; mais elle, pour ce qu'elle ne m'a que fait, et avec de telles dépenses pour sa nourriture, je pouvais être en retard joliment. C'est pour les pommes de terre que nous serons embarrassés. Il est vrai qu'il est de bonne heure et que les gens auront fini tôt. Probable qu'il se trouvera quelque ouvrier plus tard (...). Quant à une bonne. Elles ne sont pas encore revenues de chez leurs maîtres et je ne pourrais sans doute qu'en trouver une plus tard. Je m'informe autant que je peux sur celles que je connais un peu, mais je n'ai pas l'occasion de bien voir de monde. »

⁷⁸⁷ Lucien Barou, *Mémoires de la Grande Guerre...*, t. 2, op. cit., pp. 62-68.

Lettre du 5 novembre 1915 :

« Sabonnaire le 5-11-15

Mon cher Eugène,

Hier à la veillée j'étais tout à fait trop lasse pour t'écrire. je l'ai laissé pour ce matin. Oh si tu savais combien ces voyages à Firminy me sont pénibles. Je n'étais pas même remise de celui de jeudi dernier. Pour y aller il y a toute la facilité d'avoir le courrier et le tram⁸⁹; mais pour venir du Pertuiset à Sabonnaire à pied, c'est trop long pour moi qui ne suis pas forte. Puis des personnes me disent aussi que ce n'est pas prudent pour mon état, que c'est trop fatigant. Je le sais bien et pourtant hier il a fallu que je fasse toute la route à pied. Tu ne peux pas croire comme j'étais lasse et, une fois arrivée, ne pas pouvoir me reposer une seconde. Tout était en désordre, tu le comprends bien. Le papa avait trois hommes⁹⁰. Il avait de quoi se débrouiller, le pauvre, et il ne voit rien par moment. Ça fait certains jours. J'ai vite mis la soupe et fait la vaisselle de la journée. Quand les hommes ont eu soupé, je suis allée traire. Je t'assure que j'étais bien lasse. Tout le laitage d'hier est en retard. Il faudrait aller laver les torchons d'hier, mais je n'irai que l'après-midi, car je ne m'en sens pas le courage. Je n'ai que le Duport aujourd'hui. Le Pierre Marie voulait aller à Saint-Bonnet. Oh que je suis ennuyée! Le papa voudrait aller à Périgneux pour la foire. Pourtant il est impossible qu'il y mène des brebis et moi je ne peux pas y aller pour l'accompagner. »⁷⁸⁸.

⁷⁸⁸ Ibid., pp. 67-68.

Annexe n°13. Un exemple de conflits domestiques et rapports raciaux en métropole.

Lettre de M. Andrieu au gouvernement économique d'Indochine à Paris (1924) extraite du dossier « Domestiques - Litiges »⁷⁸⁹.

« *Le Mans 3 mai 1924,*

Monsieur le Directeur,

Etant chef d'arrondissement à la Compagnie des Chemins de Fer de l'Indochine et du Yunnan à Hanoï, j'ai dû être rapatrié en mai 1923 pour raison de santé. Sachant que cette dernière ne me permettrait pas de rentrer au Tonkin et ayant cinq enfants en bas âge l'aînée âgée de neuf ans et la dernière de quatre mois, j'ai cherché au Tonkin deux domestiques, une congai et un boy, tant pour nous aider pendant la traversée que pour rester en France pendant deux ans.

Je n'avais pu décider mes domestiques annamites chez moi au Tonkin depuis treize ans à m'accompagner parce que tous avaient de nombreux enfants et ne voulaient pas les quitter pour si longtemps. J'ai donc engagé au Tonkin deux domestiques indigènes.

1°) Une congai nommée Nguyen Thi Nhan sur laquelle on m'avait donné les renseignements suivants : 'Femme catholique, mère de cinq enfants abandonnée par son mari depuis plusieurs années – Bonne conduite- Rien à dire sa probité- ». Or cette femme a consenti à venir en France parce qu'elle était enceinte et qu'elle craignait le scandale et la colère de son mari. Elle a d'ailleurs toujours nié sa grossesse jusqu'au dernier moment.

J'ai dû pendant mon séjour en Bretagne la mettre en pension chez une sage-femme de Loudéac où elle est accouchée d'une fille qu'elle a abandonnée. Cette enfant remise aux enfants assistés à St Brieuc est décédée quelques jours après sa naissance.

Ce sont là des frais imprévus que j'ai supportés bien qu'ils n'aient pu être prévus au moment de mon contrat d'engagement.

Non contente de nous avoir ainsi trompés, pendant que j'étais à Paris chez mon frère le général Andrieu qui commandait dans la 6ème division, elle a volé chez ce dernier une bague avec brillant que j'ai trouvée dans sa malle à Loudéac.

Enfin, elle a pris en grippe une veuve qui venait chez moi racommoder (sic) les effets des enfants et l'a tellement insultée et injuriée que cette femme ne veut plus venir en journée chez

789 Dossier 3Slotfom8, ANOM.

moi. Je tiens à faire remarquer que toutes ses insultes à cette ouvrière étaient accompagnées d'injures à l'adresse de tous les Français en général. Si bien que la vie étant impossible avec cette congai je l'ai prévenue que j'allais la rapatrier en juin si possible. Depuis ce temps elle semble un peu calmée bien que sa mauvaise humeur ne manque pas une occasion de se manifester.

Le deuxième domestique que j'avais engagé est un nommé Nguyen Van Thuan âgé de 23 ans. IL m'avait été présenté comme étant son beau frère par mon cuisinier à Hanoï qui servait chez moi depuis treize ans.

Il se portait garant de sa probité et je reconnais que sous ce rapport je n'ai aucun reproche à lui faire mais c'est un garçon d'esprit borné et d'un très mauvais caractère.

La congai qui est bien plus intelligente que lui et bien plus mauvaise lui monte la tête et ce garçon qui aurait pu bien faire est très insolent avec ma femme et ne supporte aucune observation si bien que je l'ai avisé que j'allais le rapatrier lui aussi.

Vous comprendrez Monsieur le Directeur que je ne puis conserver de semblables domestiques dont les scènes terrorisent mes enfants et qu'il est naturel que je cherche à les rapatrier.

Ne pouvant, avec mes charges actuelles, faire face aux frais de leur rapatriement je cherche des pensionnaires ou des officiers désignés pour l'IndoChine et qui chargés d'une nombreuse famille aurait par suite besoin de domestiques pour la traversée.

Je vous serai très reconnaissant, Monsieur le Directeur, de me faciliter de tous vos moyens le rapatriement le plus rapide possible de ces deux annamites et en attendant de faire le nécessaire pour les faire rentrer dans l'ordre. En vous remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer Monsieur mes salutations distinguées.

Andrieu, 9 rue de la Préfecture, Le Mans, Sarthe. »

Annexe n°14. La correspondance amoureuse de Marie Baud, domestique (1930)⁷⁹⁰.



Merzine le 26 Mars 1930

me voici arriver
avec un grand cofre
de quitter l'Annemasse
et surtout mon cher petit
Henri. Je pense que tu seras
toujours sage. ~~ce~~ ton voyage
est très bien aller je suis monter
avec deux dames de mon village
heureusement se me distrait un peu
j'ai trouvé ma mère assez
fatiguée alors je ne pourrai
surement pas rentrer le 1^{er}
je la termine en te embrassant
bien fort ta chère petite Marie Baud

CARTES POSTALES
ne fait pas attention à mon gilet

Paul a la Pologne
Merzine. Hte Savoie

⁷⁹⁰ Cartes postales adressées à Enrico Tonini, et remis par ce dernier à la justice en janvier 1931, Affaire Marie Baud, 2U853, ADR.



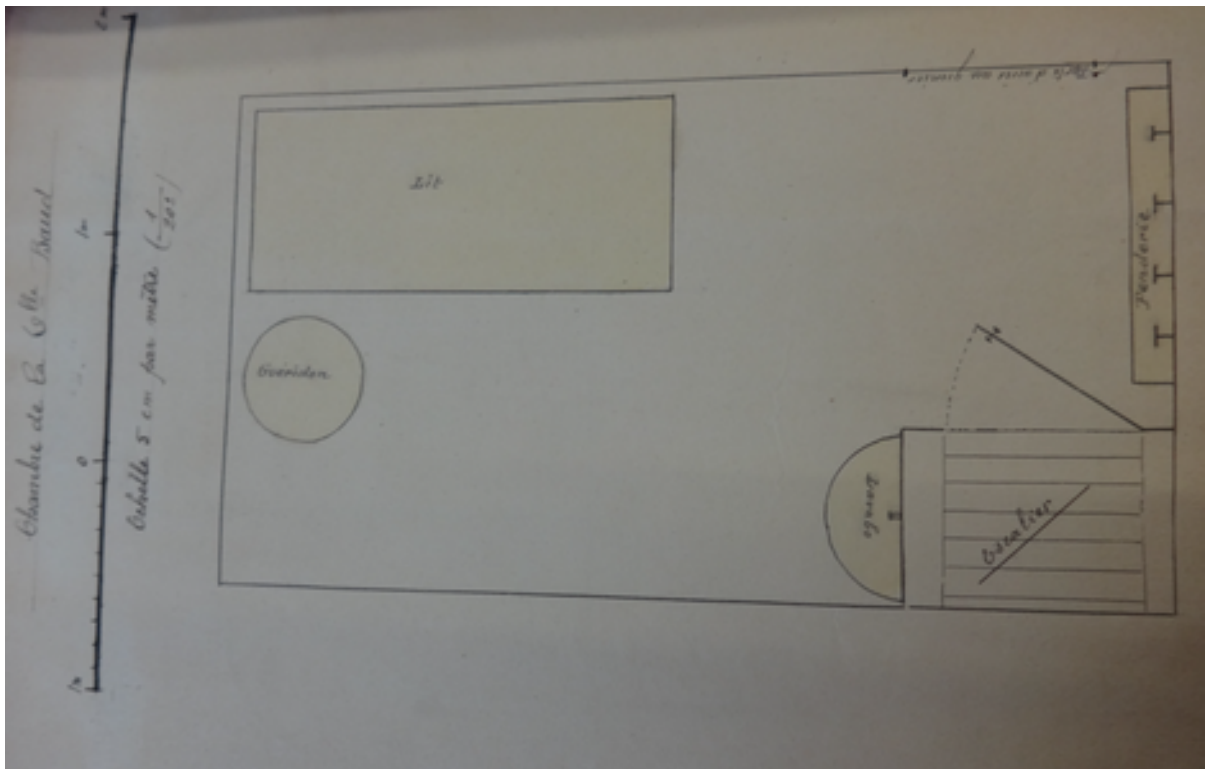
Morgine le 3 Avril 1930

Mon cher petit Henri

Je fais réponse à ta jolie
 carte qui m'a fait un grand plaisir
 de te savoir toujours en bonne
 santé tant qu'à moi je vais
 toujours bien. Toujours un
 grand café qui ne passera que
 quand nous serons ensemble.
 Tu me dis d'être sage je fais tout
 mon possible pour l'être je suis
 toujours tes bons conseils. Et je ne
 puis te dire de jour que je descendrais
 car j'ai ma mère qui est très fatiguée
 je ne puis pas la laisser. Je termine
 ma carte en t'embrassant bien fort
 ta chère petite Louise qui t'aime
 nous toujours, adieu.

*Y'espère
 cette photo que tu m'envoies
 avec que l'effort
 faire l'implication
 dans une
 adieu*

- Plan de la chambre de Marie Baud chez ses employeur.e.s à Lyon (1930) :



Annexe n°15. Deux exemples de contrats de placement dans les années 1930.

- Le contrat d'Henriette Klinger (née en 1920), pupille de l'Assistance publique du Rhône, pour 1934-1935⁷⁹¹.

DÉPARTEMENT
du
RHONE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

ASSISTANCE PUBLIQUE

CONTRAT DE PLACEMENT

(Art. 26 de la loi du 27 juin 1924 et 41 du Règlement adopté par le Conseil général le 7 septembre 1924.)

Entre les signataires :

M. Ydureau, Directeur de l'Agence des Enfants assistés du Rhône, en résidence à **BOURG**, représentant M. A. ERKMAN, inspecteur de l'Assistance Publique du Rhône, tel que délégué par arrêté préfectoral en date du 1^{er} juin 1935 ;
Et M. Paul Robins, demeurant 59 rue des écoles à **BOURG (ain)**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

L'Inspecteur-Tuteur placé, en qualité de domestique, chez le patron ci-dessus désigné, le pupille désigné ci-contre, aux conditions énoncées et pendant la période indiquée ci-dessous.

Il s'engage à faire accomplir par ledit pupille ce contrat en son intégralité et sans modifications de nature, la réalisation n'en étant réservée que pour les cas suivants : engagement militaire, mariage, renvoi à la famille, inscription par le patron des conventions ci-après énumérées, ou tout autre cas de force majeure.

Le patron s'engage :

- 1° A loger, nourrir, blanchir, raccommoder et soigner le pupille, en cas de maladie n'exigeant pas son hospitalisation ; les frais médicaux et les frais pharmaceutiques ne sont pas à la charge de l'employeur (sauf à la suite d'un accident de travail) ;
- 2° A ne pas l'employer à des travaux au-dessus de ses forces et à ne pas le faire coucher à l'écurie ;
- 3° A veiller sur sa conduite et sa moralité et à le diriger en bon père de famille ;
- 4° A ne le remettre à personne sans y avoir été autorisé par le Directeur de l'Agence ;
- 5° A ne le renvoyer qu'en cas d'inconduite grave constatée par un certificat du Maire, transmis préalablement au Directeur de l'Agence ;
- 6° A faire toutes diligences et recherches possibles en cas d'évasion ; à prévenir d'urgence le Maire et lui fournir tous renseignements pour être adressés sans retard à la Direction de l'Agence ;
- 7° A faire connaître ses offres de gages au moins un mois avant l'expiration de ce contrat, s'il désire garder le pupille pendant une nouvelle période ;
- 8° Enfin, dans le cas où il renverrait le pupille avant l'expiration de ce contrat, sans s'être conformé au 3° sus-énoncé, à payer intégralement les gages stipulés ci-dessous.

Pour l'exécution du contrat, domicile est élu en la demeure du Directeur de l'Agence. Ce domicile est attributif de juridiction, conformément aux dispositions de l'article 131 du Code civil.

a) Le patron versera à la caisse du Précepteur de sa résidence à l'expiration du présent contrat, une somme minimum de.....	600
qui sera placée à la Caisse d'Épargne au compte du pupille ;	
b) Il fournira un compte exact de tous les objets achetés pour l'entretien du pupille, dont le total ne pourra dépasser la somme de	200
Soit par mois.....	16.66
c) Il remettra au pupille pour argent de poche.....	28
Soit par mois.....	2.33
d) Il emploiera en achat de timbres Assurances Sociales une somme de	70
Soit par mois.....	6
représentant la contribution du pupille aux versements prescrits à son profit par la Loi du 30 avril 1930.	
Le Total des gages est donc fixé à la somme de.....	900

En outre des sommes ci-dessus, le patron s'engage à employer une somme de..... en achat de timbres « Assurances Sociales », au titre de contribution patronale aux versements prescrits par la Loi du 30 avril 1930.

Fait triple à **BOURG**, le 8 FEV 1935

Le Patron, Ydureau Le Pupille, Klinger Le Directeur de l'Agence, Ydureau

Partie réservée au Bureau Central
Versement à l'Épargne :

⁷⁹¹ Les deux contrats sont extraits du dossier de pupille d'Henriette Klinger, 3X1500, ADR.

**Joindre à ce BORDEREAU DE COMPTE le Duplicata
du livret de Caisse d'épargne détenu par le pupille**

GAGES du **20 FEV 1934** au **20 FEV 1935** à raison de **900 francs l'an** } 900 } 1030 }
(plus indemnité de chaussures 130) } 130 }

DÉPENSES FAITES PAR LE PATRON

à déduire du montant des gages

(Il ne pourra être prélevé sur les gages que la somme strictement nécessaire pour l'entretien du trousseau du pupille et son argent de poche).

Indication des objets achetés
et des sommes remises au pupille

NOTE TRES IMPORTANTE

Les sommes portées pour l'entretien et argent de poche ne pourront être dépassées que sur autorisation spéciale de l'Inspecteur départemental.

DATES		PRIX fr.
nov.	1 paire de chaussures	89.
	1 pinceau	45.
	1 robe	89.
	1 sac	59.
15.11.	bandes pp	28.
11.67	gantoufflet	10.
23.7	e piquée	14.50
6.10	101	5.
7.10	101	5.
17.10.	101	14.
29.10	101	15.
31.10	101	5.
17.11	gantoufflet	7.50
" "	réparation "chaussures"	5.00
20.11	101	21.
	2 gants noirs	6.
21.2.	réparation "chaussures"	21.
	Argent poche	27.
	A. L. 6 X 12	79.

898

-Contrat de placement d'Henriette Klinger pour l'année 1937-1938.

DÉPARTEMENT
du
RHONE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

ASSISTANCE PUBLIQUE

CONTRAT DE PLACEMENT

(ART. 26 de la loi du 27 Juin 1934)

AGENCE
de **BOURG**

PUPILLE
Mⁿ 66827.
Nom Klinger,
Prénoms Henriette,
Née le 11 Septembre 1930

Entre les soussignés :

M. Houmeil, Directeur de l'Agence des Enfants assistés du Rhône, en résidence à **BOURG**, représentant M. A. FERRARD, Inspecteur de l'Assistance Publique du Rhône, tuteur délégué des pupilles par arrêté préfectoral en date du 26 Février 1934 ;
Et M. Carrat, Louis, demeurant à Château de Pithony commune de Peromas (ain)

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

L'Inspecteur-Tuteur place, en qualité de domestique, chez le patron ci-dessus dénommé, le pupille désigné ci-contre, aux conditions suivantes et pendant la période indiquée ci-dessous.

Il s'engage à faire accomplir par ledit pupille ce contrat en son intégralité et sans modifications de salaire, la résiliation n'en étant réservée que pour les cas suivants : engagement militaire, mariage, remise à la famille, inexécution par le patron des conventions ci-après énumérées, ou tout autre cas de force majeure.

Le patron s'engage de son côté à appliquer les clauses et conditions générales du placement telles qu'elles sont précisées aux pages 2 et 3 du présent contrat.

Il s'engage en outre à accorder au pupille, conformément à la Loi du 20 Juin 1936, un congé payé de 15 jours, suivant les modalités et à l'époque qui seront convenues ultérieurement, soit de préférence à l'annable ; soit, à défaut d'accord, entre les dates limites fixes par l'arrêté préfectoral spécial. — Le montant des salaires acquis pendant la durée du congé payé sera calculé ainsi :

1° Salaire en argent (Épargne et entretien) :
15 jours à 4.75 Frs, soit 71.25 Frs

Avantages en nature (comme pour l'application de la loi sur les Assurances Sociales ou sur les accidents du travail).
15 jours à 9 Frs, soit 45 Frs

Le recouvrement de cette somme sera l'objet, en tout ou partie, d'un titre de recette distinct, dès le retour de congé du pupille. — La partie salaire en argent sera déduite, à l'expiration du contrat, du montant des gages à régler.

2° Argent de poche : 15 jours à 0.33 Frs, soit 9.25

Cette somme sera remise au pupille par son patron avant son départ en congé payé.

Le présent contrat est établi pour la période indiquée ci-contre et les gages sont fixés ainsi qu'il suit :

a) Le patron versera à la caisse du Percepteur de sa résidence, à l'expiration du présent contrat, une somme minima de.....	1300,
qui sera placée à la Caisse d'Épargne au compte du pupille ;	
b) Il fournira un compte exact de tous les objets achetés pour l'entretien du pupille, dont le total ne pourra dépasser la somme de	910,
Soit par mois <u>42.90</u>	
c) Il remettra au pupille pour argent de poche.....	126,
Soit par mois <u>10.50</u>	
d) Il emploiera pour paiement de la cotisation de son employé aux Assurances Sociales une somme de	144,
Soit par mois <u>12,</u>	
Le TOTAL DES GAGES est donc fixé à la somme de	1980,

En plus du montant des gages fixé ci-dessus, le patron s'engage à employer une somme de..... 144,
au paiement de sa propre cotisation aux Assurances Sociales.

Fait triple à **BOURG** le 17 MARS 1937

Le Patron, Sarrut Le Pupille, Klinger Le Directeur de l'Agence, Houmeil

Versement à l'Épargne =

L. N. L. — 1-35 — 6.000 — 277

Vu et approuvé,
Pour le Préfet du Rhône :
l'inspecteur départemental, tuteur délégué

Du 20 FEV 1937
au 20 FEV 1938

conclus 20/2-37

CONDITIONS GÉNÉRALES DU PLACEMENT

Les pupilles devant, quel que soit leur âge, être pris et rendus dans les bureaux des Agences par le patron, **tous frais de transport** des enfants et de leurs effets sont à la charge de celui-ci.

Tout patron qui aurait remis à un pupille, ou dépensé pour lui une somme supérieure à celle prévue au présent contrat, sans y être autorisé spécialement et **par écrit**, ne pourra s'en voir tenir aucun compte.

Les pupilles en place ne peuvent exiger aucune sortie **libre** si leurs maîtres ne sont autorisés à la leur accorder spécialement et par écrit.

Pour l'exécution du contrat, domicile est élu en la demeure du Directeur de l'Agence. Ce domicile est attributif de juridiction, conformément aux dispositions de l'article 111 du Code civil.

NOTE TRES IMPORTANTE

Les sommes fixées pour l'entretien et l'argent de poche ne pourront être dépassées que sur autorisation spéciale de l'Inspecteur départemental.

Au moment du règlement de compte, il faut avoir soin de joindre à la liste des dépenses, le Duplicata du livret de Caisse d'épargne détenu par le pupille

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Le patron s'engage :

- 1° A loger, nourrir, blanchir, raccommo~~der~~ et soigner le pupille, en cas de maladie n'exigeant pas son hospitalisation; les frais médicaux et les frais pharmaceutiques ne sont pas à la charge de l'employeur (sauf à la suite d'un accident du travail);
- 2° A ne pas l'employer à des travaux au-dessus de ses forces et ne pas le faire coucher à l'écurie;
- 3° A veiller sur sa conduite et sa moralité et à le diriger en bon père de famille;
- 4° A ne le remettre à personne sans y avoir été autorisé par le Directeur de l'Agence;
- 5° A ne le renvoyer qu'en cas d'inconduite grave constatée par un certificat du Maire, transmis préalablement au Directeur de l'Agence;
- 6° A faire toutes diligences et recherches possibles en cas d'évasion; à prévenir d'urgence le Maire et lui fournir tous renseignements pour être adressés sans retard à la Direction de l'Agence;
- 7° A remplir toutes les formalités et obligations prescrites par la loi du 30 avril 1930 sur les **assurances sociales** et à acquitter, notamment, les cotisations patronales et ouvrières dont le montant est indiqué au présent contrat;
- 8° A assurer le pupille contre les **accidents du travail**, conformément à la loi;
- 9° A faire connaître ses offres de gages au moins un mois avant l'expiration de ce contrat, s'il désire garder le pupille pendant une nouvelle période;
- 10° Enfin, dans le cas où il renverrait le pupille avant l'expiration de ce contrat, sans s'être conformé au 5° susénoncé, à payer intégralement les gages stipulés ci-dessous.

ASSURANCES SOCIALES -- INDICATIONS GÉNÉRALES

Le patron prenant à son service un pupille non encore immatriculé aux assurances sociales doit, dans les huit premiers jours du placement, adresser une **Déclaration d'emploi d'un salarié** au Service régional des assurances sociales, 59, rue de Créqui, à Lyon. L'imprimé nécessaire lui sera fourni, sur sa demande, par la Mairie de sa résidence.

Pour les pupilles déjà immatriculés, l'employeur devra signaler à la Caisse primaire d'affiliation la nouvelle adresse du pupille entré à son service. Lorsque le pupille sera appelé à changer de Caisse, soit parce qu'il passera d'un emploi agricole à un emploi non agricole, ou vice-versa, soit parce qu'il changera de département, l'employeur devra établir une **Déclaration de l'assuré obligatoire** pour obtenir son changement d'affiliation à un organisme d'assurance et l'adresser, comme ci-dessus, au Service régional, à Lyon. L'imprimé de cette déclaration lui sera délivré, sur sa demande, par le correspondant local des assurances sociales ou, à défaut, par la Mairie de la résidence.

Les récépissés des versements trimestriels des cotisations doivent être soigneusement conservés par les patrons, de façon à pouvoir être produits à toute demande de l'Administration.

En cas de maladie des pupilles, les patrons n'ont aucune déclaration, ni feuille de maladie, à faire établir pour le Service des assurances sociales. Ils doivent simplement signaler sans retard, au Directeur de l'Agence, tous les actes médicaux concernant le pupille à leur service.

RÈGLEMENT DU CONTRAT

GAGES du 21 Février 1938 au 20 Février 1938 1970, 1908 75
 à raison de 1.970 francs
 (déduire le salaire en argent déjà réglé à la suite du congé payé)..... 7125

DÉPENSES FAITES PAR LE PATRON ET A DÉDUIRE DU MONTANT DES GAGES (Indication des objets achetés et des sommes remises au pupille)

DATES	PRIX
Argent de poche remis au pupille avant son départ en congé payé, mais non compris dans la somme déjà déduite ci-dessus et ne provenant pas non plus du décompte des avantages en nature.....	
souliers - galoches	84.00
laine à tricoter	52.-
robe	99.-
chapeaux	25.-
parapluie	76.-
bas	24.-
resemblages	52.-
coiffeur	10.-
mallette	40.-
	462.00
argent de poche	71.50
	533.50

L'excédent des gages est de...
A déduire la somme que le patron a employée au paiement de la cotisation du pupille aux Assurances Sociales.....
Reste à verser à la caisse du Percepteur pour excédent définitif de gages à porter au compte du pupille à la Caisse d'Épargne.....

1369.25
444.
1224.25

BOURG

le 41 MARS 1938

Tu es tenu de signer :
 Le Pupille

Annexe n°16. Fiche de « résidente étrangère » de Wanda Aranovski, domestique polonaise à Saint-Etienne (1939)⁷⁹²

LITÉ *Polonaise* } Homme-
Femme
Enfant


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Loi de 1883 } N° *1771*
53458

ARRONDISSEMENT DE SAINT-ÉTIENNE
COMMUNE DE SAINT-ÉTIENNE

En exécution de la Loi du 8 Août 1893, par-devant nous, Maire de la Commune de Saint-Etienne :

a été présenté l'homme *Aranovski Wanda*
Fille de *François* et de *Pauline Jeanne*
Né à *Wozna* le *28.9.1917*
à *cel. Jeanne (Paris)*



Pièces justificatives *R. d. C. V. de Lericourt. P. d. C. du 26.9.39*
R. 1. Valable jusqu'au 14 Janvier 1940
Carte d'identité 49 N° _____ Préfecture délivrée le _____ 1939
renouvelée le _____

Laquelle nous a déclaré être arrivé le *13 Octobre 1939*
venant de *Lericourt. (Pas de Calais)*
et voulant établir sa résidence à Saint-Etienne, rue *Penel*
N° *3*

Fait à Saint-Etienne, le *14 Octobre* 1939
La R. d. C. V. de Lericourt P. d. C.
après le montage Val jusqu'au 29.9.42

Pour le Maire :
LE COMMISSAIRE CENTRAL,

L. R. - 2-37

Annexe n°17. Dispositions légales concernant les domestiques et leur travail (France)

1848 : Les domestiques hommes disposent du droit de vote. Ils demeurent inéligibles, ne peuvent faire partie de jurys⁷⁹³.

1868 : Abolition de l'article 1781 du Code Civil : « *Le maître est cru sur son affirmation, pour la quotité des gages ; pour le paiement du salaire de l'année échue ; et pour les à-comptes donnés pour l'année courante* ».

Loi du 27 décembre 1890 : La résiliation de contrat de domesticité peut entraîner des dommages-intérêts.

Lois de 1874 et 1892 : Réduction du temps de travail des femmes. Les domestiques n'en bénéficient pas.

1898 : Loi sur les accidents du travail. Les domestiques n'en bénéficient pas.

1904 : Les bureaux de placements ne peuvent plus prélever leurs commissions sur les gages des domestiques.

1905 : Les juges de paix -compétents en matière de domesticité- peuvent statuer jusqu'à un différend de 300 francs (par rapport à 150 francs avant).

1906 : Loi sur le repos hebdomadaire. Les domestiques en sont exclu.e.s.

1909 : Inclusion des domestiques dans la loi interdisant le renvoi des femmes enceintes quatre semaines avant leur accouchement et dans les quatre semaines suivantes⁷⁹⁴. L'année suivantes, ils et elles sont aussi mentionné.e.s dans la loi sur les retraites paysannes et ouvrières (avec cotisations mensuelles obligatoires : protestations des leaders syndicaux car de toute façon, il est rare que les domestiques vivent jusqu'à 65 ans).

1923 : Les domestiques sont désormais couvert.e.s en cas d'accidents du travail (extension de la loi de 1898).

1928 : Reconnaissance du droit à la sécurité sociale, qui inclut les domestiques⁷⁹⁵. Il en sera de même pour les aménagements de 1930.

1930-1932 : Les domestiques peuvent siéger aux conseils municipaux et dans les jurys d'assises⁷⁹⁶.

793 Raffaella Sarti, "Freedom and Citizenship? The Legal Status of Servants and Domestic Workers in a Comparative Perspective (16th-21st Centuries)", in Suzy Pasleau and Isabelle Schopp (eds), with Raffaella Sarti, *Proceedings of the Servant Project*, Liège, Éditions de l'Université de Liège, 2005 (but 2006), 5 vols., vol. III, p. 21.

794 Marcel Cusenier, *Les domestiques en France*, Paris, Rousseau, 1912, p. 73

795 Jacqueline Martin-Huan, *La longue marche des domestiques...*, op. cit., p. 135.

796 Pierre Rosanvallon, *Le sacre du citoyen...*, op. cit., p. 548.

1936 : Les domestiques disposent de 12 jours de congés payés, comme l'ensemble des salarié.e.s de France⁷⁹⁷.

1944 : Les femmes, et donc parmi elles les domestiques femmes, obtiennent le droit de vote et d'éligibilité.

1945 : Les domestiques sont compris.e.s dans le régime de la Sécurité Sociale.

1946 : Un arrêté ministériel confirme que les salaires minimums établis l'année précédente concernent également les domestiques *adultes* (plus de 15 ans). Les moins de 15 ans restent à 50% du salaire minimal⁷⁹⁸.

1948 : Avec l'accord des habitants des locaux, les inspecteurs du travail peuvent surveiller le travail à domicile.

1950 : La loi sur les négociations collectives mentionne explicitement les domestiques comme bénéficiaires de ses dispositions.

1951 : L'Organisation Internationale du Travail recommande à ses membres une régulation minimale du travail domestique⁷⁹⁹.

1954 : Premier congrès de la fédération CFTC des employées de maison.

1956 : Ouverture des tribunaux des Prud'hommes aux travailleurs et travailleuses domestiques⁸⁰⁰ : l'initiative de la loi vient de Francine Lefevre, députée de Paris, ex-domestique.

1957 : Signature de nombreuses conventions collectives entre domestiques et employeurs.

1993 : Création d'un CAP « aide à domicile », qui professionnalise les soins domestiques⁸⁰¹.

797 Jacqueline Martin-Huan, *La longue marche des domestiques...*, op. cit., p. 135.

798 Ibid., p. 137.

799 Asha D'Souza, *Moving toward Decent work for Domestic workers: An Overview of the ILO's work*, Working Paper 2/2010, ILO, Geneva, 2010, p. 43.

800 Jacqueline Martin-Huan, *La longue marche des domestiques en France...*, op. cit., pp. 140-142

801 Ibid., p. 147.

**Annexe n°18. Portraits de poilus anciens domestiques interrogés
par Lucien Barou (Lucien Barou)**



Jean AUROY - Arfeuilles (Allier)



Jules BARAILLER - Sury-le-Comtal



Félix BARRIER - Saint-Denis-le-Val



Jean-Baptiste BROSSET - Douches





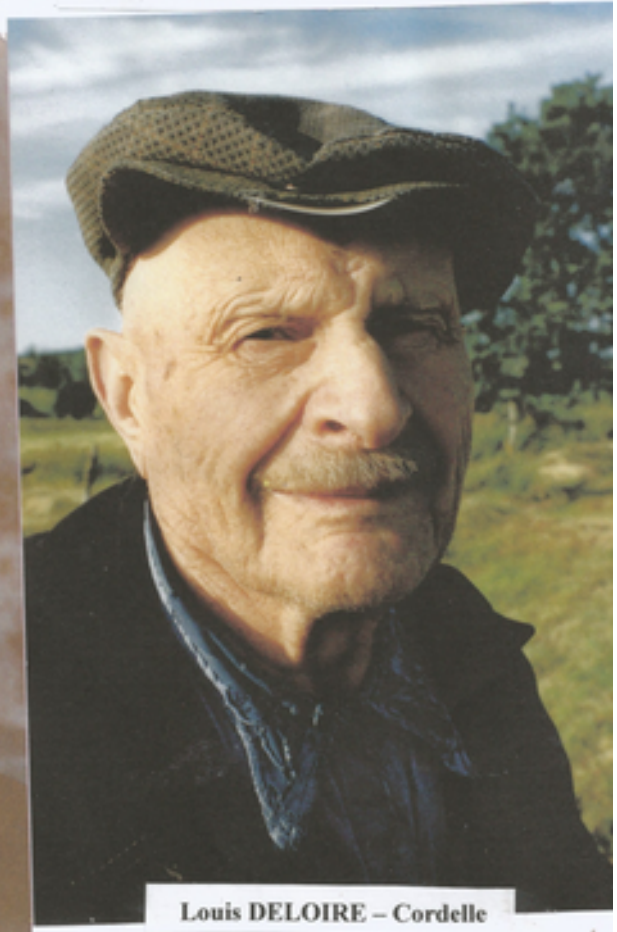
Benoît CREPET – Saint-Georges-Hauteville



Antoine DAVAL – Saint-Jean-la-Vêtre



**Pierre DELAYGUE – La Ricamarie /
Saint-Rambert-sur-Loire**



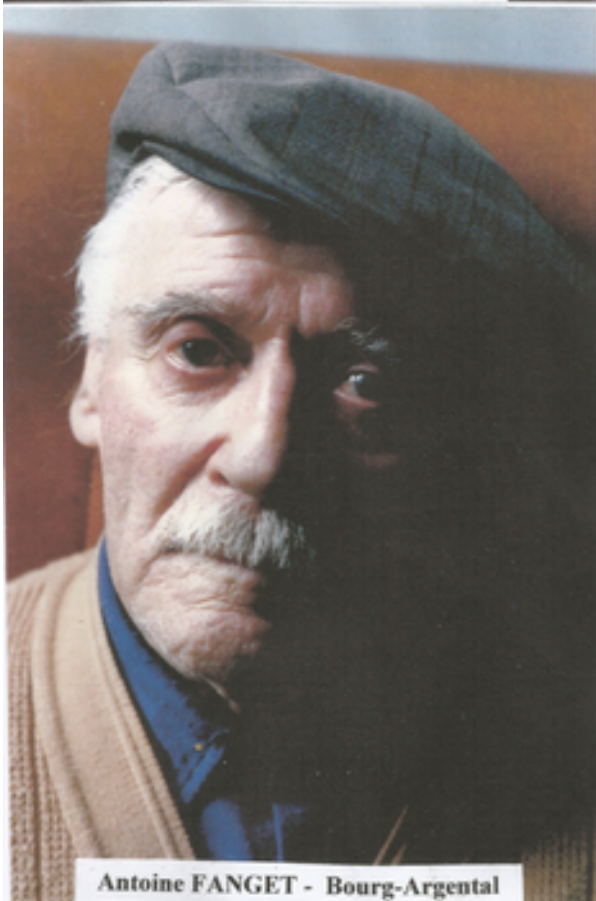
Louis DELOIRE – Cordelle



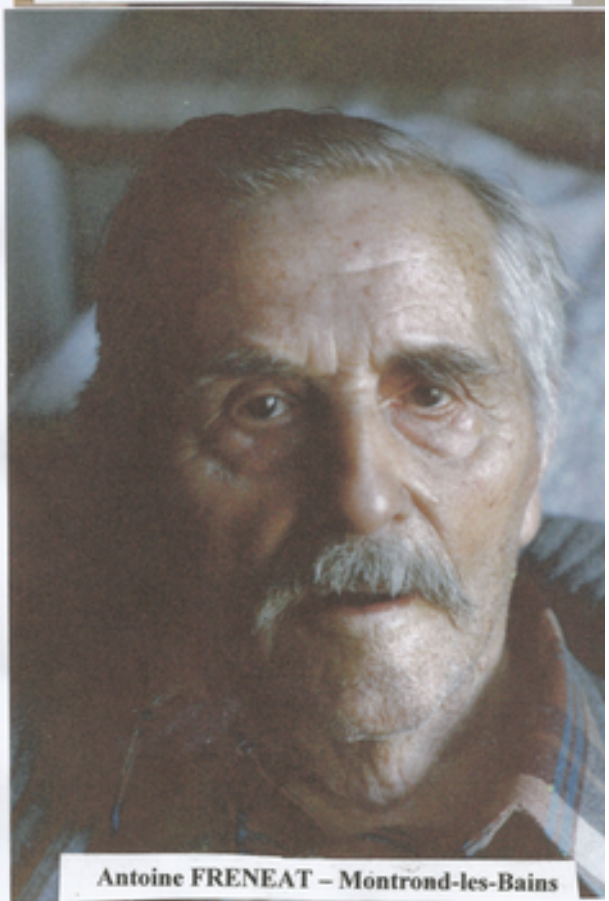
Auguste EQUY – Usson-en-Forez



Francis FERRET – Saint-Christo-en-Jarez



Antoine FANGET - Bourg-Argental



Antoine FRENEAT – Montrond-les-Bains



Maurice GONDY – Chauffailles (Saône-et-Loire)



Antoine GACON – La Pacaudière



Joseph MASCLAUX – Roche-la-Molière (103 ans)



Claudius MESTRALLET – Saint-Genest-Lerpt



Antonin MORIN - Champdieu



Jean-Marie OLLIER - Saint-Marcellin-en-Forez



Louis PLAGNIAL - Roanne



François POTIN - Saint-Just-en-Chevalet